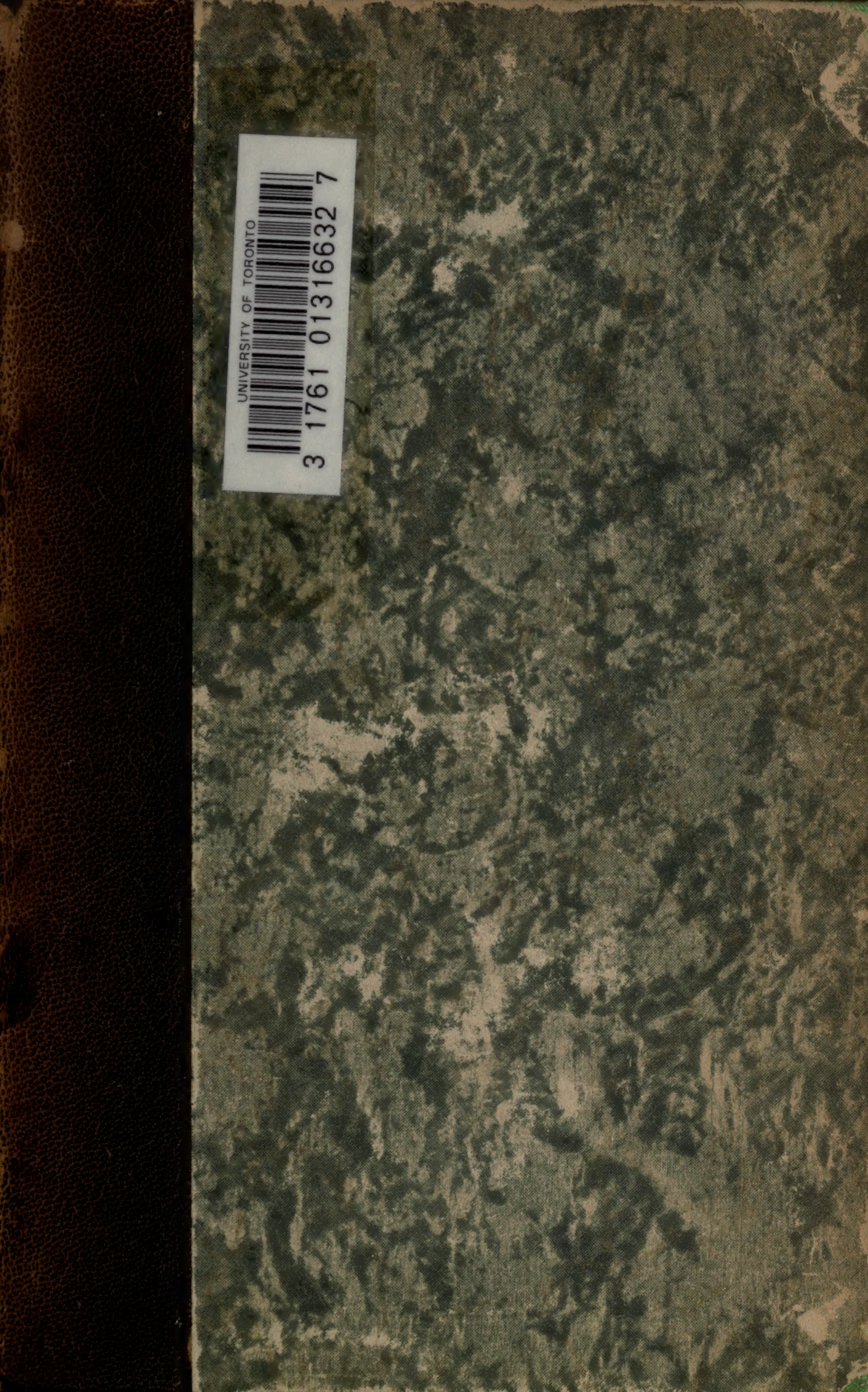
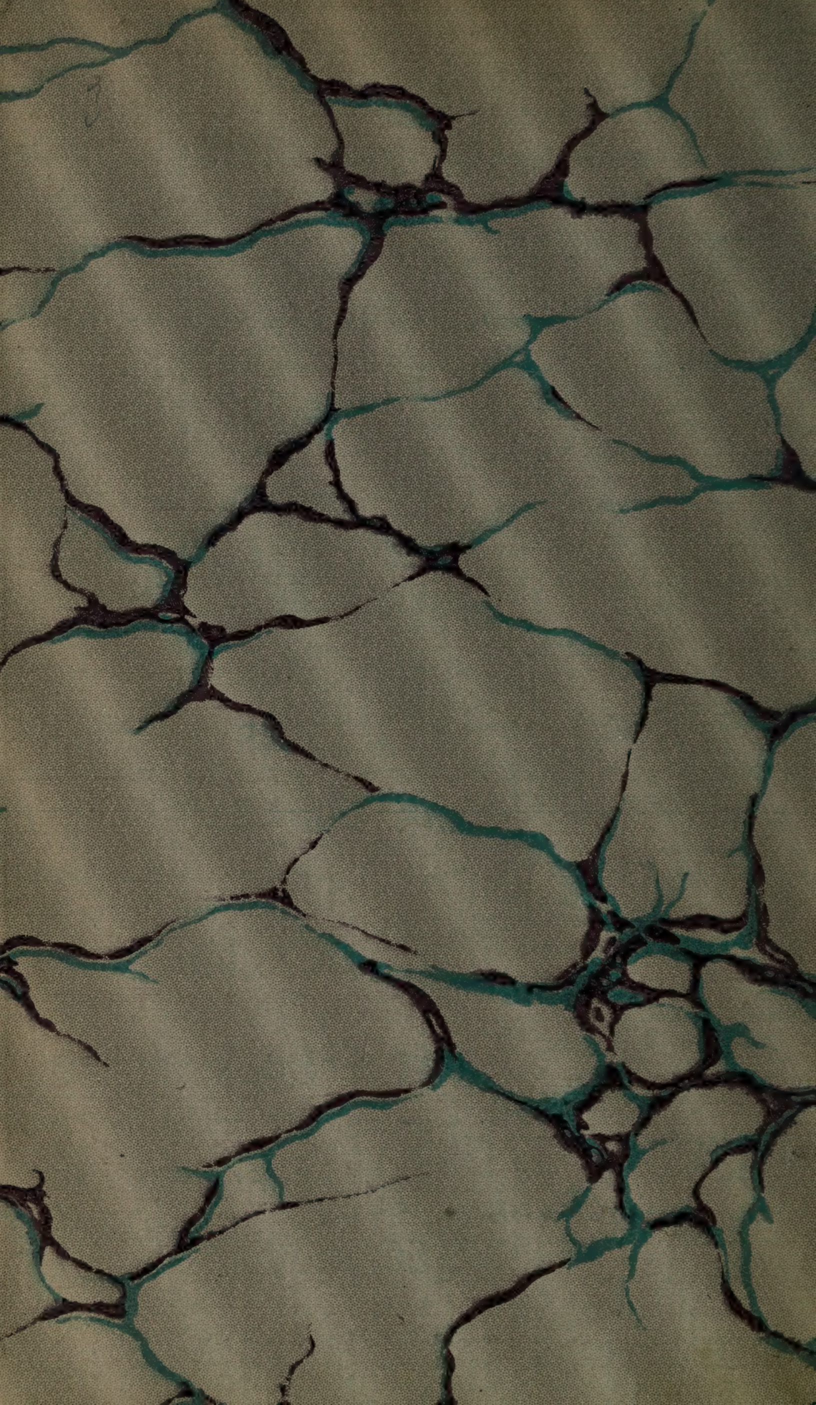
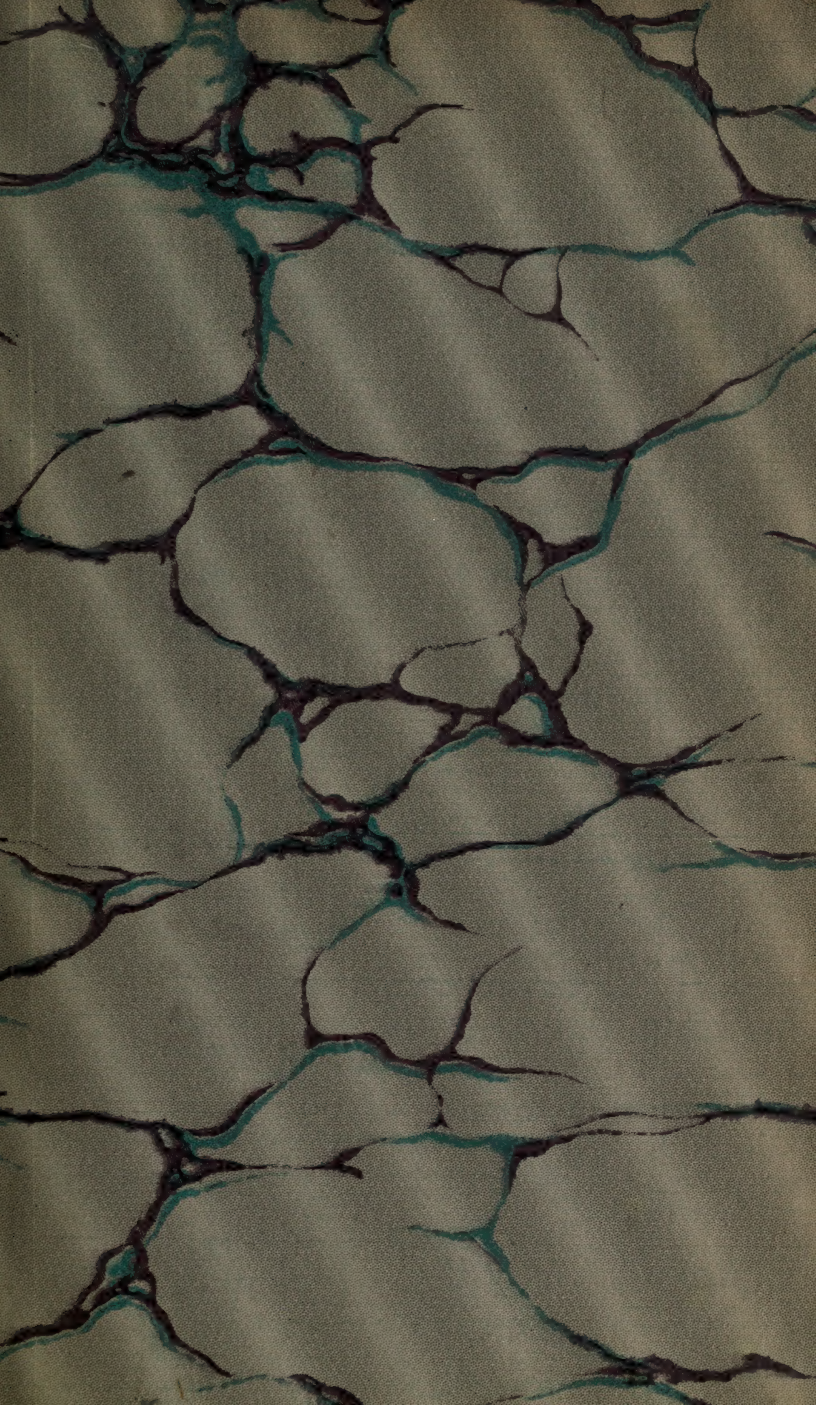

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01316632 7





LES SOURCES

DE

L'ARGOT ANCIEN

PAR

L. SAINÉAN

TOME PREMIER

DES ORIGINES A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE

HONORÉ ET ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEURS

5, QUAI MALAQUAIS, 5

Tél. 828-20

1912

LES SOURCES

DE

L'ARGOT ANCIEN

TOME I

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

L'Argot Ancien (1455-1850). Ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et de l'Argot moderne. Avec un Appendice sur l'Argot jugé par Victor Hugo et Balzac. Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Volney). Paris, 1907, Honoré Champion. 5 fr.

Pour paraître prochainement :

L'Argot moderne ou le Langage populaire parisien (1850-1900). Eléments sociaux, formation et développement linguistique.

LES SOURCES
DE
L'ARGOT ANCIEN

PAR

L. SAINÉAN

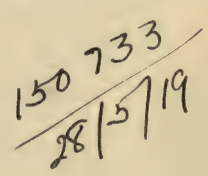
—

TOME PREMIER

DES ORIGINES A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ ET ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEURS
5, QUAI MALAQUAIS, 5
Tél. 828-20
1912



A LA MÉMOIRE

DE

FRANCISQUE MICHEL ET MARCEL SCHWOB

INITIATEURS DES ÉTUDES ARGOTIQUES

PRÉFACE

Ce volume renferme les matériaux que nous avons mis à contribution pour notre *Argot Ancien*. En les publiant, nous avons tiré parti des recherches que nous avons continuées depuis l'apparition de cet ouvrage (1907) et des comptes rendus dont celui-ci a été l'objet, notamment des articles nourris de M. Ant. Thomas (dans le *Journal des Savants* de 1909), et de M. Otto Driesen (dans l'*Archiv für das Studium der neuern Sprachen* de 1910).

Nous avons essayé de grouper, dans l'Introduction, les principales données linguistiques et littéraires du sujet. Il s'agissait, d'une part, d'étudier les sources argotiques dans leur ensemble et dans leurs rapports mutuels ; d'autre part, de faire ressortir la tendance du jargon à franchir la Cour des Miracles et à pénétrer de plus en plus dans la langue générale. C'est là un des aspects les plus attrayants de ce genre de recherches.

Nos matériaux embrassent quatre siècles de documentation linguistique. Sous ce rapport, l'argot français, pas plus d'ailleurs qu'aucun argot roman, ne

remonte au-delà du xve siècle. Après quelques traces isolées de lexique, le jargon ouvre la série de ses textes avec le Procès des Coquillards, document d'une importance capitale pour la constitution des classes dangereuses après la guerre de Cent Ans. Son intérêt est encore rehaussé par le fait que Villon était au nombre des compagnons de la Coquille, et que les ballades jargonnesques du grand poète ne nous sont intelligibles qu'à la lumière des données fournies par le vocabulaire des Coquillards. Mais, bien que le « Jobelin » ne soit plus pour nous un livre à sept sceaux, comme il l'était pour nos devanciers, il reste toujours dans son ensemble une production pleine d'obscurité et en somme encore assez problématique.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir, en ce qui concerne ces premiers monuments de l'argot, la collaboration de M. Pierre Champion, excellent érudit qui s'est déjà taillé un beau domaine dans ce xve siècle encore si peu connu. Pour les Coquillards, il nous a communiqué la copie même que feu Marcel Schwob avait prise de l'enquête ; et, pour Villon, il nous a fourni une édition critique des ballades traditionnelles et une transcription diplomatique de celles contenues dans le manuscrit Fauchet de la bibliothèque de Stockholm. M. Pierre Champion a ajouté à ces contributions des renseignements historiques sur les classes dangereuses en France, qui éclairent singulièrement notre sujet.

Aucun autre argot ne saurait être comparé au jargon français, quant à la valeur et à l'abondance de ses documents. Le *rotwelsch* ne possède en fait qu'un seul monument, le « Liber Vagatorum » de 1510, représenté chez nous par la « Vie genereuse » (1596) et le « Jargon de l'Argot reformé » (1628) ; mais le *rotwelsch* ne connaît pas de documents qui puissent soutenir la comparaison avec les Coquillards, Villon et les scènes argotiques des Mystères. D'ailleurs, la répercussion du jargon dans la littérature étrangère, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, est, si l'on excepte la *germania*, à peu près inconnue.

C'est la première fois qu'on trouvera ici réunis les éléments épars et multiples de cette documentation. Tous ces opuscules sont d'une rareté extrême et parfois représentés par un exemplaire unique, celui de notre Bibliothèque Nationale. Nous en donnons une reproduction fidèle, accompagnée de notices destinées à en établir la filiation et les sources.

Parmi ces documents il en est deux — le Jargon de l'Argot reformé et le Vocabulaire de Vidocq — qui pourraient, à eux seuls, représenter les nombreuses vicissitudes du lexique jargonnesque. L'édition critique que nous avons donnée du premier permettra au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil l'historique de son développement séculaire ; quant au second, nous en avons fait le centre autour duquel nous avons groupé les sources secondaires et tertiaires.

Vidocq forme la meilleure transition de l'ancien argot à l'argot moderne. Le point terminus que nous avons adopté (1850) est naturellement factice : cette date coïncide simplement avec la dernière édition du « Jargon » donnée en 1849 par Halbert d'Angers. En réalité, c'est déjà dans la première moitié du XIXe siècle que se font jour les tendances nouvelles, et que l'argot pénètre de plus en plus profondément dans les couches populaires, invasion déjà constatée par Vidocq. Cependant, c'est seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle que s'opère à peu près complètement la fusion du jargon des malfaiteurs avec le langage populaire parisien, de sorte que l'apache de nos jours se sert essentiellement de la même langue que l'ouvrier, le soldat, la fille, le voyou. Le bagne, la caserne et l'atelier ont apporté chacun leur contingent au bas-langage existant depuis des siècles ; il en est résulté un mélange qu'on a improprement appelé *argot* et qui n'est aujourd'hui que le parler des basses classes parisiennes.

Cette fusion suffit à expliquer l'erreur profonde dans laquelle sont tombés des criminalistes, comme Lombroso, qui ont confondu le langage des malfaiteurs avec les curiosités de toute provenance qui encombrent nos dictionnaires d'argot. En prenant pour base de ses recherches l'ouvrage connu de Larchey, le célèbre criminaliste a tout bonnement fait fausse route et, faute d'une connaissance historique du sujet, le long chapitre qu'il a consacré aux argots,

dans son « Homme criminel », est un ramassis de bizarreries et de pures fantaisies [1].

Si les choses se passent ainsi autour de nous et chez nous, quelle confiance méritent alors les renseignements fournis par les voyageurs sur les langues spéciales en usage chez les peuples non-civilisés ? Comment, en se fondant exclusivement sur des données aussi risquées, sociologues et ethnographes peuvent-ils essayer avec une si belle intrépidité des théories [2] dans lesquelles la hardiesse de la construction va de pair avec la fragilité des assises ?

Ce qu'il nous faut, avant ces généralisations hâtives, ce sont des faits scientifiquement établis. Or,

1. César Lombroso, *L'Homme criminel*, 2ᵉ éd. trad. fr., Paris, 1895, t. I, p. 473 à 500. En voici quelques passages :

« Les [criminels] français appellent *dévot*, le genou ; *créateur*, le peintre » (p. 474) ;

« *Juilletiser*, renverser du trône, est une métaphore [des malfaiteurs] constituant une vraie médaille historique » (p. 476) ;

« ...*Flopper*, battre, *boubouille*, pauvre cuisine, *tambouille*, id., *faire du schproum*, faire du bruit... sont des onomatopées argotiques (p. 477) ;

« Mots étrangers dans l'argot français : *fish*, souteneur ; *bettender*, mendier, c'est un vieux mot... il doit être d'origine allemande (*betteln*, mendier) ; *carousse*, nuit (du slave *kara*, noir) ; *gat*, chat (de l'it. *gatto*) ; *gobin*, bossu (de l'it. *gobbo*) ; *stoss*, coup (de l'allem. *Stoss*)... (p. 482) ;

« Archaïsmes de l'argot : *Etre chaud*, pour se méfier (du latin *cautum*), *juste*, pour voisin..., *suader*, persuader (de *suadere*), *réperir*, trouver, retrouver (de *reperire*)... » (p. 483). Voir, sur tous ces mots, notre Glossaire.

C'est l'autorité de Lombroso et de Victor Hugo qu'invoque M. E. Laurent dans son ouvrage *Les habitués des prisons de Paris* (Paris, 1890), où se trouve un chapitre (p. 409 à 423) sur l'argot des malfaiteurs.

2. Voir l'article sur les langues artificielles de R. Lasch, dans les *Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien* (t. XXXVII, 1907), et l' « Essai d'une théorie des langues spéciales » que M. A. van

jusqu'ici aucun argot européen n'a été soumis à une investigation sérieuse. L'étude historique de l'argot français vient seulement d'être commencée. Un linguiste allemand, M. Frédéric Kluge, avait annoncé dès 1901 un dictionnaire étymologique du *rotwelsch*, mais ce projet intéressant n'a malheureusement pas abouti. Dans ces conditions, criminalistes, sociologues et ethnographes devraient se montrer moins empressés dans *leurs* théories des langues spéciales.

Pour le moment, il s'agit de préciser une question capitale de l'argot, celle de sa constitution factice.

L'argot ancien était avant tout un langage secret, et partant conventionnel; l'argot moderne n'est plus ni l'un ni l'autre. A proprement parler, il n'existe plus de nos jours d'argot proprement dit; il n'y a qu'un bas-langage parisien parlé, à certaines nuances près, par toutes les basses-classes, honnêtes ou malhonnêtes, de la capitale. C'est confondre, croyons-nous, ces deux variétés linguistiques de l'argot, que de contester le caractère artificiel du jargon.

On a récemment prétendu y voir une évolution analogue aux patois[1]; mais l'argot proprement dit est dépourvu de morphologie et de syntaxe, double

Gennep fit paraître dans sa *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, Paris, 1908, t. I, p. 307 et suiv. Cf. sur les argots européens et particulièrement sur celui de l'Amérique, une série d'articles de Wilde, dans le *Journal of American Folklore*, Boston, 1889-1890 (t. II, p. 301 et suiv. et t. III, p. 300 et suiv.).

1. Alb. Dauzat, *La langue française*, Paris, 1909, et Ant. Thomas, dans le *Journal des Savants* de 1909, p. 439.

fondement de tout patois ; son vocabulaire est essentiellement constitué d'éléments indigènes, français ancien ou dialectal : tout au plus pourrait-on y voir une sémantique. Nous persistons à trouver un abîme entre les images jargonnesques et celles des parlers populaires.

Quel patois pourrait offrir des analogies sémantiques telles que : *aile* (bras), *ance* (oreille), *comble* (chapeau), *creux* (maison), *longue* (année), *lourde* (porte), *serre* (main) ? Ces métaphores se retrouvent à la fois dans plusieurs argots romans, accusant ainsi une mentalité spéciale qui s'est imposée à des milieux différents mais ayant les mêmes préoccupations. Elles sembleraient de beaucoup plus étranges si l'on se bornait au seul argot français, en prenant les exemples dans deux vocabulaires extrêmes, celui des Coquillards et celui des Chauffeurs. Les premiers appellent un jour, *torture*, et un meurtrier, *envoyeur* ; les seconds, une forêt, *citadelle*, et une prison, *turbette*, c'est-à-dire tourbière.

D'ailleurs, ces images si frappantes ne sont pas l'œuvre d'une collectivité, mais celle d'individus auxquels incombait spécialement la tâche d'enrichir ou de simplifier le vocabulaire jargonnesque. C'était jadis la mission des chefs intellectuels de la corporation, les Archisuppôts ou Cagous, qui *enseignaient* l'argot aux jeunes voleurs. Dans leurs assemblées générales, comme ils représentaient toutes les provinces de France, ces Cagous apportaient chacun des

termes du terroir qu'ils modifiaient arbitrairement. Une trace de cette organisation spéciale qui a dominé l'argot à toutes les époques, se retrouve jusque dans la bande des Chauffeurs de l'an 1800. Cette formation purement factice du vocabulaire argotique s'est encore renouvelée de nos jours, et nous renvoyons à ce témoignage décisif[1] ceux qui seraient encore disposés à assimiler le jargon aux parlers vulgaires.

Tout en traçant l'historique de l'évolution séculaire du jargon, d'après les documents réunis pour la première fois dans ce livre, nous avons tâché de débarrasser les lexiques d'argot des innombrables coquilles et contre-sens que leurs auteurs avaient accumulés depuis plus d'un demi-siècle. Cette œuvre d'épuration déjà commencée dans l'*Argot Ancien*, est ici reprise d'une façon méthodique. Souhaitons qu'elle aboutisse à nettoyer ces écuries d'Augias, autrement dit les dictionnaires d'argot, de tous les parasites et non-sens qui les encombrent.

Tous ces errements, anciens ou modernes, ont été groupés dans un tableau d'ensemble qui permet de suivre à la fois la source de l'erreur et ses déviations multiples. D'autre part, les survivances du jargon ancien dans l'argot moderne ont été l'objet d'une étude spéciale, tenant compte en même temps

1. Voir notre *Argot Ancien*, p. 15.

de la pénétration de ces vocables dans le langage vulgaire et dans les patois. C'est le pendant des investigations souvent reprises dans nos introductions sur l'expansion de l'argot dans la langue littéraire.

Le Glossaire étymologique qui clôt cet ouvrage. embrasse l'évolution entière du jargon depuis ses origines jusque vers le milieu du XIXe siècle. Il est destiné à refléter, autant que possible, l'état actuel des études argotiques.

Nous avons réservé pour un autre ouvrage la dernière phase, plutôt formelle, de l'argot, sa fusion. ainsi que celle des autres parlers spéciaux, dans le bas-langage parisien, le développement historique de ce dernier et les divers contingents sociaux qui ont alimenté son vocabulaire.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier notre excellent ami Henri Clouzot, qui a bien voulu lire une des épreuves de ce livre, en nous faisant profiter de sa connaissance intime des parlers provinciaux.

L. Sainéan.

Paris, décembre 1911.

INTRODUCTION

Les malfaiteurs, les gueux, les voleurs sont de tous les temps et de tous les pays. Le plus ancien conte égyptien, contemporain de Moïse, roule sur l'ingéniosité des voleurs de l'époque des Pharaons. Mais si l'existence universelle des classes dangereuses est hors de doute, l'embarras commence lorsqu'on se demande si ces classes, en marge de la société, ont possédé un langage à part et inaccessible à la nation proprement dite. La littérature classique et celle du haut moyen âge restent complètement muettes sur la question, et ce silence a presque la valeur d'une réponse négative.

Il semble que ce que nous appelons *jargon* ou *argot* soit demeuré inconnu à l'Europe, et particulièrement à la France, jusqu'à la fin du moyen âge. Le nom même d'un langage spécial se rencontre pour la première fois au XIII[e] siècle, à la fois au sud et au nord de la France.

Le traité de grammaire provençale de Hugues Faidit, connu sous le nom de « Donats provensals », renferme un petit dictionnaire de rimes où l'on lit :

« Gergons, *vulgare trutanorum*[1]. » Le sens du mot de « langage inintelligible » est aussi attesté vers la même époque, dans le Dialogue entre les Vices et les Vertus : « Qui prega Dieu ses devotio de cor, li parla en *gergo,* e non per entendre », c'est-à-dire : « Qui prie Dieu sans dévotion de cœur, lui parle en *jargon,* et n'est pas pour entendre[2]. »

Un autre renseignement nous est fourni par « Richars le Biaus », poème du dernier tiers du XIIIe siècle. Le héros arrive dans un repaire de larrons qui lui offrent l'hospitalité :

> Richars un escuiier avoit,
> Qui le *gargon* trestout savoit[3].

Cet écuyer, qui comprenait l'argot, va chercher du foin à l'étable, et là il entend le chef de la bande Milon dire à ses compagnons :

> Oyes, signour, se le celes,
> *En gargon dist,* chil chevalier
> De lassus sont mi prisonniers.
> Quant au mangier seront assis,
> Cascun sera u mors u pris,
> Lor avoir dourray a ma gent.

Le chef de la bande parle argot, mais l'auteur, au lieu de reproduire les phrases jargonnesques, se borne à nous en rapporter le sens.

1. *Donats proensals,* éd. Guessard, p. 54.
2. Fol. 88, cité par Raynouard, dans son *Lexique roman.*
3. *Richars le Biaus*, éd. Foerster, v. 3333 et suiv.

Ces deux mentions sont les premières en date. On cite, il est vrai, le miracle du poète artésien Jean Bodel, le « Jeu de Saint Nicolas », vers 1200, comme farci d'argot, et principalement quatre vers débités dans une taverne par des ribauds [1]. Cependant, tous les vrais connaisseurs, les Fr.-Michel, les Vitu, les Schöne, en ont contesté le caractère jargonnesque, et on ne peut que se rallier à leur opinion.

On doit affirmer la même chose des prétendus mots d'argot semés dans les Fabliaux, comme *clicorgne, esclubar* [2], etc. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de termes provinciaux — artésiens, d'une part, champenois, de l'autre — qui n'ont pas survécu, mais qui n'ont rien de commun avec le langage des voleurs.

On ne saurait non plus considérer comme appartenant à l'argot ancien les curieuses expressions que le scribe et poète bohème Raoul Taingui intercala, avant 1425, dans les manuscrits d'Eustache Deschamps, Froissart et Pierre Berceure. Sa copie de la traduction de l' « Histoire romaine de Titus Livius » par Berceure se termine notamment par ces vers :

Toudis *piant* du meilleur,
Sanz faire noise ne riot,

1. Voir notre *Argot Ancien*, p. 163-164. Cf. Petit de Juleville, *Mystères*, t. I, p. 104 : « Nous ne comprenons grande chose à la conversation des trois voleurs, car ils causent dans leur langue spéciale, l'argot. »
2. Cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 509, et Bourcier, dans la *Revue critique* de 1908, p. 464.

Dont me rapport à Petiot,
Fors aux *pians* et aux *crupaux*,
Comme freres et *catervaux*.
Si prie Dieu, le roi Jhesus,
. . . .
Qu'il doint à mon seigneur regnun cœlorum. Amen.
Catervaument
Non *tuffaument*[1].

Les termes en italiques sont censés jargonnesques. Remarquons cependant que *piant* est un vieux mot d'origine vulgaire et que c'est au vocabulaire des lettrés bons vivants que reviennent *caterve* et ses dérivés. Le terme se lit dans Eust. Deschamps, au double sens de « troupe » et de « réunion de buveurs ». Dans la ballade MCCXVI, où il s'agit d'une vieille grotesque :

Eureux seroit qui aroit tele amie ;
Il en ystroit trop noble progenie,
Dont les enfans aroient chiere lie
Pour repeupler leur *caterve* dampnée.

Et dans la rubrique de la ballade MCCCXLIII : « De Monseigneur d'Orliens et autres seigneurs estans avecques lui ou chastel de Boissy, et comme ils buvoient d'autant selon la *caterve*. » Ailleurs on trouve aussi : « Lettres sur le fait de boire et de la *caterve*[2]. »

C'est un des mots favoris de Taingui, qui, dans

1. Vitu, *Le Jobelin de Villon*, p. 67 à 76.
2. *Œuvres*, éd. des Anciens Textes, VI, 211 ; VII, 120 ; VIII, 27.

un endroit du manuscrit de Deschamps, intercale ces vers :

Puis alla boire chez Tabouret
Avec Pylon et autres *catervaulx*,
Qui aiment oignons, tripes et aulx,
Catervaument[1]....

Caterve lui-même est un latinisme pris par Deschamps et Taingui dans une application spéciale : ce terme et ses dérivés n'ont rien de commun avec les parlers vulgaires ni avec le jargon.

Un autre mot caractéristique de notre copiste, *tuffe* (et ses dérivés), au sens de « rustre », désigne le paysan par allusion à sa chevelure ébouriffée. A la fin du manuscrit du « Mirouer du mariage » d'Eust. Deschamps, on lit *tufaument*, et ailleurs cette rubrique : « Lettres envoyées à Paris par ledit Eustache avec pluseurs voirres et lampes catervales et non *tufales*[2]. »

Reste *crupault*, pot de vin, qui pourrait à la rigueur être considéré comme argotique, car on le retrouve dans les Ballades jargonnesques de Villon et dans le petit vocabulaire de Guill. Bouchet (chez ce dernier sous la forme *corpault*), mais l'origine en reste obscure.

Taingui, qui, on le voit, ne se bornait pas toujours au rôle de copiste, insérait dans les manus-

1. *Ibidem*, VI, 134 note.
2. *Ibidem*, VIII, 71 ; IX, 397 note.

crits des titres et même des explications à sa manière. C'est ainsi que, toutes les fois que Froissart parle des gens du commun, il y ajoute une kyrielle d'épithètes injurieuses : «... ces meschans villains, *tuffes*, *guieliers*, *bomules*, *termulons*, *tacriers*, *craffeurs*, *marrados* et *cratimas*, *petaux* et *gars loubaz*... », tellement étranges, remarque Siméon Luce, qu'on se demande, « dans quel argot notre copiste a pu les ramasser [1]. »

De ces épithètes, *guieliers* a seul un aspect franchement argotique [2] : au sens de « diable », ce mot est en effet attesté dans la « Vie genereuse » (1596) et chez Guill. Bouchet (1597). Cependant deux témoignages à peu près contemporains considèrent le terme comme vulgaire et angevin. Dans son « Histoire des Spectres » (1605), Le Loyer affirme, p. 205 : « En quelques quartiers d'Anjou on usurpe le nom de *guelier* pour diable, et bien que ce soit entre les rustiques, si penseroy je que c'est une locution ancienne gauloise. » Et André du Chesne, dans ses « Controverses magiques » (1611), confirme la remarque, p. 290 : « Les démons sont appellez par les François *gueliers*, lutins, gobelins, moines bourrus, loups garoux [3]. » Le terme n'appartiendrait donc à l'argot ancien qu'à titre d'emprunt dialectal.

1. *Œuvres* d'Eust. Deschamps, t. II, avant-propos.
2. Remarque déjà faite par M. Ant. Thomas (*Journal des Savants*, 1909, p. 440).
3. Ces deux citations sont tirées du recueil posthume de Delboulle (*Romania*, 1904, p. 362).

Les autres épithètes dérivent certainement des parlers provinciaux (c'est le cas de *tuffes*, déjà cité, Langued. *tufo*, touffe de cheveux, et de *gars loubaz*, ce dernier répondant à *loup garou*) ; ou bien remontent à l'ancienne langue, comme *tacriers*, dont le primitif *tacre*, poix, se lit dans un mystère du xve siècle, Le Jour du Jugement : «... plus noires que *tacres*[1]. » Le dérivé *tacrier* trouve son pendant dans Guill. Bouchet : « Un mattois estoit *tacroux* et bruslé[2]. »

En somme, rien de certain touchant l'argot dans les monuments littéraires jusqu'au milieu du xve siècle, bien que les poètes du xiiie au xve siècle aient souvent fait allusion à l'état piteux, réel ou contrefait, des gueux de leur temps. Faulx Semblant en fait une évocation tragique, dans le « Roman de la Rose » :

Quant je vois tous nus ces truans
Trembler sor femiers puans
De froit, de fain crier et braire ;
Ne m'entremet de lor affaire ...[3]

Rutebeuf déplore leur misère dans son « Diz des Ribaux de Greve », cette « chanson des gueux » du xiiie siècle :

Ribaut, or estes vos à point :
Li aubres despoillent lor branches
Et vos n'aveiz de robe point ;
Si en aureiz froit à vos hanches...

1. *Le Jour du Jugement*, éd. Roy, p. 266.
2. Bouchet, *Œuvres*, éd. Roybet, t. III, p. 65.
3. *Roman de la Rose*, éd. Méon, v. 11437 et suiv.

Eustache Deschamps, par contre, se plaint de l'habitude des gueux de contrefaire les malades pour apitoyer les passants :

A Dieu me plaing et à ses soins,
A toutes gens de saincte Eglise,
De ces faulx caymans villains,
Truans, coquins, qui par faintise
Faignent maulx et en mainte guise
En ces moustiers, et font telle presse
Qu'à peine y peut l'en oïr messe.
. . . .
Car ces larrons, ribaulx sont sains,
Qui par sang, herbes, autre mise,
Sur drapiaux font sembler mehains
A pluseurs, et par leur emprise
Est Dieu robé ; sous leur chemise
Sont bien nourris et plains de cresse[1].

Il y revient à plusieurs reprises, en mettant à nu ces ruses des gueux qui seront fréquemment blâmées par les écrivains du XVIe siècle :

L'un dit qu'il a le mal de saint Quentin ;
L'autre se fait batre des escourgies
Com hors de sens, et l'autre chiet souvin
Du mal saint Leu ; de XXX. maladies
Sont entechiez. . . . .
. . . .
Car pluseurs font le potencier
Qui sont sains couchans au bon lit ;
Toute nuit leur jambe saignier
Font par sang et herbes qu'on frit,
Tant qu'ilz ne soient escondit ;
En cheant font aux gens freour
Et en escumant grant paour

1. *Œuvres*, éd. Raynaud, VI, 279 (cf. IV, 321).

Par sablon qu'ilz ont et par sieu (soif)
Faignans cris et horrible plour[1]...

Ces gueux simulaient donc l'hydropisie (*mal de saint Quentin*), l'épilepsie (*mal de saint Leu*), contrefaisaient les boiteux (*potenciers*), avec une jambe couverte d'ulcères apparentes (qu'on appellera au XVIe siècle *jambe de Dieu*), à la façon du boiteux de la « Moralité de l'Aveugle et du Boiteux » d'André de la Vigne :

Car je vous dis bien que encore sçay je
La grant pratique et aussi l'art,
Par onguement et par herbaige,
Combien que soye miste et gaillart,
Que huy on dira que ma jambe art
Du cruel mal de sainct Anthoyne.
Du luysant seray plus que lart :
A ce faire je suis ydoyne[2].

Abordons maintenant un terrain plus solide pour nos recherches.

I

Premières traces isolées.

On trouve des détails curieux, relatifs aux prisons et aux prisonniers, dans l' « Instruction de la geôle du Chastellet de Paris » que Hugues Aubriot publia

1. *Ibidem*, VII, 52, 54.
2. *Recueil de Farces*, éd. Jacob, p. 229.

le lundi 28 juin 1372 [1]. Ce document énumère les différentes prisons, soit pour les nobles, soit pour les roturiers, avec le tarif des droits de geôlage que devaient payer les détenus pour leur séjour.

Voici les appellations des geôles du Châtelet au XIVe siècle :

Barbane : « Se une personne est mise en *barbane* ou en gloriette, il doit autant que celuy qui est mis en beauvoir. » Le terme manque dans Godefroy ; Mistral cite *la tourre Barbano*, nom d'une tour de l'ancien château de Sault (Vaucluse), et en rapproche le Langued. *barban*, bête noire, moine bourru. C'est probablement le nom d'un cachot obscur à faire peur.

Beaumont : « Se un prisonnier gist es chaisnes en la *beaumont* en la motte en la salle, il payera chascune nuict pour son lict IIII. d. et pour la place II. d. » Le *beauvoir*, qu'on lit dans le passage précédent, en est le synonyme : c'est celui-ci qui figure dans l'ordonnance de 1425 de Henri VI. Les deux appellations désignent les prisons destinées aux gentilshommes.

Borsueil : « Se un prisonnier est mis en la fosse, il doit, quant il a de quoy payer, pour chascune nuict I. d., et s'il est mis ou puis en la gourdaine ou *borsueil*, ou en oubliete, il doit autant que s'il estoit en la fosse. » L'ordonnance déjà mentionnée transcrit le même mot *bersueil* : Godefroy le rend par « profondeur, trou » ; c'est proprement le berceau (anc. fr. *bersueil*).

Boucherie : « Chascune personne qui sera emprisonnée en la *boucherie* en beaumont... il payera pour la nuict IIII. d. et II. d. pour sa place. » Ducange rapporte un texte de 1389 (vº *bou-*

1. Dans la *Collection des meilleures Dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, par C. Leber, Paris, 1838, t. XIX, p. 169-175. L'article 164 de l'ordonnance de Henri VI, roi d'Angleterre et de France (de Paris, mai 1425) se borne à répéter les dispositions des anciens règlements relatifs au régime des prisons du Châtelet (*Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 101). Nous en citerons les variantes.

cheria) : « Depuis fut transporté en une autre prison appellée la *boucherie* [à Paris], qui est prison tres orrible et où plusieurs se sont desesperez et occis ». Cette définition explique suffisamment l'origine du mot. Ce nom revient souvent dans le Registre criminel du Châtelet de Paris, de 1389 à 1392, par exemple, dans ce document du 9 juillet 1391 : « Icellui Merigot fu admené prisonnier oudit Chastellet... et fu mis en la prison que l'on appelle la *Boucherie* [1]... »

Gloriette : voir la citation ci-dessus au mot *barbane*, et dans le « Registre » mentionné, 14 octobre 1390 : «... assez tost apres qu'il fu eslargiz de *Gloriete*... » Le mot désignait une petite boucherie et désigne encore, dans certaines contrées, un petit retranchement derrière le four d'une boulangerie. C'est un ancien terme d'architecture qu'on lit déjà dans les romans du XIIIe siècle (v. Littré).

Gourdaine : voir ci-dessus *borsueil*. Dans le « Mistere du Vieil Testament », le geôlier s'écrie (v. 18668) :

> Et où les bouterai je ? Au pays,
> Aux chesnes, ou à la *gourdaine* ?

Comme le même terme désigne une espèce de barque (v. Godefroy), il est possible qu'il dérive de *gourde*, courge vidée et séchée, désignant un cachot souterrain voûté.

Griesche : « Chascune personne qui sera emprisonnée... en la *griesche*, qui sont prisons fermez... » Cette prison, spécialement destinee aux femmes [2], répondait au *carcere duro* des Italiens. Le mot signifie proprement « dur, pénible », comme dans ces vers d'Alain Chartier :

> Bien souvent songe
> Sa mort, que mon cueur de deuil ronge :
> Puis fais de sa prison mon songe,
> Et ne sçay lequel est mensonge.
> Ce qui l'empesche,
> C'est mort ou prison tres *griesche* [3].

1. Ed. Duplès-Agier, Paris, 1861-65, t. II, p. 182.
2. *Ibidem*, I, 357 (document du 6 août 1390).
3. *Œuvres*, éd. 1617, p. 650.

Il est intéressant de rappeler que ce terme était encore vivace au XVIII[e] siècle dans le langage des prisons, mais avec un sens restreint. On lit ce passage dans l' « Almanach des prisons » de 1795, p. 15 : « Des seaux, en termes de prisons, *griaches*, où les prisonniers font leurs besoins. » C'est ce qu'on appelle aujourd'hui, dans le même langage, des *gogueneaux*.

Oubliete : voir ci-dessus *borsueil*. C'est le seul survivant de cette nomenclature technique. Ducange cite ce passage d'un document de 1374 (v° *oblivium*) : « Se aucuns d'iceulx malfaicteurs furent depuis pris et pendus à Baieux, et les autres mis en *oubliele* en la cour de l'evesque dudit lieu, là où ilz moururent pour leurs demerites » ; et un autre document de 1418 le définit ainsi (v. Godefroy) : « Lesquelz ont esté condampnez en chartre perpetuelle, nommée *oubliete* [1]. »

Les documents des Archives nationales pourraient fournir d'autres témoignages.

Le plus ancien texte de *mouche*, au sens d' « espion », se trouve dans l'interrogatoire de Jean le Brun de 1389 : « Lequel Jaquet, il qui parle, vit bien et apperçut qu'il estoit *mouche* des Englois contre les François et les advisoit sans eulx dire aucune chose et chevauchoit tout oultre au devant d'eux, feignant qu'il ne les eust point veuz[2]... »

Le mot semble d'origine jargonnesque. Tandis qu'il a toujours été familier aux documents argoti-

1. Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, v° *oubliettes* : « Le peuple dit d'une personne qu'on a exécuté secrètement en prison, qu'il a passé par les *oubliettes*. Le peuple donne encore un autre sens à cette expression, et il dit que passer par les *oubliettes*, c'est être tourmenté d'une manière extraordinaire dans quelque lieu souterrain d'une prison, et y être mis à mort par un supplice réel. »

2. *Registre criminel du Châtelet de Paris*, éd. Duplès-Agier, t. I, p. 57. Communication de M. Pierre Champion.

ques, depuis les Coquillards (cf. *mouschier à la marine*), il n'était pas encore très connu au XVIe siècle, et Amyot croit devoir l'expliquer (v. Littré) : « Il n'y a rien qui rende tant odieux les tyrans que les *mouches*, c'est à dire les espions qui vont partout espiant ce qui se fait et ce qui se dit. »

Un autre terme plus franchement argotique se lit dans le Livre Rouge vieil du Châtelet de 1403 : « Aucuns compaignons vaccabondes appellez *foucandeurs* lesquels sont trompeurs et cabuseurs [1]. » Nous ne savons pas au juste ce que signifie ce nom, mais son dérivé *foucanderie*, au sens de chose volée, se rencontre deux siècles plus tard dans le Jargon de l'Argot reformé (p. 194 de notre réimpression) : « Epouser la *foucandrie* [2], c'est quand les coupeurs de bourses jettent ce qu'ils ont desrobé de peur d'estre surpris. »

Le dossier de l'affaire de Jehan des Haies, dit le Decier, de 1406, fournit l'énumération des outils dont se servaient les voleurs de l'époque : « plusieurs instrumens propres à telz larrons, c'est assavoir cisel, turquoises, limes, fusil et une maniere d'archal qu'ilz nommoient *roussignol*, et autres pertinens à rompre et ouvrir huis [3]. »

C'est un des termes qui ont pénétré de bonne

1. Bibliothèque de la préfecture de police, fol. 385. Voir ce texte dans l'*Appendice*, p. 389.

2. Voir à la p. 194 le relevé des formes que revêtent ces mots dans les différentes éditions du *Jargon*.

3. Arch. Nat., X2a 14, fol. 301 v°. Voir l'*Appendice*, p. 378-379.

heure dans la langue littéraire ; Littré n'en cite qu'un témoignage de la fin du XVI siècle, tiré du « Fœneste » de d'Aubigné : « un *rossignol* à crocheter. » Son pendant, *daviet*, est également d'origine jargonnesque.

Le terme d'argot le plus important qu'on puisse citer de cette époque se trouve dans un texte relatif à Rouen de 1426 [1] : « Lequel Nobis dist au suppliant qu'il allast avecques lui en l'ostel où pend l'enseigne des petis sollers, et que il avoit trouvé son homme ou la *duppe*, qui est leur maniere de parler et que ilz nomment jargon, quant ilz trouvent aucun fol ou qu'ilz veullent decevoir par jeu ou jeux et avoir son argent. » C'est un des plus anciens emprunts que la langue littéraire ait fait à l'idiome des malfaiteurs.

Une enquête systématique pourrait certainement augmenter la liste des traces isolées de jargon jusque vers 1450, époque où commencent les documents argotiques proprement dits. Mais de pareilles recherches nous entraîneraient trop loin [2], et nous avons hâte d'arriver aux premiers textes authentiques.

1. Du Cange, v. *duplicitas*. Arch. Nat., JJ 173, p. 456.

2. On trouvera d'ailleurs, dans l'*Appendice*, des données historiques complémentaires.

II

LE XVe SIÈCLE

Nous avons rencontré à deux reprises différentes le nom de *jargon* appliqué au langage des malfaiteurs : une première fois au XIIIe siècle, une seconde dans le premier quart du XVe, accompagné cette fois d'un exemple (*duppe*). Les autres traces isolées que nous venons de relever témoignent bien de l'existence du jargon antérieurement à cette date ; mais son historique est loin de remonter aussi haut, et ce n'est que dans la seconde moitié du siècle qu'on trouve des textes suivis, de véritables documents linguistiques.

1. *Les Coquillards.*

L'apparition des Compagnons de la Coquille coïncide avec la fin de la guerre de Cent ans (1453). On y voit non sans raison un débris de l'armée des Ecorcheurs [1]. Arrivés à Dijon vers 1453, les Coquillards y menèrent une vie interlope et oisive. Ils y

1. Voir l'*Histoire de France* de Lavisse, t. IV, IIe partie, p. 117 et suiv.

fréquentaient la boutique d'un barbier, Perrenet le Fournier, où ils jouaient aux dés, aux tables et aux marelles. Quelques-uns marchandaient chez les orfèvres des gobelets d'argent, d'autres négociaient la vente des chevaux. Certains mettaient en gage des robes et des manteaux, des anneaux et des chaînes d'or truquées. Ils avaient des recéleurs et des fabricants de faux bijoux à Paris, et voyageaint de province en province. Au nombre de 1.000 (ou de 500, d'après d'autres documents), la Coquille avait ses apprentis, son maître et son chef appelé Roi de la Coquille [1].

Dans leur bande, disséminée à travers la France, se trouvaient des Picards, des Provençaux, des Normands, des Savoyards, des Bretons, des Gascons, surtout des Bourguignons, des Ecossais et des Espagnols. Tous ces éléments, provinciaux ou étrangers, ont laissé des traces dans la constitution du jargon de la bande, que nous connaissons grâce à l'information que les magistrats dijonnais commencèrent, le 3 octobre 1455, contre les Compagnons de la Coquille. Le barbier Perrenet le Fournier, qui les avait reçus et cachés pendant deux ans, livra à cette occasion les noms des principaux d'entre eux et dicta le vocabulaire de leur jargon.

La plupart des compagnons exécutés à Dijon et

1. Ces données et les suivantes sont empruntées à une étude de Marcel Schwob sur Villon, parue dans la *Revue des Deux Mondes* de 1892 et réimprimée dans son *Spicilège* (Paris, 1896), p. 1 à 96. Cf. tout particulièrement les pages 39 à 73. Voir aussi le chapitre III de l'*Appendice*.

ailleurs entre 1455 et 1458, des restes de la bande subsistèrent. Quant à François Villon, il entretenait des relations avec deux Coquillards, Regnier de Montigny et Colin de Cayeux, et prenait part avec ce dernier à l'affaire de Montpipeau et à celle de Rueil qui fit prendre Colin et emprisonner Villon à Meung-sur-Loire :

Si vous allez à Montpipeau
Ou à Rueil, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulsist le rappeau,
La perdit Colin de Cayeux[1].

2. *Le Jobelin de Villon.*

Une dizaine de ballades de Villon sont écrites en jargon semblable à celui des Coquillards dijonnais, qui s'y trouvent nommés à plusieurs reprises. La deuxième débute par ces vers :

Coquillars, aruans à Ruel,
Men ys vous chante que gardez
Que n'y laissez corps et pel,
Com fist Colin l'Escailler.

Le vocabulaire des Compagnons de la Coquille a jeté, à cause de cette analogie linguistique, quelques lueurs sur les compositions jargonnesques de Villon. Malheureusement, le peu d'étendue de ce glossaire

1. *Grand Testament*, v. 1671 et suiv.

n'a permis que des éclaircissements isolés, tandis que l'ensemble de ces Ballades reste encore, après quatre siècles, enveloppé de ténèbres.

Villon, le Villon bohème et coquillard, a exercé une influence considérable. La réputation de ses faits et gestes a inspiré toute une série d'ouvrages qui lui furent longtemps attribués, tel le « Dialogue de Messieurs de Malpaye et de Baillevent », où on lit cette allusion au jargon du maître :

Mallepaye. — Aux povres duppes ?
Baillevent. — La travée.
Mallepaye. — Et aux rustes ?
Baillevent. — Le *jobelin*.

Telles surtout les « Repues franches de Fr. Villon et de ses compagnons », où l'auteur appelle à lui :

Les hoirs du deffunct Pathelin,
Qui sçavez *jargon jobelin*,
Capitaine de Pont à Billon,
Tous les subjectz François Villon...

Ces *Repues*, au nombre de sept, renferment, entre autres expédients, la manière de se nourrir sans bourse délier :

Ils repeurent de cueur devot,
Et eurent, par leur grant exces,
Pain, vin, chair, et poisson, et rost [1].

1. L'édition Jannet des *Œuvres de Villon* renferme le *Dialogue* et les *Repues franches :* cf. p. 169 et 179.

Le dernier descendant de cette lignée de fourbes est maître Pierre Faifeu, dont un ecclésiastique angevin, Ch. de Bourdigné, a raconté en vers joyeux :

> Ses subtils jeux, ses quaquetz et ses baddes,
> Ses saultz legers, ruaddes et gambades,
> Son bon cheval, et ses habiles tours[1]....

et dont Bonaventure Des Périers, dans sa XXIIIe nouvelle, rappelle également la mémoire : « Maistre Pierre Faifeu qui eut des botes qui ne luy cousterent rien, » et autres *tours villonniques*...

N'oublions pas non plus que les Ballades jargonnesques de Villon ont laissé des traces dans la poésie libre du XVe siècle, et que le « Parnasse satyrique » en contient des réminiscences fréquentes :

> Si de ces *grains* d'or ne despendent,
> Les dames au croc vous les pendent...
> S'il n'y a gaing, au moins il y a *pluc*...
> *Marque* loffue, gauppe, vieille paillarde[2]...

C'est grâce au *Jobelin* que le jargon pénètre en littérature, et le premier ouvrage qui en porte les traces sont les poésies de l'avocat rémois Guillaume Coquillart (1493). Son vocabulaire, original et

1. Ch. de Bourdigné, *La Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* (Angers, 1532), réimprimée par Jouaust, Paris, 1880, vers 2366 et suiv.
2. *Le Parnasse satyrique du XVe siècle*, Anthologie de pièces libres publ. par Marcel Schwob, Paris, 1905, p. 55, 113 et 123. Cf. Pierre Champion, *Rondeaux, Ballades et autres pièces joyeuses du XVe siècle*, Paris, 1907.

licencieux, est farci d'argot, comme par exemple le « Monologue des Perruques » :

Pomper, faire la queue de pie,
Avoir d'or et d'argent la foison,
Pier de la plus gourde pie,
Mon souhait seroit il pas bon?

Quel descharger d'une massue
Et d'ung ravault sur leurs *endosses!*

De mesme le trou la cheville
Tenir ferme pour *enterver*[1].

Et cette allusion aux Ballades du maître :

Les ungz par leur fin *jobelin*
Fournissent à l'appointement ;
Les aultres par leur pathelin
D'ung *cedo bonis* nettement[2].

Quant au « Vergier d'honneur » d'André de la Vigne (1500), qui, suivant Le Duchat, contiendrait des termes jargonnesques, ainsi que le recueil qu'il appelle les « Pois pilés »[3], la question est plus douteuse : « J'ai lu avec soin le *Vergier d'honneur* dans l'édition de Vérard, dit Fr.-Michel, et, à l'exception de *pluc*, dont j'ignore le sens, d'*aubert* et de *marpaude*, je ne vois rien que le jargon puisse revendiquer[4]. »

Le recueil des « Pois pilés », d'autre part, se rap-

1. Coquillart, *Œuvres*, éd. Ch. d'Héricault, t. II, p. 273, 274, 277.
2. *Ibidem*, p. 192.
3. Dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, v° *Argot*.
4. *Etudes de philologie comparée sur l'Argot*, p. XL.

porte aux farces qu'on jouait à l'hôtel de Bourgogne à Paris. Plusieurs de ces farces des XVe et XVIe siècles ont été conservées : on en a imprimé des recueils parmi lesquels le plus considérable est celui de Montaiglon, dans les trois premiers tomes de l' « Ancien Théâtre français ». La cueillette qu'on y pourrait faire se réduit à quelques termes :

AUBERT, argent, dans la « Farce de Marchandise » :

MARCHANDISE. — Où prins *aubert* ?
MESTIER. — Où prins tant de deniers ?
Le peuple l'a il d'advantage [1] ?

Dans le « Varlet à tout faire » :

Je sçay ma jacquette engager
Quand je suis d'*haubert* un peu minse [2]...

De même, André de La Vigne :

Venez, enfans, n'espargnez point l'argent
Pour ce tres noble et singulier art gent
Honnestement en brief temps concevoir,
Qui quelque jour vous fera recevoir
Foison de pluc et d'*aubert* qui art gent [3],

Terme ancien remontant au jargon des Coquillards.

BAZAC, dans l'expression *être à bazac*, être mort, perdu, ruiné. Dans la « Farce du Frere Guillebert » :

Las ! mon Dieu, je suis à *bazac*.
Il me tuera [4]....

1. *Ancien Théâtre français*, t. III, p. 260.
2. Montaiglon, *Recueil des poésies des XVe et XVIe siècles*, I, 80.
3. *Le Vergier d'Honneur*, Paris, s. d., f^o^ v^o^ sign. OIII.
4. *Ancien Théâtre*, t. I, p. 321.

De même, dans les « Regrets et Complaintes des Gosiers alterez » :

> Cousturiers, adieu la baniere !
> Drappiers, vous voyla à *bazac*[1]...

Dans le « Mistere du Vieil Testament », Joseph, en s'adressant à Benjamin dans le sac duquel on a trouvé la coupe d'or, s'écrie :

> A ! traistre, m'avois tu emblé
> Ma couppe et mise en ton sac ?
> Tu es bien bouté à *bazac*[2]....

C'est-à-dire : mis à mort. Ce terme qui se rattache à l'ancien mot jargonnesque *bazir*, tuer, survit encore dans le patois poitevin : « laisser tout à *bazac* » y signifie laisser tout en *désordre*[3].

Caire, argent, monnaie, dans la moralité du « Chevalier qui donne sa fille au dyable » :

> Mais avant il nous fault entendre
> A le servir de belles bourdes
> Pour tousjours attraper du *caire*[4].

Terme commun au jargon des Coquillards et au jobelin de Villon.

Croquer la pie, boire copieusement, dans la « Farce d'un Chaudronnier » :

> Allons jouer de la maschouëre
> Et à l'hostel *croquer la pye*[5].

Dans la « Farce du Munier » (1496), un personnage s'appelle

1. Montaiglon, *Recueil des poésies des XVe-XVIe siècles*, VII, 84.
2. *Mistere du Vieil Testament*, éd. des Anciens Textes, v. 20406 et suiv.
3. Lalanne, *Glossaire du Poitou*, 1868, v° *bazir*.
4. *Ancien Théâtre*, t. III, p. 430.
5. *Ibidem*, t. II, p. 108.

Regnault *Croquepie*. Nous reviendrons plus loin sur cette ancienne métaphore argotique.

Quant aux prétendus termes d'argot qu'on pourrait, suivant Marcel Schwob[1], « récolter çà et là... chez Eust. Deschamps et même chez Ch. d'Orléans », ainsi que chez les « humoristes didactiques prédécesseurs de Rabelais, par exemple Molinet (*Roman de la Rose moralisé*) », ce sont là des affirmations gratuites qui ne méritent pas de nous arrêter.

3. *Les Mystères.*

Les scènes argotiques des Mystères rentrent pleinement dans le cadre de nos sources. Tandis que l'élément jargonnesque est tout à fait absent des Miracles, il est par contre fréquemment représenté dans les Mystères du xve siècle : le « Vieil Testament », la « Passion » et les « Actes des Apôtres ». Nous y ajouterons, pour des considérations linguistiques et historiques, la « Vie de saint Christophle » (1530) du maître Chevallet, qui a puisé presque tout son savoir jargonnesque dans le Jobelin de Villon.

Les textes que nous fournissent ces œuvres dramatiques n'ont certes pas, et ne peuvent pas avoir, la même valeur documentaire que les sources argo-

1. *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. VII, p. 168.

tiques proprement dites, c'est-à-dire celles qui proviennent directement des voleurs ou des malfaiteurs. Cependant, envisagées dans leur ensemble, ces sources secondaires comblent certaines lacunes du vocabulaire jargonnesque et nous donnent des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

III

LE XVIe SIÈCLE

Entre les Ballades de Villon et la « Vie genereuse » de 1596, seul monument jargonnesque au XVIe siècle, il s'écoule plus de cent ans, et cette longue lacune ne peut jusqu'à un certain point être comblée que par des renseignements puisés dans les écrivains de la même époque. Rabelais, en particulier, et les autres conteurs de son école, renferment un certain nombre de traits réalistes qui nous intéressent de près, et vont nous permettre de retrouver les traces de l'influence grandissante du jargon sur la langue littéraire.

1. *L'Argot dans Rabelais.*

Geoffroy Tory, cet imprimeur doublé d'un grammairien, dans l'avant-propos de son « Champ

Fleury » (1529), nous donne des renseignements circonstanciés sur les courants linguistiques du premier quart du XVIᵉ siècle. Il distingue quatre catégories de « contrefaiseurs » de notre langue : les *Escumeurs de latin*, c'est-à-dire les latinistes à outrance, les *Plaisanteurs*, avant-coureurs des écrivains burlesques, les *Forgeurs de mots nouveaux*, et, finalement, les *Jargonneurs*, qu'il juge sans indulgence :

Tout pareillement quant Jargonneurs tiennent leurs propos de leur malicieux jargon et meschant langage, me semble qu'ilz ne se montrent seullement estre dediez au gibet, mais qu'il seroit bon qu'il ne feussent oncques nez. Jaçoit que maistre François Villon en son temps y aye esté grandement ingenieux ; si toutes fois eust il mieulx faict d'avoir entendu à faire aultre plus bonne chouse. Mais au fort. Fol qui ne follie, pert sa raison. J'allegueroís quelque peu du dict jargon, mais pour en eviter la meschante congnoissance, je passeray oultre...

Il est vraiment dommage que maître Geoffroy Tory ait obéi à ses scrupules de grammairien, car le passage qu'on vient de lire est de la plus haute importance pour l'histoire de l'argot. Il explique la présence des termes de jargon relativement nombreux qu'on trouve dans la langue littéraire du XVIᵉ siècle et que nous allons relever tout d'abord chez Rabelais.

La récolte est intéressante :

AUBERT, argent : « Mes plaidoyeurs semblablement de soy mesmes declinoient on dernier but de plai-

doirie : car leurs bourses estoient vuides, de soy cessoient poursuivre et solliciter : plus d'*aubert* [1] n'estoit en fouillouse pour solliciter et poursuivre [2]. »

Terme traditionnel déjà relevé et qu'on rencontre, au début du xvie siècle, dans le « Mystere de Sainct Louis », de Gringore, où le fils dit à sa mère :

Le Dyable y ait part
Aux ribaudes et au hazart ;
Tout ce qu'avoye est despendu,
Mais je n'en suis guere esperdu,
Car ma mere m'en baillera.
Veuil ou non, *elle foncera*
Aubert à ma poue [3]...

Cruc, crochet : « Je le vous grupperay au *cruc* [4]. »

Mot qu'on lit dans la « Passion » de Jean Michel (1486).

Fouillouse, bourse, terme de jargon employé

1. Cf. Le Duchat, dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage : « *Aubert*. Il est indubitable qu'*aubert*, qui signifie proprement pièce d'argent ou une monnaie blanche, vient d'*albus*. Or comme *aubert*, ou comme nos anciens écrivoient volontiers *haubert*, signifie aussi une cotte de maille, il y a de l'apparence que *haubert*, en cette dernière signification, vient aussi d'*albus*. » Cette homonymie a été reprise par Fr.-Michel : « Tout en partageant l'avis de Le Duchat qui donne à croire que ce mot vient d'*albus*, je me demande pourquoi, signifiant une somme d'argent composée au moyen âge de sous et de *mailles*, il ne viendrait pas également de *haubert*, sorte de cotte d'armes toute faite, elle aussi de *mailles* » ; et, en dernier lieu, par M. Ant. Thomas : « Le rapport de *aubert*, argent, avec le lat. *albus* est peu vraisemblable ; il est plus naturel de voir dans l'argot le terme d'équipement militaire *haubert*, d'après l'analogie du double sens de *écu* » (*Journal des Savants*, 1909, p. 444).

2. *Pantagruel*, l. III, ch. xli.

3. Gringore, *Œuvres*, t. II, p. 200.

4. *Pantagruel*, l. III, ch. xii.

ici pour la première fois dans une œuvre littéraire. Rabelais en fait deux fois usage : un de ces passages vient d'être cité sous le mot *aubert*, voici l'autre : « Gargantua arrapoit l'un (des pèlerins) par les jambes, l'aultre par les espaules, l'aultre par la besace, l'aultre par la *fouillouse*, l'aultre par l'escharpe[1]. » Après Rabelais, le mot passera dans Cholières : « C'est pour jetter l'escu dedans jusques à ce qu'on soit au logis pour le descharger en la *fouillouse*[2]. »

Le terme, encore usuel dans plusieurs patois, est noté comme argotique par Guillaume Bouchet : « La *fouillouze*, c'est la gibbecière[3]. » Il figure déjà dans le jargon des Coquillards (1455) : « Une bourse est une *feullouze*. »

GRUPPER, saisir, attraper : « Qui desrobe, ne sugce, mais *gruppe* ; ne avalle, mais emballe, ravit, et joue du passe passe[4]. »

Terme argotique déjà courant au XVe siècle, dans la « Passion » de 1486 et dans Villon. Au XVIe siècle, Robert Estienne, dans la seconde édition de son « Dictionnaire françois-latin » (1549), donne *grupper*, mais sans le traduire.

JAMBE DE DIEU, jambe artificiellement couverte d'ulcères. Voici ce qu'en dit Frère Jean :

1. *Gargantua*, ch. XXXVIII.
2. Cholières, *Œuvres*, éd. Jouaust, t. I, p. 96.
3. Bouchet, *Serées*, éd. Roybet, t. III, p. 131.
4. *Pantagruel*, l. III, ch. XVIII.

A Seuillé les coquins souppans, un jour de bonne feste à l'hospital, et se vantans l'un avoir celluy jour guaingné six blancs, l'aultre deux soulz, l'aultre sept carolus, un gros gueux se vantoit avoir guaigné trois bons testons. « Aussi, luy respondirent ses compaignons, tu as une *jambe de Dieu*, » comme si quelque divinité feust absconse en une jambe toute sphacelée et pourrie[1].

Cette locution jargonnesque, que Rabelais a empruntée aux gueux eux-mêmes, figure ici pour la première fois. Guillaume Bouchet, en parlant des pauvres et des mendiants, remarque : « Ils ne seront jamais sans une jambe gangrenée, estiomenée, sphacellée, fistuleuse, chancreuse qu'ils nomment une *jambe de Dieu*... » Cotgrave (1611), au mot *Dieu*, donne également l'expression comme argotique : « *Jambe de Dieu*. So do the canting and blasphemous rogues of France term a cankered, gangrened, or desperately fore-leg. » Cette origine est d'ailleurs confirmée par l'existence de la même locution dans l'argot italien. Oudin, dans ses « Recherches » (1653), mentionne : « *Gamba di Dio*, en jargon, une jambe toute gastée. » Cette métaphore argotique représente un tour d'esprit particulier aux gueux, dans le langage desquels les notions de *divin* et *malade* se confondent[2].

MORFIAILLER, manger avidement[3], fréquentatif

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. L.
2. Voir la *Revue des Etudes Rabelaisiennes*, t. VI, p. 299, et t. VII, p. 346 à 352.
3. *Gargantua*, ch. V : «... là, là, là, c'est *morficillé* cela. »

tiré du primitif argotique *morfier*, manger, terme qui n'est attesté dans nos sources qu'à la fin du XVI[e] siècle, mais dont l'existence dans l'argot italien témoigne d'une origine jargonnesque.

PIE, dans l'expression CROQUER PIE, boire copieusement, dont Rabelais expose facétieusement l'origine anecdotique dans le prologue au *Quart livre*. En réalité, cette métaphore est antérieure à Rabelais : nous l'avons déjà rencontrée dans le « Mistere du Vieil Testament » et dans les Farces du XV[e] siècle ; nous pouvons ajouter cet exemple tiré de la « Condamnacion des Banquetz », moralité du commencement du XVI[e] siècle :

> Gallans, allons *croquer la pie*.
> Je n'en puis plus, si je ne pie
> Quelque pienche bonne et fresche[1].

L'expression *croquer pie* ou *croquer la pie* signifie tout simplement avaler la pie, oiseau auquel on attribue l'habitude de se griser. Dans un des « Contes d'Eutrapel » de du Fail, il est question d'une enseigne de la *Pie qui boit*[2] ; en languedocien, *prene l'agasso*, prendre la pie, a le sens de se griser, et en Anjou, on appelle *soupe de pie*, une sorte de soupe faite avec de la galette mise toute chaude à tremper dans du vin froid[3]. Charles d'Orléans y fait allusion dans ce rondeau :

1. *Farces*, éd. Jacob, p. 299.
2. Du Fail, *Œuvres*, éd. Assézat, t. I, p. 315.
3. La métaphore analogue du langage parisien — *étouffer un per-*

Soupper au baing et disner au bateau,
En ce monde n'a telle compaignie...
Et y boit on du viel et du nouveau,
On l'appelle *le desduit de la pie* [1].

Et Molinet dans ces vers :

Au Roy de la *Pye*
Doint Dieu la copie
De bons champions,
Affin qu'il pappie
Vin cler que rouppie
Par grans sapions [2].

Dans l'ancien argot, PIE a le sens de « boisson », et *gourde pie* y désigne une boisson copieuse. Dès le XVe siècle, cette expression argotique pénètre dans la langue littéraire. Les « Cent Nouvelles nouvelles » parlent « de bons compagnons de la *pie* [3], » et au début de la « Farce du Munyer », déjà citée, on lit :

LE MUNYER.

Femme, pour me mectre au dessus,
Baillez moy...

LA FEMME.

Quoy ?

LE MUNYER.

La *gourde pie* [4],
Car mort de si pres m'espie,
Que je vaulx moins que trespassé.

roquet, boire un verre d'absinthe — fait par contre allusion à la couleur verte commune à l'oiseau et au liquide (cf. *étouffer un pierrot*, boire un verre de vin blanc).

1. Ch. d'Orléans, *Poésies*, n° CCXXXVI.
2. Molinet, *Faitcz et Dictz*, Paris, 1531, f° 169.
3. *Cent Nouvelles nouvelles*, éd. Wright, t. II, p. 201.
4. *Farces*, éd. Jacob, p. 236. L'éditeur y explique la *gourde pie* par

Rabelais connaît en outre deux dérivés de la même origine : *pion*, ivrogne, et *piot*, vin [1], l'un et l'autre représentant des diminutifs de *pie*, au double sens d'oiseau et de boisson.

Robert Estienne, dans la seconde édition de son « Dictionnaire françois-latin » (1549), rattache tous les mots de cette famille au grec : « *Croquer la pie*, bon *pion*, *piailler*, *piailleur*. Tous ces mots viennent de πιεῖν, id est Bibere ». Henri Estienne tire *piot* de πότος, boisson [2], et cette dérivation fantaisiste du grec se retrouve, au XVIIe siècle, dans un glossaire rabelaisien, l' « Alphabet de l'Autheur François [3] », comme au XVIIIe, dans le commentaire de Le Duchat [4].

Nous avons vu que le nom est indigène et représente une métaphore populaire tirée du nom de la pie, dont le dérivé *pier*, boire, proprement se griser comme la pie, est attesté dès le XIIIe siècle [5]. L'ancien

« la sainte bouteille », et Ed. Fournier, qui a publié la même farce dans son recueil (p. 163), la rend par « la gourde bienheureuse ».

1. *Pantagruel*, l. II, ch. XXVII, et *passim*.

2. H. Estienne, *Conformité*, p. 136.

3. « *Piot*. C'est la liqueur bachique, tesmoin la joyeuse et proverbiale demande : Tandis que j'ai la main au pot, Veux tu, Lyot, du doux *piot* ? *A verbo* πίνω. A quoy se rapporte le langage des Blesches [nom des merciers et des gueux au XVIe siècle], quand ils veulent dire que quelqu'un a beu, ils ont accoustumé de dire et d'user de ce terme *il a pié*. »

4. « *Croquer la pie*. Du grec πίνειν est venu *pier*, qui en langage de l'Argo (*sic*) signifie boire ; de *pier*, par une phrase burlesque, on a dit dans la même signification *croquer la pie*. »

5. « On lit *Jehan qui pie* dans le livre de la Taille de Paris en 1292 » (Fr.-Michel, p. 318).

argot s'en est emparé de bonne heure et, dès le XVe siècle, on trouve fréquemment cette famille de mots dans les Mystères et les Farces, chez Villon et Coquillart.

SALVERNE, écuelle de gueux : « Le coul comme une *salverne* », et ailleurs : « ... hanaps, jadaulx, *salvernes*, tasses [1]... » Rabelais nous offre le premier témoignage de ce terme argotique expliqué dans le Jargon de 1628 : « Une escuelle se nommoit *crolle*, à present une *saliverne* ; » mais d'autres écrivains du XVIe siècle en ont fait un fréquent usage.

Dans une pièce de la même époque, « Les Tenebres des pauvres prisonniers de la Conciergerie du Palais [2] », on lit ce passage :

Quant à la bourse, n'a [plus] de quinquaille,
L'homme n'est plus chose qui vaille :
Fust il baron ou chevalier,
Il faut coucher de sur la paille,
Tendre la main à la victuaille
Et la *salverne* au jafflier [3].

Dans le « Testament de Ragot », sur lequel nous reviendrons plus loin, le fameux gueux s'écrie, à l'approche de la mort :

...fault que je delaisse
Mon *salverne*, mon ravault et ma blesse [4]...

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. XXX, et l. V, ch. XXXIV.
2. Pièce publiée par Guiffrey, dans son édition des *Œuvres* de Marot, t. II, p. 519 à 567 ; le passage cité est à la p. 526.
3. Ce terme dérive de *jaffe*, potage (*Jargon* de 1628) : *Jafflier* était le nom de l'employé qui distribuait la soupe aux détenus. C'est un terme de prisons qui n'est pas attesté ailleurs.
4. Montaiglon, *Recueil*, t. V, p. 148.

Enfin Guill. Bouchet explique : « Une tasse, c'est une *salverne*[1]. »

Le Duchat avait déjà indiqué l'origine argotique du mot[2]. Quant à son étymologie, remarquons que *Salaverne* est l'ancien nom de *Saverne*, ville renommée pour ses fabriques de poterie : la *salverne* ou *saliverne* du « Jargon » est proprement une écuelle de Saverne.

Tous ces termes d'argot[3] sont, on le voit, assez caractéristiques, et le témoignage de Tory nous les rend particulièrement intéressants. Il nous permet d'y voir, au lieu de simples curiosités linguistiques, les traces d'un courant littéraire en vogue dans la première moitié du XVIe siècle.

Plusieurs de ces termes spéciaux se trouvant ici attestés pour la première fois, il a bien fallu que

1. Bouchet, *Œuvres*, t. V, p. 131.

2. Dans son commentaire de Rabelais (IV, 31) : « Ce mot est de l'Argo, et dans le dictionnaire de l'Argo, où on lit *saliverne*, il signifie une écuelle ; mais dans Bouchet, serée 15, c'est proprement une tasse. *Salverne*, de *saluer* peut-être... »

3. On ne lit pas sans surprise ce passage dans Fr.-Michel (p. 283) : « *Morte paye sur mer*. Les galères en terme de l'argot », en citant à l'appui les *Rabelæsiana* de De l'Aulnaye. C'est là une double méprise : d'une part, Rabelais ne connaît que *mortepayes* (dans la *Pantagrueline Prognostication*, ch. V), et d'autre part, ce terme du XVIe siècle désigne tout bonnement les vieux soldats préposés à la garde des places, d'où le proverbe : « Elles font comme les *mortepayes*, qui, pour honorablement rendre la place, veulent un assault. » Cf. Nicot (1606) : « *Morte-paye* sont les soldats ordinaires et perpetuels, qui sont sous les capitaines, aussi ordinaires et à vie, des chasteaux, des villes, mesme des frontieres, pour la garde d'icelles forteresses. *Statarii Milites.* »

l'auteur de *Pantagruel* les ait recueillis de la bouche même des gueux, sans doute aux célèbres foires du Poitou[1] qu'il n'a pas dû manquer de fréquenter pendant son séjour au couvent du Puy-Saint-Martin, à Fontenay-le-Comte. C'est à ces assemblées que les gueux se donnaient rendez-vous : à la Châtaigneraye, près de Fontenay, souvent nommée dans la « Vie genereuse » (1596) ; à Niort, à Fontenay et aux autres villes du Poitou, où se tenaient, d'après le « Jargon » (1628), les assemblées générales de tous les représentants du royaume de l'Argot. Cordeliers et gueux devaient s'y rencontrer sébile à la main.

Le souvenir de ces fameuses foires, et spécialement de celle de Niort, survit dans deux expressions restées vivaces dans l'argot :

Poitou, *le poitou,* que le « Jargon » de 1628 explique par « rien », et qui se retrouve dans ces vers d'une chanson des pègres, citée par Vidocq :

> Partage ou non partage,
> Tout est à nostre usage,
> N'épargnons *le poitou*[2] ;
> Poissons avec adresse,
> Mézières et gonzesses,
> Sans faire de regoût[3].

1. Voir, sur ces foires, le remarquable travail d'Henri Clouzot, *Topographie rabelaisienne* (Poitou), Paris, 1904, p. 17 et 31. Le *Moyen de parvenir* fait de la foire de Fontenay le théâtre d'une de ses anecdotes.

2. C'est-à-dire « rien ». Les dictionnaires d'argot donnent encore à *poitou* les sens de « public » et de « précautions » : ces sens sont controuvés.

3. Vidocq, *Les Voleurs*, t. I, p. xviii.

Niort, dans les locutions : *Aller à Niort* ou *prendre le chemin de Niort*, nier, mentir, se défendre de quelque chose, cacher, sens qu'on lit dans Oudin (1640) et dans Philibert Le Roux (1718). Nous en avons plusieurs témoignages du XVIe et du XVIIe siècle.

Du Fail, dans les « Contes d'Eutrapel » : « Mais Eutrapel, comme fin et bien avisé, seut bien repartir, *prendre le chemin de Niort*, et maintenir qu'il estoit d'un trop couard naturel [1]... »

Dans la pièce déjà citée, « Les Tenebres des pauvres prisonniers » du XVIe siècle :

Enfans, si voiez qu'on se joue,
Prenez le chemin de Nyort,
Et bien le sentir droitement
Et tousjours le soustenez fort.
Chascun dira qu'on vous faict tort
De vous tenir si longuement [2].

Enfin dans l' « Histoire générale des Larrons » : (1636) « Il poursuit donc le procez, l'autre *va le grand chemin* de la Rochelle *à Niort*, et par un tas d'alibis il tasche... à tromper ses juges et à éluder leur subtilité » ; et ailleurs : « Aujourd'hui que je demande mon argent à cet homme icy, il *m'envoye à Niort* et dit qu'il ne me cognoit point, et que je suis un affronteur [3]. »

1. Ed. Assézat, t. II, p. 153.
2. Marot, *Œuvres*, éd. Guiffrey, t. II, p. 535.
3. *Histoire générale des larrons*, Paris, 1625, l. II, ch. XVII, et l. III, ch. XI.

Rappelons aussi ce proverbe du XVIIe siècle

A Niort qui veut aller,
Faut qu'il soit sage à parler[1],

et ce passage d'Eloy d'Amerval :

Et ceux qui leur auront presté,
Seront eux mesmes en danger
De perdre tout pour abreger,
S'ilz n'ont tesmoingz bien suffisans,
Car ilz sont si faulx païsans,
Que quand ilz leur demanderont,
Et les termes venus seront,
Ilz s'en iront, scez tu bien où ?
Au gentil pays de Poictou,
Dieu te doint bon jour à Niort[2].

Ce sont là des allusions évidentes aux foires poitevines, dont les noms se prêtaient à des consonnances malicieuses avec les homonymes *point du tout*, *nier*. Ce dernier sens s'est même conservé dans l'argot moderne, comme le prouvent ces deux exemples, le premier tiré d'un Mémoire du voleur Beauvillier : « Bref, il est arrêté et moi aussi ; *je vais à Niord*, mais mon imbécile avait gardé son outil et moi j'étais embêté par mes bijoux que j'avais sur moi[3] ; » l'autre fourni par Bruant : « *Il allait* tout l' temps *à Niort*, mais il avait surtout l' flube qu'on l' passe à la musique[4]... »

1. Leroux de Lincy, *Les Proverbes français*, t. I, p. 369.
2. *Le livre de la Diablerie*, 1507, f° 56 r°.
3. Publié dans le *Figaro* du 4 août 1873.
4. *Dictionnaire français-argot*, v° *confronter*.

2. *Un capitaine de gueux.*

Au début du XVIe siècle, un insigne chef des gueux, type des Coesres de l'Argot, RAGOT, a laissé un nom célèbre dont on trouve l'écho chez la plupart des écrivains de l'époque.

Rabelais ne le mentionne qu'en passant : « comme disoit le bon Ragot »[1] ; mais son disciple du Fail en fait le principal personnage de ses « Propos rustiques » (1547), qui paraissent, à partir de 1571, sous ce titre : « *Les ruses et finesses de Ragot*, jadis capitaine des gueux de l'hostiere et de ses successeurs ». Le chapitre qu'il consacre aux gueux est fort curieux et mérite d'être lu. Tailleboudin, après avoir dissipé le bien de son père Thénot, le sage villageois, emporte pour tout bien « le livre des Roys, qui est un jeu de cartes, trois dets, une raquette, et une boette pleine de onguents pour guerir des poullains », et se sauve à Paris. Là il devint « bon et sçavant gueux », et conte un jour à un homme de son village, rencontré par hasard, toutes les fraudes et finesses des gueux et coquins, ses associés.

Tahureau parle de Ragot :

Penses tu, si on avoit certaines congnoissances des predecesseurs anciens et de la genealogie de beaucoup de gens,

1. *Pantagruel*, l. II, ch. XI.

aujourd'hui fort riches et grands seigneurs, qu'on ne les trouvast possible descendus de quelque pauvre belistre, qui n'auroit fait toute sa vie autre chose qu'estaller une jambe toute mangée et my pourrie de chancre à l'entrée de quelque temple ou aux lieux où le peuple convient et frequente le plus ? Tesmoin l'elegant et insigne orateur belistral unique Ragot, jadis tant renommé entre les gueux de Paris, comme le parangon, roy et souverain maistre d'iceux, lequel a tant fait en plaidant pour le bissac d'autruy qu'il en a laissé de ses enfans pourveus avec des plus notables et fameuses personnes que l'on sçauroit trouver [1].

Ajoutons que Pierre de Larivey, dans sa comédie « Les Jaloux » (acte V, sc. II), désigne les gueux par *chevaliers du roi Ragot* [2].

Deux pièces en vers du XVIe siècle sur ce fameux personnage nous intéressent particulièrement. La première porte le titre : « Le grand regret et complaincte du preux et vaillant capitaine Ragot, tres scientifique en l'art de parfaicte belistrerie », rememorant les bons tours et les bonnes repues franches du temps passé [3]. L'autre pièce, plus importante sous le rapport linguistique, est intitulée :

Le Testament du hault et notable homme
Nommé Ragot, lequel en son vivant
A affronté mainte fine personne.
Achaptez lay et le payez contant.

1. Tahureau, *Dialogues non moins profitables que facetieux*, 1562, p. 134.
2. Nous renvoyons à Fr.-Michel (p. XXXVI s.) pour d'autres citations sur Ragot tirées de Marot, d'Henri Estienne, de Brantôme, de d'Aubigné. Voir également sur Ragot la note de La Borderie dans son édition des *Propos rustiques* (p. 203 à 206).
3. Montaiglon, *Recueil des poésies des XVe et XVIe siècles*, V, 143-146.

L'auteur de ce curieux opuscule rapporte que Jehan Ragot, « noble gueux » en son temps :

> Entre les gueux tenu le plus subtil...

se prépare, à l'approche de la mort, à faire son testament et à disposer de ses biens :

> Pour attraper souventes fois billon,
> J'ay excedé maistre François Villon.

Après avoir invoqué le témoignage des moines — Cordeliers, Carmes et Augustins — et celui des mendiants de toutes catégories — « gueux de Lubie, cagnardiers, goufarins », — il lègue tour à tour :

> A tous vrais gueux qui *brouent* dessus le *gourt*,
> Je leur laisse, pour toute recompense,
> Mon kalendrier...
>
> Aux mendians qui vont par le chemin,
> Sans porter croix d'*aulbert*, ne *pied*, ne *herme*,
> Je veux escripre dedans mon parchemin
> Que je leur donne ma *blesse* et *salverne*[1]....

Retenons ces deux mots jargonnesques : *herme* (liard ?) et *blesse* (sacoche de gueux ?), de sens indécis et d'origine obscure.

1. *Ibidem*, p. 147-154.

3. *L'Argot chez les imitateurs de Rabelais.*

Des termes d'argot isolés ne sont pas rares chez les écrivains du XVIe siècle, tout particulièrement chez les conteurs de l'école de Rabelais.

Du Fail emploie à la fois MORFIER [1], manger : « Eutrapel... commence à *morfier* et galloper des machouëres », et FAIRE LA MORFE, au même sens [2] ; ailleurs, en parlant d'un curé, il s'écrie : « Ah ! meschant *razé* [3] ! » ancienne appellation jargonnesque désignant le « prêtre ».

On rencontre un autre terme franchement argotique dans le célèbre libelle protestant, les « Satires chrestiennes de la Cuisine papale » :

> Je voudrois sçavoir si Ramus
> En porte point la paste au four,
> Non, car il est (*passe-ligour*)
> Maistre aux ars d'escornillerie [4].
>
> Quoy que soit il en faut cercher,
> Encores qu'on vende bien cher,
> Sans raisons et sans jugemens,
> Des reserves les instrumens !
> Mais le fait des retentions
> De tous fruits pour les pensions
> *Passent ligour* joyeusement [5].

1. Verbe également employé par Ch. Sorel dans *Francion* (éd. Colombey, p. 177) : « Il ne faut pas s'enquerir comme il fut *morfé*, ni combien on dit de bons mots de gueule. »
2. Du Fail, *Œuvres*, t. II, p. 177 et 299.
3. *Idem, ibidem*, t. I, p. 156.
4. Genève, 1560, p. 27.
5. *Ibidem*, p. 66.

Cholières, dans sa IXe Matinée, donne aux Bohémiens le nom de *passeligourd*, que le dernier éditeur de ses œuvres, Jouaust, explique d'une manière absolument fantaisiste : « PASSELIGOURD, conteur de bourdes, passeur de gourdes[1]. » Le mot signifie littéralement « passe-le-chemin » et désigne l'habileté du voleur, répondant exactement à l'ancien français *passe-route*, expert, habile, terme qu'on lit dans les Cent Nouvelles nouvelles : « Ce bon curé avoit ung chien qu'il avoit nourry de jeunesse et gardé, qui tous les aultres chiens du païs passoit d'aller en l'eaue querir le vireton... Bref, tout ce que bon et sage chien doit et scet faire, il estoit le *passe route*[2]. »

Le même écrivain dit en parlant des avocats avides d'argent : « Vous autres advocats..., vous prenez grand plaisir que vos mains *fredonnent à la harpe*[3], » faisant allusion à la courbure que prennent les doigts aussi bien pour jouer de la harpe que pour prendre de l'argent. Oudin enregistre dès 1640 : « *Jouer de la harpe*, desrober », et la même locution se lit dans une comédie de 1647, « L'Intrigue des Filous », de Claude de l'Estoille, acte I, sc. 1 :

> Non, non, il a tousjours la cervelle en écharpe,
> Et sa main a déjà trop *joüé de la harpe*.

Béroalde de Verville connaît deux autres expressions argotiques :

1. T. I, p. XLI.
2. Nouvelle XCVI.
3. Cholières, *Œuvres*, t. I, p. 93.

Sabre du Castud : « Par le saint *sabre du Castud !* vous estes un affronteur [1] », jure un ivrogne en s'adressant à un médecin. Ce juron qui signifie : « Par le saint fouet de la prison !... » est tiré de l'argot du xvi[e] siècle : *Sabre*, c'est le fouet (Guill. Bouchet) ou le bâton (Jargon de 1628), et *castud* désigne à la fois l'hôpital et la prison, notions qui se confondent dans le langage des gueux, comme dans la réalité de l'époque [2].

Trimard, chemin : « Vous regorgez comme le savon des levres des gueux [3] qui *bient sur le grand trimard* [4] », c'est-à-dire qui marchent sur le grand chemin. C'est la première mention de ce terme d'argot, qu'on trouve attesté en 1628 dans le Jargon : « Un chemin on l'appelloit *pellé*, à present c'est un *trimard.* »

4. *Une caractéristique du jargon.*

Henri Estienne, dans son « Apologie pour Herodote » (1566), après avoir consacré la plus grande partie du chapitre xv aux subtilités des larrons, s'émerveille des progrès du jargon de son temps :

1. *Le Moyen de parvenir*, éd. Jacob, p. 56.

2. Le bibliophile Jacob, éditeur du *Moyen de parvenir,* pense qu'il s'agit ici du Cathay, ou Grande Tartarie, que l'on nommoit alors (?) le *Cathu ;* le dernier éditeur du même ouvrage, M. Royer, laisse la locution inexpliquée dans son glossaire.

3. Il s'agit du savon que mâchaient les gueux pour mieux simuler l'épilepsie par l'écume qui leur sortoit par la bouche.

4. *Le Moyen de parvenir*, éd. Royer, t. I, p. 128.

Aussi est il certain que le jergon par le moyen duquel ils [les larrons] s'entretiennent, et leurs banques s'entrerespondent, ne fut jamais en si grande perfection. Lequel leur est un advantage par dessus tous princes quelque grans qu'ils soyent : car les princes, par faute de jergon, sont en la plus grand' peine du monde d'inventer tous les jours des chiffres nouveaux, et qui nonobstant sont souvent dechiffrez par ceux qu'ils ne vouldroyent : au contraire ces messieurs là, sans se tant tourmenter, *ont tellement enrichi depuis nostre temps leur langage jergonnesque, et l'ont si bien estudié, que sans avoir peur d'estre descouvers par autres que ceux de leur profession*, sçavent negotier fort dextrement ensemble [1].

L'auteur semble exagérer les progrès du vocabulaire argotique dans la seconde moitié du XVIe siècle, et son caractère strictement secret. La véritable transformation du lexique jargonnesque n'aura lieu que dans les premières années du XVIIe siècle, et c'est là une véritable démarcation entre les trois étapes : le *jobelin* du XVe siècle, le *blesquin* du XVIe et le *jargon* du XVIIe.

Quant au prétendu mystère de cette langue spéciale, les nombreux exemples littéraires que nous venons de citer prouvent qu'elle avait depuis longtemps

1. Ed. Ristelhuber, t. I, p. 211. Henri Estienne continue ainsi : « Au demourant, s'il faut venir aux subtilitez, il est certain que Villon, qui en a autrefois faict leçon à tous ceux de son temps, en apprendroit plus que jamais il n'en a sçeu, du moindre des nostres. Je ne dis pas toutesfois qu'il n'ait esté brave homme de son mestier (car il ne seroit point seant à un Parisien de parler autrement de luy) et qu'il ne montroit qu'il avoit de l'esprit : mais depuis que nos couppebourses ou happebourses se sont frottez aux robbes de ceux d'Italie, il faut confesser qu'on a bien veu d'autres tours d'habileté qu'on n'avoit accoustumé de voir ».

cessé d'être impénétrable. De plus, deux documents curieux de la fin du XVIe siècle montreront que le jargon avait déjà livré aux profanes tous ses secrets : c'est le « Sonnet en authentique langage soudardant » du capitaine Lasphrise (1597), et le petit glossaire qu'on lit dans le second livre des « Serées » de Guillaume Bouchet (1598). On trouvera l'un et l'autre parmi les pièces documentaires de l'argot.

5. *La Vie genereuse.*

Nous arrivons ainsi à l'unique monument jargonnesque du XVIe siècle, la « Vie genereuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens » (1596), contenant leur façon de vivre, subtilités et jargon.

L'auteur de cet opuscule s'intitule « Monsieur *Pechon de Ruby*, Gentilhomme Breton », pseudonyme que le lexique blesquien, ajouté à l'ouvrage, explique ainsi : « PECHON DE RUBY, *Enfant esveillé* », entendant par « enfant » l'apprenti voleur. La forme méridionale *pechon* est encore usuelle dans les Alpes et répond au marseillais *pichoun*, petit, enfant ; quant à *rubi*, c'est le nom qu'on donne à Marseille au portefaix de la dernière classe.

L'opuscule, à en juger d'après les notes explicatives au bas des pages, semblait destiné au grand public. C'est le code des argotiers à la fin du XVIe siècle, embrassant les trois classes vagabondes de l'épo-

que : les petits merciers (*mercelots*), les mendiants (*gueux*) et les filous (*bohémiens*). Leur langage spécial, le *blesquien*, tout en renfermant quelques éléments nouveaux, ne semble guère différent de celui du « Jargon de l'Argot reformé », qui divise lui aussi en trois bandes le monde argotique : « Pour estre parfaict Argotier, il faut sçavoir le jargon des *Blesches* ou Merciers, la truche comme les *Gueux*, et la subtilité des *Couppeurs de bources* [1] ». Ces derniers sont donc censés représenter les *Boesmiens* de la « Vie genereuse ».

Les détails que nous fournit la « Vie genereuse » sur ces Nomades sont utiles à retenir. Les rapports, fréquents dès cette époque, entre les Bohémiens de France et les Gueux proprement dits témoignent que les premiers s'étaient assimilé le jargon de leurs rivaux sans rien ajouter de leur propre fonds ; et en fait, le vocabulaire de l'argot ancien jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ignore toute trace d'élément tsigane.

C'est là un phénomène singulier et qui mérite de nous arrêter.

La première mention de la présence des Bohémiens en France se trouve dans le « Journal d'un bourgeois de Paris », qui, sous l'année 1427, relate leur arrivée :

Le dimenche d'apres la my aoust, qui fut le XVIIe jour d'aoust ou dit an mil IIII^c XXVII (1427), vindrent à Paris XII penan-

1. P. 229 de notre réimpression.

ciers, comme ils disoient, c'est assavoir ung duc et ung conte [1], et dix hommes tous à cheval, et lesquelx se disoient tres bons chrestiens, et estoient de la Basse Egipte...

Les hommes estoient tres noirs, les cheveulx crespez, les plus laides femmes que on peut veoir et les plus noires... Ce estoient les plus povres creatures que on vit oncques venir en France de aage de homme. Et neantmoins leur povreté, en la compaignie avoit sorcieres qui regardoient es mains des gens et disoient ce que advenu leur estoit ou à advenir... En parlant aux creatures, par art magique, ou autrement, ou par l'ennemy d'enfer, ou par entregent d'abileté, faisoient vuider les bources aux gens [2]... »

Cette mention unique a été citée par tous les historiens, à commencer par Pasquier [3]. L'érudit Sauval [4] y ajoute quelques renseignements sur les vicissitudes ultérieures de cette race d'hommes : « Depuis, leurs semblables, sous le nom de Bohemiens ou d'Egyptiens, n'ont pas laissé de rôder impunément en France jusqu'en 1561 et en 1612, qu'aux Etats de Blois, et que par Arrêt du Parlement de Paris, il leur fut ordonné de sortir du Royaume dans deux mois, à peine de galères et de punition corporelle. Avec le temps, nonobstant l'Ordonnance des Etats, ils n'ont pas laissé d'y revenir, et nous en voyons tous les étés... ressemblant en laideur, en vêtements et en

1. Rabelais y fait allusion dans son ancien prologue au *Quart livre*: « Par reciprocque declaration... que si jamais vous rencontre en Mesopotamie, je feray tant avec *le petit comte George de la basse Egypte* qu'à chascun de vous il fera present d'un beau crocodile du Nil... »

2. Ed. Tuetey, § 464 à 468.

3. *Recherches de la France*, l. IV, ch. XIX.

4. *Antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 518.

façons de vivre aux personnes que je viens de décrire, dire ce qui s'appelle la bonne aventure, et prendre tout ce qu'elles peuvent attraper [1]. »

Depuis lors, les argotiers de France ont souvent dû venir en contact avec cette race nomade, mais le jargon du XVe au XVIIIe siècle n'en porte aucun vestige. A l'inverse des argots germaniques (*rotwelsch* et *cant*) et romans (*fourbesque*, *germania* et *calao*), plus ou moins farcis d'emprunts tsiganes, l'ancien argot français en est resté tout à fait exempt. Par contre, les Bohémiens s'étaient tellement assimilés le jargon que la langue des *Romanischels* du Centre et du Nord de la France en porte encore des traces nombreuses [2].

Nous étudierons plus loin la constitution de la classe des Mercelots, ainsi que l'organisation hiérarchique du royaume de l'Argot, dont la « Vie genereuse », dans son dictionnaire *blesquin*, mentionne les deux grades :

> COESRE. Le premier des Gueux.
> CAGOU. Lieutenant des Gueux.

L'une et l'autre appellations représentent des méta-

1. Cf. l'*Histoire generale des Larrons*, première partie, contenant « les cruautez et meschancetez des voleurs », Paris, 1623, ch. XXXIX : « Arpalin... se meslant parmi des vagabonds, de ceux qu'on appelle *Bohemiens*, il pratiquoit toutes leurs fourbes accortement ; tantôt il jouoit des gobelets, disoit la bonne aventure, dansoit sur la corde, et faisoit des sauts périlleux... »
2. Voir notre *Argot Ancien*, p. 155-156.

phores conformes à la mentalité des argotiers : le *Coesre* (l'*s* y est purement graphique comme dans *coesme*), c'est proprement le bœuf engraissé (*coirau*) ; le *Cagou*, c'est le ladre, le gueux solitaire.

Les tours et subtilités que raconte la « Vie genereuse » trouvent leur pendant dans l' « Histoire générale des Larrons », dont la deuxième partie, traitant des ruses et subtilités des coupeurs de bourse, parut à Paris en 1625. Le sonnet *narquois* du capitaine Lasphrise (1597) et le petit glossaire d'argot de Guill. Bouchet (1598) complètent les données lexiques de la « Vie genereuse ».

IV

LE XVIIe SIÈCLE

Le XVIIe siècle est caractérisé au point de vue argotique par deux faits d'importance inégale : l'apparition, dans ses premières années, du « Jargon de l'Argot réformé », monument précieux pour l'histoire de l'argot ; et la pénétration, dans la seconde moitié, des termes d'argot dans la poésie burlesque. Envisageons de près chacun de ces faits.

1. *Le Jargon de l'Argot reformé.*

S'il est permis de considérer la « Vie genereuse » comme une vulgarisation, elle trouve une suite tout indiquée dans le « Jargon de l'Argot reformé », dont la deuxième édition, la seule qui nous soit parvenue, date de l'année 1628. C'est l'œuvre capitale dans cet ordre de recherches, et les nombreuses éditions de cet opuscule qui se succédèrent jusqu'au milieu du XIXe siècle, résument, à elles seules, l'historique de l'argot pendant plus de deux siècles.

L'auteur, ou plutôt l'éditeur, s'intitule : *Un pillier de boutanche, qui maquille en mollanche, en la vergne de Tours*, c'est-à-dire : « Un maître de boutique, qui travaille en laine, en la ville de Tours. » C'était un drapier, tourangeau d'origine, qui a publié entre autres traités une histoire rimée des archevêques de Tours. Son nom nous est révélé par l'acrostiche d'une pièce de vers liminaire du « Jargon » : OLLIVIER CHEREAU. On ignore en quelles circonstances il est entré en possession des matériaux qui lui ont servi à rédiger ce petit livre d'une soixantaine de pages. Les données qu'il fournit sont parfaitement authentiques et l'ensemble reflète une image fidèle du monde argotique au début du XVIIe siècle.

Le but que se proposait notre laineur tourangeau en vulgarisant cet opuscule, qui fait une figure

singulière parmi ses autres publications pieuses, a dû être éminemment moral : en dévoilant le langage et les tours des gueux, il a voulu mettre en garde les honnêtes gens contre les ruses des malfaiteurs.

Le titre d' « Argot reformé » fait allusion aux changements lexiques indispensables nécessités par l'expansion de certains termes jargonnesques en dehors de leur milieu spécial. Voici les principaux exemples que notre auteur cite à cet égard, en juxtaposant les termes antérieurs et ceux de son temps :

On disait :	On dit :
Briffer ou *gousser*, manger.	*Morfier.*
Calle, tête.	*Tronche.*
Crolle, écuelle.	*Saliverne.*
Ditre, fressure.	*Encensoüer.*
Jaffe, potage.	*Menestre.*
Limogere, chambrière.	*Cambrouse.*
Pellé, chemin.	*Trimard.*
Plant, chapeau.	*Comble.*
Trottins, pieds.	*Pasturons.*
Volant, manteau.	*Tabar* ou *Tabarin.*

La plupart des termes de la première colonne — *crolle*, *gousser*, *limogere*, *pellé*, *trottin*, *volant* — se retrouvent dans la « Vie genereuse » ; quelques autres — *briffer*, *calle*, *ditre*, *plant* (chapeau) — ne nous sont pas connus en dehors du Jargon de 1628, tandis qu'au contraire, plusieurs des prétendus néologismes

— *comble*, *jaffe*, *morfier*, *saliverne*, *trimard* — remontent en fait au XVIe siècle.

La « Vie genereuse » renfermait déjà les éléments d'une hiérarchie argotique qu'on trouve parfaitement constituée dans le « Jargon ». Nous avons rencontré les noms que portaient le chef de ce royaume, le *Coesre*, le gros gueux, le gueux par excellence (= bœuf engraissé), et ses lieutenants provinciaux, les *Cagous*. Nous pouvons maintenant y ajouter les *Archisuppôts*, véritables maîtres de la corporation, à la fois législateurs et professeurs, qui pouvaient innover et modifier, élargir ou restreindre, le domaine du jargon. C'est à ces *escoliers desbauchez* qu'on doit l'introduction dans l'ancien argot de quelques vocables grecs (tels *arton* et *ornie*), ainsi que les diverses transformations qu'a subies le vocabulaire jargonnesque. Ces représentants en quelque sorte intellectuels du royaume de l'Argot ont existé à toutes les époques, et, dans la bande des brigands d'Orgères de 1800, on verra figurer un *instituteur*, qui s'appliquait à apprendre aux jeunes voleurs, aux *mioches*, à parler l'argot et à pratiquer les tours du métier.

La hiérarchie d'Olivier Chereau renferme les trois classes qui, de tout temps, ont constitué la corporation : les merciers (*Marcandiers*), les soldats vagabonds (*Narquois* ou *Drilles*), et les mendiants ou gueux proprement dits, affublés de noms différents suivant les maladies qu'ils simulaient, ou suivant les ruses

auxquelles ils avaient recours pour apitoyer les cœurs sensibles.

Il y avait, d'une part, de faux teigneux (*Callots*) ou faux épileptiques (*Sabouleux*), de faux estropiés (*Pietres*) ou de faux infirmes (*Malingreux*), de faux malades (*Francs-mitoux*) ; d'autre part, de faux pèlerins (*Coquillards*) ou faux croyants (*Convertis*), de prétendus enragés (*Hubins*) ou ruinés par le feu (*Rifodés*).

Venaient ensuite les mendiants porteurs de bissacs (*Millards*), les gueux solitaires (*Orphelins*) et ceux qui vagabondaient presque nus (*Polissons*), les coupeurs de bourses (*Capons*)[1] et les voleurs de boutique (*Courtauds de boutanche*).

Les *Narquois* et les *Polissons* sont, à côté des *Capons*, les seules catégories de gueux dont les noms aient survécu dans la langue[2].

1. Le mot a passé dans le bas-langage et dans l'argot scolaire. Cf. d'Hautel, *Dictionnaire du bas langage* (1808) : « *Capon*, câlin, flatteur, hypocrite, homme lâche et poltron. Les écoliers appellent *capon* celui de leurs camarades qui va se plaindre ou rapporter au maître. Le mot *capon* signifie aussi parmi le peuple un joueur rusé et de mauvaise foi, qui est très habile au jeu. »

2. Voir, sur l'évolution du mot *narquois*, ce que nous dirons plus loin (p. 300) à propos d'un sonnet du capitaine Lasphrise ; quant à celle de *polisson*, deux citations suffiront :

Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Polisson*. Terme d'injure qui se dit d'un petit garçon malpropre et fripon, qui s'amuse à jouer dans les rues, dans les places publiques. *C'est un vrai polisson.* »

Le *Dictionnaire comique* de Le Roux (1718) : « *Polisson*, qui aime à folatrer, à jouer, à badiner, à rire, à niaiser. C'est ainsi qu'on appelle à Paris tous les petits drôles qui jouent et font des folies dans les rues, qui sont vagabonds et débauchés. »

Une pièce de 1695, *Le Retour de la Foire de Bezon*, insérée dans le VIe tome du *Théâtre* italien de Gherardi, donne cette définition du

Ces quinze catégories argotiques trouvent leurs pendants dans les vingt-huit espèces de gueux qu'énumère le « Liber Vagatorum » (1510), document capital du *rotwelsch*. On y rencontre les mendiants culs-de-jatte (*Klenckner*), répondant à nos *Piètres* ; des gueux affligés de la danse de Saint-Guy (*Grantner*), nos *Sabouleux ;* des gueux qui mendient devant les églises presque nus (*Schwanfelder*), nos *Polissons* : des mendiants qui portent des cliquettes, comme s'ils étaient lépreux (*Junckfrawen*), nos *Cagous* ; des gueux qui se font passer pour des marchands ruinés (*Randierer*), nos *Marcandiers* ; d'autres qui se font passer pour des pèlerins chargés de coquilles (*Christianer*), nos *Coquillards* ; de prétendus infirmes (*Seffer*), nos *Malingreux*[1].

Plus nombreuses encore étaient ces espèces de gueux en Italie, où Raphael Frianoro n'en cite pas moins d'une quarantaine, dans son ouvrage « Il Vagabondo » (1627). On y rencontrait des *Falsi Bordoni*, de faux pèlerins, nos *Coquillards* ; des *Attarantati*, qui feignaient avoir été mordus de la tarentule,

mot (sc. III) : « Un air étourdy, beaucoup de négligence, débraillement complet, sottises, jeux de mains, mots équivoques, mines, mouches et tabac. Tenez, madame, je suis *polisson* au suprême degré, et de *polisson* à petit maître il n'y a que la main. »

1. On trouve des appellations analogues dans le plus ancien livre du *cant* ou argot anglais, dans le *Caveat* de Thomas Harman (1566). Les *Rufflers*, prétendus soldats blessés, y représentent les gentilshommes de la gueuserie, semblables à nos *Narquois* ; les *Rogues*, gueux perclus, nos *Piètres* ; les *Pallyards*, gueux aux fausses plaies, nos *Malingres* ; les *Counterfeit Cranes*, ou épileptiques, nos *Sabouleux*, etc.

répondant à nos *Hubins* ; des *Accadenti*, ou épileptique, nos *Sabouleux* ; des *Accaponi*, gueux couverts de fausses plaies, nos *Malingreux* ; des *Cocchini*, qui allaient nus même en hiver, nos *Polissons* ; des *Jucchi* ou *Ribattezzati*, Juifs ou Rebaptisés, nos *Convertis* ; des *Attremanti*, gueux prétendus paralytiques qui tremblaient toujours, nos *Piètres* ; des *Ruffiti*, ou Brûlés, nos *Riffodés*.

Les classes de gueux que nous venons d'énumérer constituaient la monarchie argotique, gouvernée par le grand Coesre, assisté de plusieurs Cagous, ses lieutenants provinciaux. Montaigne fait déjà allusion à cette organisation hiérarchique (*Essais*, l. III, ch. XIII) : « Les gueux ont leurs magnificences et leurs voluptez, comme les riches, et, dict on, leurs dignitez et ordres politiques. »

Mais ce qui caractérisait tout particulièrement les habitants du royaume de l'Argot, c'étaient les fausses apparences de leurs maladies et de leurs difformités. Grâce à certains procédés empiriques, les argotiers étaient passés maîtres à simuler toutes sortes d'infirmités, dont ils se débarrassaient comme par miracle une fois rentrés dans leur quartier. Aussitôt les prétendus estropiés se mettaient à marcher, les infirmes devenaient bien portants : c'était la *Cour des Miracles*.

La plus ancienne description de ce séjour des gueux — après celle que du Fail nous a laissée dans ses « Propos rustiques » (ch. VIII), à propos de la *Rue des Miracles* à Bourges, — se trouve dans une facé-

tie parue à Paris en 1616 : « Le Carabinage ou Matoiserie soldatesque » de Drachier d'Amorny, pseudonyme de Richard de Romany :

Les gueux suivans la *Cour des Miracles*, et autres qui ont fait tout le jour les estropiez, mutilez, hydropiques, venans le soir au giste, portent sous le bras un alloyau, ou morceau de veau, quelque gigot de mouton, sans oublier la bouteille qu'ils ont pendue à leur ceinture, et entrans en ladite Cour, ils quittent leurs potences, reprennent leurs dispositions et en-bon-point, et à l'imitation des anciennes bacchanales, chacun ayant son trophée à la main, attendant que l'hoste leur prepare le soupper, dancent toutes sortes de dances, principalement la sarabande. Peut-on voir de plus grands miracles que les boitteux marcher droit en cette Cour [1] ? (p. 31.)

Le « Recueil de plusieurs illustres Proverbes », que Jacques Lagniet publia à Paris entre 1657 et 1663, offre la meilleure illustration des faits et gestes des argotiers. Le troisième livre, contenant la Vie des Gueux en proverbes, représente, dans une trentaine de pièces gravées, les habitués de la Cour des Miracles avec des devises explicatives [2].

1. Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *miracle* : « A Paris il y avoit un lieu où s'assembloient les gueux après leurs quêtes de la journée pour faire bonne chère ensemble, et on nommoit ce lieu-là *Cour des miracles*, parce qu'après avoir contrefait les estropiés, les aveugles, les blessés, etc., ils quittoient leurs emplâtres, leurs béquilles et toutes les autres marques de leurs infirmités qui n'étaient qu'apparentes. Au ballet de la nuit, dansé par sa Majesté en 1653, la quatorzième entrée de la première partie étoit la Cour des miracles où se rendent le soir toutes sortes de gueux et estropiés, qui en sortent sains et gaillards. » — Voir, sur les cours des Miracles, l'ouvrage de P. Lacroix et F. Seré, *Le Moyen Age et la Renaissance*, Paris, 1848, t. I, ch. IX (article de Fr.-Michel).

2. En voici quelques-unes : La IX[e] planche porte comme devise le

Une autre description de la Cour des Miracles se trouve intercalée dans l'édition du « Jargon » de Troyes, 1660, et la plus complète a été fournie un demi-siècle plus tard par Henri Sauval, dans ses « Antiquités de la Ville de Paris » (1724).

Le « Jargon de l'Argot reformé » eut un succès considérable. Auparavant, nous l'avons montré à plusieurs reprises, des expressions isolées avaient pénétré à diverses époques dans les milieux étrangers à l'Argot ; mais jamais on n'avait tenté un exposé aussi systématique et en quelque sorte définitif des faits et gestes des gueux. Aussi l'impression sur ces derniers fut-elle très forte, s'il faut prendre à la lettre la « Responce et complaincte au grand Coesre » (1630), composition argotique qui n'est pas dépourvue de valeur et qui constitue le meilleur commentaire du *Jargon*[1].

proverbe : Pauvreté n'est pas vice, mais c'est une espèce de ladrerie.

La xe représente les *Gueux de l'hostiere*, ou de l'hôpital, dont parlent la plupart des écrivains du XVIe siècle.

La XXVe donne sous les images des gueux ces explications tirées du *Jargon de l'Argot* :

> Marquise est le nom des femmes des gueux, qu'on appelle *marpaut*.
>
> Le grand Coesre est le Maistre des Gueux, lequel est assis sur le dos d'un *mion de boulle*, qui est un coupeur de bources.
>
> Archisupposts sont les escoliers desbauchez.
>
> Cagous sont ceux qui font porter honneur au grand Coesre.

La XXVIe représente les portraits d'un Rifodé, d'un Marcandier et d'un Millard ; la XXVIIe, ceux d'un Malingreux, d'un Calot et d'un Orphelin ; la XXVIIIe, ceux d'un Coquillard, d'un Converty et d'un Sabouleux ; la XXIXe, ceux d'un Hubin, d'un Polisson et d'un Francmitou ; la XXXe, ceux d'un Courtaud de boutanche, d'un Drille et d'un Narquois.

1. Etienne Cleirac cite dans ses *Us et coutumes de la Mer* (Rouen.

L'époque de ces publications coïncide d'ailleurs avec plusieurs tentatives du même genre.

Dans une facétie de 1623, le « Pasquil du rencontre des cocus à Fontainebleau », on lit une chanson entremêlée d'expressions d'argot.

La « Comédie des Proverbes » (1633), d'Adrien de Montluc, en est également farcie et toute une scène, la première de l'acte III, est argotique.

2. *Le style burlesque.*

La poésie burlesque, en tirant parti de la langue archaïque et vulgaire[1], ne dédaigna pas le jargon.

Scarron, dans son « Virgile travesti », en parlant des compagnons d'Enée, qui viennent de quitter Carthage, les assimile aux habitants de la Cour des Miracles :

Pauvres d'habits comme de mine,
Sales magazins de vermine,
Enfin véritables *Cagous*,
Et le roi le plus gueux de tous[2]...

1671, p. 489) des *Commentaires du Jargon de l'Argot*, imprimés à Poitiers par Abr. Mounin, 1631. Ce titre manque à la bibliographie poitevine de M. A. de La Bouralière : *L'Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècles* (Mémoires des Antiquaires de l'Ouest de 1904), Poitiers, 1905. Cependant, la concordance de la date et du nom de l'imprimeur, très exact, nous font croire que l'opuscule a réellement paru. Son titre paraît d'ailleurs avoir suggéré à Benj. Fillon — suivant une remarque ingénieuse de M. Henri Clouzot — cet autre titre : *Les us et coutumes du pays de l'argot*, Poictiers, sans nom d'imprimeur, 1609 — qui semble entièrement de son invention. Voir *Poitou et Vendée*, Niort, 1861, t. I, p. 62.

1. Voir les pages instructives que M. Brunot consacre au burlesque dans son *Histoire de la langue française*, t. III, p. 75 à 80.

2. Ed. Fournier, p. 171.

Ailleurs il mentionne :

Les peuples natifs d'Amiterne,
Dont l'enseigne est une lanterne,
Et ceux qu'on nomme Mutusquois,
Auteurs du langage *narquois*,
Dont l'enseigne est une épousée[1].

Puis, dans la « Suite » de Moreau :

Non, je ne pourrais te survivre,
Et j'aimerois bien mieux te suivre,
Que de voir un jour mon enfant
Devenir le lot d'un pédant,
D'un baladin, d'un escogriffe,
D'un batteur d'estrade et d'*antiffe*[2].

Et au douzième livre de cette « Suite du Virgile travesti » :

Le fils d'Anchise fit tuerie,
Il accrocha le fort Sucron
Par le milieu du *pâturon*.

Mais ce fut surtout l'autre représentant du genre, le sieur d'Assoucy, surnommé l'Empereur du burlesque, qui eut souvent recours au vocabulaire argotique.

Veut-il, dans son « Ravissement de Proserpine », caractériser les hôtes infernaux ?

D'autre costé les mandegloires,
Les succubes à *quilles* noires...
Paraissoient desja sur les rans[3].

1. *Ibidem*, p. 278.
2. *Ibidem*, p. 402.
3. *Le Ravissement de Proserpine*, Paris, 1664, p. 5.

Le Déluge de son poème « L'Ovide en belle humeur » ne serait pas complet sans un trait argotique :

Chacun sur ce qu'il peut trouver
Essaye en vain de se sauver...
Le *palot* dessus son fumier[1].

Ni la métamorphose de Syrinx en roseau poursuivie par le dieu Pan :

Ce dit, il l'alloit deflorer ;
Mais quand ce vint au perforer,
Embrassant la Nymphe trotiere,
Il ne trouva plus que *floutière* ;
Car dejà les Nymphes ses sœurs,
Les Nayades, voyant ses pleurs,
(A ses vœux) la pauvre affligée
En des roseaux l'avoient changée[2].

Bien plus, dans ses « Aventures burlesques », lorsque d'Assoucy expose ses idées sur le genre de composition (« Tout est bon dans le burlesque, pourvu qu'il soit bien mis en œuvre et qu'il soit bien appliqué ») et cite comme exemple sa rime argotique en *floutiere*, il ne manque pas d'ajouter : « Cecy est sans doute bien pire que le langage des halles ; mais je défie le François le plus pur d'exprimer si bien cette action que ce *langage de Larty*[3] qui n'est com-

1. Paris, 1653, p. 71.
2. *Ibidem*, p. 135.
3. Cf. Leon Trippault, *Celt-hellenisme, ou Etymologie des mots françois tirez du Grec*, Orleans, 1581, p. 27 : « *Artis*, langage de matois, et jargon, pour ἄρτος ». C'est le parler des voleurs qui appellent le pain *artie*.

mun qu'à ceux qui entriment sur le *Ligourt* et le *passe Ligourt*[1]. »

On devine sa préférence secrète pour l'argot : « Il n'est jusqu'aux larrons patibulaires qui, sous quelques titres spécieux, n'essayent de couvrir leurs larcins... Couper des bourses, c'est *prendre des rats par la queüe.* Voler un manteau, c'est *tirer la laine...* » Et ailleurs[2] : « Ce fut en ce fatal instant que me voyant dans un pays perdu sans aucune ressource, je me vis sur le point de me faire une *jambe de Dieu,* ou de me sacrifier quelque bras, et me ranger aux portes d'une Eglise pour y demander l'aumosne[3]. »

En revanche, Guez de Balzac qui a consacré sa XXXIXe dissertation au style burlesque, ne laisse pas de protester contre cette invasion des expressions facétieuses et jargonnesques : « On peut se travestir et se barbouiller au carnaval, mais le carnaval ne doit pas durer toute l'année. On peut dire une fois en sa vie *Monsieur le Destin* et *Dame Junon...* ; mais de ne dire jamais autre chose ; mais d'amasser toute la bouë et toutes les ordures du mauvais langage pour salir du papier blanc, c'est ce que je ne sçaurois trouver bon en la personne du meilleur de mes amis. Si cette licence n'estoit arrestée, elle iroit

1. Ed. Colombey, p. 288. Voir, sur les expressions citées, ce que nous avons dit aux pages 40 à 41, et plus bas, 142 à 143.

2. *Ibidem*, p. 29 et 163.

3. Le terme jargonnesque *ornie*, poule, se lit deux fois dans la *Description de la ville d'Amsterdam, en vers burlesques*, p. 68 et 341 (v. Fr.-Michel, p. 298).

bien plus avant. A la fin, il se trouveroit des esprits si amateurs des vilaines nouveautez qu'ils voudroient introduire à la Cour la langue des Gueux et celle des Bohesmes. Nous verrions des requestes et des epistres en l'une et en l'autre de ces deux langues. Ce qu'on appelle le *Narquois* auroit ses poëtes et ses autheurs[1]. »

3. *Un poète provincial.*

La « Muse Normande » (1625-1653), du poète rouennais David Ferrand, est écrite dans une espèce de jargon provincial appelé *langage purin*, que Philibert Le Roux définit ainsi (1718) : « C'est un certain langage du bas-peuple dans un quartier de la ville de Rouen ; on fait tous les ans des vers burlesques en ce langage-là. »

Il s'agit dans l'espèce du patois haut-normand du pays de Caux que les ouvriers ont enrichi, dès le XVIIe siècle, de nombreux termes d'argot. Comme nous en avons donné ailleurs le relevé[2], il suffit ici d'ajouter que les traces jargonnesques y sont autrement considérables que dans le genre burlesque parisien. Le *purin*, par le nombre et la valeur de ces termes spéciaux, offre le témoignage le plus

1. *Œuvres*, Paris, 1665, t. II, p. 687.
2. Voir l'*Argot Ancien*, p. 265 à 269.

important de l'influence de l'argot sur un parler provincial, et cela dès le premier quart du XVII[e] siècle.

V

LE XVIII[e] SIÈCLE

Le long intervalle qui sépare la deuxième édition du « Jargon de l'Argot reformé » (1628) de l'apparition du vocabulaire des Chauffeurs (1800), n'est marqué que par des réimpressions du premier de ces opuscules. Le XVIII[e] siècle, vraiment stérile dans cet ordre de recherches, n'est signalé par aucune œuvre argotique proprement dite. Faute de documents de première main, nous mentionnerons certaines publications littéraires se rattachant à notre sujet, et nous continuerons notre enquête sur la pénétration de l'argot dans la langue générale.

1. *Cartouche et son temps.*

C'est en 1725 que parut « Le Vice puni, Cartouche », poème par Nicolas Ragot, dit Granval. Ce qui nous intéresse dans ce petit livre, si souvent réimprimé jusqu'en 1827, ce n'est pas tant l'histoire

rimée, à tendance moralisatrice, des faits et gestes de Cartouche, que le lexique argot-français que l'auteur trouva bon d'ajouter à son poème. Tout en restant semblable au fond à l'édition du « Jargon de l'Argot » de 1700, ce lexique renferme quelques appellations originales — *camarde*, la mort, *dardant*, amour, *palpitant*, cœur — qui ont ensuite passé dans les éditions postérieures du *Jargon*, à partir de 1728. C'est là une première trace appréciable de l'influence livresque sur l'argot, influence qui deviendra prépondérante dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Le bruit fait autour de Cartouche et le succès du poème de Granval mirent pendant quelque temps l'argot à la mode. La comédie de Legrand, « Cartouche ou les Voleurs », eut treize représentations consécutives à partir du 21 octobre 1721. Les comédiens, qui la jouèrent, allèrent visiter Cartouche dans sa prison pour apprendre de ce maître voleur les éléments du jargon.

Voici à ce sujet une page curieuse du « Journal et Mémoires » de Mathieu Marais [1] :

En ce mois de novembre 1721, il y a eu l'exécution d'un célèbre voleur, nommé Cartouche, qui s'est enfui deux fois des prisons, et qui auroit encore trouvé moyen de s'échapper s'il n'eût été surpris. L'arrêt contre Cartouche est du 26 novembre 1721... C'est un jeune homme de vingt-quatre ans, le plus habile et le plus adroit voleur qu'on eût vu de longtemps... Il y est arrivé [à l'Hôtel de Ville] un fait singulier d'un nommé Ballagny (dit Capucin), qui a révélé qu'un jour

1. Ed. de Lescure t. II, p. 198.

on le fit sortir de sa prison avec Cartouche et d'autres, du temps qu'ils étoient au Châtelet ; qu'on les mena dans une chambre haute où il y avoit un lit vert ; qu'il s'y trouva plusieurs hommes, en belles perruques et habits galonnés, qui s'adressèrent à eux et leur demandèrent, en présence du lieutenant criminel et du procureur du Roi qui y étoient, *s'ils n'avoient pas entre eux un jargon ou argot, et s'ils ne chantoient pas certaines chansons*. Ils en convinrent. *Ils dirent plusieurs mots de leur jargon et chantèrent des chansons que Cartouche dit avoir faites et qui étoient très jolies*. Le lieutenant criminel dit que c'étoit dommage qu'un si bel esprit se fût adonné à voler. Il y avoit du vin sur une table, et l'on buvoit, le vin manqua et on alla quérir d'autre, et cela finit par de l'argent que ces messieurs donnèrent aux prisonniers qui en firent bonne chère le soir. Or, *ces messieurs étoient les Comédiens françois, qui vouloient avoir ces chansons et cet argot pour mettre dans une comédie*, qui a été scandaleusement jouée sur le théâtre sous le titre de *Cartouche, ou les Voleurs*[1].

Cette pièce contient en effet une demi-douzaine de mots d'argot que l'auteur a tous mis dans la bouche de Cartouche :

Resterons-nous dans Paris ? Irons-nous battre l'*antife* sur le grand *trimard* ? [Note : Termes d'argot, pour dire aller *sur le grand chemin*].

Qu'avez-vous *pincé* ? [Note : c'est-à-dire *volé*].

1. Voir aussi le *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* par l'avocat J. F. Barbier (t. I, p. 109) : « Ce Cartouche s'est distingué dans son genre, et il lui arrive ce qui n'est jamais arrivé. Lundi, 20, on afficha à la comédie italienne, la comédie de *Cartouche*, où Arlequin, qui est fort souple et bon acteur, fit cent tours de passe-passe. Mardi, 21, on joua à la comédie française, *Cartouche*, petite pièce assez gentille faite par le comédien Le Grand ; il y va un monde étonnant. Au surplus les gens de bon sens trouveront fort mauvais qu'on laisse représenter sur le théâtre un homme qui existe réellement, qui est tous les jours interrogé, et dont la fin sera d'être roué vif ; cela n'est pas séant. »

Qui est-ce qui a *trimé* [c'est-à-dire *marché*] dans la rue des Noyers ?

Et vous, petit drôle, n'avez-vous rien *bouliné* [c'est-à-dire *volé*] ?

Et vous, petits Mioches [c'est-à-dire *garçons*], allez travailler à la presse.

Qu'est qu'il y a, Monsieur le *Ratichon* [c'est-à-dire *Abbé*] ? [1]

D'ailleurs, « Cartouche ou les Voleurs » ne fut pas la seule pièce émaillée de termes d'argot.

L'opéra-comique de Le Sage et d'Orneval « Les Pèlerins de la Mecque », représenté à la foire de Saint-Laurent en 1726, en renferme quelques autres dans la IVe scène du Ier acte :

LE CALENDER.

Vous serez assez habile
Quand vous sçaurez la chanson...
Allez vous en, mon garçon,...
Faire *ficher* du *michon*.

ARLEQUIN.

Je m'en vais *bellauder gourdement* dans toutes les *entifles* et les *piolles* de la *vergne*.

LE CALENDER.

Comment ! vous savez *rouscailler bigorne* ?

ARLEQUIN.

Bon ! C'est mon grand-père qui a inventé l'argot quelque temps avant qu'il tombât entre les *louches* du *Tolle*.

1. *Œuvres* de Le Grand, comédien du Roi, Paris, 1770, t. I. p. 151 à 234 : *Cartouche ou Les Voleurs*. Voir les scènes III, VI et IX du Ier acte.

LE CALENDER.

Vous aurez soin de vous rendre ce soir à notre *Castu*. C'est ce caravansérail que vous voyez au haut de cette rue à gauche. Je suis là *barbaudier* des calenders[1].

La bande de Cartouche a été la plus importante de son temps ; il n'est pas surprenant que les exploits de ce fameux chef de brigands, et surtout sa fin, aient autant contribué à la diffusion de l'argot pendant le second quart du XVIII[e] siècle.

Le même temps à peu près (1745) vit paraître une facétie, intitulée : « Entretiens de la Truche ou les Amours de Jean Barnabas et de la mère Roquignard ». Cette pièce ne renferme pas de termes d'argot, mais elle offre une assez curieuse peinture de la vie des gueux du temps, de leurs ruses et de leurs infirmités factices :

Que l'on nous regarde, pour la plupart, sans prévention : nous sommes des objets dignes de compassion ; nous tirons des larmes de ceux qui nous voyent. L'un, moyennant quelques vessies de cochon, qu'il ajuste devant lui, se fait passer pour hydropique. L'autre, avec ses deux béquilles sur lesquelles il semble se soutenir avec peine, se serviroit de ses jambes mieux qu'un dératé, s'il entendoit claquer un fouet derrière lui, etc. (p. 8.)

Ce sont là les procédés traditionnels auxquels les mendiants ont de tout temps eu recours, aussi bien dans l'antiquité que de nos jours.

1. *Théâtre de la Foire*, Paris, 1728, t. VI, p. 145.

2. *Le style poissard.*

Le genre burlesque du XVIIe siècle trouve son pendant dans le style poissard du XVIIIe, représenté tout particulièrement dans l'œuvre du chansonnier et auteur dramatique Jean-Joseph Vadé (1720-1757).

Le style poissard est foncièrement identique au bas-langage parisien de l'époque, à ce qu'on a appelé plus spécialement le langage des halles. Le terme *poissard* désignait au XVIe siècle le larron (Cotgrave), au XVIIe le savetier (Oudin, 1640) ; le féminin *poissarde* est expliqué par « une vendeuse de marée, par mespris » (Oudin), ce que Furetière (1690) rend plus explicitement : « *Poissarde*, terme injurieux que se disent les harangères les unes aux autres pour se reprocher leur malpropreté. » Ce sobriquet injurieux des harengères devint le nom même d'un style émaillé de gros mots et de jurons vulgaires.

L'argot y joue un rôle absolument effacé ; toute la littérature poissarde ne compte pas une douzaine de termes jargonnesques, dont une bonne moitié au moins se retrouve dans le chef-d'œuvre du genre, « La Pipe cassée, poème épi-tragi-poissardi-héroi-comique », de Vadé.

Dans le deuxième chant :

Avons-je du vin ? Non.
Parlez donc, monsieur le garçon
Apportez du *pivois*, hé vite...

Et vers la fin du chant suivant :

— Pour un rien vous vous argotez,
Quoi, qui vous met tant en colère ?
Des gnilles ? V'la ce qui faut faire,
Faut les *solir* cheux l' tapissier,
Hé puis partager le *poussier*.
— Copère, interrompt la Tulipe,
Je donnerois quasi ma pipe
Pour être comme toi *ch'nument*
Retors dans le capablement.

Remarquons que les termes *pivois* et *chenument* étaient depuis longtemps populaires [1] ; ce dernier revient fréquemment sous la plume de Vadé, dans « Jérôme et Fanchonnette » (sc. II), dans les « Lettres de la Grenouillère », et dans bien d'autres passages.

Par contre, des termes comme *poussier* pour « argent » (cité ci-dessus), *Charlot* pour « bourreau », ce dernier figurant dans le second des « Quatre bouquets poissards » :

Allez, monsieur le beau, que *Charlot* vous endorme,
Tirez d'ici, meuble du Châtelet...

ou encore comme *gonze*, pour « nigaud », dans le quatrième des mêmes Bouquets :

1. On lit trois fois *pivois*, vin, dans la *Description de la ville d'Amsterdam en vers burlesques* de Pierre le Jolle (v. Fr.-Michel, p. 327). Cf. Philibert Le Roux, *Dictionnaire comique* (1718) : « *Chenu*, mot fort usité à Paris, en la place de bon, délicat, exquis, de bon goût, délicieux, admirable. »

Allez, *gonze*,
S'il est fiché ; vous, vous êtes fichu,
Chien d'Aumônier du cheval de bronze,
Bel ange à double pied fourchu...

ont été vulgaires avant de pénétrer dans l'argot [1].

Le « Déjeuner de la Râpée » de l'Ecluse, autre production capitale du style poissard, n'est pas plus riche en fait d'argot. Nous n'en avons constaté que deux traces, toutes les deux sur la même page [2] : « Tu as eu la *tapette* et le *baudru* [3], je t'avais vu faire la procession de la ville derrière le confessionnal à deux roues à Charlot qui t'a marqué l'épaule au poinçon de Paris... » Et plus bas : « Alle voulut *jaspiner* avec moi... » Encore ce dernier terme est-il commun à plusieurs patois (Berry, Poitou, Normandie, etc.,) et Le Roux le donne dans son Dictionnaire comique (1718) : « *Jaspiner*, jaser, bavarder ».

1. Au sens d'individu, *gonze* se lit dans le *Ragotin* de La Fontaine, acte IV, sc. III :

Elle va ramasser dans les ruiseaux des halles
Les bons mots des courtauds, les pointes triviales,
Dont au bout du Pont-Neuf, au son du tambourin,
Monté sur deux tréteaux, l'illustre Tabarin
Amusoit autrefois et la nymphe et le *gonze*
De la cour de miracle et du cheval de bronze.

Dans le fourbesque, *gonzo* signifie « rustre » (en italien : niais), d'où *gonze*, homme, et *gonzesse*, femme, termes qu'on trouve en argot pour la première fois dans le vocabulaire de Vidocq (1837).

Quant à *poussier*, argent, il est inconnu avant l'édition de 1836 du *Jargon de l'Argot réformé*. Comme terme du bas-langage, il figure dans les *Porcherons* de 1773 (v. Fr.-Michel, p. 341).

2. Voir les *Œuvres poissardes de J. J. Vadé, suivies de celles de l'Ecluse*, Paris, 1796, p. 97. Cf. p. 115 :

Il avoit la semaine...
La *toquante* d'argent.

3. C'est-à-dire : la marque (sur l'épaule) et le fouet.

Nous ne pouvons donc partager l'opinion de ceux qui voient dans le style poissard « un mélange de parler parisien et d'argot[1] », le jargon n'y entrant à peu près pour rien. Ce style représente simplement la réaction du langage populaire contre les tendances puristes des grammairiens du XVIIIe siècle. Lorsque Sébastien Mercier remarque, en 1783, dans son « Tableau de Paris », que : « Les mots proscrits de la langue sont positivement dans toutes les bouches », il ne pense nullement à l'argot[2], mais au bas-langage parisien, comme le prouvent les exemples qu'il cite (*baffre*, gloutonnerie, *merlan*, garçon coiffeur, *sapin*, fiacre, etc.)[3].

Le bas-langage parisien et l'argot ne se confonderont que dans la seconde moitié du XIXe siècle ; au XVIIIe, une pareille fusion est encore inconnue.

Louvet de Couvray, dans son « Faublas », est le premier romancier qui ait cité de l'argot en le commentant, mais la note est brève : « En termes d'argot, *allumer*, signifie guetter, *battre l'antif* veut dire rôder dans les environs[4] ».

1. F. Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle* (1740-1789), Paris, s. d., p. 150 et suiv. : Argot et langue poissarde. Livre d'ailleurs remarquable et qui nous a rendu des services.

2. *Idem, ibidem*, p. 151.

3. M. Gohin, p. 154, range sous la rubrique Argot des mots comme : « *Ytou*, *fichant*, *fareau*, *casaquin*, *gnole*, *s'argoter* (= se disputer), *être en bringue* (= être cassé), etc. ». Tous ces termes appartiennent au bas-langage parisien et n'ont rien de commun avec le jargon.

4. *Les Amours du Chevalier de Faublas*, Paris, 1787-1790, réimpr. Garnier, t. II, p. 16.

Plus explicite, une pièce curieuse de la même époque : « Le Rat du Châtelet » (1790), en fournit toute une phraséologie, qui n'est pas sans intérêt pour la chronologie des termes d'argot.

3. *Un document de l'époque révolutionnaire.*

L' « Almanach des prisons de 1795 », de Coissin, a un caractère plus spécial. Il renferme des expressions et des termes argotiques qui sont encore vivaces et dont plusieurs ont pénétré dans la langue générale [1]. Nous avons cité (p. 12) le passage relatif à *griache*. Voici maintenant les autres :

> Outre le concierge, ou son représentant, il y a dans le guichet un ancien porte-clefs qui divague. C'est, sans qu'il y paraisse, l'inspecteur des personnes qui entrent et qui sortent. Quand il a des distractions, on entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : *Allumez le miston* (*allumer*, mot d'argot qui veut dire : regardez sous le nez ; *miston*, de l'individu). Le guichetier les répète à ses camarades qui sont de service aux portes. Lorsqu'il entre un nouveau prisonnier, on recommande aux guichetiers d'*allumer le miston*, afin qu'il soit généralement connu et ne puisse se donner pour étranger [2].

C'est là le plus ancien exemple que nous ayons d'*allumer*. Quant à *miston*, un petit dictionnaire

1. Un littérateur peu scrupuleux de l'époque, Jean-Baptiste Nougaret, dans son *Histoire des prisons de Paris et des départements* (1797), a plagié les passages techniques de l' « Almanach », sans en faire la moindre mention.

2. *Almanach des prisons*, p. 11 = Nougaret, II, 5.

d'argot de 1844 le rend par « jeune homme » (provençal *mistoun*, bambin) ; le féminin, *mistonne*, se lit dans Bruant au sens d' « amante ». Mais la locution complète ne signifie nullement « préparer un vol », comme le prétend Delesalle[1], ni « commencer l'action », suivant un manuscrit de 1830 allégué par Larchey[2].

L'autre moitié (du greffe) est le lieu où l'on dépose les condamnés.., que le guichetier appelle dans leur langage *tôle*[3]...

Ce terme, plus correctement transcrit par Vidocq : *Taule*, maison, est encore vivace, surtout son dérivé : *entôler*, entrer dans une maison avec le dessein d'y voler, d'où l'on a tiré récemment *entôleuse*, prostituée qui vole un client dans un endroit clos, et *entôlage*, vol commis dans ces conditions.

Du greffe, on entre en plein pied, en ouvrant toutesfois d'énormes portes, dans des cachots appellés la *Souricière*[4].

C'est là un des termes des prisons qui a passé dans la langue. Littré en donne ces trois définitions :

1° Piège que la police dresse aux malfaiteurs, quand, s'emparant d'une de leurs retraites sans qu'ils le sachent, elle les saisit un à un à mesure qu'ils rentrent ;

1. *Dictionnaire*, v° *miston*.
2. *Supplément*, v° *miston*.
3. *Almanach des prisons*, p. 12 = Nougaret, II, 6.
4. *Ibidem*, p. 14 = Nougaret, II, 7.

2° Se dit, à Paris, d'endroits publics mal famés, qui restent ouverts pendant la nuit, et que la police tolère, afin de pouvoir surveiller et saisir au besoin des hommes dangereux ;

3° Corps de bâtiment installé au rez-de-chaussée dans la cour de la Sainte-Chapelle, à Paris, où restent détenus, pendant la journée, les individus amenés le matin de la prison cellulaire de Mazas, afin de comparaître soit devant le magistrat instructeur, soit devant le tribunal.

Des prisonniers avaient pour s'échapper fait un trou, en argot un *housard*[1].

Ce terme se rencontre au même sens dans Vidocq, et on peut en rapprocher le wallon *houzâ*, fondrière.

On appelle *violon*, à Paris, une prison que chaque section a dans son enceinte pour enfermer ceux qu'on arrête la nuit, et qui sont le lendemain transférés dans une maison d'arrêt s'il y a lieu[2].

Ce terme policier a également pénétré dans la langue où il désigne la prison contiguë à un corps de garde. Le mot, dans ce sens argotique, a suscité toutes sortes de divagations[3]. L'explication est pourtant bien simple : les barreaux de la prison ont été assimilés aux cordes des instruments de musique ;

1. *Ibidem*, p. 23 = Nougaret, II, 14.
2. *Ibidem*, p. 48 = Nougaret, II, 34.
3. Voir J.-G. Kastner, *Parémiologie musicale de la langue française*, Paris, 1866, p. 404 à 412.

de là les synonymes *harpe* et *violon*, d'une part, et de l'autre, le bourguignon *bandore,* prison (= mandore), et l'ancien français, *salterion*, psaltérion, au même sens figuré, qui se lit dans deux lettres de grâce de 1359 et 1377 : « Robert le fournier, pour le soupçon d'avoir robé Colin le varlet, rompu sa huche et y prins II solz tournois, fu mis ou cep dit *salterion* desdites prisons[1] ».

Les femmes furent les premières au *rapiotage*. Cette expression technique a besoin d'un développement. A l'instant où l'on se propose de sortir un prisonnier de la souricière, et de le rendre à ses nouveaux compagnons, il est fouillé, volé ; on ne lui laisse que son mouchoir. Boucles, couteaux, ciseaux, argent, assignats, or et bijoux, tout est pris ; vous vous trouvez nu et dépouillé. Ce brigandage s'appelle *rapioter*[2].

Le même terme se rencontre dans une pièce satirique de la même époque, le « Rat du Châtelet[3] », et plus tard dans Vidocq : *Rapioter*, visiter les condamnés en route pour le bagne. Rigaud précise : « *Rapioter,* fouiller un condamné, dans le jargon des voleurs. Autrefois le mot s'appliquait à la visite pratiquée sur les condamnés en partance pour Toulon, Brest et Rochefort ».

Le terme a par contre évolué en passant du langage des prisons à celui des bagnes et en revenant ensuite à son point de départ.

1. *Idem,* p. 410.
2. Nougaret, III, 57. Ce passage ne figure pas dans l'*Almanach.*
3. Voir ci-dessous, p. 339.

4. *L'argot et les lexicographes.*

Il ne nous reste plus maintenant qu'à jeter un coup d'œil sur les termes d'argot insérés dans les dictionnaires de la langue générale jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le fondateur de la lexicographie française, Robert Estienne, n'en a admis qu'un tout petit nombre dans la seconde édition de son « Dictionnaire françois-latin » (1549). Nous avons déjà cité *pier ;* voici un autre terme :

> *Artis,* en langage de jargon, signifie pain[1]. Il vient d'ἄρτος, id est panis.

C'est d'ailleurs cette origine grecque, alléguée aussi pour *pier*, qui explique la présence du mot dans un ouvrage destiné surtout à l'enseignement.

Cotgrave, au contraire, dans son vaste « Dictionnaire » (1611), a été très accueillant pour les termes jargonnesqnes. Il en cite plusieurs tirés du petit vocabulaire de Guill. Bouchet en les accompagnant de la notation : *Barrag(ouin).* Exemple :

1. Cf. Meurier, *Dictionnaire François-Flameng* (1584) : « *Artos,* en jargon *Broot.* » On lit dans le *Dictionnaire des termes du vieux françois* de Borel (1655) : « *Artos,* pays, dit de ἄρτος, pain, à cause de sa fertilité ». Cette explication est le résultat d'une coquille : *pays,* au lieu de *pain.*

Aubert. Money, coyn, silver, chinks. || Barrag.
Fouillouse. A bag scrip, or powch. || Barrag. [1]

Nous avons déjà relevé l'expression jargonnesque *jambe de Dieu* que Cotgrave attribue aux argotiers et gueux de France[2] ; ajoutons-y *trottouër* (« babling or pratling »), dont il est également redevable à Bouchet, et qu'il fait suivre de cette remarque : « Le terme appartient dans ce sens au *pedlars French* », c'est-à-dire au blesquien ou langage des mercelots.

C'est le « Dictionnaire Universel » d'Antoine Furetière (1690), et tout particulièrement celui de Trévoux (1752), qui n'en est qu'un remaniement considérable, qui renferment le plus grand nombre de termes d'argot. Abstraction faite des termes déjà cités[3], voici une liste que nous ne donnons pas pour complète :

Anquilleuse, qui se dit d'une femme qui filoute, qui vole chez les marchands : *Fur fœmina, mercatoribus surripiens quod sub præcinctoris servant.* On a pendu aujourd'hui une *anquilleuse.* Les arrêts de la Tournelle emploient ce mot[4].

Antiffe. Terme d'argot, qui est un langage particulier que se font les gueux et les voleurs. *Et sur le grand trimard allez battre l'antiffe.* Poëme de Cartouche.

1. De même, Oudin (*Recherches,* 1642) : « *Fouillouse.* Parola di zergo. *Sacoccia.* »

2. Voir ci-dessus, p. 27 à 28.

3. Voir ci-dessus, p. 12 et 55.

4. Cette dernière assertion doit être erronée : le terme *anquilleuse* apparaît pour la première fois dans le lexique qui accompagne le poème *Cartouche,* de Granval (1725).

Argot est aussi le nom que les gueux ou les voleurs donnent à la langue ou au jargon dont ils se servent, et qui n'est intelligible qu'entre eux. *Brider la lourde sans tournante*, c'est, dans le langage des gueux, ouvrir la porte sans clef. Il y a à la fin du Poëme de Cartouche un Dictionnaire *Argot-François*. L'auteur de ce Poëme, chant X, p. 74 et 75, a badiné fort agréablement sur l'étymologie d'*argot*. Balagny dit que ce mot vient de la ville d'Argos où Agamemnon fit fleurir ce jargon éloquent ; et Cartouche remonte plus haut, en tirant l'origine de cette langue d'*Argo*, navire des Argonautes, sur lequel Jason avec les princes grecs alla conquérir la Toison d'or.

Bonneteur, filou, trompeur, surtout au jeu. Les *bonneteurs* portent toujours sur eux plusieurs jeux de cartes apprêtées. Les *bonneteurs* ont dés chargés ou garnis de plomb. Apparemment qu'on a appellé ainsi ces filoux, parce qu'ils bonnettent les gens pour les engager au jeu et les filouter, c'est-à-dire qu'ils leur font des civilités, qu'ils les préviennent d'honnêteté pour les attirer au jeu. C'est un terme familier [1].

Cagou, mot du style bas, pour signifier un homme qui vit d'une manière obscure et mesquine, et qui fuit la bonne compagnie [2].

Drille, vieux mot qui signifioit autrefois soldat [3] et qu'on emploie aujourd'hui dans le style familier dans différentes acceptions. On dit par mépris, c'est un pauvre *drille*, un méchant soldat, et plus souvent un pauvre malheureux. C'est un vieux *drille*, c'est-à-dire un soldat qui a vieilli dans le service, et quelquefois un vieux libertin. *Drille* se dit encore populairement d'un jeune homme vif et hardi. Un bon *drille*, un bon compagnon [4].

1. Le terme est du XVIIIe siècle : il manque encore à Furetière.

2. Cf. *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Cagou*, homme qui vit retiré, qui ne veut voir ni hanter personne. C'est un *cagou*, il vit comme un *cagou*. »

3. Proprement soldat vagabond ou gueux portant l'uniforme.

4. Cf. *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Drille*, terme de raillerie, fantassin, soldat à pied : c'est un simple *drille*. On dit aussi : c'est un bon *drille*, pour dire, c'est un bon compagnon. C'est un pauvre *drille*, c'est un pauvre malheureux. On dit aussi *souldrille*. »

Dure. On ne le dit que dans cette phrase : coucher sur la *dure*, c'est-à-dire sur la terre ou sans matelas.

Eclairer, en termes de joueur, on dit activement *éclairer le tapis*, pour dire, coucher comptant la somme que l'on veut jouer. On avertit son adversaire d'*éclairer le tapis*, lorsqu'il oublie de mettre au jeu.

Fouillouse, vieux mot et hors d'usage qui signifioit autrefois sac ou poche. Il avoit de beaux écus en *fouillouse*. Rapin. Les gueux, dans leur jargon qu'ils appellent Argo, disent *felouse*[1] dans le même sens.

Frusquin, terme bas et populaire, qui signifie le bien, le patrimoine de quelqu'un. Il a mangé tout son *frusquin* à la débauche. On dit, dans le même sens, tel a mangé tout son saint Crépin[2].

Grec, terme de bonneteur ou de filou. Ils appellent *grecs* ceux qui suivent leurs tours infames, et qui les pratiquent[3].

Grivois, bon drôle, bon compagnon ; soldat hardi et alerte. M. de Callières se moque de ce mot et ne l'approuve point. Il est vrai qu'il est populaire, mais il est François, et on s'en sert dans le style familier et dans le burlesque. Un bon *grivois*, un *grivois* de l'armée[4]. — *Grivoise*, femme qui vit en débauche avec les grivois. On le dit particulièrement des vivandières, ou d'une femme d'armée.

Gueux, qui signifie mendiant. On dit que ces Gueux font

1. Variante qu'on lit dans l'édition du *Jargon* de 1660 : elle s'est maintenue jusqu'à Halbert (1849).

2. C'est la rédaction de Furetière. Trévoux se borne à dire : « *Frusquin*, terme populaire, ce qu'un homme a d'argent et de nippes. Sa part, son héritage. » Philibert le Roux, au mot *frusquin*, fond ces deux rédactions.

3. Manque à Furetière. Oudin (1640) ne connaît que : « Il est *Grec*, i. il est sçavant ou habile », et Le Roux (1718) : « Etre *Grec*, être habile, rusé, entendu, fin, subtil. »

4. Cf. Philibert Le Roux (1718) : « *Grivois*, soldat ou débauché, qui se moque de l'inconstanee de la fortune, pourvu qu'il ait de quoi boire, manger et fumer ; homme toujours gai et sans souci, qui prend le tems comme il vient, qui ne s'inquiète de rien et ne songe qu'à se donner de la joie : Ma foi, vive la pipe, c'est le salut du *grivois* (Gherardi, *Théâtre Italien*) ».

une espèce de république, qu'ils ont un Roi qu'ils appellent le grand *Couaire*, et qu'ils tiennent des assemblées qui sont comme leurs états, où ils règlent tout ce qui regarde leur république. Ils ont un langage particulier qu'ils appellent Argot[1]. On en a fait un Dictionnaire. Les mots de ce jargon n'étant ni de l'usage ordinaire, ni propre d'aucun art ou d'aucune science, ne se trouvent pas ici[2].

JARGON est aussi une langue factice dont les gens d'une même cabale conviennent, afin qu'on ne les entende pas, tandis qu'ils s'entendent bien entre eux[3] : tel est le *jargon de l'Argot* dont se servent les coupeurs de bourses, les Bohémiens, etc. Je ne sais pourquoi l'on dit que ce *jargon* est composé pour la plus grande partie de mots tirés du Grec. Il y a beaucoup moins de Grec dans l'Argot que dans le François ordinaire[4].

JASPINER, parler à tort et à travers. Il est bas. *Il jaspinoit argot encor mieux que François*. Poëme de Cartouche.

MALINGRE. Terme populaire, qui se dit des gens qui ne sont pas en bonne santé, ou qui sont convalescens, ou valétudinaires, et surtout de ceux qui sentent des incommodités sans en connoître la cause. Ce mot est tiré du *Jargon de l'argot*, où les gueux s'appellent *malingres*, quand ils excitent les gens à leur donner l'aumône, en faisant paroître quelques maladies ou difformités vraies ou apparentes.

1. Cf. Richelet (1680) : « *Argot*, terme de coupeur de bourse. Il peut venir du grec où il signifie *sans travail*, sans ouvrage. Mais dans la signification qu'on lui donne aujourd'hui, il veut dire le langage des gueux et des coupeurs de bourse, qui s'expliquent d'une manière qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. »

2. Ce dernier alinéa manque à Furetière.

3. Cf. *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Jargon* signifie avoir un langage concerté que l'on fait pour n'estre entendu que de ceux avec qui on a intelligence. Les Bohemiens, les gueux, les coupeurs de bourse ont inventé un *jargon* entre eux que personne n'entend. »

4. Remarque finale, très sensée, qui manque à Furetière. C'est Henri Estienne qui a mis en avant l'origine grecque de l'argot. Cf. ci-dessus, p. 31, et dans le second de ses *Deux Dialogues du nouveau langage François italianisé* : « Le langage des Gueux (s'il est tel qu'on dit) se trouvera estre de la race d'un tres noble langage... asçavoir le Grec... »

Miché se dit d'un fol qui s'est laissé duper. On le montre au doigt en disant : Voilà le *miché*. C'est un terme bas et qui n'est connu que du peuple[1].

Mion. On ne l'emploie qu'en riant pour signifier un petit garçon. Quel petit *mion* est-ce là ?

Palot. Homme grossier et rustre, de la lie du peuple, comme le paysan, le batelier, le crocheteur... Ce mot n'est pas du bel usage.

Tourtouse, terme de l'exécuteur de Paris, corde qu'on met au cou du patient qu'on pend : Les *tourtouses* sont bien mises.

Trimer signifie, dans le langage des gueux, marcher, cheminer.

En fait, c'est à partir du xive siècle que la langue littéraire a fait des emprunts au vocabulaire jargonnesque. Nous avons cité plus haut *mouche*, remplacé plus tard par le dérivé *mouchard*, et *salterion*, par son synonyme *violon*, l'un et l'autre termes policiers généralisés dans la langue[2].

Au xve siècle remontent : *dupe*, *fourbe*, *gourer* et *gueux*, ce dernier se rencontrant à la fois dans la « Passion » de Greban (v. 3896) et dans le « Jobelin » de Villon.

Appartiennent au xvie siècle : *bribe*, *coffrer*, *daviet*, *grivois*, *matois*, *narquois*, ces trois derniers mots devenus des épithètes caractérisant les libres allures de la soldatesque vagabonde.

Et aux xviie-xviiie siècles : *flamberge*, *frusquin*, *polisson*, *roupiller*, *trimer*, *trucher*, et le nom du langage

1. Cet article manque à Furetière.
2. Voir dans le glossaire du second volume ces mots et les suivants.

spécial lui-même, *argot*, qui s'appliquait en réalité à la confrérie des gueux, comme le prouve le dérivé *argotier*, gueux, encore en usage au XVIIe siècle, et que Bertheaud, dans « La Ville de Paris en vers burlesques », emploie pour sa description du pont Neuf :

...Rendez-vous des charlatans,
Des filoux, des passe-volants,
Pont-Neuf, ordinaire théâtre
De vendeurs d'onguents et d'emplâtre,
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédants,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de demoiselles,
De coupe-bourses, d'*argotiers*,
De maîtres de sales métiers.

C'est le bas-langage parisien qui joue le rôle d'intermédiaire entre le jargon et la langue littéraire ; mais tout en se pénétrant mutuellement, le langage du peuple et celui des malfaiteurs diffèrent essentiellement jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La pénétration ne deviendra intime qu'au XIXe siècle, surtout dans sa seconde moitié, lorsque l'argot, remplaçant de plus en plus les éléments de son ancien vocabulaire par des emprunts dialectaux, finira par se fondre à peu près complètement dans le langage populaire parisien.

PREMIÈRE PARTIE

DOCUMENTS JARGONNESQUES

I. — **Le Procès des Coquillards.**

(1455)

C'est la première bande de malfaiteurs dont l'organisation nous soit connue dans tous ses détails, grâce aux dossiers des procès criminels conservés dans les Archives départementales de la Côte-d'Or (série B, 360, VI). Déjà, en 1842, l'archiviste dijonnais Joseph Garnier avait donné dans une brochure des extraits assez importants de l'enquête menée par le procureur de la ville de Dijon, entre le 3 octobre et le 5 décembre 1455 ; mais ce n'est que cinquante ans plus tard que Marcel Schwob en a publié des fragments plus étendus dans le VII[e] volume des *Mémoires de la Société de linguistique* (1892). Il avait d'ailleurs intégralement copié la partie jargonnesque proprement dite de ce premier monument de l'argot, et c'est cette copie que nous reproduisons plus loin.

Dans l'Introduction, nous avons relevé les nombreux éléments ethniques que comptait la bande des compa-

gnons de la Coquille. Parmi les noms révélés par le barbier Perrenet le Fournier figurent : Andrey le Provensal, Petit Jehan... dit le petit l'Espaignol, Oudet Durax dit Gascon de Bordeaulx, etc.

Cette constatation est importante à retenir : elle nous explique la présence de certains termes méridionaux et espagnols dans le vocabulaire des Coquillards. Citons, parmi les premiers, le mot *bazir*, tuer, encore aujourd'hui vivace dans le Midi ; et parmi les autres, les vocables espagnols *taquinade*, terme du jeu des dés (divertissement favori des Coquillards) et *godiz*, nom qu'ils donnaient au richard, le *milour* des Mystères.

Dans ce même vocabulaire, *breton* signifie un voleur, et *gascatre*, un apprenti voleur, proprement un mauvais Gascon. Bretons et Gascons avaient depuis longtemps cette réputation fâcheuse. Un ancien proverbe disait : « Qui fit *Breton*, il fit larron [1] », et Oudin note dans ses *Curiositez* (1640) cette locution : « *Un tour de Breton*, un croc en jambe ». D'ailleurs, un document cité par Du Cange (v° *Britones*), sous l'année 1395, y fait déjà allusion : « Per illas partes transierunt gentes armorum *Britones* et pillardi, et amoverunt quatuor jumenta ». Quant aux Gascons, après Marot et d'autres, d'Aubigné les traite sans indulgence dans son *Baron de Fœneste* : « Je proteste que j'ai choisi vostre païs [la Gascogne] pour y avoir plus de cherve [2] qu'ailleurs, mais non pas plus de larrons [3]. »

L'ancien français domine naturellement dans le jargon

1. Fleury de Bellingen, *Etymologie des proverbes français*, La Haye, 1656, p. 133.
2. Nom poitevin et saintongeais du chanvre.
3. D'Aubigné, *Œuvres*, éd. Réaume et Caussade, II, 526.

des Coquillards. Voici quelques renseignements qui compléteront ceux déjà donnés dans notre *Argot Ancien*.

CAIRE, argent, terme commun au jargon des Coquillards et au jobelin de Villon (Ball. III : Les duppes sont privés de *caire*). Le sens propre du mot en ancien français est « visage, face », par exemple dans ce vers de Gérard de Rossillon (éd. Michelant, p. 380) :

Elle vient à Flocon *caire* riant...

Forme et sens encore usuels dans le patois wallon. L'argot moderne connaît, de même, *face* au sens de « monnaie », d'après l'effigie : c'est une évolution sémantique qu'on rencontre aux deux périodes extrêmes de l'argot [1].

DAVID (*le roy*), crochet à ouvrir les serrures, et *le roy Davyot*, au même sens. Ancienne métaphore populaire tirée du nom propre de la Bible et qu'on lit déjà dans un document de 1363 : « Deux doloires, une aichete, un *david*, quatre *david*, que granz que petiz [2] ». Le nom propre *Davyot* se trouve dans cet ancien Noël poitevin :

Pour prophecies parfaire,
Dau bon *Daviau*,
Nau, de por Dé, nau [3].

On lit dans les *Curiositez* (1640) d'Antoine Oudin : « C'est un *parent de David*, il joue de la harpe, i. C'est un voleur ».

1. Vitu, *ouvrage cité*, p. 211, se borne à dire : « *Caire*, argent... se confondant avec mine, apparence, d'où il dérive... »
2. Prost, *Inventaire mobilier*, I, 14.
3. H. Lemaître et H. Clouzot, *Trente Noëls poitevins du* XVe *au* XVIIIe *siècle*, Niort, Paris, 1908, p. 21.

Lieffre, prêtre, proprement gourmand, glouton, sens du mot dans ce passage de Jean Le Maire :

> Si mort est *lieffre* et ses faits desreiglez,
> Si est Amour dangereux et farouche,
> Et tous deux sont d'inconstance accoublez [1].

Saint Marry, un des noms du jeu des marelles que cite Du Cange (v° *ludus*), sous l'année 1412 : « Jehan Aymes qui avoit joué aux marelles à six tables, appelé *le jeu Saint Marry* ». C'est un jeu de mots qui rappelle la confusion du joueur dupé et « marri ».

On sait que les Coquillards étaient grands joueurs, principalement aux dés qu'ils appelaient entr'autres noms le *gourt*, nom qui a franchi la frontière ; on le lit dans les *Commères de Windsor* de Shakespeare (acte I, sc. III) :

> ... for *gourd* and fulham holds
> And high and low beguile the rich and poor.

« Car dés pipés et cartes bizeautées trompent riches et pauvres ». En Languedoc, *gourd* désigne encore aujourd'hui l'osselet, le jeu d'osselets.

Le vocabulaire de 1455 renferme deux des plus anciens termes du fonds commun des argots romans, à savoir : *arton*, pain, et *rufle*, feu (spécialement feu de saint Antoine).

La plupart des termes français, surtout du moyen français, sont pris métaphoriquement. Ils embrassent les deux séries suivantes :

1. *Œuvres*, éd. Stecher, III, 42.

a) Termes de la langue générale : *Cercle* (sceau), *cracher*[1] (parler), *envoyeur* (assassin), *estoffe* (butin = étoffe), *fourbe* (voleur = celui qui nettoie), *long*[2] (habile), *marine* (justice), *plant* (écoulement d'un faux lingot), *quille* (jambe), *ras* (prêtre), *serre* (main), *sire* (dupe), *torture* (jour), *vendangeur* (voleur).

b) Termes archaïques : *Desbochilleur* (tricheur = qui dépouille les arbres), *desrocheur* (tricheur = démolisseur), *dessarqueur* (tricheur = qui extirpe), *estever* (escroquer = tenir le manche de la charrue, conduire habilement), *gaffre* (sergent = bâton garni d'un crochet), *galier* (cheval = rosse), *jarte* (robe = poil dans la laine), *mouhe* (bouche = moue), *rouhe* (justice = roue), etc.

Les suivants sont d'origine obscure : *hairgue* (grand blanc), *muiche* (nom de dé), *puille* (de l'argent), *soye Rolland* (crochet à ouvrir quelque chose à force).

Voici ce précieux document qu'on lira ici pour la première fois dans son intégrité :

LES COQUILLARS

Le cas est tel. Depuis deux ans ença ont repairié et repairent en ceste ville de Dijon pluseurs compaignons, oizeux et vaccabundes, qui lorsqu'ilz sont arrivez, et durant le temps qu'ilz

1. Sens encore usuel au XVIe siècle ; Henri Estienne, en parlant d'un condamné à la pendaison (*Apologie d'Hérodote*, éd. Ristelhuber, I, 216) : « ... par le moyen duquel il obtint sa grace du roy, pour avoir *craché* quelques mots de latin, lesquels... firent penser que c'estoit quelque homme de service. » Oudin (1640) donne : « *Cracher une sentence*, i. dire » et Le Roux (1718) : « *Cracher*, pour parler... » Cf. aujourd'hui, dans le bas-langage, *tenir le crachoir*, pour pérorer.

2. Dans un lexique de 1829 (*Mémoires d'un forçat*), *long* désigne au contraire le niais, la dupe.

se tienent en ceste dite ville, ne font riens, senon boire, mengier et mener grant despense, jouer aux dez, aux quartes, aux marelles et aultres jeux ; continuelement se tienent le plus commun, et par especial de nuyt, au bordeaul la ou ilz mainnent orde, ville et dissolue vie de ruffiens et houliers, perdent aulcune fois et despendent tout leur argent : et tant font qu'ilz ne ont denier ne maille. Et lors, apres ce qu'ilz ont prins et osté a leurs povres filles communes, qu'ilz maintiennent audit bordeaul, tout ce qu'ilz peuvent avoir d'elles, se partent les aulcuns et s'en vont l'on ne sait ou, et demeurent aulcunes fois XV. jours, aultres fois .I. mois ou VI. sepmaines. Et retournent les aulcuns a cheval, les aultres a pied, bien vestuz et habilliez, bien garniz d'or et argent, et recommencent a mener avec aulcuns aultres qui les ont attenduz, ou aultres qui sont venuz de nouvel, leurs jeux et dissolucions accoustumez. Et est vray que lesdits compaignons ont entreulx certain langaige de jargon et aultres signes a quoy ils s'entrecongnoissent ; et s'appellent, iceulx galans, les Coquillars, qui est a entendre les compaignons de la Coquille, lesquels, comme l'en dit, ont ung Roy, qui se nomme le Roy de la Coquille. Et est vray, comme l'en dit, que les aulcuns desdits Coquillars sont crocheteurs d'usseries, arches et coffres ; les aultres sont tresgeteurs et desrobent les gens en changeant or a monnoye, ou monnoye a or, ou en achetant aulcunes marchandises ; les aultres vont, portent et vendent faulx lingoz et faulses chainnes en façon d'or ; les aultres portent et vendent ou engaigent faulses piereries en lieu de dyamanz, rubiz et aultres pierres precieuses ; les aultres se couchent en quelque hostelerie avec aulcun marchant et se desrobent eulx meismes, et ledit marchant, et ont homme propre auquel ils baillent le larrecin et puis se complaingnent avec le marchant desrobey ; les aultres jouent de faulx dez d'advantaige et chargiez, et y gaignent tout l'argent de ceulx a qui ilz jouent ; les aultres sçaivent subtilitez telles au jeu de quartes et de marelles, que l'en ne pourroit guaigner contre eulx. Et qui pis est, les pluseurs sont espieurs et aggresseurs de bois et de chemins, larrons et muldriers ; et est a presumer que ainsi

soit la ou ilz mainnent telle vie dissolue, et quand ilz ont tout despendu leur argent, ilz s'en vont sans denier ne maille, et laissent aulcunes fois de leurs habillemens en gaige et assez ; brief retournent monteiz, habilliez, et plains d'or et d'argent, comme dit est.

Item est vray, comme l'en dit, que souventesfois ilz s'enyvrent et lors se combatent l'ung contre l'aultre et frappent de bons coups de dague, et apres ce dyent de grans injures et vilenies en reprouchant ce qu'ilz scevent du fait l'ung de l'aultre, et les faultes, larrecins et tromperies qu'ilz ont faiz et dont ils usent.

Item font aussi aulcunesfois lesdits reproches l'ung a l'aultre a l'occasion de ce qu'ilz ne vueillent departir [ou distribuer] loyalement [l'ung a l'aultre] ce qu'ilz ont gaignié par quelque tromperie ou larrecin, dont l'ung d'eulx demande sa part et l'aultre ne luy vueilt pas baillier.

Item chacune tromperie dont ilz usent a son nom en leur jargon et ne les sçauroit aulcun entendre s'il n'est de leur sorte et serement, ou se aulcun d'eulx ne le revele a aultre.

Item l'en dit que Jaquot de la Mer, maistre dudit bordeaul, les congnoit tous, ou la plus grand partie d'eulx ; et qui plus est, qu'il set bien leur estat et gouvernement : et si les recele et leur ayde aulcunesfois a conduire leur fait et a vendre chevaulx et aultres choses mal prinses, tant pour le gaing qu'il fait en leur despense, comme pour ce qu'il est vraysemblable qu'il soit participant aulcunement au butin de leur tromperie ; meismement qu'il est tout notoire que, tres longuement avant que lesdiz compaignons aient esté encusez, ledit Jaquot les conduisoit et promenoit par les bras, a toutes heures, parmy la ville, et si sçavoit bien leur estat et gouvernement : qui est grant presumpcion a l'encontre dudit Jaquot.

INFORMACION commencée a faire le III[e] jour du mois d'octobre mil CCCC. cinquante et cinq sur ledit cas par moy, Jehan Rabustel, clerc procureur de la ville et commune de Dijon, apres que par certain confesseur j'ay esté adverty qu'il seroit bon de enquerir quelz gens estranges et oyseux vont en ceste ville, qui repairent et se tiennent le plus commun au

bordeaul, et pourroit bien advenir que telz compaignons feront les larrecins et tromperies qui souvent ont esté faites etc.; et pour ce que j'ay esté aussi adverti que lesdits gens oyseux repairent et vont souvent en l'ostel de Perrenet le Fournier, barbier, demorant au quarron de la rue des Petiz Champs, la ou ilz se font pignier et faire leurs barbes, j'ay mandé ledit Perrenet et l'ay sur ledit cas interrogué et examiné en la maniere qui s'ensuit. Lequel en a dit et exposé par serement et ainsi et par la forme et maniere que contenue est en sa deposicion si apres escripte:

Perrenet le Fournier, barbier, demorant a Dijon et agié de XXXIIII ans ou environ, comme dit, tesmoing requiz, interrogué et examiné par moy, ledit procureur, sur led. cas, dit, par son serement donné sur les sains esvangilles de Dieu, luy en sçavoir ce qui s'ensuit. C'est assavoir que depuis deux ans ença il a veu estre et repairier au bordeaul de ceste ville, en la maison Jaquot de la Mer, maistre dud. bordeaul, a l'escu de France, et aulcunesfois logier en l'ostel de Colin Lomme, et aultre part, pluzeurs compaignons vacabundes, lesquelz sont souventesfois venuz en son ouvroir aulcunefois de jour pour eulx faire pignier et passer temps, et aulcunesfois pour faire leurs barbes; et si y ont souvent joué aux tables, et aulcunesfois aux dez, et y a, luy mesmes qui parle, joué avec eulx et perdu son argent. Et car, comm'il dit, il avoit aultrefois veu semblables compaignons jouer, qui portoient dez d'advantaige, il s'est bien voulu acointier d'eulx pour en veoir aulcuns secretz afin de soy garder d'estre deceu s'il se trouvoit en place la ou fust semée malvaise semence. Et tant que la ou il a aulcunesfois congneu que l'ung d'eulx estoit plus cler, mains malicieux et plus liberal que l'aultre, il s'est acointié de luy; luy a aulcunesfois donné a disner ou a soupper, pour sçavoir de luy aulcune chose, et s'est descouvert a luy, faingnant qu'il sçavoit beaulcoup de sciences et habiletez, et qu'il estoit aussi fin que quelconque des aultres. Et soubz umbre de ce, et aussi que luy qui parle a aultrefois oy aulcuns motz



de jargon ancien, il a tant fait que ung nommé Jehanin Cornet et ung nommé Anthoine de Bonneval luy ont nommé une

bien grant partie de ceulx qui se meslent des tromperies et faiz declarez oudit cas ; desquels aussi il congnoit et a veu et sceu converser et repairier tant oud. bordeaul, en la maison dud. Jaquot, comme en la maison de Regnauld Dambour, perrier, es halotes, et ailleurs en ceste ville. Et scet bien de vray, comme il dit, tant parceque luy en ont dit et declairié lesdits Jehanin Cornet et Anthoine, comme parceque, (il) qui parle, en a oy dire et confesser a pluseurs d'eulx, et aussi reprochier l'ung a l'aultre quand ilz avoient debat, que tous les nommez cy apres sont des compaignons et de la secte et piperie de la Coquille, et qu'ilz sont ouvriers de faire les larrecins et tromperies dont oud. cas est faite mencion, excepté toutesvoyes qu'il ne ozeroit dire pour verité que les aulcuns d'eulx fussent muldriers, combien qu'il fait a doubter : mais il n'en a aulcune chose oy dire a aulcun d'eulx. Et est vray, comm'il dit, que lesdiz Coquillars ont entr'eulx un langaige exquiz que aultres gens ne scevent entendre, s'ilz ne l'ont revelez et aprins : par lequel langaige ilz congnoissent ceulx qui sont de lad. Coquille, et nomment proprement oud. langaige tous les faiz de leur secte ; et a chacun desd. faiz son nom oud. langaige : lequel a esté revelez a luy qui parle par pluseurs d'eulx qui ne se meffyoient point de luy depuis qu'il s'est faingt estre fin comme eulx. Dit apres, luy qui parle, que Regnauld Dambour, perrier, est de la sorte et compaignie desd. Coquillars. Et est vray que l'an passé, environ a certain temps apres Noel, led. Regnauld, ung nommé Johannes, ung nommé Raymonnet, et ung nommé Jehanin Cornet et un nommé Bar sur Aulbe s'en allerent de ceste ville, se assemblerent au pont de Norges, et avec eulx ung nommé Bar sur Aulbe. Et d'illec s'en alerent en Lorrainne pour cuidier faire ung bon coup de tresgeter, qu'ilz appellent en leur jargon *estever* : mais ilz ne pourent avoir senon environ X. florins ; et furent prins a Thoul lesd. Regnauld [Bar sur Aulbe] et Raymonnet, et mis en prison : led. Johannes s'en fouyt. Et led. Cornet contrefaisoit l'omme de guerre, et disoit qu'il aloit a Luxembourg : si ne fust point prins. Et quand justice parla aud. Regnauld, il se advouha estre perrier de Monseigneur le

Duc, et tant fist qu'il eschappa, ne scet comme il dit comment, ne aussi de la delivrance dud. Raymonnet [et Bar sur Aulbe]. Dit apres qu'il a oy dire aud. Jehanin Cornet que lesd. V. avoient entreprins de faire une bonne *esteve* oud. païs de Lorrainne, ou devers Langres; mais ilz faillirent: et que s'ilz eussent peu conduire leur entreprinse, led. Regnauld avoit entreprins de tuer led. Cornet pour ce qu'ilz se doubtoyent qu'il ne fust pas bien secret. Dit aussi que led. Regnauld est le pere conduiseur desd. Coquillars es foires, marchiez et aultres lieux en Bourgoigne. Et le scet par ce qu'il en a oy dire aud. Cornet et aud. Anthoine de Bonneval. Dit encoires que led. Bar sur Aulbe a naguiere desrobez ung cheval noir vers Salins, qui a esté amené et vendu en ceste ville par Jaquot de la Mer et maistre Jehan, le mareschal. Dit apres que led. Regnauld a bien sceu la faulseté qui estoit en certaine chainne contrefaite en façon d'or, et l'a gardée par certain temps. Et doit bien sçavoir que elle est devenue. Et scet bien aussi que scet faire ung nommé Lespaingnot, qui luy a laissée sa robe de gris et a emporté le manteaul noir dud. Regnauld. Dit encoires que led. Regnauld congnoit bien le fait et estat d'ung nommé le grand Mugnerat, lequel a esté logié en l'ostel dud. Regnauld. Et est led. Mugnerac crocheteur, lequel quand il est en ceste ville ne va senon de nuyt; et de jour il se dort, ou il s'en va vers led. Regnauld en sa perriere passer temps, et aulcune fois dormir de jour. Dit apres qu'il scet les choses dessuzdites par le avoir oy dire aux aultres dessus nommez, et que led. Regnauld les congnoit tous et conduit de son povoir et les a, comme il dit, oy debatre entr'eulx des VI. florins de Rin qui furent, l'an passé, *estevez* par Johannes, led. Mugnerac, Guillemin Viande Creuze et Anthoine en l'ouvroir de Pierre Cornille. Et que les dessusdiz ont fait l'yver passé dommaige en la boucherie, en changeant argent et marchendant char, et par la ville en marchendant d'œuvres de grant somme de deniers. Et est vray, comme il dit, que ung nommé Christofle est faulx monnoyer, et que led. Regnauld le scet bien; et si a mis, ou pais de Lorrainne, le nombre de XII ou XIIII pieces des demis escuz que led. Chris-

tofle a forgiez, a tout le mains les y a deportez, comme il qui parle a oy dire a aulcuns desd. compaignons, qui bien le disoient sçavoir. Et dit en oultre que lesd. de la Coquille sont espanchiez par le monde ou nombre de mil et plus, qui vont faisant et exercent telles et semblables tromperies que contenu est oud. cas ; et luy a confessé Anthoine de Bonneval, comme il dit, que il, le petit Tassin et le Rousselet ont baillé .I. *plant* a ung religieux de Masieres, dont led. Tassin fust *fourbe*, Anthoine *maistre*, et led. Roisselet consentant etc.

Et s'ensuit les noms tant de ceulx qu'il a veuz et les congnoit, comme de ceulx qu'il ne veit onques et luy ont esté nommez etc. :

Loys *esteveur* [pendu a Amiens].

Jehan Colin, dit Johannes, que l'en dist estre cordelier apostat.

Raymonnet [mort et gettey en ung puits en Avignon].

Dimenche le Loup dit Bar sur Aulbe.

Godeaul, qui n'a que une oreille [mort].

Christofle Turgiz, banny [et depuis bouly comme faulx monnoyer].

Le grant Mugnerac [c'est Philipot de Marigney dit Mugneret].

Anthoinne de Bonneval [banny].

Jehan de Clermont.

Bernard de Nicourt[1].

Denisot le Clerc, orfevre et esmailleur [bouly].

— dit Colinet [Laulmosnier].

Geffyame.

Le Mareschal qui rompit le bras a maistre Jehan de Chaulx.

[Ung nommé Didier].

Jaquot de la Mer [pendu].

Bar sur Aulbe [pendu].

Regnier de Montigny [mort et pendu].

Ung nommé l'Auvergnoiz [il a nom Bertrand]

Le petit François de Roucy.

Le petit Philippot de Rouen.

1. *Ou* de Mercourt.

Jehanin Cornet d'Arras [*qui revelavit secreta Perreneto le Fournier*].

Ung nommé Girard de Rouen.

Jehan d'Escosse.

Colard de Blangiz.

Tassin le Verdois [mort].

Oudinet, corduannier [mort].

Guillemin Viande Creuze, sergent du prevost des mareschaulx [mort].

— dit le Monier ou Mugnier de Carpentras.

— dit le marchant de beufz.

Andrey le Prouvensal.

— dit Saint Eloy, serrurier.

Guillemin le Normant.

Symon de Sancerre.

Perrenot la Bonne.

— dit le Borgne [qui eust l'oreille coppée a Auxonne].

Jehan le Sourt de Tours [pendu].

Jehan Gontier de Reims, et a esté notable marchant.

Tassin Tortigue du Mont Saint Jehan [compaignon d'armes et compere].

Regnauld Dambour, perrier [compaignon d'armes et compere, banny a .X. ans].

Huguenin Gascon d'Ostun.

Tassin le Maisnagier dit le petit Tassin, cardeur [mort].

Petit Jehan, maistre de l'espée.

Ung nommé Didier [Perrot].

Ung nommé Mahiet.

Tartas et Nicolas le Besgue [dit le roy] est tout ung [pendu a Lyon].

[Colin le Breton dit le Fromagier, de Paris].

Regnauld le Bourguegnon [pendu].

Ung nommé Rosay [pendu]

Valentin [mort a Grenoble].

Regnier de Montigny [pendu *ante*].

— dit [le petit] l'Espaignol [*esteveur*]. [Pendu a (*Paris* rayé) Tours].

Ung nommé Regnauld, vestu communement de pers.

— dit le bouchier. [Pendu à Paris, *rayé*].

Pierre Ratier.

— dit le Poursuyant.

Pierret Cliquet, mercier.

Le petit Anthoine [mort].

Hugues Vaillant, qui se fait nommer Loys.

Mahuet Guiot, ouvrier de bras.

Symon le Double, qui a la levre dessus fendue et est devers Besançon.

Ung nommé Guiot Faulcheurt.

Le Borgne Bourguignon de Chalon [mort].

Jehan d'Escosse [mort].

Le Rousselet de Savoye [mort en Provence].

Les dessus nommez et aultres qui sont de la compaignie des Coquillars ont en leur langaige divers noms et ne scevent pas tous toutes les sciences ou tromperies dont oud. cas est faite mencion. Mais sont les ungz habiles a faire une chose et les aultres a faire une aultre chose ; et quand ilz se debatent l'ung contre l'aultre, chacun reprouche a son compaignon ce de quoy il scet servir en la science et se appellent :

Crocheteurs.	Bazisseurs.
Vendengeurs.	Desbochilleurs.
Beffleurs.	Blancz coulons.
Envoyeurs.	Baladeurs.
Desrocheurs.	Pipeurs.
Planteurs.	Gascatres.
Fourbes.	Bretons.
Dessarqueurs.	Esteveurs.

Ung *crocheteur* c'est celluy qui scet crocheter serrures.

Ung *vendengeur* c'est ung coppeur de bourses.

Ung *beffleur* c'est ung larron qui attrait les simples [compaignons] a jouer.

Ung *envoyeur* c'est ung muldrier.

Ung *desrocheur* c'est celluy qui ne laisse rien a celluy qu'il desrobe.

Ung *planteur* c'est celluy qui baille les faulx lingos, les faulses chainnes et les faulses pierres.

Ung *fourbe* c'est celluy qui porte les faulx lingos ou aultres faulses marchandises, et faint estre ung povre serviteur marchant ou aultre; ou c'est celluy qui prent et reçoipt le larrecin que luy baille l'ung desd. Coquillars couchié avec quelque marchant, homme d'eglise ou aultre.

Ung *bazisseur* c'est aussi ung muldrier.

Ung *desbochilleur* c'est celluy qui gaigne aux dez, aux quartes ou aux marelles, tout ce que a .I. simple homme, sans luy riens laissier.

Ung *blanc coulon* c'est celluy qui se couche avec le marchant ou aultre etc. [et luy desrobe son argent, ses robes, et tout ce qu'il a, et les gette par une fenestre a son compaignon qui l'attent hors de la chambre.]

Ung *baladeur* c'est celluy qui va devant parler a quelque homme d'eglise ou aultre a qui ilz vueilent bailler quelque faulx lingot, chainne ou pierre contrefaite.

Ung *pipeur* c'est .I. joueur de dez et d'aultres jeux ou il a advantaige [et decepcion.]

Ung *gascatre* c'est un aprentiz qui n'est pas encoir bien subtil en la science de la Coquille.

Ung *breton* c'est ung larron.

Ung *long* c'est ung homme qui est bien subtil en toutes les sciences ou aulcunes d'icelles.

Ung *dessarqueur* c'est cellui qui vient le premier ou l'en veult mettre .I. *plant* et enquiert s'il est nouvelles etc.

Ung *maistre* c'est celluy qui contrefait l'omme de bien etc.

Le *confermeur de la balade* c'est celuy qui vient apres le baladeur etc.

Fustiller c'est changi[er les dez].

Ilz appellent la justice, de quelque lieu que ce soit, la *marine* ou la *rouhe*.

Ilz appellent les sergens les *gaffres*.

Ilz appellent .I. prebstre ou aultre homme d'eglise .I. *lieffre* ou ung *ras*.

Ung homme simple qui ne se congnoit en leurs sciences c'est ung *sire* ou une *duppe* ou ung *blanc*.

Dez a jouer ilz les appellent les *acques*[1], les marelles *saint marry*, les quartes la *taquinade*.

En dez a divers noms c'est assavoir : *madame*, la *vallée*, le *gourt*, le *muiche*, le *bouton* et le *riche*.

Quand ilz sont prins et interroguez par justice, et ilz eschappent, ilz dient l'ung a l'aultre qu'ilz ont *blanchy la marine* ou la *rouhe*.

Ung *godiz* c'est ung homme qui a argent et est riche.

Une bourse c'est une *feullouze*.

Ilz appellent argent *aubert*, *caire* ou *puille* [ou une *hairgue* pour .I. grant blanc].

Le *roy David* c'est ouvrir une serrure, ung huyz ou .I. coffre et le refermer.

Le *roy Davyot* c'est .I. simple crochet a ouvrir serrures.

Bazir ung homme c'est tuer.

La *soye Roland* c'est ouvrir quelque chose a force.

Une robe c'est une *jarte*.

.I. signet d'or ou d'argent c'est .I. *cercle*.

Saint joyeux ce sont marelles comme *saint marry*.

Ung *cornier*, .I. *sire* et une *duppe* c'est tout ung.

.I. cheval c'est ung *galier*.

Mouschier a la marine c'est encuser l'ung l'aultre a la justice.

Le jour c'est la *torture*.

Ung lingot faulx c'est .I. *plant*.

Une chainne faulse c'est une *trainne* ou une *tirasse*.

Arton c'est pain.

Rufle c'est le feu de Saint Antoine.

La main c'est la *serre*.

[Une *ance* c'est une oreille].

Les jambes ce sont les *quilles*.

Quand l'ung deulx dit : *estoffe !* c'est a dire qu'il demande

1. Il faut corriger *arques*.

son butin de quelque gaing qui est fait en quelque maniere par la science [de la Coquille].

Quand il dit : *estoffe ou je faugeray !* c'est a dire que, qui ne luy baillera sa part, il encuzera le fait.

Quand ilz dient qu'ilz ont regardé quelque chose il dient qu'ilz le ont *becquey*.

Quand ilz parlent de *l'abesse* c'est de desrober.

Aulcuns deulx s'entremettent d'aulcun mestier ou marchandise, faingnant qu'ilz en vivent, qui leur vouldroit aulcune chose demander, et appellent cela leur *cole*.

Aulcune fois, quand ilz parlent de la *soye Roland*, c'est a dire qu'ilz ont batu la justice ou la batroyent, qui les vouldroit prendre.

Quand ilz dient que l'ung deulx est *ferme a la louche* c'est a dire qu'il se deffendroit contre justice et aultres qui le vouldroit prendre.

Quand ilz sentent qu'ilz sont poursuyz de justice, ou qu'ilz se doubtent que l'en voize apres eulx, et ilz tiennent ung chemin et se pensent que l'en les a veu cheminer par illec, ilz se destournent a coup et prendent ung aultre chemin. Cela s'appelle *bailler la cantonade*.

Ung *beaul soyant* c'est ung beaul parleur, bien enlangaigié, qui scet decepvoir justice ou aultres gens par belles bourdes.

Ferme en la mauhe c'est celluy qui se garde bien de confesser riens a justice etc. [lorsqu'il est prins et interrogué].

Le Vme dud. mois.

Jehanin de Barly, barbier demeurant a Dijon et agié de XXXVI ans ou environ, comm'il dit, tesmoing requiz, interrogué et examiné par moy, led. procureur, sur led. cas, dit, par son serement donné sur les sains euvangilles de Dieu, qu'il congnoist de aler et de venir, pluseurs compaignons oizeus et vaccabundes qu'il a depuis ung an en ça ou environ veu et sceu repairier en la maison de Jaquot de la Mer, au bordeaul, en l'ostel de Perrenet le Fournier, aussi barbier, son compere, en l'ostel de Arnotin Panet, sellier, et aultre part en la rue de la Porte

Guillaume; et desquelz compaignons l'ung a nom Bar sur Aulbe, l'aultre Tassin, l'aultre Raymonnet, l'aultre Johannes, l'aultre Bernard, ung nommé Regnauld, perrier, qui repairoit avec eulx, et aultres des noms desquelz il n'est de present r[e]cordz. Ausquelz compaignons, il qui parle, ne vit onques faire mal, comm'il dit; mais il est bien vray, comm'il dit, qu'il a veu souvent les dessusdiz eulx faire pignier et faire leurs barbes en l'ostel dud. Perrenet; et si en y a veu aulcuns aulcunes fois jouer aux dez, et les a oy parler entre eulx et dire pluseurs de leurs fais aulcunes fois en reprouchant l'ung a l'aultre qu'ilz estoient larrons, pipeurs, crocheteurs, et qu'ilz s'entremetoient de faire les tromperies et maulx dont oud. cas est faite mencion et dont, il qui parle, les a aulcunesfois blasmez, disant que se justice sçavoit qu'ilz fussent telz gens, ilz seroient en grant dangier. A quoy ilz luy respondoient les aulcuns en ryant aulcunefois, et les aultres bien acertés, en luy demandant s'il se vouloit faire partie contre eulx, et telles paroles : et apres changeoyent propoz. Et en oultre dit qu'il a oy dire a ung nommé Jehanin Cornet, l'ung desd. pipeurs (mais il n'est pas des plus malicieux), que lesd. Regnauld, Johannes Raymonnet, et led. Cornet avoi[en]t esté apres Noel darrierement passé ou pais de Lorrainne et au lieu de Thoul, la ou ilz *esteverent* .X. florins d'or : et furent lesd. Regnauld et Raymonnet prins et mis en prison ; led. Johannes se eschappa sans estre prins; et semblablement fist led. Cornet. Et se advouha led. Regnauld perrier de monseigneur le duc, par quoy il fust delivré; et ne scet au surplus ce qui y fust fait. Dit aussi qu'il a oy dire aud. Cornet que lesd. iiii. avoient entreprins de faire une *esteve* ou pais de Lorraine, mais ilz faillirent; et que s'ilz eussent peu former leur entreprinse, led. Regnauld avoit marchandé de tuer led. Cornet. Dit apres, il qui parle, que certain jour de dimenche environ la feste de la Magdeleine darrierement passée, il qui parle venoit de Lyon et en passant par Mascon trouva un nommé Mugneret, qu'il avoit aultrefois veu en ceste ville de Dijon avec les dessusdiz. Lequel Mugneret luy pria qu'ilz bussent ensemble. Ce qu'ilz firent. Et au departir icelluy Mugneret luy presenta de l'argent

a prester, s'il en avoit a faire, et luy pria que, quand il seroit a Dijon, il dist aud. Regnauld qu'il ne povoit estre la ou il luy avoit dit qu'il seroit vers led. Regnauld au jour de la Magdeleine, mais il seroit le dimenche apres lad. Magdaleine. Et a tant se departit, il qui parle, et dit aud. Mugneret qu'il le diroit voulentiers aud. Regnauld : ce qu'il fist quand il fust venu. Lequel Regnauld luy respondi telles ou semblables paroles, en parlant dud. Mugneret : Dieu le mette en mal an : il m'a trompey ! Interrogué se led. Mugneret luy declara point le lieu la ou luy et led. Regnauld se devoient trouver, dit que non. Dit apres que ung nommé l'Espaignol, qui est renommé d'estre l'ung des fins de la Coquille, a repairié en ceste ville avec led. Regnauld. Et darrierement a emporté ung bon manteaul noir dud. Regnauld et luy a layssié une robe grize que, luy qui parle, croit estre celle que led. Regnauld avoit vestue quand il fust nagueres mis en prison. Dit en apres qu'il scet bien par oyr dire a aulcuns desd. compaignons, et ne scet proprement auxquelz, qu'ilz ont depuis ung an fait pluseurs larrecins et maulx en ceste ville, et que led. Johannes a porté grant dommaige, en la boucherie et ailleurs, en changeant monnoye et marchandant denrées. Dit encoires que led. Bar sur Aulbe a naguieres embley ung cheval noir vers Salins, qui a esté vendu en ceste ville par Jaquot de la Mer a Guillemin, varlet de Colin Lomme et baillé pour beaulcoup mains qu'il ne valoit. Dit aussi que led. Jaquot de la Mer scet tout l'estat et gouvernement desd. compaignons, car il les a conduiz toutesfois qu'ilz sont venuz en ceste ville. Et quand led. Jaquot a sceu que l'en parloit sur eulx, il les en a fait aler : le scet, il qui parle, comme il dit, pour ce qu'il l'a oy dire a aulcuns d'iceulx compaignons meismes. Et plus avant n'en scet : mais qui plus en vouldroit sçavoir, led. Jaquot scet tout le fait.

Colette Savary, fillette commune, et agiée de XXX ans ou environ, requize, interroguée et examinée par moy, led. procureur, sur led. cas, dit, par son serrement donné aux sains euvangilles de Dieu, que elle congnoit pluseurs des compaignons cydevant nommez et escrips, a elle leuz etc. Et entre

aultres ung nommé Denisot le Clerc, lequel elle a assez longuement frequenté comme sa fillette etc. tant au lieu de Paris comme ailleurs. Congnoit aussi, comme elle dit, Johannes, Bar sur Aulbe, Bernard, Christofle, Anthoine, et pluseurs aultres compaignons oizeux ausquelz elle ne vit oncques faire aulcun mal. Et les a veuz en ceste ville depuis demi an ença repairier en la maison commune de la ville et en l'ostel de Jaquot de la Mer, qui, chascun jour, estoit avec eulx ; et lequel scet tous leurs secretz, s'ilz sont malvaiz, et semblablement de tous les pipeurs qui ont repairié et repairent en ceste ville : car il les a conduiz et tenuz en sa maison a toute heure et toutesfois qu'ilz sont alez et venuz. Et cuide mieulx, elle qui parle, que se les dessusdiz ont fait quelque chose mal faitte, led. Jaquot y ait eu part que le contraire. Dit oultre, ou regard de ce que led. cas porte et contient que lesd. compaignons s'en vont aulcune fois dehors sans argent et retournent bien garniz etc., que vray est : que pluseurs fois, elle qui parle, a oy aulcun des dessusdiz complaindre et dire qu'ilz n'avoyent point d'argent ; mais ilz en avoyent bien brief. Et s'en aloyent aulcune fois [dehorz] ceulx qui disoient qu'ilz n'avoient point d'argent, ne scet, elle qui parle, en quel lieu ; demouroient XV. jours, iii sepmaines ou plus, et les aultres les attendoient : et au retour apportoient de l'or et de l'argent, les ungs plus, les aultres mains. Ne scet, comme elle dit, ou ilz le gaignoient, ne par quelle maniere : et aultre mal n'a veu en eulx, senon jouer aux dez et aultres jeux en quoy elle ne se congnoit. Dit encoires que elle congnoit ung jeusne filz, qui se nomme Huguenin le Vaillant de Lons le Saulnier, qui commence a frequenter avec les dessusdiz et se fait aulcunesfois appeler Loyz, lequel a esté naguieres a St Claude en la compaignie de Johannes ; et en a oy dire, elle qui parle, a Marion la Merciere, fillette dud. Johannes, que led. Huguenin a prins unes heures aud. Johannes. A aussi, comme elle dit, oy dire, elle qui parle, a une femme qui est tante dud. Huguenin, elle estant au lieu de St Claude, que led. Huguenin est tant larron que plus ne peut, et que son pere vouldroit qu'il fust mort et il luy eust cousté une grant partie de sa

chevance : car il ne veult aulcun bien faire. Et plus avant ne scet, elle qui parle, du contenu oud. cas, comme elle dit ; mais qui en vouldroit sçavoir plus avant, il en fauldroit parler aud. Jaquot, qui scet tout leur estat et gouvernement, et qui en pourroit et sçauroit dire, s'il vouloit, toute la vraye verité mieulx que aultre quelconque. Dit aussi que qui vouldroit sçavoir du fait dud. Johannes, lad. Marion en sçauroit bien parler, comme elle croit etc.

Le VII jour dud. mois.

Maistre Jehan de la Chaulx, mareschal, demorant a Dijon et agié de L. ans ou environ, tesmoing requiz, interrogué et examiné par moy, led. procureur, sur led. cas, dit, par son serement donné comme dessus, que depuis environ ung mois, a certain jour dont aultrement il n'est racordz, ung nommé Jehanin Cornet et ung aultre nommé l'Espaignol furent devers luy et luy baillerent ung patron de bois pour en faire quatre semblables de fer, et disoient qu'ilz vouloient faire une targette de fer pour mettre et nourrir des connins : et luy feirent de marchander a luy de ce faire ; mais, il qui parle, congneust tantost que c'estoit pour faire crochetz a crocheter serrures, coffres et telles choses, pour ce qu'il en a aultresfois veu de semblables ; et si a, comm'il dit, veu pendre et noyer de semblables marchans qui usoyent de telle science. Si leur dit qu'il ne les feroit pas et l'ala dire a monseigneur le mayeur. Dit en oultre qu'il scet bien que Regnauld Dambour et Tassin sont compaignons en la malvaisie et tromperie dont ou cas cy devant est faite mencion, et que, par commune renommée, ilz sont vraiz larrons ; le scet, tant par ce qu'il en est commune renommée, comme dit est, que parce que pluseurs fois il a oy lesd. Regnauld et Tassin appeler l'ung l'aultre larrons et muldriers. Dit aussi que led. Regnauld va souvent dehors, l'en ne scet en quel lieu, et demeure aulcunes fois XV. jours, .I. mois, ou plus ou mains, et retourne aulcunes fois bien fourny d'or et d'argent en grant somme. Ne scet, il qui parle, ou il la peut prendre, se il ne le gaigne par le

moyen des tromperies dont oud. cas est faite mencion. Et est vray, comm'il dit, qu'il a veu depuis ung an en ça pluseurs desd. pipeurs en l'ostel de Perrenet le Fournier, son voisin, barbier, et luy en donnoyent les voisins grand charge, disans que c'estoient ruffiens et gens de malvaise vie pour ce qu'ilz ne faisoient senon jouer, estre bien aizes et bien habilliez ; et les conduisoit et a conduiz tous jours Jaquot de la Mer, maistre du bordeaul, qui scet tout leur fait et estat, aussi bien comme ilz font eulx meismes. Vray est aussi, comme dit luy qui parle, que ung desd. pipeurs, nommé Bar sur Aulbe, amena naguieres ung cheval noir en ceste ville, que l'en dit qu'il avoit embley vers Salins, lequel valoit bien XV ou XVI escus. Et, certain matin, led. Jaquot vint devers luy qui parle, luy dit qu'il avoit ung compaignon en sa maison qui pour certain debat qu'il avoit eu ne ozoit aler par la ville et vouloit vendre .I. sien cheval : si pria a luy qui parle qu'il alast veoir led. cheval et luy aydast a vendre. Ce que fist luy qui parle. Et, quand il l'eust veu, trouva illec led. Bar sur Aulbe qui luy fist led. cheval XII francs. Dont, luy qui parle, fust assez esbahy pour ce quil valoit, comme dit est, XV ou XVI escuz. Si se pensa que s'il avoit argent, il ne luy eschapperoit pas : mais il n'en avoit point. Et luy dit qu'il luy en feroit avoir CX. francs, s'il vouloit. Et finablement le fist vendre a Guillemin, varlet de Colin Lomme, pour le pris de dix francs. Et pour ce que, il qui parle, se pensa que led. cheval pourroit avoir esté mal prins, quand si legierement et pour tel marchié avoit esté vendu, il conseilia aud. Guillemin qu'il le vendeist ; ce qu'il fist assez tost apres a certain marchant de Paris pour le pris de XII escus. Et plus avant ne scet dud. cas : mais, comm'il dit, il fault que led. Jaquot sçaiche toute la conduite desd. pipeurs qui, tantost qu'ilz ont esté toute l'année arrivez en ceste ville, sont tirez tout droit devers luy : les a pourmenez par la ville en les tenant par les bras, et si leur a pluseurs fois oy appeler l'ung l'aultre larrons, muldriers, pipeurs, crocheteurs, [planteurs], et telz langaiges par lesquelz il povoit bien entendre qu'ilz estoient malvaiz garnements. Et semble a luy qui parle qu'il les eut deu encuser

envers justice, veu qu'il est sergent : mais il croit qu'il les a ainsi celez et entretenuz pour le gaing qu'il faisoit avec eulx.

Le VIII dud. mois.

Hotin le Maire, chaussetier, demorant a Dijon et agié de XXXVIII ans ou environ, comm'il dit, tesmoinz requiz, interrogué et examiné par moy, led. procureur, sur led. cas, dit, par son serement donné etc. qu'il congnoist pluseurs des compaignons nommez oud. cas, voirre de aler et venir seulement, c'est assaveoir Bar sur Aulbe, Johannes, Bernard, Regnauld et aulcuns aultres ausquelz il ne vit oncques faire aulcun mal, senon de jouer aux dez. Et neantmoins est il renommée qu'ilz sont malvaiz garnements, pipeurs, crocheteurs, tresgeteurs, et de tres malvaiz gouvernement. Et au regard dud. Regnauld, dit qu'il est vray que naguieres, a certain jour dont aultrement il n'est racordz, excepté que ce fust au temps que led. Regnauld estoit prisonnier a Besançon, comme l'en disoit, il qui parle estoit avec Jaquot de la Mer, et parloyent ensemble du fait dud. Regnauld. Mesmemement led. Jaquot qui disoit que l'en chargeoit icelluy Regnauld de pluseurs malvaiz cas, et qu'il avoit esté trouvé saizy de plain ung gant de crochetz, de certain saffren et aultres bagues dont led. Regnauld estoit en grand dangier : et entre aultres langaiges que disoit led. Jaquot, il dit, a luy qui parle, que a certain jour, n'avoit guieres avant que led. Regnauld partist de ceste ville pour aler ou voyage du retour duquel il avoit esté prins dud. Besançon, led. Jaquot avoit laissié led. Regnauld vers son estable tout seul : et, assez tost apres, led. Jaquot y estoit retourné en entencion de entrer oudit estable. Mais quand il fust prez, il se donna garde qu'il avoit obliée la clef : neantmoins il chemina jusque pres d'icelluy estable, lequel il trouva ouvert. Si disoit led. Jaquot, a luy qui parle, que led. Regnauld avoit crocheté lad. estable. Interrogué s'il scet aulcunes aultres charges sur led. Regnauld, dit que non, excepté qu'il scet bien que led. Regnauld est fort joueur de dez et l'a souvent veu repairier avec pluseurs des pipeurs dessus nom-

mez : mais il ne leur vit oncques aultre chose faire, senon jouer, faire bonne chiere et eulx tenir bien aizes sans besoingner ne labourer de quelque mestier que ce soit. Toutesvoyes, est il commune renommée que Bar sur Aulbe, Johannes, Bernard, et aultres desnommez oud. cas, sont malvaiz garnements, et que led. Bar sur Aulbe a naguieres desrobé .I. cheval vers Salins, qu'il a vendu en ceste ville par le moyen de Jaquot de la Mer. Lequel Jaquot scet tout l'estat et gouvernement de tous les dessus diz : et qui en vouldroit sçavoir la vraye verité, led. Jaquot scet le tout etc.

Jehan Vote, dit l'Auvergnac, perrier, demorant a Dijon et agié de XXXVI ans ou environ, comm'il dit, compere de Regnauld Dambour, tesmoing requiz, interrogué et examiné par moy, led. procureur, sur led. cas, dit, par son serement donné sur les sains euvangilles de Dieu, qu'il congnoit pluseurs des compaignons nommez oud. cas : et entre aultres, Johannes, Bar sur Aulbe, Bernard, Jehanin Cornet, led. Regnauld, Tassin, compere d'icelluy Regnauld, le petit Tassin, cardeur, Raymonnet, [Le Mugneret], et pluseurs aultres, lesquelz il scet estre telz que contenu est oud. cas, excepté de muldres dont il ne sçauroit parler. Et scet bien que les aulcuns scevent jouer du *roy David*, de l'*esteve,* du *plant*, et de toutes les sciences ou tromperies declarées oud. cas. Comment il le scet, sur ce interrogué, dit que, a la congnoissance et occasion dud. Regnauld, il a repairié pluseurs et diverses fois avec eulx, et tant que il scet et entend tout leur langaige et jargon : et scet comment ilz se conduisent en leurs paroles, et que quand ilz parlent en leurd. jargon et ung d'eulx parle ung peu trop la ou il semble qu'il ait gens qui leur peussent nuyre ou qui les peussent encuser, le premier d'eulx qui s'en donne garde commence a crachier a la maniere d'ung homme enrumey, qui ne peut avoir sa salive : et, tantost cela oy, chacun des compaignons de la coquille se taist et changent propos en parlant d'aultre chose. Les a aussi, comm'il dit, oy pluseurs fois reprouchier l'ung a l'aultre leurs larrecins, leurs *esteves*, leurs crochetures, leurs *plantz*, leurs *desbochillures* et

telz langaiges de leur science. Et a esté si fol, il qui parle, qu'il leur a aulcune fois dit qu'il sçauroit bien faire quelque chose de leur science : et le disoit hardiment pour ce qu'il avoit acointance aud. Regnauld et soubz umbre de luy repairoit avec eulx : mais les aultres luy disoient qu'il n'estoit senon un *gaschatre*, qui est a entendre oud. langaige ung coquart ou apprentiz de lad. science. Et, quoy qu'il soit, comm'il dit, les dessusdiz font de merveilleux dommaiges la ou ils repairent. Et que, en regard du petit Tassin, l'en ne luy fera riens dire, senon par grant force, car il est moult instruit en la science. Et ont entre eulx une maniere que jamais ne confessent riens, senon a grant force du *jour*. Dit apres que qui vouldroit sçavoir la verité et le secret de tout leur fait, il en fauldroit parler a Jaquot de la Mer, sergent, qui est celluy qui scet le tout et qui les a conduiz et recelez en ceste ville par tout le temps qu'ilz y ont repairié : et croit que ce n'a pas esté sans y avoir grant gaing. Et plus n'en scet, comm'il dit.

Le second jour du mois de decembre.

Pour ce qu'il est moult difficile de avoir et cognoistre la verité des maulx que ont fais et font quasi continuelement les Coquillars etc. et que Dimenche le Loup, détenu prisonnier, l'ung d'iceulx Coquillars, a esté fort interrogué et ne a voulu dire ne confesser la verité des cas dont il est accusey et chargié par les informacions de moy, led. procureur, a esté advisey que l'en luy dira que s'il veult dire et confesser ce qu'il a fait et qu'il scet du fait des aultres, l'en procedera a son eslargissement. Et, pour le advertir sur le tout, l'en fera venir devers luy Perrenet Fournier, barbier, qui parlera a luy et luy fera memoire d'aulcuns cas dont par adventure il n'est souvenant. Ce qui a esté fait. Et par ledit Perrenet, en la présence de monseigneur le mayeur, maistre Anthoine Girard, Huguenin Girard, Symonnot Roillenauld, et moy, led. procureur, luy ont esté faites les interrogatoires qui s'ensuyvent :

Et premierement s'il est point de la compaignie des enfans de la Coquille. Dit que depuis ung an, ou ung an et demi en

ça, il en a veu pluseurs en ceste ville dont il congnoit les aulcuns par nom et surnom, et les aultres de aler et de venir et ne scet leurs noms. Et entre aultres il congnoit ceulx qu'il a nommez et qui sont desclairiez en sa deposicion et confession par luy naguieres faite esdites prisons.

Item luy a esté demandé quelles gens ce sont. Respond qu'il y a de tres malvais garnements, larrons, *esteveurs*, crocheteurs, *envoyeurs*, *planteurs*, et a parler au vray sont tres malvais et perilleux, lesquels ou aulcuns d'eulx eussent fait en ceste ville, durant cest yver, innumerables dommaiges s'ilz n'eussent esté descouvers. Et sont gens, comm'il dit, de telle voulenté que se aulcun d'eulx revele riens de leur secret et ilz le peuvent sçavoir, se jamais se treuve en leur puissance a part, ilz le tueront. Et scet bien, il qui parle, comm'il dit, que quand il sera delivré, s'ilz le peuvent trouver a part et mal encompaignié, ilz le tueront.

Scet bien aussi, il qui parle, comm'il dit, qu'ilz ont menassié moy, led. procureur, et aussi led. Perrenet.

Interrogué s'il scet riens d'ung *plant* qui a esté fait a Beszes, et ung aultre a Cremolois, dit qu'il en a bien oy parler, mais il ne scet qui les a fais, combien qu'il a bien oy dire que pour faire l'ung des *plantz*, Jaquot de la Mer presta son cheval. Mais il ne scet se led. Jaquot sçavoit pourquoy c'estoit faire.

Interrogué s'il congnoit point ung nommé Tartas, dit que non. Et apres qu'il a eu pensé ung peu, a dit qu'il congnoit bien ung nommé Nicolas le Besgue : et aulcunes fois s'appelle Nicolas le Roy, et aulcunes fois Tartas. Et change souvent son nom, ainsi que quasi tous les aultres font. Et dit, sur ce interrogué, que led. Tartas est *planteur* : mais il ne scet s'il a fait les deulx *plantz* ou l'ung dont cy dessus est faite mencion.

Interrogué s'il eust oncques aulcun butin es *plantz*, *esteves*, et aultres malvaisetez que lesd. Coquillars feissent, dit que non plus avant a une fois d'une paire de soulliers ou de III gros ou de son escot : car, comme il dit, quand aulcun gaing se fait par aulcuns d'eulx, ceulx qui ne sont presents n'y ont riens, qui ne leur donne.

Interrogué se Jaquot de la Mer a point receley aulcun desd. Coquillars, dit que oyl. Tous, a tout le mains, les a il promenez par la ville et tenuz en son hostel. Les y [a] souffert jouher et faire toutes leurs gales : mais, a la verité, il ne scet s'il a eu butin avec eulx ou non. Bien scet il que pluseurs fois, comm'il dit, en l'yver darrierement passé et quasi chacun jour, led. Jaquot bailloit a ung cordelier appostat, nommé Johannes, des escuz dont il aloit acheter la provision pour la despense de l'ostel dud. Jaquot. Et scet bien, comm'il dit, que led. Johannes *estevoit* de l'argent aux bouchiers, a chacun escu, qu'il changeoit : mais, a la verité, il ne scet se led. Jaquot y avoit part ou non. Dit en oultre que certain soir que monseigneur le mayeur devoit aler faire le guet, led. Jaquot fist sçavoir a luy qui parle, a Bernard, a Anthoinne et aultres jusques au nombre de environ XII qui jouoyent en l'ostel dud. Jaquot, la venue de monseigneur le mayeur : si s'en allerent tous en l'ostel dud. Perrenet et, a l'eure que led. monseigneur le mayeur passa, furent extinctes toutes les chandelles et se coucherent l'ung ça, l'aultre la, et tellement que riens ne fust trouvé.

Interrogué de quelle science il qui parle sert et qu'il scet faire en la science de lad. Coquille, dit qu'il jouhe aulcunes fois aux dez, a *saint marry*, a la *taquinade*, a la queuhe de chien, et telles menues choses en quoy il est assez expert : mais du surplus ne scet rien, ne il n'en usa oncques, comm'il dit. Bien est vray que led. Johannes, Regnauld, Raymonnet et Jehan Cornet eussent aulcune chose proffité ou voyaige de Lorrainne, la ou il qui parle, led. Regnauld et led. Raymonnet furent prins au lieu de Thoul, il en devoit avoir son *estoffe* comme les aultres : mais il n'a point sceu qu'ilz gaingnassent riens ; sinon a riens eu. Et aultre chose ne a voulu dire a la charge de luy ne d'aultre desd. Coquillars.

Le mercredi V. dud. mois.

Pour ce que par la confession de Christofle Turgis, prisonnier au lieu de Sens, laquelle a esté envoyée a mondit sei-

gneur le mayeur, appert que led. Christofle acheta l'an passé en ceste ville ung gobelet d'argent dont il forgea des demis escus, et dit l'en qu'il acheta led. gobelet de Hanotin Pavot ou de sa femme, comme je, led. procureur, ay sceu par Jehan de Grain, orfevre, qui peza led. gobelet, je me suis transporté en l'ostel dud. Hanotin : lequel et Jehaneton, sa femme, j'ay interrogué sur ce par serement. Laquelle a dit et confessé, en la presence de sondit mary, que pour certains ses affaires, l'année passée et ou temps d'estey, aultrement n'est recorde du jour, elle vendit led. gobelet aud. Christofle, que elle veoit souvent, et cuidoit qu'il fust orfevre. Et estoient presents aud. vendaige Jaquot de la Mer, ung petit gros court homme nommé Tassin ou Thomassin, et Regnauld le perrier : lequel Regnauld en fist le marchié sur certain pris de somme a quoy se tenoit led. Christofle. Et aussi luy a led. Regnauld fait, comme elle dit, le darrenier paiement dud. gobelet pour et ou nom dud. Christofle : ne scet, comme elle dit, qu'ilz vouloient faire dud. gobelet. Interroguée si elle y vit ou cogneust aultres lors que led. gobelet fust vendu, dit que non et aultre chose n'en scet.

Sur le dernier feuillet on lit encore les noms suivants :

Oudet Durax dit Gascon de Bordeaux.

Claude de Gomier.

Lienard de Molon

et Jehan du Maretz, mercier.

Jehan Moreaul, natier.

Lucas.

François de Lesnois de Paris.

Phelipot le Sere de Monstierviller pendu a Paris.

Jaquet Thierry.

Alain Gentil.

Anthoinne du Pont.

m. p. Trousson [1].

1. Le long du feuillet : *coquillars*, et à côté, un dessin de même encre figure le crochet des crocheteurs.

Cahier de papier de 16 rôles ou feuilles dont 3 1/2 pages blanches,

1455, 1[er] octobre.

Interrogué se ilz feurent point en la cité de Toux et s'il y jouerent point, dit que il furent, mais point n'y jouerent. Car tantost que furent loigiez ledit Johannes et autres dessus nommez se partirent de leur loigis et dirent qu'il alerent a l'*esteve*.

En marge : *notetur verbum* a l'esteve.

Interrogatoire de Regnault Dambourg. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, 360, VI, pièce 709.

1457, juillet.

Et pour ce que ledit Guillemin Maillot et ledit Gascon sont differant en leurs dites confessions, en ce que par la confession dudit Gascon il dit que ledit Guillemin luy a donné deux croichez a croicheter serrures, et ledit Guillaume dit par sa confession que ledit Gascon luy en monstra deux, qu'il appeloit *Girosflee*, en luy disant que de l'ung d'iceulx ne y prendroit point ung noble.

Interrogatoire de Guillemin Maillot. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, 360, VI, pièce 787.

1458, septembre.

Interrogué s'il scet que c'est d'une *valee*, ung *bouton*, ung *dez de forte cire* ou *de forte sarre*, ou ung *rosaire*, respond que non, par le serment qu'il a fait...

Interrogué s'il ne s'entremist oncques de bailler faulx lingoz, faulses chaines, ne qu'il ne feust oncques agent et consentant *d'estever*, crocheter ne faire les euvres telles que les compaignons de la Coquille ont accoustumé de faire... S'il fut oncques en place la ou l'on desroboit aulcunes esglises et la ou l'on crochetoit aulcuns coffres, ne s'il fit oncques aucunes *esteves*, abilité du *blanc colon*, de *planter* les faulx lingoz et telles et semblables deceptions dont les Coquillars usent, respond que non...

Interrogatoire de Colin l'Aumosnier. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B, 360, VII, pièce 843.

sans couverture : la dernière feuille servant de couverture porte les noms de quelques coquillards et la mention ci-dessus désignée.

Trois encres : le corps — les annotations assez rares à la liste — les corrections.

II. — Les Ballades de Villon.

(1457-1460?)

Sous le titre de *Jargon et Jobelin*, Pierre Levet imprima en 1489 six ballades qui constituent un des monuments les plus importants de l'ancien argot.

Au XVIe siècle, Marot, en donnant son édition modernisée des *Œuvres* de Villon, note dans la préface, à propos du *Jobelin* : « Touchant le *Jargon*, je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq ». Les autres éditeurs jusqu'à nos jours ont généralement observé cette réserve.

Ce n'est que dans les derniers temps qu'Aug. Vitu (1884) et Lucien Schöne (1888) ont essayé une interprétation d'ensemble plus ou moins méthodique, mais sans aboutir à des résultats positifs. La publication par Marcel Schwob, en 1892, du lexique des Coquillards a seule contribué à éclaircir certains vocables des *Ballades* :

Ance (oreille), *arque* (dé), *beffleur* (escroc), *blanc* (niais) et *blanchir* (échapper), *David* (crochet), *fourbe* (voleur), *jarte* (robe), *long* (habile), *plant* (écoulement d'un faux lingot) et *planteur* (celui qui baille les faux lingots), *quille* (jambe), *roe* (justice), *rufle* (feu de saint Antoine), *sire* (dupe), *vendangeur* (filou).

Tous ces termes se retrouvent à la fois dans le *Jobelin* de Villon et dans le *Jargon* des Coquillards, accompagnés dans ce dernier texte d'une explication précise que nous avons donnée entre parenthèses.

Une partie importante du lexique du *Jobelin* est constituée d'autre part par le moyen français plus ou moins détourné de son sens réel, tels les mots :

Accolé (pendu = embrassé), *banc* (échafaud), *benard* (voleur = niais ou qui se montre tel), *brouer* (marcher = se sauver), *can* (prévot = khan), *chanter* (parler), *contre* (compagnon), *desbouser* (dépouiller = décrasser), *dorer* (mentir), *embourreux* (bourreau = celui qui embourre i. e. le cou du patient), *enclouer* (emprisonner = attacher avec des clous), *emmaller* (emprisonner = mettre dans une malle : cf. *coffre*), *enterver* (entendre le jargon = interroger), *eschecquer* (éviter = faire éprouver un échec à), *essorer* (pendre = exposer à l'air), *fueille* (bourse = feuillet), *gailleur* ou *gayeux* (trompeur), *juc* (gibet = juchoir), *mathe* (prison = tombeau ?), etc.

Quelques associations d'idées sont particulièrement intéressantes :

Ange, *angel*, sergent. sens qui a longtemps subsisté dans certaines provinces, par exemple à Dijon, où « envoyer un *ange* » signifiait, encore au temps de La Monnoie, envoyer un sergent. Au XVIe siècle, *ange de Greve* désignait le crocheteur : « c'est à cause de leurs crochets qui forment comme des ailes, » remarque Oudin (1640). C'est en effet d'un crocheteur qu'il s'agit dans ce passage des *Joyeux Devis* de Des Périers (p. 186) : « Pourquoy fais tu cela, *ange de Greve ?* », et Du Fail, dans un de ses *Propos rustiques*, dit dans le même sens (éd. La Borderie, p. 58) : « Tailleboudin fut l'un des *Anges de Greve*, et bon petit Porteur de Halle... »

Archquin, *saint archquin*, sorte de jeu de dés (cf. *arque*,

dé), sens confirmé par le synonyme *baboue* qui suit (Ball. X) :

Vive David, saint *archquin*, la baboue !...

Beroard, *berard*, un des surnoms que Villon donne à ses compagnons : c'est un terme injurieux qui signifie proprement loup-garou (*berou*). la finale étant la même que celle de *Parouart* pour Paris.

Coffre, prison, assimilation à un coffre ou à une malle (Ball. I) :

Enmalés en *coffre*, en gros murs.

Ces *gros murs* sont synonymes de *coffres massis*, locution fréquente dans les Ballades, tandis que *coffres joyeux* répond exactement à *mathe gaudie*. Aujourd'hui encore, *malle* désigne la salle de police.

Halle grup, potence (Ball. II) :

Montigny y fut, par exemple,
Bien attaché au *halle grup*.

C'est le poteau qui saisit (*grup*) [1] le délinquant et qui fait hâler (*haller*) son cadavre : les pendus restaient exposés aux rayons du soleil qui les desséchait.

Moe (*faire la*), en parlant d'un pendu, proprement faire la moue, la face tournée vers le soleil (Ball. VI) :

Car le bizac, à voir advis,
Fait aux beroars *faire la moe*.

1. La variante *gruc* que donne Chevallet, dans sa *Vie de saint Christophe* (1530), est probablement une transcription fautive de *grup*.

On lit dans la *Satyre Ménippée*, harangue du sieur de Rieux (éd. Labitte, p. 115) : « Je suis apres mes intelligences pour prendre Noyon : si je n'en puis venir à bout, je seray evesque de la ville, et des champs[1], et *feray la moue* à ceux de Compiegne. »

Rouge, rusé, malin (Ball. IV) :

Benards, vous estes *rouges* gueux.

Avec ce même sens dans le *Mistere du Vieil Testament* (VI, 78) :

Ha, que tu es ung *rouge* gueux
Et ung fin arbre, ce me semble !

Dans une chanson du xv[e] siècle (éd. G. Paris, p. 129) :

S'ele est fine, soyez songneux
Que de ses fins tours vous gardez ;
Car souvent les plus *rouges* gueux
Y sont surprins, bien l'entendez.

Et dans les *Repues franches*, attribuées à Villon :

Pour attraper les plus huppez,
Les plus *rouges* y sont gruppez.

L'homme roux a toujours été réputé malin et traître. On lit dans le même *Mistere du Vieil Testament* (II, 254) :

Je fais doubte de trahison ;
Il est *roux*, c'est signifiance :
Qu'en homme roux peu de fiance,
C'est commune relation.

1. Expression proverbiale pour dire « pendu », employée d'abord par Rabelais, dans sa *Pantagruéline Prognostication* (ch. V) : « Un des susdits sera ceste année *faict evesque des champs*, donnant la benediction avec les pieds aux passans. »

Le *Thresor des sentences dorées* (1577) de Gabriel Meurier cite ce proverbe courant au XVI[e] siècle :

> Homme roux et chien lainu ou pelu
> Plutost mort que cogneu.

Les Ballades renferment aussi quelques termes vulgaires ou provinciaux : *arque* (dé = arche), *babiller* et *babigner* (parler), *bigner* et *rebigner* (regarder), *suc* (cou).

Ajoutons-y GOURRER, tromper, escroquer (Ball. VIII) :

> Gueulx gourgourans par qui gueulx sont *gourrez*,

qu'on retrouvera, comme terme jargonnesque, dans le petit lexique de Guillaume Bouchet (1597). Sous la forme dérivée, et à côté de *gorrinus*, escroc, ce verbe figure dans une lettre de remission de 1395 (Ducange, v° *gorrinare*) : « Nolebat quod dictus Petrus filius suus luderet cum vespilionibus *gorrinis*... ipse non erat vespilio *gorrinus*, nec consueverat aliquem *gorrinare*, sive decipere ».

Ce texte est écrit dans le Midi, où cette famille de mots est encore vivace : Lyon, *gorrin*, escroc (dans le Dauphiné : homme sale, fainéant, vagabond), proprement goret ; et Langued., *gourra*, *gourrina*, vagabonder, duper. C'est du Midi que le mot a pénétré en français, dans les patois du Nord (wallon, picard, normand) et ailleurs : Poitou, Champagne, Lorraine, Suisse ; il subsiste encore dans l'argot, en même temps que les dérivés *gourre*, escroquerie (« vol à la *gourre* »), et *gourreur*, faux marchand qui vend de mauvaises marchandises sous prétexte de bon marché (Paillet).

Le reste du vocabulaire jargonnesque de Villon est obscur et embrasse ces trois rubriques :

A. Termes encore courants, mais pris dans une acception inconnue : *Bas assis, beau de bourdes, doulx dieux, planter du gris, peler oignon; — assieger, bris, cuir, droguerie, duc, eclipses, fée, farci, joue, noirci*, etc.

B. Formes secondaires isolées au sens peu clair : *Arderie* (dérivé d'*ardre*, brûler), *arerie* (d'*arer*, labourer), *esterie* (d'*ester*, se tenir debout), formations analogues à celles de *hurterie*, choc (de *hurter*, heurter), et *turterie*, potence (de *tortre*, tordre), ce dernier déjà dans le *Mistere du Vieil Testament* (VI, 76) :

> Aller fault à la *torterie*,
> C'est à dire au jolly gibet.

C. Termes à la fois de sens et d'origine inconnus : *Ans* (*ens*), *aruant, arrosé, baudrouse, besifle, bisan, bizac, carieux, evaige, fardis, farge, flogie, fressous, graveliffe, grime, grume, hirenalle, hurme, hurquer, luezie, mouargie, pirenalle, pogois, quarre, rurie, soe, spelican, talle*.

Si l'on excepte *duppe, mate* et *turterie*, attestés antérieurement à Villon, ainsi que *ance* et *fourbe*, l'argot du XVI[e] siècle n'a gardé de ces Ballades que fort peu de chose : *coffre, dure* (*la*), *enterver, marier* (pendre), *marque* (fille), *vergne* (ville).

En somme, la majorité des termes du *Jobelin* reste lettre close et le restera probablement à jamais.

L'essai d'édition critique qui suit est dû à M. Pierre Champion ; il l'a fait précéder de cette notice :

Les pièces jargonnesques de Villon nous sont parvenues sous deux formes :

1° Six ballades se rencontrent à la suite de l'édition imprimée par Levet, en 1489.

2° Cinq autres se trouvent dans le ms. français LIII de Stockholm.

Ces textes, qui n'ont guère qu'un intérêt linguistique et biographique (comment juger de la valeur littéraire de morceaux que nous entendons incomplètement ?), ont fait l'objet des commentaires les plus étendus. Leur mystère a séduit à défaut de leur sens et de leur rythme. Il convient de rejeter impitoyablement tout ce qui a été écrit sur ce sujet avant les communications de Marcel Schwob à l'Institut, en 1890, et l'étude malheureusement interrompue qu'il donna la même année dans les *Mémoires de la Société de Linguistique* (t. VII).

Comme la question de l'authenticité de ces morceaux a été mise en doute, il convient d'examiner ici leur mode de transmission.

Sept ballades en jargon peuvent être considérées comme d'attribution certaine. « Six figurent depuis l'édition de 1489 dans l'œuvre de Villon, la septième conservée par le ms. F, [ms. de Stockholm], donne le nom de Villon en acrostiche », dit M. Auguste Longnon dans sa récente édition des œuvres du poète [1]. On en trouvera un texte déjà soigneusement établi dans les *Œuvres complètes* données par le même critique en 1892, p. 145-158 ; M. A. Longnon écrivait dans sa notice, p. 254 :

« Le texte des six premières ballades du jargon, les seules connues jusqu'à ces dernières années, ne nous a été conservé que par les éditions du XVe siècle qui dérivent toutes, par un plus ou moins grand nombre d'intermédiaires, d'un manuscrit inconnu. Non seulement la langue de ces pièces, qui, en raison de son caractère secret, offre encore de très grandes obscurités, mais encore leurs irrégularités ne permettent guère de tenter d'en établir un texte critique. Nous avons fait cependant de notre mieux en nous aidant des plus anciennes

1. François Villon, *Œuvres*, éditées par un ancien archiviste, Paris, 1911.

éditions et des données que l'on possède sur le vocabulaire argotique. Mais les éditions gothiques, dont la chronologie n'est pas d'ailleurs encore établie, présentent des variantes tellement nombreuses et une notation tellement flottante que nous avons dû renoncer pour cette partie de l'œuvre de Villon au système que nous avons suivi jusqu'ici... »

On ne saurait mieux dire et plus sagement. Nous avons cependant collationné ces morceaux sur les éditions suivantes :

I. 1. édition de Pierre Levet, 1489 (Bibl. Nat., Y² 245) ; 3. éd. s. l. n. d. (Bibl. Nat., Y² 247) ; 5. éd. de Paris s. d. (Bibl. Nat., Yᵉ 234) ; 6. éd. J. Treperel, 1497 (Bibl. Nat., Y² 246) ; 7. Bibl. Maz., 10818, J. ; 10. éd. J. Treperel, après 1500 (Bibl. Nat., Yᵉ 318) ; 13. éd. de Paris rue Neuve Notre-Dame (Bibl. Nat., Yᵉ 1300) ; 15. éd. G. Nyverd (Bibl. Nat., Yᵉ 1299 *b*) ; 17. éd. Vᵛᵉ Nyverd (Bibl. Nat., Y 4416) ; 19. éd. Galiot du Pré, 1532 (Bibl. Nat., Yᵉ 1295).

Ces collations sont presque négatives. Elles nous font le plus souvent constater une généalogie de fautes dérivées d'un prototype déjà bien incorrect.

Ainsi les essais d'interprétation des anciens imprimeurs paraissent assez vains. Nous retiendrons ce fait que le jargon était parfaitement inintelligible aux imprimeurs dès la fin du xvᵉ siècle. Et nous pouvons penser que si Marot a laissé aux successeurs de Villon en l'art de la pince et du croc le soin de débrouiller ces énigmes, ce n'est pas là un mépris de poète courtisan, mais un aveu de son impuissance. Au fond nous sommes aujourd'hui plus instruits par le procès des Coquillards qu'au temps de Levet et de Marot. C'est au juge de Dijon que nous devons d'entendre quelques mots de ces poèmes et de pouvoir corriger dans une certaine mesure le texte de Pierre Levet.

Autant que nous pouvons les entendre, ces pièces sont des conseils donnés aux Compagnons de la Coquille. La seconde, fait allusion au supplice de Colin de Cayeux, pendu en 1460.

Les ballades VII à XI proviennent, comme nous l'avons dit, du ms. LIII de Stockholm, et la Xᵉ contient l'ascrostiche : VILLON. Elle a été publiée pour la première fois par M. Auguste

Vitu avec cinq autres ballades en jargon venant de cette même source[1]. Mais les fautes de lecture et les interprétations arbitraires sont tellement nombreuses, qu'on peut se dispenser de les lire dans ce travail qui n'a guère fait que propager des erreurs ridicules, des mots n'existant pas ailleurs que chez Vitu ou ceux qui ont usé de ses textes, sans les contrôler. On pourra consulter la reproduction de ces morceaux dans le fac-similé publié en 1905[2]. On en trouvera ici pour la première fois une lecture conforme au manuscrit.

Le ms. de Stockholm par son écriture ne peut être postérieur au dernier quart du xve siècle[3]. Les allusions historiques que renferment les ballades de la première partie de cette compilation sont antérieures à 1470. Enfin ce ms. a appartenu à divers personnages vivant à Compiègne à la fin du xve siècle et au début du xvie siècle. Puis il tomba entre les mains de Claude Fauchet († 1601), passa chez Paul Pétau dont la reine Christine de Suède acheta les manuscrits lors de son voyage à Paris en 1650.

Les ballades en jargon sont de la même main qui transcrivit les ballades intercalaires et les deux Testaments ; elles suivent une pièce de Villon. Donc aucune supercherie possible. Le ms. a été compilé entre 1470-1480 environ. Mais que le scribe ait compris ou bien lu ce qu'il avait sous les yeux, c'est une autre question, et qui n'a rien à faire avec celle de l'authenticité des ballades[4].

1. *Le Jargon du XVe siècle*, Paris, 1884, p. 124-139.

2. *Le Petit et le Grand Testament de François Villon, les cinq ballades du jargon et des poésies du Cercle de Villon*, reproduction fac-simile du ms. de Stockholm avec une introduction de Marcel Schwob, Paris, H. Champion, 1905.

3. M. d'Alheim aurait donc pu se dispenser d'écrire : « Ces cinq ballades figurent ici à simple titre de curiosité. Elles sont l'œuvre d'un mauvais plaisant qui, entre les années 1874 et 1880... s'est livré à un travail minutieux... dans l'espoir de voir un jour quelque savant se prendre au piège... ». *(Le Jargon*, Paris, 1892, p. 83).

4. La seule irrégularité du ms. est dans la refaçon du quatrain de Villon, transcrit d'ailleurs d'une autre main, et dont l'explication a été donnée par M. Longnon (*Etude biographique*, Paris, 1877, p. 1-10).

La première des ballades du ms. de Stockholm développe le sujet déjà traité dans le Jargon de l'éd. de Levet [1] et se rapporte de même aux Coquillards ; la deuxième joue sur le mot *daviot* qui signifiait le crochet dans cette bande ; dans la quatrième enfin, signée de l'acrostiche *Villon*, nous retrouvons les *Benars* déjà nommés dans le *Jargon* et les *Coquillars* ; dans la cinquième, on reconnaît *saint-archquin* déjà mentionné au *Jargon*.

Si nous examinons maintenant les rapports de ces morceaux avec le jargon des Coquillards, nous pouvons affirmer qu'ils sont de cette même langue que François Villon s'efforça de parler. On y retrouve les mêmes mots, enchâssés avec plus ou moins de bonheur, dans des constructions françaises : car le jargon n'a jamais été une langue. Voici une liste de mots définitivement élucidés par le procès des Coquillards (en omettant les mots déjà cités dans les ballades imprimées tels que *beffleur*, *vendangeur*, *ances*, *blanchir*, *feuille*) :

Ballades imprimées en 1489.

Ballade I : Duppes, beffleurs, vendengeurs, ances, sires, arcques.
Ballade II : Coquillars, roe, jarte, piperie.
Ballade III : Longs, caire.
Ballade V : Quilles, blanchir, roupieux.
Ballade VI : Feuilles.

Ballades du ms. de Stockholm.

Ballade VII : Planteur, roastre.
Ballade VIII : Davyot.
Ballade IX : Gaudin.
Ballade X : Fourbe, ruffle, David.
Ballade XI : Arton.

Donc vocabulaire identique, l'une de ces pièces signée Villon, et cela dans un ms. du XVe siècle. Voilà de quoi faire

1. Car c'est bien par erreur que Fauchet écrit : *Ceci est imprimé avec les œuvres de Villon l'an 1532 par Galiot du Pré.*

réfléchir. Pourquoi Villon ne serait-il pas l'auteur des quatre autres morceaux anonymes du ms. de Stockholm ?

Mais comme cette question repose sur la différence de valeur littéraire de pièces irrégulières dont nous n'entendons que quelques mots, elle peut être toujours controversée[1]. L'objection seule qui peut compter contre l'authenticité des ballades du ms. de Stockholm est celle présentée sur le mot *roastre*, surnom donné au bourreau qui appliquait le supplice de la roue. Or l'édit de François Ier introduisant cette peine en France[2] date de janvier 1535 (n. st.), disait M. Schöne ; sur l'emploi du mot *arton*[3], M. Schöne a émis également des doutes.

Le vocabulaire des Coquillards a levé ces objections : *Arton* est donné comme signifiant pain et la *roue*, la justice[4].

Mais, que les quatre ballades anonymes appartiennent ou non à Villon, ce sont des monuments bien authentiques du jargon du xve siècle.

Il ne m'appartient pas de dire que le succès de l'œuvre de Villon (entre 1489 et le premier quart du xvie siècle de nombreuses éditions la vulgarisèrent) assura littérairement une vie artificielle au jargon des Coquillards. Mais c'est ce qu'on ne peut manquer de remarquer en particulier dans l'étude du *Mystère de la vie de saint Christophe* (1527).

1. En fait les quatre ballades incriminées sembleraient plutôt se rapprocher de la manière de Molinet. C'est là mon sentiment.

2. Isambert, *Recueil des Lois françaises*, t. XII, p. 400.

3. *Le Jargon et Jobelin de François Villon*, p. 40-41.

4. Comme Sauval le fait remarquer justement (*Antiquités de Paris*, II, 599) la roue fut rétablie par François Ier et peut-être de façon différente. Mais depuis Grégoire de Tours on possède nombre d'exemples de criminels roués. Sur la roue on exposait la tête ou les membres rompus du criminel. Du Cange, *ad v.* rota, cite des textes péremptoires : « Deinde tractus ad patibulum, fractis cruribus et membris, decapitatus fuit et positus super rotam atque suspensus cum eadem rota et ad novum patibulum altitudinis cum suis consortibus » (Gilles de Roye, *ad. a.* 1328). *Et le fist mettre sur une roe comme traistre,* dit Froissart.

LE JARGON ET JOBELIN DUDIT VILLON

I

A Parouart, la grant mathe gaudie,
Ou accolés sont duppes et noircis,
Et par les anges, suivans la paillardie,
Sont greffis et prins cinq ou six;
La sont beffleurs au plus haut bout assis
Pour le evaige, et bien hault mis au vent.
Eschequez moy tost ces coffres massis :
Car vendengeurs, des ances circuncis,
S'en brouent du tout a neant.
Eschec, eschec pour le fardis !

Brouez moy sur [ces] gours passans,
Advisez moy bien tost le blanc,
Et pietonnez au large sur les champs,

1 I 1 Aparouart *corrigé par* I 3 A Parouart — I 1 Mathegaudie; I 6 Mache gaudie *par une faute d'impression;* I 13 Apparouart le grant maistre gaubie

2 I 1 accolez ; I 13, 17 quaccolez. — I 1 duppez ; I 13 cuppes. — I 1 noirciz

3 I 13 la fricherie; I 17 Et par les anges suyvans la ficherie; I 19 facherie

4 I 1 greffiz et print *corrigé par* I 3 greffiz et prins ; I 13, 17, 19 sont ampouez et greffiz

5 I 1 Bleffleurs; I 6 et I 7 Blefleurs ; I 17 Befleurs; I 13 Beflues; I 19 beflures. — I 17 et I 13 *omettent* bout

6 I 3 Par le riuaige ; I 5 euage; I 6 et I 7 euagie ; I 17 leuagie ; I 13 lauagie; I 19 louagie

7 I 1 Escheques *corrigé par* I 3 Eschequez ; 17 Esceves

9 I 1 Sen brou et du tout aneant *corrigé* par I 3 Sen brouent du tout a neant

11 I 1 Broues *corrigé par* I 3 Brouez ; I 13, 17, 19 Brouez moy sur ces gros passans

12 I 1 Abuises; I 3 avisez

13 I 1 Et pictones *corrigé par* I 3 pietonnez ; I 13, 17, 19 Et pictonnez au large sur les tyrans

Qu'au mariage ne soiez sur le banc
Plus qu'un sac de plastre n'est blanc.
Si gruppés estes des carieux,
Rebignez moy ces enterveux
Et leur monstrez des trois le bris
Qu'enclaus ne soiez deux a deux :
Eschec, eschec, pour le fardis !

Plantez aux hurmes voz picons,
De paour des bisans si tres durs,
Et aussi d'estre sur les joncs,
Enmalés en coffre, en gros murs ;
Escharicez, ne soiez durs,
Que le grant Can ne vous fasse essorer.
Songears ne soiez pour dorer,
Et babignez tousjours aux [huis]
Des sires pour les desbouser :
Eschec, eschec pour le fardis !

14 I 17 Sur le blanc

15 *Inversion commune* n'est de plastre b. — I 13 sac de pasture blanc

16 I 1 bes carirux *corrigé par* I 3 des carieux ; I 5, I 17 et I 13 bes carieux ; I 6 carireux ; I 7 carirrux

17 I 1 Rebiguez moy tost c. ; I 3 Rebiguez moy ces e. ; I 6 Rebignes ; I 6 entreueux ; I 17 Rebignez

18 I 17, 13, 19 Et leur monstrez le prois le bis [*Corr.*, Et leur monstrez du prois le bris ?]

19 I 1 Quen claues ne soies ; I 3 Quenclauez ; I 7 Quen claues ; I 17 Quen clouez ne soyez ; I 13 Qu'en clouez ne soient ; *la leçon commune dérivant de I 1 est* deux et deux

22 I 19 des pisans

24 I 1 En mahes ; I 3 Emmathez ; I 17 Enmanchez ; I 13 Emmenchez

25 I 1 Eschari ces ne soies point durs ; I 3 Escharicez ne soiez p. ; I 17 Escarrissez ne soyez p.

26 I 1 essorez ; I 6 essore

27 I 1 soies - I 1 dorez

28 I 1 Babignes — corrigé *aux ys* leçon commune

29 I 1 desbouses ; I 13 desbourcer ; I 19 desboufer

[Envoi]

Prince froart, [dit] des arques petis,
L'un des sires si ne soit endormis.
Luez au bec que ne soiez greffis,
Et que vous e[ns] n'[ayez] du pis :
Eschec, eschec pour le fardis !

II

Ballade.

Coquillars, aruans a Ruel,
Men ys vous chante que gardez
Que n'y laissez et corps et pel,
Com fist Collin l'Escailler.
Devant la roë babiller,
Il babigna pour son salut !
Pas ne sçavoit oignons peller,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

Changez vos andosses souvent,
Et tirez [vous] tout droit au temple ;

31 I 17 Princ roart — I 1 dis arques petis *corrigé par* I 3 des arques petis
33 I 1 Leues ; I 3 leuez — I 1 soies — I 1 greffiz ; I 13 gleffis
34 I 1 Et que vous emps nen aient ; I 3 Et que voz empz nen ayent
1 I 1 enaruans ; I 3 et I 5 eneruans — *En comptant* Rueil *pour une syllabe on pourrait corriger* enarvans *en* enartans ?
2 I 1 gardes
4 I 1 Quon ; I 3 Com ; I 19 Comme est — I 1 Collin lescailler
5 I 19 de babiler
8 I 1 lamboureux
9 I 1 Changes andosses ; I 3 Changez voz endosses souvant
10 I 1 E tires tout

Et eschequez tost, en brouant,
Qu'en la jarte ne soiez emple.
Montigny y fut par exemple
Bien attaché au halle grup,
Et y jargonnast il le tremple,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les ninars au loing,
A l'assault, sans suerie !
Que les mignons ne soient au gaing
Farcis d'ung plumbis a coing,
Qui griffe au gard le duc,
Et de la dure si tres loing,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

[Envoi]

Prince, erriere de Ruel,
Et n'eussiez vous denier ne pluc,
Qu'au giffle ne laissez la pel
Pour l'amboureux qui rompt le suc !

11 I 1 Eschicques ; I 3 Eschicquez ; I 17 Eschecquez — I 6 brouans
12 I 1 que la iarte ; I 3 quen
14 I 1 atache ; I 7 estache — I 3 hallegrup
15 I 1 iargonnast : il l. ; I 17, 19 temple
17 I 3 Gallieurs
18 I 19 niuars
19 I 1 A la sault ; I 3 A la salut ; I 17 A lassault ; I 19 Alla hault
21 I 1 Farciz dun ; I 3 plombis ; I 13 plombeis
22 I 3 lequel g. ; I 17 qui grifue a gard le Duc ; I 13 Qui griefue et garde le duc ; I 19 Quau griefue
24 I 1 romp
25 I 17 arriere du r
27 I 1 I 3 lappel ; I 17 Quau grifue ne laisse la pel ; I 13 Qu'au griefue ne laisse la pel

III

Autre ballade [?]

Spelicans,
Qui, en tous temps,
Avancez dedans le pogois
Gourde piarde,
Et sur la tarde
Desbousez les povres nyais ;
Et pour soustenir vos pois
Les duppes sont privés de caire,
Sans faire haire,
Ne hault braire,
Mais plantés ils sont comme joncs,
Pour les sires qui sont si longs.

Souvent aux arques,
A leurs marques
Se laissent tousjours desbouser,
Pour ruer,
Et enterver ;
Pour leur contre, que lors faisons,
La fee les arques vous respons,
Et rue deux coups ou trois
Aux gallois.
Deux ou trois

3 I 1 Auances — I 1 pogoiz ; I 3 poghoys ; I 5 pogois ; I 7 pogoiz ; I 17 ponghoys ; I 13 dedans les pongois ; I 19 pougois
6 I 1 Desboursez ; I 3 Desbousez ; I 5 Desbourses ; I 17 Desbousez
8 I 3 duppez sont privez ; I 17, 13, 19 Les duppez sont privez de faire
11 I 1 Metz p. — I 1 plantez
13 I 1 arcques ; I 3 arques
15 I 1 desbouses *corrigé par* I 3 desbouser
18 I 1 quelors — I 19 Pour leur conte que lors font
19 I 19 La face les arques vous respond

Nineront trestout au[x] frontz,
Pour les sires qui sont si longs.

Et pour ce, Benards,
Coquillars,
Rebecquez vous de la montjoye,
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer,
Par joncher et enterver,
Qui est aux pigons bien cher,
Pour rifler,
Et placquer
Les angelz de mal tous rons,
Pour les sires qui sont si longs.

De paour des hurmes,
Et des grumes,
Rasurez vous en droguerie
Et faierie,
Et ne soiez plus sur les joncs
Pour les sires qui sont si longs.

IV

Autre ballade.

Saupicquez, frouans des gours arques
Pour desbouser beau sires dieux,
Allez ailleurs planter voz marques !

23 I 13, 17, 19 Mineront — I 17 au fons
25 I 1 beuards ; I 3 beuardz ; I 7 benardz ; I 19 bernardz
27 I 7 Rebecques ; I 17 la montioye
31 I 7 par joncher Et enteruer
32 I 1 estaux — I 1 et I 3 bien chair
35 I 19 Les angles
1 I 1 frońans ; I 3 fronans — I 1 arquez ; I 13, 19 de gourtz acquetz
2 I 1 desbouses — I 6 deshouses beaussire
3 I 1 alles

Benards, vous estes rouges gueux.
Berart s'en va chez les joncheux,
Et babigne qu'il a plongis.
Mes freres, [ne] soiez embraïeux,
Et gardez les coffres massis !

Si gruppés estes, desgruppez
De ces angels si graveliffes :
Incontinent manteaulx chappés
Pour l'embroue ferez eclipses ;
De vos farges serez besifles,
Tout debout, et non pas assis.
Pour ce, gardez vous d'estre griffes
Dedens ces gros coffres massis !

Niaiz qui seront attrappés,
Bien tost s'en broueront au halle :
Plus n'y vault que tost ne happez.
La baudrouse de quatre talle
Destirer fait la hirenalle,
Quand le gosier est assegis ;
Et si hurque la pirenalle,
Au saillir des coffres massis !

4 I 1 et 3 Beuards ; I 5, 17, 19 Benardz ; I 6 Beuardes
5 I 3 Berart ; I 6 Bearat ; I 7 Bearart ; I 13, 19 Menard — I 1 ioncheurs
7 I 19 embrayeurs
8 I 7 Et gardes
9 I 1 des grappez ; I 3 Si gruppez vous estes des grappes ; I 5 desgruppes — I 13, 19 nesgrappez
10 I 1 ses
11 I 1 incontinant — I 1 mantheaulx et chappes — I 7 et cappes
12 I 1 lemboue *leçon commune.*
13 I 1 belifles ; I 3 besiffles ; I 13 ferez beliffces
15 I 1 gardez — I 1 griffez ; I 17 greffis
16 I 7 En cas
18 I 1 s'en brouent ; I 19 seront brouez
19 I 1 happes — I 19 Plus ne veulx
20 I 3 bauldrouse ; I 17 baudrose ; I 13, 19 braudose — I 6 taille
21 I 1 Des tires ; I 3 Des cires ; I 5, 19 des tiers fait — I 7 hairenalle
22 I 17, 19 geolier est assiegis
23 I 1 hurcque ; I 13 hurgue ; I 5 pirenaille 7 — I 17, 13, 19 piranale

[Envoi]

Prince des gayeux, les sarpes,
Que voz contres ne soient greffis ;
Pour doubte de frouer aux arques,
Gardez vous des coffres massis !

V

[*Ballade.*]

Joncheurs, jonchans en joncherie,
Rebignez bien ou joncherez,
Qu'Ostac n'embroue vostre arerie
Ou accolés sont voz ainsnez.
Poussez de la quille et brouez,
Car tost [vous] seriez rouppieux.
Eschec qu'accolés ne soiez
Par la poë du marieux !

Bendez vous contre la faerie,
Quant ils vous auront desbousés,
N'estant a juc la rifflerie
Des anges et [de] leurs assosés.
Berard, se vous puist, renversez ;

25 I 1 gayeuls ; I 3 gayeux
26 I 1 contrez — I 1 greffiz
28 I 1 gardes
2 I 5 rebignes ; I 6 robignez ; I, 9 rebinez — I 13 et 17 aux iongeres
3 I 1 Quostac — I 17, 19 membroue ; I 5, 19 vostre arriere
4 I 1 accoles
7 I 1 quacollez — I 1 soies
8 I 17, 19 poue
10 I 3 quant ilz vous ; I 1 quant vous
11 *leçon commune :* n'estant a juc *qu'il faut peut-être corriger* mestant a juc, *ou a* jus ?
12 I 3 anges ; I 1 angelz
13 I 17 Barad ; I, 19 Barard si vous pouez

Se greffir laissez vos corrieux,
La dure bien tost renversez
Pour la poë du marieux.

Entervez a la floterie :
Chantez leur trois, sans point songer,
Qu'en astes ne soiez en suerie
Blanchir vos cuirs et essurger.
Bignez la mathe, sans targer,
Que voz ans n'en soient r[o]uppieux !
Plantez ailleurs, contre siege sassieger
Pour la poë du marieux.

[Envoi]

Prince, benard en esterie,
Querez couplaus pour l'amboureux,
Et, autour de vos ys, luezie
Pour la poë du marieux.

VI

Autre ballade.

Contres de la gaudisserie,
Entervez tousjours blanc pour bis,

14 I 1 laisses — *leçon commune* voz carrieux ; 13, 17, 19 voz corrieux
15 I 1 renuerses ; I 3 renuersez — *corriger* ne verrez ?
17 I 13, 17, 19 Entrauez ; I 13, 19 a la flaterie
18 I 1 chanter *corrigé par* I 3 chantez
19 I 1 quen astes ; I 3 quenastez ; I 17, 19 quen este — I 1 ensurie ; I 3 en surie ; I 17, 19 ne soyez assuerie
20 I 1 essurgez *corrigé par* I 3 essurger
21 I 1 Bignes ; I 3 Biguez — I 13, 17, 19 rubieux
23 I 1 Plantes ailleurs 9 tre sieges assegier ; I 5 asseger
24 I 13 et 17 marieur
25 I 1 beuardz ; I 17, 19 Benard — I 17, 19 estrie
26 I 3 complaux ; I 17 coulpeaux ; I 13, 19 coupeaulx — I 1 ramboureux, *leçon commune*.
27 I 6 leue zie

Et frappez, en la hurterie,
Sur les beaulx sires, bas assis.
Ruez des feuilles çinq ou six,
Et vous gardez bien de la roe,
Qui aux sires plante du gris
En leur faisant faire la moe.

La giffle gardez de rurie,
Que voz corps n'en aient du pis,
Et que point a la turterie
En la hurme ne soiez assis.
Prenez du blanc, laissez le bis,
Ruez par les fondes la poe,
Car le bizac, a voir advis,
Fait aux beroars faire la moe.

Plantez de la mouargie,
Puis ça, puis la, pour le hurtis,
Et n'espargnez point la flogie
Des doulx dieux sur les patis.
Vos ens soient assez hardis
Pour leur avancer la droe ;
Mais soient memoradis
Qu'on ne vous face faire la moe.

3 I 1 frappes — I 19 huterie
5 I 3 feilles
6 I 1 gardes
7 I 1 au
9 I 6 I 7 La gliffle gardes de ruire ; I 17, 19 Et la giffle ; I 13 Et la griffe — I 13 et 17 et la griffe gardez de rire
11 I 3 teurterie ; I 17, 19 tuerie
13 I 1 Prens du blanc laisse du bis *corrigé par* I 3 Prenez — I 3 le bis
14 I 6, 19 frondes
15 I 17 bizarc ; 19 bizart — I 1 avoir advis
16 I 19 brouars
17 I 1 plantes
18 I 1 pour lurtis ; I 19 lartis
19 I 1 nespargnes ; I 13 et nesparraz point la fogie
21 Vos ens soient *leçon commune à corriger* vous ens soyez ? Cf. Bal. I, 34 ; IV, 21.
23 Memoradis, *leçon commune à corriger* memorandi ?

[Envoi]

Prince, qui n'a bauderie,
Pour eschever de la soe,
Danger de grup en arderie
Fait aux sires faire la moe.

VII

Ballades du Ms. Fr. LIII de Stockholm.

Ballade (fol. 25 r°).

En Parouart, la grant mathe [1] gaudye,
Ou acollez sont caulx et agarciz,
Nopces ce sont, c'est belle melodie.
La sont beffleurs au plus hault bout assis,
Et vendengeurs, des ances circoncis,
Comme servis sur ce jonc gracieux,
Dance plaisant et mes delicieux ;
Car Coquillart n'y remaint grant espace
Que vueille ou non, ne soit fait des sieurs :
Mais le pis est mariage : m'en passe !

Rebourcez tous, quoy que l'en vous en dye,
Car on aura beaucop de vous mercys.
Ronde n'y vault ne [2] plus qu'en Lombardie.
Eschec, eschec, pour ces coffres massis !
De gros barreaulx de fer sont les chassis.

25 I 19 banderie
28 I 1 La fin du grant testament . du codicille : du iargon et des ballades — I 3 la fin du iargon . et des ballades maistre francois Villon.

1. *Ms.* Masse.
2. *Ms.* en.

Poste[1] a Gaultier si serez ung peu mieulx.
Plantez picquons sur ces beaulx sires dieulx ;
Luez au bec que roastre ne passe,
Et m'abatez de ces grains neufz et vieulx.
Mais le pis est etc.

Que faictes vous ? Toute menestrandie.
Antonnez poix et marques six a six,
Et les plantez au bien, en paillardie,
Sur la sorne que sires sont rassis.
Sornillés moy ces georgetz si farciz,
Puis eschecquez sur gours passans tous neufz.
De seyme[2] oyez, soiez beaucop breneulx,
Plantez voz hiscz jusques elle rappasse.
Car qui est grup, il est tout roupieulx.
Mais le pis est mariage : m'en passe !

[Envoi]

Prince planteur, dire verité vous veulx :
Maint Coquillart pour les dessusdits veulx
Avant ses jours piteusement trespasse,
Et a la fin en tire ses cheveulx.
Mais le pis est [etc.]

VIII

Ballade (fol. 26 v°).

Vous qui tenez voz terres et voz fiefz
Du gentil roy, Davyot appellé,
Brouez au large et vous esquarrissez,
Et gourdement aiguisez le pellé

1. *On pourrait lire :* posce ?
2. *On pourrait lire :* ſeyme ?

. . . .
Pour les esclas qui en pevent issir.
Regardez ce jonc ou l'en fait maint souppir ;
Mines taillez et chaussez voz beusicles :
Car en aguect sont, pour vous engloutir,
Anges bossus, rouastres et scaricles.

Coqueurs de pain et plommeurs affectez,
Gaigneurs aussi, vendengeurs de costé,
Belistriens perpetuelz des piez,
Qui sur la roue avez lardons clamez
En jobelin ou vous avez esté ;
Par le terrant pour le franc vont querir,
Et [qui] aussi pour la marque fournir,
Avez tendu au pain et aux menicles :
Pourtant se font adoubter et cremir
Anges bossus, rouastres et scaricles.

Rouge goujon, farget, embabillez,
Gueulx gourgourans par qui gueulx sont gourez.
Quant abrouart sur la sorne abrouez,
Levez les sons, et si tastez lesquelz
Qui n'y ait anges desclavés empavez
En la vergne ou vostre an veult loirrir ;
Car des sieurs pourriez bien de benir,
Se vous estiez happez en telz bouticles.
Pourtant se font a taster et cremir
Anges bossus, rouastres etc.

[Envoi]

Prince, planteurs et bailleurs de saffirs,
Qui sur les dois fait la perle blandir,
Belistriens, porteurs de vironicles,
Sur toutes riens doivent telz gens cremir
Anges bossus, etc.

IX

Ballade (fol. 26 r°).

Un gier coys de la vergne Cygault
Lué l'autryer en brouant a la Loirre,
Ou gierement on macquilloit riffault;
Et tout a cop veis jouer de lescoirre
Ung macquouceau a tous deux gruppelins,
Brouant au bay, a tout deux walequins,
Pour avancer au polliceur de pye.
Gaultier lua la gauldrouse gaudye,
Et le marquin qui se polye et coinsse,
Babille en gier en pyant à la sye,
Pour les duppes faire brouer au mynsse.

Apres moller lué ung gueulx qui voult
Pour mieulx hyer desriver la touloire,
C'est pour livrer aux arques ung assault
De missemont maquilles a l'esquerre;
Puis dist ung gueulx : « j'ay paulmé deux florins »
L'autre pollist martins et dollequins,
Et la marque souvent le gain choisit.
Adraguangier puis dist, le mieulx fourny
« Picquons au veau, saint Jaques, je m'espince!
Eschecquer fault quant la pye est juchié,
Pour les duppes faire brouer au mynsse. »

Puis dist ung gueulx qui pourluoit en hault:
« J'ai ja paulmé tout le gain de ma choirre,
Et m'a joué la marque du giffault.
J'en suis mieulx prins que vollant a la foire.
Elle est brouée envers ses arlouys.
C'est tout son fait que d'engandrer les guains,
A hornangier, ains qu'elle soit lubie.

De la hanter ma fueille est desgaudie,
Quant de gain n'ay plus vaillant une sainc[e] [1] :
Mais tousjours est gourdement entrongnie,
Pour les duppes faire brouer au mynsse. »

[Envoi]

Prince, quand vous sauldrez la hye,
Luez la grime s'elle est desmaquillée,
Et retrallez se le bizouart saince,
Ou qu'elle ne soit de l'assault de turquie
Pour les duppes etc.

X

Ballade (fol. 26 v°).

Brouez, Benards, eschecquez a la saulve,
Car escornez vous estes a la roue;
Fourbe, joncheur, chascun de vous se saulve:
Eschec, eschec, coquille si s'en broue!
Cornette court : nul planteur ne s'i joue.
Qui est en plant, en ce coffre joyeulx,
Pour ses raisons il a, ains qu'il s'escroue,
Jonc verdoiant, havre du marieulx !

Maint Coquillart, escorné de sa sauve,
Et desbousé de son ence ou poue,
Beau de bourdes, blandy de langue fauve,
Quide au ront faire aux grimes la moue
Pour quatre bien affin que on ne le noe.
Couplez [2] vous trois a ses beaulx sires dieulx,
Ou vous aurez le ruffle en la joue,
Jonc verdoiant, havre du marieux.

1. *Le mot* sance *est d'abord rayé.*
2. *Ms.* couplés.

Qui *stat* plain en gaudie ne se mauve.
Luez au becq que l'en ne vous encloue :
C'est mon advis, tout autre conseil sauve.
Car quoy ! aucun de la faulx ne se loue.
La fin en est telle comme[1] deloue.
Car qui est grup il a, mais s'est au mieulx,
Par la vergne tout au long de la voue,
Jonc verdoiant, havre du marieulx.

Vive David, saint archquin, la baboue !
Iehan mon amy, qui les fueilles desnoue,
Le vendengeur, beffleur comme une choue,
Loing de son plain, de ses flos curieulx,
Noe beaucop, dont il reçoit fressoue,
Jonc verdoiant, etc.

XI

Ballade (fol. 27 r°).

Se devers quay, par ung temps d'ivernois,
Veiz abrouer a la vergne Cygault
Marques de plant, dames et audinas
Et puis merchans, tous telz que au mestier fault
. . . .
Gueulx affinez, allegruis et floars,
Mareus, arves, primpres, dorelotz et fars,
Qui, par usaige, a la vergne jolye
Abrouerent au flot de toutes pars
Pour maintenir la joyeuse folye.

Pour mieulx abbatre et oster le broullart,
Adraguerent de Grenoble maint crupault
De rumatin et puis mole sines gras
Truye marir sans avancer ravault

1. *Ce vers est écrit dans la marge. L'abréviation* 9e *peut se lire également* contre.

. . . .
Babillangier sur tous fais et sur ars,
Tant qu'il n'y eust de l'arton sur les cas,
Brocquans dorelotz, grain, guain, aubeflorye,
Que tout ne fust desployé [et] en pars,
Pour maintenir etc.

Pour mieulx polir et desbouser musars,
On polua des luans, bas et hault,
Tant qu'il n'y eust de vivres en caras;
Puis feist on faire a saint arquin ung sault.
Apres, doubtans de ses anges l'assault,
On verroulla et serra les busars,
Pour mieulx blanchir et desbouser coquars.
La ot ung gueulx son endosse polye,
Qui puis alla emprunter aux lombars,
Pour maintenir etc.

III. — La Vie généreuse.

(1596)

Voici le titre de ce curieux monument du jargon du XVIe siècle :

La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens, contenans leur façon de vivre, subtilitez et Gergon. Mis en lumiere par Monsieur Pechon de Ruby, Gentil'homme Breton, ayant esté avec eux en ses jeunes ans, où il a exercé ce beau Mestier. Plus a esté adjousté un Dictionnaire en langage Blesquien, avec l'explication en vulgaire. — A Lyon, par Jean Jullieron, 1596. Avec permission, petit in-4°.

Dans l'Introduction, nous avons déjà fait remarquer que l'auteur de cet opuscule de quarante pages se cache sous le pseudonyme blesquien d' « Apprenti-voleur éveillé », et que les trois catégories argotiques qui figurent sur le titre représentent les trois classes des merciers, des mendiants et des coupeurs de bourses, parlant tous à peu près le même langage.

Les merciers portaient le nom de *Blesches* ou *Blesques*, d'où le dérivé *blesquien* que porte leur jargon.

C'est à ce parler spécial des Mercelots que fait allusion Jean Richer, dans sa *Chronologie septenaire* (1605, fol. 442 v°) : « Le plus difficile est que les mandarins et lettrés usent de jargon comme les *Blaisches*, tellement qu'ils ne s'entendent pas souvent eux mesmes. »

On lit également ces deux articles dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage :

Blaische. Nous appellons un *blaische* un homme de peu de mérite. De βλαξ, qui signifie *stolidus*, *supinus*, *iners*.

Blesche. On appelle ainsi en Normandie un homme de mauvaise foi. On dit *Blesche* pour *Blacque*. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois les *Valaques*; et *Blacquie*, pour *Valachie*. Froissard, liv. iv, ch. 81 et 83, dit que les Valaques étoient de fort méchantes gens. Et Leunclavius, dans ses *Pandectes Turciques*, dit que c'est une nation fort infidèle à ses maîtres et à ses princes. *Veillaque* a la même signification et la même origine.

Le premier article est de Ménage, le deuxième, de Huet[1] : mais les étymologies qu'ils proposent ne valent pas plus l'une que l'autre la peine qu'on s'y arrête. *Blèche* s'est conservé dans les patois du Bas-Maine et de la Haute-Bretagne au sens de « sournois » (sens dérivé de celui de mercier-voleur), ainsi que dans le parler vulgaire du xviie siècle. Oudin, dans ses *Recherches* (1653), rend *blesche*, par « furbo, furbesco », c'est-à-dire par voleur, et dans la comédie de Bois-Robert, *La belle Plaideuse* (1654), le mot a le sens d'individu niais (acte II, sc. 3) :

Madame, elle est comtesse,
Très riche, mariée avec impuissant;
Mais on la démarie et le *blesche* y consent[2].

1. Cf. Ed. Fournier, *Théâtre français au* xvie *et* xviie *siècle*, p. 140, note. A propos du mot espagnol *bellaco*, fourbe, lâche, qu'on lit dans la comédie de 1584, *Les Napolitaines*, de François d'Amboise (acte I, sc. 4 : « S'il dit Juradios, *veillaco*... »), l'éditeur remarque : « *Valaques*, terme de mépris, parce que les *Zingari*, ou Bohémiens, venaient presque tous alors de la Valachie. »

2. *Idem, ibidem*, p. 561, note : « *Blesche*, gueux, misérable. C'était une altération du mot *blach* ou *vlacq*, diminutif de Valaque. Tous les Bohémiens passaient alors pour venir de Valachie. »

Cette acception de « sot » (plus ou moins méchant), ou de « laid », est encore familière au parler vulgaire[1].

Ajoutons que le sens primordial du mot s'est conservé dans le parler des peigneurs de chanvre du Haut-Jura, chez lesquels *blesse* signifie « marchand », c'est-à-dire mercier[2]. D'Hautel, dans son *Dictionnaire du bas-langage* (1808), cite les expressions : *faire le blèche* « signifie manquer de fermeté, être poltron » et *c'est un blèche* « pour c'est un poltron, un lâche dont on ne doit rien attendre », sens voisin de celui de « sournois » déjà mentionné.

Le terme *blesquin* n'est pas attesté antérieurement à la *Vie genereuse* (1596). M. Otto Driesen en a trouvé trace dans l' Ἑρμηνία, lexique chimico-médical du médecin brandenbourgeois Thurneisser, une des sources de l'argot allemand, de 1583 (cf. Kluge, p. 110). A côté de *Frenkisch*, *Brabendisch*, *Schwebisch*, sous-divisions de la langue littéraire, l'auteur met en ligne parallèle, et en opposition avec les précédents : *Bleckinsch*, *Rothwelsch*, *Bettlerlatein*, autant de langues secrètes ou parlers spéciaux. Ce *Bleckinsch*, répondant au *Brabendisch* ou Brabantois[3], désignerait, suivant M. Driesen, l'argot néerlandais que les merciers parlaient dans les villes limitrophes de la

1. Bruant, *Dictionnaire français-argot*, v° *laid*, cite ce vers d'une poésie de Léon de Bercy : « L'est *blèch' !...* Son aubert, l'est-i *blèche ?* »

2. Ch. Toubin, le *Bellau*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Doubs*, 1867, p. 50.

3. On lit dans l'*Histoire générale des larrons* (1625), III[e] partie, p. 22 : « Pour estre insigne voleur, il faut avoir passé par la Republique des gueux, sçavoir toutes les ruses, artifices et industries des Boësmiens, cognoistre les Mercelots, les Blesches, les Caignars, les *Brebantins* et les Biscayens, et autres canailles qui ont accoustumé de vaguer ça et là parmi le monde. »

France, et *blesquin* serait le diminutif de *bles*, qui, en néerlandais, signifie à la fois chauve et sot[1].

Tandis que *blesche* était l'appellatif du mercier, représentant le degré immédiat qui suivait l'apprentissage (*pechonnerie*), le gros mercier portait le nom de *coesme*, diminutif *coesmelotier*. Le sens primordial en est également « sot, niais », sens encore usuel dans les patois du Centre (Berry, *couème*), proprement couenne de lard. C'est là une association d'idées parallèle au synonyme *blesche*.

Le dictionnaire blesquin est essentiellement constitué par les éléments du jargon antérieur : *anse* (oreille), *artois* (pain), *comble* (chapeau), *crie* (chair), *fouille* et *fouillouze* (bourse), *georget* (pourpoint), *gousser* (manger), *lime* (chemise), *pie* (boisson), *razis* (prêtre), *rufe* (feu), *vergne* (ville).

Le terme *passeligourt* y revient fréquemment, à côté de *tripeligourt*.

P. 148 (de notre réimpression) : *J'atrime au passeligourd du tout*, c'est à dire je desroberay bien ;

P. 151 : Le grand Coesre me remonstre comme ensuit : *Vozis atriment au tripeligourt ?* Je respons : *Gis*, c'est parce que quand on passe mercier, le mot c'est, *j'atrime le passeligourt*....

P. 152 : Prometez... sur la vie de ne declarer le secret à homme vivant, c'est à dire *j'atrime au tripeligourd*, je desroberay trois fois tres bien ;

P. 156 : Le meusnier avoit cela de bon de ne donner jamais rien à gens de nostre robbe. Ne sera il pas bon de *l'atrimer au tripeligourd ?* dict le Cagou.

1. Voir l'*Archiv für das Studium der neuern Sprachen*, tome CXXIII (1909), p. 200 à 203.

Ces locutions, qui étaient censées secrètes, avaient déjà depuis quelque temps franchi le royaume de l'Argot, et nous avons déjà rencontré *passeligourt* dans un libelle protestant de 1560.

Relevons *gourne* (= gouverne : p. 163), à côté de *gourné* (= gouverné : p. 145) et du dérivé étrange *gournitique* (p. 148) : « il a limé en ternatique et *gournitique* » ; ensuite : *coues* (maison), pendant de *coys* du *Jobelin* (Ball. IX), qui semble encore survivre dans le bellau *cué*, même sens.

Des autres éléments du *blesquien*, les patois du Midi ont fourni : *Aquiger*, tromper, attraper, faire mal (limous. *atija*, vexer, molester)[1] ; *auzard*, âne, du prov. *asard*, gros âne ; *cosny*, mort, du prov. *cauni*, trépassé ; *pechon*, jeune apprenti (p. 44) ; *pihouais*, vin, identique au *pivois* de Bouchet, mot dérivé de *pivo*, pie[2], et répondant exactement à *piot*.

Les patois de l'Ouest ont donné : *brimard*, bourreau, proprement celui qui frappe avec une verge (Bas-Maine, *brime*, petite branche) ; *guelier*, diable, emprunt du patois angevin (cf. p. 6) ; *hanois*, cheval (Anjou, *hane*, vieille rosse) ; *mille*, femme, répondant à l'angevin *mieille*, bohémienne, une de ces femmes qui courent les grandes routes, d'où *mieillaud*, gueux, mendiant (Verrier et Onillon).

Des termes du moyen français y sont pris dans un sens

1. La forme primitive s'est conservée dans le langage des voyous du commencement du XIX[e] siècle. D'Hautel écrit en 1808 : « *Attigé*, *avoir la figure ou l'œil attigés*, c'est-à-dire le visage meurtri de coups, l'œil noir et poché. Cette expression est d'un fréquent usage parmi les écoliers et les petits garçons qui courent les rues. » Fr. Michel donne *attiger*, blesser, et Rigaud, *atigé*, malade.

2. On lit dans le *Dictionnaire béarnais* de Lespy et Raymond : « *Piboet*, vin... Notre *piboet* n'est pas de l'argot des voleurs. » Erreur : le mot béarnais répond au langued. *piboues*, *pivoues*, du vin, qui est un terme d'argot.

métaphorique : *Anticle,* messe et église, répondant à *antiffe,* église, du *Jargon de l'Argot,* l'une et l'autre expression signifiant l'ancienne (prière ou maison) ; *foigne,* guerre (= fange), et *foignard,* soldat (= fangeux) ; *franc mitou,* Dieu (= franc matou) et malade, association d'idées analogue à celle de *jambe de Dieu,* étudiée dans l'Introduction ; *ripe* ou *rippe,* dame, proprement galle[1], avec de nombreux dérivés[2] ; *sourdu,* pendu, proprement soulevé (cf. ci-dessus : *essorer*).

Ajoutons-y quelques mots isolés : *ance,* eau, parallèle au synonyme *ansia* de l'argot espagnol ; *ornie,* poule (= ὄρνις), avec de nombreux dérivés ; *targue,* ville, qui rappelle d'une part, le *terich,* pays, du *Liber Vagatorum,* et, d'autre part, les synonymes donnés par Juan Hidalgo (1609) : *taragoza,* « pueblo », et *taragozagida,* « ciudad[3] ».

Restent d'origine inconnue : *Brissart,* caissier (p. 152) : « le receveur de ces deniers s'appelle *brissart* » ; *chibre* (membre viril), devenu *gibre* dans le *Jargon de l'Argot* ; *danlué* ou *daulvé* (marié) ; *dyme* (intention) ; *fouquer* (donner) ; *ovende* (livre), *ternatique* (v. ci-dessus) et *zerver* (crier).

On y rencontre également des traces isolées de procédés déformateurs : *bier* (= *ambier*), *toutime* (= tout), et les pronoms *mezis* (moi), *tezis* (toi), *sezis* (lui).

1. Le dauphinois *ripo,* femme méchante (Lyon, *ripa,* vagabond), dérive de l'argot.

2. Tels que : *Ripaudier* (gouverneur), *ripault* (gentilhomme), *ripois* (prince), à côté de *rupiole* (demoiselle) ; cette dernière forme *rupe,* parallèle à *ripe* (cf. *grupper* à côté de *gripper*), a fourni au *Jargon* le dérivé *rupin,* gentilhomme.

3. Rapprochements proposés par M. A. Kluyver, dans le *Museum* de Leyde de 1908, col. 383.

Les variantes citées dans notre réimpression sont tirées de l'édition imprimée à Troyes, chez Nicolas Oudot, en 1627. Le texte de cette dernière a été absolument défiguré dans la reproduction faite par Techener (1831) ; celui de la première édition a été réimprimé par Ed. Fournier (1858) d'une façon plus correcte, mais non pas irréprochable : on y lit notamment (p. 6) *campagne* pour *compagnie*, et (p. 16) *menues* pour *menées*, etc.

LA VIE GENEREUSE

Epistre au sieur des Artimes Gournées.

Amy et frere, pour ce que, depuis trois ans et plus que j'ay l'honneur de te cognoistre, je t'ay tousjours ouy plaindre de ta fortune, et que tu te trouvois à mal-aise, encor que je te veisse à une tres bonne table ; te plaindre d'argent et t'ay veu tousjours jouër ; et te plaindre de n'estre assez brave, je t'ay veu tres bien paré. On ne sçauroit peindre un Roy Herode plus brave que je t'ay veu. Tu te plains, de n'estre bien monté, je t'ay veu des poulains, et d'assez bons chevaux et bonnes armes. Pour ce que l'honneur t'a mis plus bas que de coustume, je te donne ce mien œuvre, afin que tu y puisse trouver quelque cautelle pour recouvrer argent. Et comprens bien ces trois estats, et comment ils sont tres lucratifs et plains de finesses et cautelles, et si se trouvoit quelqu'un qui par mespris voudroit blasmer les discours de ce livre, je luy responds que je ne les ai pas faict par envye contre aucun de cette sorte de gens, ains pour laisser couller le temps et pour mon plaisir, à Dieu.

Comme l'Autheur se meist au mestier.

5 Ayant l'aage de neuf à dix ans, craignant que mon Pere me donast le fouët pour quelque faute commise, comme advient à gens de cet aage, je prins resolution d'aller trouver un petit mercier, qui venoit souvent à la maison de mon Pere, et desirant faire quelque beau voyage, je resolu m'en aller avec luy. Il n'estoit Coesme, n'ayant parvenu à ce degré, ains estoit simple Blesche, et sortait de Pechonnerie, toutesfois *entervoit le gourd*, et deliberasme d'aller en Poictou, faisant estat d'y estre jusqu'apres vendanges. Mon compagnon me disoit que
6 j'eusse beaucoup gaigné à l'entrée des vignes pour mestre en escrit les charges dez raisins : on appelle ce mestier *escarter*.

Comme l'Autheur fit paction avec ce Blesche.

J'avois desrobé cinquante cinq sols à ma Mere, je dis à mon compagnon que nous serions à moitié. Il me respond que sa balle valloit quatre livres tournois, et que j'avois part à la concurrence de mes deniers et qu'eussions *affuré les Ripaux, Rippes et Milles, et Pechons, qui attrimoyent nostre Coesmelotrie pour de l'aubert huré* [1]. Quand nous eusmes esté trois ou quatre mois à la campagne, j'avois de butin deux *rusquins, et demie menée de rons, deux herpes, un froc et un pied* [2].

Les façons de coucher.

Nostre vie estoit plaisante, car quand il faisoit froid, nous *peaussions* dans *l'abbaye ruffante*, c'est dans le four chauld

1. C'est à dire que eussions trompé les gentilshommes, damoiselles et garçons, femmes de village et paysans leur donnant notre marchandise [*Note de Pechon de Ruby*].

2. *Rusquins* sont escus, *ovendes* sont livres, *rons* sont douzains, *herpes* liards, *pieds* deniers, *froc* ung double [*Note de Pechon de Ruby*]. La réimpression de 1627 a *broque*, au lieu de *froc*, et c'est là la forme correcte du mot.

où l'on a tiré le pain n'agueres, ou sur le *pelard*, c'est sur le foing, sur *fretille*, sur la paille, *sur la dure* la terre, ces quatres sortes de coucher ne nous manquoient selon le 7
temps ; car si nos hostes faisoient difficulté de nous loger, où la nuict nous prenoit, s'il pleuvoit nous logions dans *l'abbaye ruffante* et au beau temps sur le *pelardier*, c'est à dire le pré. Et là espionnions les *ornies*, ce sont les poules, et *ornions*, ce sont poulets et chapons, qui perchent aux villages dans les arbres pres des maisons, aux pruniers fort souvent. Et là *attrimions l'ornie sans zerver, et la goussions ou fouquions pour de l'aubert*, c'est à dire manger ou vendre. Et en *affurant* selon nostre vouloir et commodité, nous trouvions souvent à des festins où les *Pechons* passoient *Blesches* et *Coesmes*, selon leur capacité. Ainsi faisant bonne chere, chacun apportoit son gain ou larcin que je ne mente ; j'use de ce mot de gain, parce que tous les larrons en usent. Ceste vie me plaisoit, fors que mon compagnon me faisoit porter la balle en mon rang, mais les *courbes m'aquigeoient fermis*, c'est à dire que les espaules me faisoient mal ; toutefois je ne plaignois pas mon mal, car j'avois desja veu beaucoup de païs, nous avions esté jusques à Clisson de la Loire et au Loroux, à Bressuire, et en plusieurs fours chauds et froids, de paillers et prez.

Comme je fus contrainct de prendre la balle à bon escient.

Advint qu'en nostre voyage mon compagnon demeura 8
malade à Mouchans en Poictou ; je me resolus d'estre habile homme, et aussi que j'avois bon commencement. Laissant là mon compagnon, je prens la balle et la mets sur mon tendre dos qui peu à peu s'endurcissoit à ce beau mestier, et allay avec d'autres à la foire de la Chastaigneraye pres Fontenay, où je fus accosté de tous les *Pechons*, *Blesches et Coesmelotiers hurez*[1] pour sçavoir si *j'entervois le gourd et toutime* : me

1. *Pechon* c'est quand on a la premiere balle, et du premier voyage. En apres *Blesche*, *Mercelot* et puis *Coesme*, c'est Mercier, et puis *Coesmelotier huré*, c'est bon marchand qui porte à col seulement [*Note de Pechon de Ruby*].

demandans le mot et les façons de la ceremonie, ce fut à moy à entrer en carriere et payer le soupper apres la foire passée ; car il cogneurent que je *n'entervois que de beaux*, c'est à dire que je n'entendois le langage ny les ceremonies. Lors je paye le festin à mes superieurs, et sur la fin du soupper le plus ancien feist une harangue,

La harangue qui fut faicte au nouveau Blesche.

Coesmes, Blesches, Coesmelotiers et Pechons, le pechon qui
9 *ambie o nosis, qui sesis ont fouqué la morfe il a limé en Ternatique et Gournitique et son an ja passé d'enterver.* Lors ils me appellent et me font descouvrir et devant tous me font lever la main, et sur la foy que j'avois pour l'heure, jurer que je ne declarerois point le secret aux petits Mercelots, qu'ils ne payassent comme moy : et me presentent un baston à deux bouts et une balle, voir si je mettrois bien ma balle sur le dos, me deffendre des chiens d'une main, et de l'autre mettre la balle sur le dos en mesme temps et aussi si je sçavois jouer du baston à deux bouts selon l'antique coustume en disant *J'atrime au passeligourd du tout*, c'est à dire je desroberay bien. Je ne sçavois rien alors, mais ils me monstrerent fidellement et avec beaucoup d'affection ce que dessus, et outre m'apprindrent à faire de mon baston *le faux montant, le rateau, la quige habin, le bracelet, l'endosse, le courbier* [1], et plusieurs autres bons tours. Mon compagnon me trouva passé maistre, dont il fut bien resjouy.

Belle subtilité pour faire taire les chiens.

10 Nous assemblasmes nombres de Blesches et de Coesmes et deliberasmes de *peausser* en un bon village, où y avoit force

1. C'est un tour de baston subtil et le *rateau* une autre façon tres adroite ; le *quige habin*, le trompe-chien, le *bracelet*, un sublime tour de baston, qui se peuvent comprendre par l'experience [*Note de Pechon de Ruby*].

volaille, mais il y avoit des plus meschans chiens du monde qui nous vouloient devorer. L'un de noz compagnons fort experimenté nous dict : Laissez moy faire, vous voyez ces chiens bien enragez, mais je les feray bien taire et vous monstreray que nous aurons le corporal[1] et toute la volaille du village, si nous voulons, car j'ay l'herbe qui en guerist. Il tire de sa balle quatre cornes de vache, deux de bœuf, et deux de belier, et une potée de graisse de porc, meslée de poudre de corne, de pied de cheval meslé ensemble, et les emplit de cest unguent, nous en donnant à chacun la sienne : et arrivons dans ce village par divers endroicts. Comme les chiens voulurent s'esmouvoir, nous leur jettons ces cornes, chasque chien prend la sienne et de faire chere, n'aboyans nullement et prismes ce que bon nous sembla au tour du village, et *ambiasmes le pelé juste la targue*, c'est à dire nous enfilasmes promptement le chemin de la prochaine ville.

Mon compagnon aymoit une *Limougere* d'une taverne 11
borgne où logions souvent venant de Clisson au Loroux Botereau, où il nous coustoit pour le *peaux huré deux herpes*, c'est à dire deux liards pour coucher. La *Limougere*, c'est à dire la chambriere, venoit au soir coucher avec mon compagnon et se vient mettre contre moy. Je fuz tout estonné, comme n'ayant jamais *rivé le bis*, toutesfois mon compagnon dormoit. Je m'aventure à *river* selon mon pouvoir, et si mon *choüard* eust esté comme il est, elle se fust mieux trouvée, encores qu'elle me trouvast assez bon petit gars. Mon compagnon s'esveille, et dessus ! et moy de dormir en mon rang. Je vous jure que j'avois bien veu *river*, mais jamais je n'avois point rivé ; mais je ne sçay si je perdy ce qu'on appelle pucelage, car je pensay esvanouir d'aise. Mon compagnon *riva fermis*, et au matin nous en allasmes à Clisson, et là trouvasmes une trouppe qui nous surpasseoient en felicité, en pompe, subtilité et police plus qu'il n'y a en l'Estat Venicien comme verrez cy apres.

1. C'est-à-dire le coq : cette apppellation répond à celle de *caporal*, même sens, du vocabulaire des Chauffeurs de 1800.

Mon compagnon et tres bon Amy sçachant que nous approchions de la riviere de la Loire pour tourner vers nos Parents,
12 s'advisa de *m'affurer*, c'est à dire de me tromper, car il s'en alla avec mon argent et ne me resta que huict sols. Mon autre compagnon s'en alla chez mon Pere pres du lieu où nous estions, tellement que je demeure *affuré* et seulet. Toutesfois j'avois fait amitié avec les plus signalez Gueuz de cette grande trouppe ne sçachant qui me pouvoit arriver ; car de retourner vers mon pays je n'en voulois ouyr parler, craignant le fouët, ce que je meritois bien, et m'accommode avec lesdits Gueuz.

C'estoit lors d'une assemblée generale où tous les plus signalez Gueuz de France estoient assemblez, comme grands Coesres, premiers Cagouz avec autres de respect envers leurs superieurs, comme une court de Parlement à petit ressort. Je vous deduiray cy apres ce que j'en appris en neuf mois.

Vous croirez qu'en toutes les Provinces il y a un chef de ces Docteurs, chose certaine ; et selon qu'il a esté creé vient recognoistre le chef appelé le grand Coesre et payer le devoir, et faut notter que tous les Chassegueuz, qui sont aujourd'huy aux villes, sont grands Coesres et tirent de l'argent.

L'assemblée et ordre qu'ils tiennent à leurs Estats Generaux.

13 Ils s'assemblerent tous à l'issuë d'un grand village pres Fontenay le Conte, et là le grand Coesre qui estoit un tres bel homme, ayant la majesté d'un grand Monarque et la façon brave avec une grande barbe, un manteau à dix mille pieces tres bien cousuës, une *hoquette* bien pleine sur le dos, la bezasse bien garnie à costé le manteau attaché souz la gorge avec une teste de matraz en guise de bouton appelé *bouzon* en nostre paroisse, une jambe tres pourrie qu'il eust bien guerie s'il eust voulu, une calotte à cinq cents emplastres et la teste assez fort bien teigneuse. Le baston de Monsieur le Coesre estoit de pommier et à deux pieds pres du bas estoit rapporté, et la dessouz une bonne lame comme d'un fort grand poignard, et deux pistolets dans sa bezasse. Il fait

mettre à quatre pieds tous les nouveaux venuz qui estoient douze. Outre, se sied le premier dessus le dos de ces nouveaux venuz. Les Cagouz, Lieutenants du grand Coesre par les provinces, s'assirent aussi sur le dos des nouveaux, et sur moy aussi : et au milieu une escuelle de bois que nous appellons *crosle*. Je fus le premier appelé, et avant estre interrogé, fal- 14
loit mettre trois ronds en la *crosle*, les anciens receuz baillent demi escu, un escu, ou un quart d'escu. Selon la province que dictes estre, l'on baille le Cagou qui meine pour *attrimer*, et apprend les tours et comme on se doit gouverner pour acquerir de l'honneur et de la reputation pour parvenir à Lieutenant de Cagou, Cagou, ou Coesre qui est le plus hault degré.

Interrogats du grand Coesre, avec l'opinion des ses Lieutenants les Cagouz aux nouveaux venuz.

Ce grand Prince me demanda qui j'estois et comme j'avois nom et du lieu de la province. Je luy respons avec respect, mon bonnet à la main, que j'étois Breton d'auprès Redon. Lors le Cagou de Bretagne jette l'œil sur moi pensant que j'estois de son gouvernement et des siens. Le grand Coesre me remonstre comme ensuit : *Vozis atriment au tripeligourt* ? Je respons, *Gis*, c'est parce que quand on passe Mercier, le mot c'est, *J'atrime le passeligourt.* Ouy, fils. Ne pensez que nostre vacation ne soit meilleure que celle des Merciers, et nous 15
estimons autant que les plus grands du monde : à sçavoir si vous pouvez esgaler à eux. Au reste nous sçavons vos subtilitez, comme à faire taire les chiens, et sçavons les quatre sortes de *peausser*, *l'abbaye ruffante*, *la fretille*, *le pelard*, *la dure*. Vostre langue est semblable à la nostre ; nous sçavons *attrimer ornies*, sans *zerver*, *l'artois en l'abbaye ruffante*. Vostre Cagou, qui est l'un des plus anciens, vous apprendra comme devez vivre, car c'est le plus capable qui soit venu devant moy. Pour abreger, vous promettez de ne dire le secret. Sur vostre foy, avez vous mis les trois ronds dans la *crosle* ? Prenez vostre baston,

mettez le gros bout à terre, et le poussez le plus bas que pourrez, et dictes : *J'attrime au tripeligourd*, et aller baizer les mains de vostre Cagou, et lui prometez la foy. Embrassez moy la cuisse : ce que je feis promptement ; sur la vie de ne declarer le secret à homme vivant, c'est à dire *J'atrime au tripeligourt*, je desroberay trois fois tres bien. Il y a une chose requise de sçavoir, premier de demettre tous les interrogats ; c'est que tous les gueuz que la necessité convie de prendre les armes, comme le *Pechon*, l'escuelle, et la *quige habin*, et aussi
16 ceux qui ne veulent recognoistre le grand Coesre, ou son Cagou, on les devalize, et les tient on pour rebelles à l'Estat, et en rend on compte au grand Coesre ; et là il faict de bons butins et faict on sa fortune. Le receveur de ces deniers s'appelle *Brissart*.

Le reste de l'interrogation.

Pechon de rubi, sur quoy voulez-vous marcher ? *Sur la dure*. Vous estes bien nouveau et bien sot, dit le Coesre, pour te faire entendre, et afin que d'icy à quelque temps tu ayes plus d'esprit et que tu respondes plus pertinemment, nous marchons sur la terre de vray, mais nous marchons avec beaucoup d'intelligences. Ne m'advouëz vous pas qu'il y a plusieurs chemins pour aller à Rome ? Aussi y a il plusieurs chemins pour suyvre la vertu. Et pour conclure, c'est que *nozis bient en mennée dymes*, c'est que nous marchons à plusieurs intentions.

Diverses façons de suyvre la vertu.

1. *Biez sur le rufe*, c'est marcher en homme qui a bruslé sa maison, et feindre y avoir perdu beaucoup de bien, et avoir une fausse attestation du Curé de la pretendue paroisse où la
17 maison doit estre bruslée : et celuy donne au grand Coesre ou son Cagou un *rusquin*, c'est un escu.

2. *Bier sur le minsu*, c'est aller sans artifice, et tu payeras un *testouin* et iras simple et l'on t'apprendra les excellents tours.

3. *Bier sur l'anticle*, c'est feindre avoir voüé une Messe devant quelque Sainct pour quelque mal ou pour quelque hazard où l'on se seroit trouvé, et demanderez en cette sorte : Donnez moy, nobles Gentilshommes et nobles Dames et Damoiselles, pour achever de quoy payer une Messe, il y a quinze jours que je la cherche, et ne l'ay encore amassée. Pour cette façon vous payerez deux *menées de ronds*, qui sont quatre sols.

4. *Bier sur la foigne*, c'est feindre avoir perdu son bien par la guerre, et feindre avoir esté fort riche marchant, et avoir les habits convenables à vos discours, et tu payeras un *rusquin*, je te les diray toutes et tu choisiras.

5. *Bier sur le franc mitou*, c'est d'estre malade à bon escient : tu es sain, tu ne sçaurois y *bier* : ceux là sont privilegiez, ils recognoissent seulement le grand Coesre et prennent passeport dont ils payent cinq ronds, cela vault beaucoup au chef.

6. *Bier sur le toutime*, c'est aller à toutes intentions et 18
avoir tant de jugement et dexterité, se contrefaire du *franc mitou, du rufle, de l'anticle et de la foigne*, bref s'aider de tout : mais en bonne foy il n'y en a gueres et aussi les places sont prinses, et aussi tuez.

Trop sot, va, tu marcheras sur *l'anticle*, au reste si tu es si osé d'aller sur autre intention, sans le faire sçavoir à ton Cagou, je t'en ferai punir comme verrez tantost ce compagnon là que vous voyez lié, et advouëray la prise bonne de vostre equippage, tant argent qu'autres choses : vous promettez sur votre foy, levez vostre main gauche (c'est une erreur que les Courts de Parlement font lever la droicte, c'est celle de quoy nous torchons nostre cul et tuons les hommes, et faisons tous les maux : la main gauche est la prochaine du cœur, c'est la main honneste, etc.), sur la vie ne declarez le secret.

Faictes comme avez veu ces autres, et de main en main tous les nouveaux passerent. Les anciens d'un autre costé rendoient compte au receveur *Brissart*, et à la *Mille* du Coesre, tant des devalizez que des deniers ordinaires. Je diray avec verité, que de cinquante ou soixante gueuz qu'il y avoit en la troupppe fut receu trois cens escuz. 19

Ils font un roolle avec de coches sur le baston du Cagou :

chacun Cagou a son roolle, et marquent ainsi leurs affaires.

Le grand Coesre se leve de dessus ce nouveau, et les Cagouz, il nous prie tous de soupper et qu'eussions à assembler noz bribes, veu que chacun n'avoit eu le moyen d'allez chercher à soupper et mesmes que le jour s'estoit passé en affaires et estoit tard.

Forme du soupper.

Le grand Coesre et brave Prince, luy et sa femme tirent de la bezasse et de leurs bissacs et *courbieres* un beau petit trepied, un pot de fer avec sa cueillere, un chaudron joly, une poisle à frire et en mesme endroict faisons grands feuz, où chascun Cagou avoit son feu et pots d'aller. Nostre chef tira trois neudz d'eschine, deux pieces de bœuf, une volaille qu'il meist au pot, et un bon morceau de mouton et de lard, et du saffran : les Cagouz à qui mieux mieux, et à belles *couhourdes* pleines de bon vin, et du meilleur, où il s'en trouve, pour leur argent. Je puis dire n'avoir veu faire meilleure chere depuis sans pastisserie, nous rotismes deux bons chapons et une oye.

Comme fut puny ce rebelle et criminel de leze Majesté.

Le plus ancien Cagou le prend et le despoüille tout nud, l'on pisse tous en une *crosle,* avec deux poignées de sel, et un peu de vinaigre : avec un bouchon de paille on lui frotte le bas du ventre et le trou du cul si bien que le sang en vient et m'assure que cela lui a demangé à plus d'un mois de là, et de cette eau faut qu'il en boive un peu ou estre bien frotté. Nous partismes, chacun s'en va avec son gouverneur de province, et moy avec le mien.

En partant, il nous assembla tous et nous remonstre comme nous eussions couru tres heureuse fortune, mais que l'obeissance estoit bien necessaire à cette vocation. Car, mes amis, je vous diray, il faut aller tous par un tel endroict, tantost demeurer, car je cognoy tous les bons villages, et sçay

les lieux où se font les bons butins : et ainsi il nous entretenoit.

Les Maximes que notre General nous faisoit entretenir.

Il ne faut jamais estre ensemble à l'entree des villes ny
villages, et faut importuner de demander jusques à neuf fois ; 21
et passans sur les chaussées des estangs où il y a moulins, il ne faut passer qu'une partie sur la chaussée, et les autres derriere le moulin, parce qu'il se presente une infinité de beaux effects, tant aux maisons escartées qu'ailleurs : car s'il n'y a qu'un chien, il ne pourra mordre ceux de l'autre costé de la maison ; s'il y a quelques hardes quand on donnera l'aumosne, de l'autre costé l'*on subre*, c'est à dire attrappe.

Il est de besoin d'avoir la bezasse pleine de cornes emplies de graisse, accommodées ainsi qu'il faut pour faire taire les chiens la nuict.

Nostre General avoit un nepveu qu'il desiroit avancer, et de vray luy avoit bien augmenté la creance entre nous, et le faisoit changer de condition sans rien payer pour l'auctorité qu'il avoit. Et passant un soir aupres d'un gibet, la vigile d'une foire de Nyort en Poictou, où il y avoit trois penduz nouveaux : nostre chef faict ferme aupres, et fismes du feu, faisans feinte de camper et repeusmes environ deux heures de nuict, j'avise mon Cagou qui tire de sa bezasse quatre tirefons et une grande boëste et nous meine au pied du gibet, et
moy estonné, les cheveux me levoient en la teste de frayeur. 22
Il pose l'un de ces tirefons contre un des pilliers qui estoit de bois, appelle ce Nepveu et luy dict : Tien, monte jusques là hault, ce qu'il fit promptement. Ce Docteur fit coupper un bras de l'un de ces penduz, et le met en son bissac, et *ambiasmes le pelé,* à deux lieues de là, et arrivasmes à Nyort, où trouvasmes grand nombre de noz Freres, qui ne manquerent de recognoistre ce Lieutenant de Roy comme la raison leur commandoit. Avant que le jour fust bien esclaircy, il attache le bras de son Nepveu derriere fort serré ; et ayant sur

son dos un pacquet pour couvrir le jeu, et un mantelet à mille pieces attaché par soubs la gorge, attache ce bras de pendu au mouvement de l'espaule du Nepveu, et en escharpe, en un grand linge tacheté de matiere de playe, et avec proportion, tellement que l'on jugeoit estre le bras naturel. Monsieur le Lieutenant du Roy prend un couteau et faict une playe jusques à l'os, le descouvre et verse du sang sur icelle playe, et un peu de fleur de froment, et le bras qui est pres de corrompu on jugeoit une parfaicte gangrene, tellement qu'il y avait presse à donner à ce bras pourri.

23 Et si quelqu'un n'estoit assez esmeu de pitié, l'Oncle luy donnoit invention de se mestre un poinçon à travers le gras, et recevoir plus d'argent que nous tous.

Ce signalé Cagou nous acheminant sur noz subjects, nous advertit qu'il estoit besoin de prendre garde à nous, et estions pres d'un moulin à eau, pres de Mortaigne. Le Meusnier avoit cela de bon de ne donner jamais rien à gens de nostre robbe. Ne sera il pas bon de l'*atrimer au tripeligourd?* dict le Cagou. Chacun respond, *gis*, *gis*, *gis!* Mes enfans, il faut aller trois par au dessouz du moulin et nous autres par dessus la chaussée: les premiers importuner fort sur la *bille,* c'est sur l'argent, sur la *crie*, sur le pain [1], ou sur la *moulue*, c'est la farine : et au cas qu'on ne nous donne rien, je crieray à la force du Roy, ils sortiront du moulin, vous entrerez par la grand porte, et trouverez sur la cheminée le pain du Meusnier et un coffre au pied du lict, dans lequel il y a un pot de beurre; l'autre prendra en la met une sachetée de farine, et chacun avec son butin se retirera. Et sans doute je feray sortir le Meusnier et les *moutaux* [2].

24 Nous acheminons trois et le chef, la troupe à la file, et importunans de demander, eurent un peu de fleur de farine et la meirent en une escuelle. Pour mieux jouer le roolle, le grand Cagou la prend, cestuy feit semblant de luy donner

1. Il y a ici une lacune dans le texte qu'il faut ainsi compléter : « sur la *crie*, sur la chair, sur l'*artie*, sur le pain... »
2. Les garçons meuniers (de *moute*, mouture).

un coup de baston et quereller, jusques à en venir aux armes, et crier la force. Le Meusnier et les Moutaux sortent pour voir le combat. Cependant nous ne perdions le temps, car nous executasmes ce que dessus fort heureusement, et non sans hazard. Apres ce bel effect nous *ambiasmes le pelé* à une lieue de là, afin d'accoustrer à soupper, nous moquans du Meusnier. Nostre Capitaine nous dict qu'il en gardoit une autre bien verte au Meunier et qu'il luy apprendroit avec le temps à donner l'aumosne pour l'amour de Dieu. Et faut croire que ce Cagou estoit fort digne de sa charge, et digne de mener les gens à la guerre de l'*artie* et de la *crie*.

Autre bon tour.

Peu de temps apres, nostre regiment estant pres de Beaufort en Vallée, nostre Cagou veid un pendu à une potence, qui n'y estoit que du jour, commande à son Nepveu de demeurer derriere, et que la trouppe s'en allast *peausser en un pelardier*, assez pres de là : et luy commanda que quand la nuict seroit venue, il coupast la couille du pendart, ostast les couillons de dedans, et l'emplist de gros sable de riviere ; et ce faict, qu'il s'en vinst promptement et qu'il trouveroit la sentinelle sur le grand chemin qui le r'adresseroit dans le camp. Estant venu, son oncle luy demande s'il avoit le sac. Le Nepveu lui respond qu'il avoit jetté les *quilles*, et que pour le sac il estoit en seureté. Nous avions de bon feu, car le compagnon estoit garny de bon fuzil et allumettes, avec le bon pistolet, et dans son bourdon la bonne lame d'espée, et son nepveu assez bien armé. Pour revenir à nos moutons, il prend les besongnes de nuict du pendu, et remplit le sac de paste espicée, et l'enfle fort grosse, presque comme la teste, et la perce tout outre dés le hault venant en bas, et resta là dedans un trou vuide. Lors prend du laict de sa femme, et du sang de chapon, demeslant le tout (cela ressembloit à de la matiere sortant d'une apostume) et la met en ce trou vuide, et le bousche jusqu'au lendemain. Nous acheminans vers une

maison de gentilhomme appellee Montgeffroy, il nous disoit
26 en cheminant qu'il s'en trouvoit tant qui sçavoient la finesse du mal de jambes, mais que cela ne valloit plus rien. Il commanda de passer outre la maison, tous deux avec luy, de quoy j'estois l'un, luy aydant à marcher. Au mesme temps il s'attache ce contrepois aux couilles naturelles et les enveloppe dans ce sac artificieusement (comme il sçavoit). Allant à ceste porte de Montgeffroy, où il y avoit grande compagnie, nostre Maistre monstroit ce beau present, faisant le demi mort, et la couleur blesme avec des feintes douleurs ; et touchant à l'endroit du trou la matiere sortoit de là dedans. La Dame de la maison se promenant en la salle de la dicte maison, jette l'œil sur la douleur de mon Maistre, et quelques autres Damoiselles, partie desquelles se mirent à rire. La Dame entr'autres dict : Il n'y a pas de quoy rire, mon Mary se blessa un jour en cet endroict, et en est encores mal. (Ce faict luy touchoit) . Et s'approchant dit : Couvrez cette saleté là, l'on vous donnera l'aumosne. Lors tirant à sa bourse, luy donne un teston, et demande si le Cagou avoit jamais essayé à se faire guerir. Luy qui avoit du jugement et de la cautelle,
27 respond qu'il y avoit un jeune chirurgien d'aupres du lieu où il estoit, qui devoit passer à Saumur dedans deux ou trois jours, qui lui avoit promis de le rendre libre.

Ayant ce ouï la Damoiselle et sçachant que son Mary en avoit pres d'autant que le pauvre patient, lui dit : Mon amy, j'ay un serviteur qui est malade comme toy, que je voudrois faire guerir : si tu rencontres ton chirurgien amene le moy, et je te nourriray et payeray le chirurgien et venez ceans vous restaurer. Il pensa que son Nepveu eust esté bon chirurgien, et incontinent allasmes à Saumur : et fit achetter à son Nepveu un vieil pourpoint noir et des chausses noires, un chapeau, un estuy et un boestier plein d'unguents, et reprismes chemin, le chirurgien à cheval. La Dame tres joyeuse nous loge en une boulangerie et le Barbier en une bonne chambre. On luy demande s'il avoit esperance de guerir ce pauvre homme : il dit qu'il le gueriroit dans quinze jours, sur sa vie, encores que le patient ne pourroit endurer

la force des unguents parce que le mal est en lieu fort sen-
sible. En fin il le traicte si bien que dans dix jours il fust guery.
Ce qu'entendant la Dame du logis, pour luy mettre son mary 28
en main, le Seigneur ne faisant semblant que fust pour luy,
alla voir le gueu qu'il trouva guery et ne restoit que quelques
plumaceaux pour faire bonne mine. Retournant à sa femme
luy dict : M'amie, voilà un tres excellent chirurgien et heu-
reux en ses cures. Le Seigneur lui demanda où il avoit appris,
il respondit : Avec un mien Oncle qui estoit assez suffisant.
La Dame faisoit la meilleure chere qu'elle pouvoit au chi-
rurgien, commença à le haranguer comme s'ensuit :

Mon cher Amy, vous estes fort expert en vostre art, d'avoir
sitost guery ce pauvre homme. Estes vous passé maistre ?
Non. Pour tout cela ne laisserez de garder un secret. Je vous
tiens pour un si honneste homme que ne voudriez faire une
telle faulte de declarer un homme d'honneur. Jesus, dict il,
Madame, j'aymerois mieux mourir. Pour vous dire, vous
sçavez à combien de miseres les gens d'honneur sont sub-
jects : Mon Mary que voicy, se blessa un jour maniant un
cheval les..., vous m'entendez bien, et sont fort enflez ; mais
je croy que pourrez bien le guerir, puisque avez faict la cure
de ce pauvre homme. Je vous prie d'y mettre tout vostre pou-
voir et vous asseure que je ne manqueray à vous contenter et 29
outre vous feray un present honneste.

La Dame va querir son mari, et l'amene en une chambre, appelle le Chirurgien, et là font exhibition du sac, et besongnes de nuict. La Dame soigneuse, comme à la verité le faict luy touchoit : N'est-il pas vray (disoit elle) que le gueu estoit plus malade que mon Mari ? Ouy, respond le Chirurgien. Mais, Madame, il ne faut perdre temps, il faut avoir des drogues et unguents. Où vous plaist il que j'aille, à Tours ou à Saumur ? Il me semble que l'on trouve de tout à Saumur. Tenez, voilà vingt escus, prenez ma haquenée et vous en allez promptement querir tout ce qu'il vous faut.

Ayant l'instruction du Cagou, il s'en va et est encor à retourner voir le patient. Au mesme temps que nostre Chirurgien fut party, et nous de nous en aller, et nous [le] trou-

vasmes à la Maison Neufve trois lieuës pres d'Angers. Il avoit
desja osté ses accoustrements de Chirurgien, et nous chemi-
nasmes vers Ancenis, esperans faire quelque autre tour
signalé. Croyez que mon maistre *entervoit toutime*. Ils ont
30 d'autres tours, comme faire venir le mal S. Main, mal de
jambes, comme si on avoit les loups ou ulceres. Ils prennent
une vessie de pourceau, et la fendent en long dessus l'os de la
jambe, et de la paste demeslée avec du sang, et couvrent le
reste de la jambe, fors l'endroit blessé qu'ils cavent, et y
paroist de nerfs pourriz, de la chaire morte, et une si grande
putrefaction qu'il n'est possible de plus.

Ils ont bien d'autres inventions, comme de porter deux enfans, feindre, si c'est un homme qui les porte, que la mere est morte, qui bien souvent se porte bien, et sont le plus souvent de deux meres : si c'est une femme qui les porte, elle dira que le pere est mort ; et tant d'autres beaux artifices ! Ces Tigneux, Galleux, Estropiez triomphent d'aller droict, quand ils sont de hors de devant le peuple, et outre parfaits voleurs, quand ils sont les plus forts.

Mon Cagou se courrouça contre moy, ayant trouvé pres des
ponts de Piremil, pres de Nantes, une bourse où y avoit huict
livres dedans. Je la garday longtemps sans l'en advertir, qui
fut cause qu'il me devaliza. Lors je quittay mes Gueux, et allai
31 trouver ~~un~~ capitaine d'Egyptiens qui estoit dans le faubourg
de Nantes, qui avoit une belle troupe d'Egyptiens ou Boës-
miens, et me donnay à luy. Il me receut à bras ouverts, pro-
mettant m'apprendre du bien, dont je fus tres joyeux. Il me
nomma Afourete.

Maximes des Boësmiens.

Quand ils veulent partir du lieu où ils ont logé, ils s'acheminent tout à l'opposite et font demi lieue au contraire, puis se jettent dans leur chemin. Ils ont les meilleures chartes et les plus seures, dans lesquelles sont representées toutes les villes et villages, rivieres, maisons de Gentilshommes et

autres, et s'entredonnent un rendez vous de dix jours en dix jours, à vingt lieuës du lieu où ils sont partis.

Le Capitaine baille aux plus vieux chacun trois ou quatre mesnageres à conduire, prennent leur traverse[1], et se trouvent au rendez vous. Et ce qui reste de bien montez et armez, il les envoye avec un bon Almanach où sont toutes les foires du monde, changeans d'accoustremens et de chevaux.

Forme de logement.

Quand ils logent en quelque bourgade c'est tousjours avec
la permission des Seigneurs du pays, ou des plus apparents 32
des lieux. Leur departement[2] est en quelque grange ou logis inhabité.

Là le Capitaine leur donne quartier et a chacun mesnage en son coing à part.

Ils prennent fort peu aupres du lieu où ils sont logez, mais aux prochaines paroisses, ils font rage de desrober et crochetter les fermetures : et s'ils y trouvent quelque somme d'argent, ils donnent l'advertissement au Capitaine et s'esloignent promptement à dix lieues de là. Ils font la faulsse monnoye, et la mettent avec industrie : ils jouent à toutes sortes de jeux, ils achetent toutes sortes de chevaux, quelque vice qu'ils ayent, pourveu qu'ils passent leur monnoye.

Quand ils prennent des vivres, ils baillent gages de bon argent pour la premiere fois, sur la deffiance que l'on a d'eux, mais quand ils sont prests à desloger, ils prennent encor quelque chose dont ils baillent pour gage quelque fausse piece et retirent de bon argent, et à Dieu.

Au temps de la moisson, s'ils trouvent les portes fermées, avec leurs crochets, ils ouvrent tout, et desrobent linges, man-

1. Traversée.

2. Quartier : « *Département* se dit aussi de l'assignation de logement des troupes, des quartiers qu'on leur distribue. » (*Dictionnaire de Trévoux*).

33 teaux, poisles, argent et tout autre meuble, et de tout rendent compte à leur Capitaine qui y prend son droict. De tout ce qu'ils gaignent au jeu, ils rendent aussi compte, fors ce qu'ils gaignent à dire la bonne aventure.

Ils hardent[1] fort heureusement, et couvrent fort bien le vice d'un cheval.

Quand ils sçavent quelque bon marchant qui passe pays, ils se deguisent et les attrapent, et font ordinairement cela pres de quelque Noblesse, faignans d'y faire leur retraicte ; puis changent d'accoustrements et font ferrer leurs chevaux à rebours, et couvrent les fers de fustres, craignans qu'on les entende marcher.

Un traict du Capitaine Charles à Moulins en Bourbonnois.

Un jour de feste, à un petit village pres de Moulins, y avoit des nopces d'un Paysant fort riche ; aucuns se mettent à jouer avec de noz compagnons et perdent quelque argent : comme les uns joüent, leurs femmes desrobent : et de vray y avoit butin de cinq cents escus, tant aux conviez qu'à plusieurs autres. Nous fusmes descouverts pour quatre francs qu'un jeune marchand perdit, qui dançoit aux nopces, lequel avoit fermé sa maison et ses coffres. Cela empescha que feit ouver-
34 ture. Les Paysans se jettent sur noz malles et nous sur leurs valizes et sur leurs testes, et eux sur nostre dos à coup d'espée et de poictrinal : et noz dames à coups de cousteau, de façon que nous les estrillasmes bien. Ces Paysans se vont plaindre au Gouverneur de Moulins. Ce qu'ayant ouï, envoye vingt cinq cuirasses et cinquantes harquebuziers pour nous charger. L'une de noz femmes qui estoit à Moulins, nous en donna l'advertissement : et nous falloit passer une riviere, qui nous incommodoit. Nostre Capitaine s'avance au grand trot, et laisse un poictrinalier[2] demie lieuë derriere, luy enchargeant

1. *Harder*, troquer, échanger.
2. *Poitrinalier*, soldat armé du *poitrinal*, sorte de petite carabine qu'on tirait en appuyant la crosse sur la poitrine.

qu'aussi tost qu'il descouvriroit quelque chose, il nous advertist de leur nombre, ce qu'il fist. Ce Capitaine ordonne ce qui ensuit.

L'Ordre de pitié.

Tout le monde fut commandé de mettre pied à terre, et feindre les hommes d'estre estropiez et blessez ; et commande à deux femmes de se laisser tomber de cheval, et faire les demies mortes. L'une qui avoit eu un enfant depuis deux jours, ensanglante elle et son enfant et ainsi le met entre ses jambes.

Le Capitaine Charles saigne la bouche de ses chevaux et 35
ensanglante ses enfants et ses gens pour faire bonne pipée.

Charles va au devant de cette Noblesse tout sanglant : lesquels esmeuz de pitié tournent vers les Paysans, ayans plus d'envie de les charger que nous. Les uns avoient les bras au col, les jambes à l'arçon de la selle, et nostre Colonnel qui ne manquoit de remonstrer son bon droict, tellement qu'ils se retirent et nous de picquer. Apres leur retraicte, croyez que tout se portoit bien, et allasmes repaistre à quinze lieues de là. J'ay passé depuis par ce lieu, où je vous jure qu'encores aujourd'huy ce traict est en memoire à ceux du pays. Si j'avois eu le temps d'escrire les bons tours que j'ay veu faire à ces trois sortes de gents, il n'y auroit volume plus gros. Ces folies meslées de cautelles, c'est afin que chacun s'en prenne garde.

Le Danluage biant à l'Antigle, au rivage huré et violante la hurette, et pelant la mille au Coesre, c'est le Mariage des gueuz et gueuzes quand ils vont epouzer à la Messe, et comme ils disent ceste chanson en ceremonie :

Hau rivage trutage,
Gourt à biart à nozis,
Lime gourne rivage, 36
Son yme foncera le bis.

Ne le fougue aux Coesmes,
Ny hurez Cagouz à tris ;
Fougue aux gours Coesres
Qui le riveront fermis.

S'EN SUIVENT LES PLUS *signalez mots de Blesche*[1].

Premierement.

Le franc mitou, Dieu.
Les franches volantes, les anges.
Franc razis, pape.
Franc ripault, roy.
Ripois, prince.
Francs ripois, princes.
Ripaudier de la vironne, gouverneur de la province.
Franche ripe, royne.
Franc cagou, lieutenant du Roy.
Gueliel, le diable.
Ripaudier de la vergne, gouverneur d'une ville.
Ripault, gentilhomme.
Ripe, dame.
Rupiole, damoiselle.
Comblette ou *tronche*, la teste.
Louschans, yeux.
Pantiere à miettes, la bouche.
Piloches, dents.
Platuë, langue.
Anses, oreilles.
Lians, bras.
Courbes, espaules.
Gratantes, mains[2].
Soeurs, cuisses.
Proais, cul.
Chouart, vit.
Quilles, jambes.
Les portans ou *trotins*, pieds.
Minois, nez.
Filée, barbe.
Filots, cheveux.
Batoches[3], couillons.
Bis, con.
La quige proys, la couille.

1. « Ce dictionnaire comprend 146 mots ou locutions du jargon des Mercelots, rangés non par ordre alphabétique mais par ordre d'importance : Dieu, Anges, Pape, Roi, Prince, Princes, Gouverneurs, Reine, Lieutenant du Roi, Diable, etc. Hiérarchie admirablement conforme aux idées du temps. » Yves-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'Argot*, p. 50.

2. Ed. 1627 : Mains, *Garantes*.

3. Ed. 1627 : *Battouërs*.

Rivard, paillard.
Artois, pain.
Pihouais, vin.
Ance, de l'eau.
Lignante, la vie.
Franc foignard, capitaine.
Foignard, soldat.
Aquige ornie, goujat.
Foigne, guerre.
L'orloge, le coq.
Ornie, poule.
Ornions, poulets.
Ornioys ou *catrots*, chappon.
37 *Crie*, chair.
Hanois, cheval.
Hanoche, jument.
Huré ou gourdi, bon vin ou mauvais.
Mille, femme.
Millogere, chambriere.
Milloget, valet.
Pelardier, pré.
Coesmelotrie, mercerie.
Coesmelotier, mercier.
Coesme, bon mercier.
Coesmelotier huré, marchant grossier.
Gourt razis, archevesque.
Trimé razis, cordelier.
Huré razis, evesque.
Goussé razis, abbé.
Razis, prestre simple.
L'ancicle, la messe.
Possante[1], harquebuze.
Flambe, espée.
Flambart, poignard.
Volant, manteau.
Estregnante[2], ceinture.
Liettes, esguillettes.
La forest du prois, hault de chausses.
Tirnoles[3], les triquehouzes.
Passans, souliers.
Ligots, jartieres.
Comble[4], chapeau.
Mitouflets, gans.
Aubion, bonnet.
Georget, pourpoint.
River, foutre.
Filler du prois, chier.
Gousser, manger.
Ambier, fuir.
Vergne, ville.
Habin, chien.
Aquiger, tromper.
Le pelé, le chemin.
Fretille, paille.
Pelard, foing.
Fouquer, bailler.
Coues, maison.
Moulue, merde.
Grohant, pourceau.
Souflard, *coquard* ou *brusion*, mareschal.
Cornans, bœuf.
Cornantes, vaches.

1. Ed. 1627 : *Poussante.*
2. Ed. 1627 : *Estregnoire.*
3. Ed. 1627 : *Trinolles.*
4. Ed. 1627 : *Combre.*

Zervart, predicateur.
Franc pilois, president.
Minsus pilois, conseillers.
Pilois vain, juge de village.
Zervinois, procureur.
Zervinois gourd, advocat.
Coesre, le premier des gueuz.
38 *Cagou*, lieutenant des gueuz.
Serard, notaire.
Affurard, sergent.
Brimard, bourreau.
Sourdu, pendu.
Sourdante santoche, grande justice.
Sourdolle, potence.
Rivarde, putain.
Ingre[1], couteau.
Rufe[2], le feu.
Boes, le bois.
L'abbaye rufante, un four.
Crosle[3], escuelle.
Rusquin, escu.
Testouin, teston.
Rond, sol.
Herpe, liard.
Froc[4], double.
Pied, denier.
Baucher, mocquer.
Mezis, moy mesme.
Tezis, toy mesme.
Sezis, luy mesme.
Auzard, asne.
Fouille ou *fouillouze*, bourse.
Lime, chemise.
Pie santoche, cidre.
Vain guelier, garou.
Ambie anticle, excommunié.
Peaux huré, lict.
Limans, linceux.
Huré couchant, le soleil.
La vaine louchante, la lune.
Louchettes, estoilles.
Bruant, le tonnerre.
La hoquette, c'est le paquet que les gueuz portent sur le dos.
Atrimeur, larron.
Atrimois ambiant, voleur, brigand.
Pechon, enfant.
Pechon de ruby, enfant esveillé.
Daulvé, marié.
Daulvage, mariage.
Cosny, mort[5].

Le franc mitou biart nozis à son an. Et tezis et mezis, la souspirante gournée et lignante. *Ainsi soit-il.* Zif, *signé*. Amen.

1. Ed. 1627 : *Lingre*.
2. Ed. 1627 : *Riffle*.
3. Ed. 1627 : *Grosle*.
4. Ed. 1627 : *Brocque*.
5. Le *Dictionnaire blesquien françois* de l'éd. 1627 renferme en outre :
   Geollier, *Courrier des quantons*.
   Gueux, *Affur*.

Aux Lecteurs,

Amis lecteurs, vous prendrez ceste table comme si elle estoit 39
toute parfaicte. Vous jugerez, s'il vous plaît, que le volume seroit trop gros pour si petit livret. Je ne faisois pas mon compte d'adjouster ceste table, parce que ce n'estoit mon intention de faire cognoistre la langue, ains leurs façons de faire, et aussi que le General de ceste race m'avoit faict prier de ne la mettre en lumiere; toutesfois, je n'ay laissé, ne desirant gratifier ceste vermine. J'espere (messieurs et amis), Dieu aydant, vous faire voir, dans peu de temps, une œuvre plus utile, qui sera un recueil de la chiromantie, avec plusieurs belles praticques et pourtraicts du baston des Boësmiens, par lesquels on pourra se rendre capable soy mesme de se rendre expert ingenieur. J'ay envoyé à Paris pour faire les figures; cependant je suis vostre serviteur perpetuel.

FIN [1].

1. L'éd. de 1627 ajoute après *Fin* cette octave :

Jamais en ville ne province
Ne rencontray gens plus heureux,
Sans avoir soin de Roy ne prince,
Cherchans leur vie que les gueux.
Estant ensemble sont joyeux,
Et demeine rustique vie,
L'artiz et la crie avec eux,
Du gourd la Roüillarde gaudie.

IV. — **Glossaire de Guillaume Bouchet.**

(1598)

Les propos de table que Guillaume Bouchet, imprimeur poitevin, publia à la fin du XVI[e] siècle sous le titre patois de *Serées* (*Soirées*), roulent sur toutes sortes de sujets. Cette variété et la vaste érudition de l'auteur en font une mine précieuse pour la connaissance de la société de son époque. Dans ses *Serées*, Bouchet parle fréquemment des gueux, de leur état, langage et manière de vivre, et les renseignements qu'il nous fournit à cette occasion, toujours puisés aux sources, ont une véritable valeur documentaire. La XV[e] *Serée* du II[e] livre traite « Des Larrons, des Voleurs, des Picoureurs et Mattois » ; la XXX[e] du III[e] livre : « Des Pauvres et des Mendians ».

Dans ce dernier dialogue, Bouchet décrit les ruses des gueux pour apitoyer les bonnes âmes, et sa description ne manque pas d'intérêt même après celles que nous citerons de Noël du Fail, Ambroise Paré et Henri Estienne [1].

Pour esmouvoir le peuple à plus grande pitié, devinez que ces gueux et calins font ? Ils contrefont les malades de Sainct Jean, ayans la bouche pleine d'escume : ce qu'ils font facilement en maschant la racine d'herbe à foulon, ou feront les demoniacles se faisans manoter : vous les jugerez hydropiques,

1. Nous citons l'édition des *Serées,* publiée de nos jours par C. E. Roybet (Ch. Royer et Ern. Courbet), Paris, 1873, 6 vol. in-12. Le passage reproduit se trouve au t. IV, p. 269 et suiv.

se faisans souffler au cul : ils ne seront jamais sans une jambe gangrenée, estiomenée, sphacellée, fistuleuse, chancreuse, qu'ils nomment une *jambe de Dieu*, accoustrans ainsi ceste jambe avec une ratte de bœuf posée dessus, remplie de sang et de laict. S'ils n'ont une jambe, ils auront un bras de pendu, lequel ils monstreront pour le leur, si bien que ceux qui ne le verront le sentiront. S'ils ne peuvent rien gaigner estans en vie, ils contrefont le mort, par ce qu'il y a des personnes qui ont plus de pitié des morts que des vivans. Ce que j'apperceu une fois passant en un chemin, car en allant je trouvay deux malotrus qui demandoient l'aumosne aux passans, au retour l'un des deux estoit estendu sur la terre, qui faisoit si bien le mort que tous les passans y furent trompez : et son compaignon estoit auprès de luy, qui ammassoit ses aumosnes pour le faire enterrer, ce disoit il.

Mais ce qui nous intéresse tout particulièrement, ce sont les détails que Guill. Bouchet donne sur le langage des gueux, sur le jargon que ceux-ci parlaient à la fin du XVI[e] siècle. Le conteur poitevin avait recueilli ses matériaux linguistiques dans le milieu même de ces classes réprouvées. Il en parle souvent avec sympathie et sa curiosité intelligente ne recule pas devant la connaissance de leur jargon, qu'il a l'air d'admirer et que, dans son éloge peut-être ironique, il va jusqu'à comparer à « l'Hebraïque, Grecque et Latine ».

Il est bon de faire remarquer tout de suite que le nombre des termes communs à Bouchet et à la *Vie genereuse* (1596) est restreint et se réduit aux suivants : *ambier* (fuir ; Bouchet : aller), *artie* (pain), *bis* (sexe), *courbe* (épaule ; Bouchet : jambe), *crie* (chair ; Bouchet : lard), *fretille* (paille), *gousser* (manger), *lime* (chemise), *mille* (femme ; Bouchet : garce), *passans* (souliers), *tronche* (tête), *volant* (manteau).

Certains autres termes, tout en étant communs aux deux auteurs, se présentent sous des formes différentes, celle donnée par Bouchet étant mise entre parenthèses : *Gueliel* (*guelier*), *herpe* (*herpelu*), *pihouais* (*pivois*), *ruffe* (*riffe*), *testouin* (*testard*) ; ou bien ils sont représentés par des mots au même sens étymologique : *grohant* (*grondin*), *rusquin* (*rougesme*)[1] ; ou enfin par des mots essentiellement différents : dans Bouchet, un double et un denier sont désignés par *bruslé* et *mince* ; dans la *Vie genereuse*, par *froc* (ou plus correctement *broque*) et *pied*.

Plusieurs mots du glossaire de Bouchet remontent au jargon du XVe siècle (Coquillards, Villon, etc.) : *ance* (oreille), *chanter* (parler), *dure* (terre), *enterver* (entendre), *fouillouse* (poche), *gourd* (bon), *gourrer* (tromper), *pier* (boire), *tirantes* (chausses). Ajoutons : *bezarder*, mourir, en rapport avec *bazir*, tuer, du vocabulaire des Coquillards.

D'autres sont tirés métaphoriquement de l'ancienne langue : *andre*, femme[2], *anguer*, pendre[3], proprement marier (cf. *anger* ou *enger*), *bille*, monnaie (cf. *billon*),

1. Au XVI[e] siècle, le *rouge* était une petite monnaie valant deux deniers. Cf. Larivey, dans sa comédie *Les Esprits* (1579, acte II, sc. 3) : « Laissez la valleur d'un double *rouge* à ce belistre... »

2. Voir ci-dessous, p. 302.

3. Cf. A. Thomas (*Journal des Savants*, 1909, p. 445) : « *Anguer* se rattache manifestement au radical qui se trouve dans l'allem. *hängen*, pendre. Il est étrange que Godefroy n'ait pas compris que *hangeman*, qu'il a enregistré sans le définir, est emprunté à l'allemand *hangman*, bourreau, pendard. » Cette dérivation du mot jargonnesque de l'allemand (et encore d'un *radical* germanique) est inadmissible, étant donné que l'argot ignore absolument les emprunts de cette origine. D'ailleurs, le *hangeman* cité n'a jamais été français : c'est un mot anglais resté tel quel dans un manuscrit farci d'anglicismes (cf. *ibidem :* la forme de le *deble* = angl. *devil*).

flamberge, épée (proprement flamme), *nouant*, poisson (proprement nageant), etc.

L'origine des suivants reste inconnue : *corpault* (pot), *han* (personne), *sabre* (bâton). Les deux premiers peuvent être rapprochés de ces synonymes du *Jobelin* de Villon : *crupault* (Ball. IX), et *ans* (Ball. V) ou *ens* (Ball. VI).

Bouchet appelle *Mattois* les voleurs auxquels il est redevable des éléments de son lexique. Les écrivains de la même époque leur donnent aussi le nom d'*Enfants de la Matte*, c'est-à-dire de la prison [1], sens de *mate* (*mathe*, *matte*) dans le *Mistere du Vieil Testament* et dans les *Ballades* de Villon. Voici quelques témoignages de cette double appellation au XVIe siècle :

Noël du Fail, dans un des *Contes d'Eutrapel* (éd. Assézat, I, 250) : « Traversant un petit bois taillis, voici se lever La Riviere, suivy d'un tas de ruffiens, *mattois* et demeurant de guerre... »

Turnèbe, dans sa comédie *Les Contens*, de 1584 (acte IV, sc. 2) : « Trois grans pendars de *matois*, armez à blanc jusques au collet, me sont venus assaillir ».

D'Aubigné, dans le *Baron de Fœneste* (éd. Réaume et Caussade, II, 482) : « A Paris... nous nous promenons aux foires avec les *compagnons de la Matte* ».

Brantôme, en parlant de Charles IX (éd. Lalanne,

1. L'explication traditionnelle est celle de Furetière-Trévoux (au mot *matois*) : « Les filous se nomment encore entre eux les enfans de la *mate*, qui est un vieux mot françois qui signifioit *tromperie*, à cause d'une place qui étoit autrefois à Paris où les filous s'amassoient, comme a remarqué Cotgrave. » L'assertion de Cotgrave (« *Matte* was before in Paris a rascally place whereat common gamestors, cheaters, conycatchers and cutpurses usually met ») ne repose sur rien, *matte* étant le nom jargonnesque de la prison : la *mathe gaudie* de Villon est chez lui synonyme de *coffre joyeux*.

V, 278) : « Il voulut un jour sçavoir les dexteritez et finesses des couppeurs de bources et *enfans de la Matte* en leurs larcins... [c'étaient] les plus fins et meilleurs couppeurs de bources et tireurs de laine ».

Ce dernier écrivain offre en même temps le premier exemple en français de l'acception métaphorique de *matois*, acception qui a seule survécu (II, 245) : « Strozzi amena avec luy un *matois* serrurier, si fin et habile à crocheter serrures qu'il n'en fut jamais un tel ».

Voici le petit glossaire de Bouchet[1] :

Un de la *Seree*, en s'esveillant, va dire, j'aime bien ces mattois qui ne nuisent à personne et qui ne font que des tours de gaillardise, seulement pour rire avec eux et non pas pour tromper. Mais pour m'en garder d'estre affiné (qu'ils appellent *gourré*) des mattois qui mattent, je voudrois bien entendre leur jargon et sçavoir leur langage, car j'entendrois ce que disent les Mattois, les Blesches, les Contre-porteurs, et les Gueux de l'hostiere, qui s'en aident usans entr'eux d'un mesme langage. Et pour vous monstrer que ceste langue n'est point pauvre et que tous les mots en sont significatifs, et qu'elle est à comparer à l'Hebraïque, Grecque et Latine, je vous en diray quelques mots.

Ils appellent, disoit il, une chemise, une *lime ;* des chausses, des *tirantes ;* des souliers, des *passans ;* le manteau, *un volant;* de la paille, *de la fretille ;* la terre, c'est la *dure*, et disent, il a couché sur *la fretille*, ou sur *la dure ;* et il a esté *angué*, c'est à dire pendu, à six pieds de la *dure ;* un porc, c'est un *grondin* ; du lard et du salé, c'est de *la crie ;* ils nomment du pain, de l'*artis ;* l'*arty foignant*, c'est de la merde ; du vin, du *pivois ; pivois de Rougemont*, du vin rouge ; *pivois de Blanchemont,* du vin blanc ; *pier*, c'est boire ; *corpault*, un pot ; il a *pié un corpault de pivois*, c'est à dire, il a bu un pot de vin ;

1. *Œuvres*, III, 129-131.

pier de l'ance, boire de l'eau ; quand le vin est bon, il est *gourd ;* une tasse est une *salverne*, ou *lettre de coronne*[1] *;* un barril, c'est le *rouillard*[2] ; une garse, c'est une *mille*, et en bon patois on dit *river le bis à la mille ;* la nuict, c'est la *brune*[3] ; *angué*, c'est à dire pendu ; si aucun de leurs compagnons a esté *angué*, ils diront, *il a esté marié*, et un tel *a dansé à ses nopces*, c'est à dire qu'il y a esté foüetté ; ils appellent un escu, un *rougesme ;* un teston, un *testard ;* un douzain, un *rond ;* un liard, un *herpelu ;* un double, un *bruslé ;* un denier, un *mince ;* de la monnoye, c'est *de la bille*[4] *;* la fausse monnoye, c'est de la *pietre bille ;* couper une bourse, c'est *prendre un rat par la queue*[5] ; entrant en prison, le mattois dira : *il a pris un rat par la queue ;* s'il a tué un homme, on ne fera que dire, *il a abbatu un chesne ;* les oreilles sont les *ances*[6] ; *andre*, c'est une femme ; *ambier*, c'est aller ; et ils demanderont où *ambie* le courrier ? il respondra : *j'ambie au taudis*, c'est à dire à la maison ; *riffe*, c'est du feu ; *riffauder*, c'est se chauffer ; *le courrier de Haultmont*, c'est Dieu ; *les courbes* sont les jambes ; *les courbès malingres* sont de meschantes jambes ; *la tronche*, la teste ; *razer la tronche*, c'est couper la teste ; *le*

1. Nicot, *Tresor* (1606) : « *Lettre de couronne, ou autre ordre de l'Eglise.* Tessera sanctæ jurisdictionis pontificiæ, Libati novacula verticis elogium. » L'expression désigne spécialement l'écuelle des lépreux (*Serées*, V, 129) : « On ne trouve gueres de ladres sans barril... et sans leur *lettre de couronne.* » Cette dernière était le signe de reconnaissance des ladres, comme la *couronne* ou tonsure était celui des moines.

2. Cf. Bouchet, V, 129 : « Des Reistres trouvant des ladres à cheval avec leurs barrils, que les Mattois appellent le *roüillard*, leur firent bonne chere, et apres avoir beu au *roüillard...* »

3. Oudin, *Curiositez* (1640) : « *Sur la brune*, le soir, à l'obscurité. »

4. Terme encore usuel au XVIe siècle, surtout dans les pièces de Larivey ; cf. *Les Esprits* (acte I, sc. 3) : « Nous voila d'accord ; ça, de la *bille*, et je l'iray querir » ; *Le Morfondu* (acte V, sc. 7) : « As-tu pas eu de la *bille* ? »

5. Les anciennes bourses avaient une longue queue qui était suspendue à la ceinture.

6. Cf. Bouchet, III, 50 : « Ceste maniere de baiser estant appellée *olla*, en prenant la teste pour le pot, et les *oreilles* pour les *anses*, comme nous trouvons en Clement Alexandrin. »

sabre, le foüet ; *andosse*, l'eschine ; *il a eu le sabre sur son andosse*, c'est à dire, il a eu le foüet ; *la fouillouze*, c'est la gibbecière ; *le guelier te gousse*, c'est à dire, les avives te coupent la gorge ; *chanter*, c'est parler ; *j'ay chanté à son han*, j'ay parlé à luy ; *entrever*, c'est entendre ; un *beelant*, un mouton ; une *flamberge*, une espée ; *des volans* sont des chapons, des poules et autres oiseaux ; des *noüans* sont des poissons ; *gousser*, c'est manger ; un *trotin*, un lievre, levrault et connil ; enfer, c'est le *moulin* ; le *mulet*, c'est le diable ; et ainsi, interpretent ils, quand le meusnier dit, le diable m'emporte en son enfer ; le babil, c'est le *trotouër* ; un *andre qui va sur le trotouër*, c'est une femme qui va babiller ; *bezarder*, c'est mourir ; *il est bezardé*, c'est à dire, il est mort.

V. — Le Pasquil du rencontre des Cocus.

(1623)

Cette facétie de 16 pages petit in-4° renferme la chanson d'un argotier qui, dans une trentaine de vers entremêlés de jargon, célèbre le maquerellage. La pièce a été réimprimée dans le tome III des *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier (p. 217 à 228) :

Sus donc, point ne nous soucions,
Quoy que vrais cocus nous soyons,
Pourveu que nostre doulce *mille*
Nous face *foncer de la bille,*
De rien il ne nous faut challoir ;
Il fait tousjours bon en avoir.
Il faut aussy que l'*andrumelle* [1]
Soit comme la maistresse belle,
Et que du *marpaut* le courrier
Entende fort bien le mestier ;
Mais il nous faut bien engarder
Dessus l'*endosse* les ripper [2]
Pour n'offencer point le *marpaut*,
Affin qu'il ne face deffaut
De foncer à l'appointement
En jouissant de leur devant,

1. Variante d'*andrimelle* qu'on lit dans le Sonnet narquois du capitaine Lasphrise (1597). C'est une forme amplifiée d'*andre*, même sens, mot qui figure dans le glossaire jargonnesque de Guill. Bouchet (1598).

2. Etriller.

Et pour ne point avoir du riffle[1]
Sur le timbre ou sur le niffle[2],
Il nous faut bientost *embier*,
Et en la *taude* le laisser,
En *rivant* fermement *le bis*
A la personne du *taudis*.
Si vous n'entendez le *narquois*
Et le vray jargon du *matois*,
Il ne faut pas aller bien loing,
Mais seullement au Port au Foing[3] :
En peu de temps vous l'apprendrez,
Et vray *narquoy* en reviendrez.

1. Gale, raclée.
2. Sur la tête ou sur le nez.
3. Le Port-au-Foin était le rendez-vous habituel des voleurs parisiens.

VI. — Le Jargon de l'Argot reformé.

(1628)

Voici le titre complet de cet ouvrage capital de l'argot :

Le Jargon ou Langage de l'Argot reformé, comme il est à present en usage parmy les bons pauvres. Tiré et recueilly des plus fameux Argotiers de ce temps. Composé par un Pillier de Boutanche qui maquille en mollanche en la Vergne de Tours. Reveu, corrigé et augmenté de nouveau, par l'Autheur. Seconde édition. — A Paris, chez la veufve du Carroy, ruë des Carmes. S. d., 1 vol. pet. in-8° de 58 pages.

La première édition de cet opuscule est perdue ; celle dont nous venons de citer le titre, est sans date. Les bibliographes la placent généralement vers 1628[1], sans doute à cause de la chanson sur la prise de La Rochelle qui la termine.

On est redevable de la publication de ce livre à un ouvrier sergetier, originaire de Tours, et dont le nom d'Ollivier Chereau nous est révélé par l'acrostiche à la louange du royaume de l'Argot.

Né à Tours, au début du XVII[e] siècle, Olivier Chéreau ou Cherreau y acquit une certaine instruction et employa ses loisirs à écrire des ouvrages pieux. Etait-il réellement sergetier ou ouvrier en laines, comme le porte le titre de son opuscule sur l'argot ? On ne saurait l'affirmer. Sur ses autres livres, il s'intitule simplement : *Ol. Chéreau,*

1. Voir Yves-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'Argot*, Paris, 1901, p. 62-63.

Tourangeau. En 1654, il fit paraître à Tours une histoire en vers des archevêques de cette ville[1]. Membre de la Confrérie du Saint-Sacrement de Tours, il en publia la monographie deux ans plus tard[2]. Voilà tout ce qu'on sait sur ce curieux personnage, auteur ou éditeur du *Jargon de l'Argot réformé*[3].

Nous avons montré dans l'Introduction que le titre fait allusion aux innovations opérées dans le vocabulaire jargonnesque au début du XVIIe siècle. Le *Jargon de l'Argot*, comme la *Vie genereuse*, se rattache, par ses origines, aux merciers rassemblés aux foires du Poitou.

La partie essentielle du *Jargon*, le dictionnaire, a subi des modifications et des augmentations successives, à partir de l'édition donnée à Lyon en 1634. Les réimpressions du XVIIe siècle (1660, 1690) et celles du XVIIIe (1700, 1728) n'ajoutent qu'une vingtaine de termes nouveaux à

1. *Histoire des illustrissimes Archevesques de Tours, avec le nom et le nombre des papes, empereurs et roys de France en chacun siecle, les saincts et hommes lettrez qui ont fleury...*, par Ollivier Cherreau, Tourangeau. Tours, Jacques Poinsot, 1654, in-4° de VI ff. lim., et 90 pp. Voir le *Supplément* de Brunet.

2. *L'ordre et les prieres de la tres noble et tres ancienne Confrairie du Sainct Sacrement, sous le nom des Apostres, érigée en la chapelle dite vulgairement le petit sainct Martin de Tours*, avec un Calendrier pour sçavoir les festes sans livre, par Oll. Chereau, Tourangeau. Tours, chez Jacques Poinsot, imprimeur ordinaire du Roy, 1656, pet. in-12° de 219 pp. — Voir l'article d'Alfr. Estevanne dans le *Bulletin du Bouquiniste* de 1861, p. 246 à 250.

3. Jean-Louis Chalmel, le seul biographe d'Ol. Chéreau, ignore précisément cet opuscule : « Il fit imprimer en outre le Langage de l'Argot ou Dictionnaire des mots les plus essentiels des argotiers : leurs mœurs, leurs règlements et leurs prieres (?). Je n'ai rencontré aucun exemplaire de cet ouvrage, à moins que ce ne soit le même que le livre d'argot qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque Bleue. » — Voir *Histoire de Touraine..., suivie du dictionnaire biographique de tous les hommes célèbres nés dans cette province*. Paris, 1828, t. IV, p. 109-110.

ceux déjà contenus dans le *Jargon* de 1628, au nombre de 216. Ce sont les éditions de colportage de la première moitié du XIX[e] siècle qui triplent et quadruplent le nombre primitif : celle d'Epinal, 1836 (identique à celle de Rouen, 1840, et de Montbéliard, 1848), renferme 685 mots d'argot, et la dernière réimpression faite par Halbert d'Angers (1849) augmente considérablement ce chiffre. Cette dernière refonte du *Jargon*, source jusqu'ici à peu près unique des lexicographes modernes de l'argot, est l'œuvre d'un ignorant : elle fourmille d'erreurs et de contresens qui ont exercé une influence fâcheuse sur les recueils argotiques postérieurs. La réimpression d'Halbert a ainsi acquis une importance indiscutable au sens négatif, comme moyen de contrôle et comme aboutissement d'une évolution lexique qui a duré plus de deux siècles.

Dans notre réimpression critique[1], nous avons tâché de faire ressortir les multiples vicissitudes de ce dictionnaire jargonnesque. En en suivant pas à pas les augmentations et les transformations, on pourra ainsi se rendre compte et du développement chronologique et des coquilles

1. Voici les éditions du *Jargon* que nous avons mises à profit :
Ed. 1628 [Bibl. Nat., Rés. X, 2038] ;
» 1634, Lyon [Bibl. Carnavalet] ;
» 1660, Troyes [Bibl. Nat., Rés. X, 2037] ;
» 1690, Troyes, Musier [Bibl. Nat., Rés. X, 2036] ;
» 1700, Troyes, Jacques Oudot [Bibl. Nat., X, 14026] ;
» 1728, Lyon, Molin [Bibl. Nat., X, 26674] ;
» 1728, Troyes, Garnier [Bibl. Nat., X, 26675] ;
» 1836, Epinal, Pellerin [Bibl. Nat., X, 14027] ;
» 1840, Rouen, Lecrène Labbey [Bibl. Nat., X, 14029] ;
» 1848, Montbéliard, Deckherre [Bibl. Nat., X, 14028] ;
» 1849, Paris, Bailly [Bibl. Nat., X, 1378 A b a 2].
Nous devons des remerciements à M. G. Huet, bibliothécaire à la Nationale, qui a bien voulu nous aider à identifier ces plaquettes.

sans nombre qui continuent à déparer les lexiques de l'argot.

Jetons auparavant un coup d'œil sur les éléments constitutifs de ce vocabulaire, en faisant abstraction des termes déjà rencontrés dans les sources antérieures. On y distingue :

a) Termes encore vivaces pris métaphoriquement : *Camuse* (carpe), *coulant* (lait), *fondant* (beurre), *lourde* (porte), *luisant* (jour), *luisante* (fenêtre) ; — *bauge* (coffre), *carme* (pain blanc et argent, proprement blanc comme l'habit des carmes), *comble* (chapeau), *entonne* (église), *guellard* (sac = gueulard), *lingres* (couteau = Laingres pour Langres), *pasturon* (pied), *pacquelin* (pays et enfer, ce dernier envisagé comme le pays du diable, proprement patelin) ; *ragot* (écu = pourceau), *rastichon* (prêtre = râtissé, rasé), *sacre* (sergent) ; — *doubler* (voler = user de duplicité), *maquiller* (voler = déguiser), *picter* (boire = boire de la piquette).

Citons encore : *Abbaye de monte à regret* (potence), appelée aussi *veuve*, d'où *espouser la veuve*, « estre pendu en une potence » ; *barbillons*[1] *de Varennes* (navets) et *huistres de Varane* (fèves) ; *boule* (foire), *grain* (écu), ces deux derniers communs au jargon et à la *germania*.

1. Cf. Le Duchat, dans le *Dictionnaire* de Ménage, v° *barbillon :* « On appelle *Barbillons de Beausse*, de gros et fort bons navets que produit la province de Beausse, où il n'y a ni étangs, ni rivières ; et on les appelle de la sorte parce qu'ils tiennent lieu de poissons aux habitants du pays, auxquels toutes sortes de poissons manquent. Du moins est-ce l'opinion de Jo. Bruyerin, *de re cibaria*, livre IX, chapitre 4. Ce n'est pas la mienne ; et je crois que la principale raison pourquoi on a appelé *barbillons* les navets de la Beausse, c'est ou parce qu'ils sont plus barbus que ceux des autres terroirs, ou parce que peut-être n'ont-ils que deux brins de barbe, non plus que le poisson appelé *barbillon*. »

b) Termes anciens, pris au sens propre ou figuré : *Abloquir* (acheter = acheter à prix fixe) et *affurer* (tromper = acheter), *baccon* (pourceau = lard), *baude* (syphilis[1] = la gaillarde), *bouys* (fouet = buis), *calvine* (vigne) et *calvins* (raisins = *clavins*, clous de vigne), *canton* (prison = coin), *combrié* (pièce de vingt sous = *combré*, bombé), *empave* (drap de lit = pavé), *egrailler* (prendre la poule avec un hameçon = lui faire écarquiller les yeux), *flambe* (épée = flamme), *fremion* (marché = fourmillement), *froller* (médire = frotter), *hane* (bourse = malle), *havre* (Dieu = havre de grâce), *marpaut* (voleur), *menestre* (potage), *mion* (garçon = miette), *marmouset* (marmite = petit singe), *maron* (sel = marin), *marcandier* (marchand), *parfond* (pâté = profond) et *parfonde* (cave = profonde), *proye* (c.... = proue de vaisseaux), *solir* (vendre), *tabar* (manteau), *thune* (aumône : *roi de Thunes* ou de Tunis était un nom du grand Coesre), *trimer* (marcher = fuir).

c) Termes tirés des patois du Nord :

Broque (un double = broche), *capre* (carolus = chèvre, en effigie), *habin* (chien = qui aboie), *gripis* (meunier = voleur)[2], *jaspin* (oui = qui jappe), *mornas* (bouche =

1. Rappelons cette locution proverbiale du XVIe siècle : *il a le mal Sainct Baude* (dans Leroux de Lincy, *Livre des proverbes*, I, 44), qui désigne probablement le mal vénérien.

2. Les meuniers ont toujours été considérés comme tels. Cf. Rabelais, *Pantagruéline Prognostication*, ch. V : *larrons meusniers ;* Guill. Bouchet (*Serées*, II, 126) : « Quand on dit Breton larron, il y a de la rime ; quand on dit *larron musnier*, il y a de la raison, que les musniers ont en leur moulin » ; et le *Moyen de parvenir*, ch. XLIII : « Mais dis moy, hé, macquerelle, ma mie, s'il y avoit en un sac un sergeant, un *meusnier* et un cousturier, qui sortiroit le premier ?... Voire, voire, dit elle,... ce seroit un *larron*. »

museau), *morne* (mouton = qui meugle), *piau* (lit = peau) et *piausser* (dormir), *piget* et *pipet* (château = piège et sifflet), *roupiller* (dormir = ronfler en dormant), *sabrenaut* (savetier).

d) Termes tirés des patois du Midi : *Amadou* (éponge = amoureuse), *castus* (hôpital = château), *cambrouse*[1] (chambrière), *droguer* (mendier = draguer), *fanandel* (camarade = écervelé), *pharo* (gouverneur = petit-maître), *pallot* (paysan), *pinos* (deniers), *verdouze* (pomme = verte).

e) Quelques termes obscurs : *Avergos* (œufs), *ditre* (fressure). Les mots *gaux* (poux) et *lucque* (certificat) sont communs au jargon et à la *germania*.

A propos du dernier terme cité, remarquons que dans un texte cité par Ducange (v° *luccas*), le mot désigne une espèce de tarots : « Ad aleas et taxillos, vel etiam cum laicis ad *luccas* ludere nolite ». C'est le jeu de cartes connu dans le Poitou et ailleurs sous le nom de *luettes* et que Rabelais a inséré parmi les jeux de Gargantua. Du sens de carte à jouer, le mot prit celui d'image et de certificat.

Citons ensuite les formes dérivées : *Antroller* (emporter : de *troller*) et *attrimer* (prendre : de *trimer* = prendre en marchant), *chenastre* (à côté de *chenu*), *rouastre* (lard = rougeâtre ?), *mouchailler* (regarder : de *moucher*, épier), *floutiere* (rien : de *flout*, flot, vague), *marquin* (homme et bonnet d'homme : de *marque*, fille), *piolle* (taverne :

1. Cf. Le Roux (*Dictionnaire comique*, 1718) : « *Cambrouse*, terme polisson, signifie une salopine », en citant ce texte du *Théâtre italien* de Gherardi : « Et que tu ne sois qu'une *cambrouse*. »

de *pic*, boisson), *rouin* (prévôt des maréchaux) et *rouaux* (archers : dérivés de *roue*, justice), *rupin* (gentilhomme : de *rupe*, femme, forme parallèle à *ripe* déjà citée).

Composés : *Gourpline* (pinte = *gour plain*, pot plein).

Suffixes déformateurs : *Grenafle* (grenier), *boutanche* (boutique) et *mollanche* (laine = molle), *pictancher* (de *picter*) et *rivancher* (de *river*), *lanscailler* (uriner : de *l'anse*, eau) et *rouscailler* (parler : de *rousser*, grommeler), *duresme* (fromage = dur), *frusquin* (habit = froissé), *girolle* (oui : de *gy*), *angluche* (oie = anglais) et *dabuche* (roy : de *dabo*, maître).

Et les déformations pronominales : *Meziere* et *mezingand* (moi), *teziere* ou *tezingand* (toi), *seziere* ou *sezingand* (lui) ; *nouzaille* (nous) et *vouzaille* (vous).

Rappelons en dernier lieu le terme *trucher* (mendier), qui accuse une origine purement jargonnesque. Le bâton du mendiant s'appelait *truc* (en fourbesque, *trucco*) et *trucher*, fourbesque *truccare*, c'est manier le *truc*, les tours du bâton étant une des subtilités du métier de gueux, d'où les acceptions de gueuser et vagabonder. C'est ainsi qu'on lit dans la *Vie genereuse*, à propos d'un apprenti voleur (p. 148 de notre réimpression) : « Lors me presentent un baston à deux bouts... voir si je savois *jouer du baston à deux bouts selon l'antique coustume...* et m'apprindrent à faire de mon baston... plusieurs bons tours. » Dans la *Nef des fols* de Sébastien Brant, un des noms du gueux est celui de « porteur de bâton ». *Truc* répond exactement à *tour de bâton*, locution qu'Oudin, dans ses *Curiositez* (1640), définit ainsi : « *Tour de baston*, ce que l'on tire d'un office par subtilité et invention ». C'est de l'argot que *trucher* et son derivé *trucheur*, gueux,

ont pénétré dans les patois et, à partir du XVIIe siècle, dans la langue littéraire [1].

Il nous reste, pour compléter l'historique du *Jargon*, à examiner les deux dernières réimpressions qu'on en a faites dans la première moitié du XIXe siècle : celles d'Epinal (1836) et de Paris (1849).

La première, souvent contrefaite [2], renferme un grand nombre d'associations d'idées bizarres, et qu'on ne rencontre dans aucun autre document de l'argot ; telles sont : *Berlu* (aveugle = qui a la berlue), *bricard* (escalier = escalier en briques), *coton* (dommage), *goinfre* (chantre), *javard* (lin = mis en javelles), *melet* (petit = hommelet), *nisette* (olive = anisette), *nivet* (chanvre = semblable à la neige), *occasion* (chandelier), *olivet* (oignon), *organe* (faim), *pente* (poire), *prônier* (père = prôneur), *rapatu* (morpion = rat pattu), *rustique* (greffier), *sable* (estomac), *sitron* (noir = citrin), à côté de *sitron* (aigre = citron), *souple* (bleu), *stafer* (dire = dire par une estafette), *trique* (dent).

Ajoutons les noms étranges des saisons : *Homicide* (hiver), *honnête* (printemps), *impôt* (automne) et *jaune* (été).

Quelques termes sont empruntés aux patois du Nord, du Centre et du Midi : *Attilles* (testicules = boudins, an-

1. Oudin donne (1640) : « *Trucher*, i. mendier, gueuser », et Le Roux (1718) : « *Trucher*, gueuser, demander la passade, chercher son pain de maison en maison. »

2. C'est l'une ou l'autre édition de colportage qui constitue le fonds des publications telles que : *Dictionnaire d'Argot ou Guide des gens du monde*... par un Monsieur Comme il faut (Paris, 1827) et *Nouveau Dictionnaire d'Argot*, par un Ex-Chef de brigade (Paris, 1829).

douilles, sens ancien de ce mot[1] en Poitou) ; *branque* (âne = provençal, *branco*, traînard), *cafarde* (tasse : dial. *caffe*, casserole), *cachemite* (cachot : en Berry, cachette et jeu de la main chaude), *cambriole* (chambre, en Picard = petite chambre), *davône* (prune = Norm. *davouenne*, prune jaune), *civade* (avoine, en provençal) ; *fafiot* (certificat = papier : en Berry, *fafiot*, chiffon et bagatelle), dont le sens est déjà connu au XVIIe siècle[2] ; *quoquar* (arbre = Yonne, *coque*, souche de bois), *regons* (dettes : en Berry, *regond*, remou d'un moulin, reflux de l'eau), *reng* (cent = en provençal, file).

Plusieurs mots restent obscurs : *Abour* (sas), *accoerer* (arranger), *bion* (employé dans les gabelles), *bûtre* (plat), *coire* (ferme), *condé* (permission), *corbuche* (ulcère), *crôme* (crédit), *lermon* (étain), *méruche* (poële), *monfier* (baiser), *ovale* (tuile), *quimper* (tomber), *quoqueret* (rideau), *rabiage* (rente), *rome* (chou), *salbin* (serment), *taq* (haut).

Ce qui frappe surtout dans cette édition de colportage, ce sont les transcriptions erronées et les contre-sens amenés par l'interversion du sens des mots[3]. Citons ces exemples qu'on trouve dans tous les dictionnaires d'argot :

Cosne (auberge) et *coste* (la mort) ;

Embarras (drap de lit) et *empave* (carrefour) ;

Goupline (une pinte) et *gourpline* (plainte) ;

1. Lalanne (vº *attilles*) cite ce texte de 1500 : « Item une frixure de porreau et toutes les *attiles* pour six prebendes. »

2. Au sens de « jeton », *fafiot* se lit dans Savot, *De la matière des médailles antiques*, éd. 1627, p. 62 : « On fait aujourd'huy faute d'argent sur jeu de *fafiots*, de jettons ou de marques. » Passage cité par Delboulle, dans la *Romania*, de 1904, p. 356.

3. Les mots de cette catégorie sont pourvus d'un astérisque.

Rême (gronder) et *renacher* (fromage)...

Et des coquilles comme celles-ci, universellement reproduites :

Orphie, oiseau (pour *ornie*, poule, proprement oiseau) ;

Turin, pot de terre (pour *tupin*, pot de grès, vieux terme provincial qu'on lit déjà dans Rabelais, l. I, ch. iv : « Gargamelle mangea seize muiz de tripes, deux bussars et six *tupins* »)[1].

On retrouve ces bévues démesurément grossies[2] dans l'édition donnée par Halbert (1849). Celui-ci, pour augmenter son lexique (dont nous avons redressé l'ordre chaotique), a ajouté plusieurs mots tirés d'un *Dictionnaire latin*[3]-

1. En voici quelques autres : *Bar-de-tire* (= *bas de tire*), bas de chausses, coquille passée chez Bruant et Hector France ; *camplouse* (= *cambrouse*), campagne, qu'on lit dans Larchey et Hector France (chez ce dernier, à côté de *camperousse* et *campluche*) ; *désarrer* (= *décarrer*), s'en aller ; *estio* (= *estoc*), esprit ; *franc-mijou* (= *franc-mitou*) ; *grie* (= *gris*), froid ; les dernières coquilles dans Larchey, Virmaître, Delesalle et Bruant.

2. Citons-en cette double série, coquilles de forme et de sens, qui ont fait le tour de la lexicographie argotique :

Antilles (= *atilles*), testicules ; *brigante* (= *bringeante*), perruque et *brigeans* (= *bringeans*), cheveux ; *couce* (= *conce*) *de castu*, garçon de propreté d'un hospice ; *défalquer* (= *déflaquer*), faire ses besoins ; *embauder* (= *embander*), prendre de force ; *farcher dans le point* (= *faucher dans le pont*), tomber dans un piège ; *fauffe* et *fauve* (= *fonfe*), tabatière ; *gage* (= *gaye*), cheval ; *jiroble* (= *girofle*), gentil ; *lougé* (= *longé*), âgé ; *radicon* (= *ratichon*), prêtre ; *radicrer* (= *radurer*), remoudre ; *tanle* (= *taule*), bourreau.

Antiffe, marche (sens induit de *battre l'antiffe*, battre l'estrade, marcher, proprement battre le pavé de l'église pour demander l'aumône) ; *cageton*, hanneton (= banneton, éd. 1836) ; *fertille*, figure (= paille, dans Vidocq) ; *franchir*, baiser (= baisser, éd. 1836) ; *gaux*, époux (= poux) ; *lousteau*, diable (sens erroné induit de l'expression *envoyer à lousteau*, envoyer à la prison) ; *pouiffe*, argent (= Al. Pierre, *pouiffe*, femme éhontée), au lieu de *poniffe*, prostituée ; *sacre*, argent (= sergent, éd. 1836) ; *sorgue*, rue (= *sorgue*, nuit, éd. 1836).

3. Note : « Par le mot *Latin* ces messieurs entendent l'argot. »

français, paru en 1827 [1], ainsi qu'un certain nombre d'autres pris soit dans la liste de Pierre Alexandre [2], soit finalement à Vidocq.

Il contient, en outre, des termes purement fantaisistes, tels que :

Apollote, sain (= beau comme Apollon),

App (salon d'), salon d'Apollon,

ou des mots franchement populaires, tels que : *Baffrer* (manger), *binette* (figure), *boulotter* (manger), *caboche* (tête), *carne* (charogne), *leurrer* (tromper), *pitance* (nourriture), *sandales* (souliers), *trogne* (figure), *véhicule* (voiture de remise).

Nous n'avons pas tenu compte, dans notre réimpression, de ces éléments superflus ni des termes communs aux éditions du *Jargon* antérieures au XIXe siècle.

LE JARGON DE L'ARGOT REFORMÉ

Preface [3].

Ce grand Dieu Tout puissant est autant ou plus admirable, 3
en la protection et conservation de ce grand Univers, qu'il a esté en la creation et facture d'iceluy, quand par son immense et admirable bonté il va conservant l'estre qu'il a donné à chacune espece créée. Mais particulierement le soin qu'il a de son animal raisonable, chef d'œuvre de ses mains (je veux dire l'homme créé à son image et semblance) est du tout incomprehensible.

1. Les termes tirés de cette source portent la date 1827.
2. *Argot et Jargon*, Paris, s. d. [1848], placard à six colonnes.
3. L'édition donnée à Troyes, en 1660, par Ives Girardon, porte (après *en la Vergne de Tours* sur le titre de l'ouvrage) : « Augmenté

Je ne veux point icy parler de ceste Providence par laquelle il va paissant, nourissant et conservant les Roys et Princes de la Terre, pour ce qu'ils sont comme de petits Dieux, les filz aînez et Lieutenans du grand Dieu sur terre. Je ne parle point non plus de ceste providence qu'il a de nourrir les Marchands, parce qu'il semble que la nature leur doive cela pour recompense de leurs peines et travaux, qu'ils ont jour et
4 nuict sur mer et sur terre. Encore moins de ceste providence et soin paternel qu'il a de nourrir et vestir tant de milliers de bons Religieux, qui oublient et negligent leurs necessitez corporelles pour s'unir du tout à Dieu ; pource que ceux là semblent forcer et contraindre leur Maistre par leur saincte vie de leur donner leurs necessitez. Mais ce qui est digne d'admiration est que ce bon Seigneur nourrit et repaist un nombre innombrable de pauvres Gueux qui ont si peu de soin de le prier, gens qui n'ont rien, et ne trouvent point de pire pays que le leur, qui ne desirent rien moins et ne hayssent rien tant que de travailler entre les repas. Si le philosophe Epicure estoit de ce temps, il auroit trouvé des disciples dignes de luy ; car ils pratiquent fidellement la doctrine qu'il enseignoit anciennement, pour ce que leur felicité et plus grand contentement n'est que de faire grande chere, et ne travailler point.

La necessité, qui est l'inventrice des arts et sciences, a fait inventé un moyen et invention à ces bons pauvres, propre pour avoir de quoy frire, lequel mestier s'appelle trucher ou

de nouveau dans le Dictionnaire des mots plus substantifs de l'Argot, outre les precedentes impressions par l'Autheur. » Au verso du titre se trouve une figure sur bois accompagnée de cette légende :

Le Grand Coesre
Avec sa Marquise
Aux Argotiers.

Quatrain.

Je suis ce fameux Argotier,
Le grand Coesre de ces Mions,
J'enterve trucher et doubler,
Dedans les boulles et fremions.

argoter, le plus franc, le plus aizé à apprendre, et qui mieux 5 nourrit son maistre que l'on sçauroit desirer, qui ne paye ny taille ny tribut au Roy, qui vivent dés le premier jour de l'Estat et ont encore de l'argent de reste, qui ne font point de pain benist en leur Paroisse, et ne logent point de Gens d'armes chez eux. En un mot, l'Argot rend ses Escoliers si admirables, si sçavants et vertueux, que c'est comme un compendion ou abbregé de toutes les autres sciences et vertus.

Premierement, l'humilité vous le verrez particulierement reluire en ces Soldats, qui, allans à la guerre, vous n'y remarquerez rien moins qu'un visage furibond et affreux, jurant, frappant et vomissant un torrent d'injures contre ces pauvres Paysans où ils sont logez. Mais, ô merveilles ! lors que licentiez ils s'en reviennent, vous les verrez les plus humbles, les plus doux et affables, le chapeau au poing, avec de parolles capables de faire fendre les rochers, s'ils estoient susceptibles de raison, disant avec grande humilité : Hé, pour l'amour de Dieu, ayez compassion de nous ! En apres vous verrez paroistre la sobrieté en ces personnes qui auront plus vescu de leur 6
bien, et qui auront esté devalisez en la forest des bouchons [1] : car au lieu qu'ils vouloient faire grand chere durant leur prosperité, vous les verrez se contenter d'un double ou morceau de pain. O Argot admirable ! puisque tu es l'azille et refuge de tous ceux qui ne sçavent plus de quel bois faire fleche. Les emulateurs et envieux de l'Argot disent qu'il y a un Arrest par lequel les Argotiers sont obligez d'endurer beaucoup de froid, durant l'Hyver, mais ils en ont appellé aux Grands Jours.

O Argot incomparable,
L'appuy de tous les souffreteux,
Le confort des miserables
Indigens et necessiteux.
Vive l'Argot et tous les Gueux !
  Ie veux que le travail soit bon,
Encor est il un peu fascheux,
R'enfermé dans une maison,

1. Ed. 1660 : forest d'*Angoulesme ;* éd. 1690 et 1700 : forest d'*Argousme.*

Cela n'est-il pas ennuyeux ?
Ha ! vive l'Argot et tous les Gueux !
Estre Soldat est honorable,
Relevé[1] jusques dans les Cieux,
Et l'Argotier est delectable,
Aussi la cuisine vaut mieux.
Vive l'Argot et tous les Gueux !

L'origine des Argotiers.

7 L'Antiquité nous apprend, et les Docteurs de l'Argot nous enseignent, qu'un Roi de France ayant estably les Foires de Niort, Fontenay et autres villes du Poictou, plusieurs personnes se voulurent mesler de la Mercerie, pour à quoi remedier, les vieux Merciers s'assemblerent et ordonnerent que ceux qui voudroient à l'advenir estre Merciers, se feroient recevoir par les anciens, nommans et appellans les petits Mercelots *Pechons*, les autres *Blesches*, et les plus riches Merciers, *Coësmelotiers hurez*. Puis ordonnerent un certain langage entr'eux, avec quelques ceremonies, pour estre tenuës par les Professeurs de la Mercerie.

Il arriva que plusieurs merciers mangerent leurs balles, neantmoins ne laisserent pas d'aller aux susdites foires, où
8 ils trouverent grande quantité de pauvres Gueux, desquels ils s'accosterent, et leur apprindrent leur langage et ceremonie. Les Gueux reciproquement leur enseignerent charitablement à mandier. Voylà d'où sont sortis tant de graves et fameux Argotiers, qui ordonnerent un ordre tel qui s'ensuit.

Ordre ou Hierarchie de l'Argot.

9 Premierement ordonnerent et etablirent un Chef ou General qu'ils nommerent grand Coësre. Quelques uns le nommerent

1. Notre édition (1628) donne : Est élevé. La leçon plus correcte que nous citons est celle de 1660.

Roy de Thunes [1] ; mais c'est une erreur, c'est qu'il y a eu un homme qui a esté grand Coësre trois ans qu'on appelloit Roy de Thunes, qui se faisait traisner par deux grands chiens en une petite charrette, lequel a esté executé dans Bordeaux pour son malfaict. En apres ordonnerent en chacune Province un Lieutenant qu'il nommerent Cagou, les Archisupposts de l'Argot, les Narquois, les Orphelins, les Millards, les Marcandiers, le Rifodez, les Mallingreux, les Capons, les Piettres, les Polissons, les Francs Mitoux, les Callos, les Sabouleux, les Hubins, les Coquillards, les Courtaults de Boutanche, et les Convertis, tous subjects du grand Coësre, excepté les Narquois qui ont secoué le joug de l'obeissance.

DICTIONNAIRE ARGOTIQUE

Dressé par ordre alphabetique [2].

Artye [3], signifie du pain.

Artye de Meulans, du pain blanc.

Artye du gros Guillaume, du pain noir.

Artye de Grimault, du pain chandy.

Avergos, des œufs.

Angluche [4], une oye.

Abbaye ruffante, un four chaud.

Abloquir, achepter.

Antroller, emporter.

Ambier, fuir.

Attrimer, prendre.

Affurer [5], tromper.

1. Ce titre rappelle celui de *Duc et Comte de la Basse Egypte*, que portait le chef des premiers Bohémiens arrivés à Paris en 1427.

2. Nous avons gardé tel quel l'ordre alphabétique, très maltraité, du texte.

Notons les abréviations : Vid. (Vidocq), Fr.-M. (Francisque Michel), Delv. (Delvau), Larch. (Larchey), Rig. (Rigaud), Deles. (Delesalle), Br. (Bruant), H.-Fr. (Hector France).

3. Ed. 1660 : *Artie;* éd. 1728, Molin : *Artie* ou *Artou*.

4. Ed. 1660 (1690) : *Angluces* ; éd. 1836 : *Angauche* [Deles. et Br. ; Fr.-M. : *Angoisse* et *Angluas*].

5. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Afluer* ; éd. 1836, 1849 : *Afutter* [Vid., Fr.-M., etc.].

Aquiger, faire.

Andosse, l'eschine ou le dos.

Abbaye de monte à regret, une potence.

Amadoue, c'est de quoi les Argotiers se frottent, pour se faire devenir jaunes et paroistre malades.

Barbaudier de castu, le gardien d'un hospital.

Babillard, un ministre.

11 *Baccon,* un pourceau.

Bauge, un coffre.

Bas de tire, un bas de chausse

Broquante [1], une bague.

Broque, un double.

Bier [2], aller.

Bijou [3], le membre d'une femme.

Baude [4], la maladie de Naples.

Boule, une foire assemblée.

Bouys [5], le fouet.

Basourdir, tuer.

Barbillons [6] *de Varenne,* des naveaux.

Boutanche [7], une boutique.

Battouze [8], de la toile.

Battouze toute battante [9], de la toile neuve.

Ballader [10], aller demander l'aumosne [11].

Crie ou *criole,* de la chair.

Carme, un choyne ou miche.

Cassantes, des noix.

Calvins, des raisins.

Calvines, vignes.

Camuse, une carpe.

Coullant [12], du laict.

Comble [13], chappeau.

1. Ed. 1660 : *Brobuande ;* éd. 1690 (1700) : *Brobuante* [Vid., Larch., Deles.] ; éd. 1728, Molin : *Brabuant* (Garnier : *Brebiante).*

2. Ed. 1660 (1690) : *Bler* [Vid., Br.].

3. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Bilou ;* éd. 1728 : *Billou* [Fr.-M.].

4. Ed. 1728, Garnier : *Bonde* [Deles. et Br.].

5. Ed. 1728, Molin et Garnier : *Bruys* ou *la brouée.*

6. Ed. 1690 (1728) : *Babillons.*

7. Ed. 1728, Molin : *Bouanche.*

8. Ed. 1690 : *Bartouze.*

9. Ed. 1728, Molin : *Battouze toute batarde* ; Garnier : *Battouze toute bature.*

10. Ed. 1634 : *Ballauder ;* éd. 1660 (1728, Garnier) : *bellander ;* éd. 1690 (1700, 1728, Molin) : *bellauder* [Delv. : *balauder ;* Deles. et Br. : *balander;* Larch., Deles et Br., *battander ;* Delv., Rig., Deles. : *bettander*].

11. Ed. 1690 (1700) ajoute : *Baucher,* mocquer ; éd. 1728, Garnier : *boucher.*

12. Ed. 1849 : *Couliant* [Larch. et Br.].

13. Ed. 1690 : *Comple*; éd. 1836 : *Combre* [Vid., Fr.-M., etc.].

Canton[1], une prison.

Cantonniers[2], prisonniers[3].

Capre[4], un carolus.

12 *Cart de charruë*[5], un quart d'escu[6].

Cornant et cornante, bœuf et vache.

Casser la hane, couper la bourse.

Combriez[7], pieces de vingt solz.

Castuz[8], un hospital.

Conce du castuz, celui qui porte les salletez de l'hospital à la riviere.

Cosne, la mort.

Creux, une maison.

Courbe de morne[9], espaule de mouton.

Cambrouse[10], une chambriere.

Chenastre[11], bon[12].

Coësre, le maistre des Gueux.

Crottes d'hermitte, poires cuites.

Chasse noble, un chasse coquin.

Dasbuche, un Roy[13].

Duresme[14], du fromage.

Dure, la terre.

1. Ed. 1690 ajoute : *Canton* ou *carruche*; éd. 1700 : *Caruche;* éd. 1728, Molin et Garnier : *Canton* ou *cartuche* [Fr.-M. : *Carton ;* Fr.-M. et Br. : *Cartuche* ; Deles. et Br. : *Garuche*].

2. Ed. 1690 ajoute : *Cantonniers* ou *charrusiciers ;* éd. 1700 : *Chartusiciers ;* éd. 1728, Molin et Garnier : *Cantonniers* ou *cartuciers*.

3. Ed. 1728, Molin et Garnier ajoutent : *Comte de la cartuche*, geollier.

Ed. 1728, Molin : *Castros* ou *estrafon*, chapon ; éd. 1728, Garnier : *Castroze* ou *estaffon*, chapon ; éd. 1836 : *Castion*.

4. Ed. 1728, Molin et Garnier : *Capelou*, un carolus.

5. Ed. 1690 : *Cert de charrue* [Vid.] ; éd. 1728, Molin (manque à l'éd. Garnier) : *Caste de charrue* [Delv., Deles. et Br.].

6. Ed. 1728, Molin, ajoute : *Coniffe* ou *magnuce*, une putain (manque à l'éd. Garnier).

7. Ed. 1728, Molin : *Combrie* (Garnier : *Combriez*).

8. Ed. 1700 : *Castus*.

9. Ed. 1690 (1700) : *Courbe de moxne ;* éd. 1728, Molin et Garnier : *Courbe de morve*.

10. Ed. 1700 : *Cambrose*.

11. Ed. 1690 (1700) ajoute : *Chenastre* ou *chenu*, bon.

12. Ed. 1690 (1700) ajoute : *Cornets d'espice*, les bons peres capucins.

13. Ed. 1690 (1700) ajoute : *Detacher le bouchon*, couper la bourse.

14. Ed. 1728 : *Rême* [Fr.-M., Deles. et Br., à côté de *blême*].

Doubleux[1], un larron.

Doubler[2], desrober.

Empave, un drap de lit.

Entifle ou *entonne*[3], une eglise[4].

Encensouer, une fressure.

Enterver[5], entendre.

Egrailler l'ornie[6], prendre la poulle avec un hain.

Epoufer la fricaudrie[7], c'est
13 quand les coupeurs de bourses jettent ce qu'ils ont desrobé de peur d'estre surpris.

Espouser la veufve, être pendu en une potence.

Endrogue (*sic*)[8], chercher à faire fortune[9].

Fremion[10], le marché.

Flambe, une espée.

Floutiere[11], rien.

Fretille[12], de la paille.

Frolleux[13], un traistre.

Froller sur la balle, medire de quelqu'un.

Frusquin, un habit.

Fondant[14], du beurre.

Ficher, bailler[15].

1. Ed. 1660 (1690, 1700) donne : *Doubleur* ou *deffardeur*, larron.

2. Manque à l'éd. 1660 (1690).

3. Ed. 1700 : *Entiffe* ou *entonne*.

4. Ed. 1634 (1660, 1690) ajoute : *Escoules*, oreilles [Deles. et Br.] ; éd. 1836, 1849 : *Escoutes*.

5. Ed. 1728 : *Entraver* [Delv., Rig., Larch., Deles. et Br.].

6. Ed. 1728, Molin et Garnier : *Engrailler* [Fr.-M., Deles. et Br.].

7. Ed. 1660 : *Espoupher la foucandrie ;* éd. 1690 : *Espoufer la foucandriere ;* éd. 1700 (1728) : *Espouser la foucaudiere* ; éd. 1836 : *Fauconnière*.

8. Ed. 1728 : *Endroguer*.

9. Ed. 1660 (1690) donne en outre : *Felouze*, une pochette [Vid., Fr.-M., Larch. ; Vid., Deles. : *Filouse*].

10. Ed. 1660 (1700) : *Frimion* [F.-M. : *Frumillon ;* Vid., Deles. et Br.: *Fourmillon*].

11. Ed. 1660 ajoute : *Floutière* ou *frousteau*, rien ; éd. 1690 : *Foustiere* ou *frousteau ;* éd. 1728, Molin : *Floutiere* ou *froustiere ;* éd. 1728, Garnier : *Floutiere* ou *floustiere*.

12. Ed. 1700 : *Fletille*.

13. Ed. 1660 : *Frolleur ;* éd. 1690 : *Frollaux ;* éd. 1700 : *Frollant*; éd. 1836 : *Froisseux* [Larch., Deles. et Br., H.-Fr. ; Larch., Deles. : *Frottant*].

14. Ed. 1728 : *Fendans*.

15. Ed. 1660 (1690) ajoute : *Ficher la colle gourdement*, c'est estre bon trucheur en perfection.

Fouquer[1] ou *foncer*, donner.
Fanandel[2], camarade[3].

Gourpline[4], une pinte[5].
Georget[6], un pourpoint.
Grenu, du bled.
Grenuë[7], de la farine[8].
Grenafle[9], une grange.
Gallier, un cheval.
Guellard, un bissac.
Girolle, soit.
Gy[10], ouy.
Gaux, des poux[11].

Gourdement, beaucoup. 14
Griffir[12], desrober subtilement.
Gyvre[13], le membre viril de l'homme.
Glier, le diable.
Gripis[14], un meusnier.
Gardeproye[15], un garderobe.
Grain, un escu.
Glace[16], un verre à boire.

Haper le taillis, s'enfuïr habilement.

1. Ed. 1690 : *Fruquer* [Larch., Br. : *Frusquer*] ; éd. 1728, Garnier : *Fonquer*.
2. Ed. 1660 : *Fanendel* ; éd. 1690 : *Fanande* ; éd. 1728, Molin : *Farandel*.
3. Ed. 1660 (1700, 1728, Garnier) ajoute : *Forest mont rubin*, un cloaque de ville ; éd. 1690 : *Forest moust rubin* ; éd. 1728, Molin : *Forest mon rubin*.
4. Ed. 1660 : *Goulpline* ; éd. 1690 : *Goupline*.
5. Ed. 1634 (1660) ajoute : *Gour plain de pivoye*, un pot de vin.
6. Ed. 1690 : *Georger*.
7. Ed. 1690 : *Grenus* [Vid., Fr.-M., Delv., Deles. et Br. : *Grelu*].
8. Ed. 1660 (1690) ajoute : *Grenuche*, de l'avoine.
9. Ed. 1690 : *Grenaffe* [Vid., Fr.-M. : *Garnafle* ; Fr.-M., Delv., Deles. et Br. : *Garnaffe*] ; éd. 1849 : *Gernafle* [Larch., Deles. et Br., H.-Fr. : *Gernafe*], et *Grenasse* [Rig., Larch., Deles. et Br., H.-Fr.].
10. Ed. 1660 (1690) ajoute : *Gitre*, j'ay ; éd. 1836 : *Itrer* [Vid., Fr.-M., Larch. : *Litrer*].
11. Ed. 1634 (1690) ajoute : *Gaux* ou *picantis* ; éd. 1660 : *Gaux* ou *picantins*.
12. Ed. 1660 : *Greffir* ; éd. 1690 : *Greffit* ; éd. 1728, Molin : *Gressir* : éd. 1728, Garnier : *Gressier*.
13. Ed. 1660 : *Givre* ; éd. 1690 : *Gibre*.
14. Ed. 1690 : *Grispis* ; éd. 1700 : *Grippir* ; éd. 1849 : *Grispin*.
15. Ed. 1690 : *Garde de proye* ; éd. 1700 : *Garpe proye* ; éd. 1728 ; *Graspe proye*.
16. Ed. 1634 (1660) ajoute : *Glace* ou *frapet*, un verre à boire ; éd. 1690 : *Gl.* ou *frapper* ; éd. 1700 : *Gl.* ou *frappier* ; éd. 1728, Molin : *Gl.* ou *frapier* ; éd. 1728, Garnier : *Gl.* ou *fripier* [Fr.-M.].

Haut de tire, un haut de chausse.

Hane[1], bourse.

Herplus[2], des liards.

Huistres de Varane, des febves.

Habin[3], un chien.

Havre ou *grand havre*[4], Dieu[5].

Jaspin, oui.

Juxte, contre ou apres.

Lance, de l'eau.

Lime[6], une chemise,

Lousche[7], la main.

Lourde, une porte.

Lourdaut[8], un portier.

Luysante, une fenestre.

Luysant, le jour[9].

Lingres[10], un couteau.

La morphe, le repas.

Lanscailler[11], pisser.

Lucques[12], un faux certificat.

Meziere, moy.

Menestre, du potage.

Morfier, manger.

Morfiente[13], une assiette.

Marpaut[14], un homme,

Marquise, une femme.

Mion, un garçon.

Marque, une fille.

Mouchailler, regarder.

Marquiller (sic)[15], travailler.

1. Ed. 1660 (1690) ajoute : *Hane* ou *bouchon*, bourse.

2. Ed. 1690 (1700) : *Herplis*.

3. C'est aussi la leçon des éd. 1634 à 1700 ; éd. 1728 : *Hubin* ; éd. 1849 : *Happin*.

4. Ed. 1700 (1728) : *Haur* ou *grand haure*.

5. Ed. 1634 ajoute : *Icigaille*, ici ; éd. 1660 (1690) : *Icycaille*.

Ed. 1634 (1660, 1690, 1700) ajoutent : *Itte tu picté ce luysant ?* as tu bu ce jour d'huy? éd. 1728, Molin et Garnier : *Itre tu... ?*

6. Ed. 1728, Garnier : *Limasse* (Molin : *Lime*).

7. Ed. 1660 (1690) : *Louche*.

8. Ed. 1660 : *Lourdant ;* éd. 1690 : *Lordant*.

9. Ed. 1660 (1690, 1700) ajoutent : *Luysard*, le soleil. — *Luysarde*, la lune.

10. Ed. 1728 : *Laingres*.

11. Ed. 1660 (1728, Garnier) : *Lescailler*, pisser ou troubler de l'eau ; éd. 1690 (1700, 1728 Molin) : *Lascailler* [Delv., Deles. et Br., H.-Fr.].

12. Ed. 1728 : *Lucquet*.

13. Ed. 1690 (1700) : *Morfiante*.

14. Ed. 1660 (1700) : *Marquant ;* éd. 1690 : *Marquaut*.

15. Ed. 1634 (1660, 1690) : *Maquiller* ; éd. 1836 : *Manquiller*.

Mousse, de la merde.

Mouscailler [1], chier.

Molanche [2], de la laine.

Menée d'avergos, une douzaine d'œufs.

Menée de rond [3], douze sols.

Marmouzet, le pot au potage.

Minoye, le nez.

Marron, du sel [4].

Morne [5], un mouton ou brebis.

Mornas [6], la bouche [7].

Mouillante, de la moruë.

Marquin, un couvre chef.

Mions de boule, coupeurs de bourses.

Marcandier [8], marchand.

Nouzaille [9], nous.

Narquoys, un soldat. 16

Ornye [10], une poulle.

Ornyons, des chappons.

Ornychons, des poulets.

Ornye de bale, une poule d'Inde.

Picter ou *pictancher*, boire,

Pivois [11], du vin.

Piolle, une taverne.

Piollier, un tavernier.

Pharos, le gouverneur d'une ville.

Piper [12], un chasteau.

Pallots [13], les paysans.

Passans [14], des souliers.

Paturons, les pieds.

Piau [15], un lict.

1. Ed. 1634 (1660) ajoute : *Mouscailler*, ou *filer du proye* ; éd. 1690 : *Mouchailler*, ou *filler du proye*.

2. Ed. 1728 : *Moulanche*.

3. Ed. 1728 : *Menée de ronds*.

4. Ed. 1728 : *Muron* [Fr.-M., Rig., Deles. et Br.[.

5. Ed. 1700 (1728, Molin et Garnier) : *Morve*.

6. Ed. 1700 : *Morna* ; éd. 1728, Molin et Garnier : *Mornos*.

7. Ed. 1660 (1690, 1700) ajoutent : *Mouzu*, un teston.

8. Ed. 1690 (1700) : *Marchandier*.

9. Ed. 1728 ajoute : *Nouzailles* ou *nozières*.

10. Ed. 1634 ajoute : *Ornie* ou *estaphle* [Fr.-M., Rig., Larch., Deles. et Br.] ; éd. 1660 (1690) : *Ornie* ou *estable* ; éd. 1700 (1728) : *Ornie* ou *étable*.

11. Ed. 1660 : *Plunis* (sic) ; éd. 1690 : *Pivois*.

12. Ed. 1634 : *Pipet* ; éd. 1660 (1700) : *Piger* ; éd. 1690 : *Piget*.

13. Ed. 1728, Garnier : *Pillots* (Molin : *Pallots*).

14. Ed. 1634 ajoute : *Passans* ou *passifles* ; éd. 1660 (1690, 1700, 1728, Garnier) : *Passans* ou *passides* [Fr.-M., Rig., Deles.] ; éd. 1728, Molin : *Passans* ou *passifes* ; éd. 1836 : *Passiers*.

15. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Piot* ; éd. 1728, Molin : *Pôtre* (Garnier : *Piot*).

Piausser, se coucher.

Pontifle [1], une putain [2].

Pinos, des deniers.

Pelladier [3], un pré.

Pellard [4], du foin.

Parfond, un pasté.

Parfonde, une cave.

Paturons de morne [5], pied de mouton.

Patté (sic) [6] *d'hermitte*, des noix.

Pacquellin [7], l'enfer.

Posguellin (sic) [8], le pays.

Pillier du creux, le maître du logis.

Proye, le cul.

Paturons de cornant [9], des pieds de bœuf.

Rastichon, un preſtre.

Rupin, un gentilhomme.

Roüin [10], le prevost des mareschaux.

Roüaux [11], les archers.

Rond, un sol ou douzaine.

Roupiller, dormir.

Ragot, un quart d'escu.

Rusquin, un escu.

Roüastre, du lard [12].

Rabatteux ou *doubleux de sorgue*, c'est un larron de nuict. 17

Rouscailler bigorne, parler jargon.

Rivancher, travailler du membre duquel on arrouse la terre.

Rifle, du feu.

Rifoder, cuire ou brusler.

Roüillarde, une bouteille [13].

1. Ed. 1634 (1660) ajoutent : *Ponifle* ou *magnuce ;* éd. 1690 (1700) : *Ponisse* ou *magnuce.*

2. Ed. 1634 (1690, 1700) ajoutent : *Petouze*, une pistolle ; éd. 1690 : *Pitouze ;* éd. 1728 : *Petouse.*

Ed. 1634 (1660, 1690) ajoutent : *Patron*, pere.

3. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Palladier* [Fr.-M., Rig., Deles. et Br.] ; éd. 1728, Molin : *Paillardé ;* éd. 1728, Garnier : *Paillardier.*

4. Ed. 1728, Molin : *Paillard* (Garnier : *Peillard*).

5. Ed. 1728 : *Paturons de morve.*

6. Ed. 1660 (1690) : *Pasté ;* éd. 1728 : *Pâté.*

7. Ed. 1660 (1690) : *Pacquelin.*

8. Ed. 1634 : *Pasguelin ;* éd. 1660 (1700) : *Pasquelin ;* éd. 1690 : *Pasquelins.*

9. Ed. 1690 : *Pasturons...*

10. Ed. 1660 (1660, 1700, 1728) : *Roulin* ; éd. 1849 : *Rouen* [Larch., Deles. et Br.].

11. Ed. 1700 (1728) : *Rouveaux* [Deles. et Br., Larch. : *Robau*].

12. Ed. 1728, Molin et Garnier : *Rouastre*, du lait.

13. Ed. 1634 (1660, 1690, 1700) ajoutent : *Rondelets*, les testons aux mamelles.

Serpilliere de rastichon[1], robe de prestre.
Sorgue[2], la nuict.
Solir, vendre[3].
Saliverne[4], une escuelle.
18 *Sabre*[5], du bois.
Sabrieux, un volleur.
Sabrenaut[6], un cordonnier ou savetier.
Sacre, un sergent.
Seziere ou *seringand*[7], luy[8].

Tabar ou *tabarin*, un manteau.
Trimand (sic)[9], un chemin.
Tolle[10] *ou Tollard*, un bourreau.
Trappe (sic)[11], la fleur de lys.
Teziere ou *teringand*[12], toy.
Tronche, la tête.
Trimer, cheminer.
Tenante, une choppine.
Toutime, tout.
La thune, l'aumosne.
Tourniquet[13], un moulin.
Tronche de morne[14], une teste de mouton[15].

Vergne, une ville.
Vouzaille[16], vous.
Verdouzier, un jardin ou jardinier.
Verdouze, une pomme ou une poire.

Zerver[17], pleurer ou crier.

---

1. Ed. 1634 : *Serpeliere de r... ;* 1660 (1690, 1700) : *serpeliere à r...*
2. Ed. 1700 (1728) : *Sorgne.*
3. Ed. 1728 : *Solir* « ventre » [Vid., Fr.-M. : *Salir,* vendre].
4. Ed. 1700 : *Salivergne.*
5. Ed. 1690 : *Sable* [Vid., Deles].
6. Ed. 1634 : *Salbrenaut ;* éd. 1690 : *Salblenault* [Fr.-M., Larch. : *Sablenaut*] ; éd. 1700 : *Sabrenolt ;* éd. 1728 : *Sabrenot.*
7. Ed. 1660 : *Sezingand ;* éd. 1690 (1700) : *Sezingard.*
8. Ed. 1634 ajoute : *Tortouze,* une corde ; éd. 1660 (1690, 1700) : *Tourtouze ;* éd. 1728 : *Tourtouse.*
9. Ed. 1660 : *Trimiad ;* éd. 1690 : *Trimard.*
10. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Tolle.*
11. Ed. 1634, 1660 (1690, 1700) : *Tappe.*
12. Ed. 1660 : *Tezingand ;* 1690 : *Tezingard ;* 1700 : *Tezignard.*
13. Ed. 1660 (1690, 1700) : *Torniquet.*
14. Ed. 1728 : *Tronche de morve.*
15. Ed. 1660 (1690, 1700) ajoutent : *Tournante,* une clef.
16. Ed. 1728 ajoute : *Vouzailles* ou *vozières.*
17. Ed. 1660 : *Zerve* (*sic*) ; 1690 (1700, 1728) : *Verver* [Fr.-M., Larch., Deles. : *Verser*].

[*Edition 1836.*]

Abbaye, four.
Aboudier, sasser.
Abouler, venir.
Abour, sas ou tamis.
Accoerer, accommoder ou arranger.
Affur, profit.
**Affurer*, gagner.
Affûter, tromper.
Agate, faïence.
Amadouage, mariage.
Amadouer, marier.
**Angauche,* une oie.
Antifle, marche.
Apic, ail.
Apôtre, doigt.
Aquiger, prendre.
Arbalète, croix.
Archisuppôt, docteur.
Astic, acier.
Atilles, testicules.
Attache, boucle.

[*Edition 1849.*]

Abattoir, cachot des condamnés.
Acrie ou *acré,* méfiance.
Affe, la vie.
Affurer, triompher, tromper.
Affuter, gagner.
Alpaga, habit.
Amadouer, se grimer ; (s'), se marier.
Ambassadeur, entretenu d'une fille ; cordonnier.
Angluces, oies.
Angoulême, bouche.
Anquilleuse, femme qui porte un tablier pour cacher ce qu'elle vole.
Antiffe, marche ; v. *battre.*
Antilles, testicules.
Arbif, en colère.
Arca, avare ; v. *pingre.*
Arçonner, faire parler.
Ardants (les), les yeux.
Argot, bête.
Argoté, qui se croit malin.
Arnaque, agent de sûreté.
Arnaud, mauvaise humeur.
Arpions (les), les pieds.
Arquepincer, prendre.
Arracher du chiendent, chercher pratique.
Aspic, avare.
Astic, épée.
Atiger, blesser (1827).
Atout (de l'), du courage.
Autor (d'), d'autorité.
Avant-courrier, mèche anglaise à percer.
Avocat bêcheur, procureur de la République.

Babillandier, libraire.

**Babillard*, livre ou ministre.

Babillarde, lettre ou épître.

Babiller, lire.

Bachasse, galère.

**Bacou*, cochon.

Bagoul, nom.

Bagouler, nommer.

**Balauder*, mendier.

**Ballander*, aller demander l'aumône.

Balle, livre de seize onces.

**Bandru*, fil.

Banquiste, opérateur.

Barbaudier, portier.

**Bar-de-tire*, un bas de chausse.

Batouzier, tisserand.

Batteur, menteur.

Baudrouiller, filer.

Bazenne, amadou.

Béquille, potence.

Béquillé, pendu.

**Berbuante*, une bague.

Berlu, aveugle.

Bertelo, vingt sous.

Biard, côté.

Bigard, trou.

Bigarder, percer.

Bige, ignorant.

Bigorne, langage de l'argot.

Bijois, imbécile.

Bille, argent.

Billemon, billet.

Binelle, faillite ; *binelle-lophe*, banqueroute.

Bion, employé dans les gabelles.

Babillaudier, libraire.

Bacon, porc.

Baigneuse, tète (1827).

Balladeur, paresseux, flâneur.

Balle, une livre ou un franc (1827).

Balle élastique (faire), manquer de vivres.

Balluchon, paquet.

Banquet, banquier.

Baquet insolent, blanchisseuse.

Barbillon, qui reçoit de l'argent d'une prostituée.

Barbotter, fouiller.

Bastringue, scie à scier le fer.

Battage, menée astucieuse.

Battaqua, femme malpropre.

Battre comptois, faire le niais, l'imbécile ; *battre l'antiffe*, battre l'estrade, marcher (1827).

Baudru, fil ; fouet.

Bavarde (la), la bouche.

Bécheur, moqueur.

Béguin (avoir le), aimer quelqu'un.

Bellander, mendier.

Bequiller, manger.

Bequilleux, bourreau.

Berdouille, ventre.

Bidoche, viande.

Bigois, imbécile.

Bigorneaux, sergents de ville.

Birbasse ou *birbade*, vieille femme.

Bit, parties honteuses d'une femme.
Blavin, mouchoir.
Blot, prix.
**Bonde*, la maladie de Naples.
Bonicard, vieil homme.
Bouffarde, pipe.
Bouffarder, fumer.
Bouiser, fouetter.
Bourgeois, bourg.
Boutange, boutique.
Branque, âne.
Bras, grand.
Brasset, gros.
Brêmes, cartes.
Bricard, escalier.
Bricmon, briquet.
Bringeants, cheveux.
Bringeante, perruque.
Broquante, troque.
Broquanter, troquer.
Broque, un liard.
Broquille, bague.
Brutus, Bretagne.
Bûtre, plat.

Cabrer, se fâcher.
Cachemitte, cachot.
Cafarde, tasse.

Bissard, pain bis.
Bloquer, abandonner.
Bogue en plâtre, montre en argent ; *bogue en jonc*, montre en or.
Bois au-dessus de l'œil-jard, savoir et entendre l'argot.
Boniment, couleur, mensonge.
Bonjour (au), voler au matin pendant le sommeil.
Boucher, médecin.
Boucler, enfermer.
Bouillante, soupe (1827).
Boulanger, le diable.
Boule de son, pain bis.
Bouliner, voler.
Boulinguer, déchirer.
Bourdon, femme prostituée.
Boutique (la grande), la préfecture.
Braillarde, caleçon.
Brenicle, terme négatif.
Bricule, officier de paix.
Bride, chaîne de montre.
Brigante, perruque.
Brigeants, cheveux.
Briqman, sabre de cavalerie (1827).
Broquante, chose de peu de valeur.
Broquille, minute ; *quinze broquilles*, un quart d'heure.
Brouée, des coups.
Brûler, déjouer.
Brûler le pégriot, faire disparaître la trace du vol.
Bustingue, hôtel où couchent les bateleurs.
Bute (la), la guillotine (1827).
Buter, tuer (1827 : guillotiner).

Cachemire d'osier, hotte de chiffonnier (1827).
Cadet, outil pour forcer les portes.

Cageton, banneton.

Cagou, lieutenant du grand coëre.

Calabre, teigne.

**Calain*, vigneron.

Calot, teigneux.

Cambriole, chambre.

Cambroux, garçon, domestique.

Camelote, marchandise.

Cameloter, marchander.

**Camplouse*, campagne.

Cape, écriture.

Capelou, un carolus.

Capine, écritoire.

Capir, écrire.

Capon, écrivain.

Carant, planche.

Carante, table.

Carge, balle.

Cartaud, imprimerie.

Cartauder, imprimer.

Cartaudier, imprimeur.

Cassant, noyer.

Casser, couper.

**Caste de charrue*, un quart d'écu.

**Castion*, chapon.

Cavée, église.

Charmant, galeux.

Charmante, gale.

Chassue, aiguille.

Cageton, hanneton (*sic*).

Cagou, voleur solitaire.

Calloquet, chapeau.

Camarde (baiser la), mourir.

Cambuse, maison.

Cambrieux (*sic*), chapeau.

Cambrousier, homme de province.

Camelotte en pogne, le vol dans la main.

Camoufle, chandelle (1827) ; *la camoufle s'esbigne*, la chandelle s'éteint.

Camoufler, déguisement (*sic*).

Canne (la), surveillance de la haute police.

Capous (*sic*), les écrivains des autres.

Carbeluche galicé, chapeau de soie.

Carre (à la), mettre de côté.

Carrer (se), se cacher.

Carrouble, fausse clé.

Carroubleur à la flanc, voleur à l'aventure ; *caroubleur refilé*, voleur à fausse clé.

Casquer, croire un mensonge.

Casseur de portes, voleur avec effraction.

Casserole, mouchard ; *coups de casserole*, dénoncer ses camarades.

Castroz, chapon du Mans.

Cavaler (se), s'enfuir.

Chantage (banque de), où l'on escompte la diffamation.

Chanteur, voleur spéculant sur la bienfaisance.

Chanter, dénoncer.

Charieur cambrousier, voleur à l'aide du charlatanisme ; *charieur de ville*, voleur par des procédés chimiques.

Charlot, le bourreau.

Chas d'occas, loucher.

Chassure, urine.
Chenastre, admirable.
Chican, marteau.
Chiquer, battre.
Civade, avoine.
Civard, herbage.
Cive, herbe.
Clavin, clou.
Clavine, vigne.
Claviner, vendanger; clouer.
Clavineur, vendangeur.
Clavinier, vignoble; cloutier.
Clavins, des raisins.
Coire, ferme ou métairie.
Comberge, confesse.
Combergeante, confession.
Comberger (se), se confesser.
Combergo, confessionnal.
Commode, cheminée.
Comte du canton, un geôlier.
Condé, permission.
Conombrer, connaître.
Coquillard, pèlerin.
Corbuche, ulcère; *corbuchelophe*, ulcère faux.
Cornet d'épices, capucin.
Cornière, étable.
Cosne, auberge.
Coste, la mort.
Coton, dommage.
Couard, membre viril.
Coulante, laitue.
Craquelin, menteur.
Cres, vite.
Crespinière, beaucoup.
Creuse, gorge.
Cribler, crier.

Chenument, fort bien.
Chien, secrétaire.
Chiffarde, pipe; assignation.
Chiffon rouge, la langue.
Chifornion, foulard.
Chiquard, pas mal.
Chiquardot, poli.
Chique, bon ton.
Cholette, chopine.
Chopin, objet volé (1827).
Choppe (être), être pris.
Chouette (être), être pris.
Chouette, beau, remarquable.
Chourineur, tueur de chevaux.
Claquer, manger.
Clou (au), être détenu.
Coffier, tuer.
Cogne, gendarme.
Colas, le cou.
Coltiner, porter un fardeau.
Comte de caruche, porte-clefs.
Comtois, v. *battre*.
Cone, la mort.
Connasse, femme honnête.
Coquer, embrasser.
Coqueur, dénonciateur, qui vend à la police.
Corner, puer (1827).
Couleurs (monter des), mentir (1827).
Coupé, dans la misère.
Couplard, couteau.
Coups, v. *vague*.
Cribler à la grive, crier, avertir de prendre garde.

Cribleur, crieur.
Crôme, crédit.
Crône, écuelle.
Culbutte, culotte.

Dabucal, royal.
Dandiller, sonner.
Dandillon, cloche.
Daronne, maîtresse.
Davône, prune.
Débin, dispute.
Débiner, disputer.
Défarguer, décharger.
Défrusquiner, déshabiller.
Désatiller, châtrer.
Destuc, de moitié.
Doublage, larcin.
Dousse, fièvre.
Doussin, plomb.
Doussiner, plomber.
Drague, chirurgien.
Droguer, demander.
Dure, pierre ou terre.
Durin, fer.
Duriner, ferrer.

Eau-d'affe, eau-de-vie.
Ecoute, oreille.

Crier au vinaigre, crier après quelqu'un (1827).
Crocs, dents.
Crocher, sonner.
Croissant, gilet.
Cronée, écuelle.
Crucifix à ressort, pistolet (1827).
Cuisinier, avocat.
Curieux, juge.

Dabin, tambour.
Daims huppés, gens riches.
Dardant, l'amour.
Daussière, femme publique.
Débacler, ouvrir (1827).
Déboucler, ouvrir.
De chasse (*sic*), yeux.
Dèche, perte, misère.
Défalquer, ch... (1827).
Défourailler, courir.
Démurger, s'en aller.
Déplanquer, déterrer.
Déponner, ch...
Dérondiner, payer.
Désargoter, faire le malin.
**Désarrer*, s'enfuir.
Désoler, jeter ; *désoler un saint*, jeter quelqu'un à l'eau.
Dessous, amant supplémentaire.
Dessus, amant en titre.
Détosse (être de la), être ruiné.
Dette (payer une), être en prison.
Dévider le jars, parler argot.
Diamants, pavés.
Dominos, dents ; *bouder aux dominos*, avoir des dents de moins.
Doublette, escroc.
Doublin (un), dix centimes.
Doüilles, cheveux (1827).
Durailles d'orphelins, pierreries.

Ecornage, bris de vitre pour voler.
Effaroucher, voler (1827).
Egrailler ou *érailler l'ornie*, prendre la poule.

Embander, prendre de force.
Embarras, drap de lit.
**Empave,* carrefour.
Engrailler, attraper.
Entonne, chapelle.
Esbigner (s'), s'en aller.
Escaner, ôter.
Escare, empêchement.
Escarer, empêcher.
Esclot, sabot.
Estio, esprit.

Fafio de sec, vrai certificat; *fafio-lophe*, faux certificat.
Fargue, charge.
Farguer, charger.
Fée, amour.
Féesant, amoureux.
Felouse, pochette.
Ficher la colle, c'est mentir adroitement : *ficher la colle gourdement*, c'est bon trucheur en perfection.

Emballé (être), être arrêté.
Emballuchonner, envelopper, mettre en paquet.
Embauder (*sic*), prendre de force.
Empave, drap du lit, carrefour.
Enflaquer, se perdre ; *enflaqué*, perdu, fini.
Enlever (s'), mourir de faim.
Enrhumer, ennuyer.
Entailler, tuer avec une arme tranchante.
Enterver ou *entraver*, comprendre l'argot.
Epatter, étonner.
Erailler, tuer ; v. *égrailler*.
Esbrouffe (pesciller d'), prendre de force.
Esbrouffer, effaroucher.
Escarcher, regarder.
Escarpe, assassin.
Escarper à la capahut, tuer son complice pour lui voler sa part.
Escoute, oreille.
Esganacer, rire.
Espigner (s'), se sauver (1827).
Estafon, chapon.
Estome (l'), l'estomac.
Estuquer, attraper un coup (1827).

Fader ensemble, partager.
Faffes (des), des papiers.
Fagot, forçat.
Faiseur, commerçant.
Faraud, monsieur.
Faraude, madame ou mademoiselle.
Farcher (!) *dans le point*, tomber dans un piège ; v. *pont*.
Fargue (être), être muni.
Farguer, rougir.
Fauchants, ciseaux.
Fauché (être), être mis à mort.
Faucheur, bourreau.
Fauffe, tabatière.
Faussante (une), un faux nom.
Fauve, tabatière.
Ferlampier, bandit.
Fertange, paille (1827).
Fertille, figure ; v. *fiole*.
Fête (être de la), être bien mis.
Fièvre cérébrale (avoir une), être

Flamberge, épée.
Flanquer, mettre.
Fleurant, bouquet.
Flouant, jeu.
Flouer, jouer.
Floueur, joueur.
Fortin, poivre.
Fortinière, poivrière.
Fralin, frère.
Fraline, sœur.
Franc, bas.
Franchir, baiser (*sic*).
**Franc-mijou*, faux malade.
Francillon, Français.
Frémillante, assemblée.
Frémion, violon.
Frétillante, danse.
Frétiller, danser.
Frimouse, physionomie.
**Froisseux*, traître.
Frusque, habit.
Frusquine, veste.
Frusquiner, habiller.

Galienne, écurie.
Galière, cavale.
Galouser, chanter.
Galtron, poulain.
Game, rage.
Gance, clique.
Gaulé, cidre.
**Georget*, gilet.

condamné ou menacé de mort.

Filer, suivre un individu.

Filoche, bourse.

Fiole, figure. On dit aussi *fertille*.

Flache, plaisanterie.

Flambarde, chandelle.

Flambard (un), un poignard.

Flandrin, paresseux.

Flatar, fiacre.

Fleur de Marie, vierge.

Floppée (une), une volée.

Flotter (faire), noyer.

Floueur, escroc au jeu (1827).

Fouillouse, poche.

Fourchette, doigts de la main ; *coups de fourchette*, vol à l'aide de deux doigts.

Fourgaine, canne en jonc.

Fourgasse, recéleuse.

Fourgat, *fourgue*, recéleur.

Fourline, filou, fouille-poche.

Fourlineur, homme qui vole dans les foules.

Fourloureur, assassin.

Fralin ou *frangin*, frère.

Franc mijou ou *mitou*, faux malade.

Frangine, sœur.

Frimage, passer devant les autorités.

Frotin, billard.

Frusquin, coquetterie.

Gaffre, gardien de prison.

Gage (*sic*), cheval.

Galoche, menton.

Gargoine (la), le museau, la bouche (1827).

Gaudiffe ou *gaudille*, épée.

Gaux, époux (*sic*).

Gazouiller, parler.

Gerber, condamner.

Gernafle, ferme.

Goinfre, chantre.
Gonze, homme.
Gonzesse, femme.
Gorge, étui.
Goteur, paillard.
Goualante, chanson.
Goualeur, chanteur.
Goulu, puits.
**Goupline*, une pinte.
Gourer, tromper.
Goureur, trompeur.
**Gourpline*, plainte.
Graisser, gratter.
Grand bonnet, évêque.
Gratoir, barbier.
Gratou, rasoir.
Gratouse, dentelle.
Gratter, raser.
Greffier, chat.
Grenafe, grange.
**Gressier*, dérober subitement.
**Grie*, froid.
Grielle, froide.
Griffoneur, jureur.
Griffonner, jurer.
Gris, cher.
Grise, chère.
Grive, guerre.
Guenaud, sorcier.
Guenette, avoir peur.
**Gueulard*, bissac.
Gueularde, poche.

Habin engamé, chien enragé.
Habine, chienne.
Habiner, mordre.
Halot, soufflet.
Haloter, souffler.

Gilbocque, billard.
Gironde, fille perdue, jolie, terme de mépris énergique.
Glacière-pendue, réverbère.
Glochette, poche.
Gobe-mouche, espion.
Gobette (un), un verre de vin de prison.
Gobilleur, juge d'instruction.
Gogueneau, pot de nuit.
Gosselin, ine, jeune garçon, jeune fille.
Goualer, chanter.
Goupine, mise étrange.
Gratte-couenne, perruquier.
Greffer, manquer de nourriture.
Grêle (de la), du tapage.
Grenasse, grange.
Gressier, synonyme de *greffier*.
Griffleur, brigadier de prison.
Grimé, arrêté, ou qui a la figure noircie.
Grinche, voleur, escroc.
Grincher, voler.
Grispin, meunier.
Grive, la garde, la guerre.
Grivier, soldat (1827).
Guibons ou *guibes*, jambes; *guibons de satou*, jambes de bois.
Guinche, barrière.

Habin ou *happin*, chien.

Haloteur, souffleur.
Halotier, souffleter.
Homicide, hiver.
Honnête, printemps.
Huré, riche.
**Hus-mus*, grand merci.

Icigo, ici.
Impôt, automne.
Itrer, avoir.

Jaffier, jardin.
Jaffin, jardinier.
Jâlo, chaudronnier.
Jasante, prière.
Jaser, prier.
Jaspin, oui.
Jaune, été.
Javard, lin.

Jergole, Normand.
Jergolier, Normandie.
Jiroble, joli ou jolie.
Jonc, or.
Joncher, dorer.
Joncheur, doreur.
Jouste, proche.

Laffe, la vie.
La Mine, le Mans.
Lampie, le repas.
**Lancer*, pisser.
Landier, blanc.
La pousse, la maréchaussée.
Lermond, étain.
Lermoner, étamer.
Longe ou Longue, année.
Longé, âgé.
**Louche*, cuiller.

Haricot vert, mauvais voleur
Harpions (les), les mains.
Haut-temps, grenier.
Huile, de l'argent.
Huré, riche.
Hurle, *urle*, parloir de prison.

Jardiner, se moquer, ricaner.
Jars, argot.
Jettard, cachot.
Jésus, grand jeune homme payé pour satisfaire aux passions d'un vieillard.
Jouste ou *juxte*, près, contre, proche.

Lagout, eau à boire.
Lampion, sergent de ville.
L'ance ou *lance*, l'eau.

Lancequiner (il va), il va pleuvoir.
Langniner, pleuvoir.
Lanterne ou *vanterne*, fenêtre (1827).
Larque ou *largue*, catin, prostituée âgée (1827).
L'artif, ration de pain.
Larton brutal, pain bis; *larton savonné*, pain blanc (1827).
L'attife, linge blanc.
Laumir, perdre (1827).
Laver, vendre; *mon linge est lavé*, je suis vaincu.
Longe, année; *tirer des longes*, faire plusieurs années de prison.
Lougé (*sic*), âgé.
Lousteau, domicile, diable.

Luque, image.
Luquet, faux certificat.
Lusquin, charbon.
Lusquines, cendres.
Lustre, juge.
Lustrer, juger.

Malingre, malade.
Maltaise, louis d'or.
Mandolet, pistolet,
Manquiller, faire.
Maraille, le peuple ou le monde.
Marmouse, barbe.
Mathurins, dés à jouer.
Matignon, messager.
Matouas, matin.
Mèche, moitié.
Melet, petit.
Menée, douzaine.
Méruche, poêle.
Mézière, moi.
Millerie, loterie.
Mineur, Manceau (ou du Mans).
Mirquin, bonnet.

Macaronner, agir en traître.

Maltouse, contrebande ; v. *pasquiner*.

Malingreux, ceux qui ont de fausses plaies.

Manche (coups de), mendiant qui porte des réclames.

Manezingue, marchand de vin. On dit aussi *mastroquet*.

Manger sur l'orgue, dénoncer ses pratiques ou complices.

Manille, anneau des forçats.

Mannequin du trimballeur des refroidis, corbillard.

Maqui (mettre du), se mettre du rouge (1827).

Maquiller, chicaner, travailler, battre ; *maquiller les brêmes*, tromper aux cartes.

Marlousier, maquereau, souteneur de fille de joie (1827).

Marmite de terre, prostituée qui ne gagne pas d'argent à son souteneur ; *marmite de fer*, prostituée qui rapporte peu ; *marmite de cuivre*, prostituée qui rapporte beaucoup.

Marron, surpris ; *marron malé*, le vol sur soi.

Mastroquet, v. *mannezingue*.

Maturbes, dés à jouer (1827).

Maugrée, directeur de prison.

Mayer (un), homme qui paie les filles.

Mec ou *Meg des megs*, Dieu (1827) ; *grand mec*, président.

Médecine, conseil.

Ménesse, maîtresse, prostituée jeune.

Menteuse, langue (1827).

Merifflauté (Al. Pierre : *Mouflauté*), chaudement vêtu.

Mesière, un provincial, une victime (1827) ;

Mezière, moi, simple.

Miché (faire un), attraper un simple.

Millards, ceux qui portent des bissacs sur le dos.

Mirette, œil.

Mitron, boulanger.
Molange, laine.
Monfier, baiser.
Mornante, bergerie.
Mornée, bouchée.
Mornier, berger.
**Morphe* (la), onguent.
Mouchard, tableau.
Mouche, mousseline.
**Mouillante*, morve.
Mouilloir, bouche.
Moussard, châtaignier.
Mousserie, latrine.
Moussue, châtaigne.
Mouvante, bouillie.
Mouzu, teton ou mamelle.
**Muron*, sel.
Muronner, saler.
Muronnier, saunier.
Muronnière, salière.

Niberte, non.
Nisette, olive.
Nivet, chanvre.
Nivette, chanvrière.
Nombril, midi.
Noujon, poisson.

Occasion, chandelier.
Olivet, oignon.
Organe, faim.
Orphelins, gens sans aveu.
**Orphie*, oiseau.
Orvalle, porée.
Ovale, huile.

Pacant ou *palot*, paysan.
Paclin, pays.
Pacmont, paquet ou ballot.
Palpitant, cœur.
Papelard, papier.

Mitron, boulanger.

Momaque, petit enfant. On dit aussi *moutard*.

Mome, enfant.

Montant, pantalon.

Montante, culotte (1827).

Mornos, la bouche.

Mouche, vilain.

Moussard, châtaignier.

Mousseline, pain blanc.

Moutard, enfant (1827).

Mouton, mouchard.

Muette (la), la conscience.

Muffle, imbécile.

Négociant (un), un entreteneur.

Négresse, ballot recouvert de toile cirée.

Nettoyer, voler ou achever quelqu'un.

Nocher, sonner ; v. *plombe*.

Nourrir le poupart, préparer le vol.

Occase, occasion, rencontre heureuse.

Œil (avoir l'), sans payer (1827).

Ogresse, tavernière de tapis franc ou maison galante.

Outil de besoin, la prostituée nomme ainsi un mauvais souteneur.

Paclin ou *patelin*, pays.

Paffe, soulier.

Pagne (le), provision que le prisonnier reçoit du dehors.

Parc, théâtre.
Parent, paroissien.
Parfon, pâte.
Paroufle, paroisse.
**Passier,* soulier.
Patron, père ; v. *prônier.*
Peccavi, péché.
Pelard, du foin.
Pelouet, loup.
Pente, poire.
Picoure, haie ou épine.
Picter, boire.
Pied, sol.
Pignard ou *proie,* cul.
Pinçant, ciseaux.
**Pinet,* denier.
Pingre, pauvre.
Piolet, gobelet.
Pion, ivre.
Piquantine, puce.
Pivaste, enfant.
Pivois, vin ; *pivois citron,* vinaigre ; *pivois savonné,* vin blanc ; *pivois vermoisé,* vin rouge.
Planquer, cacher.

Pain rouge (manger du), vivre d'assassinats.

Panier à salade, voiture des prisons.

Pantin ou *Pantruche,* Paris.

Pantinois, Parisiens.

Pantre, bête, simple ; *pantre argoté,* type de la stupidité ; *pantre arnau,* qui s'aperçoit qu'il est volé ; *pantre désargoté,* homme malin.

Pantume, catin (1827 : *panturne*).

Paquelin, flatteur ou l'enfer.

Parrain, juge assistant le président.

Pasquiner la maltouse, faire la contrebande.

Passelance, bateau.

Passiffe, chaussure.

Pavois, insensé.

Pé (il y a du), il y a du danger.

Pécune, argent.

Pédé, pédéraste.

Pégoces, pous (1827).

Pégriot, petit voleur ; v. *brûler.*

Pendu glacé, réverbère.

Persil (aller au), accoster le passant ; *persil en fleur,* commerce florissant d'une fille.

Pessiller, prendre.

Philosophes, souliers.

Piaule, chambre, taverne.

Piausser ou *pioncer* (1827), se coucher, dormir.

Pied de biche, outil de voleur, casseur de portes.

Pieu, lit.

Piffe, nez.

Piler ou *polir le bitume,* se promener pour chercher pratique.

Pilier, maître de maison de femmes.

Pince-loque, aiguille.

Pincer, prendre (1827).

Pingre, pauvre, avare. On dit aussi *arca.*

Piolier, tavernier.

Pitancher, manger, boire (1827).

Pivre, pivois, vin.

Plan, prison, cachot ; *plan de*

Platue, galette.
Plette, peau.
Plouse, paille.
Poisse, fripon.
Pongne, main.
Poussier, poudre.
Priant, chapelet.
Priante, messe.
Profonde, cave.
Prônier ou *patron*, père.
Prônière, mère.

Queniente, pas ou point.
Quille, feuille.
Quimper, tomber.
Quoquante, armoire.
Quoquart, arbre.
Quoque, de même.
Quoqué, pris.
Quoqueret, rideau.
Quoquille, bête.

Rabiage, rente.
Rade, pièce.

couyé, subir une peine pour une autre.

Planche au pain, banc des accusés, tribunal.

Planque, cachette.

Planqué (être), faire le guet.

Planter, laisser.

Plâtre, argent. On dit aussi *du pognon*.

Plombe (une), une heure ; *une plombe qui noche*, une heure qui sonne.

Plomber, puer.

Plotte, bourse (1827).

Plumade, paillasse.

Plume de Beauce, paille.

Plure, redingote, manteau (1827).

Pognon, argent ; v. *plâtre*.

Poisson, souteneur, amant d'une fille publique (1827).

Polissons, ceux qui vont presque nus pour spéculer sur la bienfaisance.

Polochon, traversin.

Pomer marron, prendre sur le fait (1827).

Pommard, bière (1827).

Pompe aspirante, botte percée.

Pont, piège ; *donner un pont à faucher*, tendre un piège.

Poser et marcher dedans, s'embrouiller, se vendre (1827).

Pouchon, bourse (1827).

Pouiffe, argent (*sic*).

Pouisse (sic) magnée, femme sans mœurs, tribade.

Poule d'eau, blanchisseuse.

Poupart, v. *manger*.

Pousse (la), la gendarmerie (1827).

Poussier, poudre ou lit.

Pré (aller au), condamner au bagne.

Prévôt, domestique de prison ou plus ancien de chambrée.

Prie-Dieu, cadre.

Quart-d'œil, commissaire de police (1827).

Quoquer, trahir.

Radicon (*sic*) ou *rasé*, prêtre.

Radicrer (*sic*), remoudre.

Radurer, remoudre.
Radureur, remouleur.
Rame, plume.
Rapatu, morpion.
Rasé, prêtre.
**Ratichon*, peigne.
Ratichonner, peigner.
Razi, curé.
Recorder, tuer.
Regon, dette.
Regonser, devoir.
Rême, gronder.
Renâcher, fromage.
Reng, cent.
Reluis, yeux.
Repoussant, fusil.
Riffauder, chauffer.
Riffaudeur, chauffeur.
Rifler, brûler.
Rigole, bonne chère.
Rigoler, rire.
River, commettre l'acte charnel.
Romboiné, sou marqué.
Rome, choux.
Rondache, musette.
Rondine, boule.
Rossignante, flûte.
Rossignol, haut-bois.
Rouâtrer, larder.
Rouen, prévôt de la maréchaussée.
Roulant, pois.
Roulante, charrette.
Roupilleur, dormeur.
Rouscaillante, la langue.

Radicreur, remouleur.
Radin (faire un), voler au comptoir.
Raille, mouchard (1827).
Raisiné (du), du sang.
Ramée (ration de la), nourriture de la prison.
Rat de prison, avocat.
Rebatir, tuer.
Recoquer, rendre (1827).
Refaire de sorgue (se), souper.
Reffoler, voler par surprise.
Refiler, donner le vol à un compère ou suivre quelqu'un.
Refroidi, mort.
Rejaquer, crier (1827).
Remouquer, monter, regarder.
Renache, v. *rousse*.
Renacler, crier après quelqu'un (1827).
Rendez-moi, rendre sur une pièce de monnaie.
Rengraisser, *rengracier* (1827), se taire, renoncer.
Riaulle, bonne chère (1827 : *Riolle*).
Riffler, sévère (*sic*).
Rincer, voler (1827).
Rondache, alliance.
Rondine, boule, canne.
Rondinet, bague.
Ronfler à cri, feindre de dormir.
Rossignol, haut-bois. On appelle ainsi un outil d'un casseur de porte.
Rouen, officier de gendarmerie.
Roulotte, voiture.
Rousse, police ; *rousse à la renache*, police secrète non com-

**Roveau*, archer.
Rublin, ruban.
Rude, crin.
Rupin, bourgeois.
Rupine, dame.
Rustique, greffier.
Rustu, greffe.

Sable, estomac.
**Sabre*, aune.
Sabrer, auner.
Salbin, serment.
Salbiner, prêter serment.
Sale, gris.
Salin, jaune.
Saliverne, écuelle ou salade.
Sapin, plancher ou grenier.
Sapin du muron, grenier à sel.
Sarpillière, robe.
Satou, bois ou bâton.
Savonné, blanc.
Siante, chaise.
Sinqui, cela.
Sitrin, noir.
Sitron, aigre.
Six broque, va t'en.
Solir, vendre.
Solisseur, vendeur.
**Soly*, ventre.

missionnée ; *la rousse en planque*, la police vient.

Rousture, homme en surveillance.

Roveaux, gendarmes.

Rupin, fameux, beau (1827 : *Rupin*, gentilhomme).

Rupine, dame bien mise.

Saboche (la) ou *saboulle* (la), homme qui déplaît. Terme de mépris employé particulièrement en prison.

Sabouler, incommoder ou crier (1827 : incommoder ou cirer).

Sabouleux, ceux qui tombent du mal caduc.

Sabre, un bâton.

Sacre, argent (*sic*).

Saigner du nez, abandonner.

Sanglier (le), le prêtre.

Santu, santé (1827).

Sapins, planches (1827).

Sarreau, chemise de prison.

Satou, bois, forêt (1827), bâton.

Saute-rondolles, agent de change, banquier.

Sauter (actif), voler ; (neutre) puer (1827).

Sauteuse, puce.

Seigneur à musique, assassin nocturne.

Ser (faire le), faire le guet.

Serrer, emprisonner.

Serviette, portefeuille.

Servir, arrêter.

Sifflet (coup de), couteau.

Sigue, vingt francs ; *double sigue*, quarante francs.

Singe, chef d'atelier, le patron.

Sinves (des), des simples.

Soleil, exposition au carcan.

Sondeurs, commis de l'octroi aux barrières.

Sorbonne, tête.

Sorbonner, penser.

Sorne, noir.
Souple, bleu.
Stafer, dire.
Stron, sellier.
Stuq, part.
Stuquer, partager.
Subtil, dur.

Talbin, huissier.
Talbine, halle.
Talbiner, assigner.
Talbinier, hallier.
**Tanle*, bourreau.
Taq, haut.
Taquer, hausser.
Taquine, hauteur.
**Taupe*, fleur de lis.

Tétue, épingle.
Tirant, lacet.
Tirante, jarretière.
Tirou, route pavée.
Tollard, bourreau.
Toquante, heure.
Toque, montre.
Tortillard, fil de fer ou fil de laiton.
Tortouse, corde.
Toupie, putain.
Toupin, boisseau.
Toupiner, mesurer au boisseau.
Toupinier, boisselier.
Tournante, clef.
Tourné, mol.

Sorge (*sic*), la nuit ; v. *refaire*.
Sorgue, la rue.
Souricière, dépôt des prévenus.
Stron, sentier.
Suer (se faire), se faire donner part d'un vol (1827) ; *suer un chêne*, assassiner quelqu'un.
Surin, couteau.
Surineur, donneur de coups de couteau.

Tante (ma), mont-de-piété (1827) ; (une), homme à vile passion.
Tapis. café ; *tapis-franc*, cabaret du plus bas étage ; *tapis vert*, café où se réunissent les voleurs.
Tarre (à la), voler des mouchoirs.
Tartines, souliers.
Tate-minette, sage-femme.

Têtard, homme de tête.
Thune, aumône.
Tinettes, bottes.
Tirans, bas (1827).
Tire, voler.
Toccange, coquilles de noix (1827).
Tole, derrière (1827) ; logement.
Toque, mauvais.
Tortiller, boiter.
Tortu (du), du vin.
Tortue (faire la), jeûner.
Tourner (faire), attraper (1827).
Tourtousine, ficelle,
Trac (avoir le), avoir peur.
Traviole, traverse.
Treffière (1827), *trifoissière* ou *tréfouine*, tabatière.
Triffois ou *tuffre* (?), tabac.
Trimancher, cheminer, marcher (1827).

Tranchant, pavé.
Trichart, pont.
Trifois, tabac.
Trifoissière, tabatière.
Trimoire, jambe.
Trique, dent.
Troller, porter.
**Trune*, aumône.
Turbin, travail.
Turbiner, travailler.
Turbineur, travailleur.
Turc, Tourangeau.
Turcan, Tours.
**Turin*, pot de terre.
Turquie, Touraine.

Vain, mauvais.
Velours, cuir.
Venne, honte.
**Verdousier*, pommier.
Vergogne, colère.
Vermois, sang.
Vermoisé, rouge.
Vice-rase, vicaire.

Trimballer, conduire.
Tripot, garde de police.
Trique, cabriolet.
Troller, porter.
Trolleux, commissionnaire.
Tronque ou *tronche*, tête.
Trottinets, souliers.
Trou (dans le), en prison.
Truc, industrie quelconque.

Truquer, commercer.
Tube, fusil.

Urle, v. *hurle*.

Vague (donner du), chercher pratique ; *coups de vague*, vol improvisé.

Veau morné, femme ivre.

Venette, peur.

Venterne (vol à la), vol par la fenêtre.

Venterniers, voleurs qui escaladent les fenêtres.

Verdousier, pommier, jardin (1827 : jardin).

Vestiges, légumes.

Vingt-deux, un couteau.

Voite ou *roulante* (une), une voiture.

Zigue, un ami.

Desbrider la lourde sans tournante, c'est ouvrir une porte sans clef[1].

Cric croc, c'est, je boy à toy[2].

Hust must, grand mercy.

1. Nous reprenons le texte de 1628.

2. Cette expression était encore usuelle au XVIIe siècle. On lit, dans la *Comédie des chansons* (Voir *Ancien Théâtre*, IX, 148) :

Deflorir la picoure, c'est oster le linge de dessus les hayes [1].

Le gris [2] *bouesse*, ou *bouzolle*, c'est il gelle, fait froid.

La tronche m'aquige fremy, c'est la teste me fait mal.

La picoure est florie, c'est la buée ou linge est estendu sur la haye.

Que de beaux, que de beaux, la maraille enterve, c'est, prenez garde, on entend ce que vous dites.

La lourde est bridée, c'est la porte est fermée.

Le marmozet rifode, c'est la pottée boüil.

Le pivoys bartoche, c'est le vin est bas.

La crie corne, c'est la chair [est] puante.

Le Glier [3] *t'enrolle en son pacquelin*, c'est le diable t'emporte en son enfer.

Pour oster le scrupule que quelques uns pourroient avoir, de ce qu'on use plus de beaucoup de mots qui estoient en usage en l'ancien jargon, c'est que les Archisupposts, qui sont des Escoliers desbauchez, mouchaillant que trop de Marpaux entervoient, retrencherent les mots suivans :

Premierement, la teste on la nommoit *calle*, à present, c'est la *tronche*. Un chapeau, on le nommoit *plant*, à present on l'appelle un *comble*. Les pieds, on les nommoit *trottins*, à present sont des *paturons*. Un manteau c'estoit un *volant*, à present c'est un *tabar* [4] ou *tabarin*. Du potage s'appelloit de la *jaffe*, à present c'est de la *menestre*. Une chambriere se nom-

Si tost qu'on me voit,
On doit crier ripaille,
Crevaille,
Cric, croc, taupe, masse qui boit!

Et l'*Almanach bachique* de 1661 en donne l'explication (p. 443) : « On trinquait au XVII[e] siècle en disant : *Crique, croc*, mace, taupe, trinque! »

1. Les éditions de 1660 et suivantes ajoutent : *Hapons les taillis, on crie au vinaigre sur nouzailles*, c'est à dire fuyons, on crie aux voleurs après nous.

2. Ed. 1660 (1690) : *Sigris*.

3. Ed. 1660 : *Gliner*; éd. 1836 : *Glinet* [Fr.-M. : *Glivet*].

4. Ed. 1690 (1728) : *Rabat ;* 1700 (1836) : *Tabar*.

moit *limogere*, à present on l'appelle une *cambrouse*. Un chemin on l'appelloit *pellé*, à present c'est un *trimard*. Manger c'estoit *briffer* ou *gousser*, à present c'est *morfier*. Une escuelle se nommoit *crolle*, à present une *saliverne*. Une fressure se nommoit *ditre*[1], à present c'est *encensoüer*. *Monnan* c'estoit à dire moy, à present c'est *meziere* ou *meziguand*. *Tonnant* c'estoit à dire toy, à present faut dire *teziere* ou *tezinguand*.

Des Estats generaux.

Pour affermir l'Estat de cette Monarchie Argotique, iceux Argotiers ordonnerent tenir par chacun an des Estats generaux pour adviser aux affaires de l'Estat ; et estoient tenus anciennement juxte la vergne de Fontenay le Comte, et à present transtolez au Languedoc, pour ce que ce chenastre
Pharos du Languedoc, Anne de Monmorency, a fiché une 21
grande somme de michon pour estre employée tous les ans la sepmaine sainte pour fouquer la morphe a toutime les Argotiers, qui se confesseront et communieront le Jeudy Saint, et prieront le grand Havre pour seziere.

En laquelle convocation et assemblée des susdits Estats fut accordé et arresté les articles qui ensuivent.

Articles accordez aux Estats generaux.

I. Premierement a esté ordonné qu'aucun Marpaut ne soit admis ny receu pour estre grand Coësre, qu'il n'aye esté Cagou ou Archisuppost.

II. Qu'aucun Argotier ne soit si hardi ne descouvrir ni deceller le secret des affaires de la Monarchie qu'à ceux qui ont esté reçeus et passez du serment.

III. Qu'aucun Myon ne soit passé du serment qu'au prealable il n'ait esté recogneu affectioner l'Argot, et n'estre frolleux.

1. Ed. 1660 (1690, 1700): *Pire*.

IV. A esté aussi ordonné que les Argotiers toutimes qui bie-
22 ront demander la thune, soit aux lourdes ou dans les Entifles ne se departiront qu'il n'ayent esté refusez neuf fois.

Le toutime sur peine d'estre bouilly en brans et plongé en lance jusque au proye.

Aux dits Estats Generaux on procede premierement à l'election d'un grand Coësre, ou bien on continue celuy d'auparavant, qui doit estre un Marpaut, ayant la Majesté comme d'un grand Monarque, un tabar[1] sur les courbes, à tous dix milles pieces diversement coulourées et bien cousues, un bras ou jambe ou cuisse demy pourries en apparence, qu'il seroit bien guari en un jour s'il vouloit.

Apres l'election, le grand Coësre commande à tous les Argotiers nouveaux venus de se mettre à quatre pieds contre la dure, puis il s'assied sur l'un d'iceux, et lors les Cagoux, la tronche nuë, le comble dans la louche, viennent faire hommage à seziere, puis ils sont continuez ou d'autres mis en leurs places.

23 Apres l'hommage, on s'assied à l'entour du grand Coësre, et on met une saliverne aupres de seziere, pour recevoir les tributs de ceux qui en doivent, puis chascun, de quelque condition qu'il soit, vient rendre conte de sa vacation, et premierement

Des Cagoux.

Les Cagoux sont interrogez, s'ils ont esté soigneux de faire observer l'honneur qui est deu au grand Coësre, s'ils ont montré charitablement à leurs subjects les tours du mestier, s'ils ont devalisé les Argotiers qu'ils ont rencontrés qui ne vouloient recognoistre le grand Coësre, et combien ils leur ont osté. Car ce qu'on oste aux Gueux qui ne veulent recognoistre que floutiere le grand Coësre, tout est declaré de chenastre prise, tant leurs hardes que leur michon.

Si en trimant par les vergnes et grands trimards, ils ont

6. Ed. 1660 : *Rabat.*

point rencontré quelques rebelles criminels de l'Estat. Car ceux qui bient à autre intention que celle qui leur est ordonnée par le grand Coësre, sont declarez perturbateurs du repos de l'Estat ; si quelques uns sont trouvez, ils sont attrimez aux Estats Generaux, et là punis en la forme qui s'ensuit. Premie- 24
ment, on luy oste toutime son frusquin, puis on urine en une saliverne de sasbre avec du pyvois aigre et une poignée de marron, et avec un torchon de fretille on frotte à seziere tant son proye, qu'il ne luy demorfie d'un mois apres.

Voylà la charge des Cagoux, qui pour la peine qu'ils ont, ne fichent aucun michon au grand Coësre, ains participent au butin des devalisez, et ont puissance de trucher sur le toutime.

Des Archisupposts de l'Argot.

Les Archisupposts sont ceux que les Grecs appellent Philosophes, que les Hebreux nomment Scribes : les Latins, Sages : les Ægyptiens, Prophetes : les Indiens, Gymnosophistes : les Assyriens, Caldeens : les Gaulois, Druides : les Perses, Mages [1] : les François, Docteurs : et les Miramolins [2], Bonzes. En un mot sont les plus sçavans, les plus habiles Marpaux de toutime l'Argot, qui sont des Escoliers debauchez, et quelques Ratichons, de ces coureurs qui enseignent le jargon à rouscailler bigorne, qui ostent, retranchent et reforment l'Argot ainsi qu'ils veulent. Et ont aussi puissance de trucher sur le tou- 25
time, sans ficher que froutiere.

Des Orphelins.

Les Orphelins sont ces grands Mions, qui triment trois ou quatre de compagnie, ils bient sur le minsu, c'est à dire

1. Ed. 1690 : *Magots.*

2. Ed. 1690 : *Mirabolins ;* 1700 : *Miraulins.* Les écrivains du moyen âge désignent par *Miramolins* les souverains musulmans.

truchent sans aucun artifice, ils fichent par chacun an deux menées de ronds au grand Coësre.

Des Marcandiers.

Marcandiers sont ceux qui bient avec une grande ane[1] à leurs costez, avec un assez chenastre frusquin, et un tabar sur les courbes, feignans avoir trouvé des sabrieux sur le trimard, qui leur ont osté leur michon toutime ; ils fichent au grand Coësre un rusquin par an.

Des Ruffez ou riffaudez.

Ruffez ou bruslez[2] sont ceux qui triment avec un Certificat qu'ils nomment *lucque*, comme leurs biens sont ruffez toutime, menans avec sezailles leurs Marquises et Mions, feignans avoir eu de la peine pour sauver leurs mions du rifle, qui ruffoit leur creux. Le plus souvent leurs Certificats sont appostez[3], et les font faire par quelques Ratichons, qui bient avec sezailles. Ils fichent par an au grand Coësre quatre combriez.

Des Millards.

26 Millards sont ceux qui trollent sur leur andosse de gros guellards ; ils truchent plus aux champs qu'aux vergnes, ils sont hays des autres Argotiers, pour ce qu'ils morfient ce qu'ils ont tous seuls, et ne font point la charité aux autres freres. Quand ils sont rencontrez des autres, il faut se battre et on leur oste leur michon, et bien souvent leurs marquises,

1. Ed. 1690 : *Hane.*
2. Ed. 1690 : *Riffodez.*
3. Faux. « Cet acte est signé par une personne *appostée,* qui a pris le nom ou l'habit d'un autre pour tromper le Notaire ou les contractans. » (*Dict. de Trévoux*).

qui font semblant de zerver, quand on les emmeine, mais en leur cœur en sont bien aise, pour ce que la plupart d'icelles ne sont que ponifles, jamais ne peaussent aux creux ou castus du grand Havre, ny piolle où ils sçavent qu'il y a d'autres Argotiers peaussiez, ils font troller à leurs marquises des empaves qu'ils estendent sur la fretille en quelque grenafle et là peaussent et roupillent gourdement. Ils font les piteux devant les Pallots qui leur fouquent du fondant, du duresme et autres necessitez. C'est de ceux de ceste condition qu'il s'en trouve le plus de rebelles à l'Estat, et ceux qui obeissent fichent aux Cagoux demy rusquin, qui le trollent aux Estats Generaux, en rendant compte au grand Coësre.

Les Malingreux.

Malingreux sont ceux qui ont des maux ou playes, dont la 27
pluspart ne sont qu'en apparence. Ils truchent sur l'Entifle, c'est à dire ils feignent aller les uns à S. Méen[1], les autres feignent avoir voüé une Messe quelque part. Quelquefois ils sont gros, enflez, et le lendemain n'y apparoist que floutiere. Ils morfient gourdement, quand ils sont dans les piolles. Ils fichent deux combriez.

Les Piettres.

Les Piettres sont ceux qui truchent sur le baston rompu, sont ceux qui ont les jambes et bras rompus, ou qui ont mal aux pasturons, qui bient avec des potences[2]. Ils foucquent demy rusquin par chacun an.

1. Ed. 1660 (1690) : Sainct Main.
2. Béquilles.

Les Sabouleux.

Sabouleux sont ceux que vulgairement on appelle malades
de S. Jean, dont il y en a plus de faux que de veritablement
malades. Ils s'amadoüent avec du sang et prennent du savon
blanc en la bouche, ce qui les fait escumer. Ils triment ordi-
nairement aux Boulles et Fremions, et aux lourdes[1] des
28 Entifles, où il se saboulent gourdement, emeuvent tellement
le monde à pitié, qu'ils font gresler en leur comble force
michon, dont ils bient morfier, et acquiger grand chere aux
piolles franches ou aux castus. C'est ceux là qui fichent le
plus au grand Coësre, et qui luy obeissent le mieux.

Les Callots.

Callots sont ceux qui sont teigneux, veritables ou contrefaits, et tant les uns que les autres truchent tant aux Entifles que dedans les Vergnes, pour trouver de quoy faire guarir leur teigne, qui seroient bien marris qu'elle fust guarie. Ils eussent prins le sieur Theodore de Beze pour leur Patron, pour ce qu'il a esté autrefois Callot. Mais à cause qu'ils ne l'ont point trouvé au Callendrier Romain, ils n'en ont point voulu ; et aussi à cause qu'un jour à Paris, il se voulut jetter en la riviere de Seine, pour se noyer avec un sien cousin, à cause qu'ils avoient trop de mal à faire guarir leur teigne, comme luy mesme temoigne en une Epistre escrite à son amy Volmard. Ceux là fichent sept ronds au grand Coësre.

Les Coquillards.

Coquillards sont les pelerins de S. Jacques, la plus grand part sont veritables et en viennent, mais il y en a aussi qui

1. Ed. 1660 (1690) : Au long des entiffles.

truchent sur le Coquillard, et qui n'y furent jamais, et qu'il 29
y a plus de dix ans qu'ils n'ont fait le pain benist en leurs Paroisses, et ne peuvent trouver le chemin à retourner en leur logis. Ils ne fichent que froutiere au grand Coesre.

Les Hubins.

Hubins sont ceux là qui se disent avoir esté mordus des Loups ou Habins enragez. Ils triment ordinairement avec une lucque comme ils bient à S. Hubert[1], ou qu'ils en viennent, qu'ils fichent aux Rastichons pour les recommander dans les Entifles. Ils fichent un ragot par an au grand Coesre.

Les Polissons.

Polissons sont ceux qui ont des frusquins qui ne valent que froutiere : en Hyver quand le gris bouesse, c'est lors que leur estat est le plus chenastre. Les Rupines et Marcandiers leur fichent les unes un georget, les autres une lime ou haut de tire qu'ils solissent au Barbaudier du castu ou à d'autres qui les veulent abloquir. Ils trollent ordinairement un guellard à leurs costez avec une roüillarde pour mettre le pivoys, ils entervent bravement attrimer l'ornie ; il s'en trouve grand
quantité aux Estats, et fichent deux ragots au grand Coësre 30
par an.

Les Francs mitoux.

Sont ceux qui sont mallades, ou qui font semblant de l'estre, on les nomme les *Ecamens*, ils bient appuyez sur un sasbre,

1. Cf. Jaubert, *Glossaire du Berry :* « *Saint-Hubert* ou *marchand de Saint-Hubert*. On appelle ainsi les charlatans qui promènent dans nos foires et dans nos assemblées des images de S. Hubert, et qui vendent des bagues et des chapelets bénis qui ont la vertu de préserver de la rage. » Cf. H. Clouzot, *Ancien Théâtre en Poitou*, p. 291.

et bandez par le front, faisant les trembleurs. Ils ne fichent que cinq ronds par an au grand Coësre.

Les Capons.

Capons sont les Eschevins[1] de la Triperie, dont la plupart sont casseurs de hane et doubleux. Ils ne sortent gueres des Vergnes, ils truchent dans les piolles où ils sont souvent à l'aguet et pour mouchailler s'ils trouveront quelque chose à descouvert pour le doubler. Ceux là ne fichent que floutiere aux Estats, car ils ne triment point.

Les Courtaux de boutanche.

Courtaux de boutanche sont des compagnons d'estat, dont les uns ne maquillent que durant l'hyver quand le gris saboulle[2], et quand l'esté est venu, ils disent : « Fy du maquillage, qu'il est mion de ponifle qui a maistre. Voicy les cassantes, les verdouzes et les calvins qui sont chenastres. » Les autres ne
31 maquillent point en tout, ains trollent dessus leurs courbes quelques outils, dont on se sert en leur mestier, pour ce que leur colle en soit plus franche. Les autres quand ils sont en quelque vergne à ballader[3], et qu'on leur dit qu'ils aillent maquiller, ils rouscaillent qu'il n'y a point de boutanche de leur estat en la vergne. Car ils disent estre d'un autre mestier qu'ils ne sont, et qu'ils sçavent qu'il n'y en a point en la vergne. La plus grand part d'iceux sont hays des autres Argotiers, pour ce qu'ils sont frolleux, et frollent sur la balle des freres, quand ils sont en quelque boutanche à maquiller.

1. Ed. 1728 : *Capons* sont les *écrivains* de la triperie ; éd. 1836 : *Capon,* écrivain, *Cape*, écriture, *Capine,* écritoire, *Capir* écrire ; termes fictifs qu'on lit dans tous les dictionnaires d'argot.

2. Ed. 1660 (1690) : bouesse.

3. Ed. 1660 : *Ballauder ;* 1690 (1700) : *Ballander.*

Les Convertis.

Les Convertis sont ceux qui changent de religion (je n'entends icy parler de ceux qui veritablement pour le repos et tranquillité de leurs consciences se convertissent, sans fraude ne dissimulation). Je veux donc rouscailler de ceux qui feignent se convertir pour la truche. Quand ils sont en quelque vergne, où il y a quelque excellent predicateur, ils bient le trouver et lui rouscaillent ainsi : « Mon pere, je suis de la religion et tous mes parens aussi, j'ai ouy quelqu'une de
vos predications qui m'ont touché, je voudrois que vous 32
m'eussiez un peu esclaircy ». Alors il se passe deux ou trois luysans en conference, puis il faut faire profession de Foy en public, puis sept ou huict luysants durant ils se tiennent aux lourdes des Entifles, et rouscaille (*sic*) ainsi : « Messieurs et Dames, n'oubliez pas ce jeune homme qui s'est converti à la Foy Catholique[1], Apostolique et Romaine. » Le Havre sçait comment il gresle en leur comble, car il n'est pas myon de chenastre

1. La phrase : « ce jeune homme qui s'est converti à... » manque aux éditions de 1660 et 1690.

L'édition de 1660 (1690) intercale ici le passage suivant :

« Mais il y en eut un qui fut bien affuté pensant avoir deux lucques, car il perdit la plus chenastre ; c'estoit un Hollandois, qui, estant venu en nostre Vergne, sainctement ou veritablement se voulut convertir, il bia trouver un chenastre cornet d'espice et rouscailla à seziere qu'il vouloit quitter la religion pretendue pour attrimer la Catholique. Le chenastre patron le receut charitablement, et l'interrogea par plusieurs luysans dont un entre les autres il demanda à seziere s'il n'avoit pas quelque lucque de son babillard, il respondit que si et mit la louche en sa felouze et en tira une, et la fiche au cornet d'espice pour la mouchailler, et quelques luysans apres qu'il eut aquigé profession de foy, il demanda sa lucque au patron, qui rouscailla à seziere qu'il l'avoit aquigée rifoder. Le Havre sçait combien ce Hollandois fut fasché, car me rencontrant, il me rouscailla : Ha, Pillier, que gitre esté affuré gourdement, car ce cornet d'espice a rifodé ma lucque où estoient les armoiries de la Vergne d'Amsterdam en Hollande, j'y perds plus de cinquante grains de rente. »

mere qui ne leur fiche la thune. Puis ils sont soigneux de tirer une lucque ou certificat de celuy qui les a receus, en apres ils s'enquestent où demeure quelque marpaut pieux et rupines et marchandieres devotes, qu'ils bient trouver dans leurs creux, declarent leurs necessitez. Alors ces chenastres personnes, rifodez de l'amour du Havre et fors joyeux de cette conversion, leurs foncent de tres chenastres thunes, et c'est la plus chenastre truche de toutime l'Argot. Et s'ils affurent ainsi les Catholiques, ils en font de mesmes aux Huguenots ; car il y en a qui trolle de deux sortes de lucques, les unes pour ficher aux Ratichons dans les Entonnes, et les autres aux Babillards ou Anciens de la pretendue [religion],
33 qui leur fouque de grosse thune. Je les dis pour en avoir assisté quelques uns où j'ay esté affuré gourdement[1]. Ceux là sont les mignons du grand Coesre, et ne fichent que froutiere.

Les Drilles ou Narquois.

Drilles ou Narquois sont les Soldats qui truchent la flambe sous le bras, et battent en ruine les Entifles et tous les creux des Vergnes, ils peaussent dans les piolles, morfient, pictent si gourdement que toutime en bourdonne. Ils ont faict banqueroute au grand Coesre, et ne veulent plus estre ses subjects, ni le recognoistre, ce qui est une grande perte et a beaucoup ebranlé l'Estat de cette Monarchie Argotique.

Une autre chose qui a beaucoup gasté, et presque renversé toute la Monarchie, c'est que tous ceux du Doublage, les Casseurs de hanc, les Rabatteux, les Sabrieux et autres Doubleux du serment de la petite flambe, ne pouvant vivre de leurs estats, et d'autre part mouchaillants les Argotiers avoir toujours de quoy morfier, voulurent lier le doublage avec l'Argot, c'est en un mot joindre les larrons avec ceux qui
34 mandient leur vie, à quoy s'opposerent les honorables Archi-

1. La phrase : « où j'ai esté affuré gourdement... » manque aux éditions de 1660 et 1690.

supposts et les Cagous, ne voulant pas permettre un si grand malheur. Mais en ont esté contraints d'admettre les susdits doubleux en la Monarchie, excepté les Sabrieux qu'on n'a pas voulu recevoir, tellement que pour estre parfait Argotier, il faut sçavoir le jargon des Blesches ou Merciers, la truche comme les Gueux, et la subtilité des Coupeurs de bources.

Apres que les anciens Argotiers ont rendu compte de leurs vacations, les nouveaux venus s'approchent et fichent cinq ronds en la saliverne, puis on leur fait faire le serment en cette sorte.

Premierement, ils mettent un bout de leur sabre ou baston en la dure, puis on leur faict lever la louche gauche, et non la droicte, pour ce qu'ils disent que c'est une erreur de Cour, puis ils rouscaillent en cette manière : *J'attrime au passeligour du tout*[1].

Apres on leur faict promettre et jurer de rendre obeissance au Cagou de leur Province, auquel ils sont baillez en charge pour leur apprendre les tours du mestier.

Or cependant que l'on interroge les susdits Argotiers, les Marquises du grand Coesre, et des Cagous, ont soing d'allumer le rifle et faire rifoder la criolle ; car chacun fiche son morceau, les uns fichent une courbe de morne, les autres un morceau de cornant, les autres un morceau de roüastre, les autres une echignée de bacon, les autres des ornies et ornichons. Tellement que quand toutes leurs bribes[2] sont assemblées, ils ont de quoy faire un chenastre banquet avec des roüillardes pleines de pivoys, et du plus chenastre qu'on puisse trouver, puis ils morphient et pictent si gourdement que toutime en bourdonne.

Apres que les Estats sont finis, chacun se depart et les Cagous bient en la Province qui leur a esté ordonnée, et emmenent avec sezailles leurs apprentifs pour les apprendre,

1. Éd. 1660 (1690) : *J'attrime au tripeligour*, puis de rechef : *J'attrime au passeligour du tout*.

2. Éd. 1690 (1700) : Pieces.

et exercer en l'Argot. Et premierement leur enseignant à aquiger de l'amadoüe de plusieurs sortes, l'une avec de l'herbe qu'on nomme *Esclaire*[1], pour servir aux Francs mitoux; l'autre avec du coulans et du sang, et un peu de grenüe, pour servir aux Malingreux et Piettres.

Apres leur enseignent à aquiger de certaine graisse pour
36 empescher que les habins ne leur grondent et ne menent du
bruict quand ils passent par les villages. Ils trollent cette graisse en leurs guellards dans une corne, et quand les chiens la sentent ils ne disent mot, au contraire font chere[2] à ceux qui la trollent.

En apres leur apprennent à faire dix mille tours, comme le rapporte le Docteur Fourette[3] en son livre de la vie des Gueux, où il raconte plusieurs histoires entre lesquelles est celle cy.

Il y avoit en un certain tourniquet un Gripis qui ne fichoit jamais que froutiere aux bons pauvres. Le Cagou du Pasguellin[4] d'Anjou entreprins de se venger et luy joüer quelque tour chenastre, et pour y parvenir, approchant du tourniquet, il divise sa troupe en deux, et faict trimarder la moitié par derriere le creux, et l'autre par le devant, qui bient demander la thune à la lourde du Gripis, puis aquigent une querelle d'Allemant, et ils s'entrebattent ensemble; le Gripis sort avec sa Marquise et sa Cambrouse pour mouchailler les Argotiers se battre, et cependant les autres qui estoient par derriere
entrent dans le creux, doublent de la grenüe, de la battouze,
37 des limes, de larde[5] et autre chose, et puis apres tout doucement happe (*sic*) le taillis, et bient attendre ceux qui se battoient sur le grand trimard.

Ils racontent encore plusieurs histoires, comme celle d'un

1. L'*herbe à l'éclaire*, c'est la grande chélidoine.
2. Ed. 1690 : Feste.
3. Il s'agit de l'auteur de la *Vie genereuse*, qui se cache sous le pseudonyme de Pechon de Ruby; celui du *Docteur Fourette* rappelle le nom d'*Afourete* que le général des Bohémiens donna à Pechon (voir ci-dessus, p. 160).
4. Ed. 1660 (1690) : *Pasquellin*.
5. Ed. 1660 (1690, 1700) : *l'artie*.

qui monta avec de tire fonds en une potence, pour coupper les bras d'un pendard, pour s'en servir en une grande boulle en la Vergne de Nyort. D'un autre qui contrefit l'operateur en un Pipet, et trompa la Rupine qui leur avoit presté son galier, et fiché du michon pour abloquir des drogues de la Vergne de Saumur, pour guarir son Marpaut qui avoit grand mal à son chivre [1]. Et plusieurs autres que je laisse pour n'estre prolixe.

Pour vous dire encore un de leurs tours qui se pratique entre les doubleux seulement, c'est que quand ils passent quelqu'un du serment de la petite flambe, par un carrefour qui soit proche d'une Vergne, ils escrivent avec leur sabre une certaine marque ou chiffre dans le trimard, que les autres doubleux recognoissent quand ils la mouchaillent, et jugent bien par la marque un tel est icy, ou un tel s'en est allé d'icy; car voylà son marque ou chiffre de telle façon.

Dialogue de deux Argotiers, l'un Polisson et l'autre Malingreux, qui se rencontrent juxte la lourde d'une vergne.

LE MALINGREUX.

Le Havre t'aquige en chenastre santé! 38

LE POLISSON.

Et teziere aussi. Fanandel, où trimardes tu?

LE MALINGREUX.

En ce pasquelin du Berry on m'a rouscaillé que la truche y estoit chenastre, et en cette Vergne fiche on la Thune gourdement?

LE POLISSON.

Quelque peu, apres guere.

1. Cf. cette histoire et les précédentes racontées ci-dessus, p. 156 à 160.

LE MALINGREUX.

La polisse, y est elle chenastre ?

LE POLISSON.

Nenny, c'est ce qui me faict ambier hors de cette Vergne, car si je n'eusse un peu griffy, je fusse cosny de faim.

LE MALINGREUX.

Y a il un Castu en ceste Vergne ?

LE POLISSON.

39 Jaspin.

LE MALINGREUX.

Est il chenu ?

LE POLISSON.

Pas gueres, les piaux ne sont que de fretilles.

LE MALINGREUX.

Le barbaudier du Castu est il Francillon, solist il la foucaudrie[1] ?

LE POLISSON.

Que froutiere. Mais tirant vers les cornets d'espice, il y a trois ou quatre piolles, où les piolliers sont Francillons qui la solissent : mais d'où tu viens, qui a il de nouveau ?

LE MALINGREUX.

Que froutiere, sinon qu'un de nos freres qui a affuré un Rupin.

LE POLISSON.

Et comment cela ?

LE MALINGREUX.

C'est qu'un de ces luysans, un Marcandier alla demander la thune en un Pipet, et le Rupin ne luy ficha que le flou[2]; il

1. Ed. 1660 (1690) : *Foucaudiere.*
2. Ed. 1690 (1700) : *Frou.*

mouchaille des ornies de balle qui morfioient du grenu en la court, il fiche de son sabre sur la tronche à une et la basourdie, et la met en son guellard et entrolle, puis quand il fut dehors, 40
il escrivit contre la lourde ce qui s'ensuit :

« Si le Rupin eust fiché du michon au marcandier, il n'eust pas entrollé son ornie de balle ».

Le Rupin sortant dehors advisa cet escrit, il le leut, mais n'entervoit que floutiere : il demanda au Rastichon de son village que c'estoit à dire que cela ? mais il n'entervoit pas mieux que seziere.

Arriva que je trimardois juxte la lourde de ce Pipet, advise cet escriteau, et commence à le lire ; une Cambrouse du Pipet me mouchailloit et en advertit le Rupin pour ce que je riois en le lisant, le Rupin me demande : « Vien ça, gros gueux, qu'est ce que tu lis contre ma porte ? »

Alors je mis le comble en la louche et luy respondis : « Monsieur, c'est que ce bon pauvre qui vous demanda l'aumosne un de ces jours, à qui vous ne donnastes rien, a escrit que si vous luy eussiez donné quelque chose, il n'eust pas emporté vostre poule d'Inde ».

Lors le Rupin en cholere jurant par la tronche du Havre que s'il attrappoit jamais des trucheurs en son Pipet, il leurs ficheroit cent coups de sasbre sur l'endosse, et meziere de happer le taillis et ambier le plus gourdement qu'il me fut 41
possible.

LE POLISSON.

Le Havre garde [de] mal le frere, puis qu'il a eu si bel esprit.

LE MALINGREUX.

Veux tu venir prendre la morfe et peausser avec meziere en une des piolles que tu m'as rouscaillé ?

LE POLISSON.

Il n'y a ny rond ny herplus, ne brocque en ma felouze, je vois peausser en quelque grenafle.

Le Malingreux.

Encore que tu n'aye de michon, ne laisse de venir, il y a deux menées de rond (*sic*) en ma hane et deux ornies en mon guellard que j'ay egraillée sur le trimard, bions[1] les faire rifoder, veux tu ?

Le Polisson.

Girolle, et benist soit le nom du Havre, qui m'a fait rencontrer si chenastre occasion, je m'en vois m'entrejoüir et chanter une chanson :

Chanson de l'Argot.

Sur le chant : *Si les murailles de Poictiers...*

42 Qui veut ouyr rouscailler
D'un appelé le grand Coësre,
Dasbuche des Argotiers,
Et des Trucheurs le grand Maistre,
Et aussi de tous ces vassaux.
Vive (*sic*) les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Premierement les Cagous
Sont ainsi comme les Princes :
Et sont honorez de tous
Les Trucheurs de nos Provinces,
Comme aussi les Archi-Supposts.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Les Drilles ou les Narquois,
En revenant de la grive,
En trimardant quelque fois,
Basourdisse (*sic*) des ornies,
Ou quelque chenastre castros.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

1. Ed. 1660 (1690) : Viens.

Puis aussi les Orphelins,
Trouvant des picoures flories, 43
Entrollent souvent des mirquins,
Ou quelque lime jollie :
Pour attrapper quelques ragots.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Suivent apres les Malingreux,
Et les Rifodez qui truche,
Les Marcandiers avec eux,
Et ont chacun une Lucque :
Ce qui leur est d'un grand rapport.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Les Hubins, les Coquillards
Et Sabouleux triment ensemble,
Mais ces coquins de Millards
Ne veulent suivre la bande :
Ayment mieux basourdir les gaux.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Reste encore les Cappons[9],
Et les Francs mitous qui tremble,
Les Piettres et les Polissons,
Et les Courtauts de Boutanche,
Les Convertis et les Callos.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfants de l'Argot !

Leurs plus cruels ennemis,
Qui les mettent en grand peine, 44
Leur font happer le taillis,
Ambier à perte d'haleine :
Ce sont les Sacres et les Roüauts.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

9. Ed. 1690 (1700) : Chappons.

Le grand Havre il faut prier,
Qu'il conserve tous ces pauvres ;
Qui les voudra offencer,
Que le Glier les entrolle,
Ceux qui troubleront leur repos.
Vive les enfans de la Truche !
Vive les enfans de l'Argot !

Chanson nouvelle[1].

Sur l'air : *Ministre de Mosle...*

Rupins et Rupines,
Marpaut et Marquise,
Rupins et Rupines,
Marpaut et Marquise,
Et les Marques et les Mions,
Entervez une chanson
De ces enfants de la Truche,
Qui sont chenastres Mions.

Pour raconter l'ordre,
Rouscaillons Bigorne ;
Pour raconter l'ordre,
Rouscaillons Bigorne :
Qui enterve, le sçaura,
A part seziere en rira ;
Mais les Rupins de la vergne
Ne sont dignes de cela.

Les premiers en liste
Sont appellez Drilles,
Les Orphelins suivent
Qui truche aux Entifle,
La flambe dessous les bras,
Battent en ruine haut et bas
Par tous les creux de ces vergnes
Et dessus les grands Trimards.

1. Ed. 1660 et 1690 ajoutent : A la louange des Argotiers et Trucheurs.

Les Marcandiers marche,
Aux costez la hane;
Les Marcandiers marche,
Aux costez la hane.
Rupine veille ficher
A ces pauvres Marcandiers,
Qui aux grandes forests des piolles
Ont estez devalisez.

Les Millards ensuivent,
Qui ont des Ponifles;
Les Millards ensuivent,
Qui ont des Ponifles.
Sur l'andosse à qui font troller
L'empave pour leur peausser,
Qui estendu sur la fretille,
S'en vont dessus roupiller. 46

Aussi les Malingres
Font si tristes mines;
Aussi les Malingres
Font si triste mine.
Appuiez sur un baston,
Vont demandant du michon;
Mais quand ils sont dans les piolles,
Ils morfient bien l'ornichon.

Mais, ô quelle angoisse,
C'est quand le gris boisse!
Mais, ô quelle angoisse,
C'est quand le gris boisse!
Pour les Piettres et les Cappons,
Et les pauvres Polissons,
Qui n'ont pas frusquin qui vaille
Pour mieux attrimer le rond.

Puis ceux du Doublage,
Les Casseurs de Hane,
Puis ceux du Doublage,
Les Casseurs de Hane,
Feroient les meilleurs butins,
Si ce n'estoient les Roüins,
Qui leur fait ficher la tappe,
Quand quelqu'un il en a prins.

Chanson de l'Argot.

Propre à danser, sur le chant : *Donne nous, donne nous,* etc.

47 Entervez, Marques et Mions,
J'ayme la crouste de parfonds :
La vie des Argotichons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie,
J'ayme la crouste de parfonds.

Au matin quand nous levons,
J'ayme la crouste de parfonds :
Dans les Entonnes trimardons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Ou au creux de ces Ratichons,
J'ayme la crouste de parfonds :
Nos Lucques leur presentons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Puis dans les Boulles et Fremions,
J'ayme la crouste de parfonds :
Cassons des hanes si pouvons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Puis qu'en avons force michon,
J'ayme la crouste de parfonds :
Dans les piolles le despensons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Aussi au soir quand arrivons,
48 J'ayme la crouste de parfonds :
Dans le Castus où nous peaussons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Les barbaudiers sont Francillons,
J'ayme la crouste de parfonds :
Font rifoder nos ornichons.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie, etc.

Puis leurs Marquises et leurs myons,
J'ayme la crouste de parfonds :
Tous ensemble les morfions.
J'ayme l'artie, j'ayme la pie,
J'ayme la crouste de parfonds.

LE MALINGREUX.

Certes, Fanandel, tu m'as grandement consolé, si tu veux trimer de compagnie avec meziere, nouzaille aquigerons grand chere, je sçay bien aquiger des Lucques, esgrailler l'ornie, casser la hane aux Fremions, puis epouffer la Foucaudrie si quelque Rouault mouchaille.

LE POLISSON.

Ha ! le Havre garde meziere, jamais je ne fus sorgueux ni doubleux[1].

LE MALINGREUX.

As tu peaussé avec seziere ?

LE POLISSON.

J'aymerois mieux que le Glier l'eust entrollée que d'y avoir 49
peaussé, j'aurois peur d'estre baudrier.

LE MALINGREUX.

Qui a peur des fueilles ne faut pas trimer au sabre ; mais changeons de discours, as tu jamais esté en drogue en ce pasquelin de Berry ? y fait il chenastre comme l'on dit ?

1. L'édition de 1660 intercale ici les deux pages suivantes :

LE MALINGREUX.

Ne meziere non plus, je rouscaille tous les luysans au grand Havre l'oraison qui suit :

Oraison et priere de l'Ange.

O grand Havre, combien que les Marpauts de la dure ne soyent que floutiere au regard de teziere, neantmoins meziere, pauvre chetif Argotier, recognoissant que mon morfiage toutime vient de ta louche sacrée et liberalle, j'ose prendre la hardiesse, prosterné aux pasturons de ta grandeur, de te remercier humblement de m'avoir fouqué la morfe jusques à present, en apres je te demande pardon de tous les maux que j'ay aquigez contre tes divins commandements, soit en doublage ou autrement et te supplie humblement de recompenser ceux à qui j'ay doublé quelque chose et ceux qui m'ont fiché du michon ou de l'artie. O chenastre Jesus, vray Havre et Marpaut, garde mon ame du glier infernal, et mon pauvre corps de tomber

Le Polisson.

Jaspin, car quand on trime demander la thune, l'on ne s'amuse pas à attendre à la lourde, on entre hardiment dans le creux, puis on leur rouscaille : « Mon maistre, nous sommes icy deux ou trois pauvres qui n'avons aucune commodité, donnez nous quelque chose pour vivre. » Quelques uns respondent : « Messieurs, Dieu vous contente, je ne sçaurois que donner ». On leur replique : « Hé, pere, faictes nous present de

entre les louches du Rouin, craignant qu'il me fit espouser la veufve en l'abbaye de Monte à regret ou ficher le bouy ou la tape par quelque (*sic*) O Dabuche de l'Univers, vueillez inciter les Rupins et Marcandiers de me ficher mes necessitez, afin que je ne sois reduit par une trop grande pauvreté à estre myon de boule pour casser les hanes, ou attrimer quelque chose. O patron celeste, je vous demande ces grâces toutimes, par le merite infiny de la Cosne de vostre sacré Myon. Amen !

Le Polisson.

Voilà une oraison qui est chenastre, mais trimons gourdement de peur que l'on ne bride les lourdes de la Vergne, car la sorgue approche, attrapons la piolle.

Le Malingreux.

Y a il une cambrouze en la piolle, fanandel ?

Le Polisson.

Jaspin, et qui est gourdement chenastre aux freres, on luy fait aquiger le signe de la croix quand elle trime en la parfonde, de peur de trouver le mauvais en atrollant du pivoye, puis si les freres ont quelque ornie, elle est morfié avec sezailles.

Le Malingreux.

Elle est donc drolle comme un bauge.

Le Polisson.

Gy, et s'il y a escrit contre son piau ce qui s'ensuit :

Celuy qui a chenastre frusquin
Et dans la hane le rusquin,
Aura, s'il veut michon ficher,
Artiè et crie pour morfier ;
Pivoye chenu pour pictancher
Et la cambrouse à son piausser.

quelque morceau de viande ou de demie douzaine d'œufs ; si les gens de bien ne nous donnent quelque chose, nous serons contrains de faire pis. »

Quand ils entervent rouscailler ainsi, s'ils ont quelque chose, ils l'enfoncent, car ils ont peur que l'on face rifoder leur creux, puis on esgraille quelque ornie, et on les trolle rifoder en un creux chez quelques pallots ; ou bien si l'on a 50
trop d'ornies, on les fait rifoder dans quelque grand sasbre, et pour cela il faut troller un fusil dans le guellard, pour acquiger du rifle. Ha ! que cela est chenu, trimons y gourdement.

Le Polisson.

Mais que devient le michon que nouzaille fichons aux Estats ?

Le Malingreux

Ha ! pauvre myon, ce n'est pas à teziere à sçavoir toutime les secrets. Ne faut-il pas que les chefs ayent quelque chose de particulier ? Je te veux pourtant rouscailler ce que meziere en a appris. C'est qu'un luysant je trimardois avec un de nos Cagous, celuy qui fust basourdy devant la vergne de Clerac, qu'on nommoit le sieur de Malespargne, faisant à seziere la mesme question que tu me fais maintenant, il respondit : « Mon myon, j'espere t'aquiger Cagou aux premiers Estats, et lors tu enterveras, et pour ce que je t'ayme, je te diray seulement que l'on en fiche une partie aux Chasses nobles des Vergnes, où nouzaille sommes mal receuz, pour qui permettent que les freres puissent Trucher et Ballader cinq ou six luysans devant qu'on les chasse dehors desdites Vergnes, 51
et pour le reste cela est du secret de la Monarchie. Je te veux raconter une histoire qui est arrivée dans un Castu d'une petite Vergne, qui a causé le procez qui s'ensuit.

Procez d'entre Mathelin le Rechigneux et Collas le Souffreteux.

Le dix huictiesme jour de Juillet, de cette année icy ou de l'autre, au Castu d'une petite Vergne d'Anjou, se rencon-

trerent le Cagou de Normandie avec sa Marquise, assistez de deux Archisupposts, un Millard Manseau, et un Narquois Tourangeau, avec une Marquise Poictevine, en morfiant ensemble. Le Millard recogneut cette Marquise qui avoit esté sienne, il luy rouscaille ainsi : « Hé, viens donc, ma petite Perrine, ne veux tu pas bier io[1] may ? » Elle le mouchaille d'un visage refrongné, respondant à seziere : « O chetif habin ! chetif cohuau[2] ; j'aymerois mieux que tu eusse morfié do chenard, que tu m'eusse couppé quioqui vée[3] ».

52 Le Millard rouscailla au Cagou : « Sur ma fay, mon doux maistre Cagou, aquigez rendre a meziere cette Marquise ; il y a quatre ans que je l'ay attrimée pour mienne et l'y avas assigné son doüaire pour le moins sur trouas quarts de chenée de tearre[4] que j'avas en noustre village ; mais une sorgue que j'estions peaussez en une grenafle, comme j'y roupillas, hen piarre[5] elle se leve et entrolla mon guellard et ma belle rouillarde où estoit peinct l'Entifle de sainct Joullian dou Mans ; pourquoy, mon cher Cagou, je demande à vouzaille joustice si vous piais[6] ».

Sur quoy le Cagou commanda à la Poictevine de rouscailler la vérité.

« Monsiour, fist elle, o l'est bien vray pourqueu, que iquou[7] Mansea m'avet attrimée pour sa Marquise, mais il ne m'avet pas dit qui me ficheret tant de sasbre sur l'endosse, priqueuman[8] Cagou, il m'a tant sasbrée que j'ay esté contraincte de happer le taillis et ambier par le derriere, et comme y ou trimardois, le long de quio grond trimard, qui moine de la Vergne de Sainct Moyxant à quio grond village de Poictée, y ou advisi iquou Narquois qui basourdissoit les gaux le long

1. Ed. 1660 (1690) : Bier ô.
2. *Ibidem :* Cogneu.
3. *Ibidem :* Qui ô qui une.
4. C'est-à-dire trois quarts de portion de terre labourable.
5. Probablement : hé, Pierre !
6. Ed. 1660 : Plait.
7. Ed. 1660 : Ifinou ; 1690 : Isiou.
8. Ed. 1660 (1690) : Prigueu mon.

d'une picoure, et comme il m'eust mouchaillée, il me disoit : 53
« vain ça, vain, ma sœur, t'assoir iqui aupres meziere ». O l'est bien plus ben que quio Mansea qui m'appelet trejours gronde[1] pontifle et grosse chaine ; y ou m'assisit sur la dure, puis o fallut ressiouner d'un carme et d'une ornie quo l'avet en son guellard et puis me demanda en morfiant si j'entervois casser la hane, y ou l'y respondit que neny, que iquou Mansea il m'avet appringu que floutiere. Lors il me dicit que si voulois trimarder o seziere, qu'il m'auroit bien tost appringu à casser la hane, et debrider la lourde sans tournante, et me feroit passer du serment de la petite flambe, et encore à faire deflorir la picoure. Y ou j'y respondis : jaspin, y ou le veux et pour retourner jamais avec iquoy Mansea, j'aymerois mieux estre cosnie tout à l'heure ou bien estre vive enterrée[2] ».

Alors le Narquoy rouscailla au Cagou ayant le comble en la lousche en cette façon :

« Tres haut, tres puissant, excellent, illustre, magnanime et vertueux Seigneur, il plaira à la grandeur de vostre Reverence et Cagoutise : d'avoir pitié de cette pauvre Marquise, car si on
juge les causes par leurs effets et l'interieur des marpaults par 54
les actions qui mettent au dehors, il est aizé à juger de la malice de ce Manseau par le mauvais traictement qu'il a aquigé contre icelle, lui aquigeant une infinité de maux ou entre les autres un luysant comme elle eut fait rifoder de la criolle rostie, elle la laissa un peu trop rifoder, elle fut contraincte

1. *Ibidem :* Grosse.

2. Le Millard et sa Marquise s'expriment en patois poitevin. Voici quelques éclaircissements dus à M. Henri Clouzot :

lo may (var. *ô may*), avec moi ; *quioqui*, cette (plus bas : *quio*, ce) ; *vée*, voie, route ; *ô l'est*, c'est ; *pourqueu*, pourquoi ; *iquou*, ce ; *priqueuman* (var. *priqueu mon*), c'est pourquoi mon... ; *y*, je (*ou* peut-être explétif) ; *grond*, grand, et *moine*, mène ; *o l'estet*, c'était (j'aimerais mieux) ; *chaine*, chienne ; *ressiouner*, déjeuner ; *y ou m'assisit*, je m'assis ; *appringu*, appris, *dicit*, dit ; *Ragonde*, Radégonde, patronne de Poitiers.

Ajoutons : *cohuau*, probablement « querelleur » (cf. *cohue*), dont la variante *cogneu* signifie « celui qui cogne » ; et *chenard*, colchique, plante vénéneuse dite aussi « mort aux chiens. »

de la morfier toutime au grand prejudice de la santé, pourquoy, mon genereux Cagou, il vous plaira d'ordonner en sa faveur, qu'elle biera avec celuy qu'elle trouvera le plus chenastre, sans toutefois deroger aux Lois Argotiques, ausquelles je trolle et trolleray toujours l'honneur que je leur doibs, nonobstant l'audace de quelques Narquois qui ont voulu abaisser l'authorité de cette Monarchie à laquelle je me soubmets. »

Sentence rendue par le sieur Cagou.

Philippot Coupe jarret, par l'advis des Freres et ordonnances
55 des Estats Generaux, Cagou de la Province de Normandie, apres avoir mouchaillé le debat meu entre Mathelin le Rechigneux, Millard de sa condition, et Collas le Souffreteux, Narquois de condition, d'autre part : Pour le regard d'une Marquise pretendue par sezaille, et apres avoir entervé les raisons d'une part et d'autre, et de l'advis de nos bien amez Sylvain Torpet, Thibault Garaut, qui bient o nozailles :

Avons ordonné et ordonnons que ladite Marquise demeurera avec son Narquois, comme le trouvant plus chenastre, à son gré pour bier, morfier, peausser, roupiller, et aquiger le toutime qui voudront ensemble sans trouble ni empeschement mesme pour les hardes que ladite Marquise a entrollé, ceux qui sont à son usage, comme les limes, son garde prois, deux mirquins de batouse toute battante, une paire de passifle tous battans, deux empave (*sic*), et plusieurs autres petites besongnes demeureront à seziere. Et pour les hardes à l'usage du marpaut qui estoient dans le guellard, comme un vieil georget, un haut de tire, sa belle rouillarde, sa corne à troller la graisse, et autre chose à son usage.

Condemnons ladite Marquise de les rendre à seziere, et,
56 pour les espices, ordonnons qu'elle foncera tout presentement deux ragots pour estre employés à la morfe pour la compagnie, sçavoir une menée de ronds pour abloquir deux parfonds à cause qu'il y a force espice, et un combrié pour ablo-

quir deux gourplines de pivoye, et trois carmes, qu'elle mesme biera atroller de la plus prochaine piolle, et au deffaut de ne trouver du pivoys, attrollera du doux beire[1], et du reste du michon quelque lopin de criolle.

Donné au Castuz et Creux du grand Havre, le soir d'une sorgue apres la morfe, le jour et an que dessus.

Signé Ph. Coupe jarret.

Sylvain Torpet et Thibault Garaut, en qualité d'Archi-Supposts.

M. le Rechigneux et C. le Souffreteux.

Ragonde Trigonne, Poictevine.

Michaut Sous d'ouvrer, greffier et receveur de l'abbaye de S. Lasche[2].

1. Boire, boisson. Forme dialectale.

2. L'édition de 1660 intercale ici la description suivante :

Cour des Miracles, ou Piolle franche, où les Argotiers et les Gueux font leur retraicte.

Apres vous avoir descrit la vie et les mœurs des Gueux et Argotiers, et le langage dont ils usent journellement entre eux, et pour n'estre entendu par le commun, et apres aussi vous avoir depeint les inventions et les ruses dont ils se servent pour entretenir leur vie en la paresse de feneantise, j'ay trouvé qu'il seroit à propos de vous faire quelque petit discours du lieu auquel il font retraicte.

Ce lieu s'appelle en leur jargon la *Cour des Miracles*, ou *Piolle franche*, et dont l'oste se nomme piollier Francillon, entre les mains duquel ils mettent en depost tout ce qu'ils ont gaigné, car ils appellent gaigner, quand ils ont couppé quelque bource, ou demeceint (= demi-ceint) d'argent ou desrober quelqu'autre chose. Et est ditte Cour des Miracles, d'autant que c'est le lieu où toutes sortes de malades trouvent leur guarison, c'est là où les aveugles recouvrent clarté, les sourds et muets entendent et parlent, c'est le lieu où ceux qui sont frenetiques et estropiez de la cervelle reviennent en leur bon sens, où les paralitiques reçoivent une entiere et saine disposition de leurs corps, l'hydropique est soulagé de son enfleure, la violente ardeur de la fievre est esteinte, le flux de sang estanché, et où les impotens mesmes recouvrent l'entier maniement de tous leurs membres, et en un mot c'est la vraye boutique d'Esculape qui guerit toutes sortes d'infirmitez et maladies. Ce n'est donc pas sans subject qu'elle est ainsi nommée, puis que nous en voyons tous les jours les effects. Car la plupart d'iceux paroissans beaucoup malades par les rües ou dans

Resjouissance des Argotiers, sur la prise de La Rochelle.

57 Puisque l'Angluche qui estoit egarée,
Contraincte par la faim, a esté attrimée,
Il y aura du repos et plus de grive en France,
Et faudra aux ornies pour trimer des potences.
Sus donc, freres Argotiers, selon nostre musique,
Pour chanter gourdement au Havre ce cantique,

les Eglises, estans revenus en cette Cour, ou Piolle franche, ils boivent et mangent des mieux, et sont incontinent gueris de leurs maladies par la liqueur bachique qui leur sert d'antidote.

Davantage, cette Cour rend ses Courtisans si libres et affranchis de tout soin des affaires du monde, qu'ils ne se soucient du futur, jouyssent paisiblement du present et selon leur gain font leur despence sans qu'il reste rien pour le lendemain. Sçachans bien que la Providence divine nourrit et alimente toutes les creatures de la terre, leur pourvoira de viande pour les rassasier. Et craignant que ce qu'ils auroient de reserve, n'inquietast en quelque façon leur repos lors qu'incontinent apres leur travail ordinaire et leur refection prise, le sommeil se vient insensiblement glisser sur leurs paupieres, pour les faire jouyr de la douceur de ses charmes. Ils vivent, dis je, tellement ensevelis dans l'oisiveté (qui à bon droict est estimée la mere de toutes meschantes inventions, la source et origine des vices, et la pepiniere de tous maux) qu'ils prefereroient volontiers ceste maniere de vie à tous les contentements et delices du monde si elles estoient accompagnées de quelque peu de travail. Je ne m'estendray davantage sur ce discours, craignant que quelque esprit leger qui auroit le jugement de travers, ne vint à le censurer, et dire que je voudrois en cela esteindre la charité des gens de bien envers les pauvres ; mais tant s'en faut que je n'aye jamais une seule pensée de la refroidir en quelque façon que ce soit, qu'au contraire si mes paroles avoient assez d'energie et d'efficace pour vous l'augmenter davantage, je voudrois couldre les jours et les nuicts ensemble, pour les employer à un si bon office. Mon intention n'estant pas aussi de parler de ces pauvres desquels notre Seig. fait mention en son Evangile, mais bien de ceux quierrans et vacabons par le monde, sans aucune incommodité de leurs membres, meinent une vie de tout feneante et paresseuse et, comme freslons, mangent le miel des abeilles, et toutesfois ne font ne miel ne cire.

FIN.

Honorant son S. Nom qui a besnit les Armes
Du Dasbuche François, malgré tous les alarmes.
Commencez, Ratichons, Rupins et Marcandiers,
Laboureurs, Vignerons et tous les Argotiers,
Entremelant leurs chants ne feront qu'une langue,
Afin de rouscailler la divine louange.
O chenastre Seigneur, qui d'une forte lousche 58
As fait humilier cette Vergne farouche
Dessous les pasturons du Dasbuche Louis,
L'aquigeant triompher dessus ses ennemis,
Nouzaille t'en rendons mille graces immortelles
Et à teziere soit gloire sempiternelle !
Que le ciel et la dure, les sabres et campagnes,
Les cavernes, rochers et superbes montaignes,
Te benissent à jamais, accordant leur silence
O son de nos voix par grand resjouissance.
En te priant aussi de tousjours conserver
La Noble Fleur de Lys, et de vouloir foncer,
Pour combler de bonheur et benedictions,
A son Oingt bien aymé de beaux petits Mions.
Et generalement te prions pour les Princes,
Et chenastre Pharos des Vergnes et Provinces
Et ceux qu'on a cosny basourdy à la grive,
Qu'o teziere, Seigneur, eternellement vive !

FIN.

Lucque.

Nouzailles, Archisuppost de la Monarchie Argotique, de l'authorité du grand Coësre fouquons pour Lucque authentique, à toutimes qu'il appartiendra : Qu'avons mouchaillé le present livre intitulé : *Le Jargon ou langage de l'Argot reformé etc*, et n'avons trouvé en iceluy que floutiere qui soit contraire à l'Estat de cette dite Monarchie Argotique. Ains l'avons trouvé utile et profitable pour l'instruction de tous Argotiers, et autres qui voudront enterver et rouscailler Bigorne, aquiger et passer dans une Grenafle. La huictiesme Calende de Fevrier, 59

et luysant de Mardy Gras. En tesmoing de quoy avons signé les presentes.

Fiacre l'Amballeur
et Philbert Gandallin [1].

1. Les éditions de colportage finissent avec la *Chanson de l'argot*, suivie d'un

Condé

J'itre mouchaillé le babillard, qui se bagoule *Dictionnaire argotique*, maquillé par M. B. H. D. S., l'un de nos archisuppôts, et j'itre toutime babillé, je n'y itre mouchaillé floutière de vain et otêpinière de chenu, pourquoi j'itre foncé condé de la cartauder. A. Turcan en jaune de la longue qui boule, B. F. Cagou du grand Coëre.

VII. — Response et Complaincte.

(1630)

L'apparition du *Jargon de l'Argot reformé,* qui mettait au grand jour les faits et gestes des Argotiers, causa, semble-t-il, un grand trouble parmi ces derniers. On trouve l'écho de leurs doléances dans une pièce intitulée : *Response et Complaincte au Grand Coesre sur le Jargon de l'Argot reformé, avec un plaisant Dialogue de deux Mions*, par le Regnaudin Mollancheur en la Vergne de Misericorde [1]. Composé par un des plus chenastres argotiers de ce temps, Paris, 1630.

Cet opuscule in-12 de 36 pages débute par ce sizain :

Le grand Coesre Anacreon à ses subjects.

Cagaux, Narquois, Orphelins, Sabouleux,
Callos, Capons, Polissons, Coquillards,
Ruffez, Mitous, Convertis, Malingreux,
Courtaus, Habins, Marcandiers et Millards,
Venez zerver de l'Argot les malheurs
Qui est causé par un chetif frolleur.

Après un Avis au lecteur, commence le dialogue de l'Orphelin et de l'Archisuppôt de l'Argot qui tient tout l'ouvrage. Ce texte est un des documents les plus instructifs pour l'histoire du jargon.

1. Ville de la Miséricorde, c'est-à-dire d'un mauvais rapport pour les voleurs.

Au lecteur.

Pour l'advis que j'ay eu que les Argotiers avoient deliberé de ne me point donner de fouasse aux Roys, pour avoir descouvert quelques secrets des affaires de leur Estat Argotique, j'ay creu qu'il estoit à propos pour me remettre en grace avec eux, de faire quelque chose pour les consoler. Et comme il n'y a rien qui console tant les affligez que de se condouloir avec eux ; comme dict ce grand Sainct, qu'il fault rire avec les joyeux et pleurer avec les tristes, en racontant leurs miseres et leur donnant quelque esperance de consolation prochaine.
6 C'est pourquoy, afin de compatir aucunement à leurs douleurs, je veux en ce petit discours raconter leur affliction, pour en avoir tretous compassion, et pour vous convier à leur faire la charité, afin de les resjouyr quelque peu, car ces bons pauvres là le meritent bien, pour ce qu'il ne tient pas en eux que les bleds ne viennent sans semer et que l'on ne vendange deux fois l'année. C'est pourquoy je vous exhorte de leur donner à tous ce qu'ils ont de besoin, car encores qu'il y en aye quelques uns qui en abusent et qui ferment leurs boutiques de bonne heure, neantmoins il ne faut pas que les innocents patissent pour les coupables, et que le general endure pour quelques particuliers. Je vous en donne advis, afin qu'ils ne fassent plus d'aumosne à celui qui n'a point de blanc en l'œil de ce qui ne leur appartient pas.

DIALOGUE DE L'ORPHELIN ET DE L'ARCHISUPPOST

L'Orphelin.

7 Infortunée, desolée et affligée Monarchie ! quel malheur ! quel desastre et quel piteux accident t'est arrivé ! Maintenant, pauvre Argot, ta fortune est faite. Ha, meschant frolleux, qu'est ce que les pauvres Argotiers t'ont aquigé fremy d'avoir frollé si estrangement contre leur batrie? Voicy le temps,

voicy la fin que toutimes les orphelins, qui maintenant chacun les frolle, et qu'ils ne trouvent plus grande chose. Pour ce 8
zervez, mes yeux, de vos sources humides et ne soyez jamais pour ce malheur arides !

L'Archisuppost.

Qu'as tu à zerver si gourdement, Fanandel ? Il semble que tu ayes perdu tes amis toutime ? A on point cassé ta hane ?

L'Orphelin.

Je voudrois que l'on eust destaché mon bouchon et perdu toutime le michon, et que ce mal ne fust arrivé.

L'Archisuppost.

Qu'as tu donc ? rouscaille à mezieres.

L'Orphelin.

Ah ! pauvre frere ! as tu point entervé rouscailler de ce chetif pillier de boutanche, qui a descouvert les parties honteuses des freres et tellement frollé sur nos balles, qu'il n'y a à present si chetive cambrouse qui ne rouscaille le jargon.

L'Archisuppost.

Et puis qu'importe il ? La truche n'en sera que plus che- 9
nastre.

L'Orphelin.

Et comment cela ?

L'Archisuppost.

C'est qu'à present gourdement des Rupins, Marcandiers et autres Marpauts entervent ; et quand on bie leur demander la thune, ils interrogent ainsi : Myon, enterves tu ? Si on leur respond Jaspin, et qu'on leur rouscaille joyeusement bigorne, quelques uns fichent deux ou trois broques, les autres un rond. Mais si on pense dissimuler et ne rouscailler que floutiere, ils ne fouquent aussi que floutiere ; ains au contraire menassent de ficher du sasbre sur nos courbes. Mais ce qui me console, le Havre a il pas commandé que l'on fonçast la thune aux pauvres ?

L'Orphelin.

Gy, mais ils ne tiennent nouzailles au rang des pauvres, et
10 jasent que devrions maquiller pour gaigner la morfe, et ne morfier pas l'artie des pauvres.

L'Archisuppost.

En sçaurait on trouver de plus pauvres que ceux qui n'ont que floutiere? Pour du michon, meziere n'en fiche point à interest; et pour des creux, des calvines, ou de la dure, il n'y a Rupin ne autre seigneur qui me sceust contraindre ficher par declaration, car je ne tiens que floutiere en leurs fiefs. Qui sont donc les pauvres?

L'Orphelin.

Ils rouscaillent que ce sont les vieillards, les estropiez, les aveugles, des habitans qui ont gourdement de myons à nourrir, les marquises veufves, les myons orphelins, les passans qui ne s'amusent point si longtemps en chascune vergne, et qui taschent à attraper leur pasquelin; et pour nouzailles, que nous sommes que coquins, je t'asseure, mon Fanandel, que quand je trimarde le long d'une vergne, l'un
11 me rouscaille: Myon, la truche est elle chenastre? l'autre: Myon, as tu point cassé de hane? l'autre: Ho, Argotier, le tollard n'a il point fiché de bouys sur tes courbes? et les autres me demandent où est la ponifle, et si elle est chenastre?

L'Archisuppost.

Il leur faut respondre qu'elle est au coin d'une picoure où elle maquille leur tourtouse, pour leur faire aquiger la moue à la luysarde en l'Abbaye de Mont à regret. Et quand quelqu'un frollera ainsi sur tes balles, happe le taillis et trime à un autre, demandant à seziere la thune au nom du grand Havre.

L'Orphelin.

Mais le plus grand mal de toutime est qu'on ne sçauroit rouscailler que tous ce Marpauts n'entervent, ce qui fait tort

aux Argotiers. Un de ces luysants derniers l'on fit espouser la veufve à un pauvre marcandier ; et, comme il estoit en la carruche, et que le tollard mettait à seziere sa tortouse, il rouscailla ainsi à seziere :

Tollard, tu seras adverty 12
Qu'apres que seray basourdy,
A la forest Mont Trubin t'en iras,
Trente grains tu trouveras ;
Tu en fichera dix à ma marquise
Et dix au rastichon qui m'advise,
Et les dix autres pour teziere,
Et prie le Havre pour meziere.

Le comte de la Carruche estoit present qui entervoit ; il bia promptement à la forest du Mont Trubin, attrima et entrolla le michon, et en priva le rastichon, la marquise et le tolle, qui fut bien affuré quand il ne trouva plus que floutiere.

L'Archisuppost.

Qu'avait aquigé ce pauvre marcandier que l'on fist cosnir ?

L'Orphelin.

Il n'avoit aquigé chose que ne fissions bien teziere et meziere.

L'Archisuppost.

Quoy donc ? 13

L'Orphelin.

Il avoit debridé la lourde du creux d'un rastichon, doublé et entrollé toutime son michon; et quelques luysans apres, comme il pictanchoit dans une piolle, il en rouscailloit avec d'autres Argotiers, et encore qu'on luy zervast *que de beaux, que de beaux, la maraille enterve,* il ne laissa de continuer son discours. Il y avoit des pallots qui pictoient en la mesme piolle qui entervoient ce qu'il rouscailloit. Quand ils furent hors du creux, ils bierent gourdement en advertir le rastichon, qui le fit promptement attrimer par des sacres, qui le menerent en la Carruche, et de là à l'Abbaye du Mont à regret.

L'Archisuppost.

Quand j'aurois esté cent fois en drogue ou en doublage, je ne serois si fol d'en rouscailler dans les piolles, car il y a tousjours quelques froleux qui mouchaille.

L'Orphelin.

14 C'est là qu'il y fut bien affuré, car il ne croyoit pas que ces pallots entervassent le jargon. Mais à present toutime l'entervent, jusques aux petits myons ; et si nous, Cagous, et vouzailles, Archisupposts, n'y fouquez remede, toutime est perdu, et la monarchie renversée. La tronche m'en aquige si fremy que je n'en puis roupiller ne luysant ne sorgue.

L'Archisuppost.

Quand tous les frolleux de la dure seraient assemblez pour destruire la truche Argotique, ils ne seroient assez habiles ; car le grand Havre, voulant monstrer combien la thune était agreable à seziere, rouscailloit que quiconque ficheroit en son nom aux moindres des pauvres seulement une glacée d'ance, il en fouquerait de recompense : et ceux là qui fouqueront du pivoye, du michon ou de l'artie, seront bien recompensez plus gourdement, et ceux que ne ficheront que floutiere
15 punis aussi cruellement. As tu point ouy rouscailler de ce mauvais riche, de quoy le glier fait de grillades en son pacquelin où il piausse dans le rifle, et rifode gourdement qu'il en zerve tant qu'il peut, pour avoir laissé cosnir de faim le pauvre Lazare à sa lourde ?

L'Orphelin.

Jaspin, j'en ay entervé rouscailler à deffunct nostre Cagou Bredandan, car quelquefois il y avoit des freres à qui la thune n'avoit pas esté favorable, il les consoloit, rouscaillant ainsi à sezailles : Mes myons, faut attrimer patience, et mouchailler l'exemple de ce chenastre Argotier, ce pauvre malingreux de Lazare qui benissoit le nom du Havre, encore qu'on ne fichast à seziere que floutiere. Le luysant de sa cosne, il bia demander

la thune à la lourde d'un gros rupin, qui aquigeoit grande
chere en son creux et pictanchoit de chenastre pivoye du plus
delicieux de la dure, lequel, au lieu de fouquer la thune à ce
pauvre malingre, hua ses habins à seziere, qui furent plus
charitables que leur maistre, car ils ne voulurent le morfier, 16
ains lescherent ses playes ; et comme la faim l'oppressoit,
et qu'il mouchailloit que sa cosne approchoit, il aquigea son
testament, recommandant son ame entre les louches du Havre,
et son corps à la dure, son pauvre frusquin pour ceux qui le
trolleroit en la dure apres l'avoir ensevely, et son guellard,
sa saliverne et sa rouillarde pour trois pauvres, les premiers
qui trimarderoient par ce trimard, et pria le grand Havre qu'ils
en peussent mieux aquiger leur profit qu'il n'avoit fait durant
sa vie. Puis peu apres, il cosnit, et les anges entrollerent son
ame avec les myons du grand Havre : la cosne attrima aussi
ce gros rupin, puis le glier l'entrolla en son pacquelin, où il
demande sans cesse à pictancher, mais on fiche que floutiere
à seziere. Voila comme ce chenastre Cagou confortoit ces
Argotiers.

L'Archisuppost.

Eh bien, cher Fanandel, seras tu encore desolé au recit 17
d'une histoire si chenastre ? Veux tu point te resjouyr et
chanter la rigo sur le genet ? Puisque tu mouchailles que le
Havre est pour nouzailles, et qu'il punit severement ceux
qui ne foncent la thune gourdement ; et, au contraire, ceux
qui la fouquent sont ses petits myons, comme aquigeoit jadis
ce grand Dasbuche Sainct Louys, qui estoit si chenu aux
pauvres qu'il leur lavoit les pasturons, les faisoit attrimer la
morfe avec seziere, et tranchoit la criolle dessus leurs morfiantes ; et aussi ce chenastre saint François qui aimoit tant la
pauvreté qu'il rouscailloit que c'estoit sa marquise, comme
de fait il l'espousa et l'attrima pour sienne.

L'Orphelin.

Nouzailles sommes donc Myons de saint François, car la pauvreté estoit nostre grand'mere.

L'Archisuppost.

Ce n'est pas celle là mesme.

L'Orphelin.

Quoi ! Y a il deux pauvretés ?

L'Archisuppost.

18 Jaspin, et encores qu'elles soient sœurs, il y a aussi grande difference entre l'une et l'autre, comme il y a entre un rupin et un pallot : car l'une est belle, noble et joyeuse, et s'appelle pauvreté volontaire ; l'autre est laide, grossiere, chiragre et rechineuse, qu'on nomme pauvreté de force.

L'Orphelin.

Mais puisqu'elles sont sœurs, d'où vient cette difference ? Je n'enterve point ce que tu rouscailles, si tu n'en fouques l'intelligence.

L'Archisuppost.

C'est que, quelque temps apres le deluge ou cathaclypse, un des Myons du chenastre patron Noe engendra, et eut de sa marquise, nommée Necessité, deux marques : l'une qu'il nomma pauvreté forcée et l'autre pauvreté volontaire, dont l'aisnée fut si friande et morfia de si sale chose, qu'elle devint podagre et puis apres hargneuse, ce qui la fit hayr et fuir ; d'où vient le
19 proverbe qui rouscaille que : *Pauvreté n'est pas vice, mais une espece de ladrerie*. Et fut delibéré et arresté de la basourdir, de peur qu'elle n'infectast la dure, et comme elle en enterva rouscailler, elle happa le taillis et embia gourdement, et bia se cacher en la logette d'un charbonnier, qui la reçeut humainement, la cacha des chasseurs qui la chassoient. Puis, quand ils furent embiez, elle embrassa ce charbonnier, rouscaillant à seziere que jamais elle ne le quitteroit pour l'office si chenu qu'il luy avoit aquigé ; et en apres ils peausserent ensemble, et les Myons qu'ils engendrerent, on les nomma pauvres de force.

L'autre marque, qui s'appelloit pauvreté volontaire, estoit

plus jeune et belle, et qui ressentoit mieux sa noblesse : neant-
moins, à cause de sa sœur qui estoit devenue mezelle, elle
ne trouva party ny ne fut recherchée, jusqu'à tant que ce
chenastre miroir de patience, Job, aquigea l'amour à seziere
et la fiança. Quelques philosophes en entervant ainsi rous-
cailler, y trollerent de l'affection ; entre les autres, Diogenes 20
en devint amoureux, la caressoit, mignardoit, et aquigeoit
gloire de l'avoir pour compagne. Mais pas un marpaut ne
l'attrimoit pour sa marquise. Jusques au temps que ce grand
Dasbuche de l'univers, pour se rendre Havre et Marpaut,
quitta, sans quitter le sein de son patron, pour la venir
espouser en bas sur la dure, où il l'aquigea rupine, tellement
noble et respectée, qu'on la nomma alors sainte pauvreté,
qui fut tellement honorée et reverée par les Myons et che-
nastres serviteurs du grand Havre, qu'ils quittoient leurs
creux et leurs michons pour bier dans les sasbres et ne mor-
fier que des racines pour la posseder. Quelque temps apres,
elle fut pourtant delaissée et mesprisée, quand ce grand, ce
chenastre et seraphique patron qui rifodoit si fort de son
amour, qu'il l'espousa, et engendrerent ensemble tous ceux
qu'on appelle Myons de sainct François. Voilà, mon brave
Fanandel, la difference qu'il y a entre les deux pauvretez, 21
l'une volontaire et l'autre de force.

L'Orphelin.

Nouzailles somme donc du moins cousins germains des Myons de saint François, puisque sommes issus de deux sœurs, les pauvretés ?

L'Archisuppost.

Jaspin, et il y auroit moyen de devenir frere qui voudroit.

L'Orphelin.

Comment se pourroit il aquiger ?

L'Archisuppost.

Il faudroit renoncer au serment de la petite flambe et ne

casser, ne doubler, ne deflorir la picoure, ne sans tournante desbrider la lourde, et rouscailler de cœur et de mornas ce que s'ensuit :

Vœu de la pauvreté volontaire Argotique.

O grand Havre, Dabuche du ciel et de la dure, qui
22 as aquigé le Marpaut à ton image et semblance, meziere te rends grace et hommage de m'avoir fouqué et conservé la vie jusqu'à present. Pour te remercier de toutimes ces benefices, ô mon chenastre Seigneur et Maistre, je veux en ma petite condition de toutime mon affection, estre pauvre de volonté comme je le suis par necessité. Je fais vœu, et te promets de ne doubler à jamais et n'attrimer que floutiere qui n'appartienne à meziere.

L'Orphelin.

Voylà qui est assez chenastre. Mais en trimardant quelquefois, si on trouvoit quelque estaphle, ne l'oseroit on esgrailler ?

L'Archisuppost.

Non, il ne faudroit attrimer que ce que l'on ficheroit à la thune.

L'Orphelin.

O que meziere ne bie donc aquiger ce vœu là ! Je pourrois bien rouscailler que ma part des ornies serait morfiée pour
23 meziere, car la thune n'est point chenastre que je peusse trouver du michon pour en abloquir : c'est pourquoy, mon Fanandel, il faut conserver la monarchie et defendre des frolleux le mieux qu'on pourra.

L'Archisuppost.

Ha, Fanandel, si tu sçavois combien le Havre est chenastre, tu ne craindrois d'attrimer volontairement cette saincte pauvreté pour l'amour de seziere, car il envoyeroit plus tost expres un ange du ciel en la dure pour t'atroller de quoy morfier, qu'il te laissast cosnir de faim. Mais puisque tu n'en a pas volonté, rouscaillons donc de l'estat de notre monarchie, et

tu mouchailleras comme les freres maquillent gourdement pour la conserver en sa splendeur. Il faut que tu sçaches qu'il y a quelques luisans que je receus une lettre de nostre grand Coesre, laquelle je tiens en ma fellouze, dont la teneur est telle :

« Mon cher et bien aymé Fanandel, salut et amour Argotique. 24
Ayant, par longue experience, appris le zele, l'amour, la ferveur et l'affection que trollez à nostre monarchie Argotique, et ayant mouchaillé les grands biens qu'avez aquigé à sezieres par vos chenastres conseils, j'ay creu qu'il estoit à propos de mander vouzailles pour venir en ceste fameuse vergne de Paris, au lieu qu'on appelle le Port au Foin[1], pour, avec quelques Cagous et meziere, adviser à une affaire tres importante de l'Estat. Les freres et meziere prient vouzailles de ne manquer à venir rendre ce chenu office aux Argotiers ; et si avez quelques affaires particulieres de les laisser pour quelques temps et preferez le bien public au vostre particulier : ce faisant vous obligerez toutime l'Argot et meziere en particulier, qui suis,

Votre Fanandel et serviteur
Et à tous les freres,

ANACREON. »

Aussitost la lettre receuë et meziere de trimarder si gourdement, que huict luisans apres j'arrivay en la vergne, puis je biay promptement au Port au Foin où je trouvay grande quantité de freres, lesquels m'aquigerent grand'chere : mais ce n'estoit que floutiere au regard de celle que m'aquigea notre grand Coesre, qui arriva toutime aussi tost monté sur son mirou[2] qui venoit de droguer et ballader par la vergne, lequel quand il m'eut mouchaillé, me fit approché de seziere, m'embrassa et m'emmena en sa piolle, où on solliçoit du pivoye à quatre ronds la gourpline, qui n'estoit pas trop chenastre : toutesfois il en fallut pictancher gourdement. 25

1. Voir ci-dessus, p. 176.

2. Ane : cf. Forez, *miro*, âne (Gras), et Loire, *mira*, ânesse (*Atlas linguistique*).

L'Orphelin.

Et quoy ne peausse il pas sur le pellard avec les freres ?

L'Archisuppost.

Non, combien que ce n'est pas par mespris, c'est qu'il ne peut monter sur les batteaux où est le pellard, car il ne tri-
26 marde que le proye en un platteau. Apres avoir picté fallut bier en drogue en attendant la sorgue ; le soir estant venu, nostre grand Coesre fouque la morfe à toutime les freres ; et en morfiant, il rouscailloit souvent : Mes Myons, *omne viri specie* ; et on repondoit à seziere *pictum*[1]. Apres la morfe, le grand Coesre pria et commanda de se trouver au matin en un lieu qu'il nomma ; puis chascun bia de peausser, les uns sur le pellard, les autres demeurerent dans la piolle, qu'il ne fallut gueres bercer pour les aquiger roupiller ; et le luisant venu, ils bierent au lieu assigné où assista le grand Coesre, six Cagous, dix Archisupposts et quelques autres freres.

Puis, par le commandement du grand Coesre, un jeune Archisuppost, ayant la mine chenastre, la langue diserte et le discours fluide, mit le comble à la louche, et commença à rouscailler une harangue si à propos avec une parole si faconde et eloquente qu'il persuada facilement ce qu'il voulut à ceux qui l'entervoient.

« Anacreon,

27 Par l'advis des freres et ordonnances des Estats Generaux, chef de la gueuserie ou gueulerie, General de la milice Argotique, Dasbuche de la Monarchie truchante, grand Coesre de toutimes les Argotiers de l'un et l'autre pole. A vouzailles braves et genereux Cagous, et aussi doctes, subtils et sages Archisupposts, et à toutimes les Fanandels qui est icycaille assemblez, salut! Sçavoir faisons, que la part de nostre cher et bien aymé le Cagou du Pacquelin de Touraine,

1. Jeu de mot amené par le double sens de *pictum*, prononcé *picton*, mot qui en argot signifie « vin »

a esté fouqué à nouzailles plusieurs advis et mandemens,
signez et paraphez de sa louche, touchant un petit livre
imprimé en la vergne de Tours, intitulé *le Jargon ou Langage
de l'Argot reformé, tiré et recueilly* (à ce que dit l'autheur,
impudent frolleur) *des plus fameux Argotiers de ce temps*, où
est descouvert le langage, les tours et secrets les plus cachez de
nostre Monarchie Argotique ; ce qui l'a tellement esbranlée 28
que je la mouchaille presque reduite en confusion. C'est pour-
quoy, chers Fanandels, l'on a aquigé cette petite assemblée en
attendant l'assemblée des Estats Generaux, pour aviser au
remede qu'il y faut attroler. Car ce miserable mollancheur
fait mine, au commencement de son livre, de louanger et esti-
mer l'Argot ; mais quand il vient à rouscailler de l'ordre et
hierarchie d'iceluy, il en scandalise les personnages, et des-
couvre les petites subtilitez, qui aquigeoient gresler le michon
en nos combles. O perte, ô malheur, ô archiboutant de l'Argot,
quelle douleur ! O dure, comment as tu le courage de troller
sur ton andosse un Marpaut qui frolle si estrangement sur les
balles des pauvres Myons de l'Argot, qui ne demandent que
floutiere en ce monde, que le morfiage et le frusquinage assez
chetifvement et qui ayment mieux, pour eviter oysiveté, estre
à basourdir les gaux au coin d'une picoure que dans une bou-
tanche à maquiller, de peur d'aquiger tort aux arts et mes-
tiers et ne faire amender le prix des ouvrages ? » 29

Cet Archisuppost eust continué, mais les larmes qui tom-
baient de ses yeux et les sanglots qui partoient de son cœur
entrecoupoient ses discours ; car il zervait si gourdement,
qu'il fut contraint de cesser en jetant un profond soupir : Ha,
pauvre monarchie, que tu es à present mesprisée !

Le grand Coesre ayant mouchaillé cela, rouscailla ainsi :
« Mes chers et bien aymez Fanandels, la bienveillance que
trolle ce chenastre frere à la Monarchie est louable ;
mais le pauvret n'enterve que floutiere à parer les coups
de revers de fortune par le bouclier de la constance, car à
l'enterver rouscailler, il semble que toutimes sont perdus.
Il est bien vray que nostre Estat a receu une blessure, mais la
playe n'est pas incurable ; il faut y attroler le remede conve-

nable, et pour meziere, je suis d'avis que l'on laisse couler doucement ceste bourasque et tempeste qui passera prompte-
30 ment, comme un torrent ou nuage de gresle et que durant ce temps l'on use d'aucun artifice en la truche ; ains, au contraire, que chacun bie sur le minsu, et encore que l'on frolle sur nos balles, faut aquiger semblant de n'en enterver que floutiere, joinct aussi que toutime leur rouscaillage ne deschirera nostre frusquin ».

Alors le plus ancien des Cagous, lequel estoit natif de Sainct-Mexant du bourg de Charros, qui estoit aveugle et joueur de vielle, rouscailla au nom de toutimes les autres Cagous :

« Mon brave et genereux Seigneur, mon grand Coesre, ô l'est bain vray que vostre raison est in poy chenastre, rouscaillant qu'il faut attrimer patience en nos adversitez ; mais, quo faille quitter nos exercices ordinaires, il me semble que quioqui n'est pas à prepous, car l'en n'en frolleroit pas moins sur nos balles ; joinct aussi que l'en offence point le Havre de
31 ficher sa colle, car queme j'estois encore jeune, je ogu precher à un grand prechoux (qui est la merdé bien sçavant) que quelles pouvres n'offinciant grain d'user d'artificierie et ingeniou per attraper lour petite vie et que les SS. Patrons et les Conciles aviant permis quioqui, à cause que les jons estiant trop durs et nos pitous : c'est pourquoy you seus d'opinion que l'en vive queme quioqui que j'aviant apringu sans changer que floutiere, sauf toutefois un meilleur advis [1]. »

Quand le Cagou eut achevé son discours, je fus commandé comme plus ancien de rouscailler au nom de toutimes les Archisupposts ; je mis donc le comble à la lousche et rouscaillé ce qui s'ensuit :

« Venerable et honorable assemblée Argotique, puis qu'il est ainsi que les choses violentes ne sont pas de durée, c'est aussi

1. Ce Cagou, comme le Millard du *Jargon de l'Argot*, parle le patois poitevin ; voici quelques éclaircissements supplémentaires à ceux déjà donnés (v. p. 243) : *Poy*, peu ; *quo*, qu'il ; *prepous*, propos ; *queme*, comme ; *ogu*, ouï ; *prechou*, prédicateur ; *merdé*, pardieu ! (= mère de Dieu !) ; *quelles*, ces ; *grain*, point ; *jons*, gens ; *pitou*, pitoyables ; *you seus*, je suis.

mon opinion que ce furieux tourbillon et vent impetueux de la medisance, qui semble menacer de ruine nostre pauvre 32
Monarchie, ne durera pas longuement ; et en effect, un de ces luysans derniers comme je trimardois le long d'un trimard, je rencontray un chenastre Rupin qui trima quelque temps avec meziere. Je demanday la thune à sezière, et il me ficha un rond, puis il m'interrogea : Eh bien, Fanandel, la truche est elle chenastre ? Je voulus dissimuler, et luy dis : Monsieur, je ne sçay pas que voulez dire. Il repliqua et dit : Rouscaille bigorne à meziere, car j'attrime un singulier plaisir d'enter-ver rouscailler le jargon ; ne crains point, car je ne suis pas de ceux qui frollent sur la balle des Argotiers. Ains au contraire, j'ay desplaisir de ces frolleurs qui n'ont attrollé que floutiere de chenastre à la truche ; mais il faut qu'attrimiez patience, car stime[1] ne durera pas, pour ce qu'on se lassera de vous froller, et desja dans les compagnies des beaux esprits l'on rouscaille qu'il a fallu des marpauts prudens et sçavans pour avoir aquigé l'ordre et le langage de l'Argot comme il 33
est ; en un mot on rouscaille que votre vie est admirable. Je responds à seziere ; mon Rupin, pour nostre pauvre vie, elle est plus chenastre à admirer qu'à imiter. Jaspin, cela est vray, dit il ; mais il faut que la truche soit assez chenuë, car elle nourrit des pauvres gourdement. Mais combien y a il que ceste monarchie est aquigée ?

Je respondis à seziere que, selon l'opinion des plus fameux historiographes de l'Argot, elle avoit attrimé son commencement à la destruction de Troyes la Grande[2], par une quantité de pauvres qui ambierent hors de la Vergne quand elle fut attrimée ; puis elle fut gourdement augmentée du temps d'Athila, Dasbuche des Goths ; car il y eut de ses narquois qui, ennuyez de la grive, se prindrent à trucher, ballader, et faire jouer la mine et autres subtilitez que l'on

1. Cela même (cf. *sti*, celui-ci). Provincialisme tourangeau.

2. Cette prétendue origine troyenne de l'Argot sera, au siècle suivant, reprise et plaisamment amplifiée par Grandval, dans son poème sur *Cartouche* (1725). Voir ci-dessous, p. 326 à 327.

nomma l'art des Goths[1], d'où est venu le nom des Argotiers.

Puis quelque temps apres, ces bons pauvres s'accosterent
34 des Blesches et Coësmelotiers, desquels ils apprindrent le langage et ceremonie, et ce fut alors que ceste Monarchie fut en sa perfection, car l'on y a aquigé un ordre si chenastre, que stime l'a fait subsister jusqu'à present en sa splendeur sans y avoir augmenté ny diminué que floutiere, sinon une partie de langage que l'on changea il y a quelque temps. Mon Myon, rouscailla ce Rupin, je conseille vouzailles d'en changer non pas une partie, mais toutime.

Voilà, cher Fanandel, ce que me rouscailla ce Rupin ; ce qui me fait juger, selon mon petit sentiment, qu'il est necessaire de changer nostre jargon. Et pour aquiger stime, il sera tres chenastre d'assigner nos Estats Generaux pour estre tenu à ce printemps nouveau en ce chenu Pacquelin de Languedoc, puisqu'il a pleu au grand Havre d'en avoir banni la grive et qu'entre cy et ce temps là les doctes Archisupposts ayent le soin de composer un nouveau jargon pour estre enseigné à toutimes les freres qui se trouveront aux susdits Estats, et
35 qui à ceste effet seront convoquez de toutes les parties de la dure. »

Ceste derniere opinion fut trouvée chenastre de quelques uns et les autres furent de contraire advis, qui fut cause que le grand Coesre ne resolut que floutiere ; ains remit le toutime aux Estats prochains, et commanda aux Cagous d'exhorter toutimes les Argotiers de leurs Provinces d'y assister.

1. Cette origine du nom *argot* ne figure pas dans la liste des nombreuses conjectures qu'énumère Fr.-Michel aux pages III à VI de son *Introduction*.

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS LITTÉRAIRES

I. — **Les Mystères.**

L'argot français a ceci de particulier qu'il a servi de bonne heure à des compositions poétiques : les Ballades de Villon sont le premier monument d'une littérature jargonnesque. Aucun autre argot européen ne connaît un pareil développement. Seule, la *germania* possède des romances analogues, les *jacaras*, mais celles-ci ne datent que de la fin du XVIe siècle.

D'autre part, et dès le milieu du XVe siècle, le jargon commence à s'introduire dans la littérature par la voie des Mystères. Ces productions dramatiques, empreintes d'un réalisme vulgaire, multiplient les éléments comiques pour intéresser les foules et exciter leur curiosité. Comme les Mystères reflètent toutes les classes sociales, toutes les professions et tous les métiers, ils renferment des traits nombreux de mœurs du moyen âge. Ces épisodes sont encore aujourd'hui les seules parties capables

de racheter l'insupportable longueur de ces compositions insipides.

Parmi les innombrables personnages des drames religieux, les bourreaux (*tyrants*) et leurs suppôts, les mendiants (*belistres*) et les gueux, jouent un rôle important. Les auteurs se sont efforcés de mettre dans la bouche de ces reprouvées un langage spécial, qui est censé reproduire le jargon de l'époque.

Ces productions dramatiques sont en général antérieures à Villon, bien qu'elles aient été imprimées vers le même temps que ses Ballades en jargon. De là certaines divergences dans leurs vocabulaires.

Voici ces œuvres dans leur ordre chonologique.

1. *Mistere du Vieil Testament.*

Cette vaste compilation de la seconde moitié du xve siècle, s'étend de la création jusqu'à Salomon. Une représentation d'ensemble en fut donnée à Abbeville en 1458. L'édition princeps, imprimée par Pierre Le Dru pour Geoffroy de Marnef, remonte à la fin du xve siècle ; la plus récente est celle donnée par le baron James de Rothschild et Emile Picot, à Paris, de 1878 à 1891, en six volumes in-8°.

Plusieurs pièces de ce recueil ont dû avoir une existence indépendante. Tel le *Livre de Hester*, qui renferme une scène comique entre le bourreau Gournay et son valet Nicet (éd. Rothschild et Picot, t. VI, p. 76 et suiv.). Leur dialogue est entremêlé de termes de jargon, dont plusieurs — tels que *beffleur, feulle, gourd, mate, pie* — se ren-

contrent également dans les Ballades de Villon ; les autres — *brocant, creux, endosse, georget, grain, rond, tirandes* — seront courants au siècle suivant.

On a souvent attribué à l'argot des termes appartenant en propre au moyen français : tel *gaudie*, joyeuse (cf. *gaudisserie*), ou *agobilles*, outils, ici outils de bourreau (v. 192, 66 et suiv.) :

Voicy toutes mes *agobilles*,
Pour besongner abillement :
Licol, crochetz et tranchefilles,
Pour estrangler soudainement.

Ce sens d' « outils », fréquent dans l'*Evangile des Quenouilles*, est encore usuel dans certains patois du Nord : Picard *agobilles*, objets qu'on a besoin d'avoir avec soi (Corblet) ; Normand, *agobilles*, petits meubles sans valeur (Du Ménil).

Voici les passages essentiels de ce dialogue comique entre le bourreau et son valet (d'après l'édition Rothschild-Picot) :

GOURNAY.

Happe la charge
Et *entonne* ce *ront* au *creux*.

MICET.

Mon maistre, attendez se tu veux.
Que diable ! tu avois grant haste.
Nous *pierons* en ceste grant *male*
Gourdement : vecy chose grosse.

GOURNAY.

Or taillé avons quelque *endosse*,
Elle n'est point de *miverie*.

MICET.

C'est toute *gourderie ;*
Vecy bon fons pour la *pience*...

GOURNAY.

Où vas tu ?

MICET.

A la freperie ;
Je y trouveray Martin marchant.
La fourrure en sera gaudie...

GOURNAY.

Or va, n'arreste point, beau sire ;
Si irons *croquer* ceste *pie.*

MICET.

A ce je ne failleray mie.
Quant je puis croquer de ce moust,
Qui me semble de si bon goust,
Je suys guery de la pepie.
Je voys vendre ma marchandise,
Et ne seray pas si cosnart
Que je ne mette ung *grain* a part
De quoy Gournay n'en sçaura rien ;
Et au retourner je sçay bien,
Ou entré je soie en mal an,
Se je n'ay le *georget* de Aman,
Dont ma *feulle* sera gaudie,
Et les *tirandez !* Sur ma vie,
Je le feray et sans mot dire.

(v. 47990 à 48219.)

MICET.

Il est temps de faire le guet
S'il y a arme entour la justice.
Je seroie bien tenu pour nice

Se n'avoie le demourant.
S'il a au doys quelque *brocant*
Et qui de moy soit entendu
Apres que auray tres tout vendu,
Gaultier en sera soudoié.

(v. 48104 s.)

GOURNAY.

Voullez vous avoir le pourpoint ?
Ha, ha ! quel vaillant serviteur !
Par tous noz dieux, maistre *beffleur*,
Vous venez à la *befflerie*.
Eh ! cuidez vous par tromperie
Confoncer ceste aumuce *gourde* ?

(v. 48140 s.)

2. *Mystere des Actes des Apostres.*

Ce long drame, écrit par les frères Greban vers 1460, ne fut imprimé qu'en 1537 à Paris sous le titre de :

Le premier volume du triumphant Mystere des Actes des Apostres, translaté fidelement à la verité Historiale, escripte par sainct Luc à Theophile. Et illustré des legendes authenticques et vies des sainctz reçeues par l'Eglise, tout ordonné par personnages. = Le second volume du magnifique Mystere des Actes des Apostres, continuant la narration de leurs faictz et gestes selon l'Escriture saincte accordée à la prophane histoire et legendes ecclesiastiques. Nouvellement imprimez à Paris pour Guillaume Alabat, bourgeois et marchant de la ville de Bourges, par Nicolas Couteau Imprimeur... Mil cinq cens XXXVII. 2 volumes grand in-folio gothique, à 2 colonnes.

Deux éditions ultérieures furent données par les frères Angelier en 1540 et 1541. C'est à la première que nous

allons emprunter, dans la scène des bourreaux du *Tiers livre*, la réplique d'Agrippart à Griffon, les deux *tyrants*.

AGRIPPART.

Ravault *broura* sur son endosse[1],
Entendez vous bien, mon *gougeon?*

GRIFFON.

Qu'est ce cy ? Vous parlez *jargon*,
Maistre Agrippart ?

(f° CVII v°)

Voici, ensuite, dans la scène des gueux, le dialogue de Mauduyt, Toulifaut et Trouillart (les trois *povres*), qui renferme aussi quelques termes de jargon :

TOULIFAUT.

Tu es bien mince de pecune.

. . . .

TROUILLART.

Ce fut à la belistre,
Quant moy et ta fille Maunette,
Allions ronfler l'esguillette,
A la bisette de l'automne.

TOULIFAUT.

S'il est vray ce qu'il me *jargonne*,
Enfin nous trouverons parens.

. . . .

1. Dos. Ce sens du mot au XVe siècle (Guill. Coquillart) s'est longtemps conservé dans le langage vulgaire, et il est toujours familier au langage parisien : « *Endosse* se dit encore aujourd'hui, soit qu'on charge le dos de quelqu'un à coups de poing, soit qu'on fasse pleuvoir sur lui des coups de bâton. » (Nisard, *Parisianismes*, p. 100.)

TROUILLART.

Quant nous *goussames* les harans
Que nous trouvasmes au caignart[1].

. . . .

Comment avez vous tant riflé,
Sans mettre un lopin en reserve ?

MAUDUYT.

Escoutez comment il *enterve*.

AGRIPPART.

Car je mourroye d'avarice,
S'il falloit qu'aujourd'huy perdisse
Le moulle de mon chapperon[2].

(f° CXXI v°)

3. *Mistere de la Passion Jesu-Crist.*

Son auteur est maître Jehan Michel qui s'y intitule « tres eloquent et scientifique docteur ». Representé à Angers en 1486 et à Paris en 1490, ce Mystère d'une trentaine de mille vers a été d'abord imprimé sans nom et sans date, puis par Antoine Vérard, en 1499, en in-folio

1. Cf. Nicot (1605) : « *Caignard* est un lieu à l'abri du vent, exposé au soleil, où les vauriens et faineants s'assemblent à rien faire et estre le ventre au soleil », et Pasquier, *Recherches*, l. III, ch. 42 : « Quant au mot de *caignard*, cela depend d'une histoire dont je puis estre tesmoin ; de tant à ma grande jeunesse, ces faineants avoient accoustumé au temps d'esté de se venir loger sous les ponts de Paris, garçons et garces pesle mesle et Dieu sçait quel mesnage ils faisoient ensemble. Le lieu estoit appelé le *caignard* . » Le caignard de l'Hôtel-Dieu a subsisté jusque vers 1860.

2. Cf. Monstrelet, t. III, f° 64 (dans Lacurne) : « Le bourreau lequel luy osta *le moule de son chaperon*, c'est à sçavoir la teste, et puis fut escartelé. » Rabelais dit, dans le même sens, *le moulle du bonnet*.

gothique à deux colonnes. Le nombre des termes de jargon qu'il renferme est important, mais la plupart d'entre eux sont courants dans les monuments argotiques du XVe siècle. Notons parmi les vocables nouveaux :

Marmyon, singe, pris au sens de dupe, comme, dans l'argot moderne, *singe* désigne le bourgeois ; dans la *Prognostication de Songecreux*, pièce à peu près de la même époque, le même nom s'applique au petit enfant (Montaiglon, *Recueil*, t. X, p. 339) :

Par les grandes conjonctions
Qui se feront en mariage,
Verrés troter les *marmions*,
Tant que nul n'en vit de son aage.

Sorne, nuit, terme qu'on lit un siècle plus tard dans Nicot (1606) : « *Sorne* est le commencement de la nuict, quand l'obscurité d'icelle oste la cognoissance de ce qu'on void ». C'est primitivement un mot de jargon.

Temple, manteau, mot qu'on ne rencontrera plus que dans l'édition de 1690 du *Jargon de l'Argot reformé*.

Deux extraits nous intéressent particulièrement.

Dans la Première journée, ce passage :

Puisqu'il ny a ne gaing ne *pluc*,
Les dyables demourront en *cruc*,
Ja n'y *brouray* dessus la pleine.

Si j'eusse eu quelque paillardaille
A decapiter ou à pendre,
Il y eust eu au mains a prendre
Quelque *endosse* pour les despens.

(4e feuillet après Biiii).

Dans la Troisième journée, la scène de l'*Assemblée des tyrans* :

Icy viengnent les quatre sergens de Pilate aux sergens de Anne et de Cayphe et les autres se vont armer.

GRIFFON.

Dieu gard les gueux de fier plumaige!
Comme se compassent millours?

DRAGON. *(Jargon.)*

Estoffés, *moussus*, sains, drus, *gours*.

BRAYART.

Où *brouent* ilz present sur la *sorne*?

GADIFER.

Nous allons donner sur la corne
A quelque *duppe*.

ORILLART. *(Jargon.)*

Est il haussaire?

CLAQUEDENT. *(Jargon.)*

Est il *gourt*?

MALCHUS.

Mais mince de *caire*;
Il n'a *tirandes* ne *endosse*,
Aubert, *temple*, ne pain, ne poulce.
Le *marmyon* est tout à sec.

ROULLART.

Nous y allons *luer au bec*
Pour le *vendenger* a l'effray.

GRIFFON.

Et d'*estoffe* pour le deffray,
Qui en *fonce*? *(Jargon.)*

DENTART.

Oui, les millours. (*Jargon.*)

BRAYART.

Son proces va donc a rebours,
S'il est *grup?* (*Jargon.*)

ORILLART. (*Jargon.*)

Devant qu'on si soulle,
Les gros *fonceront* à la foulle,
Et force d'*auber grupperon*.

CLAQUEDENT.

Nous mouldrons franc, et si aron
Pain en paulme pour les souldards.
. . . .
Ne te laisse point *vendenger*,
Si tu as pain, *aubert* ne *pluc*.

(3e feuillet après LIII.)

4. *Vie de saint Christophle.*

Cette *Vie*, « elegamment composée en rime françoise et par personnages », a pour auteur un poète viennois, maistre Chevalet, « jadis souverain maistre en telle compositure ». Jouée à Grenoble en 1527, la *Vie* fut imprimée dans la même ville, en 1530, en un volume grand in-4°.

C'est le dernier des mystères. Sa source principale argotique vient des Ballades en jargon de Villon, notamment des deux premières. C'est M. Lucien Schöne qui a le premier relevé ces analogies, en citant comme exemples

communs les termes : *allegruc, berouart, coffres massis, l'ambourreur, mathe gaudie, marieux*, etc [1].

La partie qui nous concerne se trouve dans la Première journée, dans la scène des quatre *tyrans* : Baraquin, Brandimas, Freminaud et Alibraquin. Chacun d'eux représente un type ethnique différent : le premier est Picard, le deuxième Gascon, le troisième Suisse et le dernier Lombard. Ils ont recours tour à tour à des formes et des expressions de langage, principalement le Suisse et le Lombard, qui accusent leurs lieux d'origine. C'est là un des premiers exemples d'une scène polyglotte dans la littérature dramatique, en même temps qu'un tableau frappant, plein de vie et de naturel, des aventuriers, voleurs ou soudards, qui fournissaient alors le noyau des bandes en cas de guerre.

Les éléments jargonnesques de ce mystère ont frappé deux érudits du XVIIIe siècle.

Les frères Parfaict, dans leur *Histoire générale du théâtre françois* (1745), au début d'une longue analyse de l'œuvre du maître Chevalet, font cette remarque (t. III, p. 4 note) : « La scène entre les deux bandits est écrite en un langage singulier, qui n'est autre chose que l'Argot en usage parmi les Filous et les Archers. Il a eu le même sort de la langue Françoise : aujourd'hui nous entendons à peine le langage du XIVe et XVe siècle. L'Argot ou le Jargon a changé aussi. Villon s'en est servi pour composer quelques ballades... Chevalet, auteur plus récent, le place ici très convenablement dans la bouche de deux fripons. En com-

1. L. Schöne, *Le Jargon et Jobelin de Fr. Villon suivi du Jargon au théâtre*, Paris, 1888, p. 55, 275 et 288.

parant ce langage avec celui de Villon, on s'apercevra qu'il y a peu de différence. »

La Monnoie, de son côté, dans une note à la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier (1742), reproche à Chevalet l'emploi du même langage (t. I, p. 314) : « Il s'y permet *des termes de l'Argot*, des quolibets contre les moines, des bouffonneries sur des noms imaginaires des saints, de sales équivoques... »

Le jargon de notre mystère se confond en grande partie avec le *Jobelin* de Villon. Les termes nouveaux y sont rares (*comble*, *flouer*, *lyme*), et parmi ceux-ci le plus important est *telart* ou *taulart*. C'est le nom du bourreau qui pend, en opposition à *rouart*, bourreau qui roue, ce dernier, déjà dans une ballade jargonnesque attribuée à Villon. Le terme est inconnu au XVe siècle : les autres Mystères et Villon l'ignorent. Mais on le rencontre dans une pièce de vers du XVIe siècle, *les Souhaitz du monde*[1], où toutes les classes et conditions sont passées en revue, chacun exprimant un souhait dans un style particulier Les Gueux parlent (p. 312) :

> Soubz le caignart où je faitz mon repaire,
> Je souhaite *mille* frisque et gaillarde,
> Et le rouart estre au delà du Caire :
> Car c'est celuy qui dessus moy regarde.
> Pour tout chevet une grosse *roylllarde*,
> Pleine de vin pour esjouir les gueux ;
> Grasses trippes à force de moustarde ;
> Hors du massis je fusse en saulve garde
> De ce *tollart* qui est si dangereux.

1. Montaiglon, *Recueil*, I, 304 et suiv.

Tandis que le terme manque à la *Vie genereuse* (1596), il se trouve dans Nicot (1606), d'où il passa chez Cotgrave (1611) et Oudin (1640) : « On appelle Tollart, dit Nicot, a *tollendo, quia tollit vivis,* par opprobre les archers d'un prevost des mareschaux et les sergens d'un Chevalier ou Capitaine de guet que les Tolosains appellent aussi par opprobre *Fourrons* ». Le *Jargon de l'Argot* (1628) donne le mot sous la double forme de *tolle* et *tollart*, ainsi que le vocabulaire des Chauffeurs (1800) : *tôle*, bourreau, et *tôloire*, guillotine.

Suivant M. Otto Driesen [1], *telart* répondrait au rotwelsch *tiller*, bourreau (de l'hébreu *talah*, pendre), mot attesté dans l'argot allemand dès 1510. Ce serait l'unique exemple ancien d'un emprunt fait au *rotwelsch*, probablement par l'intermédiaire d'un de ces gueux-soudards allemands à l'exemple de Freminaut du maître Chevalet [2].

Voici les passages essentiels de la scène des *tyrants*.

Barraquin, *premier tyrant.*

He chouq plaïs Dieu, et qu'esche chy [3] ?
N'aray je jamais de l'*aubert* ?
Je suis en ce boys tout transy,
Donc j'ay fait *endosse* de vert.
Je porte le cul descouvert,
Mes *tirandes* sont desquirées,

1. *Archiv für das Studium der neuern Sprachen*, 1909, p. 204.

2. Il est intéressant de citer à cette occasion l'article du *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne (1539) : « Iain, en langage de jargon, vin. Dictio est ab Judæis sumpta, qui *Iain* (= *yaïn*) vocant vinum. » L'auteur a certainement confondu ici le jargon français avec le *rotwelsch*.

3. On se rappelle que Baraquin est Picard, et ce début le prouve suffisamment.

Les *passans* rompus il y pert,
Et porte la *lyme* nouée [1].

BRANDIMAS, *deuxiesme tyrant.*

Tous mes *grains* ont pris la *brouée*,
Cap de Dio [2], tout est despendu !
J'ay mon arbaleste *flouée*,
Et le *galier* pieça vendu ;
Le *ront* est pelé et tondu,
Mon *comble* est à la *tatiere*,
Or ay que ne suis le pendu,
Mon *jorget* n'a piece entiere.

BARRAQUIN, *assaillant.*

Demeure !

BRANDIMAS, *defendant.*

Tire toy arriere.

BARRAQUIN.

A mort, ribault !

BRANDIMAS.

Rien de la main.

BARRAQUIN.

Ha, crapaudeau !

BRANDIMAS.

Fils de loudiere !

BARRAQUIN.

Demeure !

1. La chemise nouée sur le dos était un signe de misère ; cf. *Pantagrueline Prognostication*, ch. V : « ... gueux de l'hostiere, gaigne deniers, ... loqueteurs, claquedens, crocquelardons, generalement *tous portans la chemise nouée sus le dos...* »

2. Juron gascon : Brandimas trahit son origine.

BRANDIMAS.

Tire toy arriere !

BARRAQUIN.

Quel *mynois !*

BRANDIMAS.

Quelle fiere maniere !

BARRAQUIN.

Es tu *narquin* ?

BRANDIMAS.

Ouy, compain.

BARRAQUIN.

Demeure !

BRANDIMAS.

Tire toy arriere !

BARRAQUIN.

A mort, ribault !

BRANDIMAS.

Rien de la main.

BARRAQUIN.

Broues tu ?

BRANDIMAS.

Je cours le terrain.

BARRAQUIN.

Où vas tu ?

BRANDIMAS.

A mon adventure.

BARRAQUIN.

Tu es deschiré.

BRANDIMAS.

Tout à plain,
De dormir vestu sur la *dure*.

BARRAQUIN.

Et par Juppiter, je te jure
Que j'en ay de mesme que ty.

BRANDIMAS.

Tout ung.

BARRAQUIN.

N'ayez paour.

BRANDIMAS.

Je t'asseure.

BARRAQUIN.

Me recognoys tu point ?

BRANDIMAS.

Nenny.

BARRAQUIN.

Gaulthier, où as tu tant dormy ?

BRANDIMAS.

Hé gueux ! advance moi la poue.

BARRAQUIN.

Es tu là, hé hau ! chardemy[1] ?

BRANDIMAS.

Il est bien force que l'on *floue.*

BARRAQUIN.

Où est *Arquin* ?

BRANDIMAS.

Il *fait la moue*
A la lune.

BARRAQUIN.

Est il au *juc* ?

BRANDIMAS.

Il fust *gruppé* et mis en roue[2]
Par deffault d'ung *allegruc.*

BARRAQUIN.

Et toy ?

BRANDIMAS.

J'eus longuement le *pluc*
De pain et d'eau, tenant aux gectz.

BARRAQUIN.

Comment eschappas tu ?

1. *Chardemy !* c'est-à-dire « Chair de moi », juron euphémique picard pour *Chair de Dieu !*

2. Le supplice de la roue, rarement appliqué jusqu'au premier quart du XVIe siècle, fut légalement institué en France par l'édit de François Ier du 4 février 1534. On lit ce passage dans l'arrêt : « Les bras leur (aux patients) seront brisez et rompuz... et mis sur une roue haulte, plantée et enlevée, *le visage tourné vers le ciel, où ils demeureront vivans* pour y faire penitence tant et si longtemps qu'il plaira à nostre Seigneur les y laisser... ». Cf. ci-dessus, p. 121.

BRANDIMAS.

Ce fut
Pour une ance et l'esparges [1].

BARRAQUIN.

Le rouastre et ses subjectz
Me mirent aux *coffres massis*
Par les pieds tenant aux gros septz.

BRANDIMAS.

Y couchas tu ?

BARRAQUIN.

J'estois *assis,*
Quant ce vint entre cinq et six,
Dedans les septz laissay ma guestre,
Et, de paour d'estre *circoncis*
Des *ances*, saultay la fenestre.

BRANDIMAS.

Cela fust bien ung tour de maistre.

BARRAQUIN.

Pourquoi ?

BRANDIMAS.

Hé, povre *berouart !*
Ta sentence estoit ja preste.
L'on n'atendoit que le *telart*
Pour te pendre hault comme ung lart,
Nonobstant tout ton *babinage*.

BARRAQUIN.

Je m'en *brouay* au *gourd piard.*

BRANDIMAS.

Et je demouray au passage.

1. Peut-être : Pour un bénitier (anc. fr. *ance*) et le goupillon (= asperges), selon Schöne, p. 316 et 332.

BARRAQUIN.

J'*eschaquay*.

BRANDIMAS.

Et j'estois en cage.

BARRAQUIN.

Je pietonnay toute la nuict.

BRANDIMAS.

Et *l'ambourreur* pour tout potage
Me mist dehors par saulconduyt
A torches de fer.

BARRAQUIN.

Quel desduit !

BRANDIMAS.

Tousjours quant la guerre est finée,
L'on trouveroit de pain mal cuyt
Ainsi que nous une fournée.

BARRAQUIN.

Embuschons nous soubz la feullée
Pour attendre quelques *syrois*.

BRANDIMAS.

S'il avoit des *grains* à l'emblée,
On lui raseroit le *mynois*.

FREMINAUD [1], *troisiesme tyrant, commence.*

Tout frelore, bi Got! m'en voys,
Tu bist troncque [2], en hourquein [3].

1. Freminaud est censé parler le langage de la Suisse allemande.

2. « Tout est perdu, par Dieu ! je m'en vais, tu es ivre... » L'exclamation : *Tout frelore bigot!* se lit déjà dans *Pathelin;* elle fut reprise par Rabelais.

3. Peut-être pour : *Huerekaib*, prostituée, charogne. Communication obligeante de M. le professeur H. Morf.

— Je n'ai broc ne drinc à ceste foys[1].
Par my foy ! je suis mort de faim.

ALIBRAQUIN, *quatriesme tyrant, commence.*

Que te manque ?

FREMINAUD.

Tendre la main,
Si my compaignon ne m'y preste.

ALIBRAQUIN[2].

Prestar io non toco ung quatrein
Solo pour pagar la menestre.

FREMINAUD.

Quo questi de rite ?[3]

ALIBRAQUIN.

A lo prebstre,
Non te besoigne tant d'esbatre.

FREMINAUD.

Nous n'avons capitan ne maistre.

ALIBRAQUIN.

Valo sercar potte ta matre.

FREMINAUD.

Tu biste troncque.

1. « Je n'ai cette fois ni pain ni boisson... »

2. Alibraquin est Lombard et son langage est légèrement teinté de l'accent du terroir, mais il reste facile à comprendre.

3. Peut-être pour : *Got grües di...*, que Dieu te salue ! Communication de M. le professeur H. Morf.

ALIBRAQUIN.

Va, pillatre.
Tu sia homme desperato,
Va in la casa de tuo patre,
Que tu sya impicato.

FREMINAUD.

Un florin de traict.

ALIBRAQUIN.

Un ducato
Vale meillo.

FREMINAUD.

Ya, bi Got !

ALIBRAQUIN.

Tudesquo, tu sie ung mato
Ebreato.

FREMINAUD.

Alistrigot[1],
Je mengerois comme ung magot,
Maintenant si j'avoys chair crue,
Sans broc ne sans drinc.

ALIBRAQUIN.

Ydiot,
Espere que le temps se mue.

FREMINAUD.

Bref, j'aime mieulx que l'on me tue
Que d'estre toujours en cest point.

1. Imprécation sous une forme corrompue, peut-être pour : *Allbester Gott!* Dieu très bon !

ALIBRAQUIN.

Il fera bien chault se l'on sue,
Quant nous n'avons que le pourpoint.

FREMINAUD.

A capiteine ?

ALIBRAQUIN.

Mal en point.

FREMINAUD.

Qu'avons nous gaigné ?

ALIBRAQUIN.

La veyrolle
Et la caquesangue.

FREMINAUD.

A point
Et la rogne.

ALIBRAQUIN.

Qui nous affolle.

FREMINAUD.

Desplumés.

ALIBRAQUIN.

Affin qu'on ne volle.

FREMINAUD.

Sans argent pour courir les champs.

ALIBRAQUIN.

Sur la terre dure ou molle
Nous dormons comme chiens couchans.

BARRAQUIN.

Brandimas, voicy des marchans :
Il est force qu'on les assaille.

BRANDIMAS.

Quelz marchans ? ce sont deux meschans
Qui ne vallent pas une maille.

BARRAQUIN.

Sont ilz affranchis de la taille ?

BRANDIMAS.

L'on cognoit a leur haucqueton
Que ce ne sont que quoquinaille
Qui n'ont pas vaillant ung bouton.

BARRAQUIN.

L'ung porte la peau d'ung mouton
Et sa picque comme une brode.

BRANDIMAS.

Et l'aultre, mynce de coton,
Est lombard, regardez sa mode.

BARRAQUIN.

Leurs soliers sont liez de corde.

BRANDIMAS.

Ils sont pendans comme clabaulx.

BARRAQUIN.

Assaillons les.

BRANDIMAS.

Je m'y accorde.

BARRAQUIN.

Sortons sus eulx.

BRANDIMAS.

A mort, ribault !

FREMINAUD.

Tu te riche.

BRANDIMAS.

Oui, de beaulx.

BARRAQUIN.

Sà ! le baston.

FREMINAUD.

Gon gothzenaud [1].

BRANDIMAS.

Ilz n'ont ne bonnetz ne chapeaulx.

BARRAQUIN.

Vien ça : n'es tu pas Allemant ?

FREMINAUD.

Ya verlis [2].

BRANDIMAS.

L'habillement
Monstre que c'est ung vray droncart [3].

BARRAQUIN.

Et cestuy cy ?

1. Probablement : *In Gott's Nam !* « Au nom de Dieu ! »
2. C'est-à-dire : *Ja, währli* « oui, vraiment. »
3. Ivrogne ; cf. *La Condamnacion des Banquetz* (1507), moralité de Nicole de la Chesnaye (*Farces*, éd. Jacob, p. 337) :

Car je vous dy que ces coquars,
Tendant à leur ventre remplir,
Boivent mon vin comme *droncquars*,
Et ne les peut on assouvir.

BRANDIMAS.

Par mon serment,
Je le juge estre Lombart.

ALIBRAQUIN.

Laisse me stare.

BARRAQUIN.

A coquart !

BRANDIMAS.

N'est il pas vrai ?

ALIBRAQUIN.

Messere, cy.

BRANDIMAS.

Ne vous tirez point à l'escart.

BARRAQUIN.

N'ayez paour.

BRANDIMAS.

Demourez icy.

BARRAQUIN.

Ce sont *blefleurs*.

BRANDIMAS.

Il est ainsi.

BARRAQUIN.

Narquins.

BRANDIMAS.

De si pres echiqués,
Que leur habit est tout transsy,
Et sont comme nous desbiffez.

BARRAQUIN.

Je cognois à leurs estiquetz
En effet qu'il n'y a que mordre.

BRANDIMAS.

L'on vous poindra, si vous picquez.

BARRAQUIN.

Approuchez, vous estes de l'ordre,
Et pensons comme nous ressourdre
Pour *brouer* sur le hault verdis.

FREMINAUD.

Nous ne sçavons plus quel boys tordre ;
Les gueux sont friz, je le vous dis.

ALIBRAQUIN.

La guerre nous a desgourdis.

BRANDIMAS.

Il faut que l'on y remedie.

FREMINAUD.

Allons nous en comme estourdis
Tout droit à la *mathe* gaudie.

BARRAQUIN.

Va, va, je feray la landie
Ta mere.

BRANDIMAS.

Nous irons aux changes,

BARRAQUIN.

As tu de l'or, teste estourdie ?

BRANDIMAS.

Nous en aurons asés *vendanges*.

ALIBRAQUIN.

Se le rouastre et ses *anges*
Nous trovoit à la *gourde pie*.

BARRAQUIN.

Ils nous menroient à double renge
Liez pour faire l'accropie.

BRANDIMAS.

Il vault trop mieux que l'on espie
Un bon marchant, et qu'on le guette.

FREMINAUD.

Mais le prendre à la pepie
Pour lui empoigner sa bougette.

ALIBRAQUIN.

Embuschons nous cy.

BARRAQUIN.

Qu'on s'i mette,
Et que quelc'un d'entre nous aille
Pour nous apporter sans brouette
Pain et vin et autre victuaille.

. . . .

FREMINAUD.

Prens toy bien garde du *rouastre*.

ALIBRAQUIN.

Et des *anges*.

BARRAQUIN.

Je les cognois.

BRANDIMAS.

Ilz seroient batus comme plastre,
Par noz dieux ! si je les tenois.

BARRAQUIN.

Ne bougez d'icy, je m'en voys ;
Et, quelque chose qu'il adviengne,
Ne sortez point dehors du boys
Jusques à ce que je revienne.

(I[re] journée, f[ct] EIIII v°.)

Cependant, on annonce la guerre prochaine et nos gibiers de potence vont s'enrôler dans les bandes de l'armée impériale. C'est là le sujet du second fragment que nous allons reproduire.

BARRAQUIN.

A, par tous noz dieux ! voicy rage
Pour povres gallans morfondus,
Qui ont tous leurs *grains* despendus
A la *tatiere* au temps passé.

. . . .

Hé gueux, gueux, sus ! bonnes novelles.
Laissez la feullade grant erre,
Et vous en venez à la guerre
Que l'empereur a fait crier
A son de trompe et publier,
Dont mon cueur de joie tressaulte.

BRANDIMAS.

Que n'avons nous chescun sa gaulpe,
Pour *triumpher sur le bigard*[1] ?

FREMINAUD.

Quelque grosse putain ribaulde
Prinse au fin fons du cagnart.

ALIBRAQUIN.

Levons sus.

1. Locution au sens inconnu.

BRANDIMAS.

Flouons du guigard [1].

. . . .

ALIBRAQUIN.

Pendu soit il qui demourra,
Je voys mettre la plume au vent.

LE CONNESTABLE.

Or sus, gallans, devant, devant!
Allons rendre à l'empereur.
Il n'y fault point de procureur,
Allons nous y en propre personne.

CORBAULT, *deuxiesme homme d'armes du Connestable.*

Devant trompettes que l'on sonne
A coup à ce depart joyeulz.

BARRAQUIN.

Je quie de paour, par noz dieux !
Ses gens viennent pour nous frapper :
Cheroit che point le *marieux*
Qui vient ichy pour nous *graffer* ?

. . . .

L'ADMIRAL.

Venez vous en donc avec moy,
Et vous aurez, sçavez vous quoy ?
Force *d'aubert* en la *follouse*.

(*Ibid.* FIIII r°.)

BARRAQUIN.

Telle chançon leur chanteron
Que le moule du chapperon
Aux chapplis n'eschappera.

(II[e] journée, f[et] AA v°.)

1. Même remarque.

BRANDIMAS.

Au moins en aurons nous *l'endousse*
Et le *georget* pour nostre estrayne,

(F^et AAIIII r°.)

MALLEPART.

J'auray donc pour gage *l'endosse*.

BRANDIMAS.

Si tu veulx avoir les habitz,
Viens avec moy et les prendras.

(F^et BB r° et v°.)

ALIBRAQUIN.

Que fais tu, Morgalant?

MORGALANT.

J'enterve
Ung tas de propos en ma teste
Et tout seul par moy me tempeste.

. . . .

Viens à coup ouvrir tes prisons,
Car nous t'amenons deux oysons
Pour engresser dedans ta mue.

(F^et EEIIII.)

FREMINAUD.

Que pleust aux dieux que le *taulart*
Vous eust branché en la *tourtouse*.

BRANDIMAS.

Mais du ravau du grand rouart
Fusse ta *effle* fecit *fouillouse*.

(IIIe journée, f^et HH r°.)

II. — La Vie d'un gueux au XVIe siècle.

Dans les *Propos rustiques* (1547) de Noël du Fail il est souvent question des gueux, et l'auteur consacre tout un chapitre, le VIIIe, aux faits et gestes d'un jeune villageois passé maître gueux. Il y dévoile les ruses traditionnelles de la corporation, les fraudes des bélitres de son temps pour exciter la compassion. Nous reproduisons ces pages intéressantes d'après l'édition princeps de 1547, réimprimée en 1878 par A. de La Borderie (p. 58 à 62).

De Tailleboudin, filz de Thenot du Coing, qui devint bon et sçavant Gueux.

Comme ha dict le Compere Pasquier (dist Aselme), Tailleboudin desamassa en peu de jours, ce que le bon homme Jamet en toute sa vie avoit conquis : car quand se veit toucher argent comptant, il en departit à beaucoup de gens, desquelz avoit le plus souvent affaire : mais pour bien entretenir cest estat, vendit tout pour estre riche : car (disoit-il) pensez vous que je me vueille damner, pour les biens de ce monde ? Apres qu'il eust bien gaudy et faist chere de toutes heures, il se veit de reste, de tout son bien, le livre des Roys, qui est un jeu de Cartes, trois Dets, une Raquette, et une Boette pleine de unguents pour guerir des Poullains, qu'il avoit achetés au Lendit : quoy voyant et que personne ne le congnoissoit, aussi que la faim commença luy allonger les dents, fut l'un des Anges de Greve, et bon petit Porteur de Hotte, Crieur de Cotterets, et gentil Cureur de Retraicts.

Un jour estant à Paris, pour quelque affaire, je le trouvay en

front, et luy demanday la cause de la mutation de son estat et s'il n'avoit point de honte de ainsi estre Coquin et Marault. Comment (me respondit il) à qui penses tu parler? L'habit (comme tu sçais) ne faist pas le Moyne. Si tu sçavois les commodités et gaings de mon estat, tu voudrois voulentiers changer le tien au mien : car je ose bien dire, et me vanter, sans faire tort à personne, que de tous les mestiers, qui au matin se levent, j'en parlerois suffisamment, et comme un autre : mais entre tous j'ay esleu le mien, comme le plus lucratif, et de meilleur revenu, et sans main mettre. Et à fin que tu l'entendes, je ne me soucie de cinq solz, si tu les doibs, ne me soucie non plus de planter, semer, moissonner, vendanger. Rien, rien, j'ay tant de gens, qui font cela pour moy : tel ha un porc en son charnier, duquel je mangeray quelque lopin, qui toutesfois ne le pense pas : tel ha cuit aujourdhuy du pain pour moy, qui ne le pensoit pas faire. Et ne pense pas, non, que si les accoustrements sont d'un coquin, que l'esprit soit lourdaut. Vien ça, je gaigneray plus en un jour ou à mener un aveugle, ou celuy au naturel contrefaire, ou avec certaines herbes me ulcerer les jambes, pour faire la parade en une Eglise, que tu ne serois à charruer trois jours, et travailler comme un bœuf, encores en estre payé à l'année qui vient. A moy, il ne me donne qui ne veult, je ne prens rien à force, c'est une chose voluntaire, et non contrainte. Mais escoute (me disoit ce ferial Tailleboudin), j'entens le dire à ce mur là. Ayes bon bec seulement, et je te feray riche, si tu veux me suyvre. Il fault que tu entendes, que entre nous tous (qui sommes en nombre presque inestimable) y ha trafiques, chapitres, monopoles, changes, banqs, parlemens, jurisdictions, fraries, mots de guet, et offices pour gouverner, uns en une Province, et autres en l'autre.

Quoy ? nous nous congnoissons ensemble, voire sans jamais nous estre veuz, avons noz ceremonies propres à nostre mestier, admirations, sermens pour inviolablement garder noz statuts, que feu de bonne memoire Ragot, nostre antecesseur, ha tiré de beaucoup de bonnes coustumes, et avoit adjousté de son esprit. Ausquelz obeïssons autant que

faictes à voz loix et coustumes, neantmoins que les nostres ne soyent escrites. Il y ha davantage, c'est qu'il n'est loysible à quelc'un se vouloir immiscer de nos affaires, premier qu'il ne ayt presté le serment de non reveler les secrets du Conseil, et de bien et fidelement apporter le gaing au soir, au lieu deputé. Lieu (possible) où le grand Seigneur ne ha sa table mieux garnie, ne de tant de sortes : et ne boit guieres plus fraiz. Le tout à heure de minuict, car le scandale est l'un des principaux poincts de nostre Religion.

Puis me disoit : Voy tu pas ces aveugles, ceux qui n'ont figure ne forme de visage, autres les bras pendans, froissez par la foudre, qui toutesfois sont d'un pendu, et les leurs serrez contre leur corps : autres ayans les mains crochues, qui les ont à table autant droittes, que les autres : autres un jarret pendant à la ceinture, un contrefaisant le ladre, s'estant lié la gorge avec un fillet. L'autre, qui ha buslé sa maison, portant un long parchemin que nous autres luy avons faict, et rendu bien authentique. L'autre tombant du mal sainct Jean, qui ha la cervelle autant asseurée que toy. L'autre contrefaisant le muet retirant subtilement la langue. N'as tu veu celuy qui affermoit le ventre et intestins luy tomber, monstrant un ventre de mouton ? et quelle pipperie est ce là ? Et celuy qui va sus deux petites tablettes, lequel estant au consistoire, faict mieux un soubresault, ou un voltigement, que basteleur qui soit en ceste ville. Par ce moyen la rue, où nous retirons à Bourges, s'appelle *la rue des Miracles*, car ceux qui à la ville sont tortuz et contrefaits, sont là droits, allegres et disposts [1]...

1. Ajoutons ici un extrait des chapitres qu'Ambroise Paré fit insérer dans son traité *Des Monstres* (1573) sous le titre « Exemples de l'Artifice des meschans gueux de l'hostiere » (éd. Malgaigne, III, 46 à 56) :

« J'ay souvenance estant à Angers, mil cinq cens vingt cinq, qu'un meschant coquin avait coupé le bras d'un pendu, encore puant et infect, lequel il avoit attaché à son pourpoint... et cachoit son bras naturel derriere son dos.

« L'imposture d'un certain maraut qui contrefaisoit le ladre. Ce ladre avoit certaine lisiere de drap entortillée autour de son col, et par

De ma part je ne donnerois mon gaing, et autres emolumens du fief, pour cent bonnes livres tournois, barbe rase, pied ferrat. Regarde (me disoit il) ceste enorme playe en ceste jambe, ne me jugerois tu pour plus pres de la mort que autrement, et ceste face est elle pasle et ternie : et toutesfois en un moment j'auray osté tout cela et seray aussi gay et deliberé que toy : car voylà ma boette avec mes unguens, et ce pour la jambe, pour la face un peu de soulphre, accoustré comme chascun sçait. Tant en y ha de voyageurs, les uns à sainct Claude, à sainct Meen, autres à sainct Servais, sainct Mathurin, qui ne sont aucunement malades, et ceux là envoyons pour voir le monde, pour apprendre. Par lesquelz, de ville en ville, mandons (le tout en nostre Jargon) ce que sçavons de nouveau, mesmes ce que concerne nostre faict, comme de quelque maniere de faire, de nouveau inventée, pour attrapper monnoye. Et comme tu vois, que à ces Couvents Monachaux se departent les Paroisses, pour prescher : aussi avec nous se departent les Provinces, pour à certain temps, rapporter tout au commun butin. Il y ha davantage, que en nostre mestier y ha femmes tellement expertes et sçavantes, que soudain que un enfant est nay (car tous les jours en est basty quelc'un), ilz le contrefont au tout, comme luy tourner la teste à costé, ou un pied, le faire bossu, luy apprendre à tour-

dessous son manteau, de sa main senestre se serroit la gorge, afin de se faire monter le sang à la face...

« Ce ladre luy dit qu'il ne sçavoit mestier autre que de contrefaire ceux qui sont travaillés du mal S. Jean, S. Fiacre, S. Main...

« Ils ont un certain jargon par lequel ils se connoissent et entendent les uns les autres, pour mieux decevoir le monde, et sous ombre de compassion, on leur donne l'aumosne, qui les entretient en leur meschanceté et imposture.

« Autres feignent venir de Jerusalem, rapportans quelques bagatelles pour reliques, et les vendent aux bonnes gens de village. Autres ont une jambe pendue à leur col : autres contrefont estre aveugles, sourds, impotens, cheminans à deux potences, au demeurant bons compagnons. »

Plusieurs de ces détails se retrouvent dans le texte de du Fail, dont les *Propos rustiques* ont certainement été utilisés par Paré.

ner les yeux pour faire l'aveugle[1], et ce principalement au Soleil. Et penses tu qu'il me faict bon voir harenguer une povre femme de village, et que je luy en compte de belles, car si elle me a donné ou lin, ou chanvre, il me faudra du lard pour faire un emplastre, et lors que elle sera au charnier, s'il se trouve quelque cas à part, elle n'en sentira que le vent. Je luy vendray quelque relique, que moy mesmes ay apporté de Hierusalem, ou une image, ou quelque bagatelle...

Somme, je te dis, mon ancien voysin mon amy, que j'estois gasté, si j'eusse suivy ma premiere vie. A tant s'en partit le Gallant, et onques puis ne l'ay veu.

1. Le vol d'enfants et leur mutilation ont été de tout temps le méfait des voleurs. Bornons-nous à un seul témoignage, rapporté par le *Journal d'un bourgeois de Paris* du xve siècle (éd. Tuetey) sous l'année 1448 : « En ce temps furent prins caymens, larrons et murtriers, lesquels par jehaine ou autrement confesserent avoir emblé enfens, à l'un avoir crevé les yeulx, à autres avoir coppé les jambes, aux autres les piez et autres maulx assez et trop. Et estoient femmes avec ces murtriers pour mieulx decevoir les peres et les meres et les enfens, et demouroient comme logez es hostels III. ou IV. jours, et quant ilz veoient leur point, en plein marché, païs ou ailleurs, ilz embloient ainsi les enfens et les martiroient comme devant est dit. »

III. — **Un sonnet narquois.**

(1597)

Dans les *Premieres Œuvres poétiques* du capitaine Lasphrise, on trouve un « Sonnet en authentique langage soudardant », qui est à peu près le seul monument du jargon des narquois, c'est-à-dire des gueux à la fois soldats et mendiants.

Voici quelques textes sur l'historique de ce nom de *Narquois* (déformation argotique d'*Archer*), en dehors du jargon.

Tabourot, dans ses *Escraignes Dijonnoises* (1582), l'applique à un revendeur ambulant (p. 27) : « Ce bonhomme fut apperceu par un grand desgousté *narquois* ... qui le congnoissoit à sa physionomie propre à estre denyaisé. »

La première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1696) lui donne une place : « On dit parler *narquois* pour dire parler un certain jargon, un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence d'ensemble pour tromper quelqu'un. — *Narquois, oise.* Trompeur fin et subtil : *c'est un narquois.* »

La Monnoye l'explique dans ses *Noëls bourguignons* (1700) : « Narquois. On entend par ce mot un trompeur, un filou ; c'est aussi la signification qu'on lui donne en françois, et comme ces *narquois* se sont fait un langage particulier, ce langage a été dit *le narquois*. Plusieurs l'appellent l'argot, le jargon des gueux, et simplement le jargon. »

Enfin, le *Dictionnaire de Trévoux* écrit (1752) : « NARQUOIS. Ce mot signifie aussi le langage des gueux, parmi lesquels il y en a qui prennent le nom de *Narquois*. Ce sont proprement les soldats ou soi-disant tels. Au reste, le *Narquois* ou plutôt l'Argot est ancien comme le témoigne Fauchet qui dit avoir vu des ballades du temps de Charles VII. Ce mot est grec, comme la plupart du jargon de l'argot et vient de *narcotique*, qui signifie qui endort : car les filous et coupeurs de bourse ont toujours quelqu'un de leurs camarades qui endort et qui amuse celui qu'ils veulent attraper. »

Au XVII[e] siècle, *Narquois* est le nom par excellence du jargon, et le Père Monet en donne une excellente définition dans son *Parallele des langues Françoise et Latine* (Lyon, 1636) : « NARQUOIS. Langage composé de mots communs, mais tous pris allegoriquement, enigmatiquement. »

Cependant, les *Narquois* n'étaient qu'une des nombreuses catégories du royaume de l'Argot où ils représentaient l'élément soldatesque. Leur nom, en passant au français, y devint, de même que *matois*, autre nom argotique du voleur, une des expressions de la ruse dissimulée ou de la raillerie malicieuse. La Fontaine s'en est, paraît-il, le premier servi (*Fables*, XII, 8) :

Maint vieux chat, fin, subtil et *narquois*,
Et d'ailleurs en voulant à toute cette race,
Les guetta, les prit, fit main basse.

Le jargon des Narquois se confondait, à quelques nuances près, avec celui des autres gueux : le sonnet même de Marc Papillon, sieur de Lasphrise le prouve.

Au milieu de latinismes tels qu'*acciper*, recevoir; *mette*, borne; *creder*, croire, l'auteur y a introduit un certain nombre de mots de jargon qu'on ne rencontre pas dans les autres documents argotiques : *biotte* (bête ?), *girouart* (coursier : cf. *bidouart*, bidet, dans l'*Anc. Théâtre*, II, 296); *goulfaraut* qui répond à *goufarins*, classe de mendiants citée par le *Testament de Ragot*, pièce de la même époque :

> Tous Cordeliers, Carmes et Augustins,
> Gueux de Lubie, Cagnardiers, *Goufarins*,
> Soyez tesmoings de mon grand testament[1].

Le sens propre de *goulfarin*, « goinfre » (cf. *briffaut*, au sens de mendiant), se lit dans l'*Adieu burlesque de la Guerre à la France* de 1649, p. 6 :

> Et ces gros piffres de Lorrains,
> Escogriffes et *goulpharins !*...

ainsi que dans les *Recherches* d'Oudin (1653), où le mot est rendu par l'équivalent italien *mangione*.

Quant à *andrimelle*, c'est une amplification jargonnesque[2] d'*andre*, femme (glossaire de Guill. Bouchet); dans le *Roman de Bauduin de Sebourc*, du XIVe siècle, ce terme moyen français désigne la prostituée (ch. VIII, v. 99 s.) :

> Diroient tost ribaut, ou aucun fel loudier,
> Que [vous] seriés .j. *andre* que je mainne en gibier[3].

1. A. de Montaiglon, *Recueil des poésies des* XVe-XVIe *siècles*, V, 149.

2. Cf. *girouart* (coursier = girouette) et *blanchemin* (blanc), ce dernier répondant au *blanchemont* du glossaire jargonnesque de Guill. Bouchet.

3. D'après le texte cité par M. A. Thomas, dans le *Journal des Savants*, 1909, p. 442.

Ce mot *andre* représente l'équivalent narquois de *marque*, qu'on lit dans le Jobelin de Villon.

Sonnet en authentique langage soudardant.

Accipant du Marpaut la Galiere pourrie,
Grivolant porte flambe enfile le trimart ;
Mais en despit de gille[1], ô gueux, ton Girouart,
A la mette on lura[2] ta biotte conie.

Tu peux gourd piailler me credant et morfie
De l'ornion, du Morme[3] : et de l'oygnan criart,
De l'Arthois blanchemin que ton riflant chouart
Ne rive du courrier l'andrimelle gaudie.

Ne ronce point du sabre au mion du taudis,
Qui n'aille au Goulfarault, gergonant de tesis
Que son journal o flus n'empoupe ta fouillouse.

N'embiant on rouillarde, et de noir roupillant,
Sur la gourde fretille, et sur le gourd volant,
Ainsi tu ne luras l'accolante tortouse.

1. Cf. la locution *faire gille*, s'enfuir, qu'on lit dans le *Moyen de parvenir* (p. 80) : « Pourquoy est ce que, quand quelqu'un s'en est fui, on dit : *il a fait gille?* — C'est pour ce que sainct Gilles s'enfuit de son païs, et se cacha de peur d'estre faict roy. »

2. Pour : *luera*, regardera, apercevra.

3. Au lieu de *morne*, brebis, mouton.

IV. — Le Père François Garasse.

(1623)

On ne chercherait guère l'argot dans le Père Garasse. Cependant, ce fougueux polémiste y touche à deux reprises dans son ouvrage le plus connu, la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1623). Pour combattre « les maximes pernicieuses à la religion, à l'Estat et aux bonnes mœurs » des *beaux esprits ou pretendus tels*, c'est-à-dire des libres penseurs ou des penseurs tout court qui ne partageaient pas les idées des pères jésuites, il épuise à leur égard le répertoire des comparaisons injurieuses. Les gueux ne pouvaient pas manquer au bout de sa plume.

Garasse leur consacre trois pages (68 à 70) que nous reproduisons et où il est fait mention de ces deux locutions argotiques ou prétendues telles : *Ringer sur le pelart* et *Cabler à la bestorte*, que nous n'avons rencontrées nulle part. Le *Jargon* explique *pelart* par « foin » et *à la bestorte* signifie, à Marseille, de travers ; mais les verbes *ringer* et *cabler* ne figurent dans aucun document jargonnesque. Etant donné le peu de créance que mérite l'auteur, la réalité de ces expressions ne peut être acceptée que sous bénéfice d'inventaire.

Dans un autre passage du même livre (p. 1012), le père Garasse fait allusion à la *Vie genereuse* et au Dictionnaire blesquien qui l'accompagne.

Il n'est pas jusques aux Boesmiens, aux Gueux et aux Couppeurs de bourses qui n'ayent leurs livres confidens et cabalistiques... Les couppeurs de bourses ont leur *Picaro*, et Boesmiens ont leur *Dictionnaire Blasquien* et le livret intitulé *La vie des Mercelots*, qui contient toutes leurs façons de faire, leurs loys, leur police, leurs maximes et les termes de l'art qui ne se communiquent pas indifferemment à tout le monde, ains seulement aux Cosmah *(sic)*, Blesches ou Pechons, qui sont les trois degrez par lesquels il faut passer pour devenir parfait Mercelot.

Remarquons cependant qu'à aucune époque l'argot n'a porté le nom de *Picaro* [1] et que le Dictionnaire *blesquin*, ainsi que la *Vie genereuse* n'ont qu'un rapport indirect avec les Bohémiens proprement dits.

Voici les pages de la *Doctrine curieuse* que Garasse consacre aux gueux (p. 68 à 70) :

Quand je parle des Gueux, j'entends parler de ceux qui sont veritablement Gueux de profession..., sçavoir ces gros belistres coureurs qui n'ont autre vocation que de se gratter le ventre au soleil, et de succer les ausmosnes des pauvres necessiteux, les lois condamnant cette quenaille.

Et les magistrats doivent tenir la main à ce que les villes ne se remplissent point de telle vermine. Or il est certain que ces gens ont une secrette caballe parmy eux, qui ne s'enseigne qu'aux freres de la besasse ; et des mille qui lisent le *Picaro*, soit en Espagnol soit en François, je m'asseure qu'il n'y en a pas quatre qui l'entendent ; car il y a des termes mysterieux et des locutions de maraudaille qui sont de vrays enigmes, à qui n'a pas faict son apprentissage en gueuserie ; et qui entendroit ces locutions sans commentaire, *Ringer sur le*

1. Ce nom se lit aussi dans la IIIe partie de l'*Histoire générale des larrons* (ch. XIII) : « Un voleur subtil entend le *picaro* et le *Dictionnaire de maraudaille*... » L'auteur puise ses renseignements entre autres dans la *Doctrine curieuse*, dont il s'approprie (comme dans le passage cité) la phraséologie.

pelart et *cabler à la bestorte?* Il n'y a Calepin à dix langues, ni grand Etymologique qui en puisse venir à bout. Ce sont paroles de caballe, et qui ne se disent à l'oreille qu'entre belistres : outre ces locutions, ils ont leurs maximes, leurs loix, leur police, leur creance particulière, leurs finesses et soupplesses pour eschapper quand ils sont descouverts et pour tondre sur un œuf.

Mais apres tout, leurs finesses n'empeschent pas qu'ils ne soient gueux, et qu'ils ne vivent tres malheureux. Voyre que souvent ils ne soient attrappés avec leurs artifices, comme il arriva ces années passées au Royaume de Sicile, par l'industrie d'un habile Viceroy, lequel, s'appercevant que tout le pays, à cause de sa fertilité, se remplissoit de ces faineants et de ces gros belistres qui se disloquent les bras par artifice et se font venir, quand ils veulent, des ulceres plus horribles à voir que difficiles à guerir ; et que d'autre part, les Galeres du Roy son maistre estoient desgarnies, s'advisa d'un merveilleux expedient, car il institua des jeux publics vers le Quaresme prenant et fit publier que tous ceux qui pourroient sauter d'un plein saut jusqu'à un tel endroit, auroient une pistolle, ceux qui viendroient à une telle hauteur, un escu d'or.

Au jour ordonné, il s'assembla une estrange multitude de quaymans, et tous ceux qu'on avoit veu cinq ou six jours devant, estendus aux portes des Eglises, avec des fistules dans les jambes, et des playes gangreneuses, comparurent ce jour aussi frais et gaillards que les plus robustes luyteurs des jeux Olympiques, et se presentaient d'une contenance asseurée pour sauter et gaigner la pistolle. Or le malheur porta pour eux qu'ils gaignerent plus qu'ils ne vouloient, comme les gueux de Saint-Martin, dont parle Fortunat en sa vie, car tous ceux qui pouvoient atteindre à la marque, estoient asseurez d'avoir une pistolle, mais on les marquoit tous pour les envoyer en galeres, puisqu'ils estoient disposts, et avec un saut ils gaignerent leur vie pour dix ans. Leurs finesses cabalistiques furent semblables ce jour-là aux finesses du renard d'Æsope qui en sçavoit beaucoup ; mais elles ne furent pas suffisantes pour les guarantir de la galere.

V. — La Comédie des Proverbes.

(1633)

Cette pièce bouffonne, très souvent réimprimée, est attribuée à Adrien de Montluc, comte de Cramail (1589-1646). Elle est amusante et curieuse sous plus d'un rapport, tout particulièrement en ce qui touche l'argot dont elle est farcie, témoignant une fois de plus combien ce langage prétendu secret était devenu à la portée de tout le monde. La *Complaincte au grand Coesre*, de 1630, affirme, non peut-être pas sans trop d'exagération, qu' « il n'y a à present si chetive cambrouse qui ne rouscaille le jargon ».

Deux scènes surtout nous intéressent :

Acte II, scène IV.

Les quatre Bohesmiens, le Coesre, une Vieille, sa Fille et le Cagou.

LE COESRE.

Et bien, n'entends je pas à pincer sans rire? Il n'appartient qu'à moy de faire rafle en trois coups ; vous n'y allez que d'une fesse, vous craignez la touche premier que d'avoir mis la griffe. C'est lors qu'on est nanty qu'il faut craindre la harpe, comme à cette heure que *nous avons attrimé* au *passe-ligourt* et fait une bonne grivelée, il faut *embier le pelé*, gagner le haut et mettre ses *quilles* à son col.

La Vieille.

Par manenda, il faut promptement nous oster de dessous les pattes des chiens courans du bourreau, de peur que le *brimart* ne nous chasse les mouches de dessus les espaules au cul d'une charrette, et qu'il ne nous donne la marque de la ville, de peur de nous perdre en faisans la procession par tous les carrefours. Si nous pouvions trouver d'autres langes pour nous couvrir, nous aurions bien le vent en poupe.

La Fille.

Sainte Migorce ! nous sommes nées coiffées ; il ne faut plus que des allouettes rosties nous tomber au bec. Aga, aga, ma mie, voicy du monde sous ces arbres qui jouent à la ronfle, qui ont quitté leurs *volans* avec leurs habits, de peur d'avoir trop chaud : il les faut *attrimer* et dire grand mercy jusques au rendre qui sera la semaine des trois jeudis, trois jours apres jamais.

Le Cagou.

Que chascun fasse comme moy ; le plus grand fol commence le premier. Voicy qui ne vient mieux que bien ; ce *georget* est comme si je l'avois commandé...

Le Coesre.

Il ne faut pas icy se mirer dans ses plumes ; escampons prestement et perdons la veue du clocher. Il faut trousser ses *quiltes* et ses *trottains*, de peur d'estre pris de gallicot. Laissons nos *volans* et le reste de nos habits à ces pauvres diables à qui on donnera la sausse, si on les trouve avec la robe du chat. Ils n'auroient pas si bon marché de nous si la peur que j'ay d'estre pris ne m'empeschoit ; il les faudroit rendre nuds comme la main.

Acte III, scène I.

Alaigre, Philippin, Lidias et Florinde, deguisez en Bohesmiens.

ALAIGRE.

... On nous prendrait bien plus tost pour des carabins de la comète [1] et pour des esveillez qui ne cherchent que chape chutte [2]...

... Diras tu bien ce que j'ai mis dans la *truche*? Sçais tu bien *river le bis* ou *rousquailler bigorne* ?

PHILIPPIN.

Jaspin, je *rive fremy* comme pere et mere ; il ne me reste plus qu'à *casser les hannes* pour me rendre plus fin que maistre Gonin.

LIDIAS.

Florinde, puisque nous sommes avec les loups, il faut hurler, et dire nostre ratelée de ce *jargon*, ou ne s'en point mesler, et comme il nous viendra à la main, soit à tort ou à travers, à bis ou à blanc, n'importe, pourveu qu'on ne nous entende non plus que le haut allemand.

PHILIPPIN.

Morgaine ! je sçay *entraver sur le gourd ;* il ne m'en faut que monstrer. J'en dirais à ceste heure autant qu'il en pourroit venir. Allons viste, il me tarde que j'en devide une migouflée à ce malautru de capitaine [3], qui fera toujours

1. Oudin (*Curiositez*, 1640) explique *carabin de la comete* par « filou, voleur » : on nommait ainsi le joueur qui risquait un coup (*comète* était le nom d'un jeu de cartes) et s'en allait quand il avait joué. Philibert Le Roux (*Dictionnaire comique*, 1718) définit ainsi *carabiner* : « Mettre sur quelques cartes et jouer petit jeu (mot qui se dit au jeu de lansquenet, au pharaon et à la bassette). »

2. Mot à mot : manteau tombé. Les tireurs de laine avaient pour principale industrie d'enlever les manteaux des passants.

3. Il s'agit de Fierabras auquel Florinde avait été destinée par son père, le docteur Thesaurus, vieillard avaricieux.

flouquiere, et puis c'est tout. Il faut commencer à tourner vers la *vergne;* les pieds me fourmillent que je n'y sois tout chaussé et tout vestu.

ALAIGRE.

Il faut *embier le pelé juste la targue.*

Dans la scène suivante, Alaigre dit à son maître Lidias :

Je vous veux premierement apprendre cinq ou six mots d'un langage que j'ay appris à la Cour du Grand Coesre, du temps que j'estois parmy les *Mattois*, *Cagous*, *Polissons, Casseurs de hanes.*

VI. — Les Cours des Miracles.

(1724)

Henri Sauval nous a laissé une description circonstanciée des Cours des miracles dans le tome I[er] de son vaste ouvrage sur l'*Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, paru à Paris en 1724[1]. Son enquête personnelle sur l'emplacement de ces refuges de malfaiteurs, y est complétée par de curieux détails sur les nombreuses espèces de gueux, puisés dans le *Jargon de l'Argot reformé*.

Tel qu'il se présente, le tableau d'ensemble est un document du plus haut intérêt, non seulement pour les études qui nous occupent, mais aussi pour l'histoire littéraire. C'est en effet Sauval qui a inspiré à Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris* (1831), la perstigieuse description de la procession du pape des fous, dont il nous sera permis de citer au moins ce passage (l. II, ch. III) :

« D'abord marchait l'Egypte... Puis c'était le royaume de l'Argot, c'est-à-dire tous les voleurs de France, échelonnés par ordre de dignités, les moindres passant les premiers. Ainsi défilaient quatre par quatre, avec les diverses insignes de leurs grades dans cette étrange faculté, la plupart éclopés, ceux-ci boiteux, ceux-là manchots, les courtauds de boutanche, les coquillards, les hubins, les sabouleux,

1. Pages 510 à 517. Reproduction partielle dans Dulaure, *Histoire de Paris*, éd. Belin. t. V, p. 175 à 182.

les calots, les francs-mitoux, les polissons, les piètres, les capons, les malingreux, les riffodés, les marcandiers, les narquois, les orphelins, les archisuppôts, les cagoux ; dénombrement à fatiguer Homère. Au centre du conclave des cagoux et des archisuppôts, on avait peine à distinguer le roi de l'argot, le grand coesre, accroupi dans une petite charrette traînée par deux grands chiens... Après venait l'empire de Galilée... »

Pour donner plus de pompe et de pittoresque à sa procession, Victor Hugo fait précéder le royaume de l'Argot par l'Egypte, c'est-à-dire les Bohémiens, et le fait suivre par le haut et souverain empire de Galilée. Au chapitre VI qui traite de la Cour de Miracles, Victor Hugo fait également figurer ces « trois puissants souverains » : le roi de Thunes, le duc d'Egypte et de Bohème, et l'empereur de Galilée. Or, ces deux derniers ne faisaient nullement partie du royaume de l'Argot; ils y sont accouplés dans l'unique but de rehausser le faste de la description[1]. Sauval traite à part la Cour des Miracles et les Bohémiens ou Egyptiens ; quant à l'empire de Galilée, il était constitué par les clercs de procureur de la Chambre des Comptes et son nom venait tout simplement de la rue de Galilée, située au quartier de l'enclos du Palais.

L'Egypte et la Galilée n'ont donc rien de commun avec la Cour des Miracles[2], et ce n'est pas sans surprise qu'on lit ces lignes de Marcel Schwob : « La Cour des Miracles

1. Voir dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, t. VIII (1901), p. 633 et suiv., un très intéressant article d'Edmond Huguet : « Quelques sources de *Notre-Dame de Paris*. »

2. Les lexicographes de l'argot ne se montrent pas mieux informés en ce qui touche la Cour des Miracles. Ils en inventent des titres et des attributions. Cf. Larchey, *Suppl.* : « *Bettander*, mendier sans doute

a été divisée en quatres sections: Egypte, Bohème, Argot, Galilée[1]... » L'auteur s'était laissé captiver par la poétique évocation de Victor Hugo[2].

Cours des Miracles

Pour les Cours des miracles dans lesquelles se retirent les gueux ou les mauvais pauvres, elles sont peut-être aussi anciennes à Paris que les gueux et la gueuserie. Ceux qui savent que truans et truanderie signifient gueux et gueuserie, se doutent que la rue de la Truanderie a pris son nom des gueux qui y ont autrefois demeuré, et que ce n'étoit pas seulement autre fois une cour de miracles, mais que c'étoit peut-être la premiere et la plus ancienne de Paris. On établit la seconde vers l'année 1350, en la rue des Francs-Bourgeois, dans une grande maison composée de vingt-quatre chambres, et nommées tantôt les petites maisons du Temple, tantôt les maisons des aumônes, dites des Francs-Bourgeois. En 1415, un Bourgeois, nommé le Mazurier, les donna au Grand-Prieur de France, à la charge d'y loger quarante-huit pauvres, et à d'autres conditions que j'ai déduites ailleurs. Parce que les misérables qu'on y retiroit, étoient exemts ou francs de payer ni boues, ni pauvres, ni lanternes, à quoi sont sujets les Bourgeois de Paris, on les appella francs-Bourgeois, et on donna à leur rue le nom de la rue des Francs-bourgeois, au lieu de celui de la rue des Poulies qu'elle prenoit auparavant.

pour *battander*. Les *battandiers* formaient une tribu de la Cour des Miracles. » Voir aussi le *Dictionnaire* de Rigaud (aux mots *pékin, taf* et *truc*) et celui d'Hector France, v° *Cour du roi Pétaud*.

1. *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. VII, p. 46.

2. On en trouve la trace dans le drame d'Alex. Dumas, *La Tour Saint-Jacques,* représenté le 15 nov. 1856 au Théâtre impérial du Cirque. Fleur-d'Epée y apostrophe ainsi le grand Coëre : « Allons, approche, maître Jasmyn Tonneau Ier, empereur d'Egypte, roi de Thunes, prince d'Argot, duc de Bohême... » V. *Théâtre complet* d'Alex. Dumas, t. XIII (1865), acte IV, sc. II.

Tandis qu'ils y demeurèrent, ils y firent tous les désordres que font d'ordinaire les mauvais pauvres ; le long du jour ils insultoient la plupart des passants ; la nuit ils étourdissoient les voisins par leur tintamarre ; le soir ils pilloient et voloient tout ce qui se rencontroit en leur quartier ; en un mot, à toute heure leur rue et leur maison étoit un coupe-gorge, et un asile de débauche et de prostitutions. Ils ont continué d'y mener la même vie, jusqu'au commencement de ce siècle, qu'on y bâtit de grandes maisons, et que d'honnêtes gens, qui commencèrent à s'y établir, les contraignirent d'en sortir.

Peut-être qu'en sortant de là ils se jettèrent en foule dans la Cour des miracles, dont je vais vous entretenir ; et que de ceux qui n'y purent avoir de place, les uns se retirèrent en la cour du Roi François, près du Ponceau, et dans la cour Sainte-Catherine, presque vis-à-vis ; les autres en la rue de la Mortellerie, dans la cour Brissèt, et dans la cour Gentien ; les autres en la rue Montmartre, dans la cour de la Jussienne, au tour de l'Eglise Sainte-Marie Egyptienne ; car ce sont des lieux habités encore par des gagne-deniers, ou autres pauvres gens, et auparavant par des fripons et des mauvais pauvres.

Depuis, tant de retraites ne leur suffisant pas, ils s'établirent partie en la rue Saint-Honoré à l'entour de la Boucherie, dans une assez longue cour circulaire, fermée de portes, où demeuroient des artisans ; partie au fauxbourg Saint-Germain, et au fauxbourg Saint-Marceau, le reste sur la butte Saint-Roch ; et quoique présentement on ne trouve en la plupart de ces cours que de bons pauvres qui gagnent honnêtement leur vie : elles n'ont point perdu néanmoins le nom de leur origine, on les appelle toujours Cour, et Cour de miracles, en dépit de ceux qui y logent, qui se fâchent qu'on donne à leur demeure un nom qui n'appartient qu'à la maison des fripons et des mauvais pauvres. Aussi on l'a seulement inventé pour se moquer de certains gueux imposteurs, qui sont sujets d'un Roi, nommé le grand *Coësre*, et qui, contrefaisant dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles et

les moribonds, avec des hurlemens et des langueurs imaginaires, excroquent des aumônes qu'on ne leur feroit pas sans ces supercheries ; mais qui ne sont pas plutôt de retour chez eux, qu'ils se dégraissent, se débarbouillent, et deviennent sains et gaillards en un instant, et sans miracle.

De tant de cours de miracles, il n'y en a point de plus célèbre que celle qui conserve encore, comme par excellence, le nom de la *Cour des miracles*. Elle consiste en une place d'une grandeur très-considérable, et en un très-grand cul-de-sac puant, boueux, irregulier, qui n'est point pavé. Autrefois il confinoit aux dernières extrémités de Paris, à présent il est situé dans l'un des quartiers des plus mal bâtis, des plus sales, et des plus reculés de la Ville, entre la rue Montorgueil, le Couvent des Filles-Dieu, et la rue-neuve Saint-Sauveur, comme dans un autre monde. Pour y venir, il se faut souvent égarer dans de petites rues, vilaines, puantes, détournées ; pour y entrer, il faut descendre une assez longue pente de terre, tortue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une maison de boue à demi enterrée, toute chancelante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas quatre toises en quarré, et où logent neanmoins plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfans légitimes, naturels et dérobés. On m'assura que, dans ce petit logis et dans les autres, habitoient plus de cinq cens grosses familles entassées les unes sur les autres. Quelque grande que soit à présent cette cour, elle l'étoit autrefois beaucoup d'avantage : d'un coté, elle s'étendoit jusqu'aux anciens remparts, appellés aujourd'hui la rue-neuve Saint-Sauveur : de l'autre, elle couvroit une partie du Monastère des Filles-Dieu, avant qu'il passât à l'Ordre de Fontevrault : de l'autre, elle étoit bordée de maisons qu'on a laissé tomber en ruine, et dont on a fait des jardins ; et de toutes parts elle étoit environnée de logis bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boues, et tous pleins de mauvais pauvres. Quand, en 1630, on porta les fossés et les remparts de la Porte Saint-Denys, au lieu où nous les voyons maintenant, les Commissaires, députés à la conduite de cette entreprise, résolurent de traverser la Cour de miracles d'une rue, qui devoit

monter de la rue Saint-Sauveur à la rue-neuve Saint-Sauveur ; mais quoi qu'ils pussent faire, il leur fut impossible d'en venir à bout : les Maçons qui commençoient la rue, furent battus par les gueux, et ces fripons menacèrent de pis les Entrepreneurs et les Conducteurs de l'ouvrage.

Comme en la rue des Francs-bourgeois, on ne savoit en ce lieu ce que c'étoit que de payer boues, lanternes, loyers, e autres taxes et impositions civiles ; lorsque les Commissaires et les Sergens y venoient faire leurs charges, ils en sortoient sans rien faire, que de recevoir des injures et des coups. On s'y nourrissoit de brigandages, on s'y engraissoit dans l'oisiveté, dans la gourmandise, et dans toutes sortes de vices et de crimes ; là, sans aucun soin de l'avenir, chacun jouissoit à son aise du présent, et mangeoit le soir avec plaisir ce qu'avec bien de la peine, et souvent avec bien des coups, il avoit gagné tout le jour ; car on y appelloit *gagner,* ce qu'ailleurs on appelle dérober : et c'étoit l'une des loix fondamentales de la Cour de miracles, de ne rien garder pour le lendemain. Chacun y vivoit dans une grande licence : personne n'y avoit ni foi ni loi, on n'y connaissoit ni Batême ni Mariage, ni Sacremens. Il est vrai qu'en apparence ils sembloient reconnoître un Dieu : pour cet effet, au bout de leur cour, ils avoient dressé, dans une grande niche, une image de Dieu le Pere, qu'ils avoient volée dans quelque Eglise, et où tous les jours ils venoient adresser quelques prières, mais ce n'étoit en vérité qu'à cause que superstitieusement ils s'imaginoient que par là ils étoient dispensés des devoirs dus par les Chrétiens à leur Pasteur et à leur Paroisse, même d'entrer dans l'Eglise, que pour gueuser et couper des bourses. Des filles et des femmes les moins laides se prostituoient pour deux liards, les autres pour un double, la plupart pour rien. La plupart donnoit souvent de l'argent à ceux qui avoient fait des enfans à leurs compagnes, afin d'en avoir comme elles, et de gagner par là de quoi exciter la compassion, et arracher des aumônes. Le jour il ne se trouvoit en ce lieu que ceux qui étoient tellement malades, qu'ils ne pouvoient remuer : le reste plein de santé en sortoit de bon matin, teigneux en

apparence, la mort sur les lèvres, et par de faux gémissemens imposoit aux yeux des simples, auxquels il tachoit de couper la bourse, et d'attraper quelque charité. Cette dernière circonstance sembla si ridicule à la Cour, en 1653, qu'elle servit de passe-tems au Roi, et d'entrée au Balet Royal de la nuit, divisé en quatre parties, et dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon ; jamais les subites métamorphoses de ces imposteurs n'ont été plus heureusement représentées. Benserade nous y prépara par des vers assez galans : les meilleurs Danseurs du Royaume figurèrent le Concierge et les Locataires de la Cour de miracles, par une sérénade, et par des postures si plaisantes que tous les spectateurs avouèrent que dans le Balet il n'y avoit point de plus facétieuse entrée[1].

Si vous desirez être mieux informé de la vie de ces fripons, il vous faut savoir qu'il s'en trouve de plusieurs espèces. Les uns sont argotiers ou gueux ; les autres coupeurs de bourse; les autres voleurs de nuit et de grands chemins, tous libertins ; les voleurs et les coupeurs de bourse néanmoins le sont bien davantage que les autres. Ce sont gens sans loix et sans disciplines. Les argotiers au contraire ont un Roi, des Loix et un Royaume composé d'un nombre presque infini de sujets disciplinés, si on peut appeller de la sorte de mauvais pauvres. Comme il n'y a rien que de mauvais à dire des voleurs, je viens aux coupeurs de bourse, lesquels véritablement ne font pas tant de façon que les argotiers ; mais ne laissent pas d'en faire qui méritent peut-être votre curiosité. Il n'est pas permis à tout le monde d'être coupeur de bourse ; pour le devenir, il faut entre autres choses faire deux chefs-d'œuvres en présence des Maîtres.

Le jour pris pour le premier, on attache au plancher et aux solives d'une chambre une corde bien bandée, où il y a des grelots avec une bourse, et il faut que celui qui veut être

1. Dans le *Ballet Royal de la Nuict*, dansé par Sa Majesté le 23 février 1653, la XIVe Entrée représente : « La Cour des Miracles où se rendent le soir toute sorte de Gueux et Estropiez, qui en sortent sains et gaillards pour danser leur Entrée, après laquelle ils donnent une Serenade ridicule au Maistre du lieu. »

passé Maître, ayant le pied droit sur une assiette posée au bas de la corde, et tournant à l'entour le pied gauche, et le corps en l'air, coupe la bourse sans balancer le corps, et sans faire sonner les grelots ; s'il y manque en la moindre chose, on le roue de coups ; s'il n'y manque pas, on le reçoit Maître. Les jours suivants on le bat autant que s'il y avoit manqué, afin de l'endurcir aux coups, et on continue de le battre jusqu'à ce qu'il soit devenu insensible. Alors, pour faire son second chef-d'œuvre, ses compagnons le conduisent en quelque lieu grand et public, comme par exemple, le Cimetière Saint-Innocent : s'ils y voyent une femme à genoux devant la Vierge, ayant sa bourse pendue au côté, ou une autre personne avec une bourse aisée à couper, ou quelque chose semblable, facile à dérober ; ils lui commandent d'aller faire ce vol en leur présence, et à la vue de tout le monde. A peine est-il parti, qu'ils disent aux passants, en le montrant au doigt : Voilà un coupeur de bourses qui va voler cette personne. A cet avis, chacun s'arrête, et le regarde sans faire démonstration de rien. A peine a-t-il fait le vol, que les passants et les délateurs le prennent, l'injurient, le battent, l'assomment sans qu'il ose, ni déclarer ses compagnons, ni même faire semblant de les connoître. Cependant force gens s'assemblent et s'avancent pour voir, ou pour apprendre ce qui se passe. Ce malheureux et ses camarades les pressent, les fouillent, coupent leurs bourses, vuident leurs poches ; et faisant plus de bruit et plus les mauvais que tous les passants ensemble, tirent subtilement de leurs mains leur nouveau maître, et se sauvent avec lui et avec leurs vols, durant que chacun se plaint de sa perte, sans savoir à qui s'en prendre.

Après que ce gueux a fait cette dernière épreuve, appellée la perfection du chef-d'œuvre, les Maîtres lui donnent leur attache, et l'enrollent dans une compagnie ; ils lui permettent de couper des bourses partout où son Capitaine le dépêchera. Et si auparavant il a été bien frotté pour devenir Maître, en revanche il frotte bien, il aide même à bien frotter ceux qui le veulent être, et tâche de se vanger sur eux avec usure des coups qu'il a reçus.

Sans parler de toutes leurs autres coutumes, l'une des principales de leur Corps, ou peut-être la fondamentale, c'est qu'ils ne sont jamais seuls ; toujours ils marchent en compagnie, ou suivis ordinairement d'un, quelquefois de deux de leurs compagnons : et ce n'est pas pour avoir des amis qui les puissent deffendre quand on les surprend sur le fait, mais pour avoir des Receleurs à qui ils puissent fier leurs vols, de peur qu'on ne les surprenne entre leurs mains. De crainte que par leur nombre ils ne se nuisent les uns les autres, aux Halles, à l'Eglise et semblables lieux publics, ils savent combien ils y doivent être pour ne s'y pas rencontrer davantage. Dans un endroit fort caché, et connu seulement d'eux, le premier qui s'y rend, met seulement un dé qu'il tourne à son arrivée sur le côté marqué d'un point, celui qui vient après le retourne sur le deux, l'autre sur le trois, et ainsi jusqu'à ce que le sixième gueux l'ait mis sur le six. Alors, s'ils doivent être plus, le septième apporte un autre dé qu'il met sur l'un, que le huitième pose sur le deux, et que le reste change de la même sorte que le premier, jusqu'à ce que le nombre des coupeurs de bourse qui doivent venir en ce lieu, soit entièrement complet.

Pendant qu'un de nos amis communs de l'Académie Françoise étoit encore Page de la Chambre de Henri IV, il découvrit par hazard ce mystère, et le trou où il se passoit aux Halles les jours de marché ; et pour l'éluder par un tour de galant homme, et empêcher qu'il n'y eut en ce lieu tant de coupeurs de bourses qu'il y en devoit avoir, il m'a assuré que plusieurs fois il avoit mis ces dés sur le six, encore qu'ils ne fussent que sur l'un, et que par ce moyen il avoit souvent retranché le nombre que ces fripons devoient être aux Halles, et sauvé quantité de bourses.

Pour les Argotiers, ce sont des pauvres que vous voyez aux foires, aux pardons et aux marchés : ils sont tant qu'ils composent un gros Royaume : ils ont un Roi, des Loix, des Officiers, des Etats, et un langage tout particulier. Des Ecoliers débauchés en ont jetté, à ce qu'on dit, les premiers fondemens, ayant associé avec eux des gueux, des coupeurs de bourses

et des voleurs. Ils se rendirent fort puissants, quoique depuis les voleurs s'en soient retirés, il ne laisse pas d'être encore fort considérable par la multitude de ses peuples.

On tient par tradition que leur jargon est le même que firent entre eux les premiers Merciers qui allèrent aux foires de Niort, de Fontenai, et d'autres Villes de Poitou. Leurs Officiers se nomment Cagoux, Archisupôts de l'Argot, Orphelins, Marcandiers, Rifodés, Malingreux et Capons, Pietres, Polissons, Francsmitoux, Calots, Sabouleux, Hubins, Coquillarts, Courteaux de boutanche. Leur Roi prend d'ordinaire le nom de *grand Coësre*, quelquefois de *Roi de Thunes*, à cause d'un scélérat appellé de la sorte, qui fut Roi trois ans de suite, et qui se faisoit traîner par deux grands chiens dans une petite charette, et mourut à Bordeaux sur une roue.

Enfin, encore que depuis l'établissement de l'Hôpital général, les Cours de miracles, dont je viens de parler, ne relèvent plus du grand Coësre, qu'on lui enlève tous les jours ses sujets et ses officiers, qu'on les emprisonne dans Bicêtre et dans la Salpêtrière ; si le Royaume argotique ne fleurit plus, il ne laisse pas subsister toujours.

Quand il fleurissoit, le grand Coësre y recevoit tous ceux qui se présentoient. D'abord, il leur faisoit enseigner par ces Cagoux à accommoder une drogue faite avec une herbe nommée *Esclaire*, ou avec du lait, du sang et de la farine, pour contrefaire des ulcères, des blessures et autres plaies. Après, il leur faisoit apprendre à faire de la graisse pour empêcher les chiens d'aboyer dans les villages, et mille autres tours de souplesses qui seroient peut-être plaisans, mais trop longs à raconter. Pour devenir officiers, il falloit avoir un magasin de masques, de haillons, d'emplâtres, de potences, de bandages, et de ces autres épouvantails de chenevière qui font pitié au peuple, et rire les honnêtes gens. Pour monter sur le trône, il falloit avoir été Cagou, ou Archisupôt de l'Argot, et porter un bras, une jambe ou une cuisse à demi rongée, en apparence, de gangrenne ou de pourriture, mais en effet si aisée à guérir, qu'en un jour elle se pouvoit rendre aussi saine que jamais. Ses habits Royaux étoient faits de

mille haillons rapetacés et bigarrés de mille couleurs : tous les ans il tenoit des Etats généraux : tous ses officiers et ses peuples s'y rendoient, et lui faisoient hommage ; ceux-ci lui payoient les tributs à quoi les Loix du Royaume les obligeoient ; ceux-là lui rendoient compte de leurs charges, et des choses qu'ils avoient fait le long de l'année : quand ils s'en étoient mal acquités, il les faisoit punir en sa présence selon leurs démérites. Lorsqu'il n'avoit pas lui-même bien gouverné, on le détrônoit, et on en créoit un autre à sa place. En un mot, s'il est vrai, comme je l'ai appris de plusieurs personnes dignes de foi, qu'à Ste Anne en Auray, le lieu le plus saint de la Bretagne, gouverné par des Carmes Réformés, il y a un grand Pré, nommé le Pré des gueux, par ce qu'il est couvert de cabanes faites de branches et de terre, où se rend tous les ans à la Ste Anne, à la Pentecôte, et aux autres Fêtes solennelles, le grand Coësre, avec ses officiers et ses sujets, pour tenir ses Etats, couper des bourses, et dérober. S'il est vrai encore que ces Moines, tout informés qu'ils sont des déportemens de ces fripons, les souffrent près d'un lieu sanctifié par tant de miracles, afin qu'ils remplissent tous les coins de la France, où ils vont voler et couper des bourses, à l'abry de la sainteté de la Chapelle Ste Anne, j'ai eu raison d'avancer que le Royaume argotique subsiste toujours ; et je puis ajouter que de mauvais pauvres contribuent à l'entretien de plusieurs Religieux, ou bons pauvres ; et que voilà un des mauvais moyens dont on dit que Dieu se sert quelquefois pour opérer de bonnes œuvres.

J'ai dit que les premiers officiers du Royaume argotique s'appellent *Cagoux* et *Archisuppôts* ; comme ils prennent bien de la peine, ce sont les seuls qui ne lui payent rien. Ceux-ci sont des Ecoliers et des Prêtres débauchés qui enseignent le langage argotique aux nouveaux venus, et qui le retranchent et le réforment à leur volonté. Ceux-là tranchent des Gouverneurs de Provinces, et apprennent aux apprentifs les choses que j'ai dites : ils répandent dans les Villes et les lieux de leur gouvernement tous ceux dont le grand Coësre leur confie la conduite ; ils les mènent aux Etats, ils répondent de leurs

actions ; quand ils ont fait quelque vol dont on se vient plaindre à eux, ils en ordonnent comme il leur plaît : leur nombre est proportionné au nombre des Provinces : il n'y en a qu'un dans chacune, et ils peuvent gueuser par tout leur gouvernement, contrefaisant les pauvres honteux, et les personnes de condition ruinées ou dévalisées.

Ces misérables, qui, l'épée au côté, contrefont les soldats estropiés, étoient *Narquois*, ou gens de la petite flambe : ces petits coquins, que avant l'établissement de l'Hôpital général, nous voyons mandier en tremblottant dans les rues de Paris, trois ou quatre de compagnie, se nommoient *Orphelins* : ces grands pendards qui alloient d'ordinaire deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chausses, crians qu'ils étoient de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu, ou par de semblables accidens, s'appeloient *Marcandiers* : ces hommes qui gueusoient ordinairement avec leurs femmes, leurs enfans, et un certificat en main, lequel portoit qu'ils avoient été brûlés, avec tout leur bien, du feu du ciel, ou par fortune, prenoient le nom de *Rifodés*. Quant aux *Malingreux*, il y en avoit de deux espèces, les premiers avoient le ventre dur et enflé, ainsi que des hydropiques, les autres avoient un bras, une jambe, ou une cuisse pleine d'ulcères, et demandoient l'aumône dans les Eglises, pour aller en pèlerinage à St Méen, où ils feignoient d'avoir voué une Messe : les *Piètres* ne marchoient qu'avec des potences : les *Courtaux de boutanche* ne gueusaient que l'hiver : les *Polissons* alloient quatre de bande, avec un pourpoint sans chemise, un chapeau sans fonds, le bissac et la bouteille sur le côté : bref, selon quelques-uns, les *Francmitoux* avoient autour du front un méchant mouchoir salle, et contrefaisoient les malades, appuyés sur un petit bâton, haut seulement jusqu'à la portée de la main, fléchissant les jambes et le corps de faiblesse ; selon d'autres, ils se lioient le bras en haut de telle sorte que leur pouls ne battoit point, et que se laissant quelquefois tomber, ils ne sembloient pas seulement être prêts à mourir aux bonnes gens qui venoient à leur secours, mais même aux Médecins et aux Chirurgiens, qui ne leur sentant point l'artère au bras,

croyoient qu'ils alloient rendre l'âme : les *Capons* étoient aussi, selon quelques-uns, des larrons et des coupeurs de bourses, qui mandioient dans les Cabarets de Paris ; mais selon ceux qui ne les admettent point dans le Royaume argotique, c'étoient de petits gueux qui jouoient autrefois sur le Pont-neuf, faisant semblant de ne savoir pas jouer, et perdoient leur argent avec des personnes attitrées, qui les gagnoient eux et tous les autres. Enfin, les *Callots* feignoient d'être guéris de la teigne, et de venir de Ste Reine : les *Hubins* disoient, et montroient avec un certificat, qu'un chien ou loup enragé les avoit mordus, et qu'ils alloient faire le voyage de St Hubert : les *Coquillarts* avoient fait le pèlerinage de St. Jaques, ou de St. Michel, et vendoient bien leurs coquilles à ceux mêmes qui en revenoient : les *Sabouleux* contrefaisoient les malades de Saint avec un morceau de savon en la bouche, qui jettoit bien de l'écume, et avoient la tête pleine de blessures, pour s'être tourmentés et débattus : ces derniers étoient les plus fidelles sujets du grand Coësre, et lui payoient plus gros tribut qu'aucun autre de ses officiers. Tous ensemble ne se portoient mal qu'en apparence, ils étoient aussi sains les uns que les autres : tous les maux que je viens de déduire, ils se les faisoient, et s'en guérissoient eux-mêmes, et les pouvoient perdre aussi promptement que gagner.

Il y a quelque tems qu'un de nos bons amis en vit l'expérience en un malingreux, qui avec son ventre enflé extraordinairement feignoit d'être hydropique, et remplissoit de hurlemens la rue St-Honoré. Les doubles tomboient en foule dans un méchant chapeau qu'il tenoit à la main. Chacun prenoit pitié de sa misère ; il n'y eut pas même jusqu'à un Chirurgien qui charitablement ne le fit entrer dans sa boutique pour lui donner du soulagement ; mais n'ayant pû découvrir la cause de son mal, et se doutant de l'imposture, il s'avisa de lui découvrir un certain endroit, et lui en ayant ôté un gros tampon qui lui en bouchoit l'entrée, il en sortit du vent en si grande quantité, que toute sa boutique s'en remplit, et que l'odeur en infecta le nez du peuple, qui touché de compassion avoit suivi le malingreux.

Ne vous attendez point après cela que je vous raconte les autres impostures de ces gens-là, après vous avoir appris comment les malingreux se couvroient d'ulcères les jambes, les cuisses et les autres parties du corps, ne me demandez rien davantage du Royaume Argotique.

Ils se lient le plus fortement qu'ils peuvent avec une bande fort étroite ; si c'est une jambe, ils dansent dessus ; si c'est un bras, ils s'y appuyent, et ainsi des autres, jusqu'à ce que la partie devienne bien enflée. Cela fait, ils la déplient, puis y mettent à l'heure même de l'esclaire, qu'ils y laissent toute la nuit, et qui a la proprieté de couvrir la peau de cloches. Le matin ils les coupent, et comme il en sort de l'eau rousse, ils l'arrêtent avec de la poirée, qui la convertit en boue. Après tout, pour rendre ces plaies plus vraies et plus vilaines, ils les entourent de sang de bœuf détrempé avec de la farine, et preparé comme j'ai dit par leurs apprentifs. Une jambe en cet état s'appelle une *jambe de Dieu*. Aussi est-il tellement difficile de la mettre au point qu'il faut, que c'est le plus grand coup de maître des Argotiers, et que ceux qui en viennent à bout sont considerés comme les Grands du Royaume Argotique et estimés les plus riches.

Pour finir ce discours, quoique les voleurs soient bien plus anciens que les argotiers, toutefois il ne m'a pas été possible d'en découvrir rien avant 1427 et 1448. Selon quelques-uns en 1448, et selon d'autres en 1449, une colonie de voleurs, convaincus de quantité de crimes, et surtout d'avoir dérobé des petits enfans et de leur avoir coupé les jambes et crevé les yeux, furent pendus à la porte St. Jacques et à la porte St. Denys. Le bruit couroit qu'ils avoient un Roi et une Reine. L'un d'entre eux étoit joueur de vielle et marié ; il ne laissoit pas néanmoins d'entretenir une femme mariée qu'on fit mourir avec lui, et qui fut la premiere personne de l'autre sexe, qui souffrit à Paris le dernier supplice.

VII. — Le Vice puni ou Cartouche.

(1725)

La vie mouvementée du célèbre voleur Louis Dominique Cartouche, roué à Paris le 28 novembre 1721, a souvent tenté les littérateurs. Une quarantaine de jours avant son exécution, Le Grand, comédien du Roi, fit jouer le 21 octobre 1721, sur la scène du Théâtre Français, une pièce en trois actes, en prose, intitulée *Cartouche ou Les Voleurs*. Quatre ans plus tard, Nicolas Ragot, dit Granval, rima un poème « héroïque, comique et tragique en 13 chants », sous le titre *Le Vice puni ou Cartouche*, qui eut de nombreuses éditions dont la dernière parut à Paris en 1827[1].

Le poème débute par cette invocation :

> Je chante les combats et ce fameux voleur,
> Qui, par sa vigilance et sa rare valeur,
> Fit trembler tout Paris...

Un certain nombre de termes d'argot se trouvent disséminés le long de ces treize chants :

> Faut-il quitter Paris pour éviter la griffe,
> Et sur le grand *trimard* aller *battre l'antiffe* ?
> (Chant I.)

1. C'est cette édition qui a été uniquement utilisée par Larchey, dans son *Dictionnaire historique de l'Argot*.

Mon fils se faisoit grand : dès sa quinzième année,
Il fit voir qu'il avoit l'âme noble et bien née ;
Il *jaspinoit* argot encore mieux que françois.
(Chant III.)

Je sçavois *débrider la lourde sans tournante.*
(Chant V.)

C'est trop longtemps boire, aimer et babiller,
Il est, vous le sçavez, heure de *maquiller*.
(Chant X.)

Ce dixième chant renferme deux morceaux qui méritent d'être cités.

Le premier traite de l'origine du nom *argot*, que Granval fait remonter à la ville grecque [1] d'Argos :

Votre aspect, ma déesse, embellit seul ces lieux...
Je veux sur votre nom faire des anagrammes,
Des sonnets, des chansons, des... Je veux, en un mot,
Employer comme il faut le plus sublime argot.
Je me surpasserai. Que vous serez contente,
Vous qui parlez si bien cette langue charmante !
— Mais, à propos d'argot, dit alors Limosin,
Ne m'apprendrez-vous pas, vous qui parlez latin,
D'où cette belle langue a pris son origine ?
— De la ville d'Argos, et je l'ai vu dans Pline,
Répondit Balagni ; le grand Agamemnon
Fit fleurir dans Argos cet éloquent jargon.
Comme sa cour alors était des plus brillantes,
Les dames de son temps s'y rendirent savantes.

1. Cf. Vergy, dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage (éd. 1750), au mot *Argot:* « Pour moi je suis convaincu que le mot *argot* vient du Grec, et qu'il a été fait d'ἀργὸς, qui signifie un fainéant, qui mène une vie oisive, qui n'a ni travail ni métier : que de ce mot grec, qui convient si bien à cette sorte de gens, on a appellé *argot* le jargon qu'ils parlent entr'eux. »

Electre le parloit, dit-on, divinement ;
Iphigénie aussi l'*entravoit gourdement*.
Jusqu'aux champs phrygiens les Grecs la transportèrent,
Tous les chefs en argot leurs soldats haranguèrent,
Connaissant quelle était sa force et sa vertu
Pour pouvoir relever un courage abattu.
J'ai vu, s'il m'en souvient, dans Ovide ou Virgile,
Que, lorsqu'on disputa pour les armes d'Achille,
L'éloquent roi d'Ithaque en eût été le sot,
S'il n'eût pas su charmer ses juges en argot.

Au deuxième passage on lit une chanson argotique :

Cependant à Lisette on offre une ariette,
Nul ne peut la chanter aussi bien que Lisette :
Elle fut autrefois ouvreuse à l'Opéra ;
Elle chante : en chorus chacun répètera.

Air : *Ton joli, belle Meunière, ton joli moulin.*

Fanandels, en cette piolle
On vit chenument ;
Arton, pivois et criolle
On a gourdement :
Pitanchons, èt faisons riolle
Jusqu'au jugement !

Icicaille est le théâtre
Du petit dardant ;
Fonçons à ce mion folâtre
Notre palpitant :
Pitanchons pivois chenastre
Jusques au luisant !

Granval ajouta à son poème un petit lexique argot-français[1] qu'il fit précéder de cet avertissement au lec-

1. Nous avons omis la partie française-argot, laquelle ne fait que répéter les données de la première partie.

teur : « Quoique les termes d'Argot répandus dans ce Poëme soient expliqués par des Notes au bas des pages, j'ai mis à la fin de ce livre une espèce de Dictionnaire qui pourra satisfaire ta curiosité sur tous les autres mots dont je ne me suis pas servi. »

Ce lexique reproduit en très grande partie le glossaire du *Jargon de l'Argot reformé*, éditions 1660 à 1700. Il y ajoute un certain nombre de formes secondaires et de mots nouveaux :

a) Formes dérivées : *Babillarde, débacler, défrusquiner* et *frusquiner* (de *frusquin*), *limasse* (de *lime*), *rouscaillante* (de *rouscailler*), *trimancher et trimarder* (de *trimer*).

Sens dérivé : *Antiffe*, marche (battre l'*antiffe*), proprement église et pavé d'église.

b) Termes nouveaux : *Affe* (vie), *anquilleuse, astic* (épée), etc., une cinquantaine à peu près [1], auxquels il faut ajouter des mots appartenant en propre à Granval tels que *palpitant* (cœur), et *dardant* (amour), ce dernier désignant le soleil dans la *Didon* de Jodelle (acte II) :

> Les cieux ne furent oncq tes parens, ni ta mère
> Ne fut oncq celle là que le tiers ciel tempère,
> Le plus benin des cieux, ni oncq (traistre menteur !)
> Le grand *Dardant* ne fut de ton lignage auteur.

Citons encore les formes ou les sens erronés de : *Capon*, écrivain (au lieu de échevin), *rème* (pour *durème*), *solir*, ventre (au lieu de vendre).

1. Ces termes ont été reproduits en petites majuscules ; les formes dérivées sont pourvues d'un astérisque.

Tous ces éléments additionnels ou erronés passèrent dans les différentes éditions du *Jargon de l'Argot* à partir de 1728 et de là ils firent le tour de la lexicographie argotique. La dernière réimpression du *Vice puni*, celle de 1827, que nous donnons au bas des pages, renferme un grand nombre d'articles nouveaux plus ou moins authentiques : les termes du parler vulgaire y sont souvent confondus avec ceux de l'argot proprement dit.

LE VICE PUNI (1725).

Abbaye de monte à regret, la potence.
Affe, la vie.
Affurer, tromper.
Ambier, fuir.
Andosse, échine, dos.
Angluces, oyes.
Angoulesme, bouche.
Anquilleuse, femme qui porte un tablier pour cacher ce qu'elle vole chez les marchands.
* *Antiffe*, marche.
Antroller, emporter.
Apôtres, doigts.
Aquiger, faire.
Artie, *Arton*, } pain.
Artie de Meulan, pain blanc.
Artie du gros Guillaume, Pain bis.
Astic, épée.
Attache, boucles.
Attaches d'huile, boucles d'argent.
Attrimer, prendre.
Avergots, œufs.

* *Babillard*, livre.
* *Babillarde*, lettre, épître.
Baccon, pourceau.
Bacler, fermer.
Barbaudier de castu, gardien d'un hôpital.
Basourdir, tuer.
Batouze, toile.

Air (*se donner l'*), se sauver.
Allumer, regarder.
Arguche, argot.
Article (*être à son*), entendre bien ses intérêts.
Baigneuse, tête.
Balle, un franc.
Battant, estomac.
Battre comtois, faire le niais.
Bille, argent.

* *Battre l'antiffe*, battre l'estrade, marcher.
Baude, vérolle.
Baudru, fouet.
Bauge, coffre.
Bier, aller.
Bouis, fouet.
Boule, marché.
Bouliner, voler.
Boutanche, boutique.
BRENICLE, rien, non.
Brider, fermer.
Brocante, bague.
BROUÉE, fouet.

CACHEMITTE, cachot.
Cagou, voleur solitaire.
Callots, teigneux.
Calvin, raisin.
Calvine, vigne.
Cambrouse, servante.
Camuse, carpe.
Canton, prison.
Cantonnier, prisonnier.
Capons, les écrivains *(sic)* des autres.
Caruche, prison.
Cassantes, des noix.
Casser la hane, couper la bourse.
Castroz, chapon.
Castu, hôpital.
Chenastre, bon, beau.
Chenu, id.
Chenument, fort bien.
Coesre, maistre des gueux.
COFFIER, tuer.
Combre, chapeau.
Comte de la Caruche, geôlier.
Cône, la mort.
Coquillards, pellerins.

Blanquette, argent blanc.
Blavin, mouchoir.
Bob, bobineau, montre.
Bocoter, enrager.
Boniment, préambule que les marchands débitent pour vendre leurs objets.
Bouffarde, pipe.
Bouillante, soupe.
Brac, nom.
Brèmes, cartes.
Briqman, sabre.
Broc, liard.
Brouée, des coups.
Butte, guillotine.
Butté (être), être guillotiné.
C (être un), imbécile.
Cabot, chien.
Cachemire d'osier, hotte de chiffonnier.
Cadet, pince en fer.
Caloquet, chapeau.
Camarde, la mort.
Camoufle, chandelle.
Carotte (tirer une), mensonge pour connaître la vérité.
Carouble, fausse clef.
Chiquer (se), se battre.
Chopin, objet volé.
Cloque qui plombe, heure qui sonne.
Colas, cou.

Cornant, bœuf.

Cornante, vache.

Cornets d'épices, pères Capucins.

Coulant, lait.

Courteaux de boutanche, ceux qui volent des outils chez leur maître.

CRAQUELIN, menteur.

Creux, maison.

Cric, croc, à ta santé.

Crie, criolle, de la viande.

CRIER AU VINAIGRE, crier après quelqu'un.

CROCS, dents.

Croix d'hermite, poire cuite.

DARDANT, amour.

DARON, maître, père.

DARONNE, maîtresse, mère.

Dasbuche, roi.

Débacler, ouvrir.

Débrider, id.

Défardeur, voleur.

* *Défrusquiner*, déshabiller.

DÉMURGER, s'en aller.

* *Détacher le bouchon*, couper la bourse.

Doublage, larcin, larronnage.

Doubleur, larron.

Doubleur de sorgue, larron de nuit.

Drille, soldat.

Dure (la), la terre.

Egrailler ou érailler l'ornie, prendre la poule.

EMBANDER, prendre de force.

Empave, drap de lit.

Enterver, écouter, comprendre l'argot.

Entiffe, église.

Entonne, id.

Entraver, entendre.

Entroller, emporter.

Epouser la foucandière, c'est quand les filoux jettent ce qu'ils ont dérobé, de peur d'être pris.

Colletiner, arrêter.

Combre, combriau, chapeau.

Condé, permission.

Couleurs (*monter des*), mentir pour connaître la vérité.

Culbutte, culotte.

Danser tout seul, sentir la bouche.

Débacler la roulante, ouvrir une voiture.

Débiner, parler contre.

Décarrer, se sauver.

Défalquer, ch...

Déflourer la picoure, prendre le linge qui est tendu sur des perches dans des prés.

Défourailler, tomber.

Détourner, ouvrir.

Donner (*se la*), fuir.

Douilles, cheveux.

Effaroucher, voler.

Esbrouffe, air important.

Epouser la veuve, être pendu.
Erailler, tuer.
Escoutes, oreilles.
Esganacer, rire.
Estafon, chapon.

Farandel, camarade,
* *Faraude*, Madame, Mademoiselle.
Farot, Monsieur.
Felouse, poche.
Fètu, barre du bourreau.
Ficher ou *déficher*, bailler
Flambe, épée.
Flou, rien.
Floutière, id.
Foncer, donner.
Fouquer, id.
Fouillouse, poche.

Francillon, Français.
Francs Mitoux, faux malades.
Frétillante, queue.
Frétille, paille.
Frétiller, danser.
Frimion, marché.
Frollant, traître.
Froller sur la balle, médire de quelqu'un.
Frusquin, habit.
* *Frusquiner*, habiller.

Gallier, cheval.
Gance, clique.
Gaudille, épée.
Gaux, picantis, poux.
Gitre, j'ai.
Glace, verre à boire.
Glier, Glinet, diable.

Esgarer, perdre.
Espigner (s'), s'enfuir.
Estuquer, recevoir un coup.

Face, monnaie.
Fadard, élégant.
Fade, part de vol.
Fader, partager le vol.
Farguer, devenir rouge.
Faucher, couper.
Fertange, paille.
Fête (être de la), opulence.
Figurer, être au carcan.
Fil en double, vin.
Fil en quatre, eau-de-vie.
Filer, suivre.
Filer la mousse, ch...
Flaque, sac de femme.

Flouer, escroquer à quelque jeu.
Fouailler, manquer son effet.
Fourga, receleur.
Frimousse, figure.
Frisquet, froid.
Fumer (se), se battre.

Gaffre, gardien.
Galiffar, bouchon.
Gargouenne, bouche.
Gaz (faire son), ch...
Gironde, belle, jolie.
Glacis, verre à boire.
Gober, être attrapé.
Gonse, niais.
Gosselin, petit enfant.
Gouapeur, homme sans asile.
Goupiner, faire quelque chose.

Goupline, pinte.
Gourdement, beaucoup, bien.
Grain, écu.
GRATOUSE, dentelle.
Greffir, dérober finement.
Grenaffe, grange.
Grenu, blé.
Grenuche, avoine.
Grenuë, farine.
Gripis, meunier.
Gris (le), le vent, le froid.
Grive, guerre.
Gueullard, bissac.
GUIBONS, jambes.
Guibons de satou, jambes de bois.
Gy, Girolle, oui.

Hane, bourse.
Hapin, chien.
Happer le taillis, s'enfuir vite.
Havre, Dieu.

Gras double, plomb.
Griffard, chat.
Griller, prendre.
Grincher, voler.
Grivier, soldat.
Grouiller, remuer.
Guigner, regarder en dessous.
Harmonie (faire de l'), faire du tapage.
Harpions, mains ou pieds.
Haut-temps, grenier.
Icicaille, ici.

Jonc, or.

Herplis, liard.
Hubins, ceux qui se disent mordus des chiens enragés.
HUILE, de l'argent.
Huitres de Varannes, fèves.
Hust must, grand merci.

Jaspin, oui.
JASPINER, parler.
Juxte, près, contre.

Lance, eau.
Lascailler, pisser.
* *Limasse*, *lime*, chemise.
Lingres, couteaux.
LONGUE, année.
Louche, main.
Lourdaut, portier.
Lourde, porte.
Luisant, jour.
Luisante, fenêtre.
Luisard, soleil.
Luisarde, lune.
Luques, faux certificats.

Lansquiner, pleuvoir.
Landau à baleines, parapluie.
Lanterne, fenêtre.
Lapin, homme.
Larbin, mendiant.
Largue, fille de joie.
Laver, vendre.
Licher, boire.
Licheur, qui aime à boire aux dépens des autres.
Long, qui n'est pas rusé.
Longe, année que l'on passe aux galères.

Malingreux, ceux qui ont fausses playes.

Maquiller, travailler.

Marcandiers, ceux qui se disent avoir été volés.

Marcandier, signifie encore un marchand.

Maron, du sel.

Marpaut, maître, homme.

Marquant, homme.

Marque, fille.

Marquin, couvre-chef.

Marquise, femme.

Menée d'avergots, douzaine d'œufs.

Menée de ronds, douze sols.

Mezière, moi.

MICHON, de l'argent.

Millards, ceux qui portent des bissacs sur le dos.

Mion, garçon.

Mions de boule, coupeurs de bourse, filous.

Mollanche, laine.

Morfe, repas, mangeaille.

Morfiante, assiette.

Morfier, manger.

Morne, mouton, brebis.

Mornos, bouche.

Mouchailler, regarder.

Mouillante, morue.

Mouscailler ou *filer du proye*, ch....

Mousse, merde.

Narquois, soldat mendiant.

Nazonnant, nez.

Nouzailles, nous.

Nouzaingan, id.

Nozière, id.

Ornichon, poulet.

Ornie, poule.

Ornie de balle, poule d'Inde.

Ornion, chapon.

Orphelins, ceux qui vont de compagnie.

Manger, avouer, dénoncer.

Maqui (*mettre du*), se mettre du rouge.

Mariol, malin.

Marlousier, celui qui tient une fille publique.

Marron (*être*), pris nanti du vol.

Marronner, être mécontent.

Maturbes, dés.

Mec, bon Dieu.

Médaille, pièce de cinq francs.

Melon, imbécile.

Menteuse, langue.

Mezière, simple.

Mezig, moi.

Mion folâtre, petit garçon.

Monarque, pièce de cinq francs.

Monseigneur, petit levier.

Montante, culotte.

Moutard, enfant.

Mouton, celui qui, dans les prisons, espionne ses camarades et cherche à découvrir ce qu'ils ont fait.

Œil (*avoir à l'*), sans payer.

PACANT, un passant.
Paladier, pré.
Pallots, paysans.
PALPITANT, cœur.
Paquelin, enfer.
Parfond, pâté.
Parfonde, cave.
Pasquelin, pays.
Passans, souliers.
Passifs, id.
Paté d'hermite, noix.
Paturons, pieds.
Paturons de cornant, pieds de bœuf.
Paturons de morne, pieds de mouton.
Pellard, foin.
Petouze, pistolle.
Pharos, gouverneur d'une ville.
Piau, lit.
Piausser, se coucher.
Picter, boire.
Piètres, estropiés.
PINCER, prendre.
Pinos, deniers.
Piolle, cabaret, taverne.
Piollier, tavernier.
Pipet, château.
Pitancher, boire.
Pivois, du vin.
Pivois savonné, vin blanc.
PLOTTE, bourse.
Poitou (le), non, rien.
Polissons, ceux qui vont presque nuds.
Ponisse, *magnusse*, femme débauchée.
POUCHON, bourse.
Proye, cul.

Quoque, aussi, même.

P (*faire le*), faire mauvaise mine.
Pacsin, paquet.
Paffes, gros souliers.
Panier à salade, voiture qui transporte les détenus.
Panturne, femme de mauvaises mœurs.
Pareil (*être*), être de bon accord.
Pate, lime.
Pégoces, poux.
Pendante, chaîne de montre.
Pétard, liard.
Picton, boisson.
Pioncer, dormir.
Pliant, couteau.
Plomber, puer.
Plure, redingote, manteau.
Poisson, bretteur, souteneur.
Pommard, bière.
Pommer marron, prendre sur le fait.
Poser et marcher dedans, s'embrouiller.
Pouic, rien.
Pousse, corps des gendarmes.
Pré (*faucher le*), être aux galères.
Préfectance, préfecture.
Profonde, poche.

Quart d'œil, commissaire.

Raboteux ou *doubleux de sorgue,* larron de nuit.

Ragot, quart d'écu.

Ratichon, abbé, prêtre.

REBATIR, tuer.

Rême, fromage.

RENACLER, crier après quelqu'un.

Rifauder, brûler, cuire.

Riffe, feu.

Rond, un sol.

Rondelets, tetons.

ROSSIGNOLER, chanter.

Roüatre, du lard.

Roüillarde, bouteille.

Roüin, prévot.

* *Rouscaillante*, langue.

Rouscailler, parler.

Rouscailler bigorne, parler jargon.

Roveaux, archers.

Rupin, gentilhomme.

* *Rupine*, dame.

Rusquin, écu.

SABOULER, incommoder.

Sabouleux, ceux qui tombent du haut-mal.

Sabre, bâton.

Sabrenot, savetier.

Sabrieux, voleur du bois.

Sacre, sergent.

Salivergne, écuelle.

SANTU, santé.

SAPIN, planche.

Satou, du bois, bois, forêt.

Serpillière, robbe.

Serpillière de ratichon, robe de prêtre.

Sezière, lui.

Sezingand, id.

Solir, le ventre *(sic).*

Sorgue, sorgne, nuit.

STUC, part du larcin.

SUER, FAIRE SUER, se faire donner part du vol.

Railles, mouchards.

Rambroquer, observer.

Rapiau, fouille.

Rebouiser, reluquer, regarder attentivement.

Recoquer, rendre.

Rejaquer, crier.

Rengracier, changer de langage.

Rincer, voler.

Riolle, bonne chère.

Rondin, m....

Roue de derrière, écu de six livres.

Roue de devant, écu de trois livres.

Roufier, soldat.

Roumard, roué.

Sable (*être sur le*), être dans la misère.

Sauter (actif), voler.

Sauter (neutre), puer.

Serin, imbécile.

Solir, vendre.

Suer (*faire*), tuer.

Surin, couteau.

Suriner, tuer à coups de couteau.

Tabar, manteau.
Tabarin, id.
Tappe, fleur de lys.
Tenant, chopine.
Tezière, toi.
Tezingand, id.
Tezingard, id.
Thune, aumône.
TIRANS, bas.
TIROU, chemin.
TOCCANTE, montre.
Tollard, tolle, bourreau.
Torniquet, moulin.
Tournante, clé.
Tourtouse, corde.
Toutime, tout.
* *Trimancher*, cheminer, marcher.
Trimard, chemin.
* *Trimarder*, cheminer, marcher.
Trimer, id.
Tronche, tête.
Tronche de morne, tête de mouton.
Trucher, demander l'aumône.
Trucheux, gueux.

Verdouzier, jardin.
Vergne, ville.
Verver, pleurer, crier.
Vouzailles, vous.
Vouzingand, id.
Vouzière, id.

Tante (ma), mont de piété.
Tapette, marque.
Tarauder, donner des coups.
Tartiner, ch...
Tireur, filou.
Toccange, coquilles de noix.
Tôle, derrière.
Tourner (faire), attraper.
Trèfle, tabac.
Trefliere, tabatière.
Tremblant, lit.
Trottant, rat.
Tune, pièce de monnaie.
Tunebaye, Bicêtre.

Valade, poche.
Ver (monter un), mentir pour découvrir la vérité.
Vouet, voiture.

VIII. — **Le Rat du Châtelet.**

(1790)

Dans cette pièce, fort curieuse, plusieurs pages sont entremêlées d'argot. L'auteur, métamorphosé en rat, s'apitoie sur le sort des malheureux renfermés dans le Châtelet. Il prête l'oreille à l'une de leurs conversations (p. 14) : « J'eus beau faire pour écouter, j'entendis tout et ne comprit rien ; c'était, je crois, un composé de mots grecs, hébreux et français. Combien j'ai regretté de n'avoir pas étudié toutes les langues ; j'aurais, peut-être, appris bien des choses. »

Les mots d'argot y prennent déjà un aspect tout à fait moderne et on en retrouvera la plupart (tels *bête à corne*, fourchette, *dauffe*, pince, *peigne*, clé, etc.) dans Vidocq. D'autres, en petit nombre, ne se rencontrent pas dans les autres documents argotiques, tels :

MISTRINGUE, voleur, nom d'origine normande : à Caen, *mistringue* désigne le chat, type de voleur.

NICOLAS DE SATOU, président de la Cour d'assises, proprement Nicolas de bois : le même magistrat est désigné, dans l'argot moderne, par des noms comme *Anatole* et *Léon*. Ce sont là des appellations ironiques.

L'ensemble paraît pris sur le vif par un observateur consciencieux.

Le Rat du Châtelet.

« ... Mon affaire va à trois *plombes de bachasse*, disait l'un. L'autre répondit : *J'irai à Viorc de Flandres*[1].

Un troisième disait à son camarade : Quel *bagou* aurais-tu pris si les *railleux* t'avaient *coltiné* avec six *peignes* dans ta *profonde* et un *dauffe* sous ton *frusque* pris dans la *cambriolle*, avec douze *blavins*, quatre *bogues de jonc*, six *louches* et deux *bêtes à corne de cé* et *reconnoblé* chez le *cardeuil* ?

L'autre lui répond : Donne moi du *mince*, je vas *macquiller la babillarde*. Si tu n'es pas *reconnoblé là-haut*, *poitou : aboulez* une *rouillarde d'eau d'affe* et deux *rouillardes de picton* et *pictanchons*. As-tu de l'*auber ?* Si tu n'a pas *d'auber*, *poitou*. » (Pages 14-15.)

« J'entendis ouvrir la porte, c'était un guichetier qui amenoit un prisonnier. Neficot, dit-il, *allume le miston !*

Ce particulier fut tout à coup reconnu de tous ses confrères qui l'accueillirent en lui·disant : Sur quoi es-tu *fait* ?

— Sur une *cambriolle*, répondit-il.

— Y a-t-il du *regout ?*

— Oui, j'ai été *fait* en *travaillant la bauche ;* la *marque crible au charron, bride la lourde de la longue, les mistringues aboulent*, on *me trimbale* chez *le cardeuil*, on *me rapiote*, mais *poitou ;* j'avais *planqué mes peignes* et *ma camelotte* dans *la longue ; les mistringues* ont tout apporté chez le *cardeuil*, mais *poitou*, je n'ai rien *reconnoblé*. Le *cardeuil* m'a demandé si j'avais été en *canton ;* j'ai répondu que je ne savais pas ce que voulait dire *canton*, que j'étais innocent. Mais comme la *marque crossait* indignement, il m'a fait *abouler* ici.

— Tu monteras demain devant *Nicolas de Satou ;* il te demandera qu'est-ce que tu allais faire dans cette maison ? Tu diras que tu allais faire tes besoins, mais que tu n'as pas entré

1. Le sens de cette phrase nous échappe.

dans aucune chambre; que tu ne connais pas ce qu'on veut te dire et que la *marque* est une coquine ; puisqu'il n'y a pas de *parrains*, *poitou*. Ne vas pas *débiner*. Ne *reconnoblez* pas les *peignes* ni la *camelotte*.

— Est-ce que j'ai besoin, reprit l'arrivant, que tu me *refiles le bagou?* Crois-tu que je suis si *loffe* que de *débiner? Pitanchons, pitanchons ;* les *cantonniers*, allons de *l'eau d'affe*! Je serai *decarré* avant huit jours; je *refilerai* deux *maltaises* là-bas et *poitou.* » (Pages 16-18.)

APPENDICE [1]

Notes pour servir à l'histoire des classes dangereuses en France, des origines à la fin du XVe siècle.

Ce serait une étude bien monotone et fastidieuse que celle qui se proposerait de donner dans le détail une histoire des sociétés dangereuses. Les ruses des malfaiteurs, leur organisation, sont choses à la fois trop anciennes et trop proches de nous. D'innombrables documents rendent cette tentative à peu près impossible.

Ce n'est heureusement pas le but que l'on se propose ici, mais seulement d'esquisser l'histoire des sociétés dangereuses en France au moyen-âge, en particulier au XVe siècle. On voudra bien tenir ces Notes *pour une contribution à un tableau de la société de ce temps, qui nous manque encore, à une étude linguistique qui précède.*

Cette esquisse, je l'ai rédigée sur des documents recueillis en partie par mon ami Marcel Schwob, et par moi, aux Archives Nationales, à la Bibliothèque, aux archives communales de Dijon et surtout dans celles de la Côte-d'Or. Nous comptions alors publier le procès des Coquillards ; c'est encore autour de cette affaire que tourne cette étude, le jargon des Coquillards étant le plus ancien document linguistique relatif à la langue des malfaiteurs.

Ce sont là à coup sûr des sources importantes d'information ; elles pourraient encore être multipliées à l'infini. Elles suffiront du moins comme base à un travail linguistique. J'ai conscience aussi que ces documents ne seront pas perdus pour tout le monde, qu'ils pourront intéresser ceux qui veulent connaître le milieu criminel que Villon fréquenta pendant quelques périodes de sa vie.

1. Cette étude, due à M. Pierre Champion, condense les données historiques d'un sujet fort complexe et offre ainsi le complément nécessaire à nos recherches d'ordre exclusivement linguistique.

CHAPITRE PREMIER

LES MALFAITEURS ET LA SOCIÉTÉ

(Exposé chronologique.)

Les époques de transformation sociale, celles où l'autorité est amoindrie du fait d'un gouvernement désintéressé de l'ordre ou impuissant à le maintenir, nous présentent naturellement une recrudescence de méfaits et l'organisation du brigandage.

Si nous parcourons les lois anciennes qui visent les malfaiteurs, on peut constater que législativement les successeurs de Clovis s'efforcèrent de maintenir l'ordre qui avait été le présent de Rome aux nations de l'Empire[1]. Le voleur y était puni de la peine de mort : si c'était un Franc, il devenait justiciable du tribunal du roi ; « *Si debilior persona fuerit, in loco pendatus*[2] ». Celui qui refusait d'aider l'autorité dans la poursuite d'un voleur devait payer l'amende[3]. Mais comme les rois mérovingiens se montrèrent très cruels et pillards (à la réserve du respect qu'ils témoignèrent toujours à l'église), que les chemins avaient cessé d'être sûrs, on peut douter de l'efficacité des mesures répressives qu'ils prirent à l'égard des malfaiteurs. Là comme ailleurs ils ne furent sans doute que les héritiers des formes de la civilisation romaine.

Le capitulaire que rendit Charlemagne en 779 sur la punition des voleurs est plus explicite : « *De latronibus ita præcipimus observandum, ut pro prima culpa non moriantur sed oculum perdant ; de secunda vero culpa nasus ipsius latronis capuletur* ; *de tercia vero, si non emendaverit, moriatur*[4] ». Des instructions étaient adressées aux *missi*[5] et le recel fut prohibé

1. Voir dans Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, ad. a. 532, 542.
2. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, ad. a. 593.
3. Pacte entre Childebert et Clotaire sur les larcins, ad. a. 560 (*Historiens de France*, IV, 112).
4. *Hist. de France*, V, 646, art. 23.
5. Ad. a. 806.

comme le vol[1]. Mais de bonne heure ces mesures sévères (perte d'un œil pour le premier méfait ; du nez pour le second ; de la vie pour le troisième) s'adoucirent en une composition, en général du triple de la valeur de l'objet volé[2]. Et même de la fin du IXe au XIIIe siècle, on constate un long silence des lois sur la répression des malfaiteurs. C'est qu'alors le brigandage est universel, sauf peut-être en Normandie où la police fut de bonne heure organisée. On se rappelle l'anecdote de Guillaume de Jumièges sur le bracelet d'une jeune fille qui resta suspendu pendant trois ans à un arbre au bord d'une rivière sans que personne osât y toucher[3].

Les premiers Capétiens étaient à la discrétion de leurs voisins et parfois de leurs sujets. Il faut lire dans le moine Helgaud les historiettes relatives à la patience du bon roi Robert. Un mendiant qu'il nourrissait sous sa table lui coupait avec un couteau un ornement d'or de six onces pendant de ses genoux ; et Robert d'ajouter : « Cela était sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi. » Un autre voleur lui ayant tranché la moitié de la frange de son manteau, le roi lui dit : « Va-t'en, va-t'en ; contente-toi de ce que tu as pris, un autre aura besoin du reste. » Un jour, dans sa chapelle, il vit un clerc dérober un chandelier qu'il emportait dans sa robe : il donna de l'argent au voleur pour qu'il se mît en sûreté[4].

Pourtant c'est de la notion de la justice, du roi justicier, qu'est venue une grande partie de la puissance de la maison capétienne[5]. Louis VI protège les terres d'église, leurs pèlerins, les marchands qui fréquentent leurs foires ; il assure la sécurité entre Loire, Seine et Marne ; il combat les grands féodaux qui encerclent son petit royaume ; nettoie les environs de Paris de leurs brigandages. Le Capétien sera l'image de la justice vivante. Sur le sceau de majesté il sera représenté tenant deux sceptres : l'un d'autorité, l'autre de justice. Saint Louis se plaira enfin à rendre lui-même la justice, au milieu de sa

1. Ad. a. 803.
2. Ad. a. 826, 884.
3. Migne, *Patrologie*, t. 149, p. 802.
4. *Histoire de France*, X, p. 101, 106.
5. Justicia regis est neminem injuste per potentiam opprimere... furta cohibere (*Hist. de France*, IX, 627, ex canonibus Abbonis abbatis ad Hug. et Rob. ejus filium, Franc. reges).

cour, sous le chêne de Vincennes[1]. La société féodale, ordonnée suivant les rapports de l'homme et de la terre, arrive à un nouvel ordre de justice.

En fait, la lacune que nous signalions depuis le xe siècle, est alors comblée. De saint Louis datent les dispositions législatives les plus sévères et les plus considérables, dont la société demeura armée pendant tout le moyen-âge contre les malfaiteurs. C'est saint Louis qui fit donner à gages l'office de prévôt de Paris jadis vendu aux bourgeois : « Fist enquerre par tout le royaume et par tout le pays où l'en feist bonne justice et roide et qui n'espargnat plus le riche homme que le poure. Si li fut endité à Estienne Boiliaue, lequel maintint et garda si la prevosté que nul malfaiteur, ne liarre, ne meurtrier, n'osa demourer à Paris[2] ».

Selon les *Etablissemens*, les voleurs devaient être pendus et traînés sur la claie. Celui qui volait un cheval ou une jument, incendiait une maison, devait être pendu. Celui qui avait volé dans une église ou fait de la fausse monnaie avait les yeux crevés. « Celui qui vole le soc d'une charrue ou quelque instrument semblable, soit habit, argent ou autre chose de peu de valeur, perdra l'oreille une première fois, le pied la seconde ; la troisième, il sera pendu ». De même celui qui vole son maître. Tous ceux ou celles qui ont fait société avec les voleurs et les meurtriers, ou qui les recèlent, seront condamnés au feu. Tous compagnons et recéleurs de voleurs seront traités comme eux, lors même qu'ils n'auraient rien volé ; de même le recéleur. Si un voleur déclarait avoir des complices, encore que cela ne suffise pas pour le prouver, la justice les fera arrêter pour les confronter. Enfin si quelqu'un sans biens, sans chercher à gagner sa vie, fréquente les cabarets, la justice devra le saisir et l'interroger sur sa conduite. Si l'on s'aperçoit qu'il ne dit pas la vérité, ou qu'il mène une vie mauvaise, on le chassera de la ville[3]. Quant à la plus ancienne des ordonnances des rois de France relative à l'arrestation sur le fait des malfaiteurs, elle date du mois d'août 1273[4].

1. Joinville.
2. Joinville.
3. Isambert, *Recueil des lois françaises*, II, p. 391-399.
4. « Ordinatum fuit per dominum regem et ejus consiliarios quod quotiescumque melleia vel domorum fractio, raptus mulierum vel

La justice n'épargnait pas les nobles chargés dassurer la sécurité des chemins : l'un d'eux, le seigneur de Veson, devait en 1256 dédommager un marchand dérobé sur ses terres[1]. Puisque c'était un véritable chef de brigands que ce noble homme de Gascogne, Jourdain de Lille, que l'on réputait avoir épousé une nièce du pape, il fut écartelé à Paris en 1323 et pendu au gibet : « Il avoit, si comme on disoit, moult de mauvaise merdaille, robeurs, meurtriers et telle manière de gens qui roboient et despoilloient les bonnes gens, clercs et lays, et puis luy apportoient ce qu'ils avoient pillié et robé. Longuement mena telle vie[2]... »

Il a fallu la guerre de Cent ans pour détruire cet ordre de choses, amener la misère et la violence d'où sort toujours le brigandage.

Une ordonnance du roi Jean, du 31 janvier 1354, établissant Pierre de Lieuvillier commissaire pour faire le procès de différents malfaiteurs répandus dans le royaume, nous énumère les différentes classes de malfaiteurs qui sévissaient alors en France[3] :

« Nous avons entendu que parmi nostre royaume sont, vont et conversent plusieurs personnes, hommes et fames, banniz et bannies de nostre dit royaume, et que plusieurs personnes, hommes et fames, demourans en nostre dit royaume, sont rongneurs de monnoie, faiseurs, alloeurs et marchans de fausse monnoie, et vont et sont alez ou temps passé hors de nostre dit royaume porter billon, acheter monnoie contrefaites aus nostres : ensement que en nostre dit royaume sont habitant et conversent plusieurs meurtriers, larrons, larronesses, espieurs de chemin, efforceurs de fames, bateurs de gens pour argent, ademneurs, trompeurs, faux semoneurs, et autres malfaiteurs qui ont fait ou temps passé et font de jour en jour tant et si grant quantité de granz et enormes malefaçons, et ont les dessusdiz malfaiteurs tant et si grant quantité de complices, conforteurs et recepteurs, que le peuple de nostre dit royaume en a esté et est encore de jour en jour grandement domagiez et grevez... »

Ce sont les mêmes gens que nous retrouverons pendant le cours du siècle suivant. On dut aussi réduire les privilèges

aliud consimile maleficium Parisiis accideret, omnes vicini... exeant ad impediendum malum, pro posse suo, et ad arrestandum et capiendum malefactores ». *Ordonnances*, XI, p. 350.

1. Le confesseur.

2. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, V, 268.

3. *Ordonnances*, IV, 158-159.

de l'appel[1]. On pouvait arrêter les malfaiteurs en flagrant délit, et les marchands de bois et de foin étaient autorisés à le faire sur leur bateau[2] : car on voit que, le 4 octobre 1395, une ordonnance était rendue contre « plusieurs personnes de petit estat, gens oyseux », qui, la nuit, dans Paris, avaient accoutumé de rompre huis et fenêtres, de battre les gens et de piller les barreaux de fer sur la clôture et sur les murs de la ville : « et en apres les aucunes personnes dont cy dessus est fait mention se vont couscher et loger es batteaux à foins et autres estans sur ladicte riviere de Seine à Paris[3] ».

C'est le 21 juin 1401 que Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, fut commis à faire le procès de tous les malfaiteurs répandus dans le royaume, en quelque juridiction qu'ils se trouvassent, et de les faire arrêter dans tous les lieux où il le jugerait à propos[4]. Cette ordonnance avait donc pour but de centraliser les informations et d'empêcher les malfaiteurs de pouvoir passer d'une juridiction dans une autre afin d'égarer la justice. On nomme parmi eux les « larrons, murdriers, espieurs de chemin, ravisseurs de femmes, violeurs d'église, bateurs à loyer, cabuseurs, joueurs de faulx dez, trompeurs, faulx monnoyers et autres malfaiteurs, leurs associez, recepteurs et complices[5]... »

En 1427 on vit les Bohémiens apparaître devant Paris[6] ; mais ils semblent seulement avoir dit la bonne aventure, vidé quelques bourses, et obtenu fallacieusement des aumônes.

On sait quelle joie procura au peuple de France la trêve de 1444 entre la France et l'Angleterre. Les Anglais de Normandie venaient acheter en pays français du grain et du vin ; de même les Français passaient en Normandie acquérir ce que bon leur

1. 1er octobre 1393. Lettre qui porte que lorsqu'on aura commencé des procédures contre un malfaiteur, l'appel qu'il en interjettera n'empêchera point qu'on ne l'arrête et qu'on ne le retienne en prison jusqu'à ce que son appel soit jugé *(Ordonnances,* VII, 581).

2. Isambert, VII, 184 (ad. a. 1408).

3. Bibl. de la préfecture de police, coll. Lamoignon, vol. III, p. 201.

4. *Ordonnances,* VIII, 433.

5. Charles VII rendit la même ordonnance le 25 avril 1438 (n. st.) en faveur du prévôt Ambroise de Loré *(Ord.,* XIII, 260) ; le 6 octobre 1447, en faveur de Robert d'Estouteville *(Ibid.,* p. 509). — Aux catégories de malfaiteurs nommés ci-dessus on ajoutait alors les mendiants et les tireurs à l'oye.

6. *Journal d'un bourgeois de Paris,* éd. A. Tuetey, p. 219-221.

semblait ; mais les trêves ne faisaient jamais l'affaire des gens d'armes qui devenaient aussitôt brigands :

« Et se entretint ce, assez longuement, paisiblement entre les parties, tant d'un costé que d'aultre, réservé que aucunes gens, qui avoient sievy la guerre, plains de mauvaise voulenté et conscience, especiallement de ceux issous de Normendie, se mirent sus en aucune des marches, et sur les chemins d'iceulx pays de France et Normandie, qui avoient faulx visaiges, par quoy on ne pooit les recongnoistre, et firent plusieurs destrousses et roberies sur iceulx marchans. Mais assez brief, tant par les conservateurs des treves comme par justiciers des deux parties, furent chassiez et debouttez ; et en y ot partie d'exécutez à tout leurs faulx visaiges pour leurs demerittes ; et les mettoit on en ce poinct aux arbres sur les chemins. »

Mais il faut ajouter à ce récit de Mathieu d'Escouchy [1] que les brigandages des Faux-Visages ne cessèrent pas aussi rapidement. On voit par des instructions du roi Charles VII, du 23 septembre 1446, que les marchands continuaient à être détroussés par des gens de l'obéissance de Henry VI « portant faulx visaiges [2] ».

L'affaire des « Caymens, larrons et meurtriers » fut découverte à la fin de l'année 1448 [3] ; ils confessèrent, mis à la torture, « avoir emblé enfens, à l'un avoir crevé les yeulx, à autres avoir coppé les jambes, aux autres les piez et aultres maulx assez et trop. Et estoient femmes avec ces murtriers pour mieulx decevoir les peres et les meres et les enfens ; et demouroient comme logez es hostelz III ou IIII jours ; et quant ilz veoient leur point, en plein marché, païs ou ailleurs, ilz embloient ainsi les enfens et les martiroient, comme devant est dit ».

A la fin du mois de mars on prit encore d'autres Caymands qui dénoncèrent leurs associés. On disait qu'ils avaient fait un roi et une reine par dérision : « et estoient tres grant compaignie de telz larrons à Paris et ailleurs ». Le 24 avril 1449, près

1. Ed. de Beaucourt, t. I, p. 6-7.
2. *Ibid.*, p. 7, n. 1. Sur cette affaire, cf. Bibl. Nat., Dupuy 250, 8 février, 31 mars, 22 avril, 6 mai 1449. — Une ordonnance du 9 mars 1399 défendait déjà de chevaucher le visage masqué (Isambert, VI, 844).
3. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 389.

du moulin à vent de Saint-Denis, on pendit encore un homme et une femme de cette bande[1].

Aux environs de 1455 on avait vu opérer la bande des *Coquillards* en Bourgogne, dans le Lyonnais, en Anjou, en Champagne et dans l'Ile-de-France.

Peu avant janvier 1456 (n. st.) des gens de Paris qui entraient de nuit par les hôtels et baillonnaient les gens par les champs, étaient arrêtés à Orléans. Parmi eux se trouvait un nommé Guiot, dont on fit le procès, et qui, en outre, avait épousé une femme pour la dérober : il « s'en étoit allé par les champs avec autres ». Ce bigame, l'évêque d'Orléans le réclamait comme clerc au prévôt[2].

Au mois de juin de la même année[3] les Etats du Languedoc signalaient un grand nombre de malfaiteurs qui opéraient dans leur région :

« Item et comme présentement, et depuis aucun temps en ça, en plusieurs et divers lieux de ce pays de Languedoc, se sont mis sur un grant nombre de larrons, meurtriers et guetteurs de chemins, lesquels se tenant sur les grans chemins et ailleurs es périlleux et dangereux passages, et espians les foires et marchés, ont commis et perpetrez... grans et énormes meurtres et larrecins et autres détestables maléfices ; et outre ce, court en ledit pays de Languedoc, une autre maniere de gabuseurs, pipeurs et autres larrons assertez, dont les aucuns, en habillemens de marchans ou autre assez honnestes, vont par les villaiges, sans entrer es bonnes villes, portans grans lingos sophistiqués de faux or et argent, et en feignant qu'ils sont de grande maison et ne veulent estre congnus, vont deevant le pauvre peuple, en leur vendant lesdits lingots. Item et il y a une autre façon de gens vagabonds et oiseux, qui ne font euvre ne mestier, appelez *ruffians*, qui se treuvent es bonnes villes, au long du jour et de la nuict es tavernes et autres lieux dissolus, et leur est force pour entretenir leur mauvaise vie qu'ils soient larrons ».

En 1460, Jean de Roye note que de nombreuses exécutions eurent lieu à Paris « de plusieurs poures et indigentes créatures, comme de larrons, sacrileges, pipeurs et crocheteurs. Et pour lesdits cas plusieurs en furent batus au cul de la charrecte pour leurs jeunes ages et premier mesfait. Et les aultres furent pendus et estranglez au gibet de Paris, nommé

1. *Ibid.*, p. 390. Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. II, p. 67-69.
2. Arch. Nat., X2a. Lundi, 19 janvier 1455.
3. Isambert, IX, 303.

Montigny, nouvellement crée et estably pour la grant vieillesse, ruyne et decadence du precedent et ancien gibet nommé Montfaulcon ». Pour avoir recelé des larrons, Perrette Mauger fut enfouie vivante[1].

En 1461, des voleurs dits *Tricoteurs*[2] opéraient en Anjou comme nous l'apprend un procès du 1er juin 1467 :

« Champront pour l'intimé [Hardoyn Fournier]... dit que l'intimé est notable homs... et esleu pour le roi à Chasteau Gontier... L'appellant [Pierre Gaultier]... vint demourer à Angers ; n'avoit vaillant xij blancs ; son pere est mendient, et demoura avec maistre Guillaume Fournier et voult estre homme d'esglise... L'appellant tenoit fillettes en sa maison et en seduisi deux ; et l'an LXJ, lui et autres *tricoteurs* vindrent en l'ostel dud. intimé et la furent prins six tasses... Artaut pour l'appellant dit que... ne fut oncques avec les *tricoteurs* ne ne print riens, ne livres, ne tasses, et est un fait controuvé[3]... »

Vers cette époque « aucuns mauvais garçons Bretons et Normands entrerent par force à maisons de quelques officiers royaux de la Ville d'Angers, » note encore Jean Bourdigné en 1464[4].

Vers ce temps-là, dans le Languedoc, régnait une terrible « secte de crocheterie » qui pouvait compter cinq cents associés et qui usait d'un jargon[5]. Le 11 avril 1469, on jugeait un certain Perrin Moynel, prisonnier au Châtelet de Paris, appelant d'une sentence du prévot le condamnant à être pendu[6]. L'avocat Ganay, pour le procureur du roi, faisait cette déclaration :

« Dit que ceste ville de Paris est la ville capitale de ce royaulme, ou est la justice souveraine du royaulme, en laquelle chascun doit estre en tranquillité de sa personne et de ses biens. Ce non obstant aucuns malfaicteurs se sont assemblez en grant nombre et par le moien d'aucuns receptateurs, et en autres de Perrin Moynel et de Martin de Coulongne qui les induisoient, ont fait plusieurs larrecins, pilleries, roberies, sacrileges, agresseries, crocheteries et piperies, desquelx crimes pour la plus part sont publiques, dont

1. Ed. B. de Mandrot, I, 4.
2. La *triquote* était un bâton.
3. Arch. Nat., X1a 4810, fol. 68 v°.
4. *Chronique d'Anjou*, éd. Quatrebarbes, II, 216.
5. Voir ch. III.
6. Arch. Nat., X2a 35 (11 avril 1469).

Paris et tout le royaulme a esté fort scandalisé et aussy l'a esté le Roy, par ce qu'on n'en povoit riens sçavoir desdits receptateurs... »

Au mois de mai de cette même année, on signalait des ruffians et des vagabonds autour d'Agde, et parmi eux un nommé Jean Pellet, autrement dit Coquillon, que son sobriquet paraît rattacher aux Coquillards ; et telle était la crainte qu'ils inspiraient qu'on allait jusqu'à redouter une entreprise de leur part sur Agde [1] :

« Au mois de may derrenierement passé vint à la congnoissance dudit suppliant que estoit grand nombre de ruffiens et malfaicteurs, gens oyseux et de mauvaise vie et se tenoient pres dudit territoire d'Agde... sur la rive de la mer, desquels on disoit estre chief ou conducteur d'un nommé Jean Pellet, autrement dit Coquillon, lequel estoit venu de par avant du chasteau de Severac ou il avoit esté pour le comte d'Armignac... et que desdits ruffians et malfaicteurs une partie estoient à diverses fois veue oudict Adge et illec se metoient en l'église, comme lieu de franchise et immunité ; et pour ce que certaines galleres, coursaires du roy d'Arragon, nostre ennemy et adversaire, estre presque tous les jours sur la mer illec environ, dont estoit à présumer que lesdits ruffiens et malfaicteurs voulsissent faire quelque entreprise avec les gens dudit roy d'Aragon à l'encontre de la ville d'Adge et des habitans d'icelles ou d'autres lieux circonvoisins... »

A Paris, en 1472, on voit encore opérer une bande d' « oyseulx et de vagabonds » ; ils se donnaient comme des sergents de la Prévôté « habillez de plusieurs robbes et riches habillemens, portans espées et grans cousteaulx [2] ».

Il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler que dès le xv[e] siècle on prit le parti de faire enfermer les « caymans et gens oyseulx » et de leur imposer une tâche ; ils devaient curer le Morin et le rendre navigable, enlever les immondices autour du Châtelet de Paris [3].

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6977, fol. 221 (ms. Legrand).
2. Bibl. Nat., Dupuy 250, 17 juillet.
3. Arch. Nat., X[2a] 51, 24 décembre 1486.

CHAPITRE II

LES SOCIÉTÉS DANGEREUSES DU XV[e] SIÈCLE

1. *Les Routiers.*

C'est un fait général dans l'histoire des armées mercenaires du moyen-âge qu'elles ont toujours essaimé derrière elles des brigands, soit que les larrons aient agi sur leurs traces et à leur exemple, soit que les soudoyés licenciés se soient faits larrons.

Pendant les grandes querelles de la fin du XII[e] siècle entre Aragon et Navarre, entre Brabant et Lorraine, apparut pour la première fois en France toute une armée de partisans : « Aragonais, Basques, Navarrais, Mainades, Triaverdins, Brabançons, *Coteraux* ou routiers, armée si diverse dans ses éléments, si unie dans le but de ses opérations, le désordre et le pillage »[1].

En 1181, les Cotereaux envahissaient le Limousin ; en 1183 on rencontre une autre bande, celle des *Paillards*. Ils s'attaquaient en particulier aux églises. Une ligue militaire des habitants, les *Capuciati*, les secours de Philippe-Auguste parvinrent non sans peine à les arrêter. Voici le récit de la fin des Cotereaux, comme on le lit dans la vieille traduction française des *Grandes chroniques de Saint-Denys*[2] suivant les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord :

« En cette année furent occis sept mille Coteriaux en la conté de Bourges et plus. Si les occistrent ceulx du pays par le secours que le roy leur fist, pour la tres grant desloyauté qu'il faisoient par tout le pays. Car il entrerent en la terre le roy par force, et prenoient les proies, et prenoient les païsans du pays, si les metoient en liens, et les trainoient apres eulx ainsi comme esclaves, et dormoient avec les femmes de ceulx qu'il emmenoient ainsi, voiant eulx meismes. Et plus, plus grans douleurs faisoient encore : car

1. H. Géraud, *Les Routiers au* XII[e] *siècle*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, III, 125-147.

2. Ed. de P. Paris, IV, 20-21.

il ardoient les moustiers et les eglises, et trainoient apres eulx les prestres et les gens de religion, et les appelloient *cantadors* par dérision. Quant il les batoient et tourmentoient, lors leur disoient-il : « *Cantadours*, chantez », et puis leur donnoient grans baffes parmi les joues, et batoient moult asprement de grosses verges. Dont il avint qu'aucuns rendirent leurs ames à Dieu en tels tormens ; et les aucuns, qui estoient jà aussi comme demi mors et affamés de la longue perison, se raemboient par somme de deniers pour eschaper de leurs mains... Quant il roboient les eglyses, l'eucariste prenoient à leurs mains, touillées et ensanglantées du sang humain, que l'en met en ces eglyses en vaisselles d'or et d'argent, pour la necessité des malades ; hors des philatieres la sachoient et jettoient à terre, puis la defouloient aux piés. A leur garces et leur meschines faisoient voiles et cuevre-chiefs des corporaux sur quoy l'on traicte le precieux et le vrai corps de Jhesu-Christ en sacrement de l'autel. Les philatieres et les calices despeçoient à mails et à pierres... »

La guerre de Cent-Ans allait déchaîner sur la France des bandes aussi redoutables que celle des Cotereaux.

Dès le 3 mars 1356 on voit que l'ordonnance des Etats Généraux faisait défense aux soudoyers français et étrangers de piller sous peine de la hart[1]. Mais c'était là prendre ses vœux pour la réalité.

On l'éprouva surtout à la suite du traité de Brétigny. Selon ses promesses, Edouard III avait chargé les capitaines de garnison de faire évacuer les forteresses qu'occupaient en France les hommes d'armes à sa solde. Les Anglais obéirent : mais comment se faire entendre des Allemands, des Brabançons, des Flamands, des Bretons, des Gascons. Les capitaines leur donnaient bien congé : « Cil qui avoient apris à pillier et qui bien savoient que de retourner en leur pays ne leur estoit point pourfitable, ou espoir n'i oseroient il retourner pour les villains fais dont il estoient acusé, se cueilloient ensamble et faisoient nouviaux chapitainnes, et prendoient par droite election tout le pieur des leurs et puis chevaucoient oultre ensievant l'un l'autre[2]. » Des milliers d'hommes d'armes se firent brigands. « Ainsi, dit Froissart, etoit guerroyé le noble royaume de France que on ne savoit auquel entendre ! » On les vit bouter feu, tuer femmes et enfants, violer pucelles et femmes mariées, détruire les églises : « pillent,

1. Isambert, *Recueil des lois françaises*, IV, 835.
2. Froissart, éd. Luce, t. VI, p. 59-61.

robent et gastent tout ce qu'il peuvent attaindre »[1]. La Bourgogne en particulier fut le théâtre de leurs ravages : la plus redoutable de ces bandes, la compagnie par excellence, la *Grande Compagnie*, qui compta jusqu'à 15.000 combattants, s'y abattit[2].

Parmi ces « mauvais François » qui se voulaient refaire en guerroyant le royaume, et s'assemblèrent en « grandes routes et compaignies », on compte les *Tard-venus*, ainsi nommés, selon Froissart, parce qu'ils « avoient encore peu pillé au royaume de France ». Ils descendirent en Lyonnais, furent victorieux des compagnies régulières de Jacques de Bourbon à Brignais (6 avril 1362) et marchèrent dans la direction d'Avignon. « Cette société d'aventuriers, la *grande compagnie*, sans chef suprême, *gens sine capite*, mais en bandes distinctes, guerroyant pour leur propre compte... Bandits sans foi ni loi, incessamment renforcés des malfaiteurs de tous les pays, et commandés par des chefs dignes d'eux, gentilshommes pour la plupart, mais gentilshommes perdus de dettes... ils emportaient tout sauf ce qui était *trop chaud* ou *trop lourd* », dit leur historien M. Georges Guigue[3]. Les documents contemporains les nomment *ennemis*, *anglais*, *pillards*, *gens de compagnie*.

La *Compagnie blanche* obéissait à Arnauld de Cervolles ; en 1362 la *Margot* opérait dans la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes[4]. Quant aux *Bretons*, ils étaient plus spécialement les compagnons de du Guesclin[5].

Les *Gaudins* ou brigands des bois apparaissent en 1365 : « en l'an 1365 estoient ou pays plusieurs brigans de boys appellez godins[6]. » Le 19 mars 1382, il est encore question des gaudins ou brigands du Nivernais[7]. Ce sont ceux-là qu'on appellera dans la première moitié du xve siècle *feuillarts*[8].

1. Lettre du roi Jean au bailli d'Auxois, du 25 janvier 1362 (J. J. Vernier, *Le duché de Bourgogne et les Compagnies dans la seconde moitié du* XIVe *siècle*, Dijon, 1902, p. 5).
2. Vernier, *op. cit.*
3. *Les Tard Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, 1356-1369, Lyon, 1886.
4. *Ibid.*, p. 55.
5. « Si se partist Monseigneur Bertran à tous ses bretons », dit Froissart en 1364.
6. Arch. Nat., JJ 120, p. 137.
7. Douet-d'Arcq, *Pièces relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 29.
8. *Les Fortunes et adversitez... de Jean Régnier*, éd. P. Lacroix, p. 10.

Ces Anglais, Gascons, Bretons et Normands. Bertrand du Guesclin tenta bien de les conduire en Espagne en 1365. Mais ils furent encore après cette date la désolation du royaume de France.

Un des faits qui montre le mieux comment s'adaptèrent les larrons aux habitudes des routiers se rencontre dans l'ordonnance du 9 mars 1400 (n. st.) faisant défense de chevaucher le visage couvert ; et par suite on peut croire que les gens d'armes ne se privèrent pas de tourner leurs cornettes sur leur figure pour larronner à l'occasion :

« Charles etc. comme nous avons entendu que plusieurs de nos subgiez, *nobles* et autres, aient de nouvel prins à chevaucher les visages embrunchés de leurs chapperons, tellement que l'en ne les peust congnoistre ne voir leurs visaiges à descouvert, excepté les yeux tant seulement, et soubz umbre de ce aucuns malfaicteurs ont entreprins à chevaucher en telle maniere, par lesquels ont esté et sont faits plusieurs murdres et roberies, exces et maléfices, desquels ne peut estre faict pugnicion... Pourquoy nous, ces choses considérées etc. vous mandons, et pour ce que autres fois par nos ordonnances royaulx a esté deffendu que nul ne portast faulx visaiges ne embrunchez... commectons que diligemment et secretement vous informez etc...[1] »

Cette information ne mit pas fin à l'usage d'aller par les routes le visage couvert. Nous avons vu cette pratique dans l'affaire des « faux visages ».

La querelle d'Orléans et de Bourgogne amena dans la France du Nord les rudes bandes du sud-ouest, les *Armagnacs* (1411). Il faut lire, dans le *Bourgeois de Paris* ou le *Religieux de Saint-Denys*, le récit des exploits de ces « faux bendés ». Au nom seul d'Armagnac les villages se vidaient[2]. On disait que ces tyrans cruels transformaient les églises en écurie pour leurs chevaux et les autels en mangeoires[3]. Le triste nom d'Armagnac survivra à la mort du connétable (1418) : c'est ainsi que les documents des bords du Rhin désigneront encore les bandes des Ecorcheurs de 1444.

Après la défaite d'Azincourt (1415) et pendant l'occupation anglaise ce fut pis encore. On nommait *brigand*, au temps de

1. Livre rouge vieil du Châtelet, copie de la Bibl. de la Préfecture de Police, fol. 307.
2. *Le Bourgeois de Paris*, p. 11 et suiv.
3. *Religieux de Saint-Denys*, t. VI, p. 321.

Froissart, le soldat à pied qui avait pour arme défensive la cotte de mailles appelée *brigandine*. Maintenant les paysans révoltés étaient dits *brigands*, ou brigands des bois. Le premier terme est courant dans la chancellerie anglaise pour désigner depuis 1415 ceux qui n'acceptèrent point, en Normandie surtout et sur les confins de cette province, la domination étrangère. Mais à côté d'eux on vit bientôt toute la classe des misérables et des sans aveu. En 1426, au mois de janvier, note le Bourgeois de Paris[1], « vint une grant plainte à Paris des laboureurs pour *larrons brigans* qui estoient entour à XII, à XVI, à XX lieues de Paris et faisoient tant de maulx que nul ne le disoit ; et si n'avoient point d'aveu et nul estandart, estoient pouvres gentilz hommes qui ainsi devenoient larrons de jour et de nuyt... » Le prévôt de Paris en arrêta 200 ; le 9, on amenait à Paris « deux charretés des plus gros », une vingtaine environ.

Ami ou ennemi, qui était alors le moins redoutable ? Les pauvres *Ecossais*[2], pour nous avoir donné leur sang, n'étaient pas moins exécrés que les Armagnacs. Après la bataille de Verneuil on se réjouit d'en être délivrés, même au prix de la défaite[3]. Quand on les attrapait, on les pendait comme fit Richemont en 1438 du capitaine Bouais Glavy[4]. Quand Villon souhaite à l'une de ses victimes un haut gorgerin d'Ecossais, il faut entendre non la pièce d'armure qui défend le cou, mais bien la potence.

> J'ay la conscience aussi large
> Que les housseaulx d'un Escossoys.

était une façon de proverbe à la fin du XVe siècle[5]. Et Collerye[6] dira :

> Ils sont larrons comme Escossoys
> Qui vont pillotant les villaiges.

Mais ce sont surtout les derniers venus de ces mercenaires

1. P. 206.
2. Li plus truant en Ecosse (Crapelet, *Proverbes et dictons du XIIIe siècle*, p. 78).
3. Basin.
4. Gruel.
5. Menus propos par le temps qui court (Montaiglon, XI, 369).
6. *Poésies*, p. 9.

pillards, les *Ecorcheurs*[1], qui nous présenteront le type accompli du banditisme militaire. Nul doute que leur organisation et leurs mœurs n'aient influencé les sociétés de malfaiteurs qui les suivront de si près.

« Aussitôt après la publication du traité d'Arras, les bandes de deça la Loire constituèrent, au vu et au su de tout le monde, une société fortement unie, et dont les suppôts de tout arme et de tout grade furent baptisés dans le peuple du nom d'*écorcheurs*. *Ecorcheurs* voulait dire des bandits qui dépouillaient jusqu'à la chemise ceux auxquels ils s'attaquaient. »[2]

Les Ecorcheurs présentent des analogies évidentes avec les Grandes Compagnies du siècle précédent. Ils sortirent comme elles d'un traité (Arras, 1435) et terminèrent leur carrière en 1444 par l'expédition du Dauphin contre les Suisses[3]. Le nom d'Ecorcheur ne se rencontre pas dans les actes officiels de la chancellerie. C'est le peuple qui leur imposa ce surnom en raison de leurs excès et de leurs cruautés[4] ; ils mettaient les gens littéralement à nu[5]. Mais en Bourgogne et en Lorraine on les nommait ainsi ; sur les bords du Rhin, *armagnacs*. On les trouve en Champagne d'abord, en Bourgogne, dans le Lyonnais ; puis en Lorraine et en Alsace.

L'ordonnance du 2 novembre 1439 rendait, il est vrai, les capitaines responsables de leurs hommes et posait le principe que seul le roi a le droit de lever des troupes, de nommer les capitaines de gens d'armes à solde. Mais on rencontrait les plus grandes difficultés à nettoyer la France des « gens tenans les champs qui n'estoient point souldoyez[6] ». On décida de les mener une première fois devant Avranches ; une autre fois à Tartas (1442) ; enfin en Suisse et en Alsace (1444).

Tout leur était bon : bétail, bêtes à laine, pourceaux. Ils

1. Cf. au glossaire *desrocheurs* et *desbochilleurs*.
2. J. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 121.
3. A. Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8.
4. Basin, I, 125 ; Monstrelet, V, 318. — « Lesquelles gens estoient les plus mauvaises gens queon eust oncques veu ou royaulme de France, et se faisoient appeler les Escorcheurs, car tel les devoit on appeller et tenir par tout qu'ils passoient, car apres eulx ne demouroit riens ne qu'apres feu », dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 347.
5. Gruel, éd. Le Vavasseur, p. 140.
6. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 299.

mettaient les gens à rançon et les suppliciaient. Le 5 mai 1440 une douzaine d'entre eux se rendirent à Paris. L'après-midi, allant jouer dans l'Ile Notre-Dame, ils virent les toiles des bourgeois qu'on blanchissait ; à minuit ils dérobaient toutes celles de lin, qui valaient bien 400 livres, et les emportaient à Corbeil. On disait que le vieux capitaine Jehan Foucault et celui du bois de Vincennes avaient partagé le butin[1].

Au mois de juillet 1444, note encore le Bourgeois de Paris, « vint une grant compaignie de larrons et de meurtriers qui se logerent es villaiges qui sont entour de Paris et tellement, jusques à VI ou VIII lieues de Paris homme n'osoit aller aux champs, ne venir à Paris, ne on n'osoit cuillir aux champs quelque chose que ce fust. » Une voiture était rançonnée pour 8 à 10 francs ; tout était pris : âne, vache, pourceau. Nul ne pouvait sortir de la ville, moine, prêtre, religieux, ménestrel, héraut, femme ni enfant. « Mays se on ne lui ostoit la vie, il estoit despoullié tout nu, tous sans nul excepter, de quelque estat qu'il fust ; et quant on s'en plaignoit aux gouverneurs de Paris, ilz respondoient : « Il fault qu'ilz vivent ; le roy y mettra bien bref remede ». Pierre Renault, Robert de Floques, Arnaud de la Lande dit Lestrac étaient les chefs de cette compagnie, on voudrait dire de cette bande : « tous membres d'Antecrist[2], car tous estoient larrons et murdriers, boutefeux, efforceux de toutes femmes, et leur compaignie. »

C'était une tradition chez les militaires. Jean de Bueil nous rapporte les premiers exploits de son héros, le Jouvencel. Il captura un troupeau de chèvres et une vache unique : s'étant emparé d'une « buée », il jugea à propos d'en rembourrer son « jacque ». La capture d'un cheval était un butin très apprécié. En 1424, à la journée de Verneuil, Antoine de Chabannes, qui sera comte de Dammartin, grand maître de l'hôtel des rois Charles VII et Louis XI, montait un cheval gris qui appartenait au comte de Ventadour ; il recevra plus tard de La Hire un petit courtault noir, nommé *Maitre Jehan*, gagné à un butin, six écus, et une épée. Ce fut là l'origine d'une immense fortune. C'est lui que le roi saluera un jour du titre de « Capitaine des Ecorcheurs » : à quoi il ripostait : « Sire, je n'ay escorché que voz ennemys : et me semble que

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 351-2.
2. *Ibid.*, p. 375.

leurs peaulx vous feront plus de prouffit que a moy[1] ».

Comme les Grandes Compagnies les bandes d'Ecorcheurs étaient un ramassis de nations.

Le 5 septembre 1444 le commandeur de St-Antoine de Viennois d'Issenheim les dénombrait ainsi aux bourgeois de Strasbourg[2] : *De nominibus dominorum et capitaneorum :*

Dominus d'Azay. Mongomery. Robin Petitlo.	Isti sunt Scoti et habent magnum exercitum.
Dominus Galiaz. Bonifacius de Valperga. Ame de Valperga.	Isti habent Lombardos.
Dominicus de Cours. Pochon de Riviere. Gaston de Lerigot. Le grand Estrac. Le petit Estrac.	Isti sunt Vascones.
Salezar. Conques. Cuntsaler.	Isti sunt Yspani.

Déjà diminués par la victoire de Saint-Jacques sur la Birse (août 1444), les Ecorcheurs durent soutenir les attaques répétées de la milice de Strasbourg (novembre 1444-janvier 1445); ceux de la haute Alsace furent massacrés au défilé du Val de Liepvre, sur la route de Schlestadt à St-Dié : au mois d'avril 1445 l'Alsace était libre[3]. Mais les Ecorcheurs disparus, les *retondeurs* leur succédèrent : on les nommait ainsi parce qu'ils « retondoient, recouvroient tout ce que les premiers avoient failly de haper et de prendre[4]. »

La dispersion des Ecorcheurs marque au xve siècle la fin de l'existence des bandes mercenaires internationales. Les ordonnances réformant l'armée et établissant les « compagnies d'ordonnances » suivront immédiatement. Les gens de néant, ne servant qu'à piller et manger le peuple, n'y étaient pas admis. Un homme d'armes, qui avait perdu ses chevaux et harnais dans l'expédition d'Allemagne, fut repoussé des compagnies

1. *Chronique Martiniane*, éd. P. Champion, p. XXI-XXXIII.
2. Arch. de la ville de Strasbourg, corresp. politique, AA 183.
3. Tuetey, *op. cit.*, t. I.
4. Olivier de la Marche, I, 245.

« parce qu'il n'estoit pas bien monté [1] ». Ce soldat se fit marchand et vécut le mieux qu'il put de son nouveau métier.

La marchandise n'était pas le fait des routiers ; ils étaient plus accoutumés à dérober. Cassés aux gages, rendus inutiles par la paix, les routiers se faisaient brigands. Une chanson d'aventuriers licenciés, qui date, il est vrai, du temps de Charles VIII, est bien significative à cet égard et nous fait sentir combien le passage du soudoyer au brigand fut chose naturelle [2] :

Nous n'y porteron plus d'espée,
Ne hommes d'armes ne archers ;
On nous a rongné noz quartiers ;
C'est grant pitié
Aux gens d'armes perdre soudée.

Noz lances s'y sont defferées,
Noz espées n'ont point de pointe ;
Nous pillerons les gens partout ;
C'est grant pitié
Aux gens d'armes perdre soudée.

Nous crirons tous à la vollée :
« Hic ! noble roy, vous avez tort :
Vostre feu pere, qui est mort,
Ne feist jamès perdre soudée. »

L'histoire de Savary de Beaurieu [3] nous fait encore comprendre les relations étroites des gens de guerre avec les malfaiteurs. En 1438 des plaintes étaient formulées devant la justice de Saint-Omer contre Savary et un sien compagnon essorillé. Chaque jour il se tenait au bordeau de la ville sans travailler. Sur quoi il fut arrêté par les sergens du duc de Bourgogne à qui il répondit « qu'il se tenoit oudit bourdeau pour vivre et passer temps ». Or, il faut savoir qu'en la ville de Saint-Omer, située sur la frontière du royaume, affluaient « plusieurs gens estrangers, vacabons et de mauvais gouvernement ». Savary déclara être demeuré à Gravelines avec les gens d'armes qui surveillaient la frontière des Anglais de Calais. Mais l'information poursuivie à Gravelines à son sujet montra qu'il n'était qu'un

1. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 361.
2. Gaston Paris, *Chansons du* XVe *siècle*, CXL.
3. Arch. Nat., X^2a 25, 10 février 1449 (n. st.).

« varlet patinier et avoit laissé son mestier pour suivir les gens d'armes et qu'il estoit le plus mauvais garnement de tous les gens d'armes estans audit lieu de Gravelignes et en fut faite une chançon dont le refrain estoit : *Gardez vous de Savary !* Et dit qu'il aloit chacun jour par le pays et rançonnoit les bonnes gens, les ungs à lart, les autres à poules, et les autres à argent, et fut mis es prisons du duc de Bourgongne à Saint Omer, appellées du Bourg... A ce que Savary est gentil homme et fut prins en alant au siege de Calaiz etc. dit que à la vérité il n'est point gentilhomme, mais est varlet patinier et a laissié son mestier pour suivre les gens d'armes ; et ne fut point au siege de Calaiz, mais se tenoit avec sondit compaignon exoreillé par le païs et pilloient les bonnes gens. Et en ung villaige ou ilz furent et disnerent, ilz ne vouldrent riens paier et fut force à l'oste de les laisser aler, parce que Savary les menaçoit de mener les gens d'armes à son hostel... Dit oultre que ledit Savary, avant qu'il fut prins, s'en ala longier à Grant Hugues avec un sien compaignon, comme l'*abbé des Malprofitans*, et allerent piller es villaiges d'entour et ce qu'ils pilloient portoient vendre au dit lieu de Grant Hugues et ailleurs. Et dit que ledit Savary fut en une abbaye de religieuses et rançonna l'abbesse à quatre solz qu'elle emprunta par ce qu'elle estoit pouvre et n'avoit de quoy vivre et menaça ladite abesse ou ses religieuses de leur envoyer les gens d'armes ; et est ledit Savary réputé le plus grant larron que feust ou païs... Dit qu'il n'avoit avec lui que trois compaignons desquelles l'un n'avoit point de oreilles et ne faisoient que piller et rober par les villaiges et ont ses compagnons esté penduz. Et si dit que Savary va aux pardons et dit qu'il est chevalier et que les Sarrasins lui ont couppé les piez... [1] »

C'est encore un routier que Jehan Labouret dont nous connaissons les aventures par la lettre de rémission qu'il obtint au mois de février 1449 (n. st.) [2]. Un peu avant le siège de Meaux il avait été fait prisonnier à Chevreuse qu'occupaient alors les Anglais : là il perdit cheval et harnais, en sorte qu'il ne put rejoindre les gens d'armes au siège de Meaux. A Paris il fit la connaissance d'un tailleur de la monnaie royale à qui il déroba une pille et un trousseau qu'il porta en son logis, près de Saint-Denis de la Chartre, en l'hôtel de la Longue Allée : il résolut de fabriquer de faux écus. Il alla acheter du laiton plat qu'il tailla avec un ciseau : mais il n'arriva pas à le dorer. Chez un orfèvre de Paris, en la rue Quincampoix, il

1. Arch. Nat., X^{2a} 25. Lundi, 21 avril 1449.
2. Arch. Nat., JJ 179, fol. 158 v°.

fit alors faire des losanges d'argent comme on les portait sur les huques. Il trouva moyen de les arrondir et dorer : ce qu'il fit pour 80 pièces. Il les frappa alors au coin et obtint 56 faux écus. Ainsi il gagna le siège de Meaux. Or il se trouva un soir au logis de La Hire qui désirait de jouer aux dés. Labouret lui avança 40 faux écus. Mais il arriva que La Hire perdit cette somme, et 120 autres pièces de bon or, en sorte que le routier ne put acheter un cheval du gain de sa fraude, comme il l'espérait. Il regagna Paris, tout courroucé, et, pour se refaire, crocheta l'hôtel de feu maître Gilles Joulain, dérobant une bourse de 65 écus et une poire d'or à mettre du musc. Arrêté pour ce vol au Châtelet, il se donna comme clerc et fut réclamé par l'officialité. Il s'évada de cette prison, se mit en franchise à Saint-Denis de la Chartre, trouva moyen de quitter Paris, s'en alla dans l'Ile de Noirmoutier où il vécut honnêtement avec sa femme et ses enfants, trafiquant par mer et par terre...

Les compagnies de gens de guerre laissaient donc derrière elles des brigands. L'un des Coquillards se nomme Tartas. Au mois de février 1454 (n. st.) on interrogeait Bernard Georges de Bordeaux, prisonnier au château de Lombrière, officier et sergent du maire de Bordeaux, puis cuisinier et boulanger du seigneur de Rozan au Puyjoulx[1]. Il allait dans les bois avec quelques compagnons épier et détrousser les marchands entre Puyjoulx et Génissac. Entre Montravel et Ste-Foy ils tuèrent deux marchands de porcs. Dans ses expéditions Bernard Georges montait le cheval du seigneur de Rozan à son insu. Il se proposait de rejoindre à Bayonne la compagnie de Soudre : « Lequel Soudre, avec ses alliez, qui sont bien quatre à cinq mille brigans, devoient entrer dedans Bayonne. » Il déclara qu'au « pays entre deux mars » se trouvaient bien 20 ou 30 brigands dont le principal refuge était à Curton et à Saint-Quentin où l'on vendait le vin de Bordeaux. Parmi eux il denonça Arnault de Roujeffort, Perrinot Dubost, Guillemet le Gabarrier « lesquels sont en ladicte ville de Bourdeaux, ou a pescher du poisson, ainsi que luy semble. »

C'était aussi un archer que cet Alain le Gentilz[2] qui avait suivi la compagnie du sénéchal pendant la conquête de Nor-

1. Bibl. Nat., collection Legrand, fr. 6967.
2. Arch. Nat., JJ 183, p. 4.

mandie. Mais il avait quitté les ordonnances pour se faire voleur avec Jehan de Nouvincement et Bernard d'Anglades. Ils s'introduisaient dans les maisons en faisant un trou dans la muraille ou par les huis de derrière. C'était un habile homme. Au mois de mai 1456, comme il était emprisonné au Châtelet de Paris, avec l'aide d'un couteau que lui bailla un autre voleur, Jehan Moreau, il fit sauter trois ou quatre des huis de sa prison et alla se mettre en franchise à Saint-Germain-l'Auxerrois[1].

Les routiers avaient causé tant de malheurs qu'en leur nom on pouvait bien en commettre d'autres. C'était donc une ruse des épieurs de chemin de se déguiser en homme d'armes pour détrousser les voyageurs[2].

Une ordonnance sur les gens de guerre[3] laisse entendre par contre que les malfaiteurs agissaient derrière les gens d'armes :

« Item pour ce que plusieurs varlets qui ont laissé leur mestier, ou autres qui ne vueullent vivre que de vie oyseuse, se mettent sur les champs et païs ou les gens d'armes sont logiés, et font soubz umbre desdites gens de guerre plusieurs roberies et maulx à la charge du pouvre péuple et donnent esclande ausd. gens de guerre, le Roy, pour y obvier, ordonne que chacun cappitaine ou chef de chambre baillera à la justice du lieu où il sera logié les noms de ses hommes d'armes et chacun h. d., les noms de ses varletz, affin qu'on puisse plus aisément congnoistre lesdits abuseurs[4] ».

En 1490, quand la paix fut faite, le bâtard de Bellamont et le capitaine Soris, « ensemble un tas de mauvais garnements en temps de guerre », se mirent dans les bois sur les frontières de France, épièrent les marchands sur les routes ; ils se retiraient, comme font les loups en leur tannière, au château de Bellamont. Les nobles du Hainaut durent y assiéger les larrons[5] qui furent exécutés par la justice.

Nous avons établi, suffisamment je pense, les relations entre les routiers et les malfaiteurs, comme fait social. Il reste à se demander si les faits linguistiques nous permettent de pareilles

1. Arch. Nat., JJ 183, p. 156.
2. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 360, VIII, p. 412.
3. Bibl. Nat., ms. fr. 6142, fol. 94.
4. Isambert, XI, 127 (1484).
5. Molinet, éd. Buchon, IV, 128-130.

constatations. On lit dans le Jargon des Coquillards de 1455 : *Un breton c'est un larron.*

Nous l'avons vu : la Bretagne, pauvre et aventureuse, avait donné de nombreux enfants perdus aux bandes du xive siècle. Les Bretons avaient naturellement suivi Bertrand du Guesclin et sa fortune. Le mot *breton*, dans les documents italiens surtout, désignera dès ce temps toutes sortes de bandes[1]. On lit dans Eustache Deschamps, en 1375 (IV, 210-211) :

> Les Bretons ont fait campaigne
> Pour aler en Alemaigne
> O le seigneur de Coucy.

En 1389, pendant les préparatifs faits en Flandre pour le passage en Angleterre, on voit qu'un routier « avec d'autres compagnons bretons », avaient rompu les coffres, les armoires et les portes de l'église de Bailleul[2].

Un siècle plus tard, dans un vocabulaire de jargon, le mot signifiera larron. Ce mot nous le retrouverons encore, dans la même acception, lors du procès de Jehan Olivier, prisonnier au Châtelet de Paris, et que l'évêque réclamait comme clerc le 12 avril 1470 (n. st.)[3].

Ce bandit, près de Chinon, avait percé de quatorze coups de dague un jeune compagnon pour lui voler sa bourse : « Dit que c'est un breton habendonné, et se alie à d'autres bretons qui pillent poules et contraignent les gens à paier leurs escotz quant ilz les treuvent en tavernes ; et s'il n'y a ame ilz distrent à l'oste quant ilz ont fait qu'ilz paieront une autres foiz, et s'ilz en parlent, les menassent. Il porte toujours ung espieu sur son col, et en effect il est incorrigible... »

On dira au xve siècle :

> Dieu nous gard' d'un tour de Breton[4].

Le proverbe ironique :

> Bretons sont gens[5],

1. Villani ; Ducange av. v. *Britones* ; « Bretons, Gascons ou Cahoursins, quelquefois Anglais, tel était le nom donné par les Italiens aux routiers étrangers pendant le xive siècle » (P. Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 107-109).
2. *Registre du Châtelet*, I, 66.
3. Arch. Nat., X^{1a} 8311, fol. 205.
4. *Parnasse satyrique*, p. p. Marcel Schwob, p. 195.
5. Rabelais, prologue du ive livre.

rappelle leur violence[1]. Une lettre de rémission nous montre qu'on le tenait pour une insulte[2] : « Estes vous assez gens de bien pour avoir ung feu ? Au fort, oïl : car bretons sont gens. Il y en a de trois manieres : les ungs sont larrons, les autres ne se peuent tenir d'embler (on lui fait répéter et Guillaume Guymart d'Angers de dire : *Bretons sont gens ;* il y en a de trois manieres : les ungs sont chevaliers, les autres escuiers, et les autres gentilzhommes) ».

Le mot *brigand* nous présente une évolution analogue. C'était au temps de Froissart le piéton armé de la *brigandine* ; après 1415, le mot désignera les paysans révoltés. Dès 1426, le Bourgeois de Paris parlera des exploits d'un *larron brigand.*

Enfin ces bandes étaient internationales. On connaissait dans le peuple leurs jurons[3], leurs injures[4], leurs mots de cabaret. Les Anglais et les Ecossais ont eu leur part dans cet apport.

On a noté déjà un fond commun au jargon et aux langues méridionales, fait expliqué jusqu'ici par le rôle du port de Marseille où s'embarquaient les galériens dès François Ier[5]. N'y a-t-il pas lieu de croire que les compagnies de routiers lombards et espagnols contribuèrent à répandre leurs mots ? Il est curieux de rencontrer dans le jargon les mots *bazir* et *rufle* (tuer et le feu). Or ces bandes méridionales formèrent de beaucoup les contingents les plus nombreux des Grandes Compagnies et surtout des Ecorcheurs qui se transformèrent si facilement en brigands. Eustache Deschamps qui avait vu

1. Picot, *Recueil général de Sotties,* I, 100 :
   A Delleven Bretons sont gens
   Mais il y en a de doux pere.
2. Arch. Nat., JJ 188, p. 58 (mars 1451 v. st.).
3. Eustache Deschamps, I, 217 ; V, 48.
4. « Dans son *Pantagruel,* remarque L. Schöne, p. 16-17, Rabelais plaisante le langage *Escosse-François* de ces mercenaires, et l'on rencontre dans cet auteur, dans Clément Marot et dans les Farces du temps, les dernières expressions anglaises résistant encore : *Drinc, dringuer, drongart... bigod* (by god) [*brelare bigod* = *by'r lord, by God*], *Hohecte* (Ho-height), tandis que pendant de longues années encore le peuple appellera les Anglais : *Godons,* en souvenir de leur juron favori : *goddam !* et décernera le titre de *Milour* (mylord) à tous les gens richement vêtus. » — On a relevé chez l'auteur du *Mystère du siège d'Orléans* le verbe *drader* précisément dans la bouche de la Hire (*dread,* peur).
5. L. Sainéan, *L'Argot ancien,* 1907.

les compagnies de routiers à l'œuvre nous le dit formellement [1] :

Car on devient de ce suir murdriers,
Lerres aussi et de ravissement
Consentables, violeur de moustiers,
Femmes ravir, ardoir villainement...

Mais le même poète nous atteste encore que sur leur passage on a retenu des jurons et leur langue [2] :

Je ne sçay qui aura le nom
D'aler par les champs desormais ?
Un temps vi qu'englés et gascon
Parloient tuit, et clers et lais :
« San Capdet » et « Saint George m'aist ! »
Adonc estoient en usaige,
Et redoublez par leurs meffais :
Toudis vient un nouvel langaige.

Apres ces deux vindrent Breton,
Des autres ne tint l'en plus plais ;
Trop acrurent ceulx leur renom,
Et n'oissiez dire jamais
Fors qu'à « Dieu le veu » en tous fais ;
N'y avoit si foul ne si saige
Qui ne fust Bretons contrefais :
Toudis vient un nouvel langaige.

Oubliez sont, plus n'y fait bon,
Il est de leur langaige paix ;
L'en ne parle que bourgoignon :
« Je regny Dé » Voice. Or fais
Demande qui sont plus parfais
A bien raençonner un mesnaige
De ces IIII. dont je me tays ?
Toudis vient un nouvel langaige.

Prince, quelz gens auront le don,
Cy apres, d'avoir l'éritaige
De posséder cil tiltre ou nom ?
Toudis vient un nouvel langaige.

Ainsi Eustache Deschamps affirme que « clercs » et « lais » ont entendu quelques mots d'anglais et de gascon. A la ques-

1. *Œuvres*, I, 76.
2. *Ibid.*, 217 (1377 ou 1380).

tion que pose sa ballade sur le sujet des héritiers du *nouveau langage*, ne sommes-nous pas autorisés à répondre aujourd'hui : les malfaiteurs du XVe siècle qui parleront le jargon des Coquillards ?

2. *Les Mendiants.*

Si l'on s'en rapportait au plus ancien traité que nous possédions sur les vagabonds, il semblerait qu'ils dussent tous rentrer dans la catégorie des mendiants. C'est à leurs ruses et à leur langue que l'anonyme « expertus in truffis » a consacré la plupart des chapitres du *Liber Vagatorum* (éd. princeps 1510). Il les dénombre ainsi[1] :

Les trucheurs « qui ne portent pas sur eux de signes sacrés » et demandent simplement l'aumône (ch. I) ; les ramasseurs de pain qui mendient au nom des saints (ch. II) ; les piètres, qui sont culs-de-jatte et autres contrefaits. Ils se placent devant les églises : « l'un n'a pas de pieds, l'autre pas de mains ou de bras... Et les hommes sont ainsi trompés, car à celui-ci sa jambe a été coupée en prison pour un méfait qu'il a commis ; celui-là a perdu la main dans une querelle à propos de jeu ou de filles. *Item* plus d'un se met un bandage à la cuisse ou au bras et marche avec des béquilles qui n'a aucun membre cassé » (ch. IV) ; les sabouleux (ch. VIII) qui se disent affligés de la danse de Saint Guy, de Saint Valentin, de Saint Quirin, de Saint Antoine. « *Item* certains se mettent à tomber devant une église et mettent du savon dans la bouche, ce qui les fait écumer gros comme le poing, ils se piquent le nez avec un brin de paille pour saigner... » ; les Coquillards qui ont promis aux saints de faire un long pèlerinage (ch. IX) ; les aveugles véritables ou faux (ch. XI) ; les polissons qui se mettent nus devant les églises et tremblent pour faire croire qu'ils ont le frisson (ch. XII) ; les faux insensés (surtout des femmes) qui se font conduire à la chaîne (ch. XIII) ; les bourreaux repentants (ch. XIV) ; les fausses accouchées (ch. XV) ; les faux condamnés (ch. XVI) ; les prostituées, fausses pénitentes (ch. XVII) ; les porteuses de billes qui simulent une grossesse en se nouant sur le ventre des coussins ou un coin de fer : « cela s'appelle *porter la bille* » (ch. XVIII) ; les cagous, qui portent des cliquettes et les faux lépreux (ch. XIX) ; les faux béguins (ch. XX) ; les faux gentilshommes qui se disent des nobles réduits à la mendicité par la guerre, l'incendie ou la captivité (ch. XXI) ; les marcandiers qui sont des marchands maritimes déclarant avoir été volés (ch. XXII) ; les juives

1. Je me sers de l'opuscule de P. Ristelhuber, *Liber Vagatorum*, Le livre des Gueux. Strasbourg, 1862, in-18. Il y a lieu de remarquer que cet auteur use ici de termes analogiques.

fausses converties (ch. XXIII) ; les faux pèlerins (ch. XXIV) ; les malingreux « qui se frottent d'un onguent de haut en bas, puis se couchent devant les églises et font accroire qu'ils ont esté longtemps malades et que l'ulcération de leur visage s'en est suivie ; et quand trois jours après ils vont au bain, tout s'en va de nouveau » (ch. XXV) ; les faux ictériques qui mêlent du fumier de cheval à l'eau et s'en frottent les bras ou les jambes pour faire croire qu'ils ont la jaunisse ou une autre maladie (ch. XXVI) ; les mendiants de Saint Antoine qui mettent la main dans un gant et portent cette main gantée en écharpe, disant qu'ils ont le feu Saint Antoine ou d'un autre saint (ch. XXVII) ; les musiciens aveugles qui jouent sur le luth, devant les églises, chantant des airs relatifs à des pays qu'ils n'ont jamais vus et font un conte sur l'origine de leur cécité (ch. XXVIII).

Il se peut que les villes riches des bords du Rhin aient vu fondre sur elles des bandes de mendiants redoutables ; mais on peut croire aussi que, dans un esprit de réforme, le rôle des mendiants ait été exagéré. Quoi qu'il en soit, ce livre, Martin Luther le préfaciait en 1523 « pour que l'on voie et saisisse comment le diable règne puissamment dans le monde et s'il y a moyen de rendre les gens prudents à son encontre » : car les vrais pauvres sont délaissés, ceux-là qui méritent les aumônes que jadis nous avons adressé aux fondations, églises, couvents, moines mendiants, etc.

Certes, les faux mendiants ont été la plaie sinistre du moyen-âge : on les nommait le plus ordinairement *truands*, *caymands*, *coquins*. Dès le 30 janvier 1350, une ordonnance visait ces vagabonds [1] :

« Pour ce que plusieurs personnes, tant hommes que femmes, se tiennent oiseux parmi la ville de Paris, et es autres villes de la prévosté et viscomté d'icelles, et ne veulent exposer leur corps à faire aucunes besognes, ains truandent les aucuns, et les autres se tiennent en tavernes et en bordeaux ; est ordonné que toute manière de telles gens oiseux, ou joueurs de dez, ou enchanteurs es rues, ou truandans ou mandians... s'exposent à faire aucuns besoignes de leur corps ou vuident la ville de Paris... »

Trois jours après ce cri, s'ils étaient trouvés mendiant, jouant aux dés, ou ne faisant rien, on les devait condamner à trois jours de prison. En cas de récidive, c'était le pilori ; à la troisième arrestation on les bannissait et marquait d'un fer

1. Isambert, *Recueil des lois*, IV, 576.

chaud. L'Evêque, les religieux, les curés devaient nommer dans leurs sermons les personnes besogneuses.

« Item, qu'on dise a ceux qui gardent et gouvernent les hospitaux ou maisons Dieu qu'il ne hebergent tels truans, ou telles personnes oiseuses, s'ils ne sont mehaignez ou malades ou pauvres passans, une nuit seulement ».

Peu de temps après, Eustache Deschamps, qui les a en horreur, et voudrait voir pendus au gibet ces

Ribauls, paillars, truandes et coquins [1].

se plaint de leurs ruses pour « faindre maulx » et demander l'aumône. Ils remplissaient les églises [2] ; le poète souhaitait qu'au moins ils se tinssent au portail [3].

Une ordonnance pour la ville de Paris, rendue au temps de Charles VII, nous fournit les détails les plus complets sur cette classe suspecte et confirme toutes les raisons des griefs d'Eustache Deschamps [4] :

« *Ordonnance contre les Caymans et belistres.* Item mandons à tous noz juges qu'ilz advisent et facent adviser les caymans et caymandes qui ne sont point impotens, mais ont puissance de gaigner leur vie, et aussi gens vagabonds et oyseux, qu'ilz les facent labourer et ne les souffrent point caymander, aller n'y venir par les églises et empescher le service divin et aussi les bonnes gens à leurs devotions ; et à ce les contraignent par prinse et detention de leurs personnes en prison au pain et à l'eau.

Item aussi qu'ilz facent punir les belistres et belistresses qui feignent estre débiles de leurs membres, portans bastons sans nécessité, et contrefont maladies caducques, playes sanglantes, rongnes, galles, enfleures d'enfans par application de drapeaux, emplastres, peinctures de saffran, de farines, de sang et aultres couleurs faulses, portans aussi fer en leurs mains, drappeaulx en leurs testes et autres habillemens boueux, ords, sales et puans et abominables, jusques dedans les églises ; et se laissent tomber en la plus grant rue passant, ou en la plus grant compaignie et assemblée qu'ilz pourront adviser, comme une procession generale, gettans par la bouche et narines sang fait de meures, de vermillon ou aultres

1. *Œuvres,* IV, 230.
2. *Ibid.*, p. 237.
3. Voir aussi la vigoureuse ballade qu'il leur consacra (*Ibid.*, p. 278) : *De cahymans et de coquins.*
4. Bibl. Nat., ms. fr. 21803, fol. 186 v°.

couleurs, le tout pour extorquer injustement les aumosnes qui sont deues aux vrays pauvres de Dieu ; et en ce faisant commettent larcin. Et pour tant fault qu'il y ayt gens députez pour les visiter ; et s'il est trouvé d'abuseurs, qu'ilz soient punis en sorte que les autres prennent exemple et que la façon cesse. »

Vers le milieu du xve siècle toutefois, certains mendiants paraissent avoir fait société avec les larrons et comme eux avoir eu une organisation. C'est ce que prouve l'affaire des Caymands découverte à la fin de l'année 1448. Ils avaient dérobé, aveuglé et estropié des enfants dont les truandes entendaient sans doute user pour mendier. On disait qu'ils avaient un Roi et une Reine [1]. Voici le récit de la fin de deux *coquins* et d'une coquine, la première femme de France qui ait été pendue, suivant le chroniqueur officiel Jean Chartier [2] :

L'an mil quatre cens XLIX, le samedi XVIIJ^e jour d'avril, furent jugez... par la court de Parlement deux coquins et une femme coquine à estre pendus et estranglez. Et pour ce faire furent levées deux potences de bois pour plus manifester leur cas, qui estoit mauvais et dampnable, comme d'avoir crevé les deux yeulx à ung enfant estant lors en l'aage de deux ans ; et avoient fait le delict d'espignes, qui estoit grant tirannie, et aussi d'estre larrons et actains d'autres malefices par eulx recongneuz. L'une desquelles potences fut dressée hors la porte Saint Jacques, en laquelle fut pendu l'ung dez deux hommes ; et l'autre potence fut mise et située hors la porte Saint Denys entre la Chappelle et le Moulin à vent, en laquelle fut pendu l'autre homme, qui estoit joueur de vielle, et avecques luy laditte femme ; et combien qu'ilz fussent mariez tous deux, neantmoins il la maintenoit. Or est vray que tous les trois furent livrés au bourreau es prisons de la Consiergerie du Palais, et y estoient à cheval pour les convoier la plus grande partie des huissiers de Parlement, pour ce que laditte sentence avoit esté donnée sus les malfaicteurs dessusdits par laditte court. Et est assavoir que grant

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 389. De bonne heure cette corporation semble avoir été hiérarchisée puisqu'on lit dans le *Testament de Taste vin* (Montaiglon, *Recueil de Poésies Françaises*, III, 80), ce legs fictif :

Mon pourpoint tout neuf coutonné,
Qui ne m'a servi que neuf ans,
J'ordonne et veulx qu'il soit donné
Au roy des Pellerins Passans,
Lesquels on appelle truans
Ou coquins...

2. Ed. Vallet de Viriville, II, 67-69.

multitude de peuple y affluyoit de toutes pars, et par especial femmes et filles, pour la grant nouveaulté que c'estoit de veoir pendre une femme : car oncques mais ne avoit esté veu ou royaume de France. Et fut laditte femme pendue, toute deschevelée, en une longue robbe, ceinte d'une corde les deux jambes ensemble au dessoubz des genoulx. Et dient aulcungs qu'elle requist estre ainsi executée : disant la coustume de son païs estre telle en tel cas ; et les aultres disoient que laditte sentence fut donnée telle affin de plus longue mémoire aux aultres femmes, et aussi que ledit délit estoit si énorme qu'il luy appartenoit bien plus grande pugnicion qu'elle ne eut. Et jà en avoient esté plusieurs pendus ; et plusieurs aultres, tous coquins, qui encores estoient ou Chastellet que on gardoit pour certaignes causes, et par especial jusques ad ce que on en eust peu prendre certains aultres coquins qui estoient de leur bande, qui hantoient les pardons en plusieurs et divers lieux de ce royaulme, comme à la dédicasse Saint Denys, à la Saint Mor, à la Saint Fiacre, à la Saint Mathurin, et ailleurs ; et autres fois se tenoient sus les grans chemins es bois où ilz faisoient de grans maulx et meurtres soubz umbre de demander l'aumosne pour l'onneur de Dieu.

On aimerait à douter de la véracité des faits cruels imputés aux *coquins*. Mais ils sont confirmés par d'autres sources encore que par les chroniqueurs.

Voici l'existence de deux d'entre eux, Jean Barril et Etienne Tierrier, que l'évêque de Paris réclamait comme clercs le 10 mars 1449 (n. st.)[1].

« Barbin, pour le procureur du roy... dit que lesdiz Baril et Tierrier sont et ont toujours esté gens de tres mauvaise vie, et se sont constituez mendiens sans necessité, et veuz les cas qu'ilz ont commis et confessez doivent estre reputez pires et de pire condicion que *joculatores* et *buffones*. Car ledit Jean Baril confesse avoir prins et emblé ung petit enfant à ung lieu nommé Ferrieres, et lui a trait les deux yeulx ; et si a esté gueteur de chemins et consentant de cinq meurtres ; et ledit Estienne Tierrier a emblé deux petiz enfans, l'un à Saint Lorens de la Plaine en Anjou, nommé Jehan Hemont, auquel il [a] enscisé et coupé les jambes aupres des piez, et l'autre à la Chapelle Blanche près de Loches, nommé Jehan Gisart, auquel il a crevé les yeulx. Et arracha la char des jambes dudit Jehan Hemont, qui est grant tirannye, et tout afin de amasser argent et eulx enrichir... »

Jehan Barril confessait en outre avoir eu deux chevaux de marchands qu'il avait tués et qu'il alla vendre à Amiens. La

1. Arch. Nat., X^{2a}, 25.

tonsure qu'Etienne Tierrier disait avoir reçu de l'Evêque de Chartres ne valait rien, puisqu'il n'était pas son diocésain : il était en outre marié, vielleur, « coquin » au temps qu'il l'aurait reçue. Barbin déclarait qu'alors de tels gens pullulaient en France, causant des maux infinis.

« Et en a plusieurs, comme Barril, qui faignent avoir maladie caduque et se laissent cheoir es assemblées, par les églises et par les chemins, sans avoir aucun mal ».

Parmi eux on rencontrait encore de faux lépreux, comme ce Guillemin Masse, prisonnier à Evreux en 1467, « pour ce qu'il avoit esté trouvé quérant sa vie sur le païs, faignant estre ladre, et que de sa cornette il couvrit son visaige qui estoit broullé de terre[1] ». La *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*[2] d'André de la Vigne (1496) nous fait connaître encore les ruses des faux mendiants pour se donner les apparences de plaies pitoyables.

Certes leur réputation était détestable ; mais il faut avouer qu'elle était justifiée à considérer les faits dont ils se rendaient coupables. Le 19 juillet 1462 la municipalité de Dijon signalait ainsi une bande de mendiants :

« L'en fait sçavoir à tous etc. pour ce qu'il est venu à la congnoissance de messieurs les mayeur et eschevins de ceste bonne ville de Dijon que plusieurs empoisonneurs se sont mis sus et vont ou royaulme de France, mendians et quérant leur vie et ont desja empoisonnez certain puiz à Bar sur Aulbe et une fontaine à Clervaulx l'abbaye... mesmement, comme l'en dit, que l'un desdits empoisonneurs, qui est prins et prisonnier à Guigny le Chastel, a confessez qu'il venoit tout droit en ceste ville... »

Sur quoi on ordonna de faire recouvrir les puits[3].

Mais faut-il considérer la classe des mendiants, suivant le *Liber Vagatorum*, comme le type par excellence des sociétés dangereuses ? Ont-ils eu une influence dans la formation et la dispersion d'un jargon ? C'est ce que les documents français ne montrent nullement.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 26090, p. 564.
2. *Poésies françaises* de Crapelet, p. 17-18.
3. Arch. com. de Dijon, I, 105.

3. *Les Pèlerins, les Porteurs de reliques et les Quêteurs.*

Les gens d'autrefois ont beaucoup vagabondé en pèlerinages[1]. Ce sont les pèlerinages à Jérusalem qui précédèrent les croisades militaires ; c'est un pèlerinage qui amena les Normands dans l'Italie du Sud. Il faut lire dans Anne Comnène avec quel mépris et quelle terreur on vit d'ailleurs s'avancer ces pèlerins suspects et pillards. L'idée de pèlerinage couvrait tout projet d'invasion ; mais le plus souvent le pèlerinage[2] était l'occasion de brigandage ou un prétexte à réjouissances. Quand les Pastoureaux de 1320 se mirent en route pour conquérir la Terre Sainte, ils ne quittèrent Paris que « robant les bonnes gens » : autour de Carcassonne on les pendit comme des malfaiteurs[3].

C'est sous le prétexte d'un pèlerinage à travers le monde imposé à eux par le pape que les Bohémiens, maquignons et diseurs de bonne aventure, arrivèrent en Allemagne dans le premier quart du xve siècle.

Mais, à l'époque qui nous occupe, on pèlerinait surtout à Rome, au Puy en Velay, à Saint-Jacques de Compostelle. Les pèlerins de Saint-Jacques arboraient sur leurs larges chapeaux les coquilles attestant leur saint voyage : de là le nom de *Coquillards* donnés aux faux pèlerins[4], et qui va désigner bientôt une bande de malfaiteurs.

Les faux pèlerins formaient donc l'une des branches des classes dangereuses. On se rappelle que le routier Savary se donnait comme un chevalier allant aux pardons ; pour apitoyer les bonnes gens, il déclarait que les Sarrasins lui avaient coupé les pieds[5]. Elle est bien curieuse l'histoire de Barthélemy Luxale que la justice de Dijon bannissait pour

1. L'ordonnance défendant d'aller en pèlerinage, sans l'autorisation de sa famille, sous peine d'être condamné comme vagabond, date du 25 juillet 1665 (Isambert, XVIII, 59).

2. *Lamentations de Matheolus*, l. II, vers 995 et suiv ; G. Alexis, éd. Picot, I, 78 ; Montaiglon, *Anciennes poésies françaises*, XII, 1.

3. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, V, 246.

4. *Liber Vagatorum*, ch. IX.

5. Arch. Nat., X^2a, lundi, 21 avril 1449.

25 ans, le 31 mars 1461[1]. Pour attraper l'argent des bonnes gens il se frappait de certaine pierre contre la poitrine et d'une petite bille de cire hérissée d'épingles. Il y avait trois ans qu'il errait ainsi. Car, ayant tué son frère d'un coup de dague, il avait été chercher son absolution à Rome ; et le pape lui avait enjoint, disait-il, de faire pénitence. On le menaça de la question : il ne tarda pas à avouer qu'il faisait cela « pour la lucrative, et afin que les gens feussent meu a plus grant dévocion de lui donner ». Signe inquiétant : Luxale n'avait plus ses oreilles ! « Abus, fraude et baraterie et cabuserie » : ainsi l'enquêteur estimait de telles pratiques.

Les pèlerinages donnèrent naissance également à d'autres supercheries pour surpendre la bonne foi des naïfs : entre autres le commerce et l'exploitation des reliques que l'on voit fleurir dès l'époque mérovingienne[2].

On lit dans la *Nef des fous* de Sébastien Brandt (1494) : « De même font les marchands de reliques qui se prosternent et vont en pélerinage, qui ne manquent à aucune dédicace pour y crier publiquement comme quoi ils portent dans leur sac le foin qui était tout enfoui sous la crèche de Bethléhem ; une plume de l'aile de saint Michel : aussi une bride du cheval de saint Georges, ou les gros souliers de sainte Claire... ». Ils portaient à leur chapeau des images sacrées, surtout de la Véronique, des coquilles. Ils se vendaient les uns aux autres ces ornements, faisant accroire qu'ils avaient été dans les villes dont ils portaient les signes[3].

Voici une ordonnance de Charles VII où les abus de faux quêteurs sont dévoilés[4] :

« Charles, etc. à nostre bien amé Henry, esleu sur le fait des aides ordonnées pour la guerre à Usees, salut. Nous avons entendu que es provinces de Reims, Sens et autres païs en Champagne, a plusieurs questeurs et abuseurs qui font et commectent de jour en jour, et ont fait et commis le temps passé sur nos subgetz, et à la grant charge et foule d'iceulx, plusieurs grans faultes et abuz en leur donnant à

1. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 362, I, fol. 172 et B 360, VII, p. 956.
2. Cf. *Chansonnier Huguenot*, 1870, p. 165.
3. *Liber Vagatorum*, ch. XXIV.
4. Bibl. Nat., ms. fr. 5909 ; le 26 mars 1457 (n. st.) Charles VII avait rendu une ordonnance au sujet des porteurs de bulles (Arch. Nat., P. 1334³ fol. 209).

entendre et faisant acroire qu'ilz ont les reliques et ossemens de plusieurs sains et sainctes de Paradis, qui sont prebstres, et les aulcuns sont gens mariez et purs lais; et se disent d'estre d'autres régions et colleges et lieux qu'ilz ne sont, font enchasser en or ou en argent ou autres métaulx ossemens telz que bon leur semble, en semant ou donnant à entendre au peuple plusieurs mençonges pour avoir et exiger leur argent et autres biens, et commettent plusieurs autres abuz pour d'ieulx noz subjetz avoir et exiger plusieurs grans sommes de deniers, qu'ilz applicquent à leur prouffit... »

Sur quoi le roi ordonnait d'informer dans les provinces où circulaient les quêteurs, de vérifier les bulles qui les autorisaient à promener leurs reliques, de se saisir de leur personne et de leurs biens si elles n'étaient trouvées correctes. La même lettre fut rendue sous Louis XI, à Abbeville, le 10 juillet 1464[1].

Les porteurs de reliques quêtant par le pays étaient donc des personnages fort suspects et qui connurent souvent la prison[1]. Mais les porteurs de bulles, les pardonneurs pour les églises qui avaient droit de quête (comme Notre-Dame du Puy ou Saint-Jean de Jérusalem) les fréquentèrent aussi[2]. Car souvent ils « faisoient plusieurs cas et abbuz et exigeoient plus grant somme de deniers[3] ». Ils exhibaient de même des reliques douteuses comme celles de sainte Marguerite dans un bras d'argent. C'était une industrie que de fabriquer pour eux des images d'argent. Quant aux bulles dont ils alléguaient l'autorité, elles étaient le plus souvent fausses. C'est ce que démontra au Parlement le 8 août 1488 Me Robert Gaguin, général de l'ordre de la Rédemption des captifs contre certains quêteurs de frère Antoine Moreli « soy disant commandateur général de l'ordre de Saincte Eulalie *de mercede captivorum Barchinonensis diocesis*[4] ».

4. *Les Faux Monnayeurs et les Fondeurs de fausses chaînes d'or.*

Forger de la fausse monnaie était un délit déjà très ancien au moyen-âge et fort banal. Il l'est encore de nos jours. Il

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6142, fol. 41.
2. Arch. Nat., X2a 32, 8 mai 1464 (affaire de l'abbé de Molesmes).
3. Arch. Nat., X1a 4817, fol. 149 v° (affaire de Robert Thivet).
4. Arch. Nat., X1a 4829, fol. 407.

nécessite toute une organisation et une entente avec des associés pour la fabrique comme pour la dispersion de la fausse monnaie. Il y faut du sang-froid et les faux monnayeurs ont toujours été des bandits redoutables. La fabrication des coins exigeait la complicité d'un orfèvre. Se procurer le métal était l'office des voleurs proprement dits ; le frapper était assez aisé car les monnaies anciennes étaient loin d'avoir la précision des nôtres. Ensuite il fallait les arrondir, les dorer. Des compères répandaient enfin cette fausse monnaie.

Il fallait donc opérer avec une certaine discrétion, tromper les niais ou se faire des complices en payant avec de fausses mailles des sommes beaucoup plus élevées que celles que l'on devait en réalité. Ainsi nous le montre une série de lettres de rémission délivrées au sujet d'une fausse monnaie émise à Tours, et que répandit un certain marchand, Jean le Frangeux, avant 1452[1].

De nombreuses escroqueries se rattachaient donc à la forge de la fausse monnaie, à l'écoulement des chaînes de laiton transformées en or. Parfois on simulait une perte pour authentiquer un de ces faux ; parfois on provoquait un échange avantageux avec un niais que l'on dupait. Les émissions de fausses monnaies furent innombrables au Moyen-Age. L'affaire des Coquillards dont il sera parlé plus loin, est en somme un procès de faux monnayeurs.

Un supplice terrible leur fut réservé[2] : le faux monnayeur devait être bouilli dans un chaudron d'eau et d'huile chaudes, puis pendu. C'était chose si horrible qu'elle soulevait parfois les protestations d'une foule peu sentimentale et qui allait aux exécutions comme à un spectacle. Ainsi à Tours, comme il exécutait Louis Secretin, le bourreau le précipita la tête la première dans la chaudière, mais mal ligoté. Et le misérable de se débattre et de reparaître par deux fois criant : Jésus, Miséricorde ! Alors on voyait Secretin tout droit ; la foule crut aussi-

1. Pour Hamard Berthois, breton, maquignon, JJ 181, fol. 83 ; pour Jehan le Gravelays, m[d] de beurre, breton, JJ 181, fol. 50 ; pour Robin Marie, breton, m[d] de toile, JJ 181, fol. 83 v° ; pour Geoffroy de Herse, m[d] de beurre (*Ibid.*, fol. 84 v°) ; pour Jacquet le Farru (*Ibid.*, fol. 105 v°) ; pour Guyot de Montigny, m[d] de futailles en Vermandois.

2. Aucune lettre de grâce ne pouvait leur être accordée (Isambert, X, 725, ad. a. 1475).

tôt à un miracle. Comme le bourreau voulait faire coucher Secretin en le frappant d'un crochet de fer, ce fut dans la foule un seul cri : Tuez, tuez le ribault ! C'est le bourreau qu'elle massacra et qu'elle étouffa[1].

Toutes les classes se rencontreront parmi les faux monnayeurs. On voit que le 7 août 1376 le roi donnait l'ordre d'informer secrètement sur une contrefaçon de monnaies faites par ordre du comte de Saint-Pol dans un château de l'Empire[2]. Voici une lettre de rémission accordée à Pierre Perrel, de Saint-Chamond, pauvre jeune homme « tondeur de grans forcés », un misérable, chargé de femme et d'enfants, et qui a tenté de faire un gros du Pape en fabriquant un moule avec une tuile et en y coulant de l'étain[3] ! C'est surtout sur les frontières, en Allemagne par exemple, que l'on fabriquait de la fausse monnaie. Là Denis Dugué y acquit de fausses mailles qu'il répandit à Dreux[4].

Une des tromperies les plus fréquentes était la fabrication et l'écoulement de chaînes d'or faites en laiton. L'histoire de Jehannin Arrive, pauvre jeune homme de Troyes, qui obtint de ce fait une lettre de rémission au mois de septembre 1446, est instructive à cet égard[5] ; elle nous prouve en outre combien les soldats des grandes compagnies devenaient facilement les auxiliaires des faussaires.

Jehannin Arrive s'était d'abord occupé de la vente de chevaux. Ainsi un peu avant Pâques de l'an 1445, il avait gagné les marches de Barrois et de Lorraine, pour réclamer à Joachim Rouault, capitaine de gens d'armes, 30 écus et 40 florins du Rhin. Il n'obtint que 20 florins, suivit par contre la guerre et noua connaissance avec plusieurs routiers. Il retrouva un de ses amis, le bâtard de la Neuville, chevaucha avec lui jusqu'à Vaucouleurs et à Toul. Là survinrent trois autres compagnons de guerre : l'un, Espagnol, du nom d'Alphonse ; l'autre, Guillemin, se disait être gantier et bourcier de Tours ; le troisième, de Paris, se nommait Jehannin des Vignes et avait été clerc de l'Estrac. Ils soupèrent à l'enseigne de l'Homme Sauvage. On joua aux

1. Arch. Nat., JJ 219, p. 9, 11, 14 (1er mars 1448, n. st.).
2. Isambert, V, 472.
3. Arch. Nat., JJ 180, fol. 33 v° (avril 1449).
4. Arch. Nat., JJ 180, fol. 40 v° (mai 1450).
5. Arch. Nat., JJ 178, fol. 26.

dés et l'on fit bientôt connaissance. Puis on gagna Saint-Nicolas de Varengeville. Chemin faisant les trois compagnons dirent à Jehannin que s'il les voulait aider dans une entreprise qu'ils avaient, ils lui feraient gagner beaucoup d'argent. Ils lui montrèrent deux lingots, l'un de la longueur d'un quartier et gros comme le pouce d'un homme, l'autre beaucoup plus petit. Ils lui semblaient d'or ; mais les compagnons lui déclarèrent qu'ils étaient en laiton ou cuivre ainsi doré, et qu'il fallait les vendre comme d'or. Ils en firent forger deux chaînes à la mode nouvelle par un orfèvre de Toul. Puis ils les portèrent à Ligny en Barrois pour les faire parfaitement dorer. Et les complices avaient une maille de vrai or, semblable à celles des chaînes, pour faire l'essai si on leur demandait. Ainsi ils parcoururent la Champagne dans l'intention de vendre leurs fausses chaînes. Voici comment les compères s'y prenaient. L'un deux se rendait dans une hôtellerie et déclarait qu'un homme d'arme avait perdu tantôt une chaîne, tantôt un lingot. Le lendemain arrivait un associé, tout ému, et déclarait avoir trouvé ce lingot. On le cédait à bon compte à l'hôte, ainsi dupé.

Alphonse se donnait parfois pour un chevalier espagnol, serviteur du duc de Bourgogne, et déclarait avoir perdu sa chaîne comme un honnête homme (un *maître*). Même jeu de la part du compère ; même cupidité de la part de l'hôte que l'on dupait.

Le jargon a nommé *planteur* celui qui baillait les faux lingots, les fausses chaînes (*traines ou tirasses*). Le *fourbe* était une variété du *planteur*. On nommait *dessarqueur* celui qui allait aux informations et préparaient un *plant* (écoulement d'un faux lingot). Le *baladeur* celui qui marchait devant pour parler à la personne à qui on devait *planter* les faux lingots. Puis venait le *confermeur de la balade*. La rémission pour Jehan Arrive précise ces moments différents de la déception.

5. *Les Voleurs*[1] (*Crocheteurs et coupeurs de bourses*).

Il est naturellement impossible de déterminer toutes les catégories où l'industrie des voleurs proprement dits put s'exercer.

1. Le mot date seulement du premier quart du XVIe siècle : « Audict an (1516) ... couroient parmy le royaume de France plusieurs maulvais garçons appelez *voleurs*... » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*).

Un procédé assez commun, le plus caractéristique du moins des Coquillards, était le crochetage des serrures et des coffres. Ce voleur on le nommait *crocheteur* ; le roi *David* ou *Davyot* désignait le crochet.

Mais il est déjà question, dès 1389[1], d'un crochet de fer qu'un nommé Jehannin Durant portait sur lui pour ouvrir les serrures des églises qu'il dévalisait. Il est plus curieux encore de voir que le nom de *Rossignol*, appliqué à un instrument d'effraction, remonte aux premières années du XVe siècle. C'est ce que nous fait connaître le procès de Jehan des Haies, dit le Decier, que l'archevêque de Rouen réclamait à Jean de Saulieu, bailli de Caux, le 19 janvier 1406 (n. st.)[2].

Ce Jehan des Haies était de petit état. De bonne heure il avait abandonné sa mère et connu un « faiseur de dez, de orde et dissolue vie » : c'est de lui qu'il apprit à faire de faux dés et à s'en servir. On le trouve ensuite « houlier », fréquentant les bordeaux et vivant *de turpi questu mulierum*. Il était notoirement « brigeur », querelleur, jouissant de la pire renommée en son pays et souvent se faisait mettre en prison. Il fut jaloux d'une ribaude du bordeau d'Ourdonne à Rouen ; et comme il s'y trouvait un soir pour recueillir le gain des filles, il se prit de querelle avec Hennequin, valet de Jehan de Donquerie, et le tua. Bien qu'il ne le fût pas, il se donna comme clerc et fut requis par l'official et mené aux prisons de Louviers. Comme il avait quelque finance, il jouit d'une belle prison où il demeura bien couché, nourri de viandes et buvant du vin. Jean en trouva un jour la porte ouverte : il lui en coûta peut-être 40 ou 60 écus. Délivré, il s'en alla par le pays, entra en relations avec des larrons et épieurs de chemin, ayant « le nom d'estre le plus fort larron que on peust trouver ». Ainsi il gagna la Bretagne, retourna à Paris, faisant société avec d'autres malfaiteurs, c'est assavoir Jehan le Meunier, dit Chastreux, Jehan Langlais, dit Alixandre, et un nommé Hannotin. Ils volèrent un cheval sellé et bridé en la rue de la Boucherie ; deux autres, dans une étable au carrefour du Temple. Dans un village près de Picquigny, en l'hôtel d'un cervoisier, ils prirent 4 francs ; dans une hôtellerie où ils étaient logés, ils rompirent un coffre pour dérober du

1. *Registre criminel du Châtelet*, I, 96.
2. Arch. Nat., X2a 14, fol. 301 v°.

linge, hanaps et ceintures garnies d'argent. Sur la route dans un autre village, on vola un autre cheval. Alixandre quitta ses compagnons pour aller à Gerberoy ; les autres se rendirent à Gournay. Mais les officiers de Gerberoy appréhendèrent Alixandre qui avoua et dénonça ses associés ; ils furent arrêtés par le lieutenant du bailli de Caux tandis qu'ils étaient logés à l'enseigne de la Main :

« Si alerent oudit hostel, faisant semblant de vouloir boire, et tantost adviserent ledit des Hayes à l'uis de l'estable qui faisoit brider, et regarda lesdits lieutenant et sergens. Et lors lui et ses complices sacherent leurs espées, vindrent sur eulz, crians : A mort ! et ilz sacherent d'autre costé : ouquel assault fut ledit lieutenant et ung officier de Gerberoy fort bleciez et navrez ; mais lesdiz complices furent prins et emprisonnez à Gournay. Et à la prinse estoit ledit des Hayes pur lay et en habit party : car il avoit un habit brun pardessus qui estoit sans manches, fenduz au long des deux costez, tellement que tout à plain apparoit l'abit dessous, qui estoit un gippon blanc à une manches attachées d'aguilettes de diverses couleurs et avoit les poignez brodez d'un autre couleur de drap ; et furent iceulx iij complices trouvez saisis de iiij chevaulx emblés ; et es bouges, dont ledit des Haies avoit la clef à sa poictrine, plusieurs instrumens propres à telz larrons : c'est assavoir cisel, turquoises, lime, fusil, et une maniere d'archal qu'ilz nommoient *roussignol* et autres pertinens à rompre et ouvrir huis, coffres et serrures... »

Les églises, surtout, étaient visitées par les larrons. Jadis elles avaient été des lieux d'asile inviolables pour les populations éprouvées par la guerre. Souvent, dans leurs clochers [1], les particuliers déposaient leurs objets de valeur, comme on le ferait aujourd'hui dans une banque. Mais la pratique de la guerre avait endurci les cœurs. Et parmi les invectives que fait entendre Eustache Deschamps contre les routiers, il les nomme « violeurs de moustiers » [2].

Durant les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, on avait souvent logé les bandes dans les églises. Pendant la guerre anglaise que de moutiers tombèrent en ruines ou furent incendiés ! On ne s'étonnera donc pas de voir que les orfèvreries, les calices surtout, qui enrichissaient les églises, aient été une proie tentante et facile pour les voleurs. Tout

1. Arch. Nat., JJ. 168, n° 82 *bis*.
2. *Œuvres*, I, 76.

d'ailleurs leur était bon : la misère, et d'un temps et des individus, n'a jamais été une bonne conseillère. Voici l'histoire de Jehan Paris [1], né en la duché de Bar, pauvre simple homme, comme nous la fait connaître la lettre de rémission que ses amis obtinrent en septembre 1446, alors qu'il était enclos en la prison du chapitre d'Orléans. Jean avait vécu jusqu'alors honnêtement de son métier, sans blâme ni reproche. Voyant sa femme accouchée, déjà chargé d'un autre enfant et n'ayant de quoi subvenir à leur nourriture, il s'était rendu en Beauce vers l'église d'un village abandonné depuis longtemps. Il y trouva deux cloches ; à l'une il manquait une anse et l'autre était rompue. Et le pauvre, à l'aide du battant, mit les cloches en morceaux, emportant peu à peu ainsi jusqu'à 420 l. de métal qu'il vendit à Orléans à un marchand. Dans une autre église Jean prit une clochette et un bénitier de 4 à 5 livres, un vieil encensoir ; dans une autre église ruinée, près de Viebon, au soleil couchant, il découvrit aussi deux cloches qu'il emporta comme les premières.

Les calices surtout étaient butin de gens de guerre ; et les orfèvres, à défaut des receleurs, ne se faisaient guère faute de les acheter. Ainsi nous l'apprend la lettre de rémission qu'obtint au mois de février 1456 (n. st.) Colin Bellebarbe, orfèvre de la paroisse Saint-Erbland de Rouen, qui avait acheté, deux ans passés, quatre petits calices d'argent à Amé Du Noyer, qui se disait homme de guerre et affirmait avoir eu ces calices par butin : cette singulière convention fut passée en l'église Notre-Dame [2]. Une autre lettre de rémission était accordée à Denis Merot, orfèvre de Bourges : deux compagnons, Guillaume Aubin et Perrinet, lui avaient donné à fondre trois calices volés dans l'église de Saint-Jehan [3]. Or rien n'était plus facile que de fondre un calice, d'en tirer un lingot que l'on vendait alors à un orfèvre, conscient ou non de son recel [4]. Et parfois il pouvait y avoir connivence entre les gardes des trésors et les voleurs comme on peut le déduire d'une information au sujet d'un vol commis au préjudice du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, le 12 janvier 1469. Un rubis d'or d'un grand prix avait

1. Arch. Nat., JJ 178, fol. 24 v°.
2. Arch. Nat., JJ 183, p. 211.
3. Arch. Nat., JJ 188, p. 31 (février 1459, n. st.).
4. Arch. Nat., X^{2a} 32, 11 avril 1469 (affaire de Perrin Moynel).

été enlevé à un fleuron d'une couronne d'or et remplacé par une fausse pierre de même couleur [1].

Vers 1462, l'église Saint-Quiriace de Provins avait été dévalisée [2] « par cinq ou six larrons, l'un desquelx fut executé à Avignon ». La liste des Coquillards signale un certain Raymonnet, *mort et jettez en un puis en Avignon*. Le vol dans les églises ne paraît pas toutefois avoir été une spécialité des Coquillards. Cependant ils avaient deux mots de jargon pour désigner un prêtre : un *lieffre* ou un *ras*. Bar sur Aulbe avait dérobé un bréviaire à un religieux en Poitou ; quant à l'église de Saint-Michel de Dijon, elle fut crochetée et dévalisée en 1459. François Villon prit part au crochetage et au vol du collège de Navarre ; il méditait, dit-on, en Anjou une expédition aux dépens d'un sien oncle religieux.

Une autre classe de voleurs était celle des coupeurs de bourses. On les voit depuis très longtemps commettre leurs larcins ; ils opéraient dans les foires, dans les églises : les femmes surtout étaient une proie facile. Il est curieux de voir que les coupeurs de bourses opéraient parfois au Palais même où les plaidoiries amenaient la foule [3]. En jargon on nommait les coupeurs de bourses *vendangeurs* et la bourse *foullouze*. Une autre ruse des voleurs était celle du *blanc coulon*. Ce dernier liait connaissance avec un marchand, couchait dans sa chambre, lui dérobant son argent et ses robes qu'il jetait par une fenêtre à un compagnon qui l'attendait dehors.

6. *Les Joueurs.*

On ne saurait omettre les joueurs dans une revue des classes dangereuses au XVe siècle. Le fait paraît d'abord un peu surprenant : mais il ne faut pas oublier que le jeu était l'occasion de tromperies fréquentes, qu'il était pratiqué par des oisifs, toujours dangereux à l'occasion. Quoi qu'il en soit, tricher au jeu a été l'une des spécialités les plus frappantes des Coquillards et leur jargon rappelle les différentes catégories de

1. *Ordonnances*, XVIII, 280-1.
2. Arch. Nat., X1a 8311, fol. 348 (31 juillet 1470).
3. Bibl. Nat., ms. fr. 5300, fol. 68, 15 sept. 1469 (affaire de Georges de Jennes, pris cinq fois pour tel cas et rendu à l'évêque comme clerc).

redoutables joueurs : le *beffleur* qui amène les simples à jouer, le *desbochilleur* qui gagne aux dés, aux cartes et aux marelles tout ce qu'a un simple homme, le *pipeur* qui joue avec des dés avantagés ou de *forte cire*. Les dés se nommaient les *arques*, les marelles *saint marry* [1] ou *saint-joyeux*, les cartes *taquinade*. Les dés avaient encore divers noms : *madame*, la *vallée*, le *gourt*, le *muiche*, le *bouton*, le *riche ; fustiller* les dés, c'était les charger. Un autre de leurs jeux se nommait *la queue de chien*.

Cette simple énumération nous fait comprendre pourquoi de bonne heure les jeux de hasard ont été interdits en France. Au temps de saint Louis le jeu d'échecs même était réglementé [2]. Une ordonnance de Paris de 1256 interdisait la fabrication des dés [3] :

« Item que la forge des dez soit deffendue et devée par tout nostre royaume, et tout homme qui sera trouvé jouant aux dez communement, ou par commune renommée fréquentant taverne, ou bordel, soit réputé pour infame et débouté de tout témoignage de vérité. »

Une autre ordonnance de 1319 [4] interdisait le jeu de dés, de tric-trac, de quilles et de boules. Enfin, en 1369, on voit que Charles V ordonnait à ses sujets de s'exercer au jeu de l'arc, utile pour la défense du royaume, tandis qu'il prohibait les jeux de hasard : « tous geux de dez, de tables, de palme, de quilles, de palet, de soules, de billes [5]... » L'ordonnance du prévôt de Paris de 1397 nous fait connaître les raisons d'interdire les jeux dans les cabarets [6] :

« plusieurs gens de métiers et autres du petit peuple quittent leur ouvrage et leur famille pendant les jours ouvrables pour aller jouer à la paume, à la boule, aux dez, aux cartes, aux quilles et à d'autres divers jeux en divers cabaretz : que plusieurs d'entre eux après avoir perdu tout leur bien s'adonnent à voler, à tuer, et à mener une très mauvaise vie, ainsi qu'il a été reconnu par la confession de quelques uns de ce caractère... »

1. On trouve déjà ce surnom dans un document du 24 décembre 1446 (Bibl. Nat., Dupuy 250).
2. Isambert, I, 264.
3. *Ibid.*, I, 276,
4. *Ibid.*, III, 242.
5. *Ordonnances*, V, 172.
6. Delamarre, *Traité de la Police*, I, 488.

Mais en fait, on continua de jouer comme par le passé. Eloi d'Amerval, dans sa *Grant Deablerie*, au chapitre des écoliers, nous a montré ces derniers étudiant surtout le glic, les cartes, les dames et les dés et qui, après avoir mangé de bons morceaux, allaient visiter les « bachelettes » et se prenaient de querelle entre eux. Et Villon, lui aussi, évoquait dans sa ballade à ses « compagnons de galle », celui qui

Gaigne au berlanc, au glic, aux quilles.

Il a nommé les « pipeurs » et les « hasardeurs » de dés. Dans la ballade de bon conseil il s'écriera :

Que vault piper ?

Au bâtard de la Barre il fait ce legs [1] :

Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois dez plombez de bonne carre
O ung beau joly jeu de cartes...

Les ballades du jargon nomment encore les « saupiquets » qui jouent « des gours arques ».

7. *Les Clercs vrais ou faux et les mauvais Écoliers.*

Ce sont eux que le *Liber vagatorum* nomme les gueux savants (ch. VI) : « Ce sont des mendiants ou de jeunes scolars, de jeunes étudiants qui n'écoutent pas leurs parents et rejettent les conseils de leurs maîtres et se mettent en la compagnie de mauvais sujets, qui sont aussi instruits, et leur aident à jouer et boire leur fortune ; et quand ils n'ont plus rien, ils apprennent à mendier et à tromper les paysans ». Ils se disaient venir de Rome et vouloir se faire prêtres. Ils demandaient du lin pour un surplis (à leur putain) ; de l'argent pour être promu à un ordre supérieur. Ils portaient tonsure sans être ordonnés. Plus loin (ch. X), il est question des quêteurs, prometteurs d'indulgences, inscrivant les paysans dans des confréries fictives.

1. G.T., h. 98.

Il y aurait toute une étude à entreprendre sur les clercs vagabonds de ce temps [1]. Ils ont formé à la fin du moyen-âge la classe des dévoyés par excellence. Les registres du Parlement et de l'officialité nous montrent que souvent leur conduite n'était pas différente de celle des mauvais écoliers : comme eux ils jouaient aux dés, ravissaient des jeunes filles, chantaient le soir par les rues des chansons moqueuses ou d'amour, portaient des bâtons et prenaient part à des rixes, jouant des farces qui tournaient souvent au tragique :

Quant nous allons par les maisons,
Nous sommes pales et deffaictz,
En disant salmes et oraisons
Pour ceulx qui nous ont des biens faictz ;
Mais aux champs sommes contrefaictz,
Chantant chansons vindicatives
Avecques paroles lascives [2].

Mais ils faisaient pire : et parmi eux nous rencontrons de véritables malfaiteurs que les évêques s'obstinaient à réclamer. On entendait par clerc tout individu ayant reçu la tonsure.

Les clercs étaient régis par les décrétales et jouissaient du bénéfice des tribunaux ecclésiastiques. La tonsure qu'ils portaient était assimilée à la couronne des rois. Ils ne devaient pas porter d'armes, pratiquer l'usure, laisser croître leur barbe, fréquenter les nonnes et vivre du gain des femmes : ils ne devaient pas vivre comme des goliards, ni jouer d'instruments de musique dans les tavernes [3]. C'était le rêve de toute bonne mère de voir son fils clerc, sinon religieux : aucune époque ne fut peut-être plus respectueuse et de science et d'écriture que ce moyen-âge que des historiens représentent toujours comme une époque obscure. C'est de ce crédit même que la loi et le public accordaient trop facilement aux clercs, que naquirent de si grands abus dans la vie cléricale. Le titre, l'apparence de clercs furent recherchés dès lors pour les avantages qu'ils procuraient : nul besoin pour cela de s'embarrasser de la règle et de la discipline qui convenaient aux clercs.

1. Siméon Luce, *Les clercs vagabonds dans l'Ile de France.*

2. La « Farce des Brus » dans Leroux de Lincy, *Recueil de Farces*, II, p. 19.

3. Jean Bouteiller, *La Somme rurale.*

Et beaucoup de mauvais écoliers (le privilège du for leur avait été accordé de bonne heure) ne valaient pas mieux que les mauvais ou les faux clercs. On les nommait *Ribleurs*, c'est-à-dire des querelleurs, analogues aux *batteurs à loier*. Ainsi sont-ils désignés dans une ordonnance de police de la ville de Paris rendue au temps de Charles VII[1].

« *Des Ribleurs*. Item et pour ce qu'en l'université, soubz umbre d'estude, se font beaucoup de maux par mauvais garçons qui se disent estre escoliers et sont ribleurs, et ne font que battre et ribler, pour y pourvoir fut deffendu à tous escoliers de porter espées ny autres bastons de jour ny de nuict ; et si autrement ilz sont trouvez, ilz seront puniz comme laiz. Item pour ce que plusieurs se disent escoliers, qui ne le sont pas, fut avisé que tous escoliers auroient signet du principal du College ou ilz estudient ; et quant ilz en partiront pour aller en un autre, faudra qu'ilz prennent audit principal un testificat comment il a esté son escolier, et combien de temps : autrement ne jouyra il point du privilege d'escolier ; et s'il y est trouvé reprises de quelque cas, il sera puny comme lay. »

Les faux clercs exhibaient des tonsures irrégulières, de grands cheveux par derrière, de grandes barbes, dissimulant des habits de clercs sous des chaperons et des jaquettes ; ils se montraient d'une admirable ignorance en ce qui concernait toute latinité. L'un d'eux ne savait reconnaître un A d'un B : et « dist par serement qu'il scet bien sadicte paternoster, mais ledit *Credo*, non [2] ». Les uns mendiaient pour l'opprobre de l'église : car on estimait que, s'ils n'avaient de quoi vivre, les évêques les devaient nourrir [3].

Ainsi se faire clerc, se donner pour tel, c'était un moyen d'éviter la peine capitale : *ecclesia abhorret a sanguine*. L'un de ces faux clercs déclare qu'il avait demandé à un barbier de Paris de lui faire une tonsure pour éviter les punitions de la justice temporelle, et pour être comme clerc rendu à l'official « disant en soy que tousjours vient il aucuns grans seigneurs ou dames qui font graces aux prisonniers de la cour spirituelle plus tost et plus souvent que à ceulx de la cour temporelle [4] ». On gagnait toujours du temps à se faire réclamer

1. Bibl. Nat., ms. fr. 21803, fol. 186 v°.
2. *Registre criminel du Châtelet*, t. I, p. 94.
3. Arch. Nat., X^{2a} 25, 10 mars 1449 (n. st.).
4. *Registre criminel du Châtelet*, I, p. 78.

par les évêques, très jaloux alors de leur privilège. On pouvait, au seul nom de clerc, émouvoir la foule et éveiller des protections et des sympathies. Les officiers du roi à Senlis avaient fait le procès d'Etienne Rondel, en habit et tonsure de clerc : l'évêque le réclama. Le prévôt de Senlis, qui ne voulait pas lâcher son malfaiteur, lui fit raser la tête, monter un cheval pour être conduit à la potence sans qu'on sonnât les cloches. On manda un cordelier pour le confesser. Ce dernier refusa de le faire dans le tumulte et conseilla au condamné de s'avouer clerc : il cria *clergie!* A ce cri le peuple, les enfants de l'école, le cordelier lui coupèrent ses liens. On eut bien de la peine à lui faire regagner sa prison. Or, cet Etienne Rondel était un vulgaire meurtrier et un épieur de chemins[1].

Elle n'est pas moins significative l'histoire de Symon Bayart que l'évêque de Paris réclamait comme clerc le 26 février 1459 (n. st.). Il était convaincu de larcins et crocheteries ; par quatre fois il avait été rendu à l'évêque : c'est sur la demande de son frère, qui le voyait persévérer en « sa mauvaise inclination », qu'il prit frauduleusement la couronne de clerc[2]. Un autre, le bâtard Du Bos, arrêté avec des crochets, ne craignait pas de se faire réclamer comme clerc par l'évêque de Paris, bien que la bâtardise fut incompatible avec la cléricature[3]. C'était là une procédure courante. Le 3 juillet 1460, l'évêque d'Amiens réclamait comme clerc un horrible bandit, Jehan Bonhommet, prisonnier en la Conciergerie : depuis 1435, il avait tué un jeune fils pour lui enlever 100 écus ; à Breteuil il avait décapité un homme dont il avait jeté la tête dans un puits ; à Rebreuve il avait blasphémé horriblement ; à Beauvais il avait fait violence à trois femmes[4].

Quant à Jacobin Le Clerc, que réclamait l'évêque de Paris[5], c'était un ruffian adonné à tous les maux, batteur à gages, banni déjà de Tournai et de la prévôté de Paris. Le même évêque réclamait encore Pierre Martin, dit Terrible, franc archer portant une brigandine, *insidiator itinerum, violator mulierum*[6]. Il requérait Pierre Rualier, qui avait coupé des

1. Arch. Nat., X^{2a} 28, 21 avril 1458.
2. Arch. Nat., X^{2a}, 26 fév. 1459 (n. st.).
3. Arch. Nat., X^{2a}, 7 mai 1459.
4. Arch. Nat., X^{2a}, 3 juillet 1460.
5. Arch. Nat., X^{2a}, 2 septembre 1460.
6. *Ibid.*, 10 octobre 1460.

bourses jusqu'en la salle du Palais[1]. Comment ne pas être de l'avis de l'avocat Simon quand il déclare « de present de telz cas pululent fort en ceste ville par ce que aucune punicion n'en est faicte... » ?

Voici un clerc, Jean Chevalier, fils d'un maître cordonnier d'Angers, qui travailla chez un notaire de cette ville, puis chez un clerc des comptes. Tombé dans de mauvaises fréquentations, il se fait voleur en compagnie d'un nommé Doubte. L'avocat Boucher, au cours de son procès, déclara qu'au mois d'août 1456 « furent faiz certainz larrechins sur un nommé Colin de..... et ung musnier, et fut sceu que l'avoient esté faiz par Jehan Doubte et Jehan Chevalier, qui sont compaignons vagabundes... dit que les appelans [les parents de Jehan Chevalier] estoient cause de tous lesdits larrechins et pilleries et recevoient en leur hostel lesdits larrechins et les robeurs et toutes gens de mauvais gouvernement... car la mere de Jehan venoit de nuit ouvrir l'uis et recevoit lesdits larrechins... » Quant à Jehan Doubte, il appartenait à la bonne bourgeoisie et son père, qu'il déroba, était un « grant marchant »[2].

Ils ne manquent pas les clercs crocheteurs, comme ce Colin de l'Espine, qui, malgré son passé si chargé, obtint une lettre de rémission au mois d'octobre 1461[3]; la même année, l'officialité épiscopale de Troyes condamnait à la prison perpétuelle Guillaume Pitoux, dit Petit, de Fontenay-le-Comte, pour vols commis à l'aide de crochets à Troyes, à Saint-Michel, à Tours, à Pézenas, à Grenoble, etc.[4].

Enfin, parmi les clercs, se recrutaient naturellement les faussaires[5]. Au mois de décembre 1485, le roi ordonnait aux clercs *empiriens* d'avoir à quitter la chancellerie du Palais[6]. C'étaient de jeunes compagnons, au nombre de quatre-vingt à cent, sans maître ni aveu « dont les aulcuns et la pluspart ne scavent lire, escripre, ne besongner, ou que tres peu, mais sont tous dissoluz, joueurs, noisirs et de vie deshonneste ». Ils

1. *Ibid.*, 5 fév. 1461 (n. st.).
2. Arch. Nat., X[2a], jeudi, 16 décembre 1456.
3. Arch. Nat., JJ 198, XVI.
4. Arch. de l'Aube, série G. 4161.
5. En 1343 sept faux scelleurs et simulateurs de sceaux eurent les poings coupés et furent traînés au gibet de Paris (*Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, V, 431).
6. Arch. Nat., V[5] 1040.

se donnaient comme connaissant parfaitement les besognes de la chancellerie et commettaient ainsi de grandes tromperies. Les uns se tenaient sur les chemins que suivait le roi et aux portes des villes où il résidait pour épier les gens qui venaient chercher les lettres de la chancellerie; se disaient notaires et secrétaires du roi. Ils prenaient leurs mémoires, se faisaient avancer de l'argent, ou retenaient les lettres expédiées pour obtenir « grans et excessives sommes de deniers ». Ils menaient grand bruit dans les salles où se tenait la chancellerie, s'emparaient du sceau qu'ils contrefaisaient.

Quel a été le rôle des clercs dans les sociétés dangereuses ? Assez considérable sans doute. Renier de Montigny, l'ami de François Villon, qui fut pendu et coquillard, était tenu pour un clerc incorrigible. Colin de Cayeux, une autre triste connaissance du poète, fut également réclamé comme clerc et enfin pendu. Villon, l'un d'eux, servit d'indicateur dans le crochetage d'un collège : c'est à ce clerc de vie mauvaise que nous devons de conserver un des monuments les plus importants de la langue des malfaiteurs.

8. « *Triacleurs* ».

La vente du *triacle* était aussi l'occasion de supercheries. Pour en vendre par les villages il fallait avoir fait ses preuves devant les apothicaires, connaître la nature de l'arsenic, du « reagal et autres venins », y être autorisé par des lettres. Ainsi au mois d'aût 1410 les parçonniers, seigneurs de Galardon, poursuivaient Jehan Cousin, crieur de triacle[1] :

« tres notable cabuseur ; et dit-on que d'une boiste qui ne couste que xviij blans il a fait bien iiijxx frans. Et est vray qu'il est une espiece de triacle appellé triacle Galian, qui est tres bon, et en finel'on à grant peinnes. Et posé que ledit appellant en ait aucunesfoiz eu de bon, toutesfoiz il en a eu souvent de mauvaiz, et en fait de couperose, miel et noiz de gales qui ne sert de rien à expeller venin ; et porte petites coleuvres jeunes qu'i norrist de bonnes viandes et les fait toutes altérer ; et pour ce a une pouldre, et se fait mordre de ces coleuvres, puis prant de ce triacle là qui rien ne vault ; mais il boit après et dit qu'il faut boire. Et pour ce après ce qu'il fait enfler d'une pouldre il desenfle. Et pour ces tromperies cy un jour qu'il

1. Arch. Nat., X[1a] 8301, fol. 416 v°.

avoit grant foison de peuple à Galardon, ledit Mouton advisa que ce que ledit appellant faisoit n'estoit que une tromperie et dist que, sur sa teste à coper, ledit triacle ne valoit riens : car ledit Mouton apporta audit appellant un crapault pour essaier son triacle ; mais il n'en volt user... »

Enfin on voit par un texte d'Eloi d'Amerval *(Grant Deablerie)* que le mot *triacleur* était devenu synonyme de menteur.

9. *Merciers.*

On sait quelle a été l'importance de la corporation des merciers dans la diffusion du jargon au XVI[e] siècle. On les nommait *Blesches* et la *Vie genereuse* (1596) nous a fait connaître leurs mœurs et leur langue *(langage blesquin)* ; suivant le *Jargon* de 1628, pour être parfait *argotier* (voleur), il fallait posséder le jargon des *blesches*, la *truche* (les ruses des mendiants) comme les gueux, et la subtilité des coupeurs de bourses [1].

Il semble déjà que dès le XV[e] siècle la corporation des merciers et les voleurs aient eu quelques rapports [2]. La vie des merciers, toujours sur les routes et gagnant les foires, devait leur faire rencontrer les vagabonds errants et les voleurs. Comme eux ils devaient dérober la volaille pour vivre et se mettre à l'abri la nuit dans les carrières, les fours, etc.

Or au mois d'août 1403, une ordonnance de police était rendue à Paris contre les vagabonds dits « *foucandeurs* » et criée par les carrefours de la ville :

« Pour ce qu'il est venu à notre congnoissance que aucuns compaignons vaccabondes, appelez *foucandeurs*, lesquels sont trompeurs et cabuseurs, se sont entremis et entremettent de jour en jour de vendre en la ville, prévosté et viscomté de Paris, denrées de merceries, tant cousteaulx, anneaulx, espices, peignes d'yvoire comme autres choses deffendues à vendre, lesquelles choses sont deceptives et ne sont bonnes, loyales ne marchandes, et les portent iceulx com-

1. Les merciers furent hiérarchisés de bonne heure : il est question du Roy des Merciers le 20 mars 1487, n. st (Arch. Nat., X[2a] 57).

2. Arch. Nat., JJ. 189, p. 69. Mercier voleur à Marmande en 1457 (Bertrand Ebrard dit le mercerot). On voit aussi que les merciers vendaient des jeux de cartes, parfois usagés (Arch. Nat., JJ. 224, ad. a. 1485, décembre. Rémission pour Jehan Craffart).

paignons vendre selément et cachément comme en sains, manches et autrement, et non mie en appert ne publicquement... nous donnons pouvoir à tous sergens et autres officiers, et aussi à tous merciers, establiers et comporteurs à tablettes... de prendre toutes leurs denrées quelque part qu'ils les pourront savoir de icelles visiter et faire visiter par gens en ce congnoissant... »

Si les denrées étaient trouvées « faulses », on devait les saisir et conduire au Châtelet ceux qui les portaient[1].

Sur la liste des Coquillards figure un mercier, Pierre Cliquet ; un autre mercier, Jean du Marez, fut également impliqué dans cette affaire.

10. *Bohémiens.*

Les premiers Bohémiens qui parurent dans l'Europe occidentale s'y montrèrent vers 1417[2]. Ils exhibaient des lettres de l'empereur Sigismond qui les faisaient bien venir des évêques. Dans les villes marchandes du nord ils n'en imposèrent pas et on tenait les Tsiganes pour de francs vauriens. Ils campaient dans les champs. La bande avait ses ducs, ses comtes, ses seigneurs ; les femmes et les enfants suivaient dans des chariots. On les vit se répandre en Suisse. En 1427 on les trouve aux portes de Paris. Partout ils se donnaient comme pèlerinant à travers le monde suivant une pénitence à eux imposée par le pape. C'étaient là de belles fables et nul n'aurait su dire où se trouvait la Petite Egypte. Sans doute, ils venaient d'une région d'Asie chassés par les Turcs. Ainsi ils se faisaient bien venir des conseils des villes, demandaient et obtenaient de bonnes aumônes au nom de leur indéfini pèlerinage. N'empêche que les hommes étaient de vrais filous et les femmes des diseuses de bonne aventure. Ils n'exerçaient aucun métier sauf le maquignonnage (Tournai, mai 1422), métier où ils se montraient fort habiles. « En résumé les allées et venues de ces immigrants de la première période paraissent avoir eu pour but *l'exploitation* bien plutôt que l'exploration des pays d'Occident. Aussi les voit-on retourner

1. Livre Rouge vieil du Châtelet, copie de la Bibl. de la Préfecture de Police, fol. 385.

2. P. Bataillard, *De l'apparition des Bohémiens en Europe,* Paris, 1844. — *Nouvelles recherches,* Paris, 1849.

plusieurs fois dans les mêmes pays, choisissant sans doute les pays et les villes où ils avaient reçu le meilleur accueil et les meilleures aumônes ».[1]

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*[2] nous a laissé un récit très intéressant de la venue des Bohémiens à Paris, le 17 août 1427. C'étaient douze pénitents, « c'est assavoir ung duc et ung conte, et dix hommes, tous à cheval, et lesquelx se disoient tres bons chrestiens, et estoient de la Basse Egipte ». Comme les Sarrasins les avaient assaillis de nouveau, ils avaient renié Notre-Seigneur. Mais l'empereur et le roi de Pologne sachant qu'ils étaient devenus idolâtres, leur avaient couru sus : ils avaient alors décidé en conseil d'Empire que jamais ils ne tiendraient terre en leur pays à moins de l'obtenir du pape. Ainsi petits et grands avaient fait le pèlerinage de Rome ; et le pape leur avait imposé pour pénitence d'errer sept ans à travers le monde, leur baillant des lettres par lesquelles tout évêque leur devait donner dix livres tournois. Il y avait cinq ans qu'ils erraient à travers l'Europe. On les logea en dehors de Paris à la chapelle Saint-Denis. Hommes, femmes et enfants ils pouvaient être de cent à cent vingt. Tout Paris se pressa pour les voir. Leurs enfants semblaient fort adroits et portaient presque tous un anneau d'argent à leurs oreilles. Les hommes étaient très noirs, avec des cheveux crépus ; leurs femmes « les plus laides que on peut voir et les plus noires » portaient des cheveux noirs comme la queue d'un cheval et des guenilles. Parmi elles il y avait des sorcières qui regardaient dans la main des gens, prédisant le passé et l'avenir. « Et mirent contans en plusieurs mariaiges, car elles disoient au mari : « Ta femme t'a fait coux », ou à la femme : « Ton mary t'a fait coulpe ». Et qui pis est, en parlant aux créatures, par art magicque, ou autrement, ou par l'ennemy d'enfer, ou par entregent d'abilité, faisoient vuyder les bources aux gens et le mettoient en leur bource, comme on disoit. Et vrayment, je y fu III ou IIII foys pour parler à eulx, mais oncques ne m'aperceu d'un denier de perte, ne ne les vy regarder en main ; mais ainsi le disoit le peuple partout... » L'évêque de Paris, et un frère mineur, vinrent donc au camp faire une

1. P. Bataillard, *Les débuts de l'immigration des Tsiganes dans l'Europe occidentale du XVe siècle*, Paris, 1870.
2. Ed. A. Tuetey, p. 219-221.

belle prédication, en excommuniant ceux qui avaient montré leurs mains. Sur quoi, le jour de Notre Dame en septembre, les Bohémiens partirent pour Pontoise.

L'entrée du royaume fut interdite aux Bohémiens par édit du 24 juin 1539 ; par l'ordonnance de janvier 1560 ils étaient tenus de déguerpir dans le délai de deux mois sous peine de galères[1].

Il semble bien que les passages des Bohémiens à travers la France aient été sans influence. Il en est ainsi du moins au point de vue linguistique[2]. Sans doute ils se contentaient de duper les gens avec leurs contes, d'en tirer des aumônes, sans entrer en relations avec les sociétés dangereuses. Les hommes étaient maquignons et les femmes disaient la bonne aventure. Il est vrai que le commerce des chevaux était aussi l'occasion de déceptions et de vols nombreux[3]. Les tromperies ont été décrites par Eloi d'Amerval *(Grant Deablerie)* : elles consistaient à introduire dans les narines des chevaux morveux de l'étoupe ou de leur faire avaler des « pinpernaux » vivants pour les rendre vifs, de leur donner à boire de l'eau chaude avec du son pour les faire paraître robustes. Le jargon a un mot pour désigner le cheval : *galier*.

Quant aux ruses des Bohémiennes, elles semblent bien avoir été dévoilées par l'auteur du *Liber Vagatorum* au ch. XVIII qui traite des « mendiantes qui disent avoir été baptisées juives, puis être devenues chrétiennes ; elles annoncent la bonne aventure, par exemple si votre père ou votre mère est en enfer ou non, et elles mendient aux gens des robes et autres effets ; et elles ont aussi des faux certificats scellés ».

1. Isambert, XII, 566 ; XIV, 89 ; *ibid.*, décembre 1660, XXVII, 391.
2. Sainéan, *L'argot ancien*, p. 154.
3. Voir les dispositions relatives aux couratiers des chevaux en 1415 et en 1423 (Isambert, *Recueil des lois*, VIII. 467, 682).

CHAPITRE III

LA BANDE DES COQUILLARDS : LE JARGON (1455-1464).

Le chapitre IX du *Liber Vagatorum* (1510) traite des Coquillards :

« Ce sont des mendiants qui ont été longtemps malades, à ce qu'ils disent, et ont promis aux saints de faire un long pèlerinage chaque jour avec trois aumônes entières, en sorte qu'ils vont chaque jour de maison en maison jusqu'à ce qu'ils aient trouvé trois personnes pieuses qui leur donnent les trois aumônes entières... Ne donnez rien aux Coquillards qui disent avoir promis de ramasser par jour trois ou quatre aumônes entières, *ut supra.* Les autres sont moitié chiens, moitié chats, moitié bons, moitié méchants, méchants pour la plupart. »

Nous retrouvons cette indication dans le *Jargon* (vers 1628) : « Coquillards sont les pèlerins de Saint-Jacques : la plus grande partie sont véritables et en viennent, mais il y en a aussi qui *truchent* sur le coquillard... »

On l'a vu plus haut : les pèlerinages étaient l'occasion de fréquentes duperies, une façon de mendier. De pèlerin à trompeur ou à voleur, la différence n'était pas grande. Par extension, les *coquilles* du pèlerin désignèrent de bonne heure toutes sortes de finesses et de ruses. C'est dans ce sens que nous rencontrons ce mot chez Charles d'Orléans[1] :

A qui vendez vous voz coquilles
Entre vous, amans pelerins?
Vous cuidez bien par voz engins
A tous pertuis trouver chevilles ?
Sont ce coups d'esteufs ou de billes
Que ferez tesmoing voz voisins ?
On congnoist tous voz tours d'estrilles,
Et bien clerement voz latins :
Troctez, reprenez voz patins,
Et troussez voz sacz et voz quilles...

1. Ed. Guichard, p. 318.

Roger de Collerye parlera de « fourbir des coquilles[1] » et Marot dira[2] :

La moire est jeu pire que aux quilles,
Ne qu'aux eschez, ne qu'au quillart ;
A ce meschant jeu coquillart
Perdit sa vie et ses coquilles[3].

Le terme de « coquillart » était tenu pour une injure, comme on le voit dans la lettre de rémission qu'obtint maître Jehan le Sergent, procureur au Parlement, en décembre 1456[4]. Car c'est un fait que Gabriel Biffet, également procureur, passant après-dîner devant la maison du suppliant, qui se tenait assis devant son huis attendant les vêpres, le regarda félonnement, lui fit la moue, disant : « Es tu la, coquillart ? » Emu de ces injures, Jehan se leva assénant un coup de poing sur la tête de Biffet.

Un rondeau inédit du ms. fr. LIII de la Bibliothèque Royale de Stockholm nous montre que vers 1470 on entendait par Coquillards les menteurs et les tricheurs au jeu :

Puis qu'ainsi est qu'il fault brouiller
Le parchemin et fatrouiller,
Et que Coquillars ont maniere
De mectre tableaux et baniere
Je m'y vueil donques ventrouiller.

Je sauray aussi bien mouiller
De dés[5] un cornet pour touillier ;
Pour ce convient que je m'y fiere.
Puis qu'ainsi est, etc.

Se je sçay bien des yeux rouiller
Et de la langue bredouiller
En mentant à gueule pleniere

1. Ed. Ch. d'Héricault, p. 122.
2. *Œuvres*, éd. Lenglet Du Fresnoy, II, p. 411-412.
3. Mais il est certain que le mot *Quoquillart* a été employé dans le même temps pour désigner un niais, un mari berné (cocu) ou un amant qu'on repaît d'espérances (le mot *arguche* signifiait à la fois argot et niais.) Cf. dans le *Jardin de Plaisance* :
On m'appellera coquillart,
Puisque ma dame m'abandonne.
4. Arch. Nat., JJ 183, p. 193.
5. Ms. deue.

Comme ces galans de frontiere ;
J'auray trop bien à fouaillier.
Puis qu'ainsi est, etc.

Quant aux membres de la bande de malfaiteurs que nous allons étudier ils se nommaient indifféremment *Coquillars* ou *Compaignons de la Coquille :* leur chef, le *Roy de la Coquille*.

Ils formaient une société pouvant comprendre de 500 à 1.000 individus avec les indicateurs, les receleurs et complices de tous genres. Les uns étaient des crocheteurs de serrures et de coffres ; les autres répandaient de la fausse monnaie, des pierres fausses ; d'autres encore dérobaient les marchands en couchant avec eux et portaient plainte avec leur dupe ; d'autres enfin jouaient avec des dés avantagés ou trichaient aux cartes et aux marelles. Plusieurs étaient des brigands de grand chemin. Tous menaient une vie dissolue, vivant dans les maisons publiques, dépensant l'argent qui leur coûtait si peu. On les voyait apparaître et disparaître presque aussitôt[1].

« Depuis deux ans [1453], dit M. J. Garnier, la Bourgogne était infestée par une bande de malfaiteurs qui, répandus par toute la contrée, commettaient de nombreux forfaits sur les routes, dans les foires et les villes où ils s'introduisaient déguisés en marchands. En vain le grand prévôt, auquel était spécialement confiée la garde des chemins, avait-il redoublé de zèle et de surveillance pour arrêter ces méfaits ; toutes ses mesures étaient demeurées sans résultat, et les déprédations, qui n'en continuaient pas moins, avaient répandu une telle terreur, que les relations qu'une paix récente commençait à rétablir entre les populations manquaient de rester longtemps interrompues : la ville de Dijon même, que sa nombreuse garde bourgeoise et l'activité de sa police municipale semblaient mettre à couvert des atteintes de ces bandits, n'en était pas plus respectée, et le bruit des vols audacieux qui s'y commettaient journellement y avait causé un si grand effroi, que, la cloche de Saint-Jehan sonnée, nul n'osait plus s'aventurer dans les rues.

A la fin, le vicomte maïeur, Jacques Bonne, alarmé par les plaintes

1. On doit à feu M. Joseph Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, d'avoir signalé dès 1842 le document qui est la source principale de ce que nous savons sur ces malfaiteurs (*Les Compagnons de la Coquille, chronique dijonnaise du XVe siècle*, Dijon, typographie Duvollet-Brugnon, 1842, br. in-8 de 10 pp., tirée à 40 exemplaires) ; mais en réalité c'est Marcel Schwob qui en a dit l'importance linguistique et littéraire.

réitérées de ses administrés, enjoignit au procureur syndic d'informer sur ces délits et d'en traduire les auteurs devant son tribunal. Celui-ci, nommé Jehan Rabustel, avait acquis dans de longues années d'exercice de ces fonctions difficiles, une expérience qui, comme nous allons le voir, ne lui fit pas défaut dans cette circonstance ; et même, comme il n'avait pas attendu les prescriptions de son supérieur pour agir, il se trouvait déjà en mesure de le satisfaire. »

Si l'on s'en rapporte à une enquête faite au sujet de choriaux de la chapelle ducale de Dijon en juillet 1459[1], l'affaire des Coquillards aurait été découverte en effet dès 1455. « Il est vray que depuis environ quatre ans se sont mis sus une grant Compaignie de gens estrangiers qui se nomment en leur jargon les *enfans de la Coquille*, lesquelz sont par ce royalme au nombre de V Cens ou plus, qui vont de bonne ville à aultre, sont crocheteurs et commectent plusieurs larrecins et sacrileges... »

Au mois de février 1455 (n. st.), Jean Rabustel, procureur de la ville, adressait un rapport aux juges séculiers et ecclésiastiques sur la situation[2].

Bien que depuis un an la commune de Dijon eût enjoint aux compagnons de métier, tant de la ville comme étrangers, de travailler les jours ouvriers, sans demeurer oisifs, sous peine de prison « s'ils sont trouvez oizeux et vaccabundes par la ville, et ce pour et à l'occasion de ce que en ceste ville ont depuis ledit temps esté faiz et commis plusieurs crimes, larrecins, noizes, debatz et esclandres, tant de jour comme de nuit », plusieurs ouvriers de la ville vivaient de l'état de ruffienage, jouant aux dés et hasardant de grosses sommes. Ils disparaissaient pendant 8, 10 ou 15 jours et rapportaient foison d'argent pour jouer comme devant. Les uns portaient de faux écus, répandaient de faux lingots et de chaînes de cuivre qu'ils donnaient comme d'or. Parmi eux se signalait un certain Christophe Turgis qui ne faisait que jouer, la nuit comme le jour, dans les tavernes. On disait qu'on lui avait vu certains outils, comme ceux dont usent les orfèvres et les monnayeurs. Au mois de novembre 1454 Jean Rabustel commençait son information. Jeannette, femme de Jehan Lanson,

1. Arch. Com. de Dijon, I, 105, n° 1.
2. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, V, p. 654.

la gantière, Pierre Cornille, marchand drapier, fournirent le signalement d'individus répandant de la fausse monnaie. Rabustel n'eut pas de peine à reconnaître Christophe Turgis, né à Paris, tavernier, un nommé Johannes, Antoine de Bonneval, un Picard, tavernier. Mais les filous s'absentèrent. Dans la chambre de Turgis on découvrit :

« ung chaalit et de l'estrain dessus, sans lit. *Item* ung gros marteaul à orfevre. *Item* ung petit enclumeau à pampes (?) aiant une pointe pour le fischer sur un plot de bois et forger dessus. *Item* ung gros plot de bois pour soustenir ledit enclumeal. *Item* une petite cisoire à copper argent. *Item* une grattereoisse et ung fardelet ou poignée de roye de porc à nettoyer argent recuit. *Item* une escuelle de bois ou il y avoit de la couleur verde faitte toute fresche pour colorier or ou argent. *Item* une aultre semblable escuelle en sablon d'Estampes pour nettoyer or ou argent. *Item* ung peu d'alun, de glace et de sal armoniac. *Item* ung paille de terre plaine de cendre et de charbon pour chauffer et recuire ce que l'en vouldroit. *Item* ung soufflet. *Item* une petite mouhette à tenir argent sur le feu. *Item* ung petit de dorure à dorer ce que l'on vouldroit. »

C'était tout l'attirail de faux monnayeurs. Christophe Turgis et Antoine de Bonneval furent donc bannis par défaut de Dijon. Mais les mesures prises contre les oisifs demeurèrent sans effet puisqu'en mars 1455 on renouvelait l'ordonnance contre les vagabonds [1].

Au mois de juin 1455 une information était faite au sujet d'un nommé Mayot « compaignon estrangier que l'on dit estre rufian » et qui avait battu Etienne Rolin, chaussetier, en la maison des filles communes [2]. Mayot était entré depuis un mois dans la ville avec d'autres compagnons qui avaient la réputation d'être « pipeurs et crocheteurs ». Quant à Mayot, déclara Jean Douet, épicier : « il est ruffien, qui est continuellement au bordeau, et ne vit d'autre mestier qu'il saiche... Et a un compaignon, nommé Bar sur Aulbe, que l'en dit estre crocheteur et faiseur et porteur de faulses chaines dorées, comme il est dit ; et le porra l'en sçavoir par une nommée Collette, qui est présentement prisonniere, laquelle a dit en la présence plusieurs personnes... que ledit Bar sur Aulbe est tel... »

1. Arch. Com. de Dijon, I, 138.
2. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, pièce 634.

Dans la marge de l'information on lit encore :

« Ce Mayot a ung compaignon logié chiez Jacot de la Mer, nommé Bar sur Aulbe qui a plusieurs chaignes de leton dorées, etc. *Nota* que une nommée Driette a eu des chaines dudit Bar sur Aulbe. Si soit mandée et interrogée, etc. »

Il ne s'agissait plus pour Rabustel que de mettre la main sur la bande, maintenant qu'il savait leur rendez-vous à la Maison des Fillettes.

« Mais voulant agir à coup sûr et ne pas leur donner l'éveil par une fausse démarche, il manda secrètement, par devant lui, deux barbiers et une fillette commune qu'il apprit avoir eu de fréquentes relations avec eux, et après avoir reçu leurs dispositions qui confirmaient ses soupçons, il les congédia en leur enjoignant de le tenir au courant de toutes leurs démarches et de lui garder le plus profond secret, sous peine de mort. Dès lors, certain de les atteindre à la première occasion, il redoubla de surveillance pour la garde et la sûreté de la ville.

Peu de jours après, ayant été informé qu'ils devaient se réunir de nuit dans la maison publique, dont le locataire Jacot de la Mer, sergent de la Mairie, paraissait être leur affilié, il résolut de profiter de cette circonstance pour effectuer leur arrestation, et comme il importait à la réussite de son projet que la plus grande discrétion fût gardée, il ordonna, sous prétexte de bruits de guerre, de doubler le guet, qui reçut l'ordre de se trouver à une heure de la nuit aux environs de la rue des Grands-Champs.

Au moment fixé, le procureur, bien armé et « embastonné », ayant réuni sa troupe, s'avança dans le plus grand silence vers la maison signalée, dans laquelle, au mépris des lois sévères du couvre-feu, brillait une grande clarté. L'ayant fait investir, il frappa à la porte et somma de l'ouvrir au nom du duc et du maire. Aussitôt tout s'éteignit, et au bout d'un instant le maître du logis vint répondre, pensant que c'était une ronde habituelle du guet de la ville ; mais il fut bien détrompé, car le procureur syndic, sans lui donner le temps de se reconnaître, l'arrêta comme prisonnier, et, pénétrant avec sa suite dans la maison, resta fort étonné de ne pas rencontrer ceux qu'il y cherchait. Mais comme on avait tardé à lui ouvrir et que la physionomie du maître du logis tra-

hissait une vive émotion, il soupçonna quelque ruse, et ordonna une perquisition générale, qui, indépendamment d'un butin considérable qu'on trouva enfoui dans une cachette, amena la découverte de douze individus de fort mauvaise mine qui, partageant la confiance de leur hôte, s'étaient cachés, ainsi que cela leur était déjà arrivé plusieurs fois dans les *arches* (coffres) qui garnissaient les chambres où ils furent saisis sans avoir pu faire la moindre résistance, et conduits sur-le-champ dans les prisons de la ville, situées à cette époque rue des Singes.

La Mairie, qui sentait combien il était urgent de faire un exemple capable d'intimider le reste de la bande, instruisit rapidement leur procès. Interrogations réitérées, confrontations, séquestrations dans un cachot, avec ceps et grésillons, privation de nourriture, question à l'eau, enfin tout l'attirail de torture de la justice de l'époque fut vainement employé pour leur arracher des aveux ; rien ne put ébranler leur constance. A la fin le tribunal, quoique moralement convaincu de leur culpabilité, mais ne pouvant, faute de preuves suffisantes, rien décider sur leur sort, et voulant d'ailleurs à tout prix connaître la vérité, afin de prévenir de nouveaux crimes, s'engagea à rendre la liberté au plus jeune d'entre eux, nommé Dimanche Le Loup, s'il consentait à faire des révélations. Entre la liberté et une mort ignominieuse, le choix ne pouvait être douteux : aussi Dimanche parla, après s'être assuré de la discrétion de ses juges, attendu qu'en révélant les secrets du métier il encourait la mort, et d'ailleurs aidé dans ses aveux par Perrenet le Fournier[1]. »

Ce sont ces deux dépositions qui forment le fond du rapport que Jean Rabustel rédigea entre le 3 octobre 1455 et le 2 décembre, document que l'on désigne parfois sous le nom d'enquête sur les Coquillards. Elles lui permirent de dresser une liste de malfaiteurs affiliés à la Coquille, liste que le zélé Rabustel annota et compléta par la suite, au fur et à mesure des renseignements qu'il recueillit au sujet des Coquillards. C'est ce document qui renferme toutes les notions de leur jargon. Conservé aux archives de la Côte-d'Or, série B 360, VI, ce rapport a été publié ici dans son intégrité pour la première

1. Garnier, *op. cit.*

fois. Un interrogatoire toutefois l'a précédé : celui de Regnault D'Aubourg.

Le 1er octobre 1455 en effet, on interrogea Regnault D'Aubourg, perrier de Dijon[1]. Regnault avait fréquenté les foires de Genève ; à Besançon il était emprisonné comme compagnon d'un nommé Petit Jehan, interdit de séjour. Il déclara en outre connaître Christophe Turgis, qui avait logé chez lui ; mais il ignorait s'il forgeait des écus ; il parla aussi d'un nommé Mugneret qui lui avait donné rendez-vous. Mis à la question de l'eau et de la corde, il avoua que Mugneret lui avait dit qu'il trouverait moyen de lui faire gagner beaucoup d'argent à Lyon. Il donna le signalement de Mugneret : un homme grand, d'une cinquantaine d'années, vêtu d'une robe, d'un manteau et d'un chapeau noir. Le 9 octobre il complétait les renseignements sur Philippe Mugneret, qui en compagnie de Johannes, d'Antoine de Bonneval et de Turgis, jouait aux dés et aux cartes « et aucune foiz il avoit des dez d'avantaige ; mais il a bien entendu dire aux dessusdits que ledit Philippes aloit de nuyt et entroit en tel lieu que bon lui sembloit, ne scet toutes voyes comment ». Parfois Philippe venait se reposer et dormir le jour dans sa carrière. Il ignorait s'il était crocheteur ou meurtrier. Il avoua toutefois qu'à la Noël 1454, lui, Johannes, Jehan Cornet, Dimanche le Loup dit Bar sur Aulbe et un nommé Remonnet s'étaient rencontrés à Dijon en la rue de la Porte Guillaume. Comme ils ne faisaient rien en cette ville, D'Aubourg se prit à dire que s'ils voulaient aller en Lorraine « il lui sembloit qu'ils trouveroient bien à gaigner à jouer aux jeulx de dez et de qartes. » Ils avaient des dés de *forte cire*[2] achetés en partie à Perrenet le Fournier, barbier, et d'autres dés avantagés ; ledit Cornet portait un jeu de cartes. Ainsi ils gagnèrent Neuchâtel et Toul. Là ledit Johannes et ses compagnons quittèrent son logis disant qu'ils allaient « *a l'esteve*[3]. » Interrogé si pendant ce voyage de Lorraine « il fut point entrepris de faire un *cop de Roy* et que, se bien en feust venu, Jehannin Cornet eust esté tué pour ce que l'on doubtoit que n'encusa les aultres », il répondit ne pas

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, n° 709. — Le nom est parfois écrit *Dambourg*.

2. Le Procureur écrit en marge : *Nescio quid dicit et debuit interrogari hic barbitonsor hinc et puniri.*

3. En marge : *Nota verbum* a l'esteve.

savoir ce que c'est qu'un *coup de Roy* et tout ignorer de l'entreprise. Au demeurant D'Aubourg était convaincu de recelage de fausses chaînes que lui bailla en l'hôtel de Perrenet le Barbier un nommé Boucher, qui jouait aux dés avec Bar sur Aulbe ; d'avoir reçu de faux lingots et un anneau d'or de Guillaume Viande-Creuse.

Le 7 novembre 1455 on interrogeait encore dans la prison de Dijon[1] Philippot de Marigny, autrement Mugneret, né à Marigny près de Nevers, charpentier âgé de quarante ans et plus. Il avait quitté Marigny peu après la Saint Jehan et avait gagné Lyon où étaient sa maîtresse et ses enfants depuis un an. Là il avait travaillé cinq semaines à équarir du bois avec d'autres compagnons charpentiers. Philippot demeura trois semaines à Nevers où il apprit la mort de son frère et s'en retourna à Lyon. On le retrouve à Mâcon et à Dijon. A Marigny il avait recueilli des héritages jusqu'à la somme de 50 francs d'or et son intention était de suivre en Turquie le duc de Bourgogne. Mais le voyage fut retardé et l'argent absorbé. A Mâcon il avait rencontré Bar sur Aulbe en la compagnie duquel il vint à Dijon. Bar sur Aulbe lui déclara venir de Lyon ou de plus loin ; il lui parlait peu de ses affaires, ne faisait que chanter et faire bonne chère. A Dijon on l'avertit du dangereux compagnon qu'il fréquentait ; « l'en le chargeoit en ceste ville qu'il avoit frequenté avec les pipeurs dont il estoit grans nouvelles et que il estoit en grant danger s'il estoit pris par justice » : mais Philippot répondit que son intention n'était pas de se mettre hors des voies de justice. Il déclara ne pas savoir que Bar sur Aube fût crocheteur : il l'avait seulement vu en l'hôtel de Jacot de la Mer, où Regnault d'Aubourg l'avait mené boire et manger. On lui montra alors deux crochets de fer, l'un grand et l'autre petit, trouvé au chevet du lit où lui et Bar-sur-Aulbe étaient couchés en l'hôtel du Veau quand le maire les arrêta. On le mit à la question de l'eau et de la corde. Il avoua qu'il les avait volés depuis trois semaines à Lyon à un nommé Euvrart, serviteur de monseigneur le dauphin, qui avait la renommée d'être crocheteur. Son intention était d'en user aux dépens d'un sien oncle qui lui avait fait tort. Le 21 novembre, mis alors à la question de la poulie, il

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, p. 710.

avoua avoir volé des draps à Beaune et un cheval. Après quoi on mit Mugneret devant le feu des cuisines.

Le 16 janvier 1456 (n. st.), Regnault d'Aubourg était condamné à 10 ans de bannissement de la ville de Dijon[1] pour avoir joué avec des dés avantageux et suivi une compagnie « d'asardeurs, pipeurs, tresjeteurs » et comme complice d'un « gaing qu'ilz cuidoient faire par tromperie ».

Le 26 janvier, on décidait d'envoyer à l'hôpital Tassin le Mesnagier[2], cardeur de laine, prisonnier à Dijon comme « trompeur, joueur de dés faulx et vendeur de faulx lingos et de la compaignie de plusieurs autres qui vont parmy le pays, trompant gens en maintes manieres et les appelloit on les *Quoquillarts* ». Le lendemain il y mourut.

Rabustel avait recueilli de la bouche de Perrenet le Fournier les dénonciations suivantes contre les malfaiteurs associés à la Coquille :

1 Jehan Colin dit Johannes, cordelier apostat 2 Raymonnet 3 Dimanche le Loup dit Bar sur Aulbe 4 Godeaul, essorilé déjà 5 Christophe Turgis 6 Philippot de Marigny 7 Anthoine de Bonneval 8 Jehan de Clermont 9 Denisot le Clerc, orfèvre et émailleur, faux-monnayeur 10 Colinet l'Aulmosnier 11 Goyssame 12 le Maréchal qui rompit le bras à Me Jehan de Chaulx 13 Tartas 14 Bertrand l'Auvergnat 15 le petit François de Roucy 16 Jehan Cornet d'Arras 17 Jehan d'Ecosse 18 Colard de Blangis 19 Tassin le Verdois 20 Oudinet, cordonnier 21 Guillemin Viande creuze, sergent du prevôt des maréchaux 22 Le Monnier de Carpentras 23 le marchand de bœufz 24 Andry le Provençal 25 Saint Eloy, serrurier 26 Guillemin le Normant 27 Symon de Sancerre 28 Perrenet La borne 29 Le Borgne, essorilé à Auxerre 30 Jehan le Sourt de Tours 31 Jehan Gontier de Reims, autrefois un notable marchand 32 Tassin Tortigue du Mont Saint Jehan, compagnon d'armes 33 Regnault D'Aubourg, perrier 34 Huguenin gascon d'Ostun 35 Tassin le Mesnagier dit le petit Tassin, cardeur 36 Petit Jehan, maître de l'épée 37 Didier Perrot 38 Mahiet 39 Le petit Espaignot *esteveur* 40 Regnault vêtu généralement de pers 41 le bouchier 42 Pierre Ratier 43 le Poursuivant 44 Pierret Cliquet, mercier 45 Bernard de Nicourt.

Il convient de compléter cette liste par les noms suivants ajoutés d'une autre main que celle qui écrivit le corps du rapport :

1. Arch. Com. de Dijon, B 160, fol. 143.
2. *Ibid.*, fol. 144.

46 Loys *esleveur* 47 un nommé Didier 48 Jaquot de la Mer 49 Regnier de Montigny 50 le petit Philippot de Rouen 51 Nicolas le Besgue dit le Roy 52 Colin le breton dit le frommagier de Paris 53 Regnauld le Bourguignon 54 Rosay 55 Valentin 56 le petit Anthoyne 57 Hugues Vaillant qui se faisait nommer Louis 58 Mahiet Guiot, ouvrier de bras 59 Symon le Double qui avait la lèvre fendue 60 Guyot Faucheur 61 Le Borgne Bourguignon de Chalon 62 Le Rousselet de Savoye.

Armé de cette liste, Jean Rabustel devait pouvoir surveiller les Compagnons de la Coquille, renseigner les municipalités sur les faits et gestes de ces bandits.

Ainsi, le 12 juin 1457, on interrogeait Guillemin Maillot, bourrelier, demeurant à Dijon, emprisonné à la requête du procureur [1].

Ce Guillemin Maillot avait suivi la guerre en Lombardie avec le seigneur Guillaume de La Roche, comme crenequinier ; le seigneur de la Roche était au service du duc de Savoie qui combattait alors Francesco Sforza. Il avait assisté à la rencontre du Bourg de Margny et à la prise de divers châteaux de Lombardie incendiés sur l'ordre de Guillaume de Ruffey. Puis il avait été sergent de ville à Dijon, portant la robe mi-partie de blanc et de violet. Mais depuis quatre mois il avait abandonné cet office et était entré en rapport avec les Coquillards. On l'avait vu en compagnie de Le Gascon et chez lui on avait découvert cinq crochets de fer à crocheter et deux florins contrefaits. Aussi avait-il été arrêté.

C'est au sujet de Pierre le Gascon qu'il fut surtout questionné. Il avait connu ce bandit pendant la guerre de Lombardie où ils servaient sous le comte de Gruyère. Il déclara d'abord ignorer qu'il fut ruffien, faiseur de faux florins, joueur aux dés, bien qu'il lui ait entendu dire qu'il avait passé un cerceau au cou d'un marchand de Bourges qui devait lui porter une grande somme de deniers dans un lieu désigné : mais le marchand s'étant voué à Notre-Dame de Liesse le cerceau lui tomba du col. Or, Le Gascon avait reparu à Dijon. Mis à la torture, Maillot avouait être son complice, ainsi que Jacot de la Mer : ils devaient distribuer aux marchands les faux florins que Le Gascon forgeait chez Guillemin. On l'interrogea sur les crochets. Il déclara qu'ils avaient été forgés par un serrurier de Dijon,

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, p. 780.

de la grosseur d'un jonc marin, à qui il avait dit « que c'estoit pour faire petiz baillons pour harnoix de chevaulx ». C'est Le Gascon qui lui en avait fourni le modèle en lui disant :

« Guillemin, vecy deux petis croichets dont je me ayde bien quant je vais aval le pays et j'en ay besoing. — Et alors il qui parle luy dist : je vous prie que me enseigniés la maniere de croicheter. — Lequel Gascon lui promist de le ainsi faire pourveu que luy qui parle feist faire cinq croichetz, ung grant croichet pour grandes serrures, deux moiens pour moyennes serrures et deux petis croichetz pour petites serrures. »

Mais Maillot déclara ignorer la manière de s'en servir ; Tartas, qu'il avait aussi connu, ne la lui avait pas enseignée. On confronta le Gascon et Guillemin ; car « par la confession dudit Gascon il dit que ledit Guillemin luy a donné deux croichetz à croicheter serrures et ledit Guillemin dist par sa confession que ledit Gascon lui en monstra deux, qu'il appelloit *Girosflée*, en luy disant que l'un d'iceulx ne prendroit point ung noble... »

Il résulta de ces explications qu'un nommé Mahiet de Picardie avait baillé à Le Gascon les deux crochets qu'il montra à Guillemin ; que ce dernier avait fait les sept crochets, dont deux en gros fil de fer, qu'il avait en son hôtel. C'est en jargon que Le Gascon avait promis à Guillemin de lui enseigner l'art de crocheter.

Le 12 juillet 1457, Jacot de la Mer était fait prisonnier et interrogé par Jehan du Chemin, échevin.

Jacot de la Mer, avec Haquette, sa femme, étaient les tenanciers de la maison publique de Dijon depuis 1454[1]. Il y avait alors trois filles : Jaquette Faleque, 32 ans ; Mariette la Fevre, 30 ans ; Bellot Outaine, 24 ans[2]. On y menait parfois grand tumulte. Un certain Guillaume Lenragié, chaussetier, frappait un soir à la porte à coups de bâton. Il avait coutume d'avoir compagnie des filles sans les payer, et on ne lui ouvrait pas l'huis quand on le reconnaissait. Il battait et griffait les filles et faisait ses ordures à la porte. A Marion la Belote, il dérobait 6 ou 7 grands blancs[3]. On y rencontrait aussi un certain

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, V, pièce 612.
2. *Ibid.*, p. 537.
3. *Ibid.*, p. 612.

Guillaume, religieux de l'ordre de Cîteaux, un boiteux, qui venait déguisé portant une grande vieille robe noire et qui frappa de deux coups de couteau Bellot Outaine [1]. A la suite d'une rixe, au cours d'une partie de « villote » dans le jardin de Jacot, Nicolas Disonequin avait la cuisse percée d'une dague : c'était un homme de mauvaise vie, ruffien public, ne travaillant pas deux jours en un mois : « et si n'a point de logiz que l'on saiche que ladicte maison de la ville [2] ». Un soir Hugues de Toisy, Antoine de Toisy, serviteurs du bailli d'Auxerre, et un nommé Pierre, battaient dans la maison Haquinet de Rosay, pâtissier : Antoine, d'un coup de braquemart, lui tranchait le genou [3]. C'est dans cette maison que Rabustel avait arrêté les premiers Coquillards.

Ce n'est pas en raison de ces faits que Jacot fut arrêté [4]. Il fut questionné au sujet d'un jeune compagnon, Pierre Gascon, qui avait pris logement, avec d'autres, dans la maison des fillettes trois semaines en ça, et qu'il était soupçonné d'avoir aidé à quitter Dijon, la veille. On les avait vus, avec Maillot, sur les dix heures du soir, à la Porte Guillaume. Interrogé s'il était complice dans la fabrication de faux florins que forgeait Le Gascon, il nia tout. Mais Maillot avait avoué : on mit donc Jacot à la question de l'eau et de la corde. A son tour il avoua qu'il avait reçu pour les répandre les faux florins qu'il avait vu fabriquer par Le Gascon dans la maison de Maillot. Le 15 on lui demanda si Claude Gourbot, Lienart de Molon, écuyer, et Jehan du Marez, mercier, pris en compagnie dudit Gascon, n'étaient pas complices des faux monnayeurs et crocheteurs : il dit que non. Le 16 on interrogea Jacot sur Tartas qu'il déclara connaître depuis trois ans qu'il buvait et mangeait, en compagnie de Mugneret et de Bar sur Aulbe, en l'hôtel des fillettes : mais il ignorait qu'il était crocheteur et n'avait jamais eu part dans ses vols. On lui demanda alors pourquoi il avait dit au Gascon qu'il avait aidé à faire sauver Tartas quand le procureur devait l'arrêter. Jacot reconnut seulement avoir contribué à faire sauver Nicolas de Blangis, que l'on disait être crocheteur. Le Gascon fut alors confronté avec Jacot de la Mer et maintint que Tartas lui avait donné

1. *Ibid.*, p. 537.
2. *Ibid.*, p. 620.
3. *Ibid.*, p. 601.
4. *Ibid.*, B. 360, V.

certaine somme d'argent. Mais Jacot nia que Tartas et Blangis lui aient montré aucun crochet; il n'avait pas vu non plus les cinq crochets de Guillaume Maillot, ignorait la « crocheterie » que devaient faire lesdits Gascon et Guillemin.

Quant à ce Tartas, que la municipalité cherchait avec tant de soin, c'était un redoutable bandit. Il se nommait en réalité Jehan le Charron. Au mois d'août 1456, il avait obtenu une lettre de rémission[1] pour le meurtre de Guise le Roy dit Petit Jehan. On le donne alors pour un pauvre jeune homme, âgé de trente ans environ, marié et demeurant à Pont-Sainte-Maxence. Tartas avait accompagné son grand ami Guiot Karandas qui en voulait à Guise le Roy. Ce dernier devait les mener droit à Senlis. On se querella sur la route : Karandas accusait Guise de connaître charnellement sa femme et sa sœur; à quoi Guise répliquait que c'était lui, Karandas, qui entretenait la sœur de sa femme. Sur quoi Karandas lui ficha une javeline entre les deux épaules et lui perça la gorge de sa dague. Alors Karandas coupa l'aiguillette de la bourse de Guise, partageant avec Tartas 16 lyons d'or et 26 patars. Et Tartas les prit par peur, étant « de belle vie, doux et paisible ». Puis Tartas se mit en sûreté dans l'église de Pont-Sainte-Maxence d'où il fut enlevé par force : sur quoi l'évêque de Beauvais demanda sa réintégration[2]. Mais Simon, pour le procureur du roi au Parlement, donnait à entendre que la lettre de rémission n'était pas valable. Il disait que Tartas était aussi accusé d'être « guecteur de chemins » ; on l'avait vu partir à minuit avec Karandas et disparaître pendant trois semaines. Il avait battu et rançonné un noble, dérobé un autre, violé une jeune fille. Il devait dans la suite se faire pendre à Lyon[3].

Le 12 juillet 1457 le maïeur Henri d'Echenon avait délivré un mandat d'amener contre Pierre le Gascon et ses complices sur les aveux de Guillemin Maillot, lui-même, « chargié de falsifficacion de monnoye forgée en ceste ville et de larrecin par croichetage[4] ».

Le même jour, Mongin la Corne, échevin, accompagné

1. Arch. Nat., JJ 187, p. 182.
2. Arch. Nat., X^{2a} 28, 18 novembre 1456.
3. Note sur l'information contre les Coquillards.
4. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, p. 787.

de 10 personnes à cheval, quittait hâtivement Dijon pour Châtillon-sur-Seine où l'on disait qu'André de Durax dit le Gascon, Claude Godrot, Liénart du Molin, écuyers, et Jehan du Marez, mercier, s'étaient réfugiés. On les surprit couchés dans une hôtellerie. Le 14 on ramenait Le Gascon à Dijon. Cette poursuite avait coûté à la ville 169 fr. 6 gros[1].

Le 20 juillet 1457[2] la chambre de ville pouvait rendre sa sentence :

« Mesdits seigneurs les maieur et eschevins ont délibéré que veus les procès et confessions de André de Durax, dit le Gascon, natif de Bourdeaulx et de Jacot Delemer, cousturier, et Guillemin Maillot, bourrelier, demeurans à Dijon... par lesquels procès et confessions il appert qu'ils ont fait et forgiez de faulx florins à la marque et caractere de bons florins, que l'on dit et nomme vulgairement florins au chat ou postulas... ont condempné et condempnent lesdis crymineulx à estre mis au darrier supplice, pour ce qu'ilz ont encouru peine de mort et en les punissant desdis crimes par eulx commis et perpétrés, seront boulis en une chaudiere ou aultre vaiseaul ou champ de Morimont... et iceuls ainsi boulus et mors, leurs corps seront menez et mis et pendus au gibet de ceste dicte ville... »

Mais le bailli de Dijon qui prétendait à la connaissance du crime de fausse monnaie s'était opposé au procès fait par les gens de la mairie et avait exigé la livraison des accusés (25 juillet). Les officiers du bailli se rendirent vers les prisonniers qui confessèrent leurs crimes. Le 27[3], Me Hugues Noblet, lieutenant du bailli, à son tour « les condamna à estre penduz et estranglez aux fourches de Dijon et leurs biens, se aucuns en avoient, estre confisquez à Monseigneur le duc, et les delivra à Damp de Mascon, lieutenant du prevost de Dijon, lequel ledit jour les fist mener au darrier supplice ».

Le 8 août 1457 la mairie délibérait d'écrire au bailli afin qu'il ordonnât de faire sous le gibet une grande fosse « en laquelle on inhume ceulx qui puis environ demy an y ont esté mis pour ce que en fault telle pourriture que l'infexion pourroit encore estre plus grande comme les médecins dient[4] ».

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, p. 787.
2. Arch. Com. de Dijon, B 161, fol. 8 v°.
3. *Ibid.*, fol. 10 ; Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VI, p. 787, sentence arbitrale du 26 accordant la livraison des coupables.
4. Arch. Com. de Dijon, B 161, fol. 12. Cf. Clément-Janin, *Le Morimont de Dijon*, 1889.

Car la peste régnait alors et les vendangeurs allaient venir travailler dans les vignes qui entouraient le Morimont. Le 22 du même mois les quatre criminels pendus étaient enterrés [1].

Cette exécution n'amena pas la fin des opérations des Coquillards à Dijon. Le 21 juillet 1458, Jean Rabustel, procureur de la ville, le déclarait aux maire et échevins :

« [Il y] avoit en ceste ville de Dijon pluseurs compaignons incogneuz qui sont oyseulx, lesquels ne font que aler et venir parmy ceste dite ville, par nuyt et par jour, et ne scavent les aucuns que de jouer les ungs aux dés, les aultres à la paume et à plusieurs autres jeux, les autres que de ruffinaige. Lesquelx sont la plupart du temps en la maison des fillectes communes es jours que deussent ouvrer de leur mestier et fait à doubté qui n'en y ait de ceulx qui soient lairons, creucheteurs, et qui lui semble que soit fait ung mandement par lequel on face commandement à voye de cri, à son de trompe, que toutes manieres de gens de quelque estat qui soient ne soient si osez d'aler et venir parmi la ville faisant à jour ouvrier les oisivetez dessusdites et autres, ains que ung ovre de son mestier sur pene d'estre mis en prison [2]... »

Cette ordonnance fut rendue le même jour [3].

Le 18 septembre 1458 on interrogeait encore à Dijon Colin l'Aulmosnier dont le nom figure sur la liste des Coquillards [4]. Il se nommait Colinet Mussier ; mais il portait ce surnom parce « qu'il a sa mere au lieu de Lan qui comect ses aulmosnes ». Né à Fismes-en-Tardenois, il servait les maçons comme ouvrier de bras. Il avait travaillé à Ham, à Laon, se proposant de gagner la Bourgogne pour travailler aux vendanges. A Troyes il fit la connaissance d'un roulier du nom de Colin. Ils résolurent de cheminer ensemble. Et l'Aulmosnier lui déclara que s'il avait un associé, il gagnerait bien de l'argent au jeu de marelles :

« Interrogué quelle est la deception et par quel moien il se peut faire que celuy qui a les trois marelles seulement à l'encontre des six peust gaigner contre icelluy qui ne se congnoist, et de quoy scet celluy qui est avec lui et de son accointance, respond que le jeu est

1. *Ibid.*, fol. 14 et 15.
2. Arch. de la ville de Dijon, E 161, fol. 50.
3. *Ibid.*, I, 138.
4. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VII, p. 843.

de telle façon que la pratique d'asseoir les marelles est de telle nature que fault que les trois d'une part et les six d'aultre part soient assises sur les trois que le congnoissant veult ordonner ; en ce cas est impossible que les six peussent gaigner ».

Mais sur le fait des dés avantagés Coilnet répondit qu'il connaissait bien un « dé sur le haut ou sur le bas, qui est un dé usé de telle sorte qu'il tombe sur le haut ou le bas ». Mais il ignorait ce que c'était qu'une *valée*, un *bouton*, un dé de *forte cire* ou de *forte sarre*, un *rosaire*.

Le 20 septembre on lui demanda s'il ne connaissait pas « aulcuns compaignons de ceulx qui s'entremectent des habiletez du jeu de marelles et autres jeux deceptis, et que l'on nomme communement estre de la compaignie des Enffans de la Coquille » ; il répondit qu'il connaissait un nommé Symon le Double, qui a la lèvre fendue, qui devait être vers Besançon, et un nommé Guyot, faucheur. Tous deux avaient gagné aux foires de Champagne, vers Reims et Châlons, en jouant aux cartes. Il signala aussi un nommé Didier qui demeurait avec eux, résidant entre Châlons et Vertus. Interrogé s'il s'entremit de bailler de faux lingots, de fausses chaînes « ne qu'il feust oncques agent et consentant d'*estever*, crocheter ne faire les euvres telles que les compaignons de la Coquille ont accoustumé de faire, respond que non et ne s'entremist oncques d'aultres déceptions que de jouer aux marelles et aux dez en la maniere que ci dessus a confessé ». Or on savait à Dijon que l'Aulmosnier « est du nombre d'iceulx Coquillars ». On le mit donc à la question de l'eau et de la corde. Il déclara alors que Mahiet lui avait autrefois fait des aveux :

« qu'il congnoissoit la pluspart des compaignons dont les noms lui furent lundi derrenier declairés et que ledit Mahiet avoit esté avec aulcuns d'iceulx à Paris et en pays de La Rochelle, mais néanmoins ne luy a monstré ne declairé autre chose de ce quoy lesdits Coquillars s'entremectent, excepté du jeu de marelles... Et après ce a esté interrogué s'il fut oncques en place là où l'on desroboit aulcunes esglises, et là où l'on crochetoit aulcuns coffres, ne s'il fit oncques aucunes *esteves*, abilité du *blanc colon*, de *planter* des faux lingos, et telles ou semblables deceptions dont les Coquillars usent, respont que non, sur le péril de la dampnacion de son ame... »

Mais les vols ne cessèrent pas pour cela à Dijon. Le 1[er] février 1459 (n. st.), comme Perreaul Martin, lanternier, et

Jehannot Bechelet, chaudronnier, procureurs de l'église de Saint-Michel, voulaient parer le buffet des reliques pour la fête de la Purification Notre-Dame, ils trouvaient les coffres du trésor ouverts sans qu'on pût y constater d'effraction : avaient disparu un ciboire d'argent doré, un calice, une tasse d'argent, une petite cuiller d'or, une courroie d'argent, une bourse contenant 30 florins et de petites pierres. On y avait pris une armoire, un encensoir d'argent, des calices, des croix d'argent doré[1].

Et bien que depuis quatre ans on montât soigneusement le guet dans la ville à cause des Coquillards, qu'il fût défendu de circuler dans la cité avec des bâtons ou sans lanterne le soir, cela n'empêchait pas de jeunes compagnons d'aller tirer les sonnettes aux huis des hôtes[2] ; quant aux choriaux de la chapelle ducale, ils menaient grand tapage nocturne, insultaient l'échevin Ogier Naudin, allaient chercher des fillettes publiques, se vantaient, en présence de leur mari, de chevaucher les femmes mariées. Et ils obtenaient des lettres royales faisant défense au bailli de Dijon de connaître de leurs fredaines[3].

Le 1er mai 1459, Me Martin de Bellefaye, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, demandait à Dijon le double de la procédure commencée au sujet d'un certain Jean Moreau, dit Nattier, prisonnier pour vol à Sainte-Geneviève de Paris : il avait dérobé une tasse d'argent très ancienne au fond de laquelle était un reliquaire de la tête de la sainte. C'est dans cette tasse que sainte Geneviève donnait à boire aux malades qu'elle guérissait ; et depuis on y faisait boire les fiévreux en particulier. On le chargeait aussi d'avoir dérobé à la Sainte-Chapelle du Palais une paix d'argent doré en façon de fleur de lys ; en l'hôtel de l'Echiquier, près Saint-Gervais, plusieurs tasses d'argent et grande somme de deniers[4]. Précédemment ce Nattier avait pris part au crochetage de l'église de Saint-Michel de Dijon, avec l'aide d'un certain Lucas : ils y avaient enlevé ciboire, reliquaires et calices d'argent[5] (février 1459).

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VII, p. 867.
2. *Ibid.*, p. 955. Information contre les valets et le fils de Josse Lorfèvre.
3. Arch. Com. de Dijon, I 105, n° 1.
4. Arch. Com. de Dijon, C 5, pièce 55.
5. Arch. Com. de Dijon, B 161, fol. 70.

Au mois d'août 1456, il est dit pauvre compagnon nattier, chargé d'une femme et de trois petits enfants : il était alors prisonnier à la Conciergerie pour avoir dérobé deux écus d'or et deux blancs à un orfèvre du Pont au Change ; il volait ensuite un couteau. Dans les prisons du Châtelet Moreau avait fait connaissance d'Alain le Gentil et s'était évadé avec lui [1].

Mais il est évident que le guet que l'on faisait par la ville amena les malfaiteurs à se disperser. On dit au mois de juillet 1459 « que lesdits sacrileges et larrons se sont en une grant partie eslongnez de ladicte ville ; et en y a eu des mis au darrenier supplice et si en y a eu des bannis ».

C'est donc hors de Dijon et de la Bourgogne qu'il nous faudra suivre maintenant les Coquillards. C'est ainsi que les annotations sur l'information nous apprennent que Loys *esteveur* fut pendu à Amiens ; Raymonnet, condamné à mort, jeté dans un puits en Avignon ; Godeaul mis à mort ; Antoine de Bonneval banni de Dijon ; Denisot le Clerc bouilli comme faux monnayeur ; le petit François de Roucy et le petit Philippot de Rouen, pendus ; Tassin le Verdois, condamné à mort comme Oudinet le Cordonnier, Guillemin Viande-Creuze et Tassin le Mesnagier ; Tartas fut pendu à Lyon ; pendus également Regnault le Bourguignon et Rosay ; Valentin fut mis à mort à Grenoble ; le petit Espagnot pendu à Tours ; Le Bouchier pendu à Paris ; le Borgne de Chalon condamné à mort ; Le Rousselet de Savoye mourut en Provence ; le Poursuyvant se fit arrêter à la foire du Lendit et fut rendu le 18 juin 1459 aux religieux de Saint-Denis qui lui firent son procès [2].

Voici quelques renseignements sur d'autres Coquillards.

Bar sur Aulbe était le surnom de Dimanche le Loup. Il semble bien que ce soit le personnage visé dans une lettre du procureur de Saumur au président des comptes d'Anjou « touchant deux prisonniers qui sont crochetteurs estans ès prisons de Saumur » [3]. Ils avaient été pris la veille de la Saint Jehan et le procureur les avait trouvés « varians et fort menteurs ». L'un d'eux, Le Loup, natif de Chinon, confessa avoir été en prison à Tours depuis deux ans pour avoir

1. Arch. Nat., JJ 183, p. 156.
2. Bibl. Nat., Dupuy, 250.
3. Lettre datée de Saumur, le 4 juillet (Arch. Nat., P 1334^7, fol. 55 v°).

mis en vente un bréviaire qu'il avait dérobé à un homme d'église du Poitou. Mais à Tours on ne le connaissait pas. A Chinon on sut qu'il avait été complice d'un vol de 50 marcs d'argent à Auray au préjudice d'une veuve. Tous deux étaient réclamés comme clercs par l'Official dont l'appariteur avait parlé avec tant d'irrévérence qu'on avait dû le conduire en prison :

« Et pour ce très honnorez seigneurs que nous pensons bien estre timpanisez, nous vous escrivons ces choses affin qu'il vous plaise avoir advis que est à fere en la matiere. Et nous a semblé qu'il seroit bon en prevenant que on doit faire executer une complainte ou nom du roy de Sicille contre ledit official, promocteur et appariteurs et autres officiers de la juridiction ecclesiastique qui ont fait tort audit seigneur de monnester ses officiers, sans aucune somacion ou requeste précedant, mesmement pour telz larrons affectez, dont le nombre est si grant que merveilles et tiennent partie de leur sejour environ ceste ville et nous a l'en aujourd'hui amené de touz frais. »

Le lendemain, de Saumur, une nouvelle lettre était adressée au président de la chambre des comptes d'Anjou :

« On dit en ceste ville que vous avez le *grant Caym* de la crocheterie. Vous le saurez mieulx entre cy et quinze jours que ceulx qui en parlent. Monseigneur le procureur en dit raige de ce qu'il en a sceu. Et luy a esté dit par gens d'estat que Monseigneur de Tours a fait declaracion que le Lou ne joyroit plus du previlleige clerical... »

Une note de l'information des Coquillards nous apprend qu'il fut pendu : la dénonciation des Coquillards ne le sauva pas cette fois.

Jehan le Sourt, qui fut également pendu, avait eu au mois de mars 1454 le bénéfice d'une lettre de rémission[1]. C'était un jeune homme de Tours qui au cours d'une rixe frappa d'un petit couteau qu'il portait à la ceinture Jehan de Trave, qui mourut du coup. Alors Jehan le Sourt s'était absenté du pays.

Quant à Christophe Turgis, banni de la ville de Dijon, il était prisonnier en la Conciergerie de Paris, le 18 novembre 1456 où l'évêque le réclamait comme clerc[2]. On le chargeait

1. Arch. Nat., JJ 182.
2. Arch. Nat., X^{2a} 28.

d'avoir eu accointance avec Denisot le Clerc qui avait forgé plusieurs faux demi-écus que Turgis répandait. Il avait dérobé 200 francs à son maître, et en l'hôtel de l'Echiquier six tasses d'argent, 12 francs, un *agnus dei* qu'il prit en un coffre que lui et son compagnon crochetèrent. On vendit cela à Angers. « Dit que Turgis a guetté les chemins, a procedé à destroussement et à murtres ». Entre Saumur et Angers, lui et son compagnon détroussèrent un marchand à qui ils coupèrent la gorge. Après quoi ils se dirigèrent vers Nyort ; en chemin ils volèrent à un marchand 100 écus et Turgis lui coupa la gorge. Pour ces crimes il avait été constitué prisonnier à Sens, à Soissons, à Dieppe : « mais desdits lieux s'en est alé franc et quicte ». Depuis fait prisonnier par le prévôt de Senlis, Turgis avait nié tous ces cas, fors l'affaire de Denisot le Clerc et celle des 200 francs. Mais Luillier, pour Paris (l'évêque), le réclamait encore puisqu'il n'était convaincu. Turgis fut bouilli comme faux monnayeur à Paris le 17 décembre 1456 et son corps pendu au gibet [1].

Nous parlerons plus loin de Montigny, l'ami de François Villon, qui fut pendu à Paris, au mois de septembre 1457. Sa mauvaise réputation lui survécut : dans une procédure du 26 avril 1464 son nom est accolé à ceux de Turgis et de Tartas [2]. Le 12 avril 1470, à propos d'Olivier Jehan, un « breton », clerc incorrigible, Ganay l'avocat alléguait « de Turgis et de Montigny qui estoient clercs non mariez, qui furent requis par l'evesque *in judicio contradictorio* ; mais il en fut debouté. Bataille dit que Turgis et Montigny avoient esté plusieurs fois prisonniers... »

Enfin c'est par Villon que nous savons que les Coquillards opérèrent à Rueil et à Montpipeau où Colin de Cayeux se fit prendre.

C'est tout ce que nous savons sur les membres de la Coquille. On peut croire que le maître de l'épée était un prévôt d'armes car le jeu de l'épée, maniée à deux mains, constituait un

1. Bibl. Nat., Dupuy, 250.

2. « Ganay... dit que ne fault point de déclaracion de court d'eglise avant que aucun puisse estre dit incorrigible, car le contraire a esté décidé par les arrestz de Turgiz, Montigny et Tartaz, et, pour ce, requiert estre defendu à l'evesque de Paris de ne plus l'alleguer » (Arch. Nat., X^{2a} 32. Affaire de Philippin d'Amiens) [Communication de M. Auguste Longnon].

exercice apprécié de nos aïeux : mais on ne devait pas s'y porter de coups [1]. Quant au cordelier Johannes, apostat, ce pourrait être cet homme qu'on vit, en habit de cordelier, sans savoir s'il était cordelier ou non, aller souvent du duc de Guyenne vers le duc de Nemours. On sut depuis qu'il n'était ni cordelier, ni prêtre, qu'il s'appelait Johannes : c'est lui qui accusa de sorcellerie l'abbé de Saint-Jehan [2].

Toutefois une bande de crocheteurs organisés, et pouvant comprendre 400 personnes, reparut avant 1464 dans le Midi de la France.

Voici comment Guillaume de Varye annonçait cette nouvelle à Jean Bourré, l'homme de confiance de Louis XI :

A monseigneur du Plessis maistre Jehan Bourré conseillier et maistre des comptes du roy.

Monseigneur du Plessis, je vous vueil adviser d'une matiere qui s'est trouvée en ce pays, qui est la plus grant deablerie dont vous oystes oncques parler : c'est d'une secte de crocheterie, la plus terrible qui oncques fu trouvée. Il y a ung Roy, ung Connestable, et plusieurs notables officiers. Monseigneur de Clermont (a) ja bonne piece a fait prendre le Connestable et n'est riens qu'il ne die. Il a encusé le Roy et bien jusques à iiij^{c} autres dont il y a gens de toutes sortes [*une ligne de noms rayée*]. Le Roy est prins et est es mains du cardinal d'Avignon. Monseigneur de Clermont en a ja fait pendre v ou vj et tient tousjours le Connestable qui fait rage de dire belles choses. C'est une droite deablerie comment ilz povoient ainsi besongner ensemble. Ilz ont ung jargon que autres n'entendent. Cestuy-cy dit tout, et ceulx qu'on lui amene devant luy, des qu'ilz le voient ou visage, confessent les cas. Il y avoit vj d'entre eulx depputez à vendre les butins. Il se treuve qu'ilz ont robé puis ung an ença plus de iiij M marcs d'argent en églises et mis les reliques en fumiers et telz lieux. Le pris de l'argent est v escus du marc, et croy se trouveront les changeurs en aucunes bonnes villes qui les achetoient et se y pourra trouver des amendes pour le Roy. Je vous en advise principalment pour lui en parler, afin que se on lui demande des amendes, il ne lui plaise en donner nulles, car il en pourra, croy, avoir de bon argent. Envoyez moy une commission où on puisse mettre deux ou trois noms et je adviseray de y mettre ung

1. Arch. Nat., JJ 176, p. 775. Décembre 1450. Lettre de rémission pour Pierre Marqueur, relativement au meurtre d'un prévôt maître d'armes.

2. Procès du duc de Nemours (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2000, fol. 193 v°. 18 nov. 1476).

bon commissaire ou deux qui sera pour besongner sur le fait de ces ribaulx acheteurs qui sont changeurs et marchans de bonnes villes, qui, croy, congnoissoient bien dont l'argent venoit et le pris le jugeoit assez. Il y a de ceste matiere assez pour escripre deux fueilles de papier, mais vous n'en aurez à present plus. Et prie à Dieu qu'il vous donne ce que desirez.

Eescript au Puy le xvi[e] d'avril.

Vostre serviteur et parfait ami,

Guillaume de Varye[1].

On conçoit l'importance pour la justice de connaitre les recéleurs d'une bande aussi puissante et hiérarchisée avec son Roy[2], son connétable, ses officiers. Le 29 octobre 1464 on délivrait une lettre de rémission à Jehan Perrier, marchand et changeur demeurant à Montpellier, qui nous fait connaître les ravages de ces associations de crocheteurs.

Car « à l'occasion de ce que aucuns larrons et gens de mauvaise vie, que on appelle communement crocheteurs, ont en nostre pays de Languedoc crocheté plusieurs eglises et autres lieux et en icelles emblé et desrobé croix, calices et joyaulx et reliquieres et autres bagues d'or et d'argent, en grant quantité et valeur, et partie d'iceulx venduz à aucuns marchans de nostre dicte ville de Montpellier et que l'on a mis sus et imposé aud. suppliant en avoir achetté desdits crocheteurs », ledit Perrier avait été mis en procès par le procureur du roi : on le tint quitte de tout ce qu'il avait pu acheter à son insu des crocheteurs moyennant 500 écus d'or[3].

Après tous ces détails, il convient de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la bande des Coquillards.

Ils étaient crocheteurs, faux monnayeurs, tricheurs, brigands de grand chemin.

Parmi ceux que nous connaissons, on rencontre un

1. Bibliothèque Nationale, ms. français 20600, p. 53.

2. Nous retrouverons ce trait dans la bande des Mauvais Garçons qui parcourut l'Auvergne, le Bourbonnais, le Limousin, le Poitou avant 1523. « Et fut intitulé le Roy Guillot [Guillaume de Monteleon] et avoit trésoriers généraulx, admiral et autres qui se contrefaisoient et donnoient telz noms : et luy on l'appeloit le Roy... » *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 168.

3. Arch. Nat., JJ 199, p. 473.

religieux apostat (Johannes), un orfèvre émailleur (Denisot le Clerc), un clerc de bonne famille (Régnier de Montigny), un autre Colin de Cayeulx, fils d'un serrurier, un sergent du prévôt des maréchaux (Guillemin Viande Creuze), un notable marchand de Reims (Jehan Gontier), un prévôt d'armes (Petit Jehan), un tenancier de maison publique (Jacot de la Mer), un écuyer (Liénart du Molin), un mercier [1] (Pierre Cliquet). Les autres sont des ouvriers : un cordonnier (Oudinet), un serrurier (Saint-Eloi), un tailleur de pierres (Regnault d'Aubourg), un cardeur (Tassin le Mesnager), un ouvrier de bras (Mahiet Guiot), un aide maçon (Colin L'Aulmosnier), un bourrelier (Guillemin Maillot), un charpentier (Philippot de Marigny).

Même diversité relativement à leur origine : l'information insistera sur ce fait que ces malfaiteurs sont étrangers aux pays où ils opéraient.

On y rencontre un Picard (Colin l'Aulmosnier), Jehan de Clermont, Anthoine de Bonneval, Bernard de Nicourt, François de Roucy, Girard de Rouen, Guillaume le Normand, Regnault le Bourguigon, Simon de Sancerre, Le Sourt de Tours, Jean Gontier de Reims, Dimanche le Loup de Bar sur Aulbe. Mais on remarquera la présence de gens du Midi : Raymonnet, Andry le Provençal, le Mugnier de Carpentras. A lire les noms qui suivent, on se croirait en présence d'une montre de gens d'armes : André de Durax, gascon, Huguenin gascon d'Oston, Jehan d'Escosse, le Rousselet de Savoie, le Petit Espagnol. Enfin nous savons que Guillemin Maillot, le bourrelier, avait suivi les gens d'armes. Tartas est vraisemblablement un surnom rappelant la journée où figurèrent de nombreux écorcheurs.

Certes, le lien qui rattache cette bande aux débris des compagnies militaires est ténu. On ne peut pas y voir strictement la transformation des bandes de routiers en sociétés de voleurs. Les différentes classes dangereuses que nous avons passé en revue nous ont presque toutes fourni un trait pouvant éclairer les procédés ou l'histoire de cette bande. En particulier, l'emploi du crochet pour ouvrir les serrures remonte beaucoup plus haut et le vol des églises

1. Jean du Marez était également mercier.

fut pratiqué avant eux [1] ; de même les déceptions aux jeux [2].

Mais voici un personnage, banni de Dijon en 1450, qui avait fréquenté les routiers, et semble bien déjà un coquillard. C'est Henry Grossemere [3]. Né à Metz, il déclarait en 1449 exercer la profession de sellier. Interrogé comment il avait vécu depuis 25 ans, il déclara avoir suivi la guerre en compagnie de Poton de Saintrailles et autres en France et sur les frontières de Normandie, à Louviers, à Dieppe, jusqu'au jour où le Dauphin emmena les routiers en Alsace. Il s'arrêta à Metz, chez son père, Didier. Il délaissa la guerre et possédait alors, tant en argent qu'en chevaux, 400 francs. A Genève il lia connaissance avec un marchand de Metz qu'il accompagna en Italie. On le retrouve à Besançon où il vendait des perles à un orfèvre ; à un autre des lingots. Puis à Dijon il fréquenta une fille publique nommée Novelle. Grossemerre nia avoir été avec d'autres « brigans et espieurs » en Bourgogne, et associé « avec aucuns compaignons qui pourtaient par le pays lingoz et chaynes de cuyvre doré et les vendent comme bons en trompant les marchans ». Le maïeur réunit toutefois contre Henry Grossemere des charges très lourdes. Voici comment il nous le montre :

« vivant deshonnestement et qui maintenoit au lieu publique et bordeaul de ceste ville une fillette commune, nommé Noelle, laquelle il gouvernoit comme ruffien, en vivant de son vil et deshonneste gaing ; et en oultre, que depuis deux ans en ça, ledit Henry avoit a plusieurs fois vendu et distribué en ceste dicte ville plusieurs lingoz d'argent blanc, tant fin que de basse loy, mal fonduz, et esquelz povoit avoir grant suspicion : considéré aussy que lors et ou temps qu'il vendit lesdits lingotz il estoit comme famé et renommé que en plusieurs églises des villaiges, de deux, trois et quatre lieues à l'environ de ceste ville de Dijon, avoient esté prins et robé furtivement et de nuyt plusieurs calices, auquel tems ledit Henry estoit souvent

1. On voit qu'en 1389 un nommé Durand pénétrait dans les églises à l'aide d'un « crochet de fer qu'il portoit avec luy sur soy ». Ailleurs il est question d'un coffre ouvert avec une « tenaille de fer », d'un « cisel » qui servait au même office (*Registre criminel du Châtelet*, I, p. 4-5, 91, 96).

2. Ne semble-t-il pas un coquillard ce personnage vagabond, joueur de faux dés « fréquentant foires et marchez » (1389), qui a toujours de l'argent sans travailler et se montre toujours bien vêtu ? (*Registre criminel du Châtelet*, I, p. 103).

3. Interrogatoire du 2 avril 1449 (Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, IV, pièce 353).

alant et venant audit Dijon, et y séjournoit aulcunes fois ung mois, plus ou moins, despensoit moult largement et habundamment avec et en la compaignie de ladicte fille commune, et la vestoit et habilloit de notables robes et chapperons de bon drap... »

Ces délits n'étant pas suffisamment prouvés, Grossemere avait demandé son élargissement ; on le lui accorda à charge de se représenter sous peine de bannissement et de perdre ses effets mis en gage. Henry disparut et fut banni à perpétuité de la ville et banlieue de Dijon le 28 janvier 1450 (n. st.)[1].

On notera enfin que la mendicité (épilepsie feinte, enfants suppliciés et volés) n'entre pour rien chez les Coquillards qui se rattachent donc aux débris des Ecorcheurs plutôt qu'à la compagnie de Bâle (1430-1475), dont la mendicité forma le trait dominant : ce ne sont guère que les ruses et la langue des mendiants que nous fait connaître le *Liber Vagatorum*. Quant à l'usage des déceptions au jeu pratiquées chez les Coquillards, il est commun avec les pratiques des bandits méridionaux, comme nous les connaissons d'après la *Germania*, ou l'argot espagnol.

CHAPITRE IV

FRANÇOIS VILLON ET LES COQUILLARDS

Un des faits les plus importants pour l'histoire de la linguistique révélé par le procès des Coquillards est l'existence d'un jargon à l'usage de cette bande de malfaiteurs. C'est le premier en date que nous connaissions (1455). Nous retiendrons cependant cette déclaration d'un des témoins, âgé seulement de trente-quatre ans, qu'il avait parlé dans sa jeunesse un jargon plus ancien : et telle était l'habitude des Coquillards de parler jargon entre eux qu'un des accusés ne put s'empêcher de jargonner dans son interrogatoire.

L'usage du jargon semble donc s'être généralisé assez rapi-

1. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 362, I, fol. 78 [Livre rouge du bourreau]. On lit le nom d'Henry Grossemerre : au-dessous on voit un personnage pendu avec la mention : *homicide*.

dement parmi les malfaiteurs. Quand l'un des Coquillards parlait un peu trop, là où des gens pouvaient l'entendre et l'accuser, un compère crachait à la façon d'un homme enrhumé qui ne peut avoir sa salive : les compagnons de la Coquille se taisaient alors ou changeaient de langage[1]. Mais tous n'étaient pas initiés. Le 12 novembre 1462 on interrogeait à Dijon Jean Robert. Il se nommait en réalité Jean Trotet, natif de Châlons, prêtre de l'ordre de la Trinité ; pour « l'amour d'une fille qu'il amoit très bien et de laquelle ne se povoit départir », il quitta son habit de religieux et s'en vint avec elle en Bourgogne. A Besançon ils rencontrèrent Jehan Hémart avec qui il vola aux ouvroirs. A Salins, Hémart trouva un nommé Le Cordelier, tonnelier : « lesquels parloient entre eulx jargon, et ne les entendoit point ledit déposant[2]... ». Quand Guillaume de Varye signala à Jean Bourré la bande des crocheteurs du Languedoc il déclara : « ils ont un jargon que autres n'entendent[3] ».

Un autre fait, qui n'a pas moins de conséquence, est que François Villon a connu les Coquillards, qu'il a su et écrit leur jargon[4], que deux de ses amis, Régnier de Montigny et Colin de Cayeux, firent partie de cette bande de malfaiteurs.

François Villon a nommé Régnier de Montigny aux h. XVII et XVIII de ses *lais* où il n'a guère fait mention que des connaissances de sa jeunesse. Dans la ballade II du Jargon il rappelle son supplice (septembre 1457) :

Montigny y fut par exemple
Bien attaché au halle grup
Et y jargonnast il le tremple,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

Quant à Colin de Cayeux il est nommé au v. 1675 du *Grant Testament* dans la ballade que Villon dédia aux enfants perdus :

Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau ;

1. Déposition de Jean Volte, dit l'Auvergnat.
2. Arch. Dép. de la Côte-d'Or, B 360, VIII, p. 40 *bis*.
3. Voir ci-dessus, p. 414.
4. Je congnois quand pipeur jargonne...
Je congnois tout fors que moi mesme.
(Ballade des Menus propos).

Mes clers près prenans comme glus,
Si vous allez à Montpipeau
Ou a Rueil, gardez la peau ;
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulsist le rappeau,
La perdit Colin de Cayeux...

Enfin il est impossible de ne pas reconnaître ce Coquillard dans la ballade II du Jargon où Villon fait d'ailleurs allusion à cette bande :

Coquillars, aruans à Ruel,
Men ys vous chante que gardez
Que n'y laissez et corps et pel,
Com fist Colin L'Escailler.
Devant la roe à babiller,
Il babigna pour son salut !
Pas ne sçavoit oingnons peller,
Dont l'amboureux luy rompt le suc.

Suivant une habitude chère au poète, Villon a fait un jeu de mots sur le nom de Colin de Cayeux, qu'en la circonstance il appelle l'Escailler, ce qui revient à dire le Coquillard ou le porteur de coquille *(l'écaille)*. Enfin, à la liste des Coquillards dictée par Perrenet le Fournier, Rabustel avait ajouté le nom de *Régnier de Montigny*. Et, comme il suivait l'histoire de ces malfaiteurs, il ajouta dans la marge de son enquête : *mort et pendu* [1].

Nous connaissons d'ailleurs la carrière de ces deux dévoyés. Régnier de Montigny était le fils mineur de Jehan de Montigny, écuyer panetier de Charles VI et élu de Paris. En 1446 il est qualifié d'écuyer (Villon le nommera *noble homme*) et il intentait une action contre Guillaume le Moyne, sergent à verge, qui l'aurait battu. Ses curateurs (Montigny était alors mineur) sont Jacques de Canlers (son oncle), Pierre de Saint-Amand, Henry de Danes, « parents et amis dudit Montigny » [2]. Régnier était l'aîné de Villon de quelques années, et apparenté aux meilleures familles du Trésor, du Parlement. Comment était-il tombé dans le mal ? Dès 1452 on le voit condamné au bannis-

1. Le nom de Régnier de Montigny est porté une seconde fois sur la liste. Il est rayé et la mention *pendu ante* se lit dans la marge.
2. Bibl. Nat., Clairambault, 763.

sement pour avoir rossé deux agents du guet à la porte de l'ostel de la Grosse Margot. Il fut emprisonné à Rouen, à Tours, à Bordeaux. Il escroquait vingt écus de drap à un marchand de Poitiers. A Paris il fut poursuivi pour avoir joué à la marelle. Il était compromis dans l'affaire du meurtre de Colin Pensete. En 1457 il aliénait le fief de Montigny, débris de l'héritage paternel. Cette année-là Regnier faisait le guet tandis que ses compagnons enlevaient deux burettes d'argent en l'église des Quinze-Vingts, un calice et un petit livre d'heures à Saint-Jean-en-Grève. Emprisonné au Châtelet de Paris pour la seconde fois, il fut condamné à mort le 9 septembre[1]. Régnier appela de cette sentence. Ses parents intercédèrent pour lui ; en considération de sa sœur, qui allait devenir mère, il obtint une lettre de rémission à la charge de se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle[2]. Mais le Parlement confirma sa sentence le 15 septembre[3]. Une note sur l'information relative aux Coquillards et la ballade II du Jargon nous apprennent que ce clerc incorrigible fut pendu, sans doute le 16 septembre 1457. Treize ans après ces évènements on parlait encore au Parlement de ce clerc malfaiteur[4].

Quant à Colin de Cayeux, qui avait pris part aux opérations des Coquillards à Rueil et à Montpipeau, il était fils d'un serrurier ; étudiant à Paris il tomba lui aussi de bonne heure dans le crime. « Larron, crocheteur, pilleur et sacrilège, être incorrigible » : ainsi le qualifiera le procureur du roi. Cayeux fut deux fois rendu à l'évêque de Paris le 9 février 1450 et le 14 septembre 1452. En 1456 il fut arrêté par le guet du Châtelet ; il participait au vol d'un religieux augustin et à celui du collège de Navarre. Pris en Normandie, il s'évada de la prison de l'évêque de Bayeux et crochetait les prisons de l'archevêché de Rouen. Enfin, dans l'été de 1460, il fut arrêté dans l'église de Saint-Leu d'Esserent par le prévôt de Senlis et transféré à Paris. Le 28 septembre, comme les évêques de Beauvais et de Senlis le réclamaient, Barbin le déclarait

1. Bibl. Nat., Dupuy, 250.
2. Longnon, *Etude biographique sur Fr. Villon*, p. 71-74, 150-160 ; *Œuvres complètes de Fr. Villon* (1892), p. XXI-XXII.
3. Bibl. Nat., Dupuy, 250.
4. Arch. Nat., X[1a] 8311 fol. 205, 12 avril 1470.

incorrigible et lui déniait le privilège de clerc[1] : « dit qu'il est fort chargé de plusieurs piperies et de plusieurs *esteves* », terme qui revient souvent dans le jargon des Coquillards. Les ballades du Jargon nous apprennent que les opérations imprudentes des Coquillards autour de Montpipeau et de Rueil amenèrent sa fin.

C'est ce milieu que fréquenta Villon après le meurtre du prêtre Philippe Sermoise, qui semble bien avoir mis fin à sa vie régulière (5 juin 1455). Vers la Noël 1456 il participait au crochetage du collège de Navarre, vol qui rapporta cinq cents écus au poète et à ses associés, Colin de Cayeux et Petit Jean, un très habile crocheteur. Au dire de Guy Tabarie, François Villon partit alors pour Angers où il devait préparer le cambriolage d'un sien oncle, possesseur de cinq ou six cents écus. Le 17 juillet 1460 l'entrée solennelle de Marie d'Orléans à Orléans sauvait le poète de la mort. En 1461, il était de nouveau prisonnier à Meung-sur-Loire, où la venue de Louis XI amena pour lui une nouvelle délivrance. En 1462, Villon était prisonnier au Châtelet de Paris pour vol. En 1463, poursuivi au sujet d'une rixe à laquelle il avait assisté, sans y prendre part d'ailleurs, il fut condamné à être pendu et étranglé. Il en appela et, le 5 janvier 1463 (n. st.), le Parlement annulait ce cruel jugement ; mais, eu égard « à la mauvaise vie dudit Villon », il le bannissait pour dix ans de la vicomté de Paris.

Certes, c'était un lourd passé que traînait le poète de trente-deux ans.

Pour les avoir fréquentés, ou avoir vécu comme eux, François Villon entendit le langage des Coquillards et s'amusa à composer en leur jargon[2].

1. Longnon, *Œuvres complètes de Fr. Villon* (1890), p. 22 ; il fut condamné à être « pendu et étranglé » le 28 septembre 1460 (Dupuy, 250). — Faut il reconnaître ce personnage dans un nommé « l'Escalier » signalé comme complice de nombreux vols en Poitou ? (Arch. Nat., JJ. 188, p. 89, mai 1459).

2. Voir sur ces ballades la notice publiée ci-dessus, p. 116 à 121.

NOTE ADDITIONNELLE

Aux témoignages de Geoffroy Tory, Rabelais, Noël du Fail, Ambroise Paré et Henri Estienne sur l'argot du xvi[e] siècle, témoignages cités dans l'Introduction, ajoutons celui de Calvin, qui fait à deux reprises allusion au jargon des gueux de son temps.

Tout d'abord, dans la *Briefve Instruction contre les Anabaptistes* (1544):

« Ceste secte se nomme des Libertins. Et contrefont tant les spirituelz, qu'ilz ne tiennent conte de la saincte parolle de Dieu, non plus que de fables, sinon quand bon leur semble, et quand ilz la peuvent depraver, pour la faire servir par force à leurs opinions diaboliques. D'avantage, *ilz ont un gergon, comme gueux de l'hostiere,* qu'on ne sait que c'est qu'ilz veulent dire, et aussi ne s'entendent ilz pas : sinon qu'ilz ont bien ceste astuce, de couvrir par ce moyen la turpitude de leur doctrine. » (*Opera*, éd. Baum, Caunitz et Reuss, t. VII, p. 53).

Ensuite, dans son écrit *Contre la Secte fantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels* (1545) :

« Comme les gueux de l'hostiere, qu'on appelle ont un gergon à part, qui n'est entendu que de leur confrairie : tellement qu'ilz trahiroyent un homme parlans en sa presence, sans qu'ils s'en apperceust : aussi les Quintinistes ont une langue sauvaige, en laquelle ilz gasouillent tellement qu'on n'y entend quasi non plus qu'au chant des oiseaux. *Non pas qu'ilz n'usent des mots communs qu'ont les autres ; mais ilz en deguisent tellement la signification*, que jamais on ne sait quel est le sujet de la matiere dont ilz parlent, ne que c'est qu'ilz veulent affermer ou nier... Que ce soit donc une marque pour les discerner, quand on les orra ainsi parler, ou plutost gasouiller, que on n'y entendra que le hault Allemant. » (*Ibidem,* t. VII, p. 168).

TABLE DES MATIÈRES

Préface . . . . VII-XV

Introduction 1-81

I. — Premières traces isolées 9-14

II. — Le xve siècle 15-24

1. — Les Coquillards 15-17
2. — Le Jobelin de Villon 17-23
3. — Les Mystères 23-24

III. — Le xvie siècle 24-48

1. — L'argot dans Rabelais 24-36
2. — Un capitaine de Gueux 37-39
3. — L'argot chez les imitateurs de Rabelais 40-42
4. — Une caractéristique du jargon . . 42-44
5. — La Vie genereuse 44-48

IV. — Le xviie siècle 48-62

1. — Le Jargon de l'Argot reformé . . 49-57
2. — Le style burlesque 57-61
3. — Un poète provincial. 61-62

V. — Le xviiie siècle 62-81

1. — Cartouche et son temps 62-66
2. — Le style poissard 67-71
3. — Un document de l'époque révolutionnaire. 71-74
4. — L'argot et les lexicographes . . . 75-81

Première Partie. — Documents jargonnesques. . 83-264
I. — Le Procès des Coquillards (1455) . . . 83-110
II. — Les Ballades de Villon (1457-1460). . . 111-138
III. — La Vie genereuse (1596) 139-167
IV. — Glossaire de Guill. Bouchet (1598). . . 168-174
V. — Le Pasquil du rencontre des cocus (1623). 175-176
VI. — Le Jargon de l'Argot reformé (1628). . 177-248
VII. — Responce et complaincte (1630). . . . 249-264

Deuxième Partie. — Documents littéraires. . . 265-340
I. — Les Mystères 265-294
1. — Mistere du Vieil Testament . . 266-269
2. — Mystere des Actes des Apostres. 269-271
3. — Mistere de la Passion Jesu-Crist. 271-274
4. — Vie de saint Christophle 274-294
II. — La Vie d'un gueux au xvie siècle (1547). 295-299
III. — Un sonnet narquois (1597) 300-303
IV. — Le Père François Garasse (1623) . . . 304-306
V. — La Comédie des Proverbes (1633) . . . 307-310
VI. — Les Cours des Miracles (1724) 311-324
VII. — Le Vice puni ou Cartouche (1725). . . 325-337
VIII. — Le Rat du Châtelet (1790). 338-340

Appendice : *Notes pour servir à l'histoire des classes dangereuses en France, des origines à la fin du XVe siècle* 341-422
I. — Les malfaiteurs et la société 342-350
II. — Les sociétés dangereuses du xve siècle. 351-392
1. — Les Routiers 351-366
2. — Les Mendiants. 366-371

3. — Les Pèlerins, les Porteurs de reliques et les Quêteurs. . . 372-374
4. — Les Faux Monnayeurs et les Fondeurs de fausses chaînes d'or 374-377
5. — Les Voleurs 377-381
6. — Les Joueurs 381-383
7. — Les Clercs vrais ou faux et les mauvais Écoliers 383-388
8. — Triacleurs 388-389
9. — Merciers 389-390
10. — Bohémiens 390-392
III. — La bande des Coquillards : le Jargon. . 393-418
IV. — Fr. Villon et les Coquillards. . . . 418-422
Note additionnelle 423
Table des matières 425-427

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

Bibliothèque française du Moyen-Age, publiée sous la direction de MM. G. Paris et P. Meyer, membres de l'Institut. Format gr. in-16, impression sur papier vergé en caractères elzéviriens. Tous les volumes sont accompagnés d'introductions développées et de copieux glossaires.

— Vol. I et II : *Recueil de Motets français des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, publiés d'après les manuscrits, avec introduction et notes, par G. Raynaud, suivis d'une étude sur la musique au siècle de saint Louis, par H. Lavoix fils, 2 vol. 18 fr.

— Vol. III. *Le Psautier de Metz*. Texte du XIVe siècle. Edition critique publiée d'après quatre manuscrits par F. Bonnardot. Tome Ier. Texte intégral. 9 fr.

— Vol. IV et V : *Alexandre le Grand*, par P. Meyer, membre de l'Institut. Tome Ier : 1° le fragment d'Albéric de Besançon ; 2° la version en vers de dix syllabes d'après les mss. de Paris et de Venise ; 3° les Enfances d'Alexandre d'après le mss. 789 de la Bibliothèque Nationale ; 4° Extraits de l'Alexandre de Thomas de Kent. — Tome II : Histoire de la légende d'Alexandre en Occident. Les deux vol. 18 fr.

— Vol. VI et VII : *Œuvres de Gautier d'Arras*, publiées par E. Lœseth. Tome Ier. Eracle. — Tome II. Ille et Galeron. 18 fr.

— Vol. VIII : *Le roman de Flamenca*, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire, tome I. Nouvelle édition revue et corrigée par P. Meyer, de l'Institut. 9 fr.

Champion (Pierre). **Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans**. 1907, in-8, avec 18 fac-sim. 10 fr.

— **Charles d'Orléans, joueur d'échecs**. 1908, in-4 et planches. 3 fr.

— **Cronique martiniane**, édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc. 1907, in-8, LXXIX-126 pages. 6 fr.

— **Le prisonnier desconforté du château de Loches**, poème inédit du XVe siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés. 1909, in-8. 5 fr.

— **La librairie de Charles d'Orléans**. 1910, in-8 de LXXIX-128 pages et album in-f° de 34 phototypies. 20 fr.

— **Notes sur Jeanne d'Arc**. I. Madame d'Or et Jeanne d'Arc. — II. Jeanne d'Arc à Arras. — III. Ballade du sacre de Reims, avec un fac-similé. — IV. Frère Thomas Couette. — V. Le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431). 3 brochures, in-8. 5 fr.

— **La vie de Charles d'Orléans** (1394-1465). 1911, fort vol. in-8, avec phototypies. 15 fr.

— **Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans** (1444). 1912, in-8. 2 fr.

Mistral (Frédéric). **La Genèsi**, traducho en prouvençau. Emé lou latin de la vulgato vis à vis e lou francés en dessouto, pèr J.-J. Brousson. E, en tèsto, lou retra dou felibre. 1910, beau vol. in-8 carré, avec un portrait et un autographe. 5 fr.

